This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

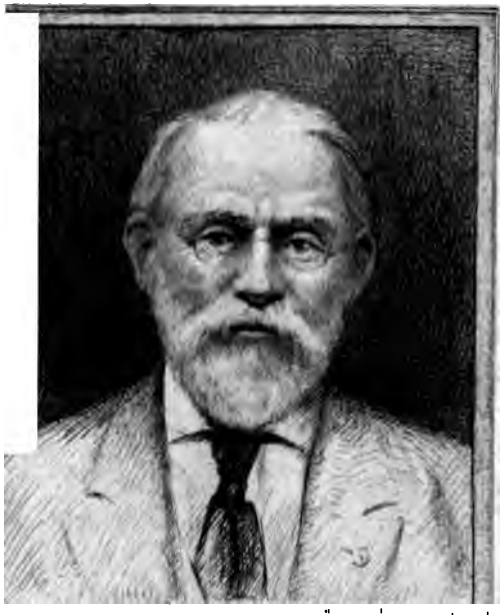

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE

AVIS

On s'abonne au *Répertoire des Travaux de la Société de Statistique* au secrétariat-général. Le prix de chaque volume a été fixé à 5 fr. 50 cent., rendu *franco*, en France. Les frais de poste en sus pour l'Étranger.

Toutes les lettres et tous les paquets concernant la Société doivent être adressés, *franco*, au secrétariat-général, rue Saint-Sépulcre, 19 A.

RÉPERTOIRE

DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

Fondée le 7 février 1827

Déclarée d'utilité publique par ordonnance du 22 mars 1852

TOME TRENTE-CINQUIÈME

(5e de la 7e Série)

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. Alfred SAUREL

Secrétaire-général intérimaire

MARSEILLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE CAYER ET Ce,

IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

RUE SAINT-FERRÉOL, 57.

1879

EXTRAIT

DU

RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Art. 1. — Les travaux de la Société ont pour objet les faits physiques et moraux qui concernent Marseille et le département des Bouches-du-Rhône.

La Société a plus spécialement en vue de constater les besoins de Marseille, et d'accueillir tout ce qui peut tendre à l'amélioration de son commerce, de ses manufactures, de son agriculture, des lettres, des sciences et des arts.

Elle accueille cependant tous les renseignements qui peuvent servir à la science, quelles que soient les contrées qui les aient fournis.

Art. 8. — Nul ne pourra être élu Membre actif, s'il n'a sa résidence dans la commune de Marseille; celui des Membres actifs qui cesserait de remplir cette condition entrera de plein droit dans la classe des Membres correspondants. Dans le cas où il reviendrait de nouveau habiter Marseille, il reprendrait la première place vacante.

Art. 30. — Tout Membre qui fera une lecture sera tenu d'en remettre au Secrétaire le manuscrit séance tenante.

Art 35. — La Société déclare ne donner aucune sorte d'approbation aux ouvrages publiés par ses Membres. Tout travail imposé à l'un, ou à plusieurs d'entre eux, devient la propriété de la Société et ne pourra être publié qu'avec son agrément.

Durrieu
12.7.31
24339

PREMIÈRE PARTIE

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

PENDANT L'ANNÉE 1872.

Séance du 4 janvier 1872

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la séance du 28 décembre 1871 est lu et adopté sans discussion.

M. le Vice-Secrétaire informe la Société que M. le Préfet donnera audience le lendemain aux membres du Conseil. M. le Président pense qu'il serait bon que le bureau fût accompagné de quelques sociétaires. MM. Regnier et Levenq offrent de se joindre à leurs collègues.

Conformément à l'ordre du jour, M. Maurin développe et soutient la proposition qu'il a déposée dans la séance du 7 décembre 1871, relativement à une collection à former à Marseille de types de matières commerciales.

« Notre ville, dit-il, qui passe à bon droit pour une place de commerce de premier ordre, devrait depuis longtemps posséder une collection complète d'échantillons de toutes sortes de marchandises, échantillons bons à consulter en cas de discussion ou de doute et servant en quelque sorte de types que les négociants pussent étudier avec fruit. C'est une lacune à combler, maintenant surtout que la création d'une Ecole de commerce à Marseille est décidée et que son ouverture prochaine est probable. »

Une discussion intéressante est ouverte.

M. Segond-Cresp désirerait que M. Maurin écrivît un mémoire spécial sur l'objet en question. M. Saurel partage cet avis, mais il croit qu'on peut déjà étudier l'affaire, en s'entendant tout d'abord sur le local où devrait se former cette collection et sous le patronage de qui elle devrait être placée. M. Sicard pense qu'il serait bon d'écrire tout d'abord à la Chambre de commerce et au Prélet, et de leur soumettre la proposition en leur offrant de participer aux travaux préparatoires.

Adoptant l'avis de M. Sicard, l'Assemblée décide qu'on écrira au Président de la Chambre de commerce pour l'engager à mettre en pratique l'idée dont la Société a eu l'initiative.

M. Segond-Cresp dit que tout cela n'aboutira à rien, si l'on ne nomme pas une Commission spécialement chargée de poursuivre le but qu'on veut atteindre.

L'Assemblée adopte cette opinion. M. le Président nomme une Commission composée de MM. Prou-Gaillard, président, Maurin et Sicard.

M. le Vice-Secrétaire lit son rapport réglementaire sur les *Actes de présence des membres de la Société, pendant le deuxième semestre de l'année 1871*.

Ce relevé donne lieu à une discussion qui repose

sur cette question : Quel est le meilleur moyen à employer pour déterminer les membres de la Société à assister plus souvent aux séances?

MM. Sicard et Laugier demandent le rétablissement des jetons de présence. M. Segond-Cresp le combat, et s'appuyant sur le passé, démontre les abus qui en pourront ressortir. M. Faliu craint que la caisse en soit appauvrie. M. Mortreuil est d'avis qu'on tente ce nouvel essai. La discussion se termine par le renvoi au Conseil d'administration.

M. Sicard lit ensuite un mémoire intitulé : *l'Ambulance Bourjac*, compte-rendu (1).

M. Saurel demande qu'il soit décerné un jeton d'argent à M. Sicard. L'Assemblée accepte cette proposition à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle la nomination des auditeurs des comptes du trésorier de l'exercice 1871.

Obtiennent au scrutin secret, au premier tour : M. Segond-Cresp, 5 voix ; M. Regnier, 4 voix. Au deuxième tour : M. Levenq, 5 voix.

M. Segond-Cresp est nommé président-rapporteur de cette Commission. Il est prié de déposer son rapport dans la séance réglementaire de février 1872.

M. Saurel lit la suite de la notice de M. Xavier Barbier de Montault, membre correspondant, sur le *Culte de sainte Madeleine, à Rome* (2).

Ce mémoire est l'objet d'une discussion entre deux membres dont les avis sont diamétralement opposés, relativement à la tradition dite *des saintes Maries*. M. Saurel trouve dans le mémoire de M. X. Barbier de Montault des arguments qui lui semblent indiscutables. M. Levenq, au contraire,

(1) Voir ce mémoire dans le XXXIVe volume du *Répertoire*, page 281.

(2) Consulter ce mémoire, tome XXXIV du *Répertoire*, page 323.

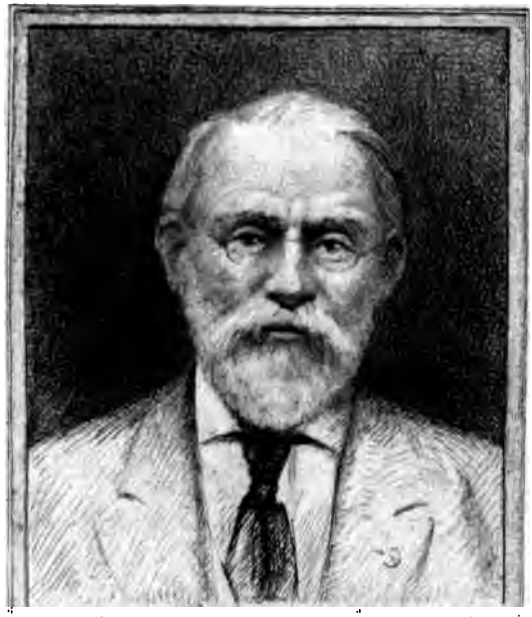

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

neur qui lui a été faite en sa qualité de Préfet du département.

4° Lettre autographiée de M. Louis Audiat, bibliothécaire de la ville de Saintes, faisant part à la Société de l'incendie de la bibliothèque de Saintes, des archives et d'un grand nombre de documents précieux, et faisant appel à la générosité des membres pour l'envoi des livres et des brochures dont ils pourront disposer.

M. Saurel pense qu'on ne saurait agir envers M. Louis Audiat autrement qu'à l'égard de M. Emile Bégin, et que la Société, indépendamment des envois particuliers qui pourront être adressés par chacun des membres, peut faire don de quelques volumes du Répertoire.

M. Mortreuil partage cette opinion. M. Latil fait observer que la Société n'a pas de collection complète à envoyer. M. Saurel répond qu'il a songé d'autant moins à une collection complète, qu'il sait parfaitement que la bibliothèque en possède un exemplaire unique. M. Segond-Cresp est d'avis que les différents membres feront bien de répondre à l'appel de M. Louis Audiat en adressant leurs ouvrages particuliers et leurs tirages à part. M. Regnier demande à qui ces livres pourront être remis. M. Segond-Cresp répond qu'évidemment cela regarde le Secrétaire général ou celui qui en remplit les fonctions; que c'est donc à lui que tout doit être confié.

M. le Vice-Secrétaire dépose sur le bureau le mémoire probatoire que M. Isidore Gilles, candidat au titre de membre actif, envoie à l'appui de sa demande. Ce mémoire est intitulé : *Annibal et Publius Cornelius Scipion*.

Conformément à l'art. 7 du règlement, M. le Président nomme pour examiner cet ouvrage et faire le rapport d'usage une Commission composée de MM. Mortreuil, Kothen et Latil.

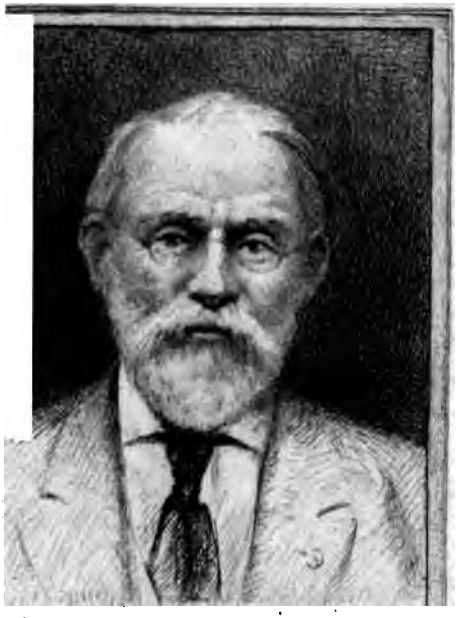

ILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
NIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE

M. Saurel, Secrétaire général intérimaire, lit le compte-rendu des travaux de la Société de Statistique pendant l'année 1871. Dans ce travail sont énumérés tous les rapports et mémoires lus aux séances de l'année 1871 et qui sont ainsi classés par le rapporteur :

16 rapports présentés par neuf membres actifs, et 23 mémoires lus par neuf membres actifs ou correspondants.

L'assemblée décide que ce compte-rendu sera imprimé dans le volume afférent à l'année 1871 (1).

Sur l'invitation de M. le Président, M. Segond-Cresp donne lecture du rapport de la Commission chargée d'examiner le mémoire probatoire de M. Paul Croset, candidat au titre de membre actif. L'honorable membre fait l'analyse de ce mémoire portant le titre de : *Tableau statistique constatant l'état de la presse périodique à Marseille*, du 4 septembre 1870 au 1er janvier 1872 et conclut à l'admission du candidat.

M. Mortreuil prend ensuite la parole pour lire le rapport de la Commission chargée de se prononcer sur le mémoire présenté par M. Isidore Gilles, candidat, sous le titre de : *Annibal et Publius Cornelius Scipion*. Bien que la Commission soit en désaccord sur l'opinion que M. Gilles défend, relativement au passage du Rhône par le général carthaginois, elle demande à l'unanimité l'admission du candidat.

Le scrutin secret est ouvert. MM. Paul Croset et Isidore Gilles sont tous les deux, à l'unanimité, reçus membres actifs.

Conformément à l'ordre du jour, M. Saurel donne lecture d'un mémoire intitulé : *Histoire des Albiciens*, dans lequel il fait la description de la

(1) Voir le tome XXXIV, page 159.

contrée qui porte aujourd'hui le nom de commune d'Aubagne et tâche d'élucider la question controversée des pays habités par le peuple que Jules César appelle *Albici* et traite d'hommes barbares (1).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures.

Séance du 7 mars 1872

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la séance du 15 février 1872 est lu et adopté sans discussion.

Correspondance manuscrite :

1. Lettre de M. Faliu, trésorier de la Société, annonçant que les membres récemment admis ont payé leurs cotisations d'entrée et de semestre.

2. Lettre de M. Laurent de Crozet, ancien président, fournissant des explications demandées relativement à la démission de M. le chanoine Gras.

Sur la proposition de M. Saurel, l'assemblée déclare accepter purement et simplement cette démission.

3. Lettre du Président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry, annonçant l'envoi du XIIe volume des *Mémoires* de cette Société.

4. Lettre de Mgr Xavier Barbier de Montault, accompagnant l'envoi de deux inscriptions.

5. Lettre de M. Marius Pau, rue Bergère, 98, à Marseille, demandant les encouragements de la Société au sujet d'une invention dont il est l'au-

(1) Voir le mémoire intitulé : *La vallée de l'Huveaune*, tome XXXIV du *Répertoire*, page 345.

teur. « C'est, dit-il, un problème de mécanique dont le résultat a pour but de faire gravir à un char une rampe quelconque sans la moindre fatigue pour le conducteur, qui, par son propre poids, devient le moteur. »

M. le Secrétaire est chargé de répondre à M. Pau que la Société s'intéressera à lui et à son invention s'il peut fournir autre chose que des plans sur le papier et des chiffres, et, dans tous les cas, de lui demander quelques explications préalables.

6. Lettre du bibliothécaire de la ville accusant réception du XXXIIIe volume du *Répertoire* et remerciant la Société de cet envoi.

7. Lettre de M. de Kératry, préfet du département des Bouches-du-Rhône, par laquelle ce haut fonctionnaire remercie la Société de l'envoi qui lui a été fait des trois derniers volumes du *Répertoire* et témoigne de sa bonne volonté en sa faveur.

8. Lettre du Président de la Chambre de commerce de Marseille qui annonce à la Société que le projet d'une *collection d'échantillons de toutes sortes de marchandises* figurant dans le programme de l'Ecole supérieure de commerce en formation à Marseille, il n'y a pas lieu pour la Chambre de commerce d'accepter la proposition de la Société relative à cet objet et dont elle a pris l'initiative.

9. Lettre du Président du Conseil général du département des Bouches-du-Rhône accusant réception du XXXIIIe volume du *Répertoire*.

10. Lettre du même Président annonçant que la subvention allouée à la Société figure dans le budget de 1872.

11. Lettre de l'Archiviste-bibliothécaire de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme (Amiens), annonçant l'envoi du VIIIe volume des *Mémoires* de cette Société.

12. Lettre du Bibliothécaire-archiviste de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or accusant réception du XXXIIIe volume du *Répertoire*.

M. le Président prie M. le docteur Sicard de faire un rapport sur la *Démographie figurée* que M. le docteur Bertillon a fait parvenir à la Société.

13. Circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique informant les Sociétés savantes qu'une réunion de leurs délégués aura lieu à la Sorbonne les lundi 1er avril, mardi, 2, et mercredi, 3, et les invitant à désigner les membres de la Société qui devront faire des lectures ou représenter seulement leurs mandataires.

L'assemblée désigne comme délégués MM. Mortreuil, Saurel, Sicard, Latil et Gentet.

Le Secrétaire est chargé d'informer de cette résolution M. le Ministre de l'instruction publique.

Le dépouillement de la correspondance terminé, M. le Président souhaite la bienvenue à M. Paul Croset, membre actif récemment élu.

M. Paul Croset répond que, heureux de s'asseoir au milieu d'hommes aussi honorables que studieux, il prouvera par son assiduité et par la part qu'il prendra aux travaux de la Société, que ce n'est point un simple honneur qu'il a sollicité.

« Enfant de la Provence, il saura puiser dans les documents qu'il recueille depuis plusieurs années, des matériaux utiles à la connaissance de son pays et propres surtout à démontrer la grandeur de l'antique comté de Provence »

La parole est donnée à M. Laugier pour la lecture de son rapport sur les *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*.

Cette note substantielle se termine ainsi :

« Notre conclusion sur ce livre est qu'il est extrêmement intéressant. La partie historique y est traitée avec autant de soin que la partie numis-

matique. Tout y est clair et précis. Il y a toujours beaucoup à gagner à la lecture de semblables documents et notre Société n'a qu'à se féliciter d'avoir des correspondants qui lui envoient d'aussi bons ouvrages. »

M. Segond-Cresp demande la parole pour faire deux motions. Il désirerait que le Conseil d'administration écrivît au Président de l'Assemblée nationale pour lui demander un exemplaire des *Rapports* de l'Enquête qui vient d'être faite sur les événements du 18 mars 1871, dont le contre-coup s'est fait sentir à Marseille et dans d'autres villes. Il doit y avoir un rapport spécial sur Marseille et il serait fâcheux que la Société ne possédât pas cet important document.

La seconde motion faite par M. Segond-Cresp est relative au commis qu'il croit plus qu'utile de mettre aux ordres du Vice-Secrétaire.

M. Saurel dit qu'il n'aurait pas demandé le commis, mais qu'il en reconnaît la nécessité et qu'il appuie en conséquence la proposition de M. Segond-Cresp. Mais il prétend se réserver la liberté la plus absolue dans le choix de ce scribe, qui doit, avant tout, être un homme de confiance.

M. Segond-Cresp partage cet avis. Il demande seulement que le Conseil d'administration avise au plus tôt, le Secrétaire ne pouvant ni ne devant remplir des fonctions d'écrivain, qui absorbent son temps et finiraient par devenir trop fatigantes et trop fastidieuses.

M. le Président promet d'entretenir le Conseil des deux motions qui viennent d'être formulées.

M. Segond-Cresp est invité à lire ses *Remarques sur le catalogue de l'exposition du Cercle Artistique.*

L'honorable membre, qui déclare n'avoir aucunement l'intention d'étudier cette exposition au point de vue de l'art, passe en revue tous les

tableaux étalés dans les salons du cercle, les compte, les classe par catégories, par nom d'auteurs et nature de sujets traités et fait ressortir des détails qui seraient passés inaperçus.

M. Sicard, prenant la parole après M. Segond-Cresp, lit une *Etude sur quelques poissons de Chine nouvellement introduits à Marseille*, de laquelle il résulte que les mœurs des poissons d'eau douce sont fort mal appréciées ; que l'on ignore le moyen de les élever et qu'avec quelque soin on pourrait arriver, en Europe, à multiplier, comme de nos jours le font les Chinois[1], peuple éminemment ichthyophage, des espèces très prolifiques connues à peine en France de quelques savants pisciculteurs.

MM. Laugier, Sicard et Saurel présentent comme candidat au titre de membre actif M. Louis Niel, fabricant de produits céramiques.

Cette proposition est prise en considération.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 21 mars 1872

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 1872 est lu et adopté sans discussion.

Après cette lecture, M. Adrien Sicard soumet à l'examen de la Société divers flacons renfermant des poissons chinois, entre autres le *Silure*, le *Ciprin Télescope* et le *King-Yu*, ceux-là mêmes dont l'hono-

rable membre a donné la description dans un mémoire lu le 7 mars 1872.

Correspondance manuscrite :

1. Lettre de Mgr Barbier de Montault, membre correspondant, accompagnant l'envoi d'une note sur un tableau du XVIIe siècle, représentant la vie de sainte Magdeleine, tableau découvert par lui dans une église rurale du diocèse de Poitiers.

2. Lettre de M. le docteur Bertherand, secrétaire général de la Société de Climatologie Algérienne, membre correspondant, accompagnant l'envoi de la collection des Bulletins de ladite Société.

3. Lettre de M. Marius Pau, venant à l'appui de celle qu'il a écrite à la Société, sous la date du 12 mars courant et par laquelle il demande un encouragement pécuniaire pour la confection d'un *char remontoir continu.*

M. Saurel dit que, suivant ce qui avait été convenu dans la dernière séance, il a écrit une première fois à M. Pau, qui est lauréat de la Société (médaille d'argent décernée en 1857 pour métier à fabriquer les lacets), et qu'en réponse à cette lettre, M. Pau est venu lui expliquer son système, lui déclarant que sa position de fortune ne lui permet pas de construire un modèle et que c'est justement pour être en état de créer ce modèle qu'il demande un secours à la Société.

MM. Latil et Gentet pensent que cette demande ne peut être accueillie, attendu que la Société de Statistique n'a jamais prétendu encourager les inventions à faire, mais au contraire récompenser les inventions faites. D'autres membres prennent la parole et il est décidé, à une grande majorité, qu'une lettre sera écrite dans ce sens à M. Marius Pau.

4. Accusé de réception du dernier volume du

Répertoire par le Secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie.

5. Même accusé de réception du Secrétaire de la Société d'Émulation d'Abbeville.

6. Programme des prix proposés par la Société Havraise d'études diverses.

L'ordre du jour appelant la réception de M. Gilles, membre nouvellement admis, par M. le Président, M. Mortreuil lui adresse la parole en ces termes :

« Monsieur,

« Si votre présence est nouvelle parmi nous, il n'en est pas de même de votre nom. Déjà nous le connaissions par une importante publication qui vous a placé dès l'abord au nombre des archéologues les plus distingués, et si quelques-uns d'entre nous n'ont pas toujours partagé votre manière de voir et vos conjectures, tous nous avons rendu hommage à votre amour passionné pour la science, à cette ardeur qui vous anime, à ce désir de savoir qui n'épargne ni soins, ni recherches pour arriver à découvrir ce que vous croyez être la vérité. Nous éprouvons une véritable satisfaction à suivre vos efforts assidus pour porter la lumière dans ces ténèbres qui obscurcissent l'histoire des siècles passés, alors que tous aujourd'hui nous ne semblons attachés qu'aux jouissances du siècle présent. Votre persévérance a eu pour résultat d'ouvrir une route différente de celle généralement suivie et de nous montrer des faits complètement nouveaux et jusqu'ici passés inaperçus. Encourageons ces révolutions toutes pacifiques que vous introduisez dans la science; celles-là n'offrent aucun danger, mieux encore elles sont profitables. Elles dirigent l'attention vers des points d'archéologie que jusques à vous on acceptait sans con-

trôle ; elles font naître des débats qui tournent à l'avantage de la science historique. Quoique vous soyez à partir de ce jour enrôlé sous le drapeau de la statistique, vous mettrez bien encore de côté les chiffres, avec leurs déductions rigoureuses et inexorables, pour vous jeter de nouveau dans le domaine si attrayant des conjectures. Le travail que vous avez publié, celui que vous nous avez communiqué à l'appui de votre candidature, vous classent au nombre des chercheurs les plus ingénieux. Nous vous emprunterons cette ardeur au travail qui vous a conduit à des résultats aussi inattendus et nous gagnerons tous à votre utile collaboration. »

Répondant à M. le Président, M. Gilles remercie M. Mortreuil et tous les membres de la Société de l'accueil qu'il reçoit et des paroles flatteuses qu'on lui adresse.

« Je suis d'autant plus charmé de l'honneur que vous me faites, ajoute-t-il, et je dois en être d'autant plus reconnaissant, que les idées nouvelles que j'ai émises dans ma *Campagne de Marius dans la Gaule* et plus récemment dans *Annibal et Publius Cornelius Scipion* n'ont pas eu la bonne fortune d'attirer votre approbation.

« J'arrive donc au milieu de vous, dit en terminant M. Gilles, sans autre recommandation que votre bienveillance; mais quelle que soit la divergence de nos idées sur certains points, vous ne me trouverez pas moins que vous désireux de soulever le voile qui cache le passé de notre belle Provence. »

Après ces deux allocutions qui sont vivement applaudies, la parole est donnée à M. Adrien Sicard pour la lecture de son rapport sur l'ouvrage de M. le docteur Bertillon, intitulé : *Démographie figurée*.

Après avoir expliqué en quoi consiste la publication de M. Bertillon et démontré l'avantage qu'on

en pourra retirer, l'honorable rapporteur demande que, comme témoignage de sympathie pour ses travaux, la Société décerne à M. Bertillon le titre de membre correspondant.

Consultée par M. le Président et faisant application de l'art. 14 du règlement, l'assemblée décide qu'on adressera à M. Bertillon, docteur en médecine, lauréat de l'Institut et de l'Académie de médecine, membre de la Société de Statistique de Paris et de plusieurs autres Sociétés savantes, un diplôme de membre correspondant, en même temps que des félicitations sur son ouvrage.

M. Saurel est invité à lire son mémoire sur la *Culture de l'oranger en Provence et le commerce des oranges à Marseille*. Après avoir fait l'historique de l'oranger, depuis Pline jusqu'à nos jours, avoir énuméré les diverses espèces d'orangers, établi la distinction des différentes qualités d'oranges, et fourni les moyens de les apprécier sans difficulté, M. Saurel parle spécialement de la culture de l'oranger en Provence, et termine par les conclusions que l'on peut tirer de l'examen des chiffres officiels fournis par l'administration des Douanes, en ce qui concerne les importations d'oranges en France, et en particulier à Marseille.

Après cette lecture, qui ne donne lieu à aucune discussion, M. Latil lit la seconde partie de son *Etude statistique, morale et philosophique sur les boissons*, intitulée : *Les Boissons, ressources financières pour l'Etat.*

M. le Président pense qu'il serait utile de transmettre à M. le Préfet, sinon le mémoire tout entier de M. Latil, au moins un résumé de ce travail, la plupart des idées émises au sujet des boissons pouvant être utilisées par le gouvernement, pour la création d'impôts nouveaux.

M. Faliu ne s'oppose pas à ce projet, mais il de-

mande avant toute chose la remise de ce travail à la Commission de coordination. M. Segond-Cresp appuie son collègue et démontre qu'il faut toujours se défier de l'impression que l'on éprouve à l'audition d'un mémoire. D'autres membres partageant plus ou moins ces idées, le renvoi du travail de M. Latil à la Commission de coordination est décidé.

M. Segond-Cresp renouvelle la proposition qu'il a déjà faite dans les deux séances précédentes, au sujet d'un commis aux écritures à mettre aux ordres du Secrétaire, et démontre la nécessité d'en choisir un au plus tôt. M. le Président répond qu'on s'occupera de cette question dans la prochaine réunion du Conseil.

M. le Secrétaire informe ses collègues qu'il a remis au nom de la Société, aux Messageries Nationales, deux caisses de livres adressées, l'une à M. Emile Bégin (bibliothécaire du Louvre), l'autre à M. Louis Audiat (bibliothécaire de Saintes). La première de ces caisses pesait 81 kil. et la seconde 50 kil. Avis a été donné aux deux destinataires.

MM. Gentet, Latil et Saurel présentent, comme candidat au titre de membre actif, M. Guichenné, employé des douanes. A l'appui de sa candidature, M. Guichenné présente un mémoire intitulé : *Etude archéologique sur la Vierge Noire de Saint-Victor*.

Aux termes du règlement, une Commission est nommée par M. le Président, pour examiner ce travail. Cette Commission se compose de MM. Verdillon, Kothen et Gilles. M. Kothen en sera président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Séance du 11 avril 1872

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 1872 est lu et adopté sans observations.

Le dépouillement de la correspondance donne lieu à la lecture des lettres suivantes :

1° M. Faliu s'excuse, pour des motifs légitimes, de ne pouvoir assister à la séance du jour.

2° M. Jubiot, pour répondre aux désirs de ses collègues, retire sa démission.

3° M. Marius Pau, rue Bergère, 98, lauréat de la Société, demande l'appui et le patronage de la Compagnie pour la création d'une usine destinée à la fabrication en grand des métiers à lacets.

L'assemblée décide qu'il n'est ni dans les traditions ni dans les moyens de la Société de Statistique de coopérer d'une manière quelconque à l'établissement d'ateliers grands ou petits; et qu'en conséquence il sera répondu au sieur Pau qu'elle ne pourra qu'examiner et récompenser, s'il y a lieu, le nouveau métier dont il parle, à condition qu'un modèle lui soit présenté.

4° M. Ponchon, Jean-Baptiste, rue de Lantier, 31, demande à la Société de vouloir bien nommer une Commission pour expérimenter un filtre dont il est l'inventeur et qu'il croit appelé à un grand succès.

L'assemblée accède au désir du pétitionnaire et M. le président nomme membres de cette Commission : MM. Sicard, Gentet et Saurel. — M. Sicard en sera le président.

M. le Vice-Secrétaire demande la parole pour dire qu'ayant appris par M. Kothen qu'un certain nombre de volumes du *Répertoire* de la Société se trouvaient chez un bouquiniste de la ville, il s'y est transporté et a demandé à les voir ; qu'il a pu alors s'assurer que ces volumes, au nombre de 350 environ, appartenaient presque tous aux quatre premières séries ; que, sachant d'autre part, que les volumes en réserve dans la bibliothèque de la compagnie ne partaient que du n° 21, il s'était, auprès d'un de ses plus anciens collègues de la Société, informé de la cause de ce fait qui d'abord lui avait paru anormal et qu'il ressortait des explications entendues de part et d'autre que le bouquiniste en question avait acheté ces 350 volumes aux héritiers de Mme Roux, veuve du toujours regretté P.-M. Roux, secrétaire perpétuel.

M. Saurel ajoute qu'il croit de l'honneur de la Société de Statistique et même de son intérêt de faire l'acquisition de tout ce qu'il trouvera de volumes du *Répertoire* pour pouvoir compléter les collections des différentes Sociétés savantes. Il croit cela d'autant plus nécessaire que l'arrangement de la bibliothèque de la Société étant à peu près terminé, il y aura lieu de réclamer un grand nombre de volumes manquant aux collections et que le meilleur moyen de les obtenir est d'offrir des échanges.

MM. Segond-Cresp et Dugas appuient vivement la motion de M. Saurel.

Consultée par M. le Président, l'assemblée, à l'unanimité, confie à M. Saurel le soin de s'aboucher avec le bouquiniste en qnestion et de faire, au prix qui lui paraîtra le plus avantageux, l'acquisition de tout ce qu'il trouvera de volumes du *Répertoire*.

M. le Président annonce à l'assemblée que, d'après l'avis qu'il vient de recevoir du Secrétaire de la

Chambre de Commerce, l'ouverture de la bibliothèque combinée de ladite Chambre de Commerce et de la Société de Statistique aura lieu, sans cérémonie d'inauguration, le 15 avril courant. Rien n'est modifié au contrat passé entre la Chambre et la Société relativement aux facilités dont, en dehors des heures réservées au public, les membres de la Société ont entendu conserver la jouissance.

M. Kothen a la parole pour lire le rapport qu'une Commission composée de MM. Kothen, Verdillon et Gilles a dû rédiger sur le mémoire probatoire présenté par M. Guichenné, candidat au titre de membre actif, et intitulé : *Étude archéologique sur la Vierge noire de Saint-Victor.*

Sauf quelques réserves faites sur la date primitive du culte de la Vierge, dans l'Église catholique, M. Kothen fait l'éloge du mémoire de M. Guichenné et conclut à son admission.

M. Blancard présente quelques observations. Il ne croit pas que la vierge de Saint-Victor remonte au milieu du XIIe siècle, ainsi que le pense M. Guichenné. D'après lui, ce serait beaucoup que de la faire dater du XIVe siècle ; et s'il fallait même s'en rapporter à l'opinion de M. Quicherat, cette statuette ne serait qu'une œuvre du XVe siècle.

M. Kothen, sans se prononcer dans le sens de M. Quicherat, croit la *Vierge noire* moins ancienne qu'on ne le pense généralement ; il voudrait que le clergé dérobât un peu moins aux regards du public cette statue et la laissât voir dépouillée des chape, coiffure et autres ornements d'église dont on la tient couverte.

Le scrutin secret est ouvert relativement à l'admission de M. Guichenné.

Le candidat est élu à l'unanimité des suffrages exprimés et proclamé membre actif.

M. Dugas demande la parole pour faire la lecture

d'un mémoire qu'il vient de recevoir de Mgr Xavier Barbier de Montault, membre correspondant. Ce mémoire porte pour titre : *Les Heures de René d'Anjou à l'Evêché d'Angers.*

Dans ce travail fort intéressant, le savant épigraphiste fait la description minutieuse d'un livre d'heures appartenant aujourd'hui au musée diocésain d'Angers et qu'on attribue au roi René. L'opinion de Mgr de Montault se résume en ces quelques lignes : « Que le roi René ait illustré lui-même ce manuscrit, je ne le pense pas, mais rien n'infirme qu'il ait été en sa possession ou tout au moins pour un temps à son usage. La date de son exécution concorde parfaitement avec celle de la vie du monarque artiste, et les vignettes dont il est enrichi dénotent une main habile, digne de travailler pour une cour. Sans être une œuvre hors ligne, ces heures se classent certainement parmi les produits les plus intéressants de la seconde moitié du XVe siècle. »

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte. M. Blancard désirerait que l'on écrivît à Mgr de Montault pour lui demander si les personnages des vignettes sont représentés avec les costumes de l'époque à laquelle le manuscrit a été exécuté. Il fait ressortir toute l'importance qu'offre l'étude des vignettes de manuscrits au point de vue des costumes, des monuments, etc., toutes choses qui peuvent jeter la lumière sur des faits historiques ignorés ou mal connus. La représentation de la *Trinité sous la forme de trois personnes jeunes, semblables, et couvertes du même manteau blanc* lui paraît fort curieuse.

Au sujet du nom de *Typhaine* (Epiphanie) que portait la nourrice du roi René, Mgr de Montault faisant ressortir qu'au XVe siècle ce nom était donné en baptême, comme de nos jours le sont en

Italie ceux de *Pasqua, Annunziata, Assunta*, etc., M. Saurel dit que l'auteur n'a qu'à passer quelques jours en Provence pour acquérir la preuve que bien des femmes sont appelées *Phanie* et *Epiphanie*.

Sur la proposition de M. le Président, le manuscrit de Mgr de Montault est renvoyé à la Commission de coordination.

M. Kothen est invité à lire un mémoire intitulé : l'*Obituaire de Saint-Victor*, dans lequel il a pour but de faire la description d'une partie de l'édifice dans laquelle se trouvaient gravés les noms des abbés de Saint-Victor. Ce mémoire dont la lecture est écoutée avec une attention soutenue est accompgné d'un *fac-simile* de l'inscription.

Snr la proposition de plusieurs membres, un jeton d'argent est voté à l'unanimité à M. Kothen, et M. le Secrétaire lui en fait immédiatement la remise. De plus, ce travail est renvoyé à la Commission de coordination.

M. Saurel fait ensuite la lecture d'un chapitre d'un important ouvrage qu'il a entrepris sous le titre général de *la Vallée de l'Huveaune*. Ce chapitre est intitulé *Vuelna*. C'est, à proprement parler, l'histoire du cours de l'Huveaune qu'il étudie depuis sa source jusqu'à son embouchure; il le termine par la nomenclature des divers noms que cette rivière a portés à diverses époques.

Renvoyé à la Commission de coordination (1).

M. Sicard dit quelques mots de la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, réunion à laquelle il assistait. Dans la prochaine assemblée, il présentera un rapport sur les diverses séances qui ont été tenues et les questions qui y ont été agitées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

(1) Voir ce mémoire dans le tome XXXIV du *Répertoire*, page 345.

Séance du 2 mai 1872

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 1872 est lu et adopté sans observations.

Le dépouillement de la correspondance écrite donne lieu à la lecture des lettres suivantes :

1° Le Secrétaire général de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon transmet le programme du concours qu'elle ouvre pour l'année 1874.

2° Le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon communique le programme du concours ouvert par elle pour l'année 1872-1873.

Le Secrétaire dit que, suivant les désirs de ses deux honorables collègues, il priera la direction du *Journal de Marseille* de reproduire ces deux programmes dans un des prochains numéros de sa feuille.

3° M. le Ministre de l'instruction publique avise la Société qu'il a pris note des demandes d'allocation formées par elle, les 15 février et 15 avril 1872.

4° Le Bibliothécaire de la Société Polymathique du Morbihan réclame le 1er fascicule du 28e volume du Répertoire.

Le Secrétaire est chargé de répondre que ce fascicule sera envoyé dès qu'il aura été imprimé.

Conformément à l'ordre du jour, M. le Président

souhaite la bienvenue à M. Guichenné, membre actif, récemment élu.

M. Mortreuil s'exprime ainsi :

« Monsieur,

« Le travail que vous avez offert à la Société à l'appui de votre candidature vous classe au nombre de ces laborieux chercheurs qui demandent aux temps passés la solution de bien des énigmes, et comme il n'est rien d'indifférent dans ces questions si pleines d'intérêt, vous avez apporté votre pierre à la reconstruction de cet édifice auquel plusieurs d'entre nous ont voué une affection toute particulière. Il sera dit que notre vieille abbaye de Saint-Victor est une mine inépuisable d'études et de recherches dont chaque pierre parle à celui qui sait en comprendre le langage. J'ai déroulé avec autant de plaisir que d'admiration les plans dont vous avez accompagné votre étude et j'ai eu la satisfaction de reconnaître qu'en vous le dessinateur ne le cède point à l'archéologue.

« Persévérez, Monsieur, dans la voie où vous êtes entré; nous vous y accompagnerons et nous serons heureux de suivre vos traces. Votre place était marquée d'avance au milieu de nous et je suis flatté d'avoir été chargé de vous souhaiter la bienvenue. »

M. Guichenné prend la parole et dit :

« Monsieur le Président,

« Les paroles que vous venez de prononcer sont allées droit à mon cœur, et je vous remercie, ainsi que tous les membres de la Société, de votre accueil sympathique et cordial.

« Depuis longtemps, je désirais assister à vos entretiens. Sans avoir l'honneur de les connaître, je m'étais épris d'une certaine affection pour ces esprits éclairés qui, asservissant la science à leurs passions, fouillaient les secrets du passé, pour recomposer les feuillets épars de notre histoire nationale.... En effet, reconstituer ce passé pièce par pièce, recueillir les nombreuses épaves de nos monuments gisant sur le sol, pour les étudier et en former un tout homogène, et sur ces nouvelles assises reconstituer le glorieux passé de notre généreuse patrie, tel a été le but de ma vie, but sacré vers lequel un guide sûr et profond, qui ne permettait pas l'erreur, me guidait comme par la main et veillait sur mon inexpérience. Ce guide, Messieurs, était mon père... Excusez ce souvenir filial et permettez-moi de rendre aujourd'hui à sa mémoire un hommage qu'il eût été si heureux de recevoir, si j'avais pu le lui offrir de son vivant.

« Désormais, Messieurs, c'est vous qui allez être mes guides nouveaux et qui m'éclairerez de votre expérience : c'est sous vos yeux, conduit par vos conseils, guidé par vos lumières, que je veux marcher ; c'est vous enfin, Monsieur le Président, qui, dans mon esprit et dans mon cœur, remplacerez celui que j'ai perdu.

« Aussi, mon plus profond désir est-il de me rendre digne de la bienveillance dont je viens d'être l'objet. Soyez certains, Messieurs, que je ne déserterai pas la voie que vous vous êtes tracée : vous me trouverez toujours prêt à vous seconder dans vos recherches, à partager vos rudes labeurs et à vous aider de mon dévouement, sinon de mes lumières, pour conserver à la Société de Statistique de Marseille le rang qui l'a distinguée parmi les sociétés savantes de France. »

Après ces deux allocutions qui sont écoutées par

l'assemblée avec le plus grand plaisir, la parole est donnée à M. Laugier, en remplacement de M. Penon, retenu chez lui par une indisposition légère, pour lire le rapport qu'a fait cet honorable membre sur un magnifiqne travail publié par la Société archéologique de Sens, sous le titre de : *Le Musée gallo-romain de la Société archéologique de Sens.*

La Commission, dont M. Penon est rapporteur, rend justice au mérite de cette Société, la félicite de l'initiative qu'elle a prise de publier des planches obtenues au moyen de la photogravure et émet le vœu que d'autres compagnies savantes la suivent dans cette voie.

MM. Sicard, Segond-Cresp et Saurel font remarquer que la Société archéologique de Sens ne sollicite pas des éloges, mais qu'elle a prié les Sociétés auxquelles elle a adressé son ouvrage de l'aider dans l'explication des pierres sculptées dont elle a fait tirer la photographie et dont elle propage l'image; que, dès lors, il serait à désirer que la Commission dont M. Laugier a été nommé président acquiesçât à la demande des savants sénonnais.

M. Laugier répond que la Commission ne s'est nullement méprise sur les aspirations de la Société de Sens; mais que ses collègues et lui-même connaissant toutes les difficultés qu'offre l'interprétation des sculptures antiques, quand on ne peut examiner dans tous les sens les blocs de pierre sur lesquels on les a découvertes, que l'on n'a pu parcourir les lieux où on les a trouvées et avoir étudié d'une façon toute particulière l'histoire de la localité d'où ces monuments ont été extraits, ils déclarent d'un commun accord que, ne pouvant rien affirmer, la sagesse leur commande de s'abstenir.

Invité à lire le travail porté à l'ordre du jour,

M. Gilles explique à l'assemblée que, mettant la dernière main à une étude intitulée *Annibal et Publius Cornelius Scipion*, il pense être plus agréable à ses collègues, en leur communiquant un des chapitres de ce mémoire, qu'une partie de son ouvrage encore inachevé traitant des habitats gaulois.

M. Gilles lit donc un chapitre inédit, portant ce titre : *Le Camp de Scipion.*

D'après cet honorable membre, le camp du célèbre consul romain aurait été établi sur le point connu de nos jours sous le nom de *Saint-Blaise*, à peu de distance de la mer et du village de Fos, et le général romain n'aurait eu que peu de travaux à exécuter sur ce promontoire qui domine les étangs de Lavalduc, d'Engrenier et de Citis, pointe d'un accès assez difficile, où, d'après lui, on trouve des traces d'un habitat gaulois.

Cette lecture terminée, une discussion fort intéressante s'engage entre M. Gilles et M. Saurel sur cette question principale : Les localités dont parle M. Gilles ont-elles changé d'aspect depuis Scipion, ou sont-elles restées ce qu'elles étaient à l'époque des guerres puniques ? M. Saurel prétend qu'elles ont été complètement bouleversées depuis lors. M. Gilles affirme qu'il ne s'est opéré aucun changement notable. Chacun des deux interlocuteurs développe ses idées et défend son opinion. M. Gilles n'admet aucune tradition, n'accepte aucune des versions des auteurs modernes qui ont écrit sur Annibal, Scipion et Marius, se basant sur ce fait qu'aucun d'eux n'a parcouru les localités dont il s'agit et que les questions archéologiques s'étudient sur place et non dans les livres.

M. Saurel déclare que, sur ce dernier point, il partage les idées de M. Gilles, mais que sur le reste il sera bien moins exclusif que son collègue.

M. Mortreuil, se mêlant au débat, dit qu'il n'es-

saiera pas de trancher la difficulté, mais il croit pouvoir avancer que des changements graves se sont opérés sur la côte du département depuis des époques relativement modernes; il indique, à l'appui de son dire, plusieurs noms de bureaux de péage établis par les Marseillais sur divers points de la côte, qui sont cités dans des chartes du moyen-âge et dont on ne retrouve plus aujourd'hui les moindres traces. D'où l'on peut conclure que, depuis vingt siècles, les localités dont parlent ses deux collègues ont éprouvé des modifications qui permettent de dire qu'elles ne sont plus ce qu'elles étaient jadis.

MM. Gilles et Saurel se proposant de produire chacun de leur côté des mémoires spéciaux, la discussion est close.

M. Sicard lit ensuite un compte-rendu très détaillé des séances qui ont été tenues à la Sorbonne par les délégués des Sociétés savantes des départements.

L'assemblée applaudit vivement ce minutieux travail et plusieurs membres en demandent le renvoi à la Commission de coordination.

M. le Président expliquant à l'assemblée qu'il a paru utile aux intérêts et à l'honneur de la Société qu'une séance publique fût tenue dans le courant de l'année 1872, énumère les principales raisons qui ont déjà été examinées en Conseil d'administration et consulte la réunion sur les intentions qu'elle pourrait avoir à ce sujet.

L'assemblée décide à l'unanimité qu'une séance publique sera tenue au mois de novembre prochain et confie au Conseil d'administration le soin d'étudier les voies et moyens d'arriver à un résultat honorable.

M. Saurel met sous les yeux de l'assemblée l'estampage d'un fragment d'inscription trouvée par M. le chanoine Magloire Giraud, membre corres-

pondant, sur l'emplacement occupé jadis par Tauroentum. L'inscription est gravée sur une plaque de marbre gris. Le fragment se réduit à peu de chose par lui-même, mais il serait de la plus haute importance de connaître à quelle langue appartiennent les caractères ou signes dont la nature échappe à la sagacité de l'honorable curé de Saint-Cyr.

L'estampage est attentivement examiné par tous les membres présents, mais personne n'ose affirmer une opinion. Toutefois, ce qui paraît incontestable, c'est que ces caractères ne sont ni phéniciens, ni grecs, ni romains. Ils sembleraient plutôt gothiques.

MM. Sicard, Levenq et Laugier présentent comme candidat au titre de membre actif M. Joseph Mathieu, chef du secrétariat de la Chambre de commerce de Marseille.

Cette proposition est prise en considération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Séance du 6 juin 1872

PRÉSIDENCE DE M. SEGOND-CRESP

En l'absence du Président et du Vice-Président

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la séance du 2 mai 1872 est lu et adopté sans discussion.

Dépouillement de la correspondance manuscrite.

1. M. le maire de la ville de Marseille remercie la Société du titre de membre d'honneur qui lui a été décerné et lui promet son concours dévoué.

2. M. Louis Audiat, bibliothécaire de la ville de Saintes, accuse réception des livres que la Société lui a envoyés et lui adresse des remerciements.

3. M. le Secrétaire de la Société départementale d'archéologie et de stastitique de la Drôme avise la Société qu'il tient à sa disposition les numéros du *Bulletin* qui lui ont été demandés.

4. M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie du Gard promet d'expédier aussitôt que possible les *Mémoires* dont on l'a prié de faire l'envoi.

5. M. le Secrétaire perpétuel de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers promet d'envoyer les volumes qu'on lui réclame et demande en échange le tome XXVI du *Répertoire*. (Répondu et envoyé le volume.)

6. M. le Président de la Société archéologique et historique du Limousin annonce l'envoi de plusieurs volumes, réclamant un échange. (Répondu par l'envoi de 16 volumes du *Répertoire*.)

7. M. le Président de la Société des Antiquaires de l'Ouest annonce l'envoi de 12 volumes. Il demande que la Société réponde par un nombre de volumes équivalent. (Répondu par l'envoi de 13 volumes choisis.)

8. M. le Secrétaire général de la Société linnéenne de Bordeaux avise la Société de l'expédition du tome XXVII, 2me partie et du tome XVIII, 1re partie, de ses Annales.

9. M. le Président de la Société académique de Laon informe la Société de l'envoi de 7 volumes de son Bulletin. (Répondu par l'envoi de 17 volumes du *Répertoire*.)

10. M. le Secrétaire perpétuel de la Société philotechnique de Paris promet de faire parvenir

prochainement à la Société, la collection aussi complète que possible des 27 premiers tomes de ses Annuaires. (Répondu par l'envoi de 22 tomes du *Répertoire*.)

11. M. le Chef de bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes au Ministère de l'instruction publique réclame les tomes XXVIII, III et XXV dont l'envoi paraît ne pas avoir été fait en temps utile.

Le Secrétaire dit qu'il s'est empressé de les expédier par le retour du courrier.

12. M. le Président de la Société Éduenne annonce l'envoi d'un volume de ses mémoires.

13. Mgr Xavier Barbier de Montault, membre correspondant, écrit la lettre suivante, dont l'assemblée, après que le Secrétaire lui en a donné lecture, réclame l'insertion en entier dans le présent procès-verbal.

« Monsieur et cher Collègue,

« Je regrette que mon éloignement ne me permette pas d'assister aux séances de la Société et de prendre part, à l'occasion, aux discussions que soulèvent certaines questions intéressantes. Permettez-moi de me dédommager en revenant sur la séance du 11 avril.

« Je n'ai vu la Vierge de Saint-Victor qu'à l'aide d'une lumière et imparfaitement débarrassée de ses vêtements. Voici l'impression qui m'en est restée, après un examen sérieux.

« D'abord elle n'est pas *noire*, mais coloriée, et la couleur, à l'endroit du visage, a poussé au noir. Du reste, cette vérification est facile au grand jour et vous en sentez l'importance.

« Je ne la crois pas, par son style, antérieure ni postérieure au XIVe siècle. Je la classe dans la caté-

gorie des Vierges assises ou Majestés de N.-D., très communes au XIe siècle, mais qui n'apparaissent qu'exceptionnellement au XVe siècle. Une innovation, qui a ses racines cependant dans le XIIIe siècle, donnait alors la préférence aux statues debout: la science symbolique était à son déclin.

« Au sujet de cette Vierge, je voudrais prendre l'initiative d'une double proposition :

« Qu'on la sorte momentanément de la crypte pour la photographier et l'étudier à loisir (1) ;

« Qu'à cet effet, une Commission soit nommée et qu'elle fasse un rapport circonstancié. Je verrais avec infiniment de plaisir qu'elle s'adjoignît l'abbé Pougnet, fort compétent en archéologie du moyen-âge et qui appartient à la docte école des *Annales*.

« Je ne partage pas l'opinion émise au sujet des vêtements dont on pare la statue. Je ne vois pas, même sous le rapport esthétique, de raisons suffisantes pour les supprimer définitivement. Ce serait méconnaître la tradition fort ancienne de l'Eglise, tant en Italie qu'en France, surtout au moyen-âge, et froisser les sentiments des populations qui feraient bien alors de protester contre un acte peu réfléchi. L'archéologue toutefois pourra dire son mot avec autorité pour que les vêtements n'affectent pas une forme par trop moderne ou dérisoire.

« Il conviendrait de faire enfin justice de l'opinion qui veut que la Vierge noire ait été sculptée dans une *tige de fenouil*. Et cela s'imprimait encore, il y a deux ans, dans la *Semaine Liturgique de Marseille !*

« Le livre d'heures de René, si j'en juge d'après des souvenirs de douze ans au moins, ne contient

(1) Suivant le désir exprimé par Mgr de Montault, ce travail est déjà fait, grâce aux soins de MM. Levenq et Saurel.

pas de costumes à proprement parler historiques. Ses miniatures sont dans le style du temps, qui n'exclut pas, en mainte occurrence, la copie des costumes contemporains, quoique déjà l'étude de l'antiquité amène chez les artistes une certaine émancipation, surtout quand il s'agit des personnes de la Trinité ou autres d'un ordre supérieur.

« Je remercie M. Saurel de l'indication qu'il me donne relativement au nom provençal de *Phanie*, et je lui serai reconnaissant d'ajouter une note à mon mémoire pour consigner ce fait.

« M. Segond m'a montré l'obituaire de Saint-Victor au sommet d'une des tours, par fragments qui demandent à être rapprochés et conservés avec plus de soin. Pourquoi ne les remettrait-on pas à leur place primitive ? Le petit musée aérien de l'abbaye n'étant pas couvert ne peut être de longue durée. Les objets s'y détériorent promptement. Je signalerai principalement un morceau de cipollin qu'il importe de mettre à l'abri, car ce marbre se délite facilement au grand air et à la pluie.

« Croyez, Monsieur et cher Collègue, à tous mes meilleurs et plus dévoués sentiments.

« X. Barbier de Montault, »
« Camérier de sa Sainteté. »

Trois cartes envoyées sous enveloppe par la Chambre de Commerce, en guise d'invitation à la cérémonie religieuse du Vœu, sont distribuées par M. le Président, à MM. Latil, Sicard et Croset.

M. Latil demande pourquoi le service annuel pour les Membres décédés de la Société n'a pas eu lieu encore.

Après quelques brèves explications, M. le Secrétaire est chargé de s'entendre à ce sujet avec M. le chanoine Timon-David.

Attendu l'absence de M. Paul Levenq, retenu chez lui par des travaux de la plus haute importance, la description que ce membre devait faire de deux statues antiques découvertes à Velaux est renvoyée à une autre séance. M. Gilles dit quelques mots touchant cet objet. Ces deux statues avaient déjà été remarquées par deux membres de l'Académie de Marseille, une communication aurait même été faite à cette Société; du reste, la *Statistique du département* en a dit quelque chose ; mais jamais une description sérieuse n'en a été donnée. Le travail de M. Levenq sera donc une nouveauté digne de fixer l'attention des savants.

Invité à lire le mémoire annoncé sous le titre de l'*Ambulance Saint-Ferréol*, M. Adrien Sicard émeut l'assemblée par le récit de ce qui s'est passé le 4 avril 1871 et jours suivants, dans la maison n° 51, de la rue Saint-Ferréol, à la suite de l'attaque de la Préfecture par les troupes placées sous le commandement du général de division, commandant l'état de siége.

Sur la demande de plusieurs membres, ce travail important est renvoyé à la Commission de coordination.

M. Saurel donne lecture d'un mémoire volumineux qu'il intitule simplement : *Une excursion à la Garde-Freinet*, mais qui est une étude critique de l'invasion des Sarrasins en Provence et des fortifications qu'ils y avaient élevées.

Renvoyé à la Commission de coordination.

M. Gilles lit une note que lui a inspirée la lecture d'un ouvrage récent de M. Saurel, intitulé : *la Penne, la Pennelle et le général Penellus*. Cette note a pour but d'expliquer l'existence de la *Tour Magne*, de Nîmes. « Comme destination, dit M. Gilles, la *Tour Magne* n'a jamais été un phare; l'étude comparative de ce genre de monuments prouve que c'est

un trophée élevé par la colonie de Nîmes à Auguste, sur le modèle de celui de la Turbie.

« Il n'y a donc aucune analogie entre la forme et la destination de la *Tour Magne* et celle de la *Pennelle*, et quant au mot *Lampèze*, son étymologie ne saurait servir de comparaison qu'à titre d'épithète qualificative, dérivant du mot grec *lampros* (magnifique). » .

M. Saurel remercie M. Gilles de sa critique toute amicale, mais il pense que tous ceux qni liront sa brochure ne se méprendront pas sur le rapprochement qu'il a établi entre le *Lampèze* de Nîmes et le *Camp d'Oli* de la Penne.

Vu l'heure avancée, l'assemblée passe au dernier article de son ordre du jour portant examen du programme de la séance publique et du concours de 1872.

M. le Secrétaire lit ce programme dont la rédaction a été déjà discutée et arrêtée par le Conseil d'administration. L'assemblée adopte tous les articles, sauf celui relatif à l'agriculture.

M. Segond-Cresp pense qu'il convient de renoncer aux concours touchant l'agriculture, d'abord parce que ce n'est que depuis peu d'années que la Société de Statistique a été entraînée dans cette voie, ensuite parce qu'il convient de laisser à la Société départementale d'Agriculture des Bouches-du-Rhône le soin de s'occuper des questions qui sont entièrement de sa compétence.

M. Sicard combat les objections de M. Segond-Cresp, et développe cette pensée qu'à l'époque où nous vivons, on ne saurait trop encourager l'agriculture et récompenser ceux qui peuvent la faire progresser.

Pour clore la discussion, l'assemblée est consultée sur cette question :

Y a-t-il lieu de maintenir ou de supprimer le concours d'agriculture porté au programme ?

Le scrutin secret est ouvert. A la majorité de une voix, l'assemblée déclare que ce concours sera supprimé.

Le programme est d'ailleurs approuvé à l'unanimité, et le Secrétaire est invité à le faire imprimer et à lui donner toute la publicité possible.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Séance du 11 juillet 1872

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la séance du 6 juin 1872 est adopté sans observations.

Correspondance manuscrite :

1. M. l'abbé Magnan, alléguant l'impossibilité d'assister aux séances, donne sa démission de membre actif.

2. M. le chanoine Timon-David indique les jours où il pourra célébrer le service annuel pour les membres décédés de la Société et demande qu'on veuille bien choisir celui qui paraîtra le plus favorable pour cette cérémonie.

L'assemblée choisit le mercredi, 17 juillet, et délègue spécialement, pour assister à ce service, MM. Sicard, Verdillon et Latil. Les autres membres seront avisés par lettre.

3. M. le Secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Colmar informe la Société du prochain

envoi des volumes réclamés pour la bibliothèque et demande des échanges (Répondu par l'envoi de 14 volumes du *Répertoire*).

4. M. le Président de la Société d'émulation de Cambrai annonce l'envoi de 31 volumes, d'un album et de diverses brochures (Répondu par l'expédition de 21 volumes du *Répertoire*).

5. M. le Président de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes promet l'envoi prochain de tout ce qui manque à la collection de la Société de Statistique. (Envoyé en échange 8 volumes du *Répertoire*.)

6. M. le Secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie envoie un bon pour toucher à Paris plusieurs volumes réclamés. (Envoi de 6 volumes du *Répertoire*.)

7. M. le Secrétaire de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme adresse plusieurs volumes réclamés. (Réponse par l'expédition de 5 tomes du *Répertoire*.)

8. M. le Bibliothécaire-archiviste de l'Académie de Stanislas, à Nancy, annonce l'expédition de 11 volumes. (Envoyé en échange 11 années du *Répertoire*.)

9. M. le docteur Jaussens, membre correspondant à Bruxelles, fait parvenir à la Société plusieurs *Annuaires* qu'elle lui a réclamés. (Répondu par l'envoi de 12 volumes du *Répertoire*.)

10. M. le Secrétaire de la Société académique de Brest donne avis de l'expédition de 10 volumes ou bulletins. (Envoyé en échange 10 tomes du *Répertoire*.)

11. M. le Secrétaire de la Société d'archéologie lorraine informe la Société que, par suite de l'incendie qui a dévoré, le 17 juillet 1871, le palais ducal de Nancy avec toute la bibliothèque lorraine,

il ne peut rien envoyer de ce qu'on lui réclame. Il demande que néanmoins la Société de Statistique lui fasse parvenir quelques volumes du *Répertoire*.

La Société accueille avec sympathie cette demande et charge le Secrétaire d'expédier à l'honorable correspondant plusieurs tomes du *Répertoire*.

12. Le Président et le Secrétaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest s'excusent de n'avoir pas, par mégarde, affranchi un paquet de livres envoyé en échange de plusieurs volumes du *Répertoire* et offrent le remboursement des frais de transport.

La Société charge M. le Secrétaire de répondre aux honorables correspondants de Poitiers qu'elle les remercie de leur envoi, mais n'accepte nullement leur offre de remboursement.

13. M. le Président de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire avise la compagnie de l'envoi d'un volume.

14. M. l'Archiviste de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens accuse réception du dernier envoi fait par la Société.

Le Secrétaire dépose sur le bureau des exemplaires du XXXIV• volume et les distribue aux membres présents.

M. Adrien Sicard lit le rapport de la Commission cnargée d'examiner le *filtre Ponchon* et conclut en demandant que l'on décerne des remerciements à cet inventeur, pour avoir fait connaître son appareil. L'honorable rapporteur ajoute que le sieur Ponchon se porte concurrent dans la section d'industrie et soumettra à l'examen de la Commission un filtre du même genre que celui dont il vient d'être question, mais portant des modifications nouvelles.

M. Gilles est invité à donner lecture de son travail sur *Saint-Blaise et Maritima Avaticorum*. L'hono-

rable membre cherche à établir que la *Statistique des Bouches-du-Rhône* a commis une erreur grave en retrouvant à Saint-Blaise les ruines d'un port romain, et son mémoire, fort intéressant du reste, tend à démontrer que ces ruines ne sont autres que celles d'un habitat gaulois et du camp que P. Cornelius Scipion forma lorsqu'il se mettait à même d'aller à la rencontre d'Annibal.

Une discussion de la même nature que celle qui s'est engagée dans la séance du 2 mai 1872 est ouverte. Y prennent spécialement part : MM. Gilles, Saurel et Mortreuil.

Sous le titre de *La Fabrication des bouchons*, M. Saurel lit un mémoire ayant trait spécialement à cette industrie à la Garde-Freinet, et présente quelques chiffres statistiques qui ne sont pas dénués d'intérêt.

Demandant à renvoyer à un autre jour l'*Histoire de la dix-huitième chaise de la Société*, le même membre raconte les démarches qu'il a faites, en sa qnalité de secrétaire général intérimaire, auprès du ministre de l'Instruction publique et du directeur de l'Hôtel des monnaies, dans l'intérêt de la Société.

M. le Président donne la parole à l'auteur de la proposition relative aux *Halles centrales*.

M. Saurel, rappelant en quelques mots ce qui fut fait dans la séance du 4 août 1870, explique comment, à la suite d'une lecture d'un travail consciencieux élaboré par M. Verdillon, la Société prit la délibération suivante : « L'assemblée, s'associant aux conclusions de M. Verdillon, émet le vœu que l'on repousse le monopole, plus dangereux encore lorsqu'il est appliqué aux substances alimentaires. »

Aujourd'hui, les projets de halles centrales se faisant jour de nouveau et des propositions plus ou moins rajeunies étant présentées au Conseil

municipal de Marseille, M. Saurel croit qu'il est du devoir de la Société de Statistique, en sa qualité de Société *d'utilité publique*, de faire parvenir au Conseil municipal et au Maire quelques exemplaires de la brochure de M. Verdillon, en leur rappelant sommairement ce qui a été fait en 1870, et de les prier, *dans l'intérêt public*, de n'accepter aucune proposition, sans avoir examiné de près les critiques de M. Verdillon, critiques adoptées par la Société, par le fait du vœu qu'elle a exprimé.

M. Segond-Cresp soutient la motion de M. Saurel et, trouvant des arguments nouveaux, prouve que la Société doit, dans l'intérêt public, intervenir au moins en appelant l'attention de l'administration municipale sur les critiques consignées dans la brochure de M. Verdillon.

Consultée par M. le Président, l'assemblée décide à l'unanimité qu'elle accepte la proposition de M. Saurel et charge le Secrétaire de transmettre au Maire et au Conseil municipal la brochure de M. Verdillon, en leur faisant connaître les termes des vœux exprimés à ce sujet par la Société.

MM. Sicard et Laugier présentent comme candidat au titre de membre correspondant, M. Eugène Paringault, professeur honoraire de la Faculté de droit de Nancy, ancien procureur impérial, secrétaire perpétuel de la Société philotechnique de Paris, etc.

Le candidat produit plusieurs brochures.

Conformément à l'article 14 du règlement, le Secrétaire est chargé de faire le rapport d'usage.

MM. Latil, Verdillon et Croset présentent comme candidat au titre de membre actif, M. l'abbé Louche, vicaire de Saint-Martin.

Cette proposition est prise en considération.

La séance est levée à 10 heures 15 minutes.

Séance du 1er août 1872

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 1872 est lu et adopté sans observations.

Dépouillement de la correspondance manuscrite :

1. Trois lettres du ministère de l'Instruction publique, accusant réception en différentes reprises de 149 paquets de volumes destinés aux Sociétés savantes.

2. Lettre de M. le Consul général d'Autriche-Hongrie à Paris, transmettant les tomes VIII et IX des *Mémoires de la Société des Naturalistes de Brünn (Moravie)*.

3. Lettre de M. Auguste Meulemans, membre correspondant à Bruxelles, accompagnant l'envoi d'un ouvrage intitulé : *Etudes historiques et statistiques*.

4. Lettre de M. Eugène Paringault, renfermant les notes et renseignements qui lui ont été demandés.

5. Lettre de M. le Secrétaire perpétuel de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg, relative à l'envoi qui lui a été fait de divers tomes du *Répertoire*.

6. Lettre de M. le Bibliothécaire de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, contenant un *bon* pour retirer un volume.

Conformément à l'ordre du jour, M. Saurel fait la lecture du rapport qu'il a rédigé sur les ouvrages de M. Eugène Paringault, candidat au titre de membre correspondant.

Le rapporteur conclut à l'admission du candidat.

Le scrutin secret est immédiatement ouvert. M. Eugène Paringault est nommé membre correspondant à l'unanimité des suffrages exprimés.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Verdillon lit la première partie d'un mémoire dans lequel l'honorable membre présente l'historique de la construction du *Palais de Longchamp*, rappelle les divers plans qui furent proposés par différents architectes et fait ressortir les inconvénients que le monument actuel doit forcément offrir pour la conservation des œuvres d'art qu'il renferme.

La seconde partie de ce mémoire sera lue dans une prochaine séance; mais l'assemblée n'hésite pas déjà à demander pour son auteur un jeton d'argent.

Conformément à l'article 18 du règlement, le Secrétaire général intérimaire offre le relevé des actes de présence des membres de la Société pendant le premier semestre de 1872, et fait en même temps l'*Histoire de la dix-huitième chaise de la Compagnie.*

Le Secrétaire énumère ensuite les demandes adressées pour le concours d'industrie et les mémoires envoyés pour les concours de commerce et de statistique.

Il expose à l'assemblée que des demandes de prolongation de délai pour la clôture du concours de statistique ayant été formulées, il lui paraît opportun de faire droit aux désirs exprimés.

Consultée par M. le Président, l'Assemblée décide à l'unanimité que la clôture du concours sera définitivement fixée au 1er septembre 1872; qu'avis en sera donné aux journaux; mais qu'en attendant, le Secrétaire mettra en circulation et

soumettra à la lecture des Commissions compétentes les mémoires déjà envoyés à la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Séance du 5 septembre 1872

PRÉSIDENCE DE M. SEGOND-CRESP

En l'absence du Président et du Vice-Président.

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la séance du 1er août 1872 est lu et adopté sans observations.

Dépouillement de la correspondance :

1. MM. Mortreuil, président, et Faliu, trésorier, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

2. Répondant à une demande de renseignements à lui adressée par le Secrétaire, M. Laurent de Crozet dit qu'il n'a reçu de M. Emile Bégin, conservateur de la bibliothèque du Louvre, aucun accusé de réception de la caisse de livres dont la Société lui a fait l'envoi.

Le Secrétaire est chargé de s'enquérir des causes d'un pareil retard.

3. L'administration générale des douanes avise la Société qu'elle va lui expédier un exemplaire du tableau du cabotage de la France, en 1869.

4. Le ministère de l'instruction publique accuse réception de diverses liasses de volumes destinés à des Sociétés savantes.

5. Le consulat général d'Autriche-Hongrie accuse réception des volumes qui lui ont été adressés pour les Sociétés savantes de cet Etat.

6. Le Secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Colmar remercie la Société des envois qui lui ont été faits.

7. M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, 13, à Paris, adresse les mémoires de l'Académie de Lille qu'on lui avait demandés et renouvelle ses offres de service.

8. Le Secrétaire général de la Société des sciences naturelles, des lettres et des beaux-arts de Cannes remercie de l'envoi du XXXIVe volume du *Répertoire* et annonce l'expédition du premier volume de sa propre publication.

Le Secrétaire est chargé d'envoyer à cette Société quelques volumes du *Répertoire*.

9., 10., 11., 12. Les Secrétaires de la Société des antiquaires de Picardie, de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens, de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai et de la Société industrielle d'Angers accusent réception du tome XXXIV du *Répertoire*.

13. La Société pour la Propagation de l'instruction parmi les femmes envoie un prospectus concernant l'école normale pour les jeunes filles qu'elle a fondée.

Le Secrétaire est chargé de transmettre à cette Société les témoignages de sympathie de la compagnie.

14., 15., et 16. Circulaire de l'association française pour l'Avancement des sciences. — Lettre spéciale d'invitation à la séance du 5 septembre tenue à Bordeaux. — Lettre accompagnant l'envoi de deux cartes de circulation sur les chemins de fer destinées à des membres de la Société de Statistique.

Le Secrétaire explique comment la circulaire mentionnée en première ligne étant arrivée le surlendemain de la séance réglementaire d'août, il avait cru devoir se mettre en rapport avec le Secrétaire de l'Association pour l'avancement des sciences; que c'est à la suite d'un échange de lettres que ces cartes de circulation lui ont été adressées, mais que malheureusement aucun membre de la compagnie n'ayant pu être prévenu à temps, ces cartes n'ont pas été utilisées.

Consultée par M. le Président sur l'opportunité que M. Saurel fait valoir d'une entente entre les deux Sociétés, l'assemblée décide que le Secrétaire transmettra officiellement à la Société pour l'avancement des sciences, le regret qu'éprouve la Société de Statistique de n'avoir pu envoyer aucun délégué à la réunion de Bordeaux, lui témoignera le désir de se mettre en rapport avec elle et comme preuve de sympathie, lui expédiera un exemplaire des tomes XXXIII et XXXIV du *Répertoire* de ses travaux.

17. Lettre de M. Auguste Le Jolis, président de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, annonçant l'envoi de plusieurs volumes de cette Société et divers ouvrages dont il est lui-même l'auteur.

18. Circulaire du Comité Marseillais de la souscription patriotique pour la libération du territoire invitant la Société à retirer le montant de la souscription versée par elle.

La lecture de cette circulaire entendue :

« La Société de Statistique de Marseille,

« Considérant qu'en versant la somme de cent francs, elle entendait concourir suivant ses faibles moyens à la délivrance du territoire français;

« Mais attendu que le gouvernement refuse le montant des souscriptions,

« Délibère à l'unanimité qu'elle se fera rembourser ladite somme de cent francs pour la réintégrer entre les mains du Trésorier et l'utiliser selon ses besoins. »

Le Secrétaire demande la parole pour informer la Société de la situation du concours de 1872 qui a été clos définitivement le 1er septembre courant. A cet effet, il donne lecture de la note suivante :

« Premier concours : Statistique d'une commune, d'un canton ou d'un arrondissement du département.

« Un seul mémoire, produit sous le titre de : *Etudes statistiques* sur la commune de Marignane, avec la devise : *Prenons garde de faire peu en écrivant beaucoup.*

« Ouvrage imprimé : *Fables de La Fontaine*, en vers provençaux, vol. in-8° de 294 pages, par Marius Bourrelly.

« De l'état et du progrès de l'industrie marseillaise depuis vingt ans.

« Mémoires produits : Néant.

« Deuxième concours : Quel est l'avenir réservé à Marseille par le percement de l'isthme de Suez et quels sont les moyens à employer pour le rendre avantageux à son commerce et à son industrie?

« Deux mémoires produits, savoir :

« L'isthme de Suez, avec la devise : *Massilia civitas*, enregistré sous le n° 1.

« Les ports de Marseille et l'isthme de Suez, avec la devise : *On doit se consoler de ses fautes quand on a la force de les avouer*, enregistré sous le n° 2.

« Troisième concours : Industrie. — Concurrents : MM. A. Ckiandi, ingénieur et chimiste-expert, rue des Templiers, 25 : *Etudes sur le pétrole*, etc.

« Mme Leymarie née Bellenger, rue St-Ferréol, 60 : *Réparation et transformation des châles.*

« Eugène Bouis et Cᵉ, chemin du Rouet, 9 : *Scierie, caisserie et tonnellerie à vapeur.*

« Ponchon, rue Lantier, 3 : *Filtre continu.*

« Aurran, rue Lulli, 4 : *Coffreforts autocléides.*

« Bontoux, statuaire : *Encre délébile.* »

Suivant les désirs exprimés par MM. Kothen et Sicard, l'assemblée décide que les Commissions générales seront convoquées au plus tôt pour examiner les œuvres des concurrents.

M. Segond-Cresp donne lecture d'un mémoire très étendu ayant pour but l'étude des *Ambulances sédentaires* qui furent créées à Marseille en 1870 et 1871.

Ce travail est si complet et satisfait si bien les auditeurs, que, sur la proposition de MM. Flavard et Saurel, l'assemblée, à l'unanimité, décerne à son auteur un jeton d'argent.

Le Secrétaire lit un mémoire de Mᵍʳ Xavier Barbier de Montault, membre correspondant, intitulé : *Lettres testimoniales d'un évêque de Marseille portant donation d'un morceau de la vraie croix à l'église paroissiale de Sainte-Croix d'Angers.*

Ce mémoire dans lequel apparaît plus d'une fois le nom du roi René, intéresse vivement l'auditoire.

Renvoyé à la Commission de coordination.

M. le Président demande que lecture soit faite d'une lettre que le Trésorier vient d'adresser à la Société pour appeler son attention sur sa situation financière.

MM. Segond-Cresp, Sicard et Saurel pensent que le Trésorier agit en homme éclairé et prudent et qu'il convient de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance, la seule motion que le Secrétaire croit faisable : de vendre une partie des titres de rente de la Société et de disposer des fonds, en attendant une situation meilleure.

M. Flavard demande la parole pour effleurer une question au sujet de laquelle l'influence et les lumières de la Société ne sauraient être inutilement invoquées. Il s'agit de la fabrication du pain à l'eau de mer, qu'un savant médecin voudrait voir entrer dans l'alimentation de certains malades ou même des habitants de certaines contrées. Il développe cette proposition que le pain peut servir de véhicule aux agents chimiques que renferme l'eau de mer et que ces agents ainsi absorbés journellement et sans qu'on s'en doutât, pourraient modifier le tempérament des personnes qui l'employeraient ou guérir des affections particulières, la phthsie notamment.

Une intéressante discussion s'engage à ce sujet : y prennent part MM. Sicard, Kothen, Segond-Cresp. Ce dernier membre, déclarant d'ailleurs ne pas s'ingérer dans des questions de thérapeutique, dit que le pain à l'eau de mer n'est pas chose nouvelle et il nomme un boulanger de Séon-Saint-André qui fabriquait autrefois son pain avec l'eau qu'il puisait sur la plage, attendu qu'il n'avait pas alors d'autre eau en sa possession. M. Saurel dit, à son tour, qu'il a bien souvent, alors qu'il habitait Montpellier, entendu dire que les boulangers de Cette agissaient jadis exactement comme leur confrère de Saint-André.

Sur la demande de l'Assemblée, M. Flavard promet d'écrire un mémoire spécial sur l'objet en question.

MM. Adrien Sicard et Kothen présentent comme candidat au titre de membre correspondant M. Auguste Le Jolis, président de la Société des sciences naturelles de Cherbourg.

Cette demande est prise en considération, et pour se conformer au règlement, le Secrétaire est chargé de faire un rapport sur les titres du candidat.

L'ordre du jour appelle la lecture du *2 Septembre*, anniversaire, par M. Saurel.

L'honorable membre dit qu'une séance tenue le 5 septembre, deux ans après une des plus grandes catastrophes qu'ait éprouvées la France, lui a paru trop rapprochée de la date du 2, pour ne pas éveiller quelques souvenirs patriotiques, et que dès lors ses collègues ne sauraient trouver mauvais qu'il renonce un instant à la statistique pour la poésie.

M. Saurel lit alors une pièce de vers où il dépeint les principaux épisodes de la funeste journée du 2 septembre 1870. Ces strophes sont religieusement écoutées, et cette lecture terminée, tous les auditeurs, partageant hautement les idées de leur collègue, ne peuvent s'empêcher de maudire les auteurs d'une guerre qui a couvert la France de ruines et de sang.

La séance est levée à dix heures.

Séance du 10 octobre 1872

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la séance du 5 septembre 1872 est lu et adopté sans observations.

Dépouillement de la correspondance manuscrite.

1. Le Secrétaire archiviste de l'Académie de

Metz annonce l'envoi de 40 volumes formant la collection complète des annales de cette Société. (Envoyé en échange 24 volumes du *Répertoire*).

2. Le Secrétaire général de la Société d'émulation du département des Vosges avise la Société de l'expédition de 9 volumes de mémoires.

3. M. Eugène Paringault remercie la Société du titre de membre correspondant qui lui a été décerné.

4. Circulaire de l'Académie d'Amiens, relative au concours ouvert par elle.

5. Lettre de M. Jules Robyns, membre de la Société de statistique de Paris, réclamant plusieurs annuités dues pour abonnement au journal de ladite Société.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Maurin, ancien Secrétaire général, donne des explications, desquelles il résulte que peu de temps après la mort de M. P.-M. Roux, un échange de lettres avait eu lieu entre le successeur de M. Roux, comme Secrétaire de la Société de statistique de Marseille, et le Secrétaire de la Société de statistique de Paris. Cette correspondance avait spécialement pour but de traiter de l'abonnement au journal de la Société de statistique de Paris d'un côté, et à celui du *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille* de l'autre.

M. Maurin, fondé de pouvoirs de la Société de statistique de Marseille, ayant finalement proposé l'échange pur et simple des deux publications, et la Société de Paris n'ayant pas répondu qu'elle n'acceptait pas, le *Répertoire* a été envoyé régulièrement, comme à toutes les autres Compagnies savantes.

M. Saurel ajoute que la Société de statistique de Paris est comprise dans le tableau des Sociétés correspondantes; qu'il lui a envoyé lui-même en

temps voulu, et par l'intermédiaire du Ministère de l'instruction publique, les tomes XXXI, XXXII, XXXIII et XXXIV, et que dès lors la réclamation de la Société de Paris lui paraît inexplicable.

L'assemblée paraissant suffisamment éclairée sur la question, le Secrétaire est invité à répondre à M. Jules Robyns, de lui rappeler ce qui fut fait par M. Maurin, et de solliciter une solution amicale.

M. Segond-Cresp exprime le désir que des recherches soient faites dans les archives pour retrouver la correspondance qui fut échangée à cette époque.

Le Secrétaire dépose sur le bureau deux mémoires probatoires, fournis par MM. Dussaud, docteur en médecine, pharmacien, et Louche, vicaire à Saint-Martin, tous deux candidats au titre de membre actif.

M. le Président désigne deux Commissions de trois membres, pour examiner ces travaux et faire le rapport prescrit par l'article 7 du règlement.

Pour examiner le mémoire de M. Dussau, intitulé: *Notes sur quelques plantes toxiques* appartenant à la famille des solanées et habitant le département des Bouches-du-Rhône, sont nommés MM. Dugas, Sicard et Roussin.

Pour se prononcer sur le travail de M. Louche, portant le titre de : *Étude sur le quartier de Saint-Just*, sont désignés MM. Segond-Cresp, Kothen et Verdillon.

M. Segond-Cresp, membre correspondant de la Société archéologique de Sens, offre à la Société, de la part de l'auteur, une brochure intitulée: *La communauté des bourgeois, manants et habitants de la ville et cité de Sens, pendant les années 1436, 1437 et 1438, esquisses historiques*, par M. G. Julliot, Président de la Société archéologique de Sens.

M. Gilles, membre actif, offre aux membres

présents des exemplaires de sa dernière brochure intitulée : *Annibal et Publius Cornelius Scipion* (passage du Rhône).

M. Maurin, invité à lire sa note sur l'*Organisation de la Société Française de secours aux blessés*, explique comment il a été amené à expédier au Comité central de Paris, le mémoire dont il voulait donner la primeur à la Société. Mais il propose de remplacer cette lecture par une autre plus statistique et plus locale. Il s'agit d'une *Étude sur la mortalité des enfants en bas âge à Marseille*.

La proposition étant agréée, l'honorable docteur intéresse vivement l'assemblée en démontrant l'un après l'autre les vices de l'allaitement des enfants, et en déduisant les effets qui en découlent. De nombreux chiffres statistiques rendent irrécusables les assertions de l'auteur, et font justement apprécier les causes de cette mortalité vraiment déplorable des petits enfants, dans le chef-lieu du département des Bouches-du-Rhône.

M. Léon Vidal, invité à faire part de son travail sur les *Filets traînants sur le littoral de la Méditerranée*, demande à l'assemblée le renvoi de sa lecture à une autre séance, son mémoire étant inachevé par suite du retard que divers agents du Ministère de la marine ont mis à lui fournir des chiffres dont il ne saurait se passer. Cependant il peut fournir verbalement et il fournit en effet des explications qui tendent à prouver que la reproduction du poisson sur le littoral n'est pas gênée par les filets traînants.

Conformément à l'ordre du jour, il est procédé à l'élection des membres du Conseil d'administration pour l'année 1873.

Sur 14 votants, M. A.-G. Boyé est nommé Président par 9 voix contre 2 accordées à M. Roussin, et 1 donnée à M. Segond-Cresp; bulletins blancs, 2.

Vice-Président : au premier tour M. Roussin obtient 6 voix ; M. Ménécier, 3 ; MM. Blancard et Sicard, 2 chacun ; bulletin blanc, 1.

Au 2e tour, M. Ménécier est nommé par 7 voix contre 6 données à M. Roussin.

M. Alfred Saurel est élu Vice-Secrétaire par 13 voix.

Sont nommés Annotateurs : M. Théraizol, 13 voix ; M. Laugier, 11 voix ; M. Sicard, 9 voix. Les autres voix sont réparties entre MM. Regnier et Gilles, 2 voix ; Maurin, Verdillon, Kothen, 1 voix.

MM. Kothen et Faliu sont nommés par 13 voix chacun, le premier Conservateur, le second Trésorier.

Le Secrétaire donne ensuite lecture de la lettre écrite par le Trésorier pour appeler l'attention de la Société sur sa situation financière, et lui indiquer le chiffre probable du déficit en caisse.

M. Saurel explique en peu de mots les causes de cette situation, et prouve aisément que les ressources de la Société ont diminué par suite de la suppression des subventions précédemment allouées par la Ville et par le Ministère de l'instruction publique.

Une discussion animée s'engage sur ce sujet. MM. Mortreuil, Segond-Cresp, Faliu, Vidal et Saurel y prennent part ; elle est clôturée par la délibération suivante prise à l'unanimité :

« La Société autorise le Trésorier à vendre tout ou partie des titres de rente dont il est dépositaire, pour faire face au paiement des mandats ordonnancés par le Conseil d'administration. »

M. Léon Vidal désire que mention soit faite au procès-verbal du vœu qu'il forme que le Conseil veuille bien prendre le plus rapidement possible les moyens de restreindre les dépenses de la Société.

Le Vice-Secrétaire répond que le Conseil poursuit

ce but depuis longtemps et que, pour ce qui le concerne, il croit que toutes les dépenses faites sont de la plus grande utilité.

M. Segond-Cresp proteste contre le non-remplacement du commis aux écritures, et demande qu'on en prenne un nouveau sans retard.

La séance est levée à dix heures et demie

Séance du 24 octobre 1872

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre est lu et adopté sans observations.

M. Ménécier demande la parole pour remercier ses collègues de la confiance qu'ils lui ont témoignée en l'appelant à la vice-présidence de la Société pour l'année 1873. Bien qu'il ait été élu à son insu, dit-il, il prend l'engagement de remplir ses fonctions avec toute la bonne volonté qu'on est en droit d'attendre de lui et tout le zèle dont il sera capable.

Le Secrétaire donne lecture de la lettre de M. A. G. Boyé, par laquelle l'honorable membre déclare ne pouvoir accepter la charge de Président dont il a été investi, dans la dernière séance, pour l'année 1873.

« Je regrette, dit-il, que l'état de ma santé et

mes nombreuses occupations commerciales ne me permettent pas d'accepter une telle faveur. »

M. le Président dit qu'en présence d'une résolution aussi motivée, le Conseil a dû convoquer la Société en assemblée extraordinaire pour pourvoir à cette vacance.

M. Sicard fait hommage d'une brochure intitulée : *De l'eau de mer considérée au point de vue médical.*

Le même membre est invité à lire le rapport qu'il a rédigé sur le mémoire probatoire de M. Dussaud, sous le titre de *Note sur quelques plantes toxiques* appartenant à la famille des solanées et habitant le département des Bouches-du-Rhône. Le rapporteur, tout en regrettant que le candidat n'ait pas donné à son sujet le développement dont il était susceptible, conclut à son admission.

Le scrutin est ouvert; M. Dussaud est nommé membre actif à l'unanimité.

M. Kothen n'ayant pu, par raison de santé, se rendre à la séance, M. Saurel lit en son nom le rapport par ledit M. Kothen sur le mémoire de M. l'abbé Louche, candidat au titre de membre actif.

Le rapporteur propose à ses collègues l'admission de M. Louche. Le scrutin est immédiatement ouvert et le candidat est élu membre à l'unanimité des suffrages exprimés.

Il est procédé à l'élection du Président de la Société pour l'année 1873. Le premier tour ne donnant pas de résultat, le scrutin de ballotage est ouvert entre MM. Ménécier et Roussin. M. Ménécier est élu par six voix et proclamé président.

La nomination de M. Ménécier rendant vacant le fauteuil du vice-président, l'assemblée, sur la proposition de M. Segond-Cresp, décide que de nouvelles élections auront lieu dans la prochaine séance.

M. Ménécier lit le rapport qu'il a rédigé conformément aux vœux de la Commission chargée d'examiner le filtre présenté au concours d'industrie par M. Ponchon, rue Lanthier, 31.

Le rapport, entièrement favorable à l'inventeur, est renvoyé à la Commission des récompenses.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 7 Novembre 1872

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la séance du 24 octobre 1872 est lu et adopté sans observations.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Dussaud, élu dans la dernière séance membre actif, et manifeste, au nom de la Société, le désir de lui voir prendre part d'une manière sérieuse aux travaux de la Compagnie.

M. Dussaud répond que, malgré ses nombreuses occupations, il trouvera le moyen de contribuer à ses travaux et qu'il est bien disposé, dans tous les cas, à ne refuser aucune des missions ou des obligations qu'on lui imposera.

En l'absence de M. Ménécier qu'un devoir pressant a forcé à quitter la séance au moment même de son ouverture, M. Saurel donne lecture du rapport rédigé par l'honorable docteur, sur l'encre *délébile* et le *vitro-calque* de M. Bontoux. Le rapporteur,

rendant justice aux bonnes intentions de l'inventeur, demande qu'une récompense lui soit accordée.

Invité à lire son rapport sur l'*usine de tonnellerie, de caisserie et de scierie à vapeur de MM. Eugène Bouis et Cie*, M. Sicard intéresse particulièrement l'assemblée par l'historique des difficultés que le créateur de cette importante fabrique a rencontrées pendant de longues années et des résultats très satisfaisants qu'il a pu obtenir. Le rapporteur fait enfin ressortir les avantages que le commerce de la ville de Marseille retire journellement des opérations mécaniques du concurrent et demande pour lui la plus haute récompense que la Société de Statistique puisse accorder.

Il est procédé à l'élection du Vice-Président de la Société pour l'exercice 1873.

Au premier tour, sur 16 votants, M. Roussin obtient 10 voix et M. Prou-Gaillard 6.

La parole est donnée à M Guichenné pour la lecture portée à l'ordre du jour. L'honorable membre lit la première partie de son travail qu'il intitule *Monographie de N.-D.-de-Lourdes*, et qui a pour but de faire connaître en détail ce monument religieux dont le nom a été prononcé et écrit si souvent depuis quelques mois. La fin de ce remarquable mémoire est renvoyée à la prochaine séance.

Vient ensuite la lecture par M. Gilles d'un volumineux et intéressant travail portant pour titre : *Précis historique et chronologique des monuments triomphaux dans les Gaules*. En raison de son étendue M. Gilles doit se borner à lire deux chapitres de cet important mémoire, et l'assemblée regrette de ne pouvoir pour le moment en entendre davantage.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 21 novembre 1872

—

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

—

Le procès verbal de la séance du 7 novembre est lu et adopté sans observations.

Correspondance manuscrite :

1. M. Ménécier s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et envoie son rapport sur les Réservoirs à pétrole, de M. Ckiandi.

2. M. Magaud-Charff, fabricant de coffres-forts, rue de l'Etrieu, 26, à Marseille, réclame une enquête relativement à l'invention de M. Aurran.

La Société décide qu'on s'occupera de cette lettre quand l'ordre du jour appellera la lecture de M. Gentet.

3. Lettre de M. le chef de bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes, réclamant le 1er fascicule du tome XXVIII.

Le Secrétaire dit que la réponse à faire à M. Servaux lui parait bien simple; c'est de lui adresser immédiatement les deux exemplaires destinés au Comité des travaux historiques, l'imprimeur venant à l'instant même de lui remettre les premiers exemplaires de ce fascicule.

M. le Président charge M. Verdillon de faire le compte-rendu d'une brochure qui a été envoyée à la Société et qui porte le titre de : *Les Halles Centrales, projet de M. Pollonais.*

M. Mortreuil procède en ces termes à la réception de M. Louche :

MONSIEUR,

« Avant de vous présenter aux suffrages de la Société de Statistique, vous vous étiez fait connaître par un travail plein d'intérêt sur notre vieille église de Saint-Martin, si féconde en souvenirs de tous genres. Ce travail vous assigne une place au milieu de nous. Celui que vous avez présenté à l'appui de votre candidature n'a fait que confirmer nos espérances. La localité de Saint-Just, son histoire, son église, son territoire, tout ce qui s'y rapporte, en un mot, a été de votre part l'objet d'une étude aussi sérieuse qu'approfondie ; vous nous avez fait connaître des faits et des documents qui, sans vous, seraient complètement ignorés. Mais, en étudiant cette localité, n'avez-vous pas été frappé d'un fait assez singulier ? C'est cette qnantité d'appellations empruntées à l'hagiographie pour désigner les villages ou les hameaux qui nous entourent. Il est facile de se rendre compte de cette circonstance ; je crois que pendant bien longtemps notre territoire a été à peu près inhabité, et que de vastes terres incultes étaient à peu près abandonnées : ce furent, d'un côté, les chanoines de la Major ; d'un autre, les moines de Saint-Victor, qui mirent en rapport, les premiers, la vallée de Jarret ; les seconds, la vallée de l'Huveaune. Nos aïeux, livrés à la pêche et au commerce, se préoccupèrent peu de l'agriculture et abandonnèrent aux corps religieux une exploitation qui leur paraissait ou trop laborieuse ou pas assez lucrative. Tel fut, je crois, le motif qui nous a valu tant de saints et de saintes pour désigner les agglomérations qui se fixèrent

sur les lieux dont les moines et les chanoines avaient préparé l'exploitation.

« C'est cette idée générale que les travaux du genre de ceux que vous avez entrepris, pourront peut-être vérifier. Dans tous les cas, j'ai la certitude que votre concours dans ce vaste champ qu'embrasse la statistique, nous sera d'un grand secours, et que nous pourrons compter sûrement sur votre assiduité et votre zèle. »

M. Louche répond qu'il est très sensible à l'accueil qu'il reçoit et en témoigne sa reconnaissance. « Depuis longtemps, ajoute-t-il, je désirais faire partie de cette réunion d'hommes studieux qui travaillent avec tant d'ardeur à reconstituer l'histoire de leur pays ; mais j'hésitais à faire connaître mes intentions, dans la crainte de ne pas contribuer suffisamment à l'éclat de la Société. Encouragé par quelques-uns de vous, Messieurs, je me suis décidé pourtant à poser ma candidature, et la façon dont vous me recevez parmi vous ne peut qu'augmenter mon désir de partager vos travaux et de vous aider de mon mieux dans cette patriotique entreprise. »

Répondant ensuite aux suppositions émises par le Président, M. Louche fait part de ses idées au sujet de l'ancienne population de la vallée de l'Huveaune. Selon lui, ces pays auraient été cultivés par les Sarrasins et leurs habitants auraient été plus nombreux que ne le pense M. Mortreuil.

La parole est donnée à M. Gentet pour son rapport sur les coffres-forts autocléides de M. Aurran. Le rapporteur donne des explications détaillées sur la fabrication elle-même des coffres-forts, fait l'historique de diverses inventions ou systèmes les plus connus, donne sur le concurrent des détails qui mettent les assistants à même de comprendre sur quel objet porte la *réclamation* de M. Magaud-

Charff et termine par la lecture elle-même du rapport. M. Gentet déclare, en terminant, que cette question des coffres-forts lui semble très sérieuse et que, vu les réclamations de M. Magaud-Charff, la Commission pense qu'il convient d'ajourner les conclusions.

Des explications sont échangées entre l'honorable rapporteur et MM. Sicard, Latil et Saurel, membres de la Commission, et MM. Segond-Cresp et Mortreuil.

Sur la proposition de M. Segond-Cresp, l'assemblée demande le renvoi du rapport à la Commission pour un supplément d'instruction.

En l'absence de M. Ménécier, le Secrétaire lit le rapport rédigé par la Commission chargée d'examiner les *réservoirs à pétrole* de M. Ckiandi. Le rapporteur fait l'éloge des méthodes imaginées par le concurrent et de leur application à l'industrie du pétrole et conclut à une récompense.

M. Guichenné termine la lecture commencée dans la dernière séance de sa *Monographie de Notre-Dame-de-Lourdes,* et complète la description de cet édifice religieux.

Cette lecture intéresse vivement l'auditoire et est unanimement applaudie.

Sur l'invitation du Président, M. Latil lit une notice sur la vie de Salvator Rosa, destinée à la prochaine séance publique. L'assemblée approuve cette lecture et décide qu'elle sera portée à l'ordre du jour de ladite séance.

Le Secrétaire donne un aperçu de ce qu'il croit praticable pour cette cérémonie, et le Président nomme, pour s'adjoindre au Conseil d'administration et lui venir en aide en cette circonstance, une Commission composée de MM. Blancard, Latil, Croset et Guichenné.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 5 décembre 1872

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre 1872 est lu et adopté sans observations.

Correspondance manuscrite.

1° Lettre du Directeur de l'Hôtel des Monnaies à Paris annonçant que les médailles demandées par la Société sont frappées et peuvent être retirées.

2° La *Société de Stanislas à Nancy* accuse réception des volumes du *Répertoire* qui lui ont été adressés.

3° La *Société Académique du Var à Toulon* et la *Société Archéologique de Béziers* adressent les programmes des concours ouverts par elles.

M. Gentet, invité à lire les conclusions du rapport rédigé par la Commission chargée d'examiner les coffres-forts de M. A. Aurran, s'acquitte de ce devoir et exprime le vœu qu'il soit alloué à cet industriel une médaille de bronze.

Pour se conformer à l'ordre du jour, M. Mortreuil dit qu'il est prêt à lire le discours qui doit être prononcé par lui à la prochaine séance publique, mais il prie l'assemblée de le dispenser de cette formalité, sa vue, très fatiguée depuis quelque temps, lui rendant en ce moment toute lecture à la lumière impossible. Ne voulant pas toutefois se soustraire à cette obligation, il donne de vive voix

un aperçu de ce discours. L'assemblée se déclare satisfaite de cet exposé et déclare s'en rapporter complètement au talent et à l'habileté bien connus de son président pour charmer son auditoire, lors de la séance publique.

La parole est donnée à M. Saurel pour communiquer son compte-rendu des travaux de la Société pendant les années 1869, 1870, 1871, 1872.

L'assemblée s'en déclare satisfaite; elle désire seulement que M. Saurel fasse ressortir d'une manière plus accentuée que la *Société de Statistique* est à bout de ressources parce qu'elle a cru de son honneur de poursuivre l'impression de son *Répertoire* et que c'est pour atteindre ce but qu'elle a dépensé les économies qu'elle amassait péniblement depuis plus de trente ans.

M. Sicard lit, à son tour, le rapport général de la Commission d'industrie sur les concours ouverts par la Société, et après s'être appliqué à faire ressortir les mérites de chaque concurrent, demande des récompenses pour cinq d'entre eux.

Consultée par le Président, l'assemblée décide que toutes les récompenses seront distribuées dans la prochaine séance publique.

M. Camoin n'ayant pu préparer son compte-rendu des concours de statistique et de commerce, certains manuscrits lui ayant été transmis tardivement, la lecture de ce travail est renvoyée à une séance supplémentaire, qui aura lieu le 19 du courant.

Appelée à se prononcer sur le jour auquel aura lieu la séance publique, l'assemblée choisit le dimanche 22 décembre courant, accepte l'ordre du jour proposé par le Président et donne aux membres du Conseil d'administration tous les pouvoirs pour inviter les autorités et convoquer les personnes notables et le public à cette cérémonie.

Sont nommés, pour remplir les fonctions de commissaires : MM. Dussaud, Croset, Guichenné.

Quant au banquet qui, suivant l'usage, devrait avoir lieu à la suite de la séance publique, l'assemblée, considérant que l'on ne saurait se réjouir tant que les Prussiens occuperont une partie du territoire français, décide, à l'unanimité, que cette fête intime n'aura pas lieu.

La séance est levée à dix heures et demie.

Séance du 19 décembre 1872

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre est lu et adopté sans observations.

La correspondance manuscrite se borne à une lettre de l'archiviste-bibliothécaire de la *Société d'agriculture, sciences et arts de Douai*, annonçant l'envoi de plusieurs volumes et réclamant un échange.

Le Secrétaire est chargé de donner suite à cette affaire.

M. L. Camoin, invité à lire son rapport sur le concours de statistique et de commerce, s'acquitte de ce soin à la satisfaction de l'auditoire et demande qu'il ne soit accordé de récompenses qu'au

travail sur Marignane et aux fables de La Fontaine traduites en vers provençaux.

M. Sicard, ayant pris place au fauteuil, en remplacement de M. Mortreuil, forcé de quitter la séance, consulte l'assemblée sur les conclusions du rapport. Aucune objection n'étant soulevée relativement aux *Etudes statistiques sur la commune de Marignane*, la Société décide qu'il y a lieu de décerner à ses auteurs le titre de membre correspondant et une médaille de bronze.

En conséquence, le billet cacheté portant pour épigraphe ces mots : *Prenons garde de faire peu en écrivant beaucoup*, est ouvert et le Président proclame les noms de MM. J. Charlès-Esmieu et Clément Sauvi, à Marignane.

En ce qui concerne le concours de commerce, une légère discussion s'engage. Tout en trouvant parfaitement exactes les observations de M. Camoin, M. Saurel désirerait qu'on accordât au moins une mention honorable au mémoire inscrit sous le n° 2; il convient que ce mémoire ne répond pas à la question posée, mais qu'il renferme des renseignements exacts.

M. Camoin et l'assemblée ne partageant pas cette opinion, il est décidé que les deux manuscrits envoyés à la Société, savoir :

Le mémoire inscrit sous le n° 1, avec l'épigraphe *Massilia civitas*, et le mémoire enregistré sous le n° 2, avec l'épigraphe : *Il faut se consoler de ses fautes quand on a le courage de les avouer*, ne recevront aucune récompense.

En conséquence, le Président brûle les deux plis cachetés renfermant les noms des auteurs.

Résumant le résultat de tous les concours ouverts par la Société, le Secrétaire rédige la note suivante :

1er *Concours*. — STATISTIQUE.

1re question posée : *Statistique d'une commune, d'un canton ou d'un arrondissement du département des Bouches-du-Rhône.*

Médailles de bronze et diplômes de *membres correspondants* accordés

A MM. J. CHARLÈS-ESMIEU et CLÉMENT SAUVI

pour le mémoire intitulé : *Etudes statistiques sur la commune de Marignane.*

2e question posée : *De l'état et du progrès de l'Industrie marseillaise depuis vingt ans.*

Aucune récompense.

3e question : *Littérature, ouvrages imprimés.*

Mention honorable (seule récompense à décerner pour les œuvres non inédites) accordée :

A M. MARIUS BOURRELLY, pour son ouvrage intitulé : *les Fables de La Fontaine* traduites en vers provençaux.

2me *Concours*. — COMMERCE.

Question posée : *Quel est l'avenir réservé à Marseille par le percement de l'Isthme de Suez, et quels sont les moyens à employer pour le rendre avantageux à son commerce et à son industrie ?*

Deux mémoires produits : aucune récompense décernée.

3e *Concours*. — INDUSTRIE.

Conditions imposées : *Introduction dans le département des Bouches-du-Rhône, d'un nouveau genre d'industrie* ou *perfectionnement notable de l'une des industries existantes.*

Prix : **Diplôme d'Honneur** et jeton de vermeil de la Société, accordé :

A MM. Eugène Bouis et Cᵉ, pour leur *usine de tonnellerie, de scierie et de caisserie à vapeur ;*

Médaille de Vermeil à M. A. Ckiandi, pour ses *Réservoirs et appareils à pétrole ;*

Médailles de bronze à M. A. Aurran, pour ses *Coffres-forts autocléides ;* et à M. J.-B. Ponchon, pour ses *Bornes-fontaines et filtres à jet continu ;*

Mention honorable à Mᵐᵉ Leymarie, née Bellenger, pour ses *Réparations et transformations de châles.*

M. Saurel donne ensuite lecture d'un savant mémoire adressé à la Société par M. Xavier Barbier de Montault, membre correspondant, sous le titre de : *Le Cantharus de l'église de Bolsène.*

Vu l'heure peu avancée, M. Guichenné demande à lire une nouvelle édition de *l'Etude archéologique de la Vierge noire de Saint-Victor,* qu'il avait présentée, il y a quelques mois, comme œuvre probatoire.

L'Assemblée remarque avec satisfaction que ce travail, par la transformation qu'il a subie, est bien supérieur à celui qui avait été fourni en principe, envoie ce mémoire à la Commission de coordination et décerne à l'auteur un jeton d'argent.

Après un échange de quelques explications entre M. Guichenné et M. l'abbé Louche, touchant le sujet qui vient d'être traité, la séance est levée à dix heures.

Séance publique du 22 décembre 1872

—

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

—

La séance publique a été tenue dans la salle des examens, hôtel de la Préfecture, entrée par la rue Sylvabelle. La salle des séances habituelles, attenant à celle-ci, avait été consacrée à l'exposition de divers appareils médaillés, entre autres une machine de M. Eugène Bouis, représentant les divers modèles de l'outillage de son usine, des barriques finies ou incomplètes, des caisses indéclouables, etc.; des coffres-forts autocléides et de fort belles serrures incrochetables appartenant à M. Aurran; des cachemires de l'Inde et des châles réparés ou transformés par Mme Leymarie née Bellenger; un filtre continu de l'invention de M. Ponchon, etc., etc.

Avant l'ouverture de la séance, le public se presse autour de ces différents objets et s'intéresse particulièrement au fonctionnement de la machine de M. Bouis.

A deux heures, tout le monde prend place et le Président déclare la séance ouverte. Sont assis au bureau : M. Picquet-Damesme, secrétaire-général, délégué par M. le Préfet; M. Isoard, adjoint, délégué par M. le Maire de Marseille. M. le général de division, appelé momentanément à Paris, et Mgr l'Evêque de Marseille, retenu à Aix, pour suppléer l'Archevêque malade, s'étaient fait excuser par lettres de ne pouvoir assister à la séance.

M. Labadié, président du Conseil général et de la Commission départementale, ayant été remarqué dans la salle, le Secrétaire est allé l'inviter, au nom de la Société, à prendre place au bureau. Mais l'honorable Président, tout en remerciant le Secrétaire de cette attention, a manifesté le désir de ne revêtir, en cette circonstance, aucun caractère officiel.

Les dames sont fort nombreuses dans l'assistance et l'on constate qu'elles ont toutes des toilettes du meilleur goût. Parmi elles sont mêlés le président de l'Académie de Marseille, des délégués des Sociétés savantes, des tribunaux et de la Chambre de commerce de Marseille. Dans le fond de la salle, on remarque beaucoup d'ouvriers qui semblent se préoccuper beaucoup du résultat du concours d'industrie.

Le Président ouvre la séance au milieu de l'attention générale et intéresse vivement l'assemblée en déroulant la biographie des grammairiens marseillais ou pouvant être considérés comme tels, qui ont si largement contribué à former une langue qu'on reproche aux Provençaux de parler si mal.

Après ce discours qui est chaudement applaudi, le Secrétaire-général intérimaire lit le compte-rendu des travaux de la Société pendant les années 1868, 1869, 1870 et 1871.

Cette lecture est suivie de celle de M. Latil, intitulée *Salvator Rosa*.

M. L. Camoin prend ensuite la parole pour faire connaître son rapport sur les concours de statistique et de commerce.

Vient enfin le tour de M. Sicard qui lit son compte-rendu des concours d'industrie. Ces diverses lectures sont généralement applaudies.

Le Secrétaire procède alors à l'appel de toutes les personnes récompensées, conformément aux décisions prises dans les dernières séances de la

Société, et les médailles et les diplômes leur sont remis au milieu des battements de mains du public.

M. Isoard, délégué du Maire de Marseille, voulant profiter de l'occasion qui lui est offerte, dit-il, d'expliquer les actes du Conseil municipal, relativement à la suppression des subventions aux Sociétés savantes, à laquelle le Secrétaire, dans son compte-rendu, a fait allusion, se croit en droit de faire espérer que dorénavant ces subventions seront allouées de nouveau, la situation financière de la ville s'étant bien améliorée, et que dans tous les cas, il s'engage personnellement à défendre la cause de la Société de Statistique auprès du Conseil municipal, lors de la prochaine discussion du budget.

Ces paroles sont accueillies par d'unanimes applaudissements.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 30 décembre 1872

—

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

—

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre et celui de la séance publique du 22 du même mois sont lus et adoptés sans observations.

Le dépouillement de la correspondance donne

lieu à la lecture d'une lettre de M. Bouis, membre honoraire, expliquant pourquoi il n'a pu, malgré son désir, assister à la séance publique.

Le Secrétaire-archiviste de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise (Versailles) annonce l'envoi de six volumes et réclame des échanges.

M. Saurel est chargé du soin de satisfaire l'honorable correspondant.

Le Président de la Société académique du Var adresse des exemplaires du programme du concours régional qui sera ouvert à Toulon au mois d'avril prochain.

Le Ministre de l'Instruction publique accuse réception de 101 exemplaires du 1er fascicule du XXVIIIe volume du *Répertoire* destinés aux Sociétés savantes. A ce sujet, le Secrétaire fait remarquer qu'il n'est parvenu à la Société aucun accusé de réception des deux exemplaires spécialement adressés au ministère pour le Comité des Travaux historiques.

M. Laugier fait hommage à la Société de la brochure suivante dont il est l'auteur : *Monnaies rares du Cabinet des Médailles de Marseille*, in-8° de 13 pages avec planche. Bruxelles, 1872.

M. Ménécier offre à son tour son *Rapport sur les travaux de la première Ambulance du Midi*, in-8° de 88 pages, Marseille, 1872.

En conformité de l'art. 24 du règlement et sur l'invitation du Président, le Secrétaire donne lecture des dernières délibérations du Conseil d'administration.

Après un échange d'explications entre MM. Mortreuil, Léon Vidal, Segond-Cresp et Saurel, la Société ratifiant ces délibérations, charge spécialement M. Saurel : 1° de surveiller jusqu'à la fin l'impression du XXXVe volume du *Répertoire*, con-

formément au plan arrêté ; 2° d'activer et de mener au plus tôt à bonne fin les échanges avec les diverses Sociétés savantes, de façon à compléter autant que possible les collections actuellement déposées à la bibliothèque de la Chambre de commerce.

Il est bien entendu, et M. Saurel est le premier à le proclamer, que la Société n'entend nullement restreindre les fonctions du Secrétaire général titulaire. M. Saurel ajoute qu'il est très heureux de voir M. Léon Vidal le décharger d'un fardeau qu'il supportait avec plaisir, dans l'intérêt général, bien qu'il en appréciât parfaitement le poids. De son côté, M. Vidal manifeste hautement le désir de conduire les affaires de la Société à la satisfaction de tous.

M. Mortreuil prend ensuite la parole et s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

« Avant de quitter ce fauteuil, je tiens à vous remercier de l'indulgence que vous avez eue pour moi. J'aurais désiré faire mieux ; du moins j'ai la conscience d'avoir fait ce que j'ai pu et si j'ai valu quelque chose, ce n'est guère que par l'assiduité, qui est la qualité nécessaire des présidents. Je vais être remplacé par un membre de la Société qui a fait preuve, dans des circonstances si majeures, de tant de dévouement et de patriotisme que vous ne devez pas hésiter à compter sur lui. C'est un choix dont nous devons tous nous applaudir et je suis heureux d'avoir à le proclamer.

« Un événement important va se produire dans la Société à partir de la nouvelle année. Notre collègue, M. Léon Vidal, secrétaire-général, que des occupations nombreuses avaient éloigné de nos séances depuis longtemps, va reprendre la plume du secrétariat; il en a, du moins, manifesté l'intention.

« C'est l'occasion de remercier M. Alfred Saurel de tous les services qu'il nous a rendus et s'il fallait les énumérer tous, c'est séance par séance qu'il faudrait en faire le relevé. N'oublions pas que c'est à lui que nous devons la marche soutenue et prospère dans laquelle la Société a été dirigée, malgré les causes si diverses de découragement qui devaient l'entraver. C'est à lui que nous devons le maintien des subventions du Ministère de l'instruction publique et du Conseil général. Le rétablissement de la subvention plus importante du Conseil municipal sera aussi dû à ses efforts et surtout à la séance publique dont il a été l'intelligent et intrépide organisateur.

« Quant à moi, Messieurs, je vais rentrer dans l'arène commune, au rang des simples soldats de notre milice laborieuse, où j'espère avoir l'occasion de brûler ma cartouche. Je vous remercie de l'empressement que vous avez mis à accueillir mes travaux.

« Je ne puis surtout oublier que vous avez voté d'ensemble l'impression de mon *Dictionnaire topographique;* c'est la première fois que vous avez accordé cette marque de distinction à un travail aussi considérable. C'était la plus belle récompense que vous pouviez m'accorder et à laquelle je n'aurais jamais osé aspirer, sans votre bienveillance.

« Maintenant, mon cher collègue, veuillez prendre cette place que vous étiez appelé à occuper. C'est pour moi une satisfaction de la céder en de si dignes mains. »

Après ces paroles qui sont couvertes d'applaudissements, M. Mortreuil donne l'accolade d'usage à M. Ménécier et lui cède le fauteuil de la présidence.

Avant de s'y asseoir, M. Ménécier remercie l'assemblée du témoignage d'estime que la Société lui

a accordé, et exprime le désir de voir la compagnie dont il n'a pu toujours partager les travaux entrer de plus en plus dans une voie prospère. Il promet de donner tous ses soins à l'administration de la Société et de faire tous ses efforts pour attirer dans son sein des membres nouveaux. Puis il remercie M. Mortreuil des paroles flatteuses qu'il lui a adressées, son intention étant de suivre autant qu'il le pourra les errements de son honorable prédécesseur. Il termine en demandant que des remerciements soient votés en faveur de M. Mortreuil, pour sa gestion de l'année 1872.

Ce vote a lieu immédiatement à l'unanimité.

M. Roussin remercie à son tour la Société d'avoir songé à lui conférer le titre de vice-président. Il suivra avec autant d'assiduité que sa santé le lui permettra les séances de la Société.

Les paroles de MM. Ménécier et Roussin sont unanimement applaudies.

M. Roussin demande que la Société vote des remerciements à M. Saurel pour la manière dont il a géré, depuis près de deux ans, les affaires du secrétariat, et que ce vote soit consigné au procès-verbal.

M. Saurel ne pense pas qu'un vote pareil soit nécessaire, puisqu'il n'a fait que ce qu'il devait faire. D'ailleurs, dit-il, les fonctions du secrétariat lui ont été rendues si faciles durant l'année 1872, par M. Mortreuil, qu'il ne saurait accepter, sans rougir, des remerciements aussi solennels.

M. Segond-Cresp pense que M. Saurel doit être remercié, justement parce qu'il a fait ce qu'il devait faire et demande en conséquence que l'assemblée se prononce sur la proposition de M. Roussin.

Consultée par le Président, la Société vote à l'unanimité des remerciements à M. Saurel.

La séance est levée à neuf heures.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

PENDANT LES ANNÉES 1869, 1870, 1871 ET 1872

PAR

M. Alfred SAUREL

Secrétaire-général (par intérim).

MESSIEURS,

Quatre années entières se sont écoulées depuis la dernière séance publique de la Société de Statistique de Marseille. Vous ne vous étiez plus réunis, en effet, depuis le 15 novembre 1868, pour initier le public à vos travaux et distribuer à quelques laborieux industriels des récompenses justement méritées.

Est-ce à dire, parce que depuis lors vous n'avez tenu aucune assise solennelle, que ces travaux se réduisent à peu de chose et doivent passer inaperçus ? Non, Messieurs. Appelé à résumer aujourd'hui l'ensemble de vos études et à rapprocher les résultats acquis, je ne crains pas d'avancer que cette période de quatre années comptera dans l'histoire de votre Société comme une des plus brillantes et des plus productives.

Si vous n'avez pas tenu en 1870 la séance publique

prescrite par votre règlement, c'est qu'une circonstance majeure et surtout, hélas ! malheureuse, ne vous permettait pas d'y songer. Auriez-vous pu, en effet, Messieurs, au moment même où notre France, jetée si follement dans une guerre insensée, se débattait sous les formidables canons ennemis, convier vos concitoyens à de paisibles lectures ou à de pacifiques concours ?

Ne pas tenir compte d'une pareille situation, c'eût été montrer un oubli complet des convenances, une indifférence absolue pour les maux de la patrie. Et que nul ne se hasarde à vous adresser un pareil reproche; car il me sera facile de démontrer que non-seulement vous avez compati aux malheurs du pays, mais que vous avez contribué, plus que ne le comportaient vos faibles ressources, à combattre un peuple dont les agissements ne reportent que trop nos souvenirs vers l'époque des invasions des Barbares.

Le rapport que j'ai à vous présenter, Messienrs, atteindrait des proportions démesurées, si je devais parler des travaux de chacun de vous. Je ne pourrai cependant passer trop légèrement sur tout ce qui a été fait, et s'il me convient d'être sobre d'éloges, je suis tenu aussi de signaler les points essentiels.

Mais avant d'entreprendre cet examen, laissez-moi jeter un coup-d'œil sur le tableau des membres de la Société et mentionner les modifications qui s'y sont produites.

Un seul de vos confrères, Messieurs, depuis l'année 1868, vous a été enlevé par la mort. Vous savez que je veux nommer Benjamin Poucel. Vous l'avez connu et apprécié, cet homme de bien, et quand vous lui avez rendu les derniers devoirs, la voix éloquente et surtout émue de M. Dugas a rendu justice à ses vertus, en constatant l'importance de ses travaux statistiques et littéraires.

En effet, Poucel a écrit un grand nombre d'ouvrages. Les deux premiers : *Les Cartas criticas* et *Un Itinéraire à travers les provinces de la République Argentine*, furent imprimés à Buenos-Ayres. En 1849, il publia en France une *Etude sur les intérêts réciproques de l'Europe et de l'Amérique* ; en 1864, *les Otages de Durazno ;* en 1865, une *Monographie de la province de Catamarca ;* en 1867, l'*Histoire du Paraguay moderne* ; en 1868, un *Essai d'une Monographie de La Plata.* La mort le surprit pendant qu'il travaillait aux *Mémoires d'un berger de La Plata.*

Regrettons, Messieurs, un collègue aussi laborieux, aussi estimable, et tâchons de l'imiter.

Plusieurs de ces confrères, que vous aviez pris la douce habitude de voir assis à vos côtés, ont donné leur démission, les uns par raison de santé, les autres par suite de changement de position. Parmi les premiers, vous comptez M. Guys, ancien consul général ; M. Touffet, directeur du Mont-de-Piété ; M. Gras, professeur de physique ; M. Magnan, aumônier du Lycée. Parmi les seconds, appelés à exercer hors de Marseille des fonctions publiques, vous remarquez MM. Bernard, ingénieur des Ponts-et-chaussées à Philippeville ; de Grasset, ancien archiviste-adjoint de la préfecture de Marseille ; Gourdez, procureur de la République à Sisteron ; Léopold Ménard, directeur des prisons et de la maison centrale de Montpellier.

Le départ de ce dernier collègue, qui fut un des membres les plus zélés de la Société et qui était même votre président lors de la dernière séance publique, vous a été particulièrement sensible. Votre souvenir l'a suivi dans le département de l'Hérault et vous espérez lui voir reprendre un jour la place qu'il occupait naguère parmi vous.

Quelque sensibles qu'aient été les pertes que vous avez éprouvées, l'admission de membres nouveaux a eu pour

effet de les atténuer. Malgré l'indifférence et le découragement qui se manifestent pour les travaux de l'esprit, sont venus frapper à votre porte et ont été accueillis avec bonheur, après toutefois la remise d'œuvres probatoires sérieuses, MM. Stéphan, directeur de l'Observatoire; Saurel, vérificateur des Douanes ; Théraizol, négociant; Levenq, architecte; Croset, propriétaire ; Gilles, auteur de plusieurs ouvrages d'archéologie ; Guichenné, vérificateur des Douanes, ancien suppléant de l'architecte diocésain de Tarbes; Dussaud, docteur en médecine, pharmacien de 1re classe ; Louche, docteur en théologie, vicaire de la paroisse Saint-Charles.

Plusieurs de ces nouveaux collègues ont déjà tenu une large place dans les ordres du jour de vos séances mensuelles; il faut croire qu'ils ne s'arrêteront pas en si beau chemin.

Le nombre des membres correspondants, nouvellement élus, est en rapport avec celui des membres actifs. Si le titre de correspondant n'est quelquefois qu'un brevet d'estime accordé à des hommes déjà connus, il a été souvent décerné comme récompense de travaux originaux et remarquables sous plus d'un rapport. Ce n'est qu'à cette dernière condition que vous l'avez conféré à MM. Jaussens, docteur en médecine, à Bruxelles ; Simonin, ingénieur civil, professeur à l'Ecole d'architecture, à Paris ; Keberlé, docteur en médecine, à Strasbourg ; Cristoforo Negri, président de la Société Géographique, à Florence ; Don Pedro Francisco Alvarengo, docteur en médecine, à Lisbonne ; Bertherand, secrétaire de la Société Algérienne de Climatologie, à Alger ; Lambert, premier médecin de la Marine, à Toulon; Xavier Barbier de Montault, camérier de S. S., à Poitiers ; Meulemans, vice-consul de la République de l'Equateur, à Bruxelles ; Bertillon, docteur en

médecine, à Paris, et Paringault, ancien magistrat, à Paris.

Et maintenant, permettez-moi de vous féliciter de l'excellence de vos relations avec les autres compagnies savantes de France et de l'étranger.

Désireux de mettre votre bibliothèque, définitivement installée aujourd'hui dans le palais de la Bourse, côte à côte avec celle de la Chambre de commerce, à la hauteur du public qui doit la consulter et du local qui la renferme, vous avez activé d'une façon toute spéciale les échanges de ces publications dont le vulgaire ne connaît pas assez l'importance et obtenu ainsi des collections précieuses de cent vingt-cinq Sociétés.

En retour de 600 volumes environ que vous avez envoyés, vous avez reçu quinze cents tomes, brochures ou mémoires divers et dans peu de temps vous pourrez livrer aux lecteurs studieux qui fréquentent la bibliothèque de la Chambre de commerce, une série d'annales de tous les corps savants des départements, la plus complète peut-être de celles que possède la province.

Mais si vous êtes en droit de vous enorgueillir de l'empressement que mettent ces Sociétés à vous transmettre les ouvrages qu'elles produisent, vous pouvez être satisfaits de l'activité que vous avez déployée vous-mêmes dans l'impression des volumes de votre *Répertoire*. Les résultats obtenus depuis 1868 sont tellement remarquables que je manquerais à mon devoir si je ne les faisais connaître plus particulièrement.

Depuis le 15 novembre 1868, vous avez publié trois volumes, un fascicule et mis sous presse un quatrième volume. Le tome XXXII renferme 526 pages, le tome XXXIII en contient 343; le tome XXXIV en compte 548; enfin, le 1er fascicule du tome XXVIII, fascicule si longtemps attendu et que tant de contrariétés diverses vous avaient

empêché de livrer au public, renferme 204 pages qui ne seront certainement pas le plus à dédaigner, parmi les trente-quatre volumes qui forment la principale série de vos publications.

Et cependant, Messieurs, il s'en faut de beaucoup que les ressources dont vous disposez soient importantes. Vous n'avez point eu, jusqu'à ce jour, le bonheur de rencontrer un de ces Mécènes qui assurent par un don princier la prospérité d'une Société. Seul, le Conseil général des Bouches-du-Rhône vous a fidèlement maintenu votre subvention annuelle, prouvant ainsi qu'il comprend la valeur de vos travaux et tient à vous récompenser de vos services.

Quant à la Ville, depuis deux ans, elle a cessé d'accorder aux Sociétés savantes les secours précédemment alloués. Vous ne sauriez lui en vouloir de régularisèr ses finances au moyen d'importantes économies, mais nos administrateurs ne tarderont pas sans doute à montrer qu'ils n'ignorent pas qu'une grande cité s'illustre aussi bien par les travaux de l'esprit que par ceux de l'industrie et du commerce, et que votre Société, s'intéressant particulièrement aux œuvres matérielles, suit constamment de l'œil les hommes qui travaillent à sa prospérité, discerne les plus capables, et sait, comme elle le fait aujourd'hui, rendre publiquement témoignage à ceux qui, dans le département des Bouches-du-Rhône, ont fait progresser les sciences, le commerce et l'industrie.

C'est donc chose extraordinaire, Messieurs, qu'avec si peu de ressources, votre Société ait pu publier tant de volumes et ouvrir avec succès plusieurs concours. Cela prouve bien la vitalité de son organisation et le dévouement des membres qui la composent.

Mais, il faut bien l'avouer, le petit avoir que vos devanciers avaient péniblement amassé, vos fonds de réserve

ont disparu ! Ce titre de rente, que vous respectiez depuis tant d'années et qui ne devait être réalisé que dans des jours de malheur, ce titre a été vendu à la Bourse. Vous avez pensé que rien ne devait arrêter l'impression de votre *Répertoire*. Une Société qui cesse de produire est une Société morte et vous voulez prouver que la vôtre existe.

Deux de vous rediront tout à l'heure ce que vous avez fait pour l'industrie et pour la statistique ; laissez-moi vous rappeler ce que vous avez produit pour les lettres et les sciences, suivant, dans cette énumération sommaire, l'ordre des Commissions inscrit dans vos règlements.

La topographie, cette sœur cadette de la géographie, a eu de fervents admirateurs. En tête des membres qui s'adonnent à son étude d'une manière spéciale, nous remarquons votre cher président, M. Mortreuil. C'est à lui que vous devez le *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Marseille*, ouvrage digne d'un bénédictin et qui sera bien le vocabulaire le plus complet des localités grandes ou petites de cette partie du département des Bouches-du-Rhône, avec toutes les appellations sous lesquelles elles ont été connues aux diverses époques de notre histoire. L'impression de ce volumineux Dictionnaire est assez avancée pour que nous puissions en prévoir la fin et prédire à son savant auteur, autant qu'à la Société qui s'est chargée de l'éditer, un succès du meilleur aloi.

La description de la *Vallée de l'Huveaune* tentait depuis longtemps la plume de celui que vous voulez bien écouter. Y a-t-il, en effet, dans le département une région plus capable de solliciter des recherches de toute nature ? Il n'est donc pas étonnant que nous ayons dépeint la *Plage du Prado* et décrit tout ce que nous avons vu en descendant le cours de la rivière qui alimente encore aujourd'hui une partie de nos fontaines, et fait l'historique d'Aubagne, l'humble capitale de cette modeste vallée.

Votre Secrétaire n'a pas été, du reste, le seul à étudier les bords de l'Huveaune ; car M. Louche, de son côté, a écrit une *Notice sur le quartier de Saint-Just* et M. Sicard a rendu compte avec grands détails d'une brochure de feu l'abbé Cayol, touchant le *Quartier de Saint-Loup*.

Vous connaissez, Messieurs, tous les avantages que la science moderne peut retirer d'une étude sérieuse de la météorologie. Grâce aux règles générales tracées par Mathieu (de la Drôme), on arrive à prévoir dans de certaines limites, non pas seulement le temps du lendemain, mais les bourrasques et les tempêtes, plusieurs jours à l'avance. Les sectateurs du savant que je viens de nommer n'auront qu'à consulter votre *Répertoire* pour y trouver les observations relevées par M. Verdillon à l'Observatoire de notre ville. Le directeur de ce bel établissement, M. Stephan, l'un des vôtres, a, du reste, largement prouvé qu'il est digne du poste qu'il occupe, en vous lisant deux importants mémoires, l'un traitant *des Moyens usités pour compter le temps*, l'autre du *Phénomène des étoiles filantes*.

Des questions intéressant l'hydrographie et la géologie ont rempli deux de vos plus importantes séances. En effet, M. Léon Vidal, dans un rapport rédigé à propos des chartes, titres et documents relatifs aux pêcheries de Martigues, vous a fourni de très intéressantes communications sur les bordigues qui entourent en quelque sorte la Venise provençale, qu'un chemin de fer relie enfin à Marseille, et M. de Villeneuve, le savant ingénieur des mines, a captivé votre attention, le 12 mai 1870, en vous racontant tout ce qui se fit au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne auquel vous l'aviez délégué.

La botanique et l'horticulture, ces deux sciences jumelles qui fournissent les moyens de combiner de si suaves odeurs et de si violents poisons, ont fourni à MM. Saurel, Dussaud et Sicard matière à de sérieux mé-

moires. Les deux derniers se sont occupés de *Quelques plantes toxiques de la famille des Solanées*, habitant le département des Bouches-du-Rhône, tandis que le premier, moins savant que ses collègues, mais non moins appréciateur qu'eux des bons fruits, s'occupait de la *Consommation des fraises à Marseille, de la Culture de l'oranger en Provence et du Commerce des oranges à Marseille.* Les titres de ces travaux disent suffisamment que la statistique sait parfois se couvrir des fleurs et des fruits les plus agréables pour se faire plus aisément goûter.

Aucun de vous, Messieurs, n'est complètement étranger au repenplement des rivières et à cette science, presque nouvelle en France, connue sous le nom de pisciculture. Mais si pour qnelques-uns ces questions recèlent encore des mystères, pour d'autres elles n'ont plus rien de caché. Rappelez-vous en effet que M. Léon Vidal vous a entretenus *de l'Action du froid sur les poissons élevés en stabulation*, et que M. Sicard vous a vivement intéressés par l'*Histoire d'un vieux madrépore* et par le récit *de l'Introduction à Marseille du poisson chinois macropode.* C'est encore à ce savant collègue que vous devez les *Etudes pratiques sur la croissance des éponges* et sur *Quelques poissons de Chine nouvellement introduits à Marseille.*

De son côté, ne voulant pas rester tout à fait étranger à la zoologie, votre Secrétaire vous a dit *Quel est le rôle que joue le chien dans la société* et démontré *l'influence qu'il exerce sur la civilisation.* Si les critiques émises contre l'animal préféré de tant de gens n'ont pas été acceptées par tout le monde, tous du moins vous avez applaudi lorsque, blâmant le bon cœur des agents préposés à la surveillance de cet incommode contribuable, il a prouvé, grâce à des chiffres statistiques officiels, que les chiens qui rapportaient à Marseille, en 1863, la somme de 21,585 francs, n'en ont plus produit en 1872 que 4,376.

S'occupant de divisioa politique et territoriale, M. Segond-Cresp vous a lu une véritable consultation d'avocat, à propos du *Règlement marseillais fixant la distance qui doit séparer les plantations du terme voisin.*

Les questions de population ont été traitées par MM. Maurin et Sicard, celui-ci dans son sérieux examen de la *Démographie figurée* du docteur Bertillon, celui-là dans son *Etude sur la mortalité des enfants en bas-âge à Marseille.* Vous savez le chemin qu'a fait depuis cette idée de la création d'une Société protectrice des enfants dans notre ville et nous nous applaudissons de l'initiative de cet excellent confrère.

Dès les premiers jours de sa fondation, votre Société a compté dans son sein des membres s'occupant spécialement d'histoire et d'archéologie. Est-il, en effet, des sciences plus capables de procurer des satisfactions à ceux qui se livrent à leur étude? Aussi, voyez comme l'énumération que j'ai à vous faire est longue. M. Gilles vous a donné : *Annibal et Publius Cornelius Scipion ;* M. Saurel : l'*Histoire des Albiciens*, contemporains de Jules César, et *la Garde-Freinet ou les Sarrasins en Provence;* Mgr Barbier de Montault : *Le culte de sainte Madeleine à Rome, La vraie croix de René d'Anjou* et *le Cantharus de l'église de Bolsène.*

S'attachant à l'étude de faits plus récents, votre Secrétaire a mis en lumière la figure de *Roux de Corse*, le puissant armateur marseillais, pendant que M. Timon-David vous lisait une intéressante *Notice sur la famille de Moustier*, recherchant à quelle branche appartenait l'échevin qui s'illustra pendant la peste de 1720.

Quant à l'histoire contemporaine, M. Segond-Cresp s'est chargé d'en écrire quelques pages. Ce spirituel collègue. tout le monde le sait, possède dans ses cartons tant de documents précieux, que lui seul pouvait se permettre de vous présenter *Une thèse dédiée à l'ordre des avocats de*

Marseille; d'infliger un *Erratum aux souvenirs marseillais* publiés par la *Revue de Marseille;* de vous introduire dans *Le temple de la vénérable mère loge écossaise à l'orient de France*, et de compter devant vous les *Bulletins de vote de la 8e section électorale de Marseille.* Lui seul pouvait encore hasarder des *Remarques sur l'exposition du Cercle artistique* et dresser, en compagnie toutefois de M. Paul Croset, la *Statistique des journaux de Marseille*, nés ou disparus pendant les années 1870 et 1871.

Il serait oiseux de faire l'éloge de M. Laugier comme nnmismate et l'on ne trouvera pas étonnant qu'il ait écrit une excellente *Notice sur quelques monnaies anciennes acquises par le Cabinet des médailles de Marseille*, intéressant à cette étude les personnes le moins initiées à la fabrication des coins, des jetons et des pièces monnayées.

Les travaux archéologiques proprement dits ont été nombreux autant que remarquables ; mentionnons-les suivant les époques auxquelles ils ont trait. M. Gilles, en vous parlant de *Colonia maritima Avaticorum* et du *Camp de Scipion à Saint-Blaise*, a examiné les ruines que l'on retrouve au milieu des étangs de Lavalduc, à un point de vue tout à fait original. Si vous n'avez pas tous accepté les nouvelles versions de l'auteur, tous, du moins, vous avez rendu justice à la bonne foi de l'archéologue et applaudi à son amour de la vérité. Ces deux qualités, vous les lui avez surtout reconnues dans son *Précis historique et chronologique des monuments triomphaux dans les Gaules*, étude tout à fait nouvelle et destinée à quelque retentissement.

Votre Secrétaire n'a pas voulu rester tout à fait étranger aux questions archéologiques. Il a pu même piquer votre curiosité en vous transportant à *la Penne*, grâce à son objectif et, la photographie aidant, mettre sous vos yeux *la Pennelle*, cette singulière pyramide qui n'a rien de

commun avec celles d'Egypte et démontrer que *le général Penellus* n'est, en fin de compte, qu'un personnage imaginaire.

Notre vieille abbaye de Saint-Victor est toujours le champ inépuisable sur lequel les savants se donnent rendez-vous. Trois de vos collègues y ont trouvé matière à de substantiels mémoires. M. Levenq vous a lu *Les origines de l'abbaye de Saint-Victor* et vous a spécialement conduits dans *les Cryptes* du vieux monastère; M. Kothen vous a minutieusement décrit son *Obituaire* aujourd'hui ruiné, et M. Guichenné vous a présenté une *Etude archéologique sur Notre-Dame-de-Confession*, si connue à Marseille sous le nom de *la Vierge noire*. Il faut bien faire revenir le public de cette double croyance qne cette statue est due au ciseau de l'évangeliste saint Luc et qu'elle est taillée, comme le prétend un journal publié à Marseille même, dans une tige de fenouil.

Deux vénérables membres correspondants, M. le chanoine Magloire Giraud, curé de Saint-Cyr et Monseigneur Xavier Barbier de Montault, prélat romain, nous ont envoyé, le premier des *Documents relatifs aux farots ou feux de garde sur les côtes de Provence;* le second, une *Description des heures de René d'Anjou à l'évêché d'Angers*. Vous devez, de plus, à ce savant les *Inscriptions commémoratives pour la nouvelle église de Saint-Vincent-de-Paul*, dont toute la population marseillaise verrait de si bon œil le prompt achèvement.

Les extrêmes se touchent ici comme ailleurs; car, à côté des inscriptions nouvelles, je suis enchanté de mentionner la *Notice* que M. Kothen vous a lue à l'époque, *sur les inscriptions découvertes dans le sous-sol de l'ancienne église des Réformés*.

L'antique et le moderne se coudoient sans cesse dans vos séances ; car si vous vous occupez volontiers des faits

datant de sainte Madeleine, vous vous intéressez également aux événements accomplis à *N.-D.-de-Lourdes*. M. Guichenné vous lisait en effet, il y a un mois à peine, une *Monographie* de cette église visitée naguère par tant de voyageurs, et si vous vous absteniez de porter un jugement sur les prodiges qui ont motivé l'érection de ce sanctuaire, vous étiez libres du moins d'admirer le monument dont votre collègue vous faisait une si complète description.

Entrons dans un autre ordre d'idées. Il s'agit des problèmes les plus difficiles à résoudre pour reconstituer notre Société, problèmes sous-entendus dans ces deux grandes catégories : de l'organisation politique et administrative et des institutions.

M. Léopold Ménard vous a fait goûter une *Etude sur la science pénitentiaire* et M. Blancard une *Etude historique sur l'intérêt de l'argent*. Votre secrétaire, sous le titre un peu fantaisiste peut-être de : *L'Hôpital n'est pas fait pour les chiens*, a signalé les causes vraies qui poussent tant de gens à solliciter leur entrée gratuite dans les hôpitaux.

MM. Sicard, Saurel, Latil et Laurent de Crozet se sont occupés spécialement des plaies morales qui dévorent une grande partie de notre population. Ces vices, qu'il s'agirait avant tout de combattre, après les avoir signalés, sont la licence des mœurs et l'ivrognerie. Tout cela se trouve développé dans plusieurs mémoires, savoir : *Rapport sur les progrès moraux et matériels à effectuer dans la ville de Marseille* (M. Sicard) ; *De l'ivrognerie à Marseille et de quelques moyens de la combattre* (M. Saurel) ; *De l'assistance publique à Marseille* (M. Latil) ; *De la principale cause du paupérisme chez l'ouvrier et de l'entretien de la misère chez le peuple dans la ville de Marseille* (M. Latil) ; *Historique des Sociétés charitables de Marseille* (M. L. de Crozet) ; enfin *De l'Ecole primaire au point de vue de la famille* (M. L. de Crozet).

Les grands travaux exécutés ou projetés dans notre ville ont attiré votre attention non moins que tout le reste, et c'est M. Verdillon qui s'est réservé le soin de vous entretenir du *Nouveau Palais de Justice*, du *Palais de Longchamp*, et d'examiner, de discuter et d'attaquer enfin avec avantage tous les projets de *Halles centrales* autour desquels l'intérêt privé se met seul en jeu, tout en prétendant exalter l'intérêt public.

A ce sujet, votre Société a cru devoir, en sa qualité de Société d'utilité publique, élever la voix et elle a quelque prétention à se faire écouter de l'administration municipale par la transmission qu'elle lui a faite de ses vœux et de ses critiques.

Elle a pensé également devoir soumettre à l'Assemblée nationale un projet *des Réformes à opérer dans la législation des annonces judiciaires*, autrement dit de la *Publicité légale*, et le Ministre de l'intérieur vous a déjà transmis des remerciements pour ce travail dont MM. Segond-Cresp et Saurel ont été les auteurs. Ces messieurs ont démontré qu'en corrigeant les abus relatifs aux annonces légales, il serait aisé de faire tomber dans les caisses de l'Etat de huit à dix millions par an, sans augmenter en rien les charges des contribuables.

M. Latil, de son côté, dans une *Etude statistique, morale et philosophique sur les boissons*, a proposé un moyen fort ingénieux de faire des boissons une *ressource financière pour l'Etat*, sans accroître, bien entendu, les entraves ni les impôts déjà si considérables dont elles sont grevées.

L'industrie, le commerce, la navigation sont pour vous, Messieurs, des questions de premier ordre. Ce sont, en effet, les sources de la prospérité de notre ville, et votre Société, éminemment marseillaise, s'intéresse avant tout à leur développement. On vous dira dans un instant tout

ce qui a été fait pour encourager l'industrie; mon devoir, à moi, est seulement de faire ressortir qu'elle revendique l'initiative d'*un projet de conservatoire de l'industrie à Marseille* et de la *création d'une collection de prototypes d'échantillons de toutes les marchandises connues.*

Je dois ajouter que si votre Société n'a pas poursuivi cette dernière création, c'est que la Chambre de commerce vous a donné officiellement l'assurance qu'il entrait dans ses vues de former cette sorte de musée, lors de l'établissement de l'Ecole de commerce.

Quant aux travaux écrits concernant le commerce et la navigation, il en est plusieurs qu'il convient de signaler; ce sont des *Rapports* étendus *sur le commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères, sur le cabotage et la navigation*, par M. Latil et M. A. Saurel, et une *Notice* très complète de M. Théraizol *sur le Commerce de Marseille avec le Sénégal.*

J'aurais à vous entretenir longtemps encore, si je voulais énumérer les rapports rédigés sur mille questions statistiques, par MM. Mortreuil, Segond-Cresp, Faliu, Penon, Saurel, Kothen, Laugier, Blancard, Gentet, Verdillon, Latil, Timon-David, Vidal, Gourdez, Maurin, Sicard, Ménécier; mais l'heure me presse et je dois me borner à dire qu'il n'y a pas de sciences auxquelles vous n'ayez touché, qu'il n'y a pas une seule des grandes questions physiques, naturelles ou littéraires que vous ayez absolument laissée de côté.

Mais il est une science qui jamais ne s'était présentée à vos études; car on l'eût supposée, il y a peu d'années encore, complètement étrangère à votre programme: c'est celle de la guerre.

J'ai déjà dit en commençant que vous vous étiez cru obligés, il y a deux ans, de mêler votre faible voix à l'immense clameur qui retentissait d'un bout de la France à

l'autre et de contribuer pour quelque chose au succès de la lutte gigantesque que nous soutenions contre l'envahisseur.

Rappelez-vous ce que vous avez fait.

Dès que le premier cri de guerre est poussé, vous vous hâtez de verser votre souscription pour les ambulances ; mais, hélas ! quelques jours sont à peine écoulés que nous voyons l'ennemi s'avancer et bloquant Metz, enserrant Paris, menacer jusqu'aux rives du Rhône.

Quelles pensées vous viennent alors à l'esprit ?

L'un de vous, M. Levenq, s'en va parcourir nos environs, lever des plans, établir des cotes, calculer des distances et il vous présente un *Projet de défense du territoire de Marseille*. On est bien autorisé à croire que cette étude était sérieuse, puisque le Comité départemental de défense s'en empara et ne dissimula nullement l'avantage qu'il prétendait en retirer pour son travail d'ensemble.

Pendant ce temps, un autre de vos collègues, M. Saurel, émet une proposition que vous acceptez avec empressement : l'ouverture d'un concours pour l'invention d'un engin de guerre nouveau, d'une application facile et immédiate, et quelques jours après vous voyez soumettre à votre jugement canons et mitrailleuses, fusils et cartouches, agents destructeurs de tout genre, appareils défensifs de toute nature.

Vous voilà devenus guerriers, vous, hommes si calmes et si amis de l'humanité ; vous voilà constitués en Comité d'artillerie et appelant de tous vos vœux l'invention d'engins de mort rapides et efficaces.

Vous défiant pourtant de vos connaissances, vous vous adjoignez d'excellents officiers du génie et de l'artillerie, dont le dévouement égale le vôtre, et enfin, après de longues et sérieuses expériences, vous décernez à M. Boursier, ingénieur-mécanicien, une médaille d'or de

300 francs, pour vous avoir présenté des fusils transformés, tirant avec une justesse remarquable et sans la moindre difficulté, vingt-deux coups en deux minutes.

Ce n'est pas tout. Pendant que la plupart d'entre vous se montrent dans les hôpitaux, dans les ambulances, se dévouant aux soins des soldats blessés, d'autres courent sur les champs de bataille, conduisant des escouades de chirurgiens et d'infirmiers enrôlés sous le guidon de la Société Internationale. MM. Maurin et Ménécier sont de ce nombre et c'est avec bonheur que nous avons vu M. Ménécier revenir parmi nous décoré de la croix des braves, pour sa belle conduite à l'armée de la Loire.

La paix nous est imposée, la lutte cesse, mais votre devoir à vous, Messieurs, n'est pas terminé. Il faut compter les plaies, panser les blessures et consigner en même temps les renseignements que la science peut retirer, noter les faits qu'il faudra retenir.

Et alors, M. Verdillon écrit son *Etude sur l'influence que les ambulances civiles exercent sur l'état physique et moral des soldats* et démontre sans peine que le militaire, lorsqu'il a été soigné quelque temps par nos admirables sœurs de charité, rentre au régiment plus humain pour ses ennemis, plus obéissant envers ses chefs, plus apte enfin à faire un bon citoyen. M. Dugas vous fait l'*Histoire de l'ambulance des Frères des Ecoles chrétiennes* et rend hautement justice au dévouement de ces humbles instituteurs du peuple. M. Sicard, à propos de l'*Ambulance Bourjac*, constate l'abnégation dont les femmes du monde ont fait preuve à Marseille pendant ces dures circonstances. M. Segond-Cresp, enfin, fait le *Dénombrement de tous les hôpitaux* ouverts par la bienfaisance publique ou l'intendance militaire, désigne tous les locaux, compte tous les malades et tous les médecins et résume dans quelques colonnes de chiffres certains, incontestables, tout ce qui

a été dépensé pour rendre la santé à nos soldats, tout le bien qui leur a été fait, tous les services qu'on leur a rendus.

M. Sicard a écrit encore une page qui restera dans nos annales comme un enseignement profitable. C'est l'histoire des faits accomplis à l'*Ambulance de la rue Saint-Ferréol*, le 4 avril 1870, le jour même où, du haut de Notre-Dame-de-la-Garde, les obus pleuvaient sur la préfecture.

Est-ce là tout? Non, Messieurs. Il faut que le malheur nous instruise; il faut que les terribles leçons que nous avons reçues nous servent. Il n'y a qn'un cri : notre armée doit être réorganisée, nos règlements militaires doivent être modifiés, et, profitant de l'occasion ouverte par l'envoi d'une brochure qu'on soumet à votre examen, M. le capitaine d'état-major Faliu vous démontre les vices de notre armée et, ancien compagnon d'armes du général Faidherbe, au Sénégal, prouve que les idées de l'ex-commandant en chef de l'armée du Nord sont éminemment pratiques et pourront être appliquées sans peine à la réorganisation de l'armée nationale.

Le calme renaissant enfin, grâce à l'énergie et au dévouement d'un vieux patriote que Marseille est fière de compter au nombre de ses enfants, la Société de Statistique n'avait plus qu'à s'occuper de ses travaux habituels; mais elle ne pouvait, après avoir fait de son mieux pendant la guerre, ne pas s'intéresser à la libération du territoire. Aussi, sans être arrêtée par des questions d'intérêt personnel, elle verse, dès qu'elle est ouverte, son offrande à la souscription nationale, indique aux industriels alsaciens les chutes du Rhône à utiliser pour leurs filatures et s'empresse de reprendre avec ses correspondants de Metz, de Colmar et de Strasbourg, des relations que des délimi-

tations nouvelles de frontières tenteraient en vain d'entraver.

Quelque imparfait que soit mon rapport, Messieurs, je crois avoir prouvé que votre Société continue à mériter les sympathies de tous les partisans de l'ordre dans le travail et qu'elle donne dans notre ville un exemple qui doit trouver des imitateurs. Si ses études et ses recherches témoignent de son désir de bien faire, les résultats acquis attestent bien qu'elle ne s'épuise pas en vains efforts.

Votre ligne de conduite, Messieurs, est donc bien tracée et vous n'avez nul besoin d'en chercher une nouvelle. Toute justice vous sera rendue, car vous contribuerez pour votre part à régénérer notre pays adonné trop longtemps à l'oisiveté et à la mollesse.

Vos concitoyens, Messieurs, ratifieront donc le titre de *Société d'utilité publique*, accordé depuis quarante ans à la Société de Statistique de Marseille, et ils diront : « Ce titre lui est bien dû, car elle travaille ! »

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LES

CONCOURS DE STATISTIQUE, DE LITTÉRATURE

ET DE COMMERCE

PAR

M. Louis CAMOIN
Membre actif

MESSIEURS,

En présence des cruels événements qui ont désolé le pays, vous avez judicieusement suspendu vos séances publiques, poursuivant vos travaux intérieurs d'un pas ferme et soutenu.

Les chocs extérieurs ne peuvent rompre un certain ressort propre aux associations intellectuelles ; ils ralentissent à peine les mouvements une fois imprimés. Chez les individus, le même phénomène ne se produit point. Ils s'appartiennent, vivent de leur seule vie, exaltés un jour, abattus le lendemain, privés de soutiens ou de pondération, ils ne sauraient avoir votre esprit de suite et de persistance. Leur essor est arrêté par le moindre souffle. Ceux d'entre eux qui résistent aux influences sont ou devien-

dront hommes éminents. Nous, réunis par un lien mutuel et volontaire, nous ressemblons en quelque sorte à ces compagnies de hardis grimpeurs de rochers qui, malgré les peines, les dangers, le péril, gravissent les monts les plus difficiles, finissant par atteindre les pics inabordables, soutenus par l'émulation et par leurs guides expérimentés. Sans doute, l'explorateur isolé apporte dans ses excursions les mêmes désirs, des tendances semblables aux vôtres, une intelligence égale ; mais vienne le moindre obstacle, que le sentier ait été effacé, il s'arrête, interroge sans espoir de réponse, heureux, s'il en est encore temps, de revenir sur ses traces.

Vous avez donc continué vos études habituelles et le concours a été ouvert. Le résultat dont j'ai à vous entretenir est loin, comme ensemble, d'être satisfaisant. Peu de travaux vous ont été adressés, quoique un intervalle de quatre années nous sépare de notre séance publique.

Trois mémoires ont été présentés ; deux sur la question plusieurs fois posée : de l'avenir que réserve à Marseille l'union des deux mers par le canal Lesseps ; la monographie de la commune de Marignane est le sujet du troisième mémoire.

Quels avantages réels ou hypothétiques, le commerce de Marseille doit-il retirer de l'établissement du canal de Suez ? Cette question sera pour longtemps un objet d'études. Précédemment, vous avez jugé des travaux qui essayaient de répondre à l'idée émise dans vos programmes ; vous avez considéré la question comme insuffisamment étndiée. De nouveau, vous l'avez mise en tête du questionnaire, et vous faites bien, car il y a là à trouver la solution d'un problème, tantôt plein d'espérances, peut-être d'illusions, tantôt menaçant.

Le sort de Venise, au XVe siècle, est-il réservé à notre chère cité, ou bien, l'œuvre grandiose de notre hardi

compatriote aura-t-elle été exécutée à son grand profit? Nous sommes de notre temps ; impatients, scrutateurs, nous voudrions déjà connaître l'avenir ; nos contemporains seuls peuvent nous aider à soulever le voile qui le cache. Voyons donc quels sont les résultats de leurs investigations.

Massilia civitas est l'épigraphe d'un des mémoires. Il est court, écrit d'un style vif, coloré. Son auteur, esprit fin et distingué, s'est laissé dominer par une seule idée dont il est tellement plein, qu'en une phrase unique, il aurait volontiers exprimé son opinion : que le tarif des chemins de fer français soit abaissé ; dès lors, le transit de l'Orient vers le nord et le centre de l'Europe se fera par Marseille. Votre Commission est loin de désapprouver une telle appréciation. Mais elle a jugé que le cadre si large, si bien défini de l'étude à faire était singulièrement réduit ; que le concurrent, malgré son vrai talent de discussion, n'avait réussi qu'à exécuter une charge à fond de train sur la Compagnie dont le service nous met en communication avec toute la France. Car enfin, abaisserait-on les tarifs, comme l'ont demandé et les journaux et diverses Sociétés, auxiliaires indépendants des Chambres de commerce, qu'il n'en résulterait au demeurant pour Marseille que des avantages temporaires. Marseille deviendrait-elle par là l'entrepôt général du transit par voies ferrées, même si notre ville s'abandonnant à des vues étroites, indécises, n'agissant pas par et pour elle-même, se confiait aveuglément à son étoile et aux dons naturels qui, jusqu'aujourd'hui, en ont fait le premier port de la Méditerranée? Quand nos Compagnies diminueront leur tarif, ce qui est fort désirable, les Compagnies étrangères suivront bientôt le même exemple ; la situation étant alors semblable, le transit continuera-t-il à préférer notre ville? Il y a donc à côté de cette opinion d'autres points de vue

à étudier. Ne sait-on pas, d'ailleurs, que chaque jour, et de toutes parts, on vient scruter ce qui se fait sur notre sol, ce qui s'y prépare, quels sont les projets ? Ces études sont faites par des hommes sagaces, intelligents ; ils ont en mains des programmes admirablement définis, dans lesquels on a prévu même ce qui n'existe pas en germe chez nous. Nos docks, nos bassins, nos quais, nos entrepôts particuliers sont l'objet d'examens minutieux. Que de questions adressées sur des points auxquels nous ne songions pas ! Dans ces questionnaires, l'abaissement des tarifs est chose secondaire et nous le comprenons ; ce n'est qu'une mesure à examiner et que les intérêts des chemins de fer même feraient prévaloir, ce n'est pas une œuvre qui exige des années de travaux.

On vient donc étudier nos préparatifs. Quant aux auteurs des mémoires, aucun d'eux n'a essayé de nous dire ce que l'on fait, ce que l'on fera dans les villes maritimes qui se promettent la rivalité. Si l'on nous présentait des études semblables, tous ceux qui tiennent un pouvoir réfléchiraient et répondraient ; ceux qui ont la grande mission de prévoir et de protéger jugeraient, pièces en mains : car pour juger, il faut comparer.

L'auteur du mémoire *Massilia civitas* est donc loin d'avoir répondu. La question des tarifs n'est qu'une des faces de l'étude que vous désirez.

Le second mémoire a pour épigraphe une maxime de La Rochefoucauld : « On doit se consoler de ses fautes, quand on a la force de les avouer. »

Ce mémoire est loin d'avoir l'heureuse brièveté du précédent. La manière de l'écrivain est verbeuse, pesante. Les répétitions et les détails inutiles sont en abondance. A propos de l'isthme de Suez, il nous expose quelle est, à cette heure, la situation très exacte de la navigation à vapeur dans notre port. Il conclut que Marseille peut

combattre victorieusement toute concurrence étrangère. La lutte peut donc s'engager. Comme le vieux Rhin tranquille et fier, Marseille peut dire à ses néréides craintives qu'elles n'ont rien à redouter et que nos adversaires n'oseront rien entreprendre. C'est de l'optimisme. Et la question étudiée à ce point de vue est loin d'être élucidée.

Vous avez remarqué dans une partie de ce travail une longue énumération de points géographiques, de mesures marines, indiquant chez l'auteur une connaissance parfaite de la mappemonde. Par ces détails, à coup sûr inutiles dans cette circonstance, on a voulu répondre péremptoirement à l'accusation portée contre les Français par un des hommes les plus illustres de l'Allemagne : les Français ignorent la géographie. Connaître dans les moindres détails le globe terrestre est chose utile, nécessaire, indispensable. Mais ici il fallait faire preuve d'autres connaissances, serrer la question de près, ne pas l'envisager d'un seul côté, enfin nous donner une solution. L'auteur s'est borné à nous dire ce que peuvent créer des forces que j'appellerai individuelles ; il n'a pas considéré que l'effort à faire à l'avantage de Marseille doit être le produit d'une impulsion générale.

En présence de ces résultats incomplets, vous aurez à juger si, dans un prochain concours, vous demanderez des études plus satisfaisantes sur un sujet important pour Marseille. Il est à désirer qu'après tant d'essais infructueux, nous recevions enfin le mémoire digne de récompense.

Vous avez lu avec intérêt la *Monographie de la commune de Marignane*. Le bon vouloir d'un écrivain séduit toujours quelque peu. C'est qu'en effet il y a dans cette étude un parfum d'étude, l'esprit de recherche et l'amour du territoire. Comme Provençaux, nous sommes satisfaits ; juges, nous avons à examiner attentivement et sans parti pris.

J'ai donc à rapporter fidèlement les opinions exprimées dans vos résumés.

Cette monographie est l'œuvre de deux auteurs. Ils ont divisé leur mémoire en quatre parties consacrées : 1° à la topographie du lieu; 2° à son histoire; 3° à sa description agricole ; 4° à la statistique industrielle et commerciale. Deux plans, l'un du territoire et avoisinements de la commune, l'autre celui de la ville même, ont été joints à l'étude. Ce plan de la ville de Marignane paraît être dressé d'après les auteurs eux-mêmes. De nombreuses armoiries ont été dessinées dans le texte, auxquelles l'exactitude fait parfois défaut.

La première partie reproduit, sans fait nouveau, sans observation originale, ce qui a été écrit sur diverses localités maritimes de Provence placées dans les mêmes conditions géologiques ou climatériques. Les quelques pages consacrées à l'hydrologie sont neuves, intéressantes et serviront aux études que vous avez demandées sur les eaux du département.

La partie historique ne mérite aucun éloge. C'est tout simplement l'histoire succincte de la Provence depuis les temps héroïques, Marignane étant pris pour centre. Nous avons certainement constaté le désir de faire du neuf, plus d'une page en contient les preuves. Le sol a été interrogé ; on lui a demandé quelles avaient été, dans les siècles anté-historiques, les conditions de la vie, quelles populations avaient vécu autour de cette localité? Cependant cette partie de l'œuvre est loin encore d'être substantielle. Les preuves indiscutables, authentiques, celles qui sont le point de départ d'opinions nouvelles, bien assises, sont loin d'être produites. Dans le courant du récit, et pour des époques pleines de certitude, alors même qu'il semblait qu'un fait mal établi allait être mieux éclairé, nous avons lu à plusieurs reprises : « Les

archives sont dans un état fâcheux », ou encore « Nous ne nous prononçons pas dans cette circonstance, nous gardons les raisons pour nous. » Ces formules ne sont pas heureuses; elles indiquent qu'un obstacle se rencontrant, vous n'avez pas osé l'attaquer franchement; que vous avez craint la décision. Nous avons encore à dire que, loin de profiter des études faites depuis quarante ans sur l'histoire de notre province, les auteurs ont disséminé dans leur écrit les erreurs de la *Statistique* Villeneuve; il était facile de consulter les travaux sérieux qui les ont relevées.

Les deux dernières parties du mémoire contiennent des renseignements d'une utilité certaine. Ils ont leur place marquée dans vos archives.

Vous me reprocheriez, Messieurs, de laisser dans l'oubli la partie de ce travail dont les auteurs ont paru faire le moins de cas. Je veux parler des notes. Nous avons dit que, dans l'ensemble de la monographie, il y a de bonnes pages, mais il y en a trop peu. Au contraire, toutes les notes sont intéressantes; ce sont des photographies admirablement réussies; elles donnent à cette étude un caractère particulier d'originalité. Ceux de nous qui ont vu soigneusement Marignane ont été frappés du mérite et de l'exactitude de cet appendice.

Messieurs, les auteurs vous demandent, en récompense de leur étude, de devenir vos correspondants. Ce n'est pas assez, nous vous demandons de leur accorder une médaille de bronze.

J'arrive maintenant au point délicat de ma tâche. Deux difficultés se présentent : nous avons à nous prononcer sur un livre imprimé qui a été l'objet de diverses appréciations ; d'autre part, ce livre est écrit en provençal. Vous savez, Messieurs, mes hésitations et ma perplexité. Vous m'avez dit de ne pas regarder en arrière et de ne

tenir compte que des opinions émises dans notre propre cercle. J'ai donc à m'occuper des *Fables de La Fontaine*, traduites, ou plutôt imitées par M. Marius Bourrelly, en vers provençaux.

Deux langues sont en présence dans notre province : l'une, la langue nationale, celle de la grande, de la noble blessée, celle par qui notre esprit a été façonné, notre intelligence agrandie; la langue sous le génie de laquelle nous sommes devenus des hommes ; l'autre, le joyeux idiome de la patrie provençale, langue maternelle de nos ancêtres. J'éprouve un sentiment de regret à ne plus l'appeler ainsi ; cependant je désirerais lui donner une dénomination presque filiale, je puis le dire : le parler de nos frères et de nos sœurs de lait. Vous, Messieurs, qui, comme votre rapporteur, avez l'honneur d'appartenir à la famille provençale, vous reconnaîtrez combien cette douce appellation exprime incomplètement l'affection que nous avons pour la langue de nos pères. Nous l'aimons tous, cette vieille langue ; elles nous sert de signe de ralliement lorsque nous courons le monde. Humble ou grand, nul de nous ne la désavoue. Elle a eu ses jours de grandeur ; sous la main d'un rude génie, elle fut sur le point de demeurer à jamais. A son heure de déclin, la Provence tout entière lui est restée fidèle. Et pourtant le provençal se meurt. En deçà de la Durance, il s'est formé, depuis une quinzaine d'années, un groupe honorable, ardent, enthousiaste, comme des novateurs, plein de touchantes intentions, s'efforçant de nous ramener, linguistiquement parlant, aux beaux jours des comtes de Barcelone et des comtes de Provence. Ils tentent, nouveaux troubadours, par leurs charmants écrits, tout sel et vivacité, de reconstituer un idiome qui, depuis trois siècles, s'émiette et se disperse comme les nuages du matin devant le radieux soleil. Non, le provençal n'a pas disparu ; mais qu'en

restera-t-il chez les générations prochaines ? Ecoutez demain le langage de notre population. Dix mille locutions provençales sont aujourd'hui remplacées par des mots français. L'effort de nos compatriotes produira une régénération factice. Les poèmes les plus gracieux, les contes les plus ingénieux, les récits les plus spirituels ne relèvent pas une langue tombée en désuétude. La prose seule est le sang du langage. Est-ce à l'aide de recherches archaïques, d'inventions la plupart du temps incomprises, que l'on espère rendre la vie à une langue qui s'en va ? Ni les pléïades, ni les novateurs, ne sont les sources des langues. Songez aux tentatives de Ronsard ! Le foyer domestique, le peuple, voilà les créateurs. Depuis le XVIe siècle, une grande infiltration s'est produite ; peu à peu courant, aujourd'hui inondation que rien ne peut contraindre, mais bienfaisante et réunissant désormais notre pays au pays de France. Les félibres n'auront provoqué qu'une crise.

C'est donc dans cette langue rénovée que M. Bourrelly a voulu imiter le naïf bonhomme. C'est un rude athlète que le fabuliste français. Deux siècles et toutes les littératures l'ont proclamé « l'inimitable, » et en effet les tentatives ont été vaines. De tous côtés, on a reproché résolûment aux imitateurs d'avoir rapetissé le géant. N'était-il pas préférable, écrivait-on, de créer ? En inventant, vous n'eussiez dit que ce que votre langue vous permettait d'exprimer. Malgré cette opinion si caractéristique, des traductions se produisent dans tous les patois de France. Les résultats sont presque toujours semblables.

Le cadre restreint d'un rapport exige que je n'introduise pas l'analyse comparée de quelques fables ainsi que j'aurais désiré le faire. Ce que je disais plus haut aurait été surabondamment démontré. Je dois de m'en tenir à une critique fort générale, résumant vos opinions.

La manière de M. Bourrelly est celle de nos compatriotes du département de Vaucluse. Comme eux, M. Bourrelly a su éviter tout ce que notre idiome a de rudesse. Mais il n'a pas retrouvé le secret de nos vieux pères, celui d'être naïf. Ce n'est ni le goût, ni le savoir qui lui ont fait défaut, c'est l'instrument. Dans les fables où il a cru devoir innover (chose singulière dans une traduction), il est certainement supérieur. Ainsi la morale des fables, celle que M. Bourrelly a introduite, est toujours parfaitement exprimée. Cette morale est vraie, tandis que celle de La Fontaine laisse parfois à désirer.

Le désir nous a été exprimé de voir cette traduction répandue dans nos campagnes. Elle y apporterait certainement de saines idées, d'excellents sentiments. Seulement, il faut le dire, les paysans de Provence, du moins ceux de notre territoire, ne savent pas bien lire, et quand ils lisent, c'est du français.

La Société de Statistique, reconnaissant d'excellentes qualités dans l'œuvre de M. Bourrelly, le félicite hautement. Elle regrette de ne pouvoir lui accorder d'autre récompense que la mention honorable. Ainsi le veut le règlement.

J'ai parcouru, Messieurs, le cercle que vous m'aviez tracé. Plus que jamais la tâche à remplir était difficile. J'aurais certainement reculé, si je n'avais compté sur votre indulgence habituelle.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LE

CONCOURS D'INDUSTRIE

PAR

Le Docteur Adrien SICARD
Membre actif.

MESSIEURS,

Depuis quatre ans, la Société de Statistique de Marseille n'avait pu avoir de concours d'industrie ; les malheurs survenus à notre chère patrie vous expliquent cette lacune.

A peine la France était-elle remise de son ébranlement que notre Société provoqua un concours ; elle a pensé que notre beau pays ne pouvait se relever aux yeux du monde, qu'à la condition d'un travail incessant et du perfectionnement dans les arts industriels.

Pour parvenir au but que nous voulons atteindre, il était indispensable de faire appel à toutes les industries nouvelles ou perfectionnées du département des Bouches-du-Rhône ; cet appel a été entendu et six concurrents sont entrés en lice.

Chargé par nos honorables collègues du devoir d'exposer à vos yeux les titres de chacun des concurrents aux récompenses qui leur sont attribuées, nous venons réclamer, avant tout, votre indulgence pour la longueur de ce travail, heureux si nous parvenons à persuader à nos auditeurs que l'industrie est la force vive de notre département et de la France entière.

Le premier concurrent qui se présente dans la lice est Madame Leymarie née Bellenger, qui possède, dans la rue Saint-Ferréol, 60, un atelier pour la réparation et la transformation des châles.

Votre Commission s'est transportée dans les ateliers de madame Leymarie; elle a estampillé une certaine quantité de châles qui tous étaient dans un état pitoyable : ceux-ci percés de mille trous, ceux-là non-seulement vieillis et déchirés, mais encore dans un tel dénuement qu'il était impossible de supposer qu'on pût jamais en faire quelque chose; d'autres n'avaient plus de couleur, et tous ensemble demandaient de telles réparations, qu'il semblait impossible de les revoir paraître, non-seulementau grand jour, mais seulement dans un état à pouvoir se porter.

Quel n'a pas été l'étonnement de votre Commission, lorsque, après avoir suivi toutes ces opérations de réparation, transformation et teinture, elle a vu sous ses yeux de ravissants châles qui, de longs, étaient devenus carrés, s'étaient transformés en burnous ou en rotonde, sans qu'on pût s'apercevoir des milliers de morceaux dont se trouvait composé ce travail, dû à une patience et à un bon goût tels qu'on se demandait s'ils ne sortaient pas de la fabrique.

Pour en arriver à un tel résultat, il faut, de la part de l'artiste, les connaissances les plus intimes des différentes qualités de laine que l'on doit employer, du mode de

teinture dont on fait usage dans la vallée de Cachemire, des procédés particuliers à ces contrées qui ont pour but le nettoyage des châles et, de plus, des études géométriques sur chaque pièce, afin de combiner ensemble les dessins qu'elle comporte.

Votre Commission se plaît à reconnaître tout le talent de Mlle Leymarie ; mais tout en encourageant ces travaux, elle regrette de ne pouvoir accorder une récompense à cette artiste, parce que la réparation et la transformation des châles n'est pas, à proprement parler, une industrie nouvelle ouvrant un nouveau cours à la richesse du pays ; une mention honorable lui sera décernée.

Nous venons de vous entretenir d'une industrie qu'on peut appeler de luxe ; nous reportons vos regards vers un travail de première nécessité : l'eau limpide et débarrassée de toute matière insalubre est, sans contredit, un objet indispensable dans toutes les maisons. C'est vers ce but que convergent maintes et maintes industries ; tel est celui que désire atteindre le filtre Ponchon.

M. Ponchon, rue Lantier, 31, est un travailleur enfant de ses œuvres ; il a porté son attention sur des points indispensables à la confection d'un filtre : matière employée, débit constant, nettoyage facile, si l'on ajoute que l'eau filtrée est de bonne qualité et que le tout peut se donner à un prix minime, l'on sera bien près de résoudre le problème.

La pierre poreuse dont se sert M. Ponchon ne renferme aucune matière décomposable ; le nettoyage de son appareil se fait de lui-même, grâce à l'application du principe de physique réglant *les conditions d'équilibre des liquides dans les vases communiquants.*

Nous allons, en quelques mots, vous donner la description des améliorations dues à l'appareil Ponchon.

Etant donné les couples filtrants de pierre poreuse reliés par un tuyau d'apport ; l'eau filtrée, au lieu d'être re-

cueillie dans un récipient placé au-dessous de l'appareil, comme cela se pratique dans presque tous les filtres, est amenée dans un second bassin parallèle dont la dimension varie au gré du consommateur; par cette seule disposition, le filtre fonctionne. en proportiou de l'eau filtrée, consommée, puisque la filtration cesse dès que le niveau d'eau est établi dans les deux bassins.

Lorsqu'on ouvre le robinet d'échappement appliqué au fond de la caisse où baignent les couples, l'on entraîne immédiatement la boue qui les recouvre en dehors, d'autant plus facilement que l'eau filtrée contenue dans le second réservoir tend à nettoyer le système en sens inverse ; or, comme la ménagère emploie très souvent les eaux renfermées dans la première caisse, elle entretient sans frais et sans travail le bon état du filtre.

De plus, et sur l'indication qui lui a été fournie par notre honorable collègue, le docteur Ménécier, M. Ponchon vient d'ajouter un second moyen de nettoyage consistant à pouvoir se servir de la pression de l'air introduit avec la bouche ou un soufflet qu'on applique sur un tuyau communiquant avec l'intérieur des couples.

L'appareil Ponchon est inaltérable par l'eau ; on peut le placer à volonté dans des vases de poterie ou, mieux encore, dans des bassins en maçonnerie, car ces derniers sont plus hygiéniques.

Inutile de dire que la quantité d'eau filtrée est en raison directe du nombre et de la dimension des couples.

Des appareils fonctionnant en ville depuis trois ans débitent toujours à peu près la même quantité d'eau.

L'on peut adapter ces appareils aux caisses d'eau du canal et M. Ponchon met sous les yeux de la Commission une borne-fontaine donnant d'un côté l'eau filtrée et de l'autre celle du ménage. Il serait à souhaiter que cet usage fût adopté pour les bornes-fontaines des villes.

Votre Commission, considérant *les améliorations notables apportées par M. Ponchon à la filtration des eaux par les pierres poreuses*, vous propose, à l'unanimité, de récompenser cet industriél par une médaille de bronze.

Ceux d'entre nos auditeurs qui suivent assidûment les séances publiques de notre Société se rappellent qu'en 1866, M. Bontoux, notre éminent statuaire, qui s'occupe de l'amélioration du sort des pauvres déshérités de la science, reçut une médaille d'argent pour son vitro-calque et son encre, l'un et l'autre servant à donner aux personnes illettrées les notions d'écriture et de dessin. Les perfectionnements apportés à cette étude sont soumis à la Commission, qui remercie M. Bontoux.

Maints et maints industriels ont tourné toute leur attention sur la construction et la fermeture des coffres-forts.

M. Aurran, rue Lulli, 4, présente à la Commission un coffre-fort désigné sous le nom d'autoclide.

Dans les coffres-forts ordinaires le bec de canne est très facilement crochetable, il n'en est pas de même de celui qui nous occupe, car l'on ne peut ouvrir le bec de canne sans la clef spéciale à chacun des meubles confectionnés par M. Aurran.

Observons que dans le coffre-fort autoclide, la serrure se ferme sur toutes les faces par l'application de gorges mobiles qui condamnent la serrure ; celle-ci comporte un croisillon dont le but est d'arrêter les pènes en les maintenant forcément dans la position que leur a fait prendre le croisillon au moment de la fermeture.

Le coffre se ferme seul et les pènes prennent naturellement leur place sans le secours de la clef, de telle façon que la serrure se trouve condamnée. Une fois fermé, le coffre peut s'ouvrir seulement en enlevant la combinaison, opération encore assez longue, mais à laquelle M. Auran obvie au moyen d'une vis placée sur la face intérieure

de la serrure ; quand on l'enlève avant la fermeture du coffre, ledit s'ouvre avec la clef, quoique il y ait la combinaison.

Il ne nous appartient pas de faire la description technique des différentes pièces qui font partie du système autoclide, qu'il nous suffise de dire que par l'application de divers leviers combinés entre eux, l'on obtient un coffre-fort se fermant tout seul sans qu'on puisse le crocheter et cela même si le bec de canne seul est en jeu.

M. Aurran n'est pas l'inventeur des divers systèmes qu'il applique, pas plus que maints inventeurs qui ont retrouvés dans les anciens ouvrages des modèles de serrure qui, après diverses modifications dues aux découvertes modernes, ont reparu sous un nom nouveau; mais étudiant avec soin les inconvénients qui se présentaient dans les engencements connus, il est parvenu a combiner ces systèmes de telle façon, qu'il obtient une fermeture non seulement capable de lutter avec les coffres-forts déjà connus, mais encore remplissant des indications qui n'avaient pas été dévoilées.

Votre Commission pense qu'il y a lieu d'accorder à cet industriel une médaille de bronze à titre d'encouragement.

Chacun de nous connaît l'huile de pétrole et les inconvénients qui se présentent lorsqu'on reçoit les huiles brutes d'Amérique. Le coulage des barriques et les craintes qu'inspire la combustion de ce liquide dangereux ont poussé maints industriels à chercher les moyens de soustraire ces huiles à ces deux grands inconvénients. M. Ch. Ckiandi, ingénieur et chimiste expert, demeurant à Marseille, rue des Templiers, 25, présente à la Commission un système nouveau d'emmagasinage qui porte son nom.

En l'année 1867, M. Ckiandi construisit, dans un vaste enclos situé grand chemin d'Aix, n° 50, dock Cuoq, des

appareils d'après son système, dont nous allons vous donner un aperçu.

Qu'on s'imagine des espèces de cloches semblables à celles des gazomètres, qui, au lieu d'être mobiles, sont maintenues au fond de bassins en maçonnerie pleins d'eau par une surcharge d'eau contenue dans un réservoir en tôle placé immédiatement au-dessus de la cloche et faisant corps avec elle ; l'eau contenue dans ce réservoir de surcharge n'a aucune communication, soit avec l'intérieur de la cloche, soit avec l'eau extérieure de la cloche qui l'enveloppe de toute part, contenue elle-même par le bassin en maçonnerie. Cette surcharge d'eau a pour but d'empêcher tout mouvement ascensionnel ou latéral des réservoirs.

Les cloches à pétrole sont de simples vases communicants dans lesquels les liquides se classent par ordre de densité ; l'on introduit l'huile de pétrole par la partie supérieure de la cloche immergée qui déplace un poids d'eau proportionnel à son volume ; cette eau s'échappe par la partie inférieure de la cloche, remonte le long des parois extérieures et s'écoule par une surverse fixée au bassin en maçonnerie, laquelle est destinée pendant tout le temps du remplissage à maintenir l'eau dans le bassin à un niveau constant.

Quand la cloche a reçu sa charge complète de pétrole, il suffit de fermer le robinet d'introduction de l'huile, ainsi que la surverse du bassin en maçonnerie, d'introduire un excédant d'eau de manière à immerger complètement le réservoir à pétrole et maintenir ainsi ce liquide dangereux sous une couverture hydraulique, c'est-à-dire complètement hermétique.

Pour retirer le pétrole contenu dans les réservoirs, on profite de l'excès de pression due à l'eau extérieure de la cloche, laquelle pousse l'huile vers la partie supérieure ;

de telle façon que, soit pendant le remplissage, soit pendant la vidange du réservoir, ces deux opérations se faisant par la partie supérieure, l'huile contenue dans la cloche n'est jamais en contact avec l'air, puisque les quantités qu'on en retire sont toujours remplacées par des quantités équivalentes d'eau ; il n'y a donc jamais d'espace libre au-dessus des liquides, ce qui empêche complètement la formation de mélanges détonnants.

Il est aisé de comprendre que les réservoirs de pétrole étant par ce système complètement à l'abri de l'air et immergés d'eau de tous côtés, ne peuvent donner prise à un incendie ; aussi les Compagnies d'assurances ont-elles réduit considérablement leurs primes pour ces réservoirs ; d'autre part, il ne peut se produire de coulage et les entrepositaires garantissent eux-mêmes la marchandise.

Les pétroles contenus dans les cloches s'épurent et se dépouillent de tous corps étrangers, tels que boue, coquilles et détritus de toute sorte.

A cette heure, le dock Cuoq renferme douze réservoirs occupant une superficie de terrain de 700 mètres carrés.

Chaque réservoir emmagasine 400 barils de pétrole de 160 litres chacun, soit pour les douze bassins, 4,800 barils. Deux de ces réservoirs sont spécialement destinés à l'essence de pétrole.

Les huiles de pétrole s'emmagasinent dans les réservoirs et se livrent avec une grande rapidité.

Pour emmagasiner, l'on débonde à la fois six barils dans une rigole large et assez profonde qui se trouve au niveau du sol et communique avec un fort tube collecteur se rendant dans les réservoirs.

Le remplissage des barriques pour livraison a lieu dans une galerie, un tuyau règne tout autour et des robinets qui y sont percés permettent de remplir plusieurs barils à la fois et en très peu de temps.

Il en résulte de grands avantages pour les négociants, car le système Ckiandi offre à ceux qui entreposent leurs huiles de pétrole dans le domaine Cuoq une économie de 2,800 fr. par 1,000 barils et par trimestre.

De 1867 à 1872, l'on a reçu dans l'usine du domaine Cuoq, système Ckiandi, 20,000 barils en chiffre rond; la moyenne est de 4,400 barils par an. Parmi les entreposeurs, nous pouvons citer tout ce que Marseille compte de grandes maisons commerciales.

Votre Commission, considérant les avantages qu'offre aux négociants le système d'emmagasinage des huiles de pétrole brutes dans les réservoirs du sieur Ckiandi, soit au point de vue de la sécurité contre les chances d'incendie, l'absence de coulage et l'économie d'assurance, vous propose d'accorder à cet inventeur une médaille de vermeil.

Il est des hommes d'étude et d'intelligence qui ne se laissent abattre par aucune difficulté; ils ont un but qu'ils se sont proposé d'atteindre et, malgré vents et marées, ils y parviennent; tel se présente M. Eugène Bouis, qui possède à Marseille, chemin du Rouet, n° 9, une scierie, caisserie et tonnellerie à vapeur, système qu'il a inventé et qni est breveté s. g. d. g.

M. Bouis, natif de Marseille, est venu s'y établir en 1864, pour monter une scierie mécanique destinée à faire des douelles pour barriques d'emballage ; 25,000 francs, tel était tout son avoir. Il s'installe donc sans luxe et avec une force motrice de six chevaux, aux fins de faire des douelles en bois de pin.

L'année suivante, notre compatriote, après avoir compris que les caisses de sucre de la Havane étaient sans emploi, parvient à refendre ces vieilles planches qui servent aujourd'hui à faire des barils pour sucre pilé et mille autres objets.

En 1865, l'on réduisait toujours de plus en plus le prix

des douelles fournies par M. Bouis ; il se décide donc à faire la tonnellerie avec des ouvriers : il étudie cette industrie et y joint une caisserie afin d'écouler les bois défectueux ; il conclut un marché avec M. Maurin, raffineur de sucre, pour lui fournir la tonnellerie dont il avait besoin, et cela à des prix inférieurs à ceux demandés par les deux usines qui, à cette époque, avaient le monopole de cette industrie.

Une grève survient dans les ateliers de M. Bouis ; celui-ci, loin de se décourager, étudie plus pratiquement la tonnellerie ; il en résulte les moyens mécaniques de donner le bouge à la douelle, puis celui de les bizeauter et, enfin, de la jubler pour placer les fonds ; un brevet d'invention vient consacrer ces procédés. Il s'ensuit naturellement une nouvelle grève des ouvriers inintelligents qui se croient lésés dans leur travail ; M. Bouis, pour réponse, forme lui-même des ouvriers en peu de temps, continue ainsi son travail et installe une nouvelle machine à vapeur de la force de 15 chevaux.

Le 20 juin 1866, l'on incendie l'usine sur divers points ; mais, semblable au phénix qui renaît de ses cendres, il construit de nouvelles bâtisses et, au mois d'octobre, une machine à vapeur de la force de 30 chevaux sert à la confection des barriques. Mais l'on exproprie le propriétaire à cause de l'établissement de la nouvelle gare du Sud.

Notre industriel s'établit alors dans l'ancien emplacement occupé par l'usine à gaz des Trois Villes du Midi avec une force motrice de 50 chevaux et, en juillet 1867, il prend un brevet de perfectionnement. A cette époque, il fournissait à la seule raffinerie de M. Laffond pour 20,000 francs de barriques par mois.

En mars 1868, M. Bouis conclut un traité avec les raffineries de la Méditerranée ; il devient seul fournisseur de cette importante usine, à la condition de prendre en

échange les vieilles barriques et les caisses. A cette époque, le nombre des barriques livrées par la raffinerie était de 25 à 30,000 par an et les caisses de 80 à 100,000.

Notre industriel en eût été bien embarrassé, s'il n'avait inventé le moyen de dédoubler les douelles, ce qui lui permit de diminuer les frais d'emballage des sucres raffinés de 72 centimes par 100 kilogrammes ; des lors, nos raffineurs purent lutter de prix avec la Hollande et la Belgique qui se procuraient des emballages à prix réduit.

Le 27 mai 1870, M. Bouis invente un procédé pour fabriquer mécaniqnement des barils pour les liquides et il se fait breveter. Il agrandit alors son usine qui occupe aujourd'hui une superficie de 19,000 mètres carrés, avec une force motrice de 90 chevaux.

Nous sortirions des limites qui nous sont imposées dans ce moment, si nous vous faisions parcourir cette immense usine et si nous vous disions tous les appareils qui y sont contenus ; qu'il nous suffise de constater que les barriques se font presque complètement à la vapeur et que le nombre d'ouvriers est restreint proportionnellement à l'immense quantité de travaux qui sortent de cette usine ; seulement, si les ouvriers ont des prix très rémunérateurs pour leur journée de travail, ils le doivent aux machines et à leur assiduité, car la plupart travaillent à leurs pièces.

Pour vous donner une idée des travaux de cet industriel, il nous suffira de vous dire que, en 1871, il a fourni 258,580 caisses au commerce et 151,510 barriques.

Maintes récompenses ont été accordées à M. Bouis partout où il s'est présenté dans les concours, et récemment encore à Lyon la médaille d'or lui a été décernée, sans parler de la médaille d'or hors classe obtenue à l'Exposition régionale de Narbonne en 1870, et du diplôme d'honneur qu'il vient de remporter au Concours agricole de Narbonne.

L'Augleterre, notre émule, nous ne voulons pas dire notre rivale, envie les procédés de fabrication inventés par M. Bouis et maintes autres puissances traitent avec lui pour la tonnellerie à vapeur.

Nous ne pouvons passer sous silence une nouvelle invention de M. Bouis, qui a pour but de fournir au même prix des caisses indéclouables.

Dans l'état actuel, l'on emploie pour le transport des vins ou liqueurs en bouteille, des caisses clouées, lesquelles sont ensuite cerclées. Il résulte de cet inconvénient que les caisses perdent à l'arrimage, puisque les cercles occupent un espace inutile ; d'autre part, l'on peut aisément les déclouer.

Le nouveau système de M. Bouis est complètement indéclouable et il est impossible de l'ouvrir sans briser la caisse ou sans en enlever le cachet. Les cercles sont supprimés, ce qui produit à l'arrimage une économie de 10 0/0, et notre iuventeur, tout en les faisant payer le prix ordinaire, rend les caisses impénétrables aux indiscrets et d'une solidité qui défie toute force extérieure.

Votre Commission, considérant les services rendus par M. Bouis à la tonnellerie et à la caisserie, en mettant le commerce de Marseille à même de lutter avec la Belgique et la Hollande par le peu de poids de ses barriques qui sont très estimées en Italie ; considérant qu'au moment de la guerre, grâce à son moyen d'outillage et presque sans ouvriers, il a pu fournir à l'Administration militaire jusqu'à 500 barriques en 48 heures ; qu'il a trouvé le moyen d'employer les vieilles barriques et caisses qui se brûlaient; vous propose d'accorder à M. Bouis la plus grande des récompenses qui ait jamais été donnée par la Société de Statistique de Marseille, c'est-à-dire un diplôme d'honneur et un jeton de vermeil de la Société.

Si vous l'accordez, vous ferez mentir le vieux proverbe

qui dit que : « Nul n'est prophète dans son pays, » et prouverez ainsi que la Société de Statistique est digne de l'antique Massilia et des timouqnes qui y exerçaient le pouvoir souverain un demi-siècle avant l'ère chrétienne.

Qu'il nous soit permis, en terminant ce trop long rapport, de faire un appel à toutes les industries françaises ; de leur dire que Marseille sera fière de les voir se développer dans son sein ; car c'est à ce prix que nous pourrons porter haut le drapeau de la France et pousser ce cri de ralliement :

« Honneur et patrie ! »

DOCUMENTS STATISTIQUES

CONCERNANT LA COMMUNE DE MARSEILLE

RELEVÉS

Sur les feuilles officielles du recensement de 1872

PAR

M. Alfred SAUREL
Membre actif.

Les résultats du recensement de 1872 ont combattu victorieusement les craintes que des personnes intéressées sans doute à égarer l'opinion publique avaient cherché à répandre, touchant la prospérité de Marseille.

Au dire des pessimistes, non-seulement le commerce marseillais allait en déclinant d'une manière sensible, mais encore sa population allait décroissant à vue d'œil. Ils n'avaient, pour donner quelque semblant de vérité à leur dire, qu'à faire ressortir la cessation brusque des grands travaux commencés sous le régime déchu, à montrer les maisons inachevées de la Joliette et à gémir sur la dépréciation des vastes terrains qui, dans tous nos faubourgs, ne présentent à l'œil étonné que des rues veuves d'habitations.

Quelques journaux même n'ont pas craint de répéter ces bruits sans fondement, et, influencés par la politique,

ils n'ont que trop redit, lors des discussions relatives aux élections, que si le nombre des électeurs était à réduire considérablement sur les listes, c'est que, évidemment, le chiffre des habitants avait diminué.

Nous avons cru utile de relever les chiffres qui figurent ci-après. Ces documents étant puisés à des sources officielles, il sera bien difficile de les contester, à moins qu'on puisse prouver, ce que nous ne saurions admettre, qu'on a pris des noms au hasard, rempli des feuilles sans contrôle, et dressé des totaux imaginaires.

De tout cela, il ressortira plusieurs faits à noter.

En 1866, la population de la commune de Marseille était de 300,131 habitants; elle est aujourd'hui de 312,864, soit une augmentation de 12,733.

Les maisons, en 1866, étaient au nombre de 30,321; on en compte aujourd'hui 34,128, non compris 409 maisons en construction.

Les étrangers, que beaucoup de gens croient aussi nombreux à Marseille que les Français eux-mêmes, atteignent à peine le dixième de la population totale. Et l'on pourra remarquer, entre autres, que les Italiens qui, en 1866, atteignaient le chiffre de 29,649, ne sont plus aujourd'hui qu'au nombre de 26,051; diminution, 3,500.

Ne nous plaignons pas du départ de ces 3,500 Italiens: on sait qu'en général ce sont des gens peu favorisés du sort qui viennent chercher la fortune chez nous, et consolons-nous surtout, en pensant que c'est parmi ces malheureux que se rencontrent ceux qui commettent le plus de méfaits, enlèvent le plus de coffres-forts et donnent le plus de coups de couteau.

Quant aux Espagnols, qui sont loin de causer parmi nous les mêmes craintes que les Italiens, leur nombre, au contraire, a augmenté depuis le dernier recensement. En 1866, on en comptait 4,189; en 1872, on en a trouvé

4,542. Ce nombre s'élèverait évidemment, si les événements politiques continuaient à bouleverser la péninsule. Les Provençaux et les Espagnols ont vécu plus d'une fois sous les mêmes lois; il n'est donc pas surprenant que ces derniers viennent de préférence chercher un refuge à Marseille.

POPULATION

Agglomérée	218,763	312,864
Eparse	76,931	
Comptée à part	10,105	
Troupes de garnison	7,065	

Sexe masculin	159,640	312,864
Sexe féminin	153,224	
Ménages		73,729

HABITATIONS

Rues, impasses, quais, places		1,165
Edifices publics isolés		5
Maisons habitées	31,707	34,537
Maisons inhabitées	2,421	
Maisons en construction	409	

Maisons occupées par des établissements publics	81
— par des particuliers	31,626
Locations dans les maisons particulières occupées	48,729
— — — vacantes	1,253
Nombre de locations industrielles et commerciales	10,841

Nationalités

	Sexe masculin	Sexe féminin	Totaux
FRANÇAIS			
Français nés dans le département.	92,992	93,909	186,901
Français nés dans d'autres départements	46,203	44,640	90,843
Etrangers naturalisés francais	272	12	284
Alsaciens et Lorrains ayant opté	122	10	162
ÉTRANGERS			
Alsaciens et Lorrains n'ayant pas opté	4	1	5
Anglais, Ecossais, Irlandais	200	64	264
Américains du Nord et du Sud	47	14	61
Allemands	204	92	296
Autrichiens et Hongrois	59	41	100
Belges	75	43	118
Hollandais	54	15	69
Italiens	14,200	11,851	26,051
Espagnols	3,542	1,000	4,542
Suisses	504	444	948
Russes	43	15	58
Polonais	42	29	71
Suédois, Norwégiens, Danois	33	9	42
Turcs, Grecs, Valaques	105	92	197
Chinois, Indiens et autres asiatiques	12	5	17
Autres étrangers	69	6	75
Nationalités inconnues	858	902	1,760
Total général	159,640	153,224	312,864

Religions

	Sexe masculin	Sexe féminin	Totaux
Catholiques.....	150,645	145,456	296,101
Calvinistes.....	4,968	4,672	9,650
Luthériens.....	1,553	1,419	2,972
Israélites.....	1,453	1,209	2,662
Mahométans, boudhistes..	22	4	26
Individus ne profes. aucun culte	207	12	219
Individus dont le culte n'a pu être constaté.....	792	452	1.244
	159,640	153,224	312,864

Instruction

Ne sachant ni lire ni écrire.			
Au dessous de 6 ans.....	8,322	7,019	15,341
De 6 à 20 ans.....	13,010	11,000	24,010
De 20 ans et au dessus.....	17,001	17,790	34,791
	38,333	35,809	74,142
Sachant lire et écrire.			
Au dessous de 6 ans.....	3,125	2,803	5,928
De 6 à 20 ans.....	16,602	15,022	31,624
De 20 ans et au dessus.....	85,136	84,049	169,185
	104,863	101,874	206,737

Professions

	Sexe masculin	Sexe féminin	Totaux
AGRICULTURE			
Propriétaires vivant dans leurs terres, ou les cultivant eux-mêmes.....	392	504	896
Colons et métayers.....	509	672	1,181
Fermiers.....	200	170	370
INDUSTRIE			
Chefs d'exploitation de mines et carrières	21	27	48
Chefs d'usine, de matières premières..	200	12	215
Fabricants de toute nature.....	80	»	80
Entrepreneurs de travaux.....	422	»	422
COMMERCE			
Patrons, nég. et march. en gros.....	2,042	572	2,614
Marchands au détail.....	12,600	1,892	14,492
TRANSPORTS, CRÉDITS, BANQUES, COMMISSION			
Directeurs de chemins de fer.....	6	»	6
Chefs d'entreprises de transports.....	601	10	611
Chefs d'établissement de crédit, etc...	30	»	30
Banquiers, changeurs, agents de change	92	»	92
Armateurs, commissionnaires, courtiers	1,550	15	1,565
PROFESSIONS DIVERSES			
Chefs d'hôtels meublés, etc.....	504	449	953
Chefs d'établis. de bains, de gymnases et de pompes funèbres.....	26	9	35
Propriétaires.....	3,140	2,970	6,110
Rentiers.....	872	342	1,214
Retraités et pensionnés.....	592	302	894
Mendiants, vagabonds.....	419	240	659
Filles publiques.....	»	809	809
Séminaristes, étudiants, élèves.....	412	97	509
Aliénés dans les asiles publics.....	474	503	977

PROFESSIONS LIBÉRALES

	Sexe masculin	Sexe féminin	Totaux
Clergé séculier, évêques, curés, vicaires, aumoniers	405	»	405
Clergé régulier, moines et religieuses	477	1,783	2,260
Pasteurs protestants	3	»	3
Rabbin	1	»	1
Armée active	6,969	»	6,969
Gendarmes, sergents de ville, gardes-champêtres	442	»	442
Fonctionnaires de l'État	1,670	»	1,670
Fonctionnaires du département	415	57	472
Fonctionnaires de la commune	1,614	98	1,712
Magistrats (membres de tribunaux)	37	»	37
Ingénieurs et conducteurs des Ponts et chaussées et des mines	24	»	24
Professeurs et instituteurs publics	180	45	225
Professeurs et instituteurs privés de lettres et d'arts	305	42	347
Savants et hommes de lettres	49	»	49
Artistes, peintres, sculpteurs, lyriques, dramatiques	272	121	393
Avocats, notaires, avoués, huissiers, gens d'affaires	643	»	643
Médecins, vétérinaires, dentistes, pédicures, oculistes	292	19	311
Pharmaciens	102	»	102
Sages-femmes	»	146	146

Récapitulation par professions de toute la population de la Commune de Marseille

	Sexe masculin	Sexe féminin	Totaux
Agriculteur	4,363	4,233	8,596
Industrie	26,668	19,123	95,791
Commerce	55,606	59,291	114,897
Transports, crédits, banques, commissions	27,183	25,485	52,668
Professions diverses	2,451	2,360	4,811
Professions libérales	25,418	16,086	41,504
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus	8,928	9,557	18,485
Individus sans profession	4,421	10,247	14,668
Population non classée	3,102	2,638	5,740
Professions inconnues ou non constatées	1,500	4,204	5,604
	159,640	153,224	312,864
Aliénés, idiots, crétins, goîtreux, aveugles et sourds-muets	118	58	176

AGRICULTURE

Race chevaline	7,682
— mulassière	1,259
— asine	910
— bovine	895
— ovine	7,136
— porcine	4,591
— caprine	6,574
Ruches	458
Chiens	12,782

LES HEURES DE RENÉ D'ANJOU

A L'ÉVÊCHÉ D'ANGERS

PAR

Mgr Xavier BARBIER DE MONTAULT,

Camérier de Sa Sainteté.

Le souvenir du *bon roi* René est encore extrêmement populaire dans son cher pays d'Anjou. Ceci tient, d'une part, à la tradition qui n'a perdu la trace, pour ainsi dire, d'aucun de ses pas et, de l'autre, aux objets multiples qui portent son nom.

Parmi ces objets, je dois signaler un livre d'heures qui, de la bibliothèque de l'évêché d'Angers, est passé, grâce à la libéralité de Mgr Angebault, au musée diocésain, fondé par mes soins dans le palais épiscopal. Je ne puis garantir sur ce point l'exactitude absolue de la tradition ; car je n'ai trouvé ni une armoirie, ni la moindre inscription comme preuve à l'appui de l'opinion publique. Que le roi René ait illustré lui-même ce manuscrit, je ne le pense pas ; mais rien n'infirme qu'il ait été en sa possession ou tout au moins pour un temps à son usage. La date de son exécution concorde parfaitement avec celle de la vie du monarque artiste et les vignettes dont il est enrichi dénotent une main habile, digne de travailler pour

une cour. Sans être une œuvre hors ligne, ces Heures se classent certainement parmi les produits les plus intéressants de la seconde moitié du XVe siècle.

Le format du volume est un petit in-octavo carré, comptant cent quatre-vingt-huit feuilles de vélin. Les enluminures sont réservées aux marges extérieures et, suivant le goût de l'époque, elles ont pour décoration variée des fleurs, des feuilles et des fruits, quelquefois des fleurs de lis ou encore des sujets de fantaisie, comme des animaux grotesques, un concert où des musiciens font résonner l'orgue, la viole, la cornemuse et la harpe; une truie qui marche appuyée sur des béquilles, des enfants montés sur des chevaux de bois et se battant avec des petits moulins à ailes de papier, etc. Les vignettes, au nombre d'une vingtaine, remplissent la page presque entière et se mettent en tête des prières les plus importantes ou des diverses parties de l'office; c'est là surtout que le miniaturiste fait preuve d'un véritable talent.

En dehors de cet aperçu général, deux choses sont à étudier spécialement dans ce manuscrit : la liturgie et l'iconographie, deux branches de la science sacrée qui exigent quelques explications.

I

Tout livre d'heures débute par un calendrier. Celui du roi René, suivant un usage fort commun alors, est écrit en français pour plus de commodité. Les principales fêtes sont marquées en lettres d'or; les autres alternent en bleu ou en rouge, ce qui produit un effet des plus gracieux à l'œil.

Je ne noterai, au 6 janvier, que le nom, singulier pour nous, mais très significatif, de l'Epiphanie, qui est qua-

lifiée *la Typhaine*. Il ne sera pas hors de propos d'insister sur ce mot peu connu et qui a totalement disparu de notre langue.

Typhaine signifie *Epiphanie*. Il vient du latin *Theophania*, dont les radicaux grecs veulent dire *manifestation de Dieu*. En effet, l'Eglise, ce jour-là, fait mémoire de la triple manifestation du Sauveur, lors de l'adoration des mages, du baptême donné par saint Jean et des noces de Cana. Un évangéliaire du VIIIe siècle, conservé à la bibliothèque de Poitiers, indique ainsi la station du jour de l'Epiphanie : *In Theophania, ad sanctum Petrum*. Un acte de 1287, aux archives de la même ville, écrit la *feste de la Tipheine*. Les livres d'heures manuscrits du riche cabinet de M. Mordret, à Angers, disent tous, au XVe siècle, *la Typhaine*. Un autre, de la bibliothèque de la ville, inscrit *la Tiphaine* et celui que possède M. Benoist, curé de Saint-Jacques, porte *la Typhaigne*. Les *Heures de Nostre Dame à l'usage d'Angers*, imprimées en 1545 par Thielman Kerver, à Paris, ont encore *la Typhaine* pour l'Epiphanie. Mais voici un renseignement qui va mieux à ma démonstration philologique. *Thiephaine* était, au XVe siècle, un nom de baptême, comme de nos jours encore il n'est pas rare de rencontrer en Italie des femmes qui s'appellent Pâques, Annonciation, Assomption, etc., *Pasqua*, *Annunziata*, *Assunta*, etc. Or, la nourrice qui allaita Marie d'Anjou, reine de France et son frère, René, se nommait *Thiephaine* Magin, ainsi que le constate son épitaphe, datée de 1458, que j'ai relevée à Saumur, dans l'église de Notre-Dame-de-Nantilly, lieu de sa sépulture (1). Quoique j'aie déjà publié cette inscription dans mon *Epigraphie du dé-*

(1) Voir un dessin du tombeau, dans son état primitif, d'après le portefeuille du marquis de Gaignières, dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1866, page 272.

partement de Maine-et-Loire (1), elle ne sera pas déplacée ici, puisqu'il est spécialement question du roi de Sicile.

CY GIST LA NOURRICE THIEPHAINE
LA MAGINE (2) QUJ OT GRANT PAINE
A NOURRIR DE LET EN ENFANCE
MARIE DANIOU ROYNE DE FRANCE
ET APRES SON FRERE RENE
DUC DANIOU ET DE PUIS NO*m*ME
COMME ENCOR EST ROY DE SICILE
QUJ A VOULLU EN CESTE VILLE
POUR GRANT AMOUR DE NOURRETURE
FAIRE FAIRE LA SEPULTURE
DE LA NOURRICE DESSUS DICTE
QUJ A DIEU RENDIT LAME QUICTE
POUR AUOIR GRACE ET TOUT DEDUIT
MIL. CCCC. CINQUANTE ET HUIT
OU MOYS DE MARS XIIJ^e JOUR
JE VOUS PRY TOUS PAR BO*n*NE AMOUR
AFFIN QUELLE AIT VNG POU DU VO*st*RE
DONNEZ LUY VGNE PATENOSTRE (3)

Après le calendrier, viennent, suivant l'habitude, quatre évangiles empruntés aux quatre évangélistes, puis les oraisons *Obsecro*. qui s'adresse à la Vierge et *O intemerata*, qui concerne plus spécialement Notre-Dame-de-Pitié (4).

Le petit office de la Vierge est conforme pour le texte à

(1) Angers, 1869, in-8, page 38.

(2) *La Magine* signifie *femme de Magin*, locution usitée au moyen-âge et même encore de nos jours en Anjou.

(3) Un *Pater noster*.

(4) Ces deux prières se retrouvent fréquemment dans les anciens livres d'Heures.

la liturgie romano-gallicane, alors en vogue et qui n'est autre que le romain légèrement modifié. Les hymnes se succèdent ainsi : *O quam glorifica*, à Matines ; *Virgo Dei genitrix* (1), à Laudes et à Complies ; *Veni Creator*, à Prime ; *Memento salutis auctor*, aux petites heures et l'*Ave maris Stella*, à Vêpres.

Les psaumes de la Pénitence ont leur complément ordinaire, les *litanies des Saints*.

Aux heures de la Croix et du Saint Esprit, que terminent les *Recommandations*, succède l'office des morts.

Les *Suffrages* s'adressent à la Trinité et aux Saints. Leur forme n'a pas varié dans la liturgie et il y entre toujours trois éléments distincts : une antienne, un verset avec son répons et une oraison.

L'hymne *Vexia regis*, composée par saint Fortunat, évêque de Poitiers, précède la prose du jour de Pâques *Victimæ Paschali*, qui a en plus cette strophe retranchée dès le XVIe siècle, lorsque saint Pie V ordonna la révision du missel :

Credendum est magis soli Mariæ veraci
Quam Judæorum turbæ fallaci.

Enfin, après les prières publiques et officielles, toutes en latin, viennent des prières en français, les unes pour les diverses actions de la journée, et les autres pour la communion et l'obtention de grâces particulières ; ensuite,

(1) Cette hymne est différente de celle que mit en vogue la liturgie parisienne. La première strophe se trouve textuellement dans le Missel romain, où elle forme le verset du graduel au Commun de la Vierge. —Au *Te Deum*, je remarque l'ancienne formule *in gloria munerari*, qui signifie la *récompense dans la gloire éternelle* pour les élus, tandis que nous demandons, par une expression certainement moins heureuse, à être *compté* parmi les saints : « Æterna fac cum sanctis tuis in gloria *numerari*. »

l'on passe à Dieu le Père, puis à Dieu le Fils, à la Vierge, pour revenir au Fils (1) et l'on termine par l'évangile de l'Annonciation *Missus est*, extrait de saint Luc (I, 26 *et suiv.)*.

II

Une seule vignette est consacrée à l'Ancien testament. Elle montre David, vêtu encore en berger et recevant sur la tête l'huile que lui verse Samuel pour le consacrer roi du peuple de Dieu (2). Tous les deux sont nimbés, car la mission qu'ils remplissent est sainte et procède directement de Dieu.

La vie du Christ est réduite au portement de croix, tandis que celle de la Vierge est détaillée en dix tableaux qui sont : l'*Annonciation*, la *Visitation*, la *Nativité*, l'*Annonce aux bergers*, l'*Adoration des Mages*, la *Présentation au temple*, la *Fuite en Egypte*, la *Pentecôte*, le *Couronnement* et la *Majesté*, motifs iconographiques tous traités dans le style conventionnel de l'époque et dont je veux seulement signaler ici les singularités ou les innovations. Ainsi, à l'*Annonciation*, Marie se tient debout et l'ange est habillé d'une tunique ; à la *Visitation*, la Vierge est accompagnée d'un ange; à la *Nativité*, elle adore avec Joseph le nouveau-né, couché nu sur le sol ; à la *Présenta-*

(1) « *Oraison très dévote à Dieu le Père.* Mon benoist Dieu.....
« Sire Dieu tout puissant.....
« *Oraison à la Vierge Marie.* Glorieuse Vierge Marie.. ..
« Mon Dieu, mon Créateur..... »

(2) « Dixit que Samuel ad Isaï : Numquid jam completi sunt filii ? Qui respondit : Adhuc reliquus est parvulus et pascit oves. Et ait Samuel ad Isaï : Mitte et adduc eum..... Misit ergo et adduxit.... Tulit ergo Samuel cornu olei et unxit eum in medio fratrum ejus et directus est spiritus Domni a die illa in David. » (*Lib. I Regum*, XVI, 11-13.)

tion, l'offrande se fait sur un autel que surmonte un dais ; à la *Pentecôte*, la Vierge préside le collége apostolique dans le cénacle et, au *Couronnement*, enveloppée dans une auréole lumineuse, elle reçoit sa récompense des mains de deux anges.

Au ciel, elle trône en reine, assise avec son enfant sur un fauteuil recouvert d'étoffe rouge et sous un dais, qui est l'insigne habituel de la royauté. Ce tableau portait au moyen âge la dénomination très expressive de *Majesté de Notre Dame*.

L'Ecriture dit positivement qu'à la fin du monde le Fils de l'Homme viendra *avec majesté* au milieu des nuées et qu'il sera assis sur le *siége de sa majesté* : « *Tunc videbunt Filium hominis venientem in nube cum potestate magna et majestate.* » (Saint Luc. XXI, 27.) « *Cum sederit filius homini in sede majestatis suæ.* » (Saint Math., XIV, 28.) Jésus-Christ faisant asseoir Marie sur son trône pour la couronner, lui a communiqué sa majesté. Dès lors, elle a été constituée reine des cieux et les fidèles ont pu la saluer avec la liturgie : *Ave, Regina Cœlorum*. La majesté consistait précisément à siéger sur un trône et, ainsi, il était manifeste que cette gloire inusitée pour une créature, la Vierge la tenait de sa maternité divine.

La *Trinité* est représentée sous la forme de trois personnes, jeunes, semblables et couvertes du même manteau blanc. La jeunesse convient bien pour exprimer la nature même de Dieu , qui ne change pas dans la suite des âges et qui ne connaît ni commencement ni fin ; mais Benoit XIV a cru devoir condamner ces sortes d'images, parce que le Saint-Esprit n'a jamais pris la forme humaine et n'est apparu au baptême de Notre Seigneur que sous la forme d'une colombe (1). Cette censure rigoureusement théolo-

(1) Constitut. CXLI *Sollicitudini*.

gique fait loi dans l'Eglise et quoiqu'elle n'oblige pas à détruire les monuments existants, ce qui eut lieu pourtant à Rome, elle interdit à l'avenir toute représentation analogue. Dans les Heures de René d'Anjou, le Père est assis au milieu, entre le Fils à sa droite et l'Esprit Saint à sa gauche : il se reconnaît au globe du monde qu'il bénit; car c'est lui, comme le chante l'Eglise dans le symbole de Nicée, qui par sa toute-puissance a créé le ciel et la terre : *Credo in unum Deum*, *Patrem omnipotentem*, *factorem cœli et terræ*.

Les quatre évangélistes se succèdent dans cet ordre, qui n'est ni hiérarchique ni traditionnel : saint Jean, saint Luc, saint Mathieu et saint Marc.

Le premier, relégué dans l'île de Pathmos, a près de lui son aigle qui tient dans son bec une écritoire. Saint Luc examine la plume avec laquelle il va écrire : au dessus de sa tête est tendue une étoffe qui retombe en dossier derrière lui. Saint Mathieu écrit sur une tablette inclinée, posée sur le bras de son fauteuil. Un dossier vert descend du dais, rond et violet, qui le couvre. Enfin, saint Marc assis devant une table, a au dessus de sa tête un dais bleu par honneur pour les fonctions qui lui incombent.

Outre la *Trinité*, nous trouvons aux suffrages deux vignettes représentant *sainte Anne* et *sainte Geneviève*.

Sainte Anne fait lire la Sainte Vierge dans un livre et lui montre les lettres qu'elle doit épeler avec une petite baguette. C'est l'éducation maternelle, doublée de l'instruction pédagogique ; car cette même baguette, changée quelquefois en verge (1), servait aussi au moyen âge à corriger l'élève indocile.

Sainte Geneviève tient à la main ce cierge légendaire

(1) Voir sur l'usage des verges au moyen-âge dans les écoles, *Mélanges d'archéologie*, tome I, page 124; *Annales de philosophie chrétienne*, tome XIX, page 54; *Revue de l'art chrétien*, tome XIV, p. 607.

qui s'alluma miraculeusement au moins en trois circonstances de sa vie, comme il est rapporté par un manuscrit du XVIe siècle que M. Gustave Brunet a ajouté à la suite de sa traduction de la *Légende dorée*. Le démon qui cherche à éteindre la flamme représente le vent et la tempête suscités la nuit, sur la route de Saint-Denis, par les suppôts de l'enfer, que saint Paul a justement qualifiés princes de l'air et puissances des ténèbres (1). L'ange qui allume au contraire le flambeau exprime l'assistance divine qui empêche la patronne de Paris de se troubler en pareille occurrence (2).

« En dévocion avoit la saincte dame de veiller la nuyct « que Nostre-Seigneur resuscita de mort à vie, selon la « coustume et les statuts des anciens pères. Si advint « une fois quelle se mist en chemin devant le jour pour « aller à l'église de Sainct-Denis et faisait porter un « cierge ardant devant elle. La nuyct estoit obscure ; les « boes grandes et plouvoit fort. Si estaignit le cierge, les « vierges qui estaient en sa compaignie furent moult trou- « blées : elle demanda le cierge : et sitost qu'elle le tint il « fut allumé et le porta ardant jusques à l'église.

« Vne autre fois en l'église oroit : et quand son « oraison fut finie, ung cierge qu'elle tenait entier fut « allumé en sa main par la voulente de Dieu.

« En sa chambre aussi fut allumé en sa main un cierge « sans le feu de ce monde : duquel cierge plusieurs ma-

(1) Principes et potestates..... mundi rectores tenebrarum harum spiritualia nequitiæ in cælestibus. » *S. Paul* ad Ephes. VI, 12).

« Ambulastis secundum sœculum mundi hujus secundum principem potestatis aeris hujus, spiritus qui nunc operatur in filios diffidentiæ. » (*Ibid* II, 2.)

(2) Voir pour l'iconographie de Sainte-Geneviève les *Caractéristiques des Saints*, par le P. Cahier, tome I, page 197 et une notice du chanoine Barraud dans le *Bulletin des Comités historiques*, ann. 1852, page 97.

« lades qui par bonne foy et révérence prenoient ung peu » guérissoient. Lequel est encore à Nostre-Dame de Paris. » *(Vie de Ma Dame Saincte Geneviève)*.

En tête de l'office des morts figure une représentation iconographique qui contient en germe les danses macabres, si multipliées à partir de la Renaissance. La mort, lente ou rapide, va à pied ou chevauche sur des animaux fantastiques. Elle ne frappe sans doute de son dard (1) acéré que les seuls damnés, car au dessous d'elle on voit l'enfer, où les démons présentent un attirail complet de crocs et de fers qu'ils destinent à ceux qu'ils vont supplicier. Le mauvais riche demande en vain une goutte d'eau pour apaiser la soif qui le dévore et son tourment est encore augmenté par la vue de l'âme de Lazare qui repose nu sur les bras d'Abraham nimbé (2).

Cette miniature demande à être rapprochée ici du tombeau même de René d'Anjou, qui existait avant la Révolution dans le chœur de la cathédrale d'Angers (3). Au-dessus du sarcophage, où dormaient les deux époux, il y

(1) J'ai cité dans mon *Epigraphie de Maine-et-Loire*, page 72, une inscription du XVe siècle qui commence ainsi :

« Mort par son dard à tous humains
« Faict cy gésir ung presbtre vénérable. »

(2) Factum est autem ut moreretur mendicus et portaretur ab angelis in sinu Abrahœ. Mortuus est autem et dives et sepultus est in inferno. Elevans autem oculos suos, cum esset in tormentis, vidit Abraham a longe et Lazarum in sinu ejus : et ipse clamans dixit : Pater Abraham, miserere mei et mitte Lazarum ut intingat extremum digiti sui in aquam ut refrigeret linguam meam, quia crucior in hac flamma. » *S. Luc*, XXI, 22-24).

(3) Ce mausolée a été reproduit, d'après un dessin du marquis de Gaignières, dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou* (1866, pag. 262).

« L'inventayre des biens, meubles et ustensiles appartenans au roy de Sicile mentionne dans la chapelle « de son château de la Menistré, » un sujet analogue aux précédents : « Ung tableau de toille paincte en ung chassis de boys cousu contre la muraille, ouquel est la mort qui picque l'amoureux. » (*Rép. arch. de l'Anjou*, 1866, p. 239).

avait un tableau peint, dit-on, par René lui-même et qui montrait la mort sous la forme d'un cadavre, en partie déjà dévoré par les vers. Assis sur un trône, sa tête s'incline sous le poids de sa couronne et ses mains débiles ont laissé tomber sur le pavé le sceptre et le globe, insignes de la puissance souveraine. Le royal défunt se drape dans un manteau fourré d'hermine, car le moment n'était pas encore venu où le cadavre, comme à l'abbatiale de Saint-Denis et aux collégiales d'Oyron et de Moulins, serait exposé sous les regards du public dans un état de nudité et de décomposition repoussantes. Dans le livre d'Heures, aussi bien que sur le mausolée, ce tableau funèbre s'accordait avec le goût mélancolique de celui que la fortune avait si cruellement frappé en le privant du trône de Sicile, dont il s'obstinait néanmoins à porter le titre *in partibus*.

N. D. DE CONFESSION.

Vulgairement appelee.

LA VIERGE NOIRE DE SAINT VICTOR.

LA VIERGE NOIRE

DE

L'ABBAYE DE SAINT-VICTOR LEZ MARSEILLE

PAR

M. Henri GUICHENNÉ
Membre actif.

I

Un de nos plus doux sentiments, le seul qui appartienne absolument à l'âme humaine et qui donne à nos passions un caractère divin, c'est sans contredit celui que nous inspire l'image de la Mère de Dieu. Son abnégation, son sacrifice, sa résignation après le martyre de son fils, sont des exemples faits pour ramener à Dieu les plus incrédules et pour devenir le mobile des plus saints dévouements.

Aussi, de temps immémorial, les peuples chrétiens ont-ils placé ce qu'ils avaient de plus cher sous sa protection ; les rois de la terre lui consacrèrent leurs trônes et l'on vit les nations elles-mêmes, secouées par les tempêtes, accourir aux pieds de ses autels pour lui demander d'être l'instrument de leur salut et l'organe de leur rédemption.

Les beaux-arts, à leur naissance, la reconnurent pour mère, et elle leur donna sa divinité ; la peinture s'inspira

de son douloureux triomphe et la sculpture lui emprunta sa forme divine.

Nous dépasserions le but, si nous voulions étudier métaphysiquement tout ce qui se rattache à la Vierge ; la tâche que nous nous sommes donnée ne comporte pas un cadre de pensées aussi vaste. Ce que nous voulons, c'est de chercher à déraciner certains préjugés qui se sont trop longtemps perpétués dans la population marseillaise et rendre à la vérité historique la part qui lui est due dans les récits fantastiques avec lesquels on amuse les intelligences. Il appartient, en effet, à la science archéologique de dissiper les ténèbres qui enveloppent cette statue si vénérée qui repose sous nos vieilles catacombes et de la présenter à tous les yeux sous son véritable jour, en déterminant sa véritable époque.

II

Chaque année, pour la Chandeleur, le clergé de l'abbaye de Saint-Victor expose à la vénération des fidèles, revêtue d'un manteau de moire blanche, la tête surmontée d'une couronne de fleurs, une statue au visage noirâtre, que l'on nomme *la Vierge Noire*.

Cette Vierge, que l'on a surnommée la *Dame du feu nouveau* (*Nuestro Damo de fue noou*), et que l'on attribue, on ne sait pourquoi, à l'évangéliste saint Luc, est bien loin d'avoir une antiquité aussi reculée.

Quoique le bois ait été, après l'argile, la première matière employée par la sculpture et bien que Pline fasse remonter à Dédale, qui vivait quatorze siècles avant Jésus-Christ, l'art de le travailler pour en former des statues (1),

(1) La statue d'Athénâ (Minerve) à Endœos était en bois d'olivier. (Burnouf, *Légende athénienne*) page 103 et *Athénag*, leg. 14).

la tradition qui s'attache à la Vierge de Saint-Victor est essentiellement apocryphe. Tout au plus si elle remonte au XIIIe siècle, car certains caractères peuvent fixer la date de sa confection entre les années 1240 et 1300.

Au lieu d'avoir été sculptée dans un branche de *fenouil*, comme le rapporte encore la même tradition, elle a été façonnée dans un morceau de noyer qui doit la teinte brune dont il est revêtu, partie au temps lui-même, partie aussi à la peinture dont il était primitivement recouvert. La dalmatique blanche, dont malheureusement on l'attife aux jours de grandes cérémonies, semblable à ces madones ou à ces mannequins de toile et de carton que l'on rencontre dans tous les carrefours d'Italie ou dans les sacristies espagnoles, augmente encore la noirceur de son teint.

Quelques mots maintenant sur l'iconographie de la Vierge.

Il est généralement reconnu par tous les archéologues, que ce n'est que vers le milieu du XIIe siècle, c'est-à-dire vers 1140, que le culte de la Vierge, si répandu de nos jours, a pris en France un caractère spécial.

Cette assertion peut, au premier abord, paraître un peu aventurée; loin de nous certes la moindre intention d'ébranler la foi de ceux qui croient aveuglément aux mystères de la religion : nous ne faisons ici que de l'histoire, nos vieilles cathédrales témoignant en notre faveur. Pour ce qui regarde l'Italie, le Midi de la France en général et plus particulièrement la ville de Marseille, on peut affirmer, en consultant le *Cartulaire de Saint-Victor* pour les années 780, 790, 841 et 965, qu'il existait déjà, dans ces temps reculés, des autels érigés en l'honneur de la Vierge. Nous sommes à ce sujet entièrement de l'avis de notre collègue, M. Kothen ; mais, dans les provinces du Nord, ce n'est que vers le milieu du XIIe siècle que le sentiment populaire a commencé à donner à la Vierge

l'importance qu'elle occupe dans l'iconographie chrétienne.

Après la destruction de l'hérésie des iconoclastes, les orthodoxes, craignant sans doute de heurter trop violemment les opinions d'un grand nombre de dissidents, ne relevèrent pas immédiatement les statues du Christ, de la Vierge et des saints, et l'on resta plusieurs siècles sans exécuter aucun bas-relief à sujet de sainteté sur la pierre ou sur le bois. Constantin Porphyrogénète, petit-fils de l'empereur Bazile, dans la description qu'il nous a laissée de la *Nouvelle basilique*, édifiée par cet empereur, raconte que son aïeul, voulant éterniser le nom et le souvenir de la Mère de Dieu, fit peindre dans l'abside qui s'élevait derrière le sanctuaire, la figure rayonnante de la Vierge, étendant ses mains immaculées pour le salut du peuple et de l'empereur.

Depuis Léon l'Isaurien, la sculpture avait été abandonnée, et ce n'est que vers le XIIe siècle que les études iconographiques se réveillèrent en Occident.

L'exemple que nous venons de citer démontre qu'antérieurement au XIIe siècle, l'image de la Vierge occupait une place tout à fait secondaire, le dogme chrétien n'en faisant alors qu'un intermédiaire entre le Créateur et la créature, un moyen divin ne participant pas à la divinité. Mais avec le XIIe siècle, le culte de la Vierge grandit ; son rôle dans la religion et dans l'humanité devint immense : celle qui d'abord n'était que la femme désignée par Dieu pour donner naissance au Fils, devint la *Reine* qui avait enfanté celui qui est le *Roi des êtres et le Désiré des nations*. Les arts, parlant plus vivement aux yeux des masses, suivirent dans leur extension le dogme dont le clergé catholique venait de modifier le sens. A la place de ces statues aux bustes allongés, aux yeux saillants et fendus, aux sourcils arqués, aux vêtements longs et

collants, qui donnaient au corps une sorte de raideur et une absence de mouvement systématique, on vit apparaître des figures qui, sans être tout à fait exemptes de défauts, accusaient cependant dans le ciseau une certaine correction.

Les évêques qui, dans le nord de la France, rebâtissaient leurs cathédrales sous une inspiration essentiellement laïque, abondèrent dans la foi vive et sainte des populations : ils placèrent la plupart des grandes basiliques *sous le vocable de la Vierge*, et la place de la Mère de Dieu prit une importance considérable dans l'iconographie chrétienne. Les archivoltes et les voussures des portes se dépouillèrent des frêtes, des moulures ou des billettes qui les ornaient pour se couvrir de personnages tirés des Ecritures, et leurs tympans, qui, du VIIIe au XIe siècle, n'avaient eu pour décoration que des figures chimériques ou des pierres symétriquement taillées, se tapissèrent de bas-reliefs; la Vierge, dont le rôle avait été complètement effacé, se montra dès lors brillante et radieuse.

Vers 1140, la Mère de Dieu nous paraît en effet assise sur un trône, tenant le Christ enfant entre ses genoux. Le plus antique monument en bois que nous possédions est un groupe qu'un abbé, nommé Simon, fit faire en 1176, pour l'abbaye de Saint-Bertin (1); ce groupe représente le Christ en croix avec la Vierge et saint Jean. Néanmoins, ce n'est qu'au milieu du XIIIe siècle que la sculpture sur bois prit en Occident une grande extension ; en faisant donc remonter à cette époque la confection de la Vierge noire de l'abbaye de Saint-Victor, nous sommes loin, on le voit, de l'évangéliste saint Luc.

Les Vierges noires, d'ailleurs, ne sont pas rares en France : Dijon, Beaune, Tournus, le Puy, Rocamadour,

(1) Voir les *Arts industriels au moyen-âge*, par M. Labarthe

Saint-Denis, Chartres en possèdent qui sont fort remarquables et dont les traits, la pose, l'attitude sont le reflet de l'époque byzantine; la plupart de ces statues appartiennent à la deuxième partie du XIIe siècle. Il est donc facile, en les étudiant et en les comparant entre elles, de déterminer l'âge approximatif de la Vierge marseillaise.

III

Ces statues offrent entre elles une grande ressemblance: même simplicité dans la composition, même sobriété dans les ornements, même raideur dans les contours et les draperies. Elles représentent la Mère du Sauveur assise, tenant dans son *giron*, c'est-à-dire dans son axe, suivant le mode grec, l'Enfant Jésus. Cette statuette s'opposant, dans la Vierge noire de Dijon, à la position que l'on voulait donner à la statue principale, on l'a fait disparaître : les traces de l'enlèvement se reconnaissent facilement. La Vierge est couronnée; ses cheveux descendent en longues nattes sur les deux côtés de la poitrine; les deux avant-bras ont disparu; ses jambes entr'ouvertes servent de siége au Christ enfant, dont les petits pieds reposent sur une sorte de marchepied formé par les plis ramenés de la robe.

Les caractères généraux qui distinguent la Vierge noire de Saint-Victor sont presque identiques; il est donc probable que les statues que nous venons de rappeler et qui devaient être assez communes dans les édifices publics qui couvraient à cette époque le sol de la France, ont dû servir de modèle à cette dernière. Comme les Vierges de Dijon, de Beaune, de Tournus, du Puy, de Rocamadour et de Saint-Denis, la Vierge de Marseille est représentée assise, tenant l'Enfant Jésus sur son genou gauche. Son

masque est bien traité ; quiconque sait lire sur un dessin reconnaîtra qu'il n'est pas la reproduction d'un type admis pour les statues de ce genre. C'est au contraire un type de race : à ces yeux grands et bien fendus, à ce nez droit, à cette bouche petite, à cette mâchoire développée, il est facile de reconnaître que l'artiste a choisi son modèle dans le vieux sang gaulois. D'où nous vient-elle?... Comment est-elle à Saint-Victor? Nos archives sont muettes, et les archéologues qui s'occupent de la vieille abbaye ne pourront peut-être jamais éclaircir ce mystère. Toujours est-il que le dessin de la statue est correct, la composition sage et que la gravité de la pose n'exclut pas la justesse du mouvement.

La tête de la Vierge est couronnée ; ses vêtements se composent d'une robe de dessous ample et longue montant jusqu'au cou, avec manches étroites, fixée à la taille *par une ceinture* (1), d'un manteau qui jadis était peint en bleu, et sur lequel on peut encore distinguer les nombreuses étoiles d'or dont il était parsemé ; un voile, retenu par la couronne, recouvre les cheveux qui descend flottants sur les épaules ; le manteau, entr'ouvert, retombant de chaque côté du corps, laisse voir la robe, qui était autrefois revêtue d'une couleur rouge : *le rouge et le bleu étant les couleurs consacrées à la Vierge*. La hauteur de la statue est de 0m78 centimètres ; elle mesure quelques centimètres de plus que celle de Tournus, qui n'a que 0m73 centimètres.

Les draperies du manteau sont caractéristiques et fixent la justesse de l'opinion que nous avons émise en commençant, c'est-à-dire que la Vierge noire de Marseille appartient au XIIIe plutôt qu'au XIVe siècle ; Mgr Xavier

(1) Voir la remarquable reproduction photographique faite par MM. Saurel et Levenq.

Barbier de Montault partagerait cette dernière opinion. Quelque respect que nous ayons pour la grande science de notre éminent collègue, nous nous permettrons cependant de rappeler à Sa Grandeur, qu'au XIIe et au XIIIe siècle, le *manteau* laisse toujours voir le devant de la robe ; qu'il se drape plus ou moins amplement sur le bras, comme on le remarque à la Vierge de Marseille ; que la robe de dessous est ajustée au corps par la ceinture ; tandis que dans les *vêtements du XIVe siècle*, cet ajustement disparaît ; les robes tombent longues et droites et *le manteau, revenant d'un bras sur l'autre, sur le devant, masque entièrement la robe dont on n'aperçoit plus que le sommet et le bord inférieur* (1).

La statuette de l'Enfant Jésus est d'un travail exquis ; ses traits sont expressifs et finement tracés, le sujet a évidemment inspiré le ciseau de l'artiste. Revêtu d'une longue robe qui monte jusqu'au cou et laisse voir ses petits pieds nus, le Sauveur est représenté tenant le globe terrestre dans sa main gauche, tandis que, l'index relevé, sa main droite bénit. La main droite de sa Mère a disparu : le mouvement de l'avant-bras laisserait supposer que la main était ouverte, pour répandre sur l'humanité les trésors de son inépuisable charité ; c'est la Vierge des Légendes, une des plus touchantes créations du moyen-âge et qui en éclaire les plus sombres pages.

Comment cette image vénérée, traversant les âges et bravant les plus terribles tourmentes révolutionnaires, a-t-elle été conservée à la foi de la population marseillaise ? L'histoire contemporaine va nous en révéler le secret.

Lorsque, en 1793, la Convention fit fermer les églises, un officier municipal, M. Gaillard, la fit enlever et cacher

(1) Voir Viollet-Leduc, dictionnaire du *Mobilier*.

chez lui : elle reparut avec leur réouverture ; mais l'abbaye de Saint-Victor, transformée en magasin à fourrages, ne pouvant la recevoir, la statue fut conditionnellement exposée à la Major.

Le clergé de cette cathédrale n'ayant pas voulu la rendre à son propriétaire, M. Gaillard dénonça le fait au receveur des Domaines, qui déclara la statue de la Vierge noire propriété nationale, et la fit mettre sous séquestre. Plus tard, elle fut vendue aux enchères et acquise par un autre membre de la municipalité marseillaise, M. Laforet.

Celui-ci l'exposa dans diverses églises et en dernier lieu à Saint-Jérôme, aujourd'hui Saint-Charles (1).

C'est de cette dernière église, que, le 5 mai 1804, jour de la Pentecôte, la statue de N-.D.-de-Confession fut solennellement réintégrée dans l'église supérieure de l'abbaye.

La crypte, qui avait servi de bagne sous l'Empire, n'ayant été rendue au culte qu'en 1822, sous l'épiscopat de Mgr de Bausset, archevêque d'Aix, la Vierge Noire fut enfin replacée sur l'autel de la grotte de sainte Madeleine, où on la voit aujourd'hui et où elle reste exposée à la vénération des fidèles.

(1) Voir la Notice sur les *Cryptes de l'abbaye de Saint-Victor-lez-Marseille*, publiée en 1864, par M. B. (Kothen). Camoin frères, éditeurs.

LES AMBULANCES

RELIGIEUSES, CIVILES ET MILITAIRES

DE MARSEILLE

Pendant la guerre de 1870-1871

PAR

M. SEGOND-CRESP (1)

Nous venons vous parler bien tard, Messieurs et chers Collègues, des secours donnés par Marseille aux soldats de nos armées, plus de deux ans s'étant déjà écoulés depuis le moment où le premier blessé arrivait à l'hôpital militaire.

Nous avons cru devoir céder le pas et laisser toute priorité aux travaux demandés par la Société de Statistique à notre excellent confrère, M. *Verdillon;* laisser passer les remarquables monographies des docteurs *Dugas* et *Sicard* sur les ambulances sédentaires des *Frères des Ecoles chré-*

(1) Notre digne et cher collègue, M. Paul-Jean-Baptiste-Théodore Segond-Cresp, a succombé à une attaque d'apoplexie, mercredi, 19 février 1873, à dix heures du soir, au moment même, où pour lui en éviter la fatigue, nous corrigions les premières épreuves de ce mémoire.

Nous nous proposons de publier prochainement une note nécrologique sur cet excellent confrère dont la mort laissera dans la Société de Statistique, un vide irréparable.

tiennes et de la cité *Bourjac* et donner le temps d'imprimer les rapports du *Comité de Marseille de la Société Française de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer*.

Si, par hasard, vous vous occupez des ouvrages édités à Marseille, vous comprendrez aussi difficilement que nous les causes qui ont fait disparaître ce dernier volume devenu aujourd'hui une curiosité bibliographique.

Nous avons encore attendu que la presse nous eût donné le rapport de la *Commission nationale* de secours aux blessés, créée à Marseille, dont l'édition n'a pas été le moindrement séquestrée, et que le pouvoir eût récompensé tous les sollicitants *ou non*.

Aujourd'hui, notre légèreté nationale ayant fait disparaître comme toujours bien des faits, bien des souvenirs, nous venons vous rappeler statistiquement une seule notion des secours donnés par Marseille aux soldats du pays.

Les noms propres seront dissimulés autant que possible sous notre plume, ainsi que le mérite des traitements et l'énumération des récompenses humaines obtenues.

Veuillez bien vous rappeler que ce que nous allons vous lire ce sont des notes prises au jour le jour avec la plus grande difficulté, qu'il nous a fallu mendier bien souvent sans succès, et vous nous dispenserez de vous indiquer les causes de ces difficultés de recherche.

Marseille, la cité essentiellement commerçante, était devenue dans ces derniers temps, avec les progrès du siècle, la première ville de la France sur la Méditerranée, sinon de guerre, mais pour la guerre.

Au milieu de nos désastres de toute nature, d'un système de désorganisation administrative générale, déjà trop oublié, l'*Hôpital militaire* de notre ville, qui compte dans un état normal six cent cinquante lits, en cas d'ur-

gence sept cent cinquante, se trouva subitement dans l'impossibilité de pouvoir offrir un abri aux nombreux blessés ou malades, qui dès les premiers jours de nos revers affluèrent dans notre chef-lieu.

Marseille, en échangeant avec une sombre énergie, nous ne dirons point tous ses habitants valides, mais ceux qu'elle envoyait aux secours de la mère commune, contre des blessés, des estropiés, des fiévreux, des varioleux, sans oublier les vénériens de toutes les armées, a justifié l'opinion que les hommes d'intelligence pratique avaient conçue de sa nouvelle mission.

Dans ce sublime trafic de population, Marseille a dignement encore tenu son rang et s'est glorieusement rappelé ses traditions de charité.

L'espérance, nous dirons presque la certitude des plus grands succès de guerre que la pensée pût se permettre, laissait entrevoir au chrétien bien de profondes tristesses, bien de cruelles souffrances pour l'individu, alors que nul n'aurait osé penser que des désastres inouis pouvaient atteindre nos armées.

Le sens commun, cet article dont, pour parler commercialement, le stock devient tous les jours plus nul sur notre place, disait à quelques-uns que la victoire fait bien souffrir, même le vainqueur.

Aussi, les corps religieux, les premiers, et quelques femmes dévotes sollicitèrent comme une faveur, sans entente préalable, sans circulaire, sans réclame dans les journaux, sans arrière-pensée de décoration, d'avoir des blessés à soigner.

Quelques-unes de ces premières et nobles demandes furent adressées aux généraux commandant la division que les exigences du désordre local, complaisant auxiliaire de la Prusse, remplacèrent ou destituèrent; d'autres furent transmises au *Comité central de la Société Interna-*

tionale de Genève, Grand'rue, 57, luttant alors énergiquement pour son autonomie et sa caisse contre l'absorption de la dictature.

Ces sollicitations ne purent obtenir de réponse, elles ne purent même être examinées.

Combien nous serions heureux de vous redire aujourd'hui tous ces noms ignorés !

Ces premières suppliques de la vraie charité ont mérité le prix du dévouement chrétien : l'oubli. Quelques-unes peut-être ont obtenu la plus haute récompense du chrétien ici-bas : la calomnie.

Mais cette charité, sous ces formes multiples, ne se rebute jamais : *patiens quia æternus*. Aussi, elle a non-seulement obtenu enfin la permission de soulager bien des malheurs, mais il lui a été accordé de répondre aux sollicitations intelligentes du *pouvoir* dès le moment qu'un *pouvoir régulier ou son commencement* a reparu parmi nous.

Faisant de la statistique, nous devons être exact et concis ; vous comprendrez et pardonnerez donc, chers confrères, l'aridité de nos indications.

Tous les soldats de nos armées blessés ou malades venus ou dirigés sur Marseille ont trouvé des secours, notamment dans cinquante établissements spéciaux, de nature et d'origine diverses, que nous allons vous indiquer en suivant l'ordre chronologique de leur ouverture.

Nous devons en première ligne nommer l'*Hôpital militaire* de la rue de Lodi, où les premiers blessés entraient régulièrement le 18 août 1870.

Mais aux malheurs de la guerre viennent se joindre les désordres de la rue et la curée des emplois publics, qui désorganisent les services administratifs et rendent ainsi encore de puissants services à la Prusse dont ils seront toujours les auxiliaires.

Nos premiers désastres jetèrent sur le pavé de Marseille bien des militaires sur lesquels cessait d'exercer son influence salutaire, la discipline, ce dernier espoir d'une revanche dans ces tristes jours de défaite.

Ces malheureux avaient faim ; ils étaient malades; ils ne s'adressaient plus à l'*Intendance militaire*, mais à la charité publique, ils mendiaient.

Des femmes de Saint-Jean, de ce quartier que toutes les municipalités marseillaises ou se disant telles, s'efforcent de corrompre depuis plus de trente ans, firent entre elles la quête et donnèrent la soupe en plein air.

Quelques-uns de ces malheureux étaient blessés et leurs plaies abandonnées attendaient encore un premier pansement.

Ces femmes de Saint-Jean sollicitèrent comme une faveur qu'on leur donnât à soigner quelques-uns de ces populaires turcos qui avaient trouvé un asile dans les casemates du *fort Saint-Jean ;* elles en obtinrent dix-sept de la compatissance de l'officier qui commandait en ce moment le fort Saint-Jean.

Elles les charrièrent, c'est le mot, dans une maison de la rue Mayousse, le 3 ou le 4 septembre 1870, dans l'après-midi. — Telle fut la solennité positiviste de l'ouverture de la première ambulance sédentaire à Marseille, de celle appelée par le peuple : *Saint-Laurent.*

A une extrémité opposée de la ville, en face de *la Blancarde*, cette création opulente de la grandeur passée des *Chavinot*, est une maison, dite de santé, aux noms multiples et séduisants, mais dont l'existence toujours problématique est presque un phénomène.

Le directeur, connaissant la charité de nombre de ceux qui furent jadis les paroissiens de Messire Audric, l'ancien curé de Saint-Barnabé, fait une quête chez plusieurs d'entre eux et peut aller, à son tour, mendier quelques-

uns de ces malheureux *turcos*, qui, après avoir traversé et retraversé les rangs prussiens, ne trouvaient aucun des secours que réclamait leur triste position.

L'ambulance de *Saint-Laurent*, l'ambulance de *la Blancarde*, telles furent les deux premières ambulances sédentaires installées à Marseille.

La date officielle de leur ouverture n'est pas inscrite dans l'administration de l'homme; leur comptabilité première reconnaissant comme bailleur de fonds la charité, dans sa forme primitive, dans sa plus simple expression.

Le sang d'un républicain, proscrit de l'Empire, versé par les séides du despotisme local (1), fait cesser le proconsulat dans notre ville, et dès les premiers jours de novembre, à Marseille, il est encore permis à ses prêtres, à ses moines et à ses religieuses d'affirmer hautement leur religion, leur dévotion, en ouvrant des ambulances sédentaires pour nos frères de l'armée.

Constatons ensemble cette lutte incessante dans le bien.

Le 6 novembre 1870, ce sont, à Saint-Barthélemy, les *Frères de Saint-Jean-de-Dieu* qui installent dans leur établissement une ambulance de quatre-vingts lits, plus tard porté à cent, par l'établissement de vingt nouveaux lits dus à la générosité des personnes non catholiques.

Cette priorité était acquise de droit aux Frères, même sur le Pasteur du diocèse qui, deux jours après, le 8 novembre, recevait avec bonheur dans son palais, encore inachevé, cinquante officiers ou soldats.

Le 14 novembre, les *Petites Sœurs des Pauvres* étaient heureuses de joindre à leurs pensionnaires invalides de leur campagne, aux Chartreux, quatre-vingt-quinze lits pour nos militaires.

(1) Allusion à la blessure que reçut le citoyen Gent à la Préfecture le jour de son arrivée à Marseille. (*N. du R.*).

Le lendemain, l'*hospice de la Conception* convertissait une salle de cinquante-six lits en ambulance temporaire.

Le 18 novembre, les *Sœurs de l'Espérance,* qui veillent avec tant d'attention dans nos logis, depuis l'affaiblissement des vieilles mœurs marseillaises dans la classe moyenne, sur ceux des nôtres que la souffrance visite, furent heureuses d'intervertir leurs usages; elles voulurent recevoir dans leur couvent de la Plaine Saint-Michel, des militaires à soigner; elles en obtinrent dix-huit et les soignèrent à leurs frais tant qu'elles purent. Lorsque, le 7 mars 1871, la caisse fut à sec et la charité des amis et voisins lassée, elles obtinrent le patronage du *Comité central de la Société internationale de Genève à Marseille.*

Le 19 novembre, les *Séminaristes* de Montolivet accueillirent cinquante de leurs frères d'armes. Ceux d'entre vous qui ont étudié les motifs de la haine qui poursuit le prêtre et le soldat dans une proscription commune, comprendront avec quelle joie se rencontraient ces enfants de la France.

Le 20 novembre, les *Dames de Cluny* reçoivent dans leur beau pensionnat du Prado, dix-huit militaires.

Le 26 novembre, l'*Intendance militaire*, qui a toujours été à Marseille à la hauteur de sa mission, malgré bien des entraves, peut créer, au *fort Saint-Jean*, une *infirmerie* consacrée aux vénériens qu'elle évacuait de l'hôpital militaire; on leur affecta cent lits.

La dernière ambulance sédentaire établie dans le mois de novembre de cette triste année 1870 est celle de *Notre-Dame-de-la-Salette*, dans la campagne de M. Saurin, où les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul *sont placées à la tête* de quarante lits.

Le 8 décembre, les *Sœurs Grises*, de la rue Villeneuve, ouvraient leur ambulance de douze lits, heureuses d'être les servantes de nos soldats.

Le 10, ce sont les *Capucins* de la Croix-de-Reynier, ces enfants de saint François, qui réclament, eux pauvres volontaires, de plus délaissés qu'eux; on leur accorde vingt militaires à soigner dans leur couvent.

Le même jour, soixante lits furent installés dans le pensionnat du chemin de Saint-Charles. Ce sont les Frères des Ecoles chrétiennes qui créent cette ambulance, eux, ces ignorantins, dont nos modernes aristocrates trouvent plus facile de prononcer l'exclusion que de lutter loyalement et à armes égales dans les concours ou de les suivre comme *brancardiers* sur les champs de bataille.

L'exemple du clergé n'est jamais perdu; la charité collective des enfants priviligiés du Christ engendre la charité collective laïque, si nous pouvons ainsi parler.

Le 14 décembre, les *Employés du chemin de fer* ouvrent leur ambulance sédentaire, cours du Chapitre, 10; les mères, les frères, les sœurs, les filles des soldats de l'industrie viennent y soigner dix soldats de l'armée et de la marine.

Le 17, ce sont les habitants des *Chartreux* qui établissent librement leur ambulance sédentaire à la rue du Jardin-des-Plantes, 61; ils placent au chevet des vingt-deux lits de leurs malades des *Frères des Ecoles chrétiennes*.

Le même jour, commence à fonctionner l'ambulance dite *de la Madrague*.

Le 23, le docteur *Métaxas* ouvre à la rue Jemmapes, 14, une ambulance de quatorze lits dont il confie la direction à l'une de nos sœurs dissidentes, Mlle *Kruger*, qui s'y consacre avec bonheur, corps et âme.

L'un des élèves du créateur de notre Canal de Marseille, y est enlevé par une mort prématurée, au moment où il rivalise avec elle de zèle et de dévouement.

Marseille, où la sainte intolérance du dogme a toujours

été la compagne chérie de la plus grande tolérance des cultes, se rappellera avec satisfaction toutes ces créations religieuses diverses.

Le grand jour de Noël voit descendre dans cette lutte de charité un nouvel athlète, c'est le *Comité Marseillais de la Société internationale de Genève.*

Cette *Société internationale de Genève*, permettez-nous de vous le rappeler, fut l'une de ces créations qui cherchent à porter de l'ordre, de la régularité, disons-le bien haut, dans les conséquences du mal qui nous entoure.

Ceux qui connaissent un peu la nature de l'humanité et ses tristes lois, pouvaient prévoir, dans un avenir plus ou moins rapproché, l'un de ces chocs qui, à époque périodique, effraient le monde.

Acceptant ce qui est, la *Société de Genève*, vous le savez, chercha à rendre plus inviolables encore pour les belligérants ceux qui sur les champs de bataille vont prodiguer leurs soins aux blessés, aux mourants.

A Marseille, dans les commencements de l'année 1870, une réunion de jeunes docteurs s'était établie sous l'impulsion de l'un de vos membres, à la Grand'rue, 57; c'était le *Dispensaire central.*

Dès les premiers bruits de guerre, ce *Dispensaire central* s'affilia immédiatement au *Comité de la Société internationale de Genève* siégeant à Paris, et dirigea toute son activité vers la création d'une ambulance dont nous n'avons point à vous redire ici les travaux et les fatigues sur les champs de bataille.

Lorsque les blessés affluèrent vers notre ville, le *Comité marseillais de la Société internationale de Genève* (l'ancien *Dispensaire central* de la Grand'rue, 57) s'occupa activement de la création d'ambulances sédentaires, et c'est à ce titre seulement que nous avons dû rechercher son origine; aussi ne vous dirons-nous rien de ses luttes

pour conserver son autonomie et sa caisse. Il y parvint, et le premier résultat de son succès fut la création d'une ambulance sédentaire de cent lits à l'extrémité de la rue Paradis, dans l'établissement si peu apprécié de la *Cité-Ouvrière*, qui lui donna son nom.

L'*Intendance militaire*, heureuse de ces créations qu'elle encourageait de tout son pouvoir, établissait, le même jour de Noël, dans cette folle construction appelée naguère *Palais Impérial*, un hôpital temporaire de cent lits, et le confiait à des servants militaires.

A quelques jours de distance, le 28 décembre, la *Société laïque de charité et de bienfaisance* installait dans son établissement modèle de la rue Sainte-Victoire, 33, en face de la caserne de ces *Civiques* dont nul n'écrira l'histoire, une ambulance sédentaire de soixante lits desservie par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Le 28 encore, l'*hospice de la Charité* offre dans une de ses salles douze lits desservis par les religieuses de l'ordre de Saint-Augustin.

Le 30 décembre, le *Comité de la Société internationale de Genève* établit à l'extrémité de la rue Breteuil, dans la campagne *Bourjac*, dont elle prend le nom, une ambulance sédentaire de quarante-six lits, auprès desquels elle place les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Le même jour, la même Société ouvre dans le local des *Ecoles protestantes*, rue Friedland, 35, une troisième ambulance qui prend le nom du local où elle s'installe et compte cent douze lits, plus particulièrement confiés à la direction et aux soins de nos frères et sœurs dissidents.

Le 31, dernier jour de ce mois de décembre qui voyait nos revers s'aggraver, trouvait le *Comité de la Société internationale de Genève*, d'accord avec un vieux loup de mer devenu prêtre et moine, ouvrant à la rue Nau, dans le couvent des *Religieux du Saint-Sacrement*, sa cin-

quième ambulance sédentaire, qui comptait vingt-quatre lits.

C'est ainsi que Marseille clôturait cette triste année de 1870.

Elle avait, dans deux mois de douleur, d'invasion, de guerre civile, créé vingt-cinq établissements pour nos soldats souffrant ou succombant pour la défense de la patrie.

1871 commençait sous de plus tristes auspices et de plus grands désastres; le dévouement devait continuer, augmenter, si c'était possible.

Le 12 janvier, l'œuvre trop ignorée du *Patronage des jeunes apprentis* inaugurait dans son local du chemin de Saint-Pierre, à la Pomme, une bien petite ambulance de six lits ; mais c'était beaucoup pour ses faibles ressources. Les apprentis deviennent les garde-malades de ceux qu'ils allaient remplacer sur les champs de bataille.

Le 19 janvier, un nouvel élément de bien apportait son concours au pays souffrant : une Société était créée à Marseille, et pour Marseille, sous le nom de *Commission Nationale;* elle compta bientôt dans son sein les hommes les plus honorables de la cité.

Cette Commission eut le même but que le *Comité de la Société internationale de Genève;* elle s'efforça de faire le même bien, mais dans un cercle exclusivement local.

La première création de la *Société Nationale* fut celle de l'ambulance du *Pénitencier* de *Saint-Pierre*, boulevard de la Magdeleine, 200, ouverte le 19 janvier 1871, et dans laquelle quatre-vingt-dix soldats étaient confiés aux soins affectueux des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Le 20 janvier, l'un de nos frères dissidents, *M. Velten*, installait dans l'une de ses propriétés, à Saint-Just, une ambulance de douze lits, auxquels présidait *M. Gay*.

La garde nationale, qui dégarnissait ses rangs pour aller

remplir les vides faits dans nos armées, pouvait mieux que personne apprécier les souffrances des blessés dont plusieurs des siens allaient partager les dangers.

Le 12e bataillon, du quartier de la Plaine, pensa, le premier, que ceux de ses membres qui n'avaient point l'honneur de combattre pour le pays devaient en soigner directement les défenseurs et s'assurer du bon emploi de la charité, qu'ils ne sollicitaient jamais en vain.

Il établit dans la *campagne Olagnier*, au Petit-Camas, une ambulance sédentaire de vingt-quatre lits qui furent confiés aux Sœurs Trinitaires de Sainte-Marthe.

Le même jour, 21 janvier 1871, vit encore s'ouvrir deux établissements pour nos soldats blessés : l'ambulance de *la Sainte-Famille*, au Rouet, créée par le *Comité de la Société internationale de Genève*, comptant cinquante-cinq lits, confiés aux *Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul*, et l'hôpital temporaire des *Catalans*, renfermant cent lits, établi par l'*Intendance militaire* dans ces constructions médiocres que les cupidités de la spéculation ont jetées sous le fort Saint-Nicolas. Des servants militaires furent attachés à cet hôpital temporaire.

Le 25 et le 26 de ce même mois, six établissements nouveaux étaient créés.

Les Dames de *Saint-Maur* installaient cinquante lits dans leur pensionnat de la Rose.

Les Sœurs *Grises*, comme celles de Marseille, en plaçaient six dans leur pensionnat, à Saint-Barnabé.

Quant à l'*Intendance militaire*, elle établissait trois nouveaux hôpitaux temporaires :

Le premier à la Belle-de-Mai, dit du *Petit Lycée*, dans le pensionnat que le Lycée y possède et renfermant cent quatre-vingt-huit lits confiés à des servants.

Le second, dans la grande *caserne de Saint-Charles*, sur le chemin de la Belle-de-Mai. Cet hôpital pouvant

compter jusqu'à douze cent quarante lits, fut confié, dans le principe, aux *Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ;* mais ces pauvres religieuses durent se retirer devant le désordre produit par le laisser-aller et le laisser-faire, suite inévitable des masses de blessés qui nous arrivaient et d'un excès de charité populaire, quelquefois peu intelligente. Lorsque la discipline reprit ses droits, les malades furent évacués et l'établissement plus particulièrement réservé aux convalescents.

Le troisième, au quartier rural de Saint-Louis, fut placé dans les bâtiments du *Collége Catholique*, que l'Evêché était heureux de consacrer à une telle œuvre. Notons que ce dernier établissement fut aidé par le concours de la *Commission Nationale.*

Les *Conférences de la Société de Saint-Vincent-de-Paul* ouvraient, le 28 janvier, au Prado, dans les dépendances du couvent du *Saint-Sacrement*, une ambulance de quatre-vingt-quatorze lits qu'elle confia aux intermédiaires de leur utile et intelligente charité, les *Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.*

L'Intendance militaire inaugurait, le dernier jour de ce triste mois de janvier 1872, son sixième hôpital temporaire et affectait à cet usage la caserne du *boulevard des Catalans ;* c'étaient encore quatre cents lits confiés au dévouement des Sœurs de l'Espérance. On donna à cet hôpital le nom de *Saint-Victor*, ce soldat que Marseille compte pour son premier martyr.

Les enfants de la France n'avaient cessé de combattre ; la charité marseillaise, de son côté, ne cessa de venir à leur secours. Le mois de février, en effet, vit s'ouvrir huit autres établisments.

Les *Dames réunies*, qui habitent à Saint-Just l'ancienne campagne de l'*Oratoire* et qui cherchent dans l'association chrétienne les moyens d'augmenter leurs petites

ressources pécuniaires, voulurent, elles aussi, dont plusieurs avaient été les femmes d'officiers sans fortune, mais non sans honneur, avoir des blessés ; on leur en accorda dix qu'elles soignèrent avec l'aide des *Sœurs de Saint-Augustin*.

Les *Sœurs du Saint-Nom-de-Jésus*, de la rue du Coq, viennent un peu plus tard prendre part à cette lutte pour le bien ; mais c'est de grand cœur qu'elles prennent soin des douze malades qui leur furent confiés le 9 février.

Le Comité de la *Société internationale de Genève* établissait, le 10 et le 15 février, deux nouvelles ambulances : une du *Saint-Sépulcre*, dans la rue de ce nom, comptait cinquante-trois lits qu'elle conflait aux *Trinitaires de Sainte-Marthe*, ces dévouées garde-malade des paysans de notre banlieue.

L'autre, sous le nom de *Sainte-Eusébie*, était établie dans le vallon de Montredon et comptait vingt malades confiés aux *Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ;* ce fut la dixième et dernière ambulance sédentaire ouverte à Marseille par cette institution.

Le curé de Saint-Charles (*intrà-muros*) fit d'une partie de sa sacristie, rue Breteuil, une toute petite ambulance dite de *Saint-Charles* (*intrà-muros*), comptant six lits.

Un riche avoué de notre ville convertissait sa bastide de *Montolivet* en ambulance et y recevait six militaires qu'il conflait aux *Sœurs de la Compassion*, de la Blancarde.

Un second bataillon de la garde nationale voulut imiter l'exemple de ses camarades du 12e, en employant lui-même les aumônes qu'il sollicitait pour les soldats de la France.

C'était ce 8e bataillon (1), dont le commandant (2), vieux

(1) Quartiers du Chapitre et de Longchamp.

(2) M. Faliu, officier de la Légion-d'Honneur, trésorier de la Société de Statistique. (*N. du R.*)

soldat, exact comme un caissier fidèle, n'avait jamais voulu se séparer; c'était ce commandant qui, plus défiant ou moins courtisan qu'un homme de loi, répondait à je ne sais plus quel administrateur supérieur qui lui demandait le montant de la souscription de son 8e bataillon pour une batterie d'artillerie : « L'argent est dans la caisse, mais il y est en dépôt et n'en sortira que si vous voulez bien me faire remettre ma batterie. »

La Suisse, qui nous offrait un refuge hospitalier dans nos derniers revers, voulut, à Marseille, avoir son ambulance, qu'elle établit à l'extrémité du boulevard Paradis.

Le 25 février, l'*ambulance Suisse*, qui comptait quarante lits, les confiait à des infirmiers civils.

Le 13 mars, la *Société Nationale* ouvrait, à la rue de la Grande-Armée, la dernière ambulance, comptant trente-neuf lits, auprès desquels elle appelait des Sœurs de *Saint-Vincent-de-Paul.*

Pour compléter notre travail et être aussi exact que peuvent le permettre les difficultés et le mauvais vouloir qui accueillent celui qui demande un renseignement bien précis, nous devons encore mentionner le baraquement à la gare d'arrivée du chemin de fer, *Ambulance d'Etape*, où deux cents lits (juxtaposés) recevaient, à la descente des vagons, les plus souffrants, où l'on pratiquait les premiers pansements et où les premières opérations étaient faites avant la répartition des soldats entre les diverses ambulances ; c'était là une création due au concours de l'*Intendance militaire*, de la *Société Nationale* et de l'Administration du chemin de fer de *P.-L.-M.*

Vous êtes surpris, Messieurs et chers confrères, de ne point trouver dans cette longue énumération d'ordres religieux, de congrégations, d'associations de toute nature et de toutes religions, les noms des enfants de Dominique et de Loyola.

A Marseille, veuillez bien vous le rappeler, ils furent persécutés, les derniers même furent emprisonnés, proscrits et virent leurs biens séquestrés.

Résumons, s'il est possible, ce travail qui n'est lui-même qu'une indication chronologique des plus concises.

Nous trouverons que, du 3 septembre 1870 au 13 mars 1871, Marseille a offert pour les soldats de la France, en hôpitaux, ambulances sédentaires, hôpitaux temporaires, infirmeries, ambulances d'étape et autres, cinquante établissements comptant ensemble quatre mille huit cent quatre-vingt-treize lits. Notons que quarante-neuf de ces établissements, renfermant quatre mille cent quarante-trois lits, ont été improvisés.

Dans toutes ces créations, nos militaires blessés, fiévreux, gelés ou anémiques, ont toujours rencontré au chevet de leur lit les ministres de leur religion qui leur ont prodigué leurs soins et leurs prières ; aucun de ceux qui avaient combattu les Prussiens et qui sont venus rendre leur âme à Dieu dans vos murs, dans vos bras, n'a voulu mourir, croyons-nous, en insensé.

Pour le militaire malade et moribond, loin de toute famille, la rencontre à son lit de souffrance d'un prêtre, d'un moine, d'un ministre, mais surtout d'une bonne sœur le soignant par dévouement, par affection vraie, recueillant son dernier soupir avec sa dernière volonté, qu'elle transmettra fidèlement, est une de ces consolations suprêmes que comprend bien celui qui souffre, loin des siens, le militaire français mieux qu'un autre.

Nous pouvons résumer en quelques mots le service moral de tous ces établissements.

Deux cent cinquante-huit lits, répartis en sept établissements, étaient desservis par des prêtres, des moines ou des congréganistes catholiques.

Trois mille sept cent dix-huit lits, répartis en trente éta-

blissements, étaient desservis par des religieuses, des sœurs ou des congréganistes femmes.

N'oublions pas les *Diaconesses* de l'ambulance des *Ecoles protestantes*, mademoiselle *Cruège*, cette bonne dévote protestante de l'ambulance *Métaxas*, ni *M. Gay* de la campagne *Velten*, desservant ensemble cent trente-hnit lits, dans trois ambulances.

Enfin, ceux qu'un lien religieux particulier ne rattachait pas d'une manière spéciale à leur culte, hommes ou femmes, ensemble ou séparément, ont veillé, eux aussi, avec le plus grand dévouement, sur quatre-vingt-onze lits de cinq ambulances.

Les servants militaires relevant directement de l'Intendance ont soigné seuls les six cent quatre-vingt-huit lits des hospices temporaires du *Pharo*, des *Catalans*, du *Petit Lycée*, de *l'Infirmerie des vénériens* et de *l'Ambulance d'étape*.

N'oublions pas qne nous rencontrons dans bien des ambulances de ces servants rétribués chargés des fonctions les plus pénibles et que nous leur devons une mention spéciale de reconnaissance.

Administrativement, l'Intendance militaire réclame exclusivement :

Son hôpital de la rue de Lodi ;

Les hospices temporaires : *du Pharo*, *des Catalans*, *de Saint-Charles*, *de Saint-Victor*, *du Petit Lycée*, *l'Infirmerie du fort Saint-Jean*.

Nous la retrouvons dans la création de l'hospice temporaire de *Saint-Louis* et à l'ambulance d'*Etape* du chemin de fer.

L'Administration hospitalière de notre ville consacra dans ses trois établissements de Marseille quatre-vingt-dix lits pour les soldats. Eut-elle le concours de l'Intendance ? Nous ne pouvons vous fixer sur ce point.

L'*élément* religieux accepta avec empressement le concours de l'*Intendance militaire*; on le sollicita pour le plus grand nombre de lits par lui établis dans les ambulances.

La part du *Comité Marseillais de la Société internationale de Genève* dans sa plus grande extension se résume en ces quelques chiffres : dix ambulances comptant cinq cent trois lits, avec le concours de l'Intendance militaire.

La *Commission Nationale* de notre ville réclame à son avoir la création de *l'hôpital temporaire de Saint-Louis*, l'ambulance de la *Grande-Armée*, son concours pour le baraquement de l'*Ambulance d'étape* de la gare d'arrivée du chemin de fer, en tout trois établissements, cinq cent soixante-dix lits, avec le concours de l'Intendance militaire.

Après la fermeture de ses trois établissements, la Commission Nationale de secours aux blessés a continué son œuvre charitable en liquidant publiquement sa caisse par francs et centimes; elle a distribué 64,811 francs, soit à la Commission des soutiens de famille, soit aux blessés.

Il est, enfin, une ambulance *sui generis* qui doit nous arrêter un instant : c'est celle des *Chartreux*, établie par la charité collective et laïque des enfants de Moïse, ces vieux ancêtres de la foi chrétienne, des catholiques de la paroisse et de quelques-uns de nos frères dissidents; elle ne demanda que des soldats et s'empressa de confier ses malades au dévouement des *Frères des Ecoles chrétiennes* que dirigèrent surtout les marguilliers de Sainte-Marie-Magdeleine.

Son œuvre terminée, cette ambulance a distribué aux pauvres de la paroisse le solde en argent et en mobilier qui restait dans ses mains. Elle n'a sollicité et, bien entendu, n'a reçu aucune récompense de l'homme.

Ces quelques notes sont bien incomplètes, ces quelques chiffres bien arides, peut-être même bien inexacts ; le réveil d'un pouvoir plus régulier, la charité dans son ardeur multiforme, les ayant changés, modifiés continuellement; ce qui était vrai, statistiquement parlant, il y a deux ans, au moment où nous avions commencé cette étude, si courte pour son sujet, si longue pour votre patience, ne l'était peut-être déjà plus au moment où nous allions la terminer.

Ceux d'entre vous dont le scalpel inflexible peut froidement disséquer les fibres les plus intimes de la conscience humaine pourront trouver que nous avons oublié bien involontairement quelques *mobiles* secrets ; ils auront probablement raison.

Pour nous, libre observateur, à qui il a été donné bien souvent de suivre les pulsations désordonnées de notre population, hélas ! si profondément changée par les fausses et orgueilleuses aspirations d'un bien-être absolu imaginaire et les décevantes réalités d'un luxe effréné que lui inoculèrent successivement depuis un demi-siècle tous les pouvoirs, nous n'avons point voulu vous présenter un tableau de mœurs, mais seulement quelques chiffres aussi vrais que possible sur les secours donnés à nos blessés.

La visite, l'étude de ces établissements, de ces ambulances sédentaires que nous venons d'analyser, notre contact avec leur mobile public, l'abondance des aumônes reçues, le concours obtenu dans tous les rangs de la société, nous permettent de vous dire avec vérité qu'il reste encore dans la profondeur des âmes les plus ulcérées par la haine sociale, quelques débris de bien, quelques vestiges de vertu dont elles ne se doutent pas elles-mêmes, mais que la foi du chrétien et les chiffres vrais proclament avec bonheur, et parmi ces épaves de vertus

du croyant, qu'une aristocratie intelligemment impie n'a point encore pu faire disparaître complètement, vous constaterez avec nous qu'il existe toujours des traces de cette vertu dont l'apôtre disait : *Major autem horum est charitas.*

QUELQUES MOTS

SUR

L'OBITUAIRE DU XIIe AU XIIIe SIÈCLE

CONSERVÉ DANS L'ÉGLISE

DU MONASTÈRE SAINT-VICTOR A MARSEILLE

Jusqu'en 1793

PAR

M. Charles KOTHEN

Membre actif.

Chacun a pu remarquer que toutes les anciennes églises de notre ville, présentent la singularité que leur entrée principale s'ouvre sur une de leurs faces latérales et, généralement, au midi. Ainsi la Major, Saint-Laurent, Saint-Martin, depuis près de deux siècles ; les Accoules avant 1793 et Saint-Victor.

Cette disposition tenait sans doute à quelque cause particulière. Quant à cette dernière église, il est évident qu'elle est le résultat de sa position. On sait, en effet, qu'elle a été bâtie au-dessus d'une autre église souterraine établie elle-même au milieu des rochers sur un terrain très accidenté. Les cloîtres, les cours, les divers bâtiments qui l'entouraient ont nécessité cette position et il en est résulté que l'on n'a pas pu placer cette entrée à l'ouest, suivant l'usage généralement reçu.

Cette vénérable église est précédée encore aujourd'hui d'un porche, ou vestibule carré, dont l'entrée extérieure est à l'est. On remarque encore distinctement au-dessus de la porte principale actuelle, assez moderne, ornée d'un bas-relief représentant saint Victor à cheval, terrassant le dragon légendaire, l'ancien arceau d'une porte à plein cintre, d'une dimension beaucoup plus grande, qui paraît être celle du monument élevé par Wiffred au XIe siècle et dont le dessin est reproduit sur le tombeau (1) d'Hugues de Glazinis, sacristain du monastère, au XIIIe siècle.

C'est dans ce porche que se trouvait le monument dont nous nous proposons de vous entretenir, monument d'autant plus curieux et intéressant qu'on n'en conserve qu'un très petit nombre ainsi gravés sur la pierre. Il ne présentait que trois noms d'évêques et neuf de divers abbés, du milieu du XIIe siècle au milieu du XIIIe siècle. Notons aussi que l'édition des cartulaires de Saint-Victor cite deux passages (p. XXIV, in nota 3, et XXIX, art. Gilbert de Cantobrio) d'un obituaire manuscrit qui se trouverait à la Bibliothèque Nationale, *fonds*, *St-Germain*, *n°* 1047, et qui embrasserait un espace d'au moins trois siècles. N'ayant pu nous procurer des renseignements plus précis, nous nous contentons de le mentionner.

On sait aussi que chaque église cathédrale, chaque monastère inscrivait les noms des moines qu'ils avaient perdus dans l'année sur des morceaux de parchemin. Un moine était chargé de les porter dans tous les monastères avec lesquels ils étaient en relation, qui écrivaient, à leur tour, les noms et l'éloge de ceux qu'ils avaient perdus. Un grand nombre de ces éloges étaient en vers latins. Les noms des bienfaiteurs des monastères étaient aussi inscrits et recommandés. C'est ainsi que l'on trouve dans

(1) Aujourd'hui déposé au Musée des Antiques, au château Borély.

le livre écrit par M. Léopold Delisle (1), sur cette touchante coutume, un travail préparé par M. Blancard, le savant archiviste de notre département, et cédé par lui à M. Delisle, contenant, entre autres choses, l'éloge de Bertrand de Baux, mort vers 1148, envoyé ainsi en circulaire par l'abbé de Silvacanne, en Provence.

Pour ce qui regarde notre obituaire, lisons d'abord la description (2) que nous en a laissée Haitze, qui écrivait au commencement du XVIIIe siècle.

Après avoir décrit le porche dont nous venons de parler, il ajoute : « On n'est pas plutôt dans cette avant-nef qu'on aperçoit, sur la droite, un grand môle bâti de pierres carrées d'environ deux toises d'élévation, occupant toute la face contre laquelle il est élevé d'un angle à l'autre. Ce môle est un mausolée, singulier par le grand nombre de personnes de distinction dont les ossements y reposent..... Cette diversité de personnages ensevelis dans ce monument est aussi désignée par les différentes inscriptions dont il est marqué. On lit ce qui suit en forme de notes obituaires dans la frise de l'entablement qui couvre ce tombeau, etc. »

C'était donc un vaste tombeau (3), d'un peu plus de trois mètres de hauteur, qui devait s'élever jusqu'à la corniche en biseau que l'on voit encore sur le mur. Il était placé sur la face nord du vestibule et construit de grandes pierres de taille. La frise qui en formait le couronnement avait m. 0,32 de hauteur. Elle était soutenue de plusieurs moulures de m. 0,15 environ. Au-dessous, se lisait l'épitaphe des Pisans sur une plaque de marbre de m. 0,62 sur

(1) *Rouleaux des morts du IXe au XIIe siècle recueillis pour la Société de l'histoire de France*, par Léopold Delisle. Paris, in-8°, 1866.

(2) Manuscrits autographes à la Bibliothèque de Marseille.

(3) Voyez la planche ci-jointe.

0,57 de largeur, aussi entourée d'une moulure formant bordure.

Nous avons dit que c'est sur la frise qu'avait été gravé l'obituaire. Il était formé de dix-neuf fragments de pierres de taille d'un grain très fin. Sur celle placée au centre avait été profondement gravée une croix grecque inscrite dans un cercle. A gauche du spectateur, se trouvaient gravés, sur deux lignes seulement, les noms et la date du décès de trois évêques, l'espace au-dessous restant libre. A droite, et sur 4 lignes séparées par un trait, ceux de neuf abbés de Saint-Victor et de quelques autres monastères.

Ce monument, si intéressant pour notre ville, fut démoli en 1793. Les pierres, d'abord dispersées, furent employées, probablement lors de la restauration de l'église inférieure, vers 1822, à la réparation du mur placé derrière la chapelle de Notre-Dame-de-Confession, dans le passage. Heureusement, quatre de ces fragments furent placés, par le maçon, de manière que les lettres se trouvaient visibles. Reconnues par quelques personnes et signalées, ces pierres n'ont été extraites que depuis peu de temps et placées dans la grande tour qui surmonte le chœur de l'église, avec d'autres fragments qui forment un petit musée intéressant. Six de ces pierres n'ont pas encore été retrouvées.

Observons que Ruffi (1), Haitze (2) et la *Notice* (3) *des monuments de Saint-Victor* en ont donné le texte avec quelques inexactitudes. Mais on a pu remarquer que la manière dont notre vieil historien a disposé les lignes de cette inscription, que les autres auteurs cités ont donnée

(1) *Hist. Marseille*, t. II, 124.

(2) Manuscrits à la Bibliothèque de Marseille, t. IV.

(3) *Notice des monuments conservés dans l'église noble, insigne et collégiale de l'abbaye Saint-Victor de Marseille*, pet. in-12. Jean Mossy, sans date, de 22 pages.

d'après lui, et surtout la perte des six fragments aurait présenté une difficulté presque insurmontable pour la rétablir dans son ordre primitif, si l'on n'avait eu d'autres secours. Heureusement, un artiste peu connu s'était occupé, au milieu des décombres et des démolitions de 1793, de dessiner la plupart de nos monuments et, comme il le dit lui-même dans les réflexions si originales qui accompagnent ses dessins, « ce n'était pas toujours sans danger. » Il s'était particulièrement attaché à reproduire des vues d'ensemble et des détails d'architecture de notre vieille abbaye, dont il nous a conservé ainsi plus de vingt dessins.

Son recueil forme deux énormes albums in-folio. Le possesseur actuel de ces précieux volumes, aujourd'hui notre collègue, ayant bien voulu les mettre à notre disposition et nous ayant autorisé à y puiser, nous avons largement usé de la permission. Nous y avons trouvé, entre autres, un dessin avec *fac-simile* de l'obituaire et de l'ensemble du monument. Dès lors, notre tâche a été rendue plus facile. Moyennant la faculté que nous a donnée M. le curé de Saint-Victor, avec une bienveillance dont nous aimons à lui témoigner notre reconnaissance, de prendre des *fac-simile*, nous avons pu corriger avec exactitude le texte donné par Ruffi et même celui du dessin et rétablir sûrement ce monument important. Une pierre surtout nous avait grandement embarrassé, vu que le texte qui y avait été gravé ne se trouvait reproduit ni dans celui de Ruffi, ni même sur le dessin fait en 1793. Ce fragment est donc entièrement inédit. Nous pourrons aussi en donner le texte, grâce aux indications savantes d'un de nos amis. Il devait être depuis bien longtemps recouvert de mortier ou de plâtre, puisqu'il avait échappé aux regards de Ruffi et des autres érudits qui l'avaient étudié. Sans cette pierre, pourtant, le sens est incomplet

et le nom d'un abbé ne s'y trouve pas, comme on pourra bien le voir par le dessin réduit que nous avons essayé d'en faire. Ainsi, à la première ligne, le mot *Massiliensis* complète le mot *abbas*. A la deuxième, le mot *Sancti* achève le sens *Sancti Poncii*. A la troisième, les premières syllabes du nom de l'abbé terminent cette ligne ; les autres se trouvent au-dessous, à la quatrième. La gravure, du reste, fera mieux comprendre cette disposition. En voici le texte complet, sans abréviations : (1)

✠ IIII IDUS IULII OBIIT DOMINUS FULCO ANTIPOLITANUS EPISCOPUS
IDUS MAII OBIIT DOMINUS GAUFREDUS BITERENSIS EPISCOPUS.
IIII NONAS APRILIS OBIIT DOMINUS PETRUS EPISCOPUS MASSILIENSIS.

Deuxième partie

IIII KALENDAS FEBRUARII OBIIT DOMNUS ABBAS PETRUS MASSILIENSIS.
VI KALENDAS IULII OBIIT DOMNUS BERTRANDUS ABBAS MASSILIENSIS.
III IDUS APRILIS OBIIT DOMNUS UGO ABBAS MASSILIENSIS.
IIII KALENDAS APRILIS OBIIT DOMNUS GUILLELMUS ABBAS MASSILIENSIS.
VIII KALENDAS IULII OBIIT DOMNUS GUILLABERTUS ABBAS
SANCTI PONCII NICENSIS.
HIC IACET QUIDAM ABBAS MONASTERII SANCTE MARIE DE RODAS.
KALENDAS JANUARII OBIIT DOMINUS BONUS FILIUS ABBAS.
NONAS MARCII OBIIT DOMINUS PETRUS ABBAS MASSILIENSIS.
† V° KALENDAS FEBRUARII OBIIT DOMINUS ROSSOLINUS ABBAS.

Les lettres ont m. 0,06 de hauteur, gravées profondément et avec une certaine élégance. Elles sont de forme onciale mêlées de quelques-unes gothiques, particulièrement les A, B, D, E, G, M, N, T, quelquefois de différentes formes dans le même mot.

Quant à l'époque où cette inscription a été gravée, il nous semble qu'on pourrait la fixer au milieu du XIII° siècle, au temps d'Hugues de Glazinis, décédé en 1250, et qui d'après son épitaphe, citée plus haut, avait reconstruit presque en entier l'église : *Templo quod primo quasi totum*

(1) Les pierres qui n'ont pu être retrouvées sont marquées par un pointillé. Ce sont celles numérotées I, III, VII, X, XIII et XVIII.

fecit ab ymo. On sait aussi que c'est en 1200, que cette reconstruction fut entreprise, d'après le *Chronicon sancti Victoris,* publié par le P. Labbe. La gravure des lettres de la dernière pierre est faite avec beaucoup moins de soin. Elles n'ont que 0,05 de hauteur. Elle a été probablement ajoutée après coup, ainsi que la mention de Rossolin, qui est précédée d'une croix, comme on en voit une autre avant le premier nom.

Quant aux personnages dont les noms figurent sur cet obituaire, ils sont de la deuxième moitié du XIIe siècle et de la première moitié du XIIIe. Quoique aucune année ne soit indiquée, on croit pouvoir préciser l'identité de la plupart. Ce sont d'abord des évêques, qui, ayant rendu de grands services au monastère, méritèrent cette place et cette mention honorables. Ainsi, Foulque, évêque d'Antibes, le premier inscrit, avait racheté, en 1185, les terres de l'abbaye des mains des juifs auxquels elles étaient engagées. Le *Gallia christiana* (1) cite à son sujet notre obituaire.

Geoffroy, évêque de Béziers, était frère de Roncelin, vicomte de Marseille, et avait servi d'intermédiaire pour rétablir la paix entre l'abbé et les moines dans un grave différend qui les divisait (2). Le *Gallia christiana* assure que cet évêque fut enseveli dans l'église Saint-Victor et dans la chapelle Saint-Martin, d'où il fut transféré dans le porche, du vivant d'Urbain V. Nous n'avons trouvé aucune autre trace de ce fait.

Pierre 1er, évêque de Marseille, est aussi fréquem-

(1) T. III, col. 1154. *Qui IIII idus Julias apud præfatum monasterium sepultus est.*

Chart. S. Vict., t. II, n° 1111, ex-autogr. à la suite. Il siégea de 1178 à 1185.

(2) T. VI, *Prov. Narbon.*, vide Chart. S. Vict., t. II, n° 901, Acte de 1188.

ment nommé dans les actes contenus dans les *Cartulaires* de l'abbaye (1). Belsunce met son décès en 1170. Les auteurs du *Gallia christiana* (2) citent le texte de notre obituaire en concluant que cet article ne doit pas s'appliquer à Pierre Ier, vu que sur l'obituaire de l'Église de Marseille la mort de cet évêque est marquée au 11 avril. Nous lisons pourtant dans l'*Histoire des évêques de Marseille*, de Ruffi, manuscrite et encore inédite, la mention de ce même obituaire, qu'il déclare conforme à celui de l'Église de Marseille et qu'il applique à cet évêque. L'histoire des mêmes évêques (3) par Belsunce, énonce encore la même opinion. Or, ces auteurs devaient avoir sous les yeux ce document ; nous croyons donc devoir suivre leur avis.

Le premier abbé inscrit dans la deuxième partie est très probablement Pierre de Nogaret, qui siégea de 1166 à 1178 (4). Plusieurs actes importants pour le monastère furent passés sous son gouvernement. Citons entre autres les nombreux priviléges accordés par Ildefons, roi d'Aragon, à sa prière, en 1178.

On trouve ensuite un autre abbé nommé Bertrandus. Nous ne trouvons d'abbé de ce nom que dans la liste de Ruffi (5) et de Guesnay (6), sous celui de Bertrand de Montemurato, que ces historiens placent entre Dieudé de Seveirac et Astorge, qui commença à siéger en 1180. Les

(1) T. I, n° 642. Bulle du Pape Anastase, 1154.— N° 643. Bulle d'Adrien Pape.— T. II. N° 786. Accord entre Geoffroy, de Marseille, et ses frères, 1152,— N° 1106. Accord entre l'évêque et les vicomtes en 1164.

(2) T. I.

(3) T. I.

(4) Chart. II, n° 846, Bulle de confirmation des propriétés par le pape Alexandre III, 1173.— N° 874, 1166, du même Pape;— 875, 1170 id.— 968-979, 1109, 903.

(5) *Hist. Marseille*, t. II.

(6) *Cassianus illustratus*, in-4°, p. 600.

auteurs du *Gallia christiana* (1) ne le mentionnent pas et ajoutent que ce nom doit être effacé d'après l'avis du savant Lefournier, qui, comme on le sait, fut conservateur des archives de Saint-Victor au commencement du XVIIIe siècle, et dont les archives de notre département conservent des copies précieuses d'actes. L'opinion de ce savant religieux a certainement un grand poids, que nous sommes loin de contester, non plus que celles des non moins savants auteurs du *Gallia Christiana*, qui le citent, du reste, très souvent, pour ce qui regarde la Provence. Cependant, ce monument lapidaire contemporain doit, ce nous semble, balancer cette autorité. Nous croyons donc pouvoir proposer le rétablissement de ce nom dans la liste des abbés de Saint-Victor, comme Ruffi l'a donnée. Nous trouvons du reste dans le cartulaire le nom d'un Bertrand de Montemurato (2), moine de Saint-Victor, dans un acte de très peu antérieur à cette époque.

Vient ensuite Hugues, abbé en 1195. Sous son gouvernement, l'abbaye avait besoin d'une grande réforme (3). Le 17 novembre de cette année, Bernard, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-liens, légat du Pape, de concert avec l'évêque de Fréjus, lequel avait été lui-même moine, et ceux de Béziers et de Sisteron, firent, avec Hugues, de sages règlements pour la réforme du monastère.

Guillaume de la Pierre (4) céda *en accapit*, en 1204, au chapelain du Saint-Sépulcre, un emplacement près des murs de Marseille, s'étendant du ruisseau qui sortait des Salines au Plan Fourniguier, et reçut de lui pour cela une pièce d'or. *Unam masmodinam auri novam.*

(1) *Gall. christ.*, t. I. Massilia.
(2) Chart. S. Vict., n° 979, de 1166 à 1179.
(3) Chart. n° 856, en 1195.
(4) Chart. n° 1002.

En 1209, il (1) reçut de Pons de Lambesc la confirmation de la donation faite précédemment à Saint-Victor. Il n'est guère connu que par ces deux actes.

Guillabert, abbé de Saint-Pons de Nice, fut témoin à deux actes de donation (2) faits au monastère par Roncelin, vicomte de Marseille, qui fut moine, puis se maria et rentra ensuite dans l'abbaye.

On trouve encore un abbé du monastère de Sainte-Marie de *Rodas*, dont le nom n'est pas même indiqué, *quidam abbas*. Nous n'avons pu savoir non plus quel était ce monastère.

On y lit ensuite le nom de Bonfils, qui fut pendant dix-neuf ans abbé, de 1215 à 1234. Il intervient dans un très grand nombre d'actes, dont plusieurs très importants. Il montra beaucoup de vigueur et d'habileté pour défendre les droits de son abbaye, cédés par Roncelin et qui donnèrent lieu à de grandes contestations entre la ville et l'abbaye. Le plus récent de ces actes (3) est de 1233. L'abbé du monastère de Geir ou Gerri, en Catalogne, s'y reconnaît dépendre de celui de Saint-Victor.

Pierre-Guillaume, qui suit (4), reçut en décembre 1235 l'acte de soumission à l'abbaye Saint-Victor de l'abbé de Vabres, dans le diocèse de Rhodez ; il avait obtenu l'année précédente un acte (5) confirmatif de Raymond Bérenger, comte de Provence, d'un acte d'échange accordé par Raymond Bérenger, comte de Barcelone, son bisaieul.

Dans un Chapitre général (6) tenu en 1243, il ordonne

(1) Cnart. n° 954.

(2) Chart. n° 905. Donation du château de Saint-Marcel en 1212. — N° 907. Autre donation de ce qui lui appartenait dans la seigneurie de Marseille.

(3) Chart. n° 894.

(4) Chart. n° 892.

(5) Chart. n° 945.

(6) Chart. n° 897.

que le prieur claustral du monastère ne pourra se servir d'un cheval, ni avoir une chambre particulière pour y dormir et y prendre ses repas. Il siégea de 1234 à 1245.

Le dernier mentionné est Roscelin II, ou Roncelin qui siégeait en 1250. Il termina (1) un différend entre Hugues Gaufredi et le peuple de la Cadière, au sujet d'une forêt sise dans ce quartier.

Nous avons dit que cet obituaire avait été gravé sur la frise du monument élevé aux généreux Pisans qui, en 1114, périrent dans un combat contre les Sarrasins, près de Majorque, et dont les restes furent déposés dans le porche de l'église Saint-Victor, de peur que la vue de leurs cadavres rapportés dans leur patrie ne vînt mêler le deuil aux fêtes célébrées pour la victoire remportée sur les ennemis du nom chrétien.

Cette épitaphe est gravée sur une plaque de marbre de m. 0,62 sur 0,57 de largeur. Les lettres ont environ m. 0,03 de hauteur, à peu près la moitié de celles de l'obituaire. Elle a été publiée par un grand nombre d'auteurs depuis Ruffi. Elle a été donnée, en dernier lieu, en *fac-simile* à la suite d'une *Notice sur les cryptes de Saint-Victor, en* 1864.

Nous croyons pourtant devoir en donner encore le texte pour compléter la notice sur le monument qui nous occupe et parce que les versions données précédemment contiennent toutes plus ou moins d'inexactitudes. On sait aussi que cette importante inscription, après avoir fait, pendant plus de quarante années, partie d'un musée d'antiquités (2), formé par un amateur dans une campagne près de Saint-Just, aux environs de Marseille, après la Révolution de 1789, a été transportée à Avignon, après la

(1) Chart. n° 1129.

(2) *Statist. du départ. des Bouches-du-Rhône*, t. II, in-4°, qui en donne aussi le texte peu exactement

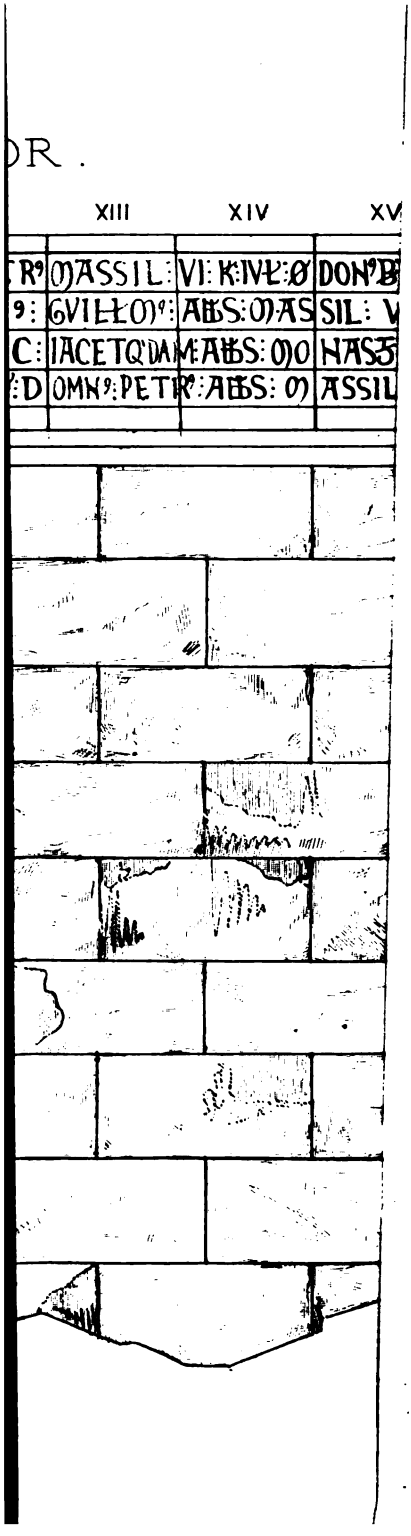
OR.
XIII
XIV
XV
MASSIL:
VI: K:IVL:Ø
DON9B
GVILLM9:
ABS:MAS
SIL: V
IACETQ'DA
M:ABS:MO
NAS5
OMN9:PETR9:ABS:M
ASSIL

UNIV OF MI

mort du propriétaire, et qu'elle figure encore dans la collection du riche musée de cette ville. En voici le texte :

Verbi incarnati de Virgine mille peractis
Annis his centvm bis septem connvmeratis
Vincere majoricas christi famvlis inimicas,
Temptant Pisani Maometi regná profani.
Marte neci dantvr mvlti, tamen hii sociantvr.
Angelice tvrbe celiqve locantur in vrbe.
Terrâ destrvctâ, classis redit eqvore dvcta.
Et vi divinâ redevnt victrice carinâ.
O pia victorvm bonitas. Defvncta svorvm
Corpora classe gervnt Pisamqve redvcere quervnt.
Sed simul addvctvs ne tvrbet gavdia lvctvs
Cesi prochristo tvmvlo clavdvntvr in isto.

Voilà donc un monument d'une haute importance pour notre histoire ecclésiastique marseillaise qui pourrait être rétabli presque intégralement sans de grands frais. Nous sera-t-il donné d'en voir la restauration ? C'est là une question difficile à résoudre, mais dont nous appelons de tous nos vœux l'accomplissement.

LE

NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE

DE MARSEILLE

PAR

M. Alfred VERDILLON
Membre actif.

Nous ne parlerons point des divers lieux où a été rendue la justice à Marseille, ni du palais qui a été son sanctuaire depuis plusieurs siècles jnsqu'à ce jour. Un de nos savants les plus distingués se propose de publier sur ce sujet un important travail qui sera certainement bien plus complet que celui que nous aurions pu faire nous-même.

Nous rappellerons cependant que l'édifice qui vient d'être délaissé aujourd'hui, fut en partie reconstruit dans la première moitié du siècle passé et que sa façade est l'œuvre d'un sculpteur provençal, oublié dans son pays comme cela n'arrive que trop souvent, mais apprécié en Espagne, notamment à Cordoue, où nous croyons qu'il mourut. Il se nommait Verdiguier et avait été directeur-recteur perpétuel de l'Académie de peinture et sculpture de Marseille pendant une partie de la seconde moitié du dernier siècle. Quoi qu'on en ait pu

dire, cette façade est de très bou goût et d'un très joli style, et ne peut que passer pour telle aux yeux des connaisseurs qui ne s'arrêtent pas devant les dégradations que lui ont fait subir le temps et la main des hommes. Elle manque de grandeur, il est vrai, mais l'on ne doit en accuser que l'étroit espace dans lequel l'architecte a été forcé de se renfermer.

Depuis lougtemps ce palais demandait des réparations et surtout un agrandissement ; car il ne pouvait plus snffire aux exigences actuelles du service. Dès 1839, dans la séance du 4 septembre, M. le préfet Lacoste proposa au Conseil général la reconstruction du Palais de Justice dans l'emplacement qu'il occupait, en l'élargissant du côté de la rue de la Guirlande et lui donnant une profondeur qui devait arriver jusqu'à la place de la Bourse, soit de Villeneuve. Les plans, dressés par l'architecte Barral, ainsi que les devis, s'élèvant à 647,026 fr. 07 c. furent soumis au Conseil, qui, tout en adoptant l'affaire en principe, la renvoya à une autre session.

Déjà, le vœu de cette reconstruction avait été émis par les Conseils du 1er arrondissement et de notre ville, et ce dernier avait accordé, le 2 septembre, une subvention de 100,000 francs, vote confirmé par la délibération du 20 août de l'année suivante.

Le projet fut présenté de nonveau par le préfet lors de la session ordinaire du Couseil général, dans la séance du 31 août 1840. Il avait reçu l'avis favorable du Conseil des bâtiments civils, sauf quelques modifications. Les juridictions civiles et commerciales devaient, d'après ce plan, se trouver réunies dans ce même édifice ; mais le député d'Aix, M. Aude, aurait cru manquer à son devoir s'il n'eût exigé de la part du Conseil la déclaration de ne jamais transporter la Cour d'appel à Marseille dans le nouveau palais. Le Conseil délibère que le département

concourra à la dépense pour 440,000 fr. et que le surplus sera supporté par la ville, condition sans laquelle la présente délibération serait regardée comme non avenue.

Pendant six ans, l'affaire resta en suspens. Le refus rationnel de la ville de s'engager dans une dépense dont on ne pouvait prévoir la somme finale et d'autres considérations étrangères à notre snjet, s'opposèrent à sa reprise, malgré les vœux du Conseil émis en 1843 et 1844.

Le Conseil municipal avait proposé, le 21 janvier 1841, de porter sa participation à 160,000 francs.

A la session ordinaire de 1846, l'affaire est de nouveau présentée au Conseil général par le Préfet, avec de nouveaux plans et devis approuvés par le Conseil des bâtiments civils ; mais, cette fois, la dépense est évaluée à 850,000 francs. Les voies et moyens sont proposés par le Préfet, qui met à la charge de la ville 240,000 francs. Sur le rapport de M. de Laboulie, le projet est adopté par le Conseil, qui néanmoins se réserve de prendre l'avis des magistrats des deux tribunaux, des avocats et des avoués. avant d'y donner une solution définitive.

Le Conseil municipal accepte la subvention mise à sa charge et vote, le 21 septembre de la même année, 239,000 francs.

Nous n'avons pu connaître les dessins de ce palais ; mais ils ne devaient pas être bien beaux, à en juger par les paroles du rapporteur qui, quoique Aquixestain, en trouva la décoration peu convenable.

L'avis des tribunaux ne fut point favorable au projet ; ils élevèrent des observations dont plusieurs étaient fondées. Ils demandaient, avec raison, que la justice civile fût entièrement séparée de la consulaire et celle-ci transportée dans l'édifice que l'on se proposait de destiner à la Bourse. Ils voulaient aussi que l'ancien palais fût conservé et que la future construction fût établie, soit sur la

place Neuve, soit sur celles de Janguin ou de la Bourse (c'est-à-dire de Villeneuve).

A la session suivante, le 23 septembre, le Préfet soumet de nouveaux plans dressés par ce même architecte, dans le sens de l'avis des tribunaux, mais pour la division seulement et conservant l'emplacement de l'ancien palais. Il fallait, ou passer outre aux observations des magistrats, ou se résoudre à un ajournement ; ce dernier parti fut adopté par 13 voix contre 12.

La révolution de 1848 arrêta tout. En 1855, le préfet, M. de Crèvecœur, présente trois projets sur de nouveaux emplacements selon les vœux des magistrats : l'un sur le côté ouest du cours Belsunce, dont le terrain fut évalué à 3,700,000 fr. ; un autre, derrière la Bourse actuelle, s'élevant à 3,900,000, et, enfin, le troisième sur la place Janguin, qui aurait coûté fr. 2,544,000, auxquelles sommes il faut ajouter 1,800,000 fr. pour la construction. Le Conseil municipal, consulté d'avance, s'était déjà prononcé pour ce dernier emplacement dans la séance du 23 août. Le Préfet demande comme voies et moyens un emprunt de 270,000 fr. et une imposition extraordinaire.

M. Honorat, maire de Marseille, au nom de la Commission dont il est rapporteur, dit que l'état des finances de la ville ne lui permet pas de venir en aide au département et que, d'un autre côté, les charges de ce dernier sont trop fortes pour supporter la dépense de 5 millions ; il demande s'il n'y aurait pas moyen de revenir au projet Barral. Dans le cas où la chose ne serait pas possible, il propose de bâtir le palais sur une des places de Marseille et désigne celle de Monthyon. De nouvelles études dans ce sens sont ordonnées.

Nous regrettons que ce magistrat, étranger d'ailleurs à notre ville, ait méconnu les conventions passées entre la municipalité et le commissaire du roi, M. de Malouet, le

13 mars 1781, et renouvelées par l'article 7 du contrat de vente de l'arsenal, stipnlant que ni l'Hôtel-de-Ville, ni le Palais-de-Justice, ni la Bourse, la Juridiction consulaire et la Chambre de commerce ne seraient déplacés des lieux où ils étaient établis, c'est-à-dire de l'enceinte antérieure à celle de 1666. La magistrature judiciaire connaissait mieux les affaires de la ville que celui qui était chargé d'y veiller, car les emplacements qu'elle proposait étaient situés dans l'ancienne enceinte.

A la session suivante, le 29 août 1856, le projet de construction sur la place Monthyon est présenté par le Préfet. Il s'agit seulement d'accepter le don de cette place contre la cession de l'ancien palais, que le Conseil municipal avait décidé le 7 août; il est repoussé, et l'ajournement demandé par la Commission dont M. de Barbentane était le rapporteur, cet ajournement combattu par le Préfet et MM. Honorat et de Chantérac, est soutenu par les députés d'Aix, MM. Poilroux et Rigaud, qui, dans la chaleur de leur patriotisme pour la ville dont ils sont les représentants, demandent pour Marseille un palais comme celui que l'on ferait pour Tarascon. Enfin, M. Raybaud propose, comme moyen terme, de réduire la construction et d'en fixer la dépense à un million, proposition qui est acceptée contre l'avis du Préfet.

Quelques jours après (le 1er septembre), le Conseil vote une imposition extraordinaire de 4 centimes, pendant six ans, devant produire 1,080,000 fr., et prie le Préfet de faire dresser un projet conforme à la délibération précédente.

Le Conseil général avait refusé l'offre faite par la ville de la cession de la place de Monthyon contre l'ancien palais. Le 11 décembre, le Conseil municipal se conforme aux vœux du département et cède la place gratuitement.

L'affaire reportée à une session extraordinaire, le 16

du même mois, la Commission, par l'organe de M. Raybaud, approuve le nouveau projet présenté au Conseil, et celui-ci accepte la cession, pure et simple, de la place de Monthyon, mais toujours avec recommandation au Préfet de veiller à ce qne le devis soit une vérité et à apporter dans les détails tels changements ou suppression qui lui paraîtraient opportuns et seraient de nature à atténuer la dépense. On voit qu'à cette époque, ces messieurs étaient plus soucieux des deniers de leurs concitoyens qu'ils ne le furent, quelques années plus tard, lorsqu'il s'agit de la construction de l'hôtel de la Préfecture ; peut-être bien aussi n'est-ce pas à ce seul sentiment que l'on doit attribuer ces votes.

Les plans de M. l'architecte Martin, réduits suivant les vœux du Conseil général et modifiés par celui des bâtiments civils, sont soumis au premier dans la séance du 26 août 1857 par M. le préfet Besson, qui demande le vote confirmatif du crédit accordé à cet effet par la loi du 30 mai précédent. Le 24 octobre, les travaux sont adjugés à l'entrepreneur Villettelle, qui les commence immédiatement après.

Mais la somme d'un million était insuffisante, et le 1er septembre 1861, on est obligé d'accorder un nouveau crédit de 602,000 fr., auquel on fit face par un emprunt de 400,000 fr. voté le 8 janvier 1861 dans une session extraordinaire et par la prolongation des centimes additionnels pendant trois ans.

Enfin, après vingt-quatre ans d'hésitations et de tergiversations, le palais est inauguré le 4 novembre 1862. Des discours pompeux sont prononcés par MM. Mourier, procureur impérial, et le président Luce, qui font éclater leur joie de se trouver au comble de leurs vœux et ne peuvent tarir d'éloges sur l'architecture de la nouvelle demeure de la justice.

La construction et l'installation de l'édifice ont coûté 1,769,969 fr. et la liquidation générale des dépenses, y compris les intérêts, s'est élevée à 1,889,356 fr. 41 cent.

Parmi les monuments construits à Marseille dans ces derniers temps, ce Palais est, sans contredit, un de ceux sur lesquels la critique a été le plus exercée, et c'est, malheureusement, avec raison.

Laissant de côté la question de l'emplacement, nous ne nous occuperons que du palais en lui-même, de la manière dont il a été approprié à sa destination et de son architecture sous le rapport de l'art.

Notre intention n'est point d'attaquer personnellement l'architecte chargé de la construction, qui a fait preuve d'intelligence et de goût dans d'autres travaux. Nous savons, d'ailleurs, qu'il a été ici guidé par des considérations d'économie et des vues indépendantes de sa volonté, par l'avis du Conseil des bâtiments civils qui, bien souvent, faute de connaître les localités, apporte aux plans qu'on lui soumet des modifications inintelligentes, et aussi peut-être par les influences que subit souvent un architecte qui dépend d'une administration.

Sous le premier point de vue que nous avons énoncé, l'appropriation du palais à l'usage auquel il est destiné, on se plaint de la mauvaise entente de la salle des Pas-perdus. Elle est belle, il est vrai, quoique on ait à lui reprocher bien des défauts sous le rapport du goût; mais elle est sujette à des courants d'air très dangereux pour les gens d'affaires qui sortent des salles d'audience, ordinairement bien chauffées. Celles-ci sont d'une assez jolie proportion ; mais leur élévation les rend trop sonores et l'architecte a peu étudié les règles de l'acoustique dans ses plans; c'est cependant une chose qui nous paraît devoir être essentielle dans une salle d'audience. Elles ont encore l'inconvénient d'être presque toutes éclairées

par des fenêtres qui se trouvent en face de la barre, ce qui est très fatigant pour les avocats.

Les petites cours intérieures, imitées des *cortilis* des palais de Gênes, sont glaciales ; aussi le Conseil d'arrondissement a-t-il émis le vœu de les voir couvrir d'un châssis vitré. On y avait établi, fort mal à propos, deux fontaines, que l'on a été obligé de supprimer à cause de l'humidité qu'elles causaient, et que l'on a voulu remplacer par des corbeilles de fleurs qui s'y étiolent. Ces deux cours eussent été avantageusement remplacées par une seule cour accessible aux voitures, ce qui aurait permis à celles qui font le service des prisons de ne pas stationner dans la rue. On a reconnu plus tard cet inconvénient et on a sacrifié l'ancien poste pour donner accès à ces voitures dans l'intérieur des basses salles, par une porte latérale, d'où les prévenus sont conduits aux cabinets des juges d'instruction. Il eût fallu, il est vrai, changer la division actuelle. On a voulu peut-être aussi éviter la grande cour que l'on reproche au palais d'Aix ; mais il eût été facile de tout concilier avec un peu d'études.

On aurait pu se dispenser des deux grands escaliers, tous deux dans la partie du nord, et les remplacer par un seul plus monumeutal ; on eût perdu beaucoup moins de place et évité bien des détours dans lesquels se perdent les personnes qui, heureusement pour elles, ont peu à fréquenter le palais.

Les divisions des chambres de conseil, des cabinets de président, des appartements réservés aux avoués et avocats, paraissent bien conçues, ainsi que celles du parquet, greffe et autres que nécessite l'administration de la justice.

Nous devons signaler une amélioration introduite dans cette division, c'est la création des cabinets pour les vice-présidents. L'idée en est due, nous a-t-on dit, à un de nos

honorables magistrats ; elle a certainement un grand avantage pour ces messieurs ; mais les plaideurs qui ont souvent à les entretenir de leurs affaires sans trop se soucier de se montrer au palais, n'ont peut-être pas gagné à être obligés de s'y rendre, au lieu d'aller les visiter dans leur domicile, ainsi que cela se pratiquait autrefois.

Soit que l'architecte ait prévu le projet de création d'une quatrième chambre, soit qu'il fût dans le secret de l'autorité, on ne peut que le louer de ce qu'il a, dans cette prévision, réservé une quatrième salle avec ses accessoires, cabinet du président et chambre du Conseil, salle qui a eu pour prétexte apparent le jury d'expropriation ; mais qui, par sa disposition, a pu, sans changement aucun, recevoir cette chambre nouvellement instituée.

De quelque côté que l'on regarde ce palais, soit les façades du nord ou du midi, soit celles latérales, on ne peut s'empêcher de remarquer dans sa construction un défaut d'ensemble qui frappe au premier abord et n'est racheté par aucune qualité, ni de détail, ni de commodité, et certainement l'auteur ne s'est pas appliqué à se conformer aux règles de l'esthétique architecturale.

La façade du midi paraît très écrasée, tandis que celle du nord est trop élevée. On nous objectera la pente du terrain ; mais il eût été facile de dissimuler ce défaut. Il ne fallait pour cela que laisser subsister le sol de la place Monthyon, qui était bien nivelé, et établir au nord le perron de vingt-cinq marches que l'on a élevé, fort mal à propos, du côté du midi, sauf à y ériger le péristyle grec, si l'on y tenait. Cette disposition eût fait éviter cet aspect sombre et triste qu'offre le vestibule, qui présente plutôt l'entrée d'une prison, que celle d'un palais qui doit avoir le caractère grand et sévère qui convient à la justice.

Les avant-corps des côtés latéraux n'occupent pas le milieu, ce qui produit un effet fâcheux et a été beau-

coup critiqué. On a voulu excuser ce défaut en disant que ces façades n'étant que secondaires, peu importait de les rendre régulières. C'est là une bien mauvaise raison. On a dit aussi qu'il avait été nécessité par la division intérieure; nous ne pouvons pas plus admettre cette excuse que la première, car la saillie en est si minime qu'elle ne peut influer en rien sur l'intérieur. Enfin, on a parlé de l'intention d'allonger plus tard le palais du côté du midi et, dans ce cas, ces avant-corps occuperaient alors le milieu des façades; or, si cela se faisait, ils seraient beaucoup trop étroits et plus disgracieux peut-être qu'en l'état actuel.

Mais ce qui nous paraît le plus choquant dans ce monument, c'est le défaut d'unité, l'absence de toute proportion dans ses différentes parties, le manque d'ensemble et d'homogénéité dans les ornements, toutes choses les plus essentielles à observer dans l'architecture (1).

L'étage formant le soubassement de la façade du midi, celle à laquelle l'architecte a voulu donner le plus d'importance, n'est point en proportion avec les deux étages que renferme l'ordre, ce qui a été nécessité par la ligne du soubassement en contrebas, que l'on a voulu conserver. Les étages sont peu élevés, toute la façade est écrasée et d'un aspect disgracieux, rien n'y est en harmonie.

L'architecte a voulu rompre la monotonie qu'occasionne quelquefois l'uniformité d'un couronnement, comme l'ont pratiqué avec succès Palladio, en Italie, et presque tous nos grands architectes de France. Pour arriver à ce résultat, il a donné à l'ordre général du monument une simple corniche architravée, et aux péristyle et avant-

(1) Voyez Palladio, page 5. — Blondel, t. I, page 396 et suiv., *sur l'Unité*. — Vitruve, L. 1 n. 2, *ex quibus rebus architectura constet*.

corps un entablement entier dépassant la première de toute la hauteur de la frise et de la corniche. Cette disposition fait paraître l'entablement trop fort et la corniche architravée trop faible. C'est pour cela, sans doute, que l'on a fait porter sur des socles plus élevés les pilastres qui sont entre les fenêtres, autre défaut qui ne corrige pas le premier. Il eût été mieux, croyons-nous, d'imiter nos grands architectes qui ont atteint ce but par des attiques et autres amortissements en laissant subsister le même couronnement autour de l'édifice, plutôt que de se livrer à une innovation aussi peu heureuse.

Les colonnes et les pilastres sont de trois manières différentes. Le péristyle est ionique; les pilastres qui règnent entre les fenêtres et dans les angles ont pour ornement un simple cavet ou gorge, et ceux qui flanquent les avant-corps ont un quart de rond orné d'oves.

Tout cet amalgame, toutes ces différences de lignes et d'ornements qui n'ont aucun rapport entre eux, ne sont pas faits pour plaire aux yeux, et constituent ce manque d'unité et d'ensemble par lequel, avons-nous dit, pèche le plus le monument qui nous occupe.

Si nous entrons dans les détails, nous sommes obligé, malgré nous, de n'être pas moins sévère. Tout le monde peut juger de la petitesse et de la mauvaise proportion des fenêtres. Les ornements qui les accompagnent sont si pauvres qu'un simple particulier n'en voudrait pas pour sa maison. Les consoles sont appuyées sur le nu du mur au lieu de porter contre des montants ou contre-chambranles ; elles sont petites, de mauvais dessin, ainsi que la corniche qu'elles soutiennent.

Les pilastres qui séparent les croisées sont mesquins et manquent de saillie ; ils sont couronnés, comme nous venons de le dire, par un cavet orné de feuilles à peine apparentes, et n'appartiennent à aucun ordre. Cette mou-

lure répétée dans les corniches est très disgracieuse et n'est supportable qu'autant qu'elle est accompagnée d'autres membres saillants.

Les bases, tant des pilastres que des colonnes, rappellent plutôt celles des colonnettes employées dans le système ogival, que celles adoptées dans les ordres grec ou romain. Les chapiteaux des colonnes du péristyle sont beaucoup trop forts; ils n'imitent ni l'antique, ni ceux dont Michel-Ange, Scammozzi et autres modernes ont surmonté leurs colonnes ioniques, et sont très disgracieux; ceux des colonnes qui sont aux angles sont à trois faces; et quoique basée sur l'exemple du temple de la Fortune virile à Rome, cette licence n'est supportable qu'autant que, comme à cet ancien édifice, il y a des colonnes en retour. Les cannelures sont trop larges et les listels trop minces, ce qui de loin les fait ressembler à des colonnes doriques.

Les profils des corniches, tant de celles architravées que de celles des entablements, sont hors de toute proportion et de toutes règles. Les moulures qui supportent le larmier de ces dernières sont si pauvres et si exiguës qu'on les aperçoit à peine de près, ce qui, joint à la saillie, d'ailleurs très prononcée de cette partie de la corniche, semble en faire craindre la chute au spectateur. Ce défaut est rendu plus sensible encore par les bas-reliefs des tympans qui s'avancent jusqu'à la face du larmier. Les cimaises sont chargées de sculptures, ce qui fait disparate avec le reste de l'entablement qui est de la plus triste simplicité.

Nous remarquerons encore que la corniche architravée, qui est au-dessus de pilastres sans ornement, a des denticules, membre de moulure qui convient à l'ionique; celle, au contraire, de l'entablement qui couronne des colonnes de cet ordre est dépourvue non-seulement de ces denti-

cules, mais encore de toute autre moulure en harmonie avec la richesse de cet ordre ; en sorte que l'ordre le plus riche a un couronnement plus simple que l'ordre plus ordinaire.

Les avant-corps des façades latérales sont un hors-d'œuvre et auraient pu être supprimés ; si ce n'étaient les trois ouvertures du deuxième étage, séparé par des trumeaux très étroits, on les prendrait pour des monuments funèbres.

Celui de la façade du nord n'est pas d'un goût plus pur. Les trois fenêtres à balcon sont peu dignes d'un édifice public ; l'appui est au-dessous du médiocre. Une des choses les plus choquantes de cette façade, est l'œil-de-bœuf du second étage, orné de deux misérables pilastres ioniques cannelés supportant un fronton avec une étoile au milieu du tympan.

Ce n'est point l'œil-de-bœuf que nous critiquons en lui-même. Il a été fait, dit-on, dans le but de recevoir une horloge ; nous ne pouvons qu'en approuver la pensée ; mais ce sont les ornements seulement dont nous voulons parler et que nous trouvons détestables.

Cet avant-corps est flanqué de deux statues colossales du plus pauvre travail et dans une étrange position. Leur effet est si mauvais que les personnes les moins compétentes en ont été frappées, et que l'on avait mis en question leur enlèvement.

Enfin, pour en finir avec l'extérieur de ce palais, nous signalerons les ornements dont on a jugé à propos de surmonter le larmier, dans le but sans doute d'imiter les antéfixes dont quelques anciens se sont servis pour cacher les tuiles qui venaient jusqu'à la cimaise. Les modernes avaient évité jusqu'à présent dans leurs constructions ce mode disgracieux, et l'avaient remplacé par une galerie portant sur l'aplomb du mur. Ces ornements, trop forts

d'ailleurs ici et placés sur l'extrémité du larmier d'une saillie déjà exagérée, sont d'un effet désagréable parce qu'il portent à faux et les mascarons qui en font partie paraissent, par cette raison, ne pas être perpendiculaires à l'axe du pilastre qu'ils surmontent.

Quant à l'intérieur, nous n'avons rien à ajouter à ce que nous en avons dit en parlant de la disposition générale de l'édifice. Les ornements en sont du même goût que ceux des façades dont ils sont imités. Nous signalerons seulement la décoration du vestibule qui est peu digne de l'entrée d'un palais.

Mais nous ne saurions trop louer le choix des matériaux employés et notamment de la pierre de Calissaune, la plus belle de nos environs, ainsi que l'appareillage qui est parfait.

Il est fâcheux que, dans un monument dont le style est censé appartenir au grec et au romain, on ait si peu observé les modèles que nous ont laissés ces anciens, et les règles que nous en ont tracées les Vignole, les Palladio, les Scammozzi et autres maîtres, qui eux-mêmes les ont si bien imités dans leurs ouvrages, règles qui ont été suivies par nos immortels architectes, les Mansard, Perrault, Blondel, Levau, Soufflot, etc., dont on n'a pas eu, croyons-nous, à se plaindre.

En se mettant au-dessus des errements suivis par ces architectes, l'auteur du palais a réussi à en faire un des édifices les plus disgracieux, et nous sommes fâché de ne point être ici de l'avis de M. le procureur impérial, nous disant : « Ce palais est devenu un des monuments, un des ornements de la grande cité. » Monument, oui; ornement, non, et nous pensons que notre population partage notre avis.

Les défauts que nous venons de signaler dans le nouveau palais sont un exemple frappant de l'inconvénient

qui résulte de l'absence de tout concours pour les projets de monuments publics, concours que l'on s'est toujours obstiné à repousser à Marseille surtout, tandis que dans beaucoup d'autres villes, Paris, Gand, Tourcoing et bien d'autres dont nous n'avons pas le souvenir présent en ce moment, on l'a admis et toujours avec succès.

En laissant à un seul architecte choisi par un administrateur, la conception des plans et la direction des travaux, sans aucun contrôle, on s'expose à avoir des édifices défectueux, d'un goût plus ou moins hasardé. Car l'homme d'ailleurs le plus habile et le plus intelligent est sujet à erreur; il peut se laisser entraîner à des idées qu'il désapprouverait lui-même peut-être, si on lui en démontrait le mauvais côté, et comme il est malheureusement impossible de revenir sur des monuments d'une telle importance, c'est la population qui en supporte toujours les conséquences.

Sous le rapport architectural, il est incontestable que le nouveau palais est loin d'être à la hauteur de celui qui l'a précédé, quant à la façade au moins. Aussi avons-nous vu avec plaisir que le Conseil municipal ait fait l'acquisition de ce dernier, pour le destiner à un service public. Nous devons le remercier d'avoir soustrait au marteau cette jolie façade et un des rares monuments qui nous restent encore de nos pères.

DE LA CULTURE

DE

L'ORANGER EN PROVENCE

PAR

M. Alfred SAUREL

Membre actif.

AVANT-PROPOS

La plus grande des passions de l'homme, celle qui le pousse dans la voie qu'il parcourt quelquefois avec succès, plus souvent, hélas! avec des chances contraires, est celle que je désignerai sous le nom de *bien-être*.

Travaux, fatigues, tentatives de toutes sortes, ne sont plus rien pour lui lorsqu'il entrevoit la possibilité d'atteindre ce confortable qu'il a rêvé et de s'entourer des satisfactions qui constituent pour lui le *nec plus ultrà* de la félicité.

Je laisse à celui qui lira ceci le soin de se plonger dans la méditation que lui suggèrera la simple réflexion que je viens de faire ; mais je tiens à lui faire connaître de quelle nature est le bonheur que j'ambitionne moi-même.

Je demande au ciel de me laisser combiner les moyens de posséder un jour, à peu de distance de la mer, située

sur le versant méridional d'une colline, une maison de campagne de quatre fenêtres de façade, précédée, au midi, d'un jardin de cinq à six cents mètres carrés dans lequel je pourrai soigner de mes mains deux orangers et un citronnier. Qu'il y ait, avec cela, possibilité de faire épanouir au soleil fleurs et fruits divers, peu importe ! Ce que je désire, ce sont les trois arbres que je viens de nommer.

Je me vois quelquefois debout ou incliné devant mes arbres favoris, la tête ombragée d'un chapeau de paille, détachant les feuilles inutiles ou les fleurs desséchées, émondant les rameaux gourmands, enlevant la poussière des branches, écartant des troncs les fourmis et les autres petits insectes et humant à pleines narines le parfum délicieux qui se dégage, à la fois, des troncs, des branches, des feuilles et des fruits.

Les orangers pourraient vivre en pleine terre et en plein air, garantis seulement contre les rafales du nord par un mur élevé, mais j'aurais pour mon citronnier une place choisie, préparée longtemps à l'avance et qui me permettrait d'en jouir à toute heure, en toute saison, par n'importe quelle température.

Sur le pas même d'une porte large de deux mètres au moins, le citronnier serait planté dans un terrain aménagé dans toutes les conditions voulues. A l'extérieur, et dépassant de 75 centimètres environ l'alignement de la façade de la maison, j'établirais un châssis mobile, formé comme les croisées marseillaises d'une vitre et d'une persienne s'ouvrant à volonté par dehors. Dans des conditions analogues, un châssis serait posé à l'intérieur de l'appartement, avec possibilité de l'ouvrir à volonté du dedans.

On s'explique facilement l'effet. Ce serait une sorte de serre dans laquelle l'air circulerait, où la chaleur provenant du soleil et de l'âtre pénètrerait sans le moindre effort et

où le froid n'aurait jamais le moindre accès. Suivant la saison, en effet, on ouvrirait la fenêtre extérieure ou la fenêtre intérieure et l'on ménagerait ainsi une température à peu près uniforme.

Quel charme, en hiver, lorsque la pluie, la neige ou le froid rendrait ma promenade difficile, de voir s'épanouir cet heureux citronnier, de pouvoir aspirer ses suaves senteurs, et de cueillir, en simples pantoufles, le fruit dont le suc relèverait le goût de la sole ou des coquillages servis sur ma table !

J'aime l'oranger avec passion, mais le citronnier a pour moi des charmes indicibles.

La première fois que je pus sentir largement le parfum de ces arbres bénis, c'était à Hyères, au mois de mai. Arrivant dans cette ville par une modeste diligence partie de Toulon (il n'y avait pas encore, cela va sans dire, de chemin de fer), je fus pénétré de cette atmosphère embaumée; aussi, mon premier soin en débarquant, fut-il de courir à la *Place des Palmiers* pour me baigner, en quelque sorte, dans ce nuage de senteurs.

J'eus, depuis, l'occasion de me promener longuement dans ces jardins où les orangers se touchaient, où les fruits passaient du vert au rouge, de l'émeraude au vermillon d'Andrinople, charmant les regards par la diversité des couleurs, et l'impression que je ressentis chaque fois ne perdit rien de sa vivacité première.

C'est de cette époque que date mon rêve de posséder quelques pieds d'orangers et de citronniers, pour me procurer le plaisir de les soigner moi-même. Je ne sais si j'aurai un jour le bonheur de cueillir sur l'arbre les fruits dont j'aurai vu éclore les fleurs; mais en réunissant les renseignements qui m'ont permis d'écrire ce mémoire, je vis tout entier au milieu de mes illusions favorites.

C'est pour moi d'abord que j'ai écrit ceci. Peut-être que d'autres y trouveront quelque chose d'utile à connaitre.

Ce mémoire est divisé en trois paragraphes : le premier traitera des *notions générales sur l'oranger et ses produits* ; le second, *de la culture de l'oranger en Provence ;* dans le troisième, je dirai quelques mots *du commerce des oranges à Marseille.*

---

§ Ier.

Notions générales sur l'oranger et ses produits.

L'oranger, au dire des botanistes les plus compétents, est originaire de l'Inde. Son nom générique est Norandji (1), et, si l'on s'en rapporte à d'anciens dictionnaires, ce mot n'est ni persan, ni arabe, mais purement sanscrit.

Ne connaissant ni le sanscrit, ni l'arabe, ni le persan, j'accepte avec plaisir ce qu'on veut bien dire à ce sujet et j'admets, sans difficulté, que les Portugais empruntèrent ce nom aux Indous. Mais bien avant les Portugais, il était question des oranges. Théophraste, 330 ans avant l'ère vulgaire, en parlait sous le nom de *Pommes de Nubie*. Celius les fait venir des montagnes de la Mauritanie, en souvenir probablement d'Hercule et du jardin des Hespérides. Flavien, Josèphe et Dioscorides les font voyager de la Perse en Palestine. Pline, le premier, appelle l'orange *citrus*, mais il semble ne décrire sous ce nom que le *bigaradier*. Ces divergences d'opinions prouvent que l'oranger a pu croître, dès la plus haute antiquité, dans différentes contrées. Dans tous les cas, il n'est pas étonnant que les Européens se soient engoués de lui.

Il se fait remarquer, en effet, par ses feuilles persistantes d'un beau vert, par ses fleurs disposées le long des

(1) Latin, *Citrus aurantium*. — Allemand, *Pomeranzenbaum*. — Anglais, *Orange-tree*. — Espagnol, *Naranjo*. — Flamand, *Oranje appelboom*.—Italien, *Melarancio*.— Polonais, *Pornaranczowe drzewo*. — Russe, *Pomérantsovoié dérévo*. — Turc, *Touroundge-aghadgi*.

branches en bouquets qui exhalent une odeur intense et agréable et surtout par son fruit, dont la couleur et la forme relèvent encore la beauté. C'est le seul arbre qui, dans nos climats, porte à la fois des fleurs, des fruits naissants et des fruits mûrs.

« Les orangers, ainsi que les citronniers et les autres arbres de la famille des aurantiacées, sont originaires des contrées intertropicales de l'Asie (1) ; mais l'élégance de leur port, le vert lustré de leur feuillage, leurs jolies fleurs blanches si parfumées, leurs beaux fruits remplis d'un jus délicieux et rafraîchissant, engagèrent fort anciennement les Occidentaux qui visitèrent ces contrées, à transplanter les orangers dans les parties de l'Europe dont le climat leur sembla le plus favorable. Il ne paraît pas cependant que les premiers essais de transplantation et de naturalisation aient réussi; car, même sous les empereurs romains, les oranges et les citrons étaient apportés à grands frais et se payaient excessivement cher. Les citronniers furent certainement introduits en Europe longtemps avant les orangers.

« Ceux-ci, confinés primitivement dans l'Inde, au-delà du Gange, furent, dit-on, apportés en Arabie vers la fin du IXe siècle. Ils passèrent de là dans la Palestine, en Egypte et sur la côte septentrionale d'Afrique. Enfin les Maures les apportèrent en Espagne, où leur culture était déjà florissante au temps des Croisades. »

Il serait difficile de contester ce que je viens de transcrire ; il n'en est pas de même de ce que l'on trouve dans le même ouvrage.

« Le premier oranger qu'on ait vu en France avait été semé en 1421, à Pampelune, alors capitale de la Navarre. Il fut transporté de là à Chantilly, en l'an 1500, puis de

(1) *Dictionnaire du Commerce* de Guillaumin, 2e édition.

Chantilly à Fontainebleau et enfin, en 1684, à Versailles où l'on peut encore le voir, que nous sachions. Il est connu sous les noms de *Grand Bourbon*, *Grand Connétable*, *François Ier*. »

Cela n'est pas une authenticité absolue, car un auteur auquel on accorde une grande créance, n'est pas du même avis :

« On voit encore à Lisbonne, écrivait Le Grand d'Aussy, en 1782 (1), dans les jardins du comte de Saint-Laurent, l'oranger qui, le premier, parut en Europe et qui est devenu le père de tous ceux que l'on possède aujourd'hui.

« Le fait ne serait pas absolument impossible. Peu d'arbres vivent aussi longtemps que celui-ci; et l'on sait qu'il y a peu d'années, existait encore à Fontainebleau l'oranger fameux, saisi en 1523 sur le connétable de Bourbon, lorsqu'après la défection du prince, ses effets furent confisqués. Mais ce qui détruit l'anecdote du comte de Saint-Laurent, c'est qu'il est question d'orangers en France, longtemps avant le voyage des Portugais dans l'Inde. Un compte de l'an 1333, pour la maison de Humbert, dauphin du Viennois, rapporté par Valbonais dans son *Histoire du Dauphiné*, fait mention d'une certaine somme payée pour transplanter des orangers : *Pro arboribus viginti de plantis arangiorum ad plantandum.* »

Un peu plus loin nous verrons qu'en l'année 1564, les orangers étaient à Hyères en pleine prospérité, qu'on y faisait de l'eau de fleur d'oranger en assez grande quantité pour pouvoir la jeter à plein arrosoir sur la tête des personnages qui accompagnaient le fils de Catherine de Médicis et qu'on peut dès lors supposer avec quelque raison que les Provençaux cultivaient l'oranger antérieurement aux Espagnols et aux Portugais.

(1) *Histoire de la vie privée des Français.*

Quoi qu'il en soit, c'est probablement en souvenir du voyage qu'il avait fait à Hyères en compagnie de Charles IX et du sentiment de plaisir qu'il avait éprouvé, qu'Henri IV se prit d'une belle passion pour l'oranger.

Il fit construire dans son jardin des Tuileries une orangerie qni subsista jusqu'au moment où Le Nôtre, sous Louis XIV, changea la forme de ce jardin. Mais il paraît aussi que le bon Henri jugea plus utile de donner à ses sujets des encouragements pour l'établissement de manufactures de soieries et que, prêchant d'exemple, il établit dans son orangerie une magnanerie de quelque importance.

Louis XIV hérita du goût de son grand-père pour l'oranger. Sur les dessins de Mansard, il fit élever la magnifique orangerie de Versailles qui formait une galerie de 80 toises de long sur 38 pieds de large, avec deux autres galeries en retour d'équerre, chacune de 60 toises.

Je n'ai pas le courage de blâmer le roi-soleil de sa passion. A sa place, j'eusse été capable d'en faire autant.

« Au printemps, dit l'auteur de l'*Histoire de la vie privée des Français*, quand la saison permettait d'exposer à l'air ces arbres délicieux, on les plaçait dans des charmilles basses de roses, de chèvrefeuilles, de jasmin, lesquelles cachant les caisses et ne laissant paraître que l'arbre avec sa tête fleurie, offraient aux yeux le spectacle ravissant d'une forêt enchantée. »

Louis XIV faisait placer des orangers partout, dans la grande galerie, dans la salle de billard et même dans ses appartements, et les jardiniers trouvaient le moyen de les tenir couverts de fleurs en toute saison.

Les particuliers et les grands seigneurs adoptèrent, cela va sans dire, la passion du maître.

« Nous fûmes à Clagny, écrivait Madame de Sévigné en 1675 ; c'est le palais d'Armide..... Il y a un bois entier

d'orangers dans de grandes caisses; on s'y promène; ce sont des allées où l'on est à l'ombre.... C'est assurément la plus belle, la plus surprenante et le plus enchantée nouveauté qui se puisse imaginer. »

Après avoir parlé de l'arbre fort longuement, Le Grand d'Aussy dit en parlant du fruit :

« Nous mettons aujourd'hui l'orange de *Malte* au premier rang et celle du *Portugal* au second. Celle-ci, dans le dernier siècle, faisait un présent digne d'être offert aux enfants du roi. « Monsieur vint me voir, dit la duchesse de Montpensier dans ses mémoires; il me donna des oranges du Portugal. »

« Molière, décrivant les fêtes fameuses données à Versailles en 1668, mentionne que « d'abord on vit sur le théâtre une collation magnifique d'oranges du Portugal et de toutes sortes de fruits dans trente-six corbeilles. »

Le même auteur, dans l'*Avare*, parle non-seulement des orangers, mais encore des citrons : « J'ai fait apporter ici quelques bassins d'oranges de la Chine, de citrons doux et des confitures. »

Ces citrons doux servaient aux dames de la Cour (1). Elles en portaient constamment à la main et les mordaient de temps en temps, pour avoir les lèvres vermeilles.

Les écoliers de l'Université se servaient aussi de citrons. Vers les premiers jours de juin, ils offraient à leurs professeurs un citron dans lequel ils avaient fiché six ou sept écus d'or.

En l'année 1600, au dire de de Serres, on ne connaissait même en Italie que quatre espèces de ce fruit : l'orange, le citron, le limon et le poncire. On pourrait en toute rigueur en compter un cinquième, dit-il, mais elle ne vaut rien à manger et ne sert qu'à flairer ou à se

(1) Lémery, *Traité des aliments*, page 1705.

décrasser les mains. Cette division, ajoute Le Grand d'Aussy, est encore celle qu'on fait aujourd'hui, mais chacune de ses quatre classes a ses variétés. *L'instruction facile pour connaître toutes sortes d'oranges et de citrons* (1680), compte dans les quatre classes, quatre-vingts variétés. Nous en comptons aujourd'hui cent vingt-six.

Comme ce serait faire trop de botanique que de nommer toutes ces variétés, je continue mon étude.

Depuis la fin du XVIIIe siècle, les orangers se sont fort multipliés à Versailles, à Paris et dans le restant de la France. Ces orangers transis et avortés du Nord, dont les fruits ne mûrissent point et qui restent toujours bien au-dessous de leur croissance normale, ne fournissent au commerce et à l'industrie aucun produit vraiment utile, si ce n'est leurs fleurs que l'on récolte pour la préparation des eaux de fleur d'oranger.

Au résumé, en Europe on cultive l'oranger dans les îles et, à quelques exceptions près, sur tout le littoral de la Méditerranée, sur la côte de l'Océan jusque vers les bouches du Douro, dans toute l'Andalousie, aux îles Açores.

Enumérons maintenant les diverses qualités d'oranges (1).

Les meilleures sont sans contredit celles de *Malte;* celles de *Saint-Michel-des-Açores*, bien que très petites, peuvent aller à peu près sur la même ligne; viennent ensuite les *Mayorque*, puis les *Messine*, les *Palerme*, les *Sorrente* et les *Reggio;* un peu au-dessous, les *Séville*, *Faro*, et *Sétubal;* après celles-ci, les *Provence*, les *Nice* et les *produits* de la

(1) Allemand, *Orangen*. — Anglais, *Oranges*. — Danois, *Pomerantzer*. — Espagnol, *Noranjas*. — Flamand, *Orange appelen*. — Hollandais, *Oranjen*. — Italien, *Melarance*. — Latin, *Mala aurea*. — Persan, *Tuiing*. — Polonais, *Pomaranczy*. — Portugal, *Larajas*. — Russe, *Pomeranczii*. — Suédois, *Pomerantzer*. — Turc, *Touroundge*.

rivière de Gênes; enfin dans la dernière classe, les *Malaga* et les *Porto*.

Il convient d'examiner les différents caractères de chacune de ces espèces. Cette étude ne saurait être inutile dans une province où le commerce des oranges tient une si grande place.

J'ai largement consulté à ce sujet le *Dictionnaire du commerce* de Guillaumin, sans être toujours d'accord avec lui.

Oranges de Malte. — Ce sont les plus belles, les plus douces, les plus succulentes et par conséquent les plus estimées. Malheureusement elles ne parviennent qu'exceptionnellement en France. L'Angleterre même, à qui appartient cette île, connaît à peine ce fruit délicieux. La raison en est simple : pour que les oranges puissent supporter le transport, on est obligé de les cueillir avant leur maturité : au lieu de mûrir sur l'arbre, au grand soleil, elles mûrissent en caisse, chemin faisant, c'est-à-dire qu'elles *surrissent* et ne sont plus, en arrivant, que de gros citrons rouges fort peu ressemblants aux pommes d'or à jus de nectar des antiques Hespérides. On conçoit donc que les Maltais préfèrent laisser mûrir normalement leurs oranges, sauf à les consommer sur place ou à ne les expédier qu'à de petites distances.

Les oranges de Malte s'emballent en caisses de dimensions variables, avec des copeaux dans les interstices des fruits.

Mandarines. — Ces oranges qui jouissent depuis quelques années d'une grande vogue, sont originaires de Chine. De là leur nom de mandarine au féminin. Elles nous viennent de Malte et surtout de Sicile. Elles sont très petites, mais leur saveur et leur parfum sont très délicats et persistants. Aussi leur prix, dit Guillaumin, égale celui des plus grosses oranges. Elles se vendent,

en effet, à raison de 35, 40 et jusqu'à 50 centimes la pièce.

Le dictionnaire que je cite, se place tout naturellement au point de vue de Paris. Les Marseillais sont plus favorisés que les Parisiens ; depuis deux ou trois ans surtout, la mandarine a singulièrement baissé de prix et tout le monde a pu, comme moi, les voir débiter dans la rue, au prix de 30 centimes la douzaine.

Oranges de Saint-Michel-des-Açores. — Bien que de très petite dimension, elles sont estimées à l'égal des oranges de Malte pour la finesse de leur saveur et l'abondance de leur suc. Mais elles sont à peine connues en France, car on les expédie presque toutes en Angleterre en caisses et enveloppées de feuilles de mais.

Oranges de Mayorque. — Elles sont de moyenne grosseur, à écorce fine et tendre, très succulentes et très douces; mais elles ne supportent pas l'encaissage, ce qu'il faut attribuer à la finesse de leur écorce et à son peu de ténuité. Elles s'expédient en vrac à Marseille et dans les ports du Languedoc. A Marseille, elles sont débarquées sur le quai du Port, aux palissades nommées Sainte-Anne et Juge-du-Palais.

Je m'en occuperai plus loin avec quelques détails.

Oranges de Messine. — Elles ont de l'apparence, du jus et bon goût ; supportant facilement le transport, elles sont expédiées en caisses en Belgique principalement.

Oranges de Palerme. — Sont tardives ; semblables, du reste, à celles de Messine, elles ne sont pas expédiées dans le Nord.

Oranges de Naples et de Sorrente. — Sont expédiées en caisses, enveloppées de papier fin. Elles sont belles, de bonne qualité et se conservent bien. Elles durent depuis le mois de juillet jusqu'à l'automne.

Oranges de Reggio. — Elles sont volumineuses et pré-

coces. Elles s'expédient en caisses, enveloppées de papier fin. .

Oranges de Valence. — Les véritables fruits de cette provenance sont expédiés en caisses en Angleterre, et quelquefois à Dunkerque, d'où elles s'écoulent en Belgique et en Hollande. Leur réputation est établie depuis longtemps et c'est sous leur étiquette que les oranges d'Espagne et de Portugal, bien moins estimables, obtiennent un débit considérable, surtout à Paris.

Oranges de l'Algérie. — Celles qui proviennent de Blidah et de la chaîne de l'Atlas sont de bonne qualité. Leur quantité, dit Guillaumin, n'est pas abondante. Ceci n'est pas exact, car les relevés de douanes accusent des chiffres assez élevés et qui vont toujours en augmentant.

Oranges de Nice et de la Rivière de Gênes. — Elles arrivaient autrefois exclusivement à Marseille ; aujourd'hui elles prennent, en grande partie, le chemin de l'Allemagne. On les expédie de préférence en caisses, enveloppées de papier fin dit papier *Joseph* ou papier de soie.

Les oranges de Menton mériteraient une mention spéciale, mais on se contente de les comprendre sous la rubrique de Nice.

Il est curieux de voir comment les écrivains qui n'ont pas habité le Midi parlent des oranges.

« Les oranges, dit Montbrion(1), sont très rafraîchissantes et se servent à table, avec du sucre, coupées en tranches et à l'eau-de-vie. On en fait d'excellentes confitures, de bonnes gelées et aussi une boisson tempérante nommée *orangeade*, de la même manière qu'on prépare la *limonade.* »

« Les oranges douces, dit à son tour Guillaumin, se

(1) *Dictionnaire universel du Commerce, de la Banque et des Manufactures.*

mangent comme fruits de dessert ou de fantaisie et entrent dans la préparation des sirops rafraîchissants, conserves, pièces montées et autres préparations du ressort des confiseurs. »

Je voudrais bien que les rédacteurs de ces articles vinssent un peu se promener dans nos ports de la Méditerranée. C'est là qu'ils apprendraient à manger les oranges, et, voyant mordre à belles dents dans ces fruits juteux, écoliers, ouvriers des quais, jeunes filles même flânant le long de l'eau, ils penseraient que l'orange ne se suce pas seulement comme un bâton de sucre d'orge.

L'auteur du *Dictionnaire Montbrion* me semble, d'ailleurs, avoir vécu médiocrement au milieu des oranges, lorsqu'il écrit ceci :

« Une fois cueillies, les oranges se fanent et se dessèchent promptement à l'air ; elles moisissent dans un lieu humide, mais se conservent très bien dans un sable sec. »

Que l'orange atteinte de la moindre tache de moisissure se gâte vite, personne ne le conteste ; mais quand elle est saine et placée dans des conditions convenables, l'orange non-seulement ne se dessèche pas vite, mais elle se conserve durant des mois entiers. Ce qui arrive le plus ordinairement, c'est que l'enveloppe, la peau, pour employer le terme le plus usuel, se durcit en perdant de son épaisseur, se soude plus fortement au fruit et devient d'autant plus solide qu'on prolonge son existence. Pendant un certain temps le jus se concentre et ne diminue presque pas, relativement à la diminution du volume.

Ce fait se produit surtout pour les citrons, même lorsqu'ils ont été coupés en deux par le couteau. L'essentiel est d'éviter l'humidité. Bien souvent, quinze ou vingt jours après avoir utilisé une première moitié de citron, on retrouve dans un coin de l'office la seconde moitié un

peu racornie dans ses formes, mais conservant, avec tout son arome et sa saveur, la plus grande partie de son jus.

Les oranges *touchées*, que l'on débite à bas prix dans les rues de Marseille, règle générale, sont les meilleures, car ce sont les plus mûres. Il s'agit d'enlever la loge ou tranche atteinte et pour trouver les autres excellentes on n'a pas besoin d'avoir recours au sucre et au rhum.

On ne sait pas au juste à quelle époque remonte l'usage d'offrir à Paris, pour le jour de l'an, des oranges en guise d'étrennes. Mais cet usage, si florissant encore il y a quelques années, tend à disparaître.

« L'usage singulier, dit Guillaumin, d'offrir un fruit non encore mûr et d'une acidité rebutante se perd tous les ans et est remplacé par le don d'objets plus convenables; cependant la masse des envois s'accroît et pour les écouler il faut ravaler les prix.

« Chose curieuse, les plus beaux fruits se vendent le moins cher. Cette énorme disproportion vient tout entière de la différence de grosseur du fruit; car, par une bizarrerie inexplicable, pour un fruit dont la saveur fait tout le mérite, on ne tient qu'à la forme et à la couleur. C'est au point que lorsque d'aventure il en arrive quelque chargement des Açores, elles s'écoulent *incognito* dans la vente des rues, où on les débite à un sou pièce. La classe pauvre en profite seule, leur petitesse ne les rendrait pas de mise sur la table du riche. C'est l'usage qui le veut ainsi.

« Même ridicule usage pour l'époque de consommation. Quand l'orange a acquis toutes ses qualités, toute sa saveur, quand elle est mûre enfin, alors on la met de côté; la consommation baisse, on la fait courir dans les rues pour s'en débarrasser et on n'y réussit souvent qu'à un prix inférieur à celui des fruits les plus communs. »

Bien des gens ont pu s'assurer de la véracité de cette

assertion. Moi-même j'ai acheté dans les rues de Paris, au même prix que j'aurais pu le faire à Marseille, des oranges de première qualité, et je me demanderais encore probablement de quelle façon s'y prennent les marchands pour avoir des bénéfices, malgré la cherté des prix de transport, si Guillaumin ne m'avait donné la solution cherchée.

J'ai parlé suffisamment des oranges. Je dois dire un mot du parti que l'on tire des fleurs, des écorces, des feuilles et du bois de l'oranger; car on pourrait dire de cet arbre ce que l'on dit de certain animal domestique : « Chez lui tout est bon, tout est utilisé. »

Les *fleurs* d'oranger desséchées servent en pharmacie et dans la parfumerie. Mais on les emploie pour la fabrication de l'eau de fleur d'oranger qui sert journellement dans le ménage et qu'on emploie dans la parfumerie, la médecine, la distillerie, la confiserie.

L'*essence* de fleur d'oranger ou *neroli*, en usage dans la pharmacie et la parfumerie, est une huile volatile qu'on obtient par la distillation des fleurs d'oranger. Sa couleur, légèrement ambrée quand elle est nouvelle, fonce en vieillissant.

Passons à l'*écorce*.

C'est de l'enveloppe du fruit de l'oranger que l'on retire l'épiderme jaunâtre avec lequel on fabrique l'huile volatile.

Quand l'écorce est fraîche, elle est employée par les confiseurs et les distillateurs et utilisée en médecine; sèche, elle sert en pharmacie et en médecine.

Les *feuilles* servent aussi en médecine. On en fait des infusions.

Les *semences* ou graines d'oranger, huileuses, amères, blanches, informes, à plusieurs angles, sont utilisées en pharmacie.

Enfin, le *bois* est employé pour la tabletterie, car il est dur et susceptible de poli.

J'ai suffisamment laissé comprendre, dès le début de ce mémoire, le goût prononcé que j'ai pour le citronnier. Peu d'arbres, à mon avis, sont aussi gracieux; moins chargé de branches et de feuillages que l'oranger, il est plus dégagé, ses rameaux sont plus flexibles, la couleur des feuilles plus tendre et la forme du fruit plus flatteuse à l'œil.

Le citronnier peut être, sans interruption, chargé de fleurs, de fruits verts et de fruits mûrs. Il n'y a pas d'époque de cueillette; car, en toute saison on peut détacher des citrons d'un beau jaune d'or, parvenus à maturité complète. C'est ce qui explique pourquoi on peut se procurer sans peine de ce fruit, même dans les villages les plus ignorés de France. C'est un condiment de cuisine des plus appréciés qu'on utilise de bien des façons, ainsi que nous allons le voir.

Le citron (1), que l'on confond le plus souvent avec le limon, est oblong, plus ou moins ovale ou arrondi; son écorce est raboteuse, inégale, charnue, plus épaisse que celle du limon, verte d'abord et citrine lorsque le fruit est mûr. Odeur agréable, goût aromatique, piquant, chargé de beaucoup d'huile volatile, telles sont ses qualités principales. — On sait qu'on arrose de quelques gouttes de citron les huîtres, les moules et quelques autres coquillages; les soles et certains autres poissons; les rôtis de viande froide, les côtelettes d'agneau, etc., diverses préparations culinaires en un mot.

Le *jus* ou *suc de citron concret et cristallisé* ou *acide*

(1) Latin, *Citrus medica*. — Allemand, *Zitrone*. — Anglais, *Citron Lemons*. — Espagnol, *Limones*. — Flamand, *Citroenappelen*. — Hollandais, *Citroen*. — Italien, *Cedri*. — Madag, *Voasara*. — Russe, *Limonui*. — Turc, *Agathe vagonni*.

citrique, s'emploie dans les boissons, la teinturerie, le dégraissage des tissus, la maroquinerie.

C'est avec le jus de citron que l'on fait la boisson rafraîchissante que l'on nomme limonade, boisson appréciée en été et recommandée en toute saison par les médecins, dans telle ou telle maladie ou embarras gastrique.

Disons enfin, pour terminer cet article, que *l'écorce de citron* dont on retire l'essence sert en pharmacie et en médecine, sans oublier la confiture de ménage et les crêmes.

Les oranges et les citrons sont les deux variétés de fruits compris dans la grande classification qui soient comestibles sans préparation préalable. Il faut maintenant parler de bigarades, bergamottes, chinois, etc.

L'orange amère, fruit du bigaradier, *citrus bigaradia*, ou *vulgaris*, ou *aurantium vulgare acre*, ne peut être mangée comme l'orange douce, à cause de son acidité et de son amertume; on s'en sert cependant pour assaisonner certains mets, le rôti par exemple, et l'on en fait des confitures estimées.

L'écorce est apportée de la Barbade et de Curaçao en Europe, surtout en Hollande et à Bordeaux, où elle sert à fabriquer le *curaçao*, *bitter* et *bischop* et des liqueurs chaudes.

L'Andalousie produit beaucoup de bigarades et il en part de Séville des chargements entiers pour l'Angleterre et la Baltique. Il s'en récolte aussi en Sicile, à Hyères, Cannes, Nice et dans la rivière de Gênes.

Le produit essentiel de ce fruit est dans son écorce ; on la sépare de la pomme en la coupant par quartier, on la fait sécher et on l'expédie surtout en Hollande, celle qu'on tirait autrefois de l'île même de Curaçao étant devenue très rare.

On distingue deux sortes d'écorce de bigarades. L'une

provenant des fruits non mûrs, est en petits quartiers verts à l'extérieur, épais, durs, compactes, d'une odeur forte et persistante, d'une saveur très amère, mais en même temps parfumée ; l'autre, fournie par les fruits mûrs et mondés en Hollande de sa pulpe blanche interne, est en morceaux minces, légèrement transparents et durs, secs, coriaces et d'un jaune rougeâtre. Leur odeur est d'une saveur très aromatique.

Les écorces d'oranges vertes sont préférées pour la préparation du *curaçao* et du *bitter*, celles d'oranges mûres sont plutôt employées en pharmacie pour la confection du sirop d'écorces oranges amères et de quelques autres compositions médicinales et dans les distilleries de l'Espagne et du Midi de la France pour obtenir l'essence de bigarade. Cette essence a la même composition chimique que les essences de citron et de cédrat et son odeur est à peu près la même quoique plus vive et plus pénétrante ; mais ce qui la distingue nettement de ces deux essences, dit le *Dictionnaire* de Guillaumin, c'est l'intensité de son action sur la lumière polarisée qu'elle fait dévier de 128 degrés vers la droite.

En général, les essences, eaux distillées et eaux de senteur obtenues avec les fruits, écorces, fleurs et feuilles du bigaradier, sont de beaucoup supérieures en finesse et en parfum aux mêmes produits tirés des diverses parties de l'oranger vrai et elles ont dans le commerce une bien plus grande valeur.

Bergamotte (1). — La couleur de son fruit est d'un vert jaunâtre ; sa saveur est sucrée et l'odeur agréable qu'il dégage, réside dans son écorce. Cette écorce sert dans la parfumerie. On en double l'intérieur des bonbonnières.

(1) Latin, *Citrus Bergamotta*. — Anglais, *Bergamot*. — Espagnol, *Pera Bergamota*. — Italien, *Bergamotta*.

C'est de l'écorce également qu'on retire une essence ou huile fort estimée.

Le limon cédrat (*limon citratus*) ou *poncire* de San-Remo dont le fruit est fort recherché par les confiseurs. On en voit d'une grosseur considérable qui forment de jolies pièces qu'on offre généralement en cadeau. On retire de son écorce une essence que l'on confond avec celle de la bergamotte.

Orangettes. — On appelle *orangettes,* des bigarades cueillies avant qu'elles aient atteint le volume d'une cerise. On en fait une teinture stomachique très amère. On les emploie aussi dans la parfumerie, mais leur principal usage consiste dans la fabrication des pois d'oranger pour les cautères. Ces pois sont bruns et aromatiques. C'est par erreur qu'on les croit généralement faits avec le bois de bigaradier. Ce bois est blanc et inodore. Les orangettes elles-mêmes sont rondes, d'un noir grisâtre, marquées d'un point jaunâtre au côté opposé au pédoncule dont l'ablation laisse une cicatrice très apparente.

Les *chinois* sont aussi des fruits du bigaradier que l'on cueille quand ils ont atteint la grosseur d'une noix. Les parfumeurs les emploient quand ils sont desséchés ; mais les confiseurs et les distillateurs, au contraire, quand ils sont encore verts. Les chinois sont d'une amertume rare. Aussi pour les rendre propres aux confitures, les femmes qui s'occupent de leur ménage ont besoin de se mettre au courant de certains procédés sans lesquels leurs conserves seraient immangeables.

Petit grain. — On donne ce nom aux fruits tombés de l'arbre peu après la floraison. On en extrait par distillation une huile volatile appelée *huile de petit grain* qui est presque toujours falsifiée avec l'essence tirée des feuilles du bigaradier, de même que l'eau de fleur d'oranger n'est souvent autre chose qne l'eau de feuilles d'oranger.

Il convient de résumer au point de vue de la statistique ce que je viens de dire dans ce paragraphe. Or, je me vois forcé de convenir qu'il est très difficile, sinon impossible, de déterminer au juste le chiffre des importations pour chacune des espèces d'oranges, citrons, bigarades et autres fruits moins importants, les relevés des douanes agglomérant dans les mêmes tableaux les oranges, les citrons et leurs variétés. Voici des chiffres comprenant ces fruits pris en bloc.

PÉRIODE.	QUANTITÉS c. général.	VALEURS.	Droits perçus.
Moyenne par an	kil.	fr.	fr.
De 1827 à 1836.....	7,026,029	3,513,010	779,486
De 1837 à 1846.....	9,274,478	4,638,739	1,006,477
De 1847 à 1856.....	11,477,919	3,316,223	1,083,769
De 1857 à 1866.....	17,361,664	5,581,670	1,527,560
1867...	22,764,722	6,829,417	523,475
1868.....	25,291,305	7,121,945	567,210
1869.....	26,614,312	7,984,294	565,083

Je crois être bien près de la vérité en supposant que les oranges entrent pour les trois quarts dans ces chiffres.

Quelque élevées que soient ces quantités, il paraît qu'elles ne sont rien à côté de la consommation de l'Angleterre. C'est du moins ce que démontrent des chiffres statistiques présentés par Guillaumin, mais que je ne reproduis pas ici, attendu que je crois ce travail inutile. Paris consomme le cinquième environ des oranges en France. Les trois quarts sont importés par le port de Marseille. C'est ce que je prouverai dans le paragraphe troisième.

§ 2.

De la culture de l'Oranger en Provence.

Il serait oiseux de rechercher l'époque à laquelle les essais de naturalisation de l'oranger eurent lieu en Provence. Il est certain seulement que cette culture s'est propagée lentement dans les pays méridionaux de l'Europe continentale et dans les îles de la Méditerranée. Elle ne s'opère encore de nos jours que sur une étendue très limitée, puisque le Var et les Alpes-Maritimes sont les seuls qui produisent des oranges en quantité relativement considérable.

Il y a pourtant d'autres localités de France où les orangers prospèrent fort bien. Je puis citer Perpignan, où j'ai vu des orangers d'une admirable venue et chargés de fruits excellents. A Cassis même, je connais des jardins où l'on obtient des résultats dignes du climat si justement vanté de Nice.

« Aussi est-ce avec raison, dit M. Gustave Heuzé (1), qu'on répète partout que l'oranger n'a pas besoin d'un été très chaud, mais d'un hiver tempéré. Si cet arbre végète mal à Marseille, où la température moyenne de l'été égale la température estivale de Lisbonne, cela tient au froid qui y règne tous les hivers. »

Racontons sommairement l'histoire de l'oranger de Provence. Nous savons déjà qu'un historien du Dauphiné, Valbonais, produit un compte de 1333, où il est fait men-

(1) *France Agricole*, page 126.

tion d'une certaine somme payée pour transplanter des orangers. Mais nous ignorons l'époque à laquelle ils florissaient dans nos pays, ce que nous raconte Ruffi relativement aux oranges qui charmèrent tant François Ier ne prouvant rien au sujet de leur provenance.

Dans le courant du mois de février 1516 et à l'occasion du court séjour de François Ier à Marseille, de brillantes fêtes furent offertes à ce monarque. Parmi les réjouissances publiques, on simula un combat naval dont les oranges furent les projectiles les plus meurtriers. François Ier ne se contenta pas d'être simple spectateur du combat; il s'arma d'un bouclier, se fit apporter plusieurs paniers d'oranges et prit part à cette singulière lutte.

Ce que nous savons du voyage de Charles IX est bien plus concluant.

Lorsque ce roi vint, à la fin d'octobre 1564, visiter la basse Provence, il alla, le 27 de ce mois, au sortir de Brignoles, coucher à Cuers où il commença à voir, dit Bouche, les beaux *orangers de Provence*.

« On sait par des mémoires du temps (1), que Charles IX vint à Hyères le 28 octobre 1564, accompagné de la reine-mère, du duc d'Anjou et du roi de Navarre (Henri IV).

« Ce fut le jour de la Toussaint que le roi fit son entrée en ville.

« On avait planté sur le lieu de son passage, dès la veille seulement de son arrivée, deux rangs d'orangers couverts de fruits; de sorte qu'on pouvait penser que les habitants laissaient ainsi croître ces arbres sur la route. Une fontaine avait été construite en hâte auprès de la grande porte, et de cette fontaine jaillissait en abondance l'eau de fleur d'oranger. Un robinet en forme d'arrosoir,

(1) *Promenades pittoresques à Hyères*, par A. Denis.

placé au-dessus de cette même porte, faisait pleuvoir cette eau parfumée sur le roi et sa suite toutes les fois qu'ils entraient dans la ville ou qu'ils en sortaient. Les clefs de la place lui furent présentées par les consuls qu'accompagnait le clergé et que précédaient des troupes de jeunes filles dansant des *voltes* et des *martingales*.

« Charles IX ne pouvait se lasser d'admirer la beauté du site et la fertilité des jardins. — Manne, auteur local, rapporte qu'il s'y trouvait alors un oranger dont le tronc était de si énorme dimension que le roi, son frère et le roi de Navarre ne purent l'embrasser et sur l'écorce duquel, dit Gaufrédy, qui raconte le même fait, fut gravée cette inscription :

Caroli Regis amplexu glorior.

« Emerveillée de la quantité d'orangers plantés en quinconce ou jetés épars dans la campagne, ravie à la vue de ces élégauts palmiers qui balançaient bruyamment leurs mille éventails de verdure, de ces poivriers (câpriers) qui grimpaient aux murailles et des caroubiers d'Espagne, à la gousse succulente, la reine-mère obtint de son fils qu'il lui ferait bâtir en ces lieux une maison royale entourée de jardins.

« Mais les troubles de la Saint-Barthélemy coupèrent court à ces projets.

« Un mois s'était à peine écoulé depuis le départ du roi, que la Provence éprouva l'un des froids les plus vifs dont le souvenir se soit conservé dans la mémoire des hommes. En une seule nuit, tous les orangers périrent et l'on fut obligé de couper ces arbres entre deux terres. Celui dont nous avons parlé tout à l'heure avait porté dans cette saison plus de 14,000 oranges. Ce récit qui semble exagéré peut cependant être vrai, puisque Raymond de Solé-

rys, pour donner une idée de la force de végétation en ce coin de la province, assure que de son temps il existait à Hyères une allée bordée de cinquante chênes que huit hommes n'auraient pu embrasser.

Je laisse à cet auteur toute la responsabilité de ses assertions pour dire un mot de la culture.

« On multiplie l'oranger et le citronnier, dit Gustave Heuzé, en semant, au mois de mai de préférence, des pepins de bigaradier, parce qu'ils germent aisément et qu'ils produisent des plantes remarquables par leur *robusticité*. On peut au besoin semer des graines de citrons, mais les sujets qu'on obtient sont toujours très chargés d'épines.

« Les plants, l'année suivante, sont arrachés et replantés à 50 centimètres de distance. Quand ils ont de quatre à six ans ou deux à trois centimètres de diamètre, on les met en place, et l'année suivante, au commencement du printemps, on les greffe en fente ou en écusson à un mètre environ au-dessus du sol, avec la variété qu'on veut propager.

« Les orangers sont plantés à deux ou trois mètres de distance. Chaque année ou tous les deux ans on doit fertiliser la terre qu'ils occupent avec du fumier, des chiffons de laine, des matières fécales. Il est très important de maintenir la couche arable toujours meuble et propre et d'enlever annuellement les branches tortueuses, les pousses rabougries et de supprimer les épines. On les taille tous les ans et on les arrose tous les dix ou quinze jours, si cela est possible, quand on les cultive pour leurs feuilles et leurs fleurs. »

A Hyères on ne sème pas les graines. On préfère les jeunes plants d'orangers qui proviennent de Nice et des environs de Gênes.

« L'oranger, dit Noyon (1), ne peut s'élever en plein air

(1) *Statistique du département du Var*, page 79.

que sur le littoral et là même on n'a pas le temps d'oublier les hivers qui le mutilent ou le détruisent. Dans les environs de Grasse, on cultive principalement l'oranger bigaradier, parce que les fleurs de cette espèce sont les plus parfumées. C'est sur des bigaradiers que naissent ces productions hybrides à côtes, mélanges de cédrats, de bigarades, d'oranges du Portugal et de citrons. Les fleurs qui doivent les produire se distinguent des autres par une différence dans la couleur des pétales. On supprime les fleurs ordinaires pour mieux faire nouer celles-ci. »

La récolte des fleurs a lieu en mai et en juin et quelquefois de nouveau en octobre et en novembre. Elle a lieu tous les deux jours, après que le soleil a dissipé la rosée. La cueillette des feuilles a lieu à la même époque.

L'orange n'atteint sa parfaite maturité que huit à neuf mois après la chute de ses fleurs; si elle passe sur l'arbre l'époque de la floraison, elle y perd son suc, mais elle le recouvre quand les nouveaux fruits ont noué.

On fait deux cueillettes de ce fruit : la première à partir du 10 au 15 novembre, pour les oranges qui commencent à vergéter; elle dure jusqu'au 4 décembre. La seconde commence vers le 10 janvier et se prolonge jusqu'à la fin de février.

On compte à peu près vingt-cinq espèces d'orangers et trente variétés de citronniers ; c'est donc agir sagement que de se restreindre en pareille matière.

M. Denis, s'occupant spécialement de l'oranger (1), se contente d'énumérer les espèces principales ; je ferai comme lui.

Je cite donc : 1° le *Citrus Aurantium Lusitanicum*, le plus répandu et qui donne les meilleurs fruits.

(1) *Promenades pittoresques à Hyères*, page 245.

2° Le *C. A. vulgare*, oranger franc, qui est regardé comme le type de tous les autres orangers à fruits doux.

3° Le *C. A. sinensis*, qui donne l'orange chinoise.

4° Le *C. A. hierocunthicum*, orange à pulpe rouge.

5° Le C. *A. rugosum*, oranger à fruit rugueux, variété qui offre le plus de chances d'heureuse acclimatation hors de la zone dite des orangers.

6° Le *C. A. tardum*, tardif, à fruits très déprimés et avec indice de superfétation.

7° Le *C. A. carnosum*, à fruit charnu, écorce ferme, épaisse, adhérente à la pulpe, laquelle se divise en dix ou douze loges ; son suc est doux mais peu abondant. Les confiseurs le préfèrent, à cause de l'épaisseur de son écorce.

Les bigaradiers sont classés dans les différentes catégories que voici :

1° *Citrus bigaradia*, bigaradier ordinaire ;

2° *C. B. corniculata*, bigaradier à fruit corniculé ;

3° *C. B. florifera*, oranger bouquetier.

M. Gustave Heuzé ne divise les citronniers qu'en trois catégories :

« Le citronnier, dit-il, qu'on appelle aussi *limonier*, a des rameaux qui sont souvent épineux. Il est plus délicat que l'oranger. Il comprend trois variétés principales :

« 1° Le *citronnier commun*, à rameaux irréguliers, à feuilles légèrement dentées, à fleurs petites et à fruits globuleux de moyenne grosseur et d'une odeur très agréable.

« 2° Le *citronnier à gros fruits*, à longs rameaux épineux, à feuilles ovales oblongues, à fleurs nombreuses et à fruits ovales, luisants, de moyenne grosseur, jaune verdâtre et contenant un suc acide abondant.

« 3° Le *citronnier pouzin*, à tige élevée, à rameaux épineux, à feuilles un peu crépues, à fleurs réunies en bou-

quets et à fruits nombreux, gros, d'un beau jaune, à écorce épaisse et à jus légèrement acide. »

Voici la classification de M. A. Denis :

1° *Citrus media*, citronnier ordinaire ;

2° *Citrus oblonga*, citron long ;

3° *Citrus Lusitanica*, *citrus mellurosa*, citron du Portugal ;

4° *Limon citratus*, cédrat ou poncire de San-Remo ;

5° *Pomus Adami*, citron pomme d'Adam ;

6° *Citrus bergamium*, le bergamottier ;

7° Le *C. B. bizarria*, hermaphrodite, dont le fruit participe de la nature de plusieurs espèces d'oranges, de cédrats et de citrons, sans que ces variétés cessent d'être bien distinctes.

Pour ne pas revenir sur ce que j'ai à dire touchant l'oranger en Provence, il me convient de mentionner que l'oranger proprement dit n'atteint guère que sept, huit et quelquefois neuf mètres de hauteur ; il monterait plus haut, mais généralement les jardiniers le tiennent bas dans les endroits où il peut être touché par le froid.

Ce n'est qu'après une période de seize ans que l'arbre est en plein produit ; mais la récolte sur laquelle on compte est souvent anéantie ; dès que le thermomètre marque deux degrés au-dessous de zéro, elle est perdue si elle est encore pendante.

Les *oranges de Provence*, au dire des connaisseurs, n'ont jamais la finesse des belles oranges de Malte, des Açores, de la Sicile, du sud de l'Italie, ni même de celles de Valence ; mais lorsqu'elles ont mûri sur l'arbre, elles sont de belle apparence, succulentes, nullement acides et d'une saveur agréable.

« Ces oranges, dit le *Dictionnaire Guillaumin*, viennent du département du Var et principalement des environs de Hyères et *des îles* du même nom. »

Il me tarde de protester contre l'ignorance des géogra-

phes qui mettent la ville d'Hyères dans une île, ou confondent la ville d'Hyères, les Salins d'Hyères et les Iles d'Hyères, ou prêtent simplement aux îles d'Hyères une fertilité prodigieuse.

Il faut établir une distinction bien marquée entre les trois points que je viens d'énumérer.

Le groupe des îles d'Hyères, composé de quatre îles principales et de quelques îlots, portait autrefois le nom grec de *Stœchades*, c'est-à-dire les *îles à la suite*. Les Massaliètes paraissent en avoir été les premiers colons. A l'époque de la Renaissance, grâce à quelques poètes, on les appela Iles d'Or. Elles devinrent plus tard des nids de pirates. Aujourd'hui, ces îles, plus boisées que cultivées, ne renferment qu'un petit nombre d'habitants ; en revanche, elles sont peuplées de lapins et de perdrix.

L'île de Porquerolles (ancienne île *Proté*, la première en venant de Marseille) mesure 8 kilomètres de longueur sur 2 kilom. de largeur. Presque entièrement couverte de bois de pins et de chênes, elle est située à 1 kilom. de la presqu'île de Giens, à 15 kilom. d'Hyères et compte environ 300 habitants. Des médailles romaines et massaliètes y ont été découvertes.

L'île de Port-Cros (port creux), l'ancienne *Mezè* (île du milieu) fait suite à Porquerolles du côté de l'est. Sa longueur est de 4 kilomètres, sa largeur de 2 kilom. 600 m.; 20 kilomètres la séparent de la plage d'Hyères. C'est la plus sauvage et la plus accidentée des quatre. La population ne dépasse pas 25 habitants.

L'île du Levant ou du Titan, ancienne *Hypea* (au-dessous des autres), la plus considérable du groupe, est longue de 8 kilomètres, large de 5 kilom. 1/2. Elle est située à l'est des deux précédentes, à 2 kilom. de Port-Cros et 25 kilom. de la plage d'Hyères. Sa population serait à peu

près nulle si on n'y avait pas installé récemment une colonie pénitentiaire de jeunes détenus.

La quatrième île, nommée Bagueau, est au N.-O. de Port-Cros, dont elle abrite le port. C'est un rocher absolument inhabité et inhabitable.

Voilà la description sommaire de ce petit archipel que l'on nomme pompeusement *Iles d'Or* et que tant de gens confondent avec la ville d'Hyères, si bien assise sur le continent, au pied de la montagne, à 6 kilomètres de la mer.

Or, ces îles d'Hyères, je dois être autorisé à le dire, puisque je les ai habitées pendant un an, sont à demi-sauvages. Battues par tous les vents et ne renfermant aucune source, elles n'offrent à l'agriculteur aucune chance de le récompenser de ses travaux. Quelques parties du sol à Porquerolles et à l'île du Levant sont suffisamment planes, mais la terre y est sans profondeur et les grains qu'on y sème n'y produisent que des récoltes insignifiantes.

Les orangers sauraient si peu y prospérer, que je me rappelle en avoir compté à Port-Cros, au fond du vallon le moins aride de l'île, six pieds végétant à l'abri d'un mur de deux mètres de haut. Il y a plus d'une bastide à Marseille où l'on peut en montrer bien davantage.

L'auteur du *Dictionnaire du Commerce* a donc été gravement induit en erreur, et bien d'autres après lui répèteront la même niaiserie.

L'importance de la culture des orangers était évaluée, en 1840, pour Hyères, de 250 à 300,000 fr.; à 25,000 fr. pour Ollioules et à 30,000 fr. environ pour d'autres villages tels que Soliers, La Farlède, Bormes, Cavalaire, Cannes, Vence, La Colle.

Aujourd'hui ce n'est plus cela. Si à Cannes, à Nice et dans diverses localités du Var, on trouve encore des oran-

gers, à Hyères il n'y en a plus, car ce sont les propriétaires eux-mêmes qui les ont arrachés.

Il s'agit seulement de connaître les motifs qui ont poussé les propriétaires à cette mesure extrême (1).

Disons d'abord que la question de température n'y est pour rien ; le climat d'Hyères est resté ce qu'il est depuis des siècles ; les hivers rigoureux ne s'y répètent pas plus que d'habitude et la mortalité des orangers ne serait probablement pas plus grande qu'autrefois.

Mais les jardiniers qui, du temps que les oranges provenant de l'étranger payaient un droit de douane élevé, avaient intérêt à produire des oranges parce qu'ils les vendaient bien, ont fini par s'apercevoir qu'ils jouaient un rôle de dupe et qu'ils pouvaient tirer un meilleur parti de leurs riches terrains. Malgré cela, ils ne se seraient peut-être pas résolus à sacrifier les vergers qui faisaient l'honneur de leur pays, si les circonstances ne les avaient déterminés à cette mesure. A la suite de la maladie de la vigne, si connue sous le nom d'*oïdium*, les orangers furent atteints aussi bien que les oliviers du *noir*, et bon nombre d'entre eux s'étiolant ne portèrent plus ni fleurs, ni fruits. Les réflexions se firent alors et l'arrachement, commencé sur plusieurs points isolés, devint bientôt général. On ne conserva que quelques pieds pour l'ornement des allées et l'on ne fit plus de plantations nouvelles.

Aujourd'hui les propriétaires s'applaudissent plus que jamais de leur détermination. Les terrains occupés naguère par les orangers sont exploités pour le jardinage ou les fleurs d'agrément et leur rapportent ainsi des bénéfices bien plus considérables.

(1) Renseignements fournis par MM. Ch. Huber et C°, horticulteurs à Hyères.

§ 3.

Le commerce des oranges à Marseille.

« Entre tous les coins favorisés en hiver d'une température exceptionnelle, ai-je dit quelque part (1), il faut signaler à Marseille le quai qui longe la partie orientale du vieux port, des Augustins à la Consigne. On ne saurait trop recommander ce quai privilégié que le mistral respecte. D'ailleurs, la vue se partage entre la colline et le monument de la Vierge-de-la-Garde, les tours de Saint-Victor et les navires d'un côté, et de l'autre, les bazars et les magasins de curiosités et d'oiseaux rares dont les cris et le gazouillement ont bien leur charme quand on peut les fuir ou les rechercher à volonté. »

Je puis dire ici, pour compléter le tableau, que le quai du Port offre un cachet d'originalité de plus pendant toute la saison des oranges.

Il faut voir, depuis l'angle si brutalement nommé *Cul-de-Bœuf* jusqu'à la place Neuve, cette longue rangée de corbeilles chargées d'oranges et de citrons tentant la gourmandise des passants et faisant oublier, par leur délicieux parfum, les odeurs trop souvent douteuses de l'antique Lacydon (2).

Voilà au moins une marchandise propre, ne faisant pas de bruit et ne soulevant point de poussière ; avec elle

(1) *Marseille et ses environs*, page 194.

(2) Un arrêté du Maire de Marseille, du mois de mars 1872, a établi le marché central des oranges, sur la place de Lenche,... mais les marchands ont l'air de l'ignorer.

pas de contact dangereux, pas de précautions à prendre. Et cependant, il y a des heures où des monticules se forment, où des lignes de sacs s'allongent, où des corbeilles s'empilent, au milieu d'un mouvement extraordinaire.

Lorsque le débarquement s'opère, les *porteïris* génoises courent sur ces planches qui, suspendues par une extrémité au bordage du navire, s'appuient de l'autre, sur la pierre froide du quai, portant des corbeilles bondées de fruits, avec la grâce et le mouvement de hanches qu'on leur connaît.

Les unes vont, les autres viennent avec rapidité, mais non sans échanger un mot aigre-doux avec celle-ci, une tendre œillade avec celui-là. On dirait en grand, le travail des fourmis, lorsque ces insectes travailleurs ayant découvert un sac de blé, se hâtent de transporter dans leur trou les grains qui sollicitent leur convoitise.

Au fur et à mesure que sur le quai les sacs ou les paniers s'emplissent, les acheteurs se pressent, les chariots de transport s'avancent et les curieux s'arrêtent. Puis, lorsque la douane a pris ses premières pesées, les hommes du bord, gens exercés à saisir trois ou cinq oranges dans chaque main, se courbent et comptant les fruits avec la rapidité de la vapeur, font à chacun sa part et satisfont tout le monde à la fois.

Un vieil usage datant de bien loin sans doute, veut que les oranges se vendent au nombre et non au poids. Le prix varie nécessairement suivant la grosseur du fruit et il faut un coup d'œil exercé pour distinguer du premier coup, celles qui doivent être rangées dans telle ou telle catégorie.

Un premier triage se fait à bord. La douane n'intervenant pas dans ce qui se passe sur le navire, on élimine les oranges touchées de celles qui ne le sont pas. Celles qui ne sont pas entièrement saines, se vendent à bas prix;

quant à celles qui sont moisies et jugées invendables, elles sont jetées dans le port sans autre formalité. Voilà comment il se fait qu'à certains moments l'eau est si bien couverte d'oranges, que l'on pourrait croire qu'un navire a fait naufrage.

Cette habitude offre des inconvénients graves ; ces fruits pourris achèvent de corrompre l'eau du port et surexcitent la gourmandise des gamins qui, au risque de faire un plongeon, les rattrapent au moyen de toutes sortes d'engins plus ou moins ingénieux et s'exposent dans tous les cas, à des coliques et à des indigestions. Mais cela date de si loin qu'on ne songera pas, de longtemps encore, à modifier cette tradition.

J'ai déjà dit que c'est devant le Juge-du-Palais que s'opèrent exclusivement les débarquements d'oranges en vrac. Ce sont les tartanes et balancelles espagnoles qui opèrent le transport des oranges des côtes ou des îles de la Méditerranée. Les fruits qui sont expédiés en caisses arrivent par les bateaux à vapeur et ils sont mis à terre à la Joliette sans offrir le moindre coup d'œil pittoresque. Ce sont des marchandises ordinaires qui, sous une enveloppe banale, sont traitées comme toutes les autres.

Les marchands d'oranges sont disséminés sur tous les points de la ville. Ce sont presque exclusivement des Catalans vendant les fruits au milieu desquels ils sont nés. Ces gens-là sont faits pour débiter les pommes d'or, comme les Auvergnats sont créés pour faire rôtir les châtaignes. Sous le rapport de la frugalité et de la stabilité à leur poste, Auvergnats et Catalans se valent.

Mais le marché central des oranges se tient au Cul-de-Bœuf ; le quai est bordé de marchands, et là, les marchands ne sont pas tous espagnols.

Il est à peu près impossible de dire ce qui se consomme d'oranges dans la ville même de Marseille, et c'est préci-

sément parce que j'ai essayé de prendre quelques chiffres pour base, que je crois la chose infaisable. Les oranges entrant en ville en franchise de droit d'octroi, aucun contrôle n'est praticable. Toutes les suppositions sont donc admises et j'aurai la discrétion de n'en émettre aucune.

Mais si j'ignore ce qui se consomme, je puis du moins parler de ce qui s'importe, même avec une certaine exactitude. Les oranges étant une de ces marchandises que la douane a intérêt à peser, parce qu'elle paie un droit convenable, les chiffres que donne la douane peuvent être cités, sans qu'on ait à craindre les critiques (1).

Je vais donc présenter divers tableaux qui résumeront ce que ne diraient pas même de longues phrases.

Quantités importées en 1836, 1846, 1856, 1866, termes de comparaison :

1836 — 2,217,589 kil.
1846 — 7,133,758 »
1856 — 9,214,537 »
1866 — 9,592,120 »

Les quantités, comme on le voit, ont augmenté considérablement depuis une quarantaine d'années. En revanche, depuis 1861, les chiffres restent à peu près les mêmes. En voici les preuves.

(1) Dans un *Rapport sur le Tableau général du Commerce de la France avec l'étranger et les Colonies*, lu en séance de la Société de Statistique, le 7 avril 1870, je disais ceci :

« Les totaux qui figurent au bas de ces colonnes sont établis avec le plus grand soin ; pas un d'eux qui n'ait subi le plus sévère contrôle. pas un qui ne soit amené par le fait d'un dépouillement consciencieux de paperasses tenues en double ou en triple expédition ; pas un dont on ne puisse garantir l'authenticité, et cependant beaucoup de ces chiffres sont complètement inexacts.

..« Les chiffres vrais sont ceux qui résultent des écritures tenues

Oranges, citrons et leurs variétés

IMPORTÉS PAR LE PORT DE MARSEILLE

	QUANTITÉS quintaux métriq.	VALEURS francs	DROITS PERÇUS francs
1861	94,939	2,848,170	735,855
1862	83,072	2,492,160	635,383
1863	96,846	2,905,380	688,827
1864	91,178	2,735,340	588,550
1865	84,852	2,545,560	414,496
1866	95,921	2,877,630	218,497
1867	79,109	2,373,270	203,759
1868	82,973	2,489,190	211,651
1869	86,600	2,598,000	199,123
1870	60,604	1,818,030	98,279
1871	90,555	2,716,655	139,408

Les chiffres afférents à l'année 1870 sont, relativement aux autres, d'une faiblesse considérable ; mais il convient de ne pas s'y arrêter pour deux raisons : la première, c'est que la récolte a été presque nulle en Espagne pendant cette année ; la seconde, c'est que nous étions en guerre avec la Prusse et que notre mouvement commercial s'en est gravement ressenti.

pour des marchandises véritablement pesées, examinées et soumises à des droits assez élevés, dans le cas de mise à la consommation, pour que la douane d'un côté et le commerce de l'autre, soient également intéressés à en constater les quantités exactes. »

Les oranges sont dans ce dernier cas.

ORANGES, CITRONS ET LEURS VARIÉTÉS

IMPORTÉS PAR LE PORT DE MARSEILLE

(KILOGRAMMES)

PROVENANCES.	1861	1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871
Possessions anglaises de la Méditerranée ..	99118	2771	59149	59064	37198	58501	46037	16551	18875	12161	18396
Espagne.....	7156180	6237637	6993551	5576142	5250745	6814760	5480792	5814061	6027136	4067967	5815175
Italie.....	1583896	1799217	1901351	2466916	2294686	1752666	1820214	2000579	1660932	864230	1320727
Algérie	636489	262363	722945	1009838	897675	962694	556249	460382	939196	1111043	1888289
Autres pays	18199	5220	4575	5823	4934	3499	7653	5725	13878	4655	12931
Totaux	9493882	8307208	9684571	9117813	8485238	9592120	7910945	8297298	8660017	6060056	9055518

Valeur des oranges importées, et produits des droits de Douane

ANNÉES.	VALEURS.	MONTANT DES DROITS DE DOUANE.					
		pour navires étrangers		pour navires français.		Totaux par année.	
	fr.	fr.	cent.	fr.	cent.	fr.	cent.
1861	3,322,859	480,457	27	255,397	47	735,854	74
1862	2,907,523	438,527	46	196,855	55	635,383	01
1863 . . .	3,873,810	545,523	37	143,303	30	688,826	67
1864	3,647,125	468,426	10	120,124	12	588,550	22
1865	2,545,571	341,796	41	72,699	96	414,496	37
1866	2,877,636	176,134	80	42,362	32	218,497	12
1867	2,373,284	178,432	25	25,327	06	203,759	31
1868	2,489,189	180,648	70	31,002	48	211,651	18
1869	2,598,005	163,237	34	35,885	29	199,122	63
1870	1,818,017	81,424	54	16,854	32	98,278	86
1871	2,716,655	111,731	71	27,676	39	139,408	10

Il me paraît utile de démontrer dans quelle proportion ont lieu les arrivages d'Espagne.

NOMS DES PORTS.	ANNÉE 1870			ANNÉE 1871		
	Navires.	Tonnage.	Equipage.	Navires.	Tonnage.	Equipage.
Burriana	54	3015	493	55	3605	407
Valence	24	1768	242	19	971	122
Palma	20	1529	166	10	726	88
Santa Pola.....	15	939	110	6	392	45
Soller	12	625	82	21	1087	134
Gandia	8	420	57	16	811	116
Masnon.....	8	407	53	8	437	55
Ivice	7	280	50	1	44	6
San Feliu de Quixols..	2	279	48	3	232	38
Port Mahon	»	»	»	1	84	7
Totaux	150	9262	1301	140	8389	1018

J'ai dit tout à l'heure, exception faite de l'année 1870, que les chiffres des importations ne varient pas d'une manière excessive depuis 1861. Les mêmes réflexions ne sont pas à faire en ce qui concerne les droits de douanes ; ces droits, en effet, ont baissé considérablement, les tarifs ayant été modifiés, non pas à l'avantage de la France, comme voudraient bien dire les libres échangistes, mais bien au profit de l'étranger.

Avant le 6 mai 1841, les oranges étaient imposées à raison de 22 francs les cent kil. Ces droits étaient trop élevés, j'en conviens ; aussi a-t-on bien fait de les réduire à 10 fr. quand elles étaient importées par navires français et 11 fr. par navires étrangers. Mais au lieu de s'en tenir là, on a, dans les tarifs conventionnels des 23 février, 12 octobre et 16 novembre 1860 avec l'Angleterre et du 17 janvier 1863 avec l'Italie, taxé ces marchandises à raison de 2 fr. et 2 fr. 25, décime compris, les 100 kil.

Or, quels sont les pays qui, après l'Espagne, nous expédient le plus d'oranges? Ce sont les possessions anglaises de la Méditerranée et l'Italie. De là, bénéfice net pour l'Angleterre et l'Italie.

L'Espagne était restée en dehors des conventions commerciales ; mais grâce à M. Rouher et à ses amis, un traité spécial est fait avec cette puissance, le 18 juin 1865, et les oranges en provenant et payant jusque-là 10 et 11 francs les 100 kil., n'ont plus été assujetties qu'à un droit de 2 fr. les 100 kil., décime compris.

Il semble, au premier abord, que les droits ayant été réduits d'une façon aussi considérable, les oranges ont dû suivre une progression ascendante bien marquée. C'est du moins ce que le bon sens indique et c'est la raison qu'on invoque lorsqu'on veut demander la réduction des tarifs. Eh bien ! si je me basais uniquement sur les chiffres relatifs à Marseille, je serais en droit de dire que les

libres échangistes se sont complètement mépris sur ce sujet comme sur tant d'autres ; ce qui prouverait de deux choses l'une : ou que la production des oranges n'a pas du tout augmenté depuis quelques années ou que les demandes des consommateurs français restent stationnaires.

En effet, les droits qui pour Marseille s'élevaient en 1861 à 740,000 francs environ, n'atteignent pas même 140,000 francs aujourd'hui; d'où il résulte pour les intermédiaires 600,000 francs environ par an de bénéfice.

Entre nous soit dit, pour arriver à de pareils avantages, ce n'est pas la peine de faire des traités de commerce.

Heureusement que les résultats pour la France entière ne suivent pas exactement la même proportion. Mais si les importations d'oranges augmentent légèrement d'année en année jusques et y compris 1869, en revanche les droits ont éprouvé une dégringolade complète et nullement en rapport avec l'accroissement des importations. Il suffit de jeter un coup-d'œil sur le tableau que j'ai donné, page 236, pour voir qu'actuellement les droits perçus atteignent à peine le tiers de ceux afférents aux années 1857 à 1866.

Au milieu de cette décadence de chiffres, il en est un qu'il faut signaler parce qu'il se présente avec des allures différentes des autres. C'est celui des importations de nos possessions algériennes par le port de Marseille. Il est intéressant de suivre leur progression.

1836	—	8,100	kil.
1856	—	350,537	»
1866	—	962,694	»
1869	—	939,196	»
1870	—	1,111,043	»
1871	—	1,888,289	»

C'est sur ces données que je me basais quand j'ai criti-

qué les renseignements fournis par le *Dictionnaire* de Guillaumin.

Les chiffres ci-dessus démontrent que la terre africaine est aussi favorable à la culture de l'oranger qu'à celle des céréales et l'on peut hardiment formuler l'espoir que nos colons, lorsqu'ils auront la faculté de vivre sous un autre régime que celui du sabre, seront, à l'avantage de cette culture, en état de tirer parti d'un sol exceptionnel et de faire sur ce point, à l'Italie et à l'Espagne une sérieuse concurrence.

Les vœux que j'émets en ce qui concerne l'Algérie, je n'ose les hasarder en faveur de la Provence. Lorsqu'on songe qu'un oranger n'est en plein rapport qu'au bout de quinze ou seize ans et qu'il suffit de quelques heures de froid pour anéantir les plus beaux vergers, il ne faut pas trouver mauvais que les propriétaires hésitent à faire des plantations trop étendues.

Mais les tentatives ne peuvent être qu'encouragées et je suis porté à croire que si l'on s'occupait du reboisement de nos montagnes on pourrait amener plus d'humidité en Provence, rendre par conséquent moins immédiats les effets du froid et faire ainsi prospérer un arbre qui produit le plus beau fruit des zones tempérées.

AMBULANCE

DE LA RUE

SAINT-FERRÉOL

PAR

Le Docteur Adrien SICARD

Membre actif et annotateur

> Il est des moments où le véritable courage consiste à surmonter toutes ses émotions, à conserver le sang-froid et la plus minutieuse présence d'esprit.
>
> (De la Landelle).

Nous sommes au 3 avril 1871, la diminution du nombre des malades ou blessés reçus aux ambulances fondées à Marseille par la Société française de secours aux blessés de terre et de mer (œuvre internationale), permettait de fermer l'ambulance Bourjac, ce qui avait été décidé. Ce jour donc, les quelques malades restants furent évacués sur l'ambulance de la Cité-Ouvrière.

Toutefois, dans la journée, l'affiche apposée à la Bourse, annonçant que le 4 avril la ville de Marseille serait cernée par les troupes, décida le Comité de secours aux blessés à donner au chirurgien en chef de l'ambulance Bourjac, l'ordre de s'y rendre et l'autorisait, en outre, à

requérir à la Cité-Ouvrière un aide-major et les infirmiers qui lui seraient nécessaires.

Au reçu de cette missive, nous nous transportâmes immédiatement au siége de l'administration, rue Saint-Ferréol, et vu l'imminence des malheurs que l'on prévoyait, nous nous fîmes délivrer sur le champ des brassards, drapeaux et autres insignes pour notre personnel ; M. Maurion, aide-major de l'ambulance Bourjac, fut maintenu dans ces fonctions et l'on nous adjoignit en outre, M. Albert Sicard, étudiant en médecine, comme aide-major.

Il fut décidé que le chirurgien en chef et les deux aides-majors seraient rendus à l'ambulance Bourjac, dès le coup de canon indiquant l'arrivée des troupes.

Le 4 avril, à cinq heures du matin, nous nous rendîmes à notre poste, mais l'ambulance était fermée et aucun ordre de réouverture n'y était parvenu ; nous nous transportâmes donc avec nos aides-majors, au domicile de M. le docteur P.-A. Olive, président de la Société, qui nous avertit de nous rendre à la rue Saint-Ferréol, 51, où devait s'ouvrir une ambulance ; il nous fut enjoint, toutefois, d'aller retirer de l'ambulance Bourjac tous les objets indispensables dont nous pourrions avoir besoin.

Plusieurs voyages successifs nous permirent de concentrer tout ce qui était de notre ressort ; ce fut pendant ces courses répétées, qu'au mépris du drapeau neutre et des insignes dont nous étions tous revêtus, les insurgés tirèrent plusieurs fois sur nous, soit au cours du Quatre-Septembre (aujourd'hui Pierre-Puget), soit à d'autres endroits ; il n'en était pas de même de la garde nationale et de l'armée, dont les fusils se relevaient au vu de notre drapeau. Ce même fait s'est reproduit plusieurs fois pendant cette journée néfaste.

AMBULANCE

DE LA RUE

SAINT-FERRÉOL

PAR

Le Docteur Adrien SICARD

Membre actif et signataire

> Il est des moments où le véritable courage consiste à surmonter toutes ses émotions, à conserver le sang-froid et la plus minutieuse présence d'esprit.
>
> (De la Landelle).

Nous sommes au 3 avril 1871, la diminution du nombre des malades ou blessés reçus aux ambulances fondées à Marseille par la Société française de secours aux blessés de terre et de mer (œuvre internationale), permettait de fermer l'ambulance Bourjac, ce qui avait été décidé. Ce jour donc, les quelques malades restants furent évacués sur l'ambulance de la Cité-Ouvrière.

Toutefois, dans la journée, l'affiche apposée à la Bourse, annonçant que le 4 avril la ville de Marseille sera cernée par les troupes, décida le Comité de secours aux blessés à donner au chirurgien en chef de l'ambulance Bourjac, l'ordre de s'y rendre et l'autorisait,

[illegible]

[illegible] cinq [illegible]

[illegible] réouver[illegible]

[illegible] dont [illegible]

[illegible] docteur [illegible]

[illegible] avertit de [illegible] la rue [illegible]

[illegible] devait s'ouvrir [illegible] dance, [illegible]

[illegible] d'aller retirer de l'ambo[illegible]

[illegible] objets indispensables dont nous [illegible]

[illegible] cessifs nous permi[illegible]

[illegible] ressort [illegible]

[illegible]

Dans un de nos parcours, nous fûmes avertis qu'on venait de transporter dans une buvette qu'on nous indiqua, un officier blessé, et les personnes présentes dans la rue nous prièrent de nous y rendre ; c'était notre devoir, aussi nous présentâmes-nous dans ce lieu ; mais un individu armé et bariolé de mille galons nous en interdit l'entrée en accompagnant de menaces cette fin de non-recevoir ; nous nous rendîmes donc immédiatement au siége de la Société sans avoir pu donner nos soins à ce malheureux.

L'ambulance centrale, n° 11, qui prit plus tard le nom d'ambulance Saint-Ferréol, était placée dans la rue Saint-Ferréol, 51, le même local dans lequel se trouve le siége du Comité Marseillais de la Société de secours aux blessés des armées de terre et de mer.

M. Etienne Parrocel, propriétaire de l'immeuble dont nous parlons, a mis gratuitement à la disposition de la Société, partie du troisième étage de sa maison pour y établir une ambulance temporaire. Il n'a pas hésité à traverser les balles et les obus pour aller chercher, avec les infirmiers, le matériel de literie nécessaire pour son installation ; le tout fut fourni gratuitement par l'hôtel du Luxembourg et celui de l'Univers et de Castille ; au premier moment M. Turin a prêté des matelas.

Vingt lits, dont quinze occupés par les blessés, furent placés dans cet hôpital temporaire, mais au premier moment l'on y rassembla trente blessés.

Le personnel de l'ambulance Saint-Ferréol était composé de la manière suivante :

M. le docteur P.-A. Olive, président du Comité, chirurgien en chef ;

M. Etienne Parrocel, administrateur en chef ;

Le docteur Adrien Sicard, chirurgien en chef ;

MM. Maurion et Albert Sicard, aides-majors ;

MM. Argelier (père), Bardèche, et Mathieu, infirmiers en chef (tous trois avaient fait campagne) ;

MM. Ferland (Jacques), Boer (Jacques), Magnan (Jules), infirmiers ;

M. Auguste Roussin, pharmacien ;

Mme Pellegrin, cuisinière.

MM. Guyon, chef-comptable ; Latour (jeune), aide-comptable ; Arnaud, vaguemestre, inspecteur ; Latour (aîné), comptable pour les magasins.

M. le docteur Piétrowski, membre du Conseil supérieur de la Société de Paris, de passage à Marseille, vint offrir son concours ; il en fut de même de M. Delacorne, médecin de la République Argentine, qui venait de terminer la campagne de l'Est.

Trois aides-majors de l'armée qui n'avaient pu rejoindre leur corps sont venus nous aider.

Dans l'après-midi, M. le docteur Peyron, administrateur de la Société, vint nous prêter son concours.

Dès le premier moment, M. l'abbé de la Paquerie vint se mettre à notre disposition et pendant quarante-huit heures, il a été jour et nuit auprès des blessés.

M. Calmès, recteur de la paroisse de la Sainte-Trinité, tous les vicaires et particulièrement M. Payan-d'Augery, n'ont cessé de donner leurs soins à nos blessés pendant toute la durée de l'ambulance.

L'on ne peut oublier M. le pasteur Mouline et M. le pasteur anglican qui sont venus maintes fois consoler leurs coreligionaires.

Revenons au 4 avril. Il est onze heures du matin. Exténués par les courses qu'on avait été obligé de faire le matin et grâce à M. Parrocel, l'on pouvait mettre du pain sous la dent ; mais à l'instant même, le premier blessé entrait dans l'ambulance et jusqu'à dix heures du soir il fut impossible de désemparer ; car, tous les blessés

furent immédiatement soumis au contrôle du chirurgien en chef et de ses aides-majors qui, après les extractions de balles ou éclats d'obus, les remettait dans les mains soit des aides ou des infirmiers.

Nous renonçons à dépeindre cet horrible spectacle d'un ruisseau de sang coulant dans les escaliers; de cet appartement où tous les blessés ont reçu les soins que nécessitait leur position et dans lequel plusieurs morts défigurés nous ont été apportés. Certes, si les fauteurs de guerre civile avaient pu pénétrer en ce moment dans ce lieu, s'ils avaient vu ces malheureux blessés, dont plusieurs étaient pris de boisson, le sang-froid des chirurgiens, ils auraient sans doute alors fait un retour sur eux-mêmes et jamais pareil spectacle ne se présenterait plus à l'humanité.

Le premier blessé, B., avait reçu une balle dans la cuisse droite; son extration fut faite immédiatement.

Le second a eu la cuisse gauche traversée par une balle qui en était ressortie.

J. nous présente une contusion du pied droit produite par un éclat d'obus.

T. avait reçu une balle dans la tête; il était mort quand on nous l'a présenté.

P. nous offre un coup de feu à l'épaule gauche; nous extrayons la balle de chassepot qui n'avait subi aucune déformation. Ce malade a été réclamé le lendemain.

P. B. a le pied traversé par une balle (sorti le 5).

P.-J. B. a reçu des éclats d'obus qui l'ont blessé à la tête, à la cuisse et au bras.

S. A. est atteint à la tête par un éclat d'obus (sorti le 5).

S. J. avait une balle qui, entrée par le talon, est ressortie par le dessous du gros orteil.

D. a le genou traversé par une balle qui est ressortie.

Un inconnu, qui avait reçu une blessure au bras par une

balle dont on extrait les morceaux, est pansé et retourne chez lui.

B. est atteint à la tête par un éclat d'obus (sorti le 5).

G., enfant de quatorze ans, a reçu un éclat d'obus au front qui a fracturé tous les os (sorti le 5).

L'on nous apporte un individu impossible à reconnaître, un éclat d'obus lui avait emporté la figure (mort).

B. est atteint d'une balle dans le pli de l'aine, le projectile est ressorti par la cuisse.

D. a reçu une balle qui a traversé la poitrine ressortant par la partie postérieure du dos.

S.; un éclat d'obus lui a fait une contusion à la tête (sorti le 5).

P. est mort traversé par une balle dans le côté gauche.

Un éclat d'obus a blessé à la tête et occasionné la mort de G.

B.-D.-G. J. avait reçu un éclat d'obus à la tête et il est sorti le lendemain, réclamé par sa famille.

R.; un éclat d'obus a brisé les os du bassin dans leur partie supérieure, déchiré la vessie dont il reste la moitié supérieure et nous avons extrait avec peine par la fesse intacte, le morceau d'obus qui pesait 160 grammes et avait une superficie de 8 centimètres de longueur dans sa plus grande dimension. Ce malade a survécu trois jours à cette affreuse blessure.

F., enfant de seize ans, a reçu un éclat d'obus au genou et le lendemain a été réclamé par son père.

Un éclat d'obus à la tête détermine la mort de D. J.

Nous avons extrait une balle de la jambe de B. S.

B. a le bras emporté par un éclat d'obus.

P. a eu le péroné broyé par une balle que nous avons extraite.

D., âgé de dix-huit ans, a reçu un débris de balle dans la joue; l'extraction n'a pu se faire que plusieurs jours après.

C. a la main blessée par un éclat d'obus. Il est sorti le lendemain.

G. L. reçoit au pied gauche un éclat de balle que nous avons extrait. Réclamé par sa famille, il est sorti le lendemain. En outre, cinq individus morts ou blessés ont été réclamés sur le champ.

Il serait bien difficile de raconter tous les traits de courage ou de sang-froid qui ont été accomplis par notre personnel pendant cette triste journée ; car c'était au milieu des éclats d'obus et des balles que l'on allait relever les blessés. Fort heureusement, aucun des nôtres n'a été atteint par les projectiles.

Dire combien Madame Parrocel et tout le personnel de sa maison, de même que la famille Turin et les autres personnes qui habitaient ce local ont été dévoués pendant cette triste journée serait impossible ; ce dévouement s'est continué pendant tout le temps du séjour des blessés dans cet hôpital temporaire.

Tandis que l'on donnait des soins aux blessés, M. le docteur Olive et M. Parrocel veillaient à ce qu'à l'arrivée de chaque blessé, l'on inscrivît sur une carte du Comité le nom du blessé, sa demeure et le genre de blessures qu'il avait reçues; ces renseignements affichés sur la porte de la maison étaient en même temps transmis à domicile.

Ce que M. Parrocel a été obligé de faire pour empêcher l'irruption de la foule dans sa maison est fabuleux. Cet honorable administrateur a donné, pendant de longs jours, l'hospitalité au chirurgien en chef et à ses aides-majors et il a poussé le dévouement jusqu'à les admettre au sein de sa famille. De pareils faits doivent se signaler, car ils contrastent avec d'autres bien différents.

Le lendemain, une consultation composée de MM. les docteurs Olive, Maurin, Peyron, Ménécier, Pietrowski, Delacorne, du chirurgien en chef de l'ambulance et de ses

aides-majors, se réunit. On décida l'amputation d'un blessé auquel un éclat d'obus avait emporté le bras. M. le docteur Olive a opéré ce malade et l'a soigné pendant son séjour à l'ambulance.

Il fut aussi décidé qu'on ferait la rèsection du péroné à un autre blessé.

M. le docteur Pietrowski, membre du Conseil supérieur de la Société de Paris, fut chargé de faire cette opération, car il était du devoir du chirurgien en chef de faire les honneurs de son ambulance. Il a soigné tous les autres blessés.

Le 5 au matin, l'on envoya encore des brancardiers pour voir si aucun blessé n'avait été oublié.

B. fut trouvé dans une des maisons en construction snr la place Saint-Ferréol ; il avait reçu une balle en pleine poitrine qui l'avait traversé.

Un marin, qui avait une contusion à l'épaule produite par un éclat d'obus, fut pansé et rejoignit son corps.

Quinze blessés furent réclamés le second jour et rendus à leur famille, transportés par nos brancardiers; quatorze restèrent dans l'établissement et y reçurent les soins les plus assidus.

Il ne nous appartient pas de donner des détails sur les blessés et les soins qu'ils ont reçus, qu'il nous suffise de dire que pendant vingt jours l'on était jour et nuit auprès d'eux et que les soins ont été si paternels, qu'aucun, malgré d'affreuses blessures, n'a été atteint de pourriture d'hôpital.

Le chirurgien en chef et les aides-majors rivalisaient de zèle ; MM. Maurion et Albert Sicard ont montré qu'ils étaient dignes de remplir la tâche qu'on leur avait confiée. Ce dernier a seul supporté les travaux des douze derniers jours de l'ambulance, M. Maurion ayant été obligé de faire un voyage d'outre-mer.

Le 7 avril, un brigadier de gendarmerie vint nous intimer l'ordre de laisser enlever un des blessés de l'ambulance, accusé d'avoir arrêté le procureur de la République. Cet homme avait reçu une balle en pleine poitrine. Fidèle au devoir qui incombe à tout docteur en médecine, nous nous sommes opposé à ce transfert et nous nous sommes rendu personnellement, accompagné du brigadier de gendarmerie, auprès du général pour obtenir un délai. Nous ne pûmes voir ce haut fonctionnaire, mais des ordres formels qui nous furent transmis nous obligèrent à céder à la force; nous avions dégagé notre responsabilité.

Ce devoir bien simple à remplir fut diversement interprété et certaines gens prétendirent que nous avions eu du *toupet*. C'est le mot employé. Il paraît que les personnes qui se sont servies de cette expression ignorent complètement les devoirs du médecin et oublient que, à Paris, en 1848, maints docteurs en médecine furent mis en prison pour avoir, disait-on, caché des insurgés. Ce courageux devoir qu'avaient rempli les docteurs en médecine ont valu à cette époque à nos confrères, les éloges bien mérités du corps médical du monde entier. Peut-être aussi, ceux qui ont prononcé cette parole n'étaient pas nés en 1848; car il est d'observation que beaucoup d'enfants ont pris part à cette néfaste journée du 4 avril.

Quelques jours après, l'on intima l'ordre au Président de la Société et au chirurgien en chef de l'ambulance, de garder tous les blessés et de les tenir à la disposition de l'autorité; cette prescription ne pouvait se concilier avec la neutralité de l'œuvre M. le docteur Olive et le chirurgien en chef de l'ambulance furent en prévenir les autorités civiles et militaires, et un poste fut établi à la porte de la maison dans laquelle se trouvait l'ambulance.

Le 14 avril, l'on fit enlever par la gendarmerie, cinq personnes compromises, disait-on, ce ne fut pas sans pro-

testation de la part du chirurgien en chef. Il en fut de même le 24 avril, à cinq heures du matin, quand tous les blessés de l'ambulunce furent transportés à l'hôpital militaire, sur l'ordre du grand-prévôt.

Puisque nous parlons devant la Société de Statistique, il y aurait peut-être quelque intérêt à donner des détails sur les quatorze blessés restés dans l'ambulance et d'indiquer le lieu on ils ont été ramassés.

Un cuisinier, âgé de quarante-deux ans, qui, a-t-il dit, allait voir son cousin dans la rue de Rome, a eu le bras emporté par un obus.

Un Anglais, âgé de vingt ans, a été atteint d'une balle à la cuisse dans la rue Montgrand, 18, et la même balle en sortant a blessé un portefaix, âgé de dix-sept ans.

Un cuisinier, âgé de soixante-quatre ans, a reçu une balle à la cuisse dans la rue Saint-Ferréol.

Un cocher italien, âgé de vingt ans, a reçu une balle à la cuisse, en traversant la place de la Préfecture.

Un lithographe, sourd-muet, âgé de dix-neuf ans, est frappé d'une balle au genou, sur la place de la Préfecture.

Un imprimeur, âgé de dix-sept ans, ramassait, avec de faux insignes, des blessés sur la place de la Préfecture ; un éclat d'obus l'a atteint à la cuisse, au bras et à l'œil.

Un ébéniste, père de famille, âgé de cinquante-quatre ans, a reçu dans la rue de Rome un éclat d'obus dans le ventre.

Un journalier, artilleur libéré, âgé de vingt-neuf ans, a été atteint d'un coup de feu en pleine poitrine sur la place de la Préfecture.

Un chasseur à pied, libéré, âgé de trente-six ans, a reçu une balle au talon, sur la place de la Préfecture.

Un jardinier, libéré du 8me chasseurs à pied, âgé de dix-huit ans, reçoit un éclat d'obus sur la place de la Préfecture.

Un peintre décorateur, garibaldien libéré, âgé de qua-

rante-deux ans, reçoit une balle au mollet, sur la place de la Préfecture.

Un tailleur, âgé de quarante-deux ans, est atteint d'un coup de feu en pleine poitrine, sur la place de la Préfecture.

Et un menuisier, âgé de soixante-neuf ans, a, sur la place Saint-Ferréol, le péroné brisé par une balle.

L'ambulance Saint-Ferréol a reçu, entre morts et blessés, 37 personnes. Six étaient mortes ou sont décédées dans la journée du 4, et sept ont été réclamées dans cette journée; dix, réclamés par leurs familles, sont sortis dans la journée du lendemain. Parmi les quatorze blessés qui sont restés dans l'établissement, il y a eu deux décès.

Les dépenses suivantes ont été faites :

Frais d'établissement, entretien du local et mise en état au départ.....	170	»
Frais généraux et allocation.....	422	70
Nourriture.....	353	80
Pharmacien	281	55
Traitement des infirmiers et personnel....	217	50
Total.....	F. 1,145	55

Tout le personnel médical était gratuit.

Tel est en peu de mots le récit de cette ambulance qui justifie la sentence suivante :

« Le plus méchant des hommes est celui qui s'isole le « plus, qui concentre le plus son cœur en lui-même; le « meilleur est celui qui partage également ses affections à « tous ses semblables. »

Disons, en terminant, avec le comte d'Oxenstirn :

« Celui qui cherche la vertu hors de la vertu même, « n'en a qu'une idée bien superficielle. »

La preuve évidente en est qu'après tous les soins donnés à l'ambulance Saint-Ferréol et à tout le monde sans

distinction, comme c'est le devoir du médecin, par deux fois nous avons été salué dans la rue par des cris répétés : « *A la Bedoule* (1). » Cela se passait, le 5 mai 1871, dans la rue latérale du cours Belsunce.

Ab uno disce omnes.

(1) Lieu dans lequel l'on envoie les animaux pour l'équarrissage.

DE LA MORTALITE

DES

ENFANTS EN BAS AGE

A MARSEILLE

PAR

M. Sélim-Ernest MAURIN
Membre actif.

Rapport des Naissances aux Décès — Natalité

La population de Marseille oscille, depuis près de dix ans, dans les mêmes proportions. Les décès y sont aux naissances, dans les rapports de 5 à 7. Cette moyenne, que j'ai constatée dans mon Mémoire sur l'*Hygiène de Marseille* en 1861, est au-dessous de celle établie par Raymond, en 1750. A cette époque, ce célèbre médecin avait fixé le rapport des décès aux naissances comme 5 est à 8.

Au point de vue de la natalité, Marseille est donc en retard sur le siècle précédent. Et si l'on tient compte de l'élongation de la vie moyenne, dans cette ville, soit par suite des améliorations hygiéniques que les édilités successives y ont apportées, soit par suite de l'accroissement de la richesse publique, si favorable à la santé, on conviendra que la diminution de la natalité n'est pas dans les rap-

ports de 8 à 7, mais, comme l'indique la fécondité moyenne des mariages en 1750 et 1850, dans les proportions de 3.98 à 2.20.

Or, la natalité est toujours proportionnelle à la prospérité physique et morale d'une nation. Avec la nouvelle loi militaire, plus que jamais, le nombre des citoyens fera la force de la patrie (1), et il importe au gouvernement de savoir pourquoi la natalité a diminué presque du tiers dans la grande ville du Midi.

Je crois que les causes principales de ce fait regrettable sont :

1° Que la population nomade a augmenté ;

2° Que la vie de famille est négligée ;

3° (Et ce n'est qu'un corollaire), que le nombre des enfants illégitimes s'est accru.

En 1750, on comptait à peine, à Marseille, 1 étranger pour 29 Marseillais. — En 1870, nous trouvons 1 Marseillais pour 2 étrangers.

Un tel milieu facilite le croisement des races, favorable à l'espèce (2); mais il a le grand désavan-

(1) Avouons tout bas aussi que la théorie malthusienne, faussée par quelques-uns de ses disciples, s'est répandue dans une partie de la France et arrête l'accroissement de la race. Nos ennemis le savent. Un témoin, bien digne de foi, a eu la douleur d'entendre dans l'arrondissement de V., les Prussiens prononcer ces paroles : « Nous vous prendrons vos fils *uniques* et nous aurons raison de la France en la dépeuplant. »

(2) En tant qu'individu ; car si, comme les données de statistique générale semblent le prouver, il en était pour l'espèce humaine comme pour les espèces animales, la fécondité aurait à perdre en nombre au croisement ce qu'elle gagne en force. Les espèces issues de croisement sont plus fortes, mais moins nombreuses.

tage de transformer Marseille en une ville coloniale dont les mœurs sont loin de rappeler celles des patriarches. Par suite des habitudes de la localité, la vie extérieure l'emporte de plus en plus sur la vie intime; les débordements sensuels entraînent ces nombreux doubles ménages qui font affluer plus de 5,000 entretenues dans notre ville, au grand détriment de l'esprit de famille et de la natalité.

A mesure que la pureté des mœurs s'affaiblit, les naissances d'enfants illégitimes augmentent. En 1750, on comptait 1 enfant illégitime pour 8 légitimes; la proportion est à présent de 1 sur 6.

Cette surabondance d'enfants illégitimes est non seulement une charge pour l'État, mais encore une proie pour la mort. En effet, malgré les dépenses faites pour le service des enfants assistés, c'est à peine si, année commune, on parvient à sauver un enfant de cette classe sur 3!

Avortements. — Morts-nés.

Les enfants nés viables ne donnent pas la mesure exacte de la natalité illégitime. On ne peut le dissimuler, la fille-mère a, dans la majorité des cas, un seul désir : se faire avorter. — Dans notre grande ville, les avortements sont facilités par des misérables quelquefois pourvus de diplômes. Leur ignominieuse réputation s'étend jusqu'à l'atelier, surtout dans la population interlope, et n'arrive malheureusement que trop peu jusqu'aux magistrats.

J'estime que l'on peut évaluer à près de mille par an le nombre d'avortements provoqués à Marseille.

D'ailleurs, les pratiques criminelles ne s'arrêtent pas même à l'instant où l'enfant voit le jour; la statistique apprend que le nombre des morts-nés, en France, est de 1 sur 28 naissances (1). Eh bien! à Marseille, voici les chiffres moyens :

Naissances	légitimes.....	7,774
	illégitimes.....	1,307
Morts-nés	légitimes.....	437
	illégitimes.....	168

c'est-à-dire 1 mort-né pour 17.75 naissances légitimes et pour 7.78 naissances illégitimes!

Je veux bien admettre que l'impéritie de certaines matrones, l'agitation de la vie dans notre grande ville, les causes diverses qui influent sur la santé du fœtus, aient fait s'élever, à Marseille, la moyenne de :

$$\left.\begin{array}{l}\frac{1}{28}\ \text{mort-né}\\ \text{naissances}\end{array}\right\}\text{à}\left\{\begin{array}{l}\frac{1}{17}\ \text{mort-né}\\ \text{naissances.}\end{array}\right.$$

A la rigueur, c'est une opinion que l'on peut soutenir; mais ne faut-il pas des mains criminelles pour la porter à :

$$\frac{1}{7}\ \text{mort-né naissances illégitimes?}$$

Ces mains criminelles commettent l'infanticide, comme elles se prêtent à la provocation de l'avortement. Quelles que soient les raisons de ma conviction à cet égard, je dois présenter le fait sans

(1) *Patria*, Ch. Martins, Legoyt, De Montferrand.

contrôle ; il ne m'appartient pas de dévoiler les coupables, c'est à la magistrature d'aviser.

Allaitement.

Une question des plus graves pour la vie de l'enfant surgit dès l'instant de sa naissance : qui l'allaitera ?

Est-ce la mère ?

Est-ce une nourrice ?

Est-ce, artificiellement, le biberon ?

Allaitement maternel.

L'allaitement maternel est, sans doute, le mode qui convient le mieux aux organes tendres et délicats du petit être.

Ce fait, corroboré par l'expérience de tous les âges, ne saurait être contesté. La nature a mis dans le lait maternel tous les éléments propres à l'accroissement progressif de l'enfant. Le premier lait, autrement dit le *collostrum*, a des qualités purgatives légères qui font rendre au nourrisson les matières rassemblées dans les intestins pendant la vie fœtale et dont l'ensemble a reçu le nom de *méconium*. Puis, les facultés nutritives du lait augmentent peu à peu, à mesure que l'enfant grandit. Il y a, pour ainsi dire, communion instinctive de besoins entre la mère et l'enfant ; l'une a les seins tendus par la sécrétion incessante du lait, lorsque l'autre ressent les premiers aiguil-

lons de la faim. Le bien-être matériel qu'éprouve la mère à donner une seconde fois la vie à son enfant n'est rien encore à côté des sensations morales que fait naître son nouvel état. Le dévouement, l'abnégation dont elle fait preuve durant plus d'une année, se transforment, sans qu'elle s'en doute, en une auréole mystique respectée des maris et base de l'amour filial. Les soins assidus qu'elle prodigue, la surveillance active de sa progéniture, l'absorption de tout son être par le fruit de son amour, témoignent une femme forte dont le cœur, bien trempé, est au-dessus des frivolités de la vie.

Ils savaient bien, les anciens législateurs, que l'allaitement est l'école des mères des Gracques ! Aussi, les lois de Sparte, Lacédémone, Rome, n'admettaient pas que les nouveau-nés fussent confiés à des mains mercenaires. Sur le Forum d'une Rome impériale déchue, se dresse pour la première fois la colonne Lactaire, autour de laquelle se groupent les esclaves nourrices attendant l'heure du marché pour se vendre aux marâtres des patriciens de la décadence. Comme de nos jours, ces mères romaines opulentes arguaient des devoirs de leur état, des exigences de leur position, de la faiblesse de leur santé, pour se débarrasser des soucis de l'allaitement et la mode guidait jusqu'aux costumes dont les esclaves nourrices devaient se vêtir.

Certes, jamais je ne conseillerai à une femme malade d'allaiter son enfant : les deux êtres en souffriraient ; mais lorsque je compte dans les familles bourgeoises de Marseille une mère sur

quatre allaitant, j'ai le droit de croire que la mode, le désir d'échapper à la délicate mission que la nature impose aux nourrices, font composer bien des femmes avec leurs devoirs.

Ce défaut de vigueur morale est préjudiciable aux mères d'abord, aux enfants ensuite.

Si je ne craignais de m'écarter du sujet de ce rapport, je dirai combien de maladies ont pour origine la suppression brusque du lait chez les femmes qui ne veulent pas nourrir.

Mais ce qui doit nous préoccuper plus encore, c'est que les chances de mortalité de l'enfant augmentent de 25 0/0 s'il est confié à une nourrice et de 82 0/0 s'il est élevé au biberon.

Allaitement par nourrices.

La mortalité excessive des enfants allaités par des nourrices provient principalement : 1° de ce que les mères faibles, malades, ne pouvant réellement pourvoir à l'allaitement de leurs enfants, donnent naissance à des êtres chétifs ; 2° surtout de ce que les nourrices sont, dans l'immense majorité des cas, des mercenaires dont on a plus à se plaindre qu'à se louer.

Laissant de côté la question d'hérédité morbide, concentrons notre attention, pour le moment, sur les nourrices.

Nourrices.

Filles-mères ; fausses ingénues chassées de la maison paternelle; femmes de prolétaires qu'une

existence misérable éloigne du toit conjugal; rusées montagnardes qui font trafic de leur lait comme d'une marchandise; madrèes commères, âpres au gain, dépourvues de tout sentiment d'humanité; tel est, dans son réalisme, le clan des nourrices.

Il en est que la misère seule force à confier les soins d'allaiter leur propre enfant à une amie ou à une sœur et qui recherchent un secours en récompense de leur lait; ces femmes, qui acceptent la domesticité par dévouement maternel, ont droit à toute notre sympathie; elles sont reconnaissantes des égards qu'on a pour elles, et leur dévouement au nourrisson est assuré; mais, à côté de ces rares créatures cachant un cœur d'or sous des haillons, combien ne voyons-nous pas de mégères accourir à Marseille, des départements voisins et surtout du Piémont!

Il est certaines localités qui s'adonnent à l'élève des nourrices comme d'autres à l'élève du bétail: Pignerol, la vallée Saint-Martin, Bagnes de Lucques, Coni, Cazal, nous envoient par centaines ces femelles sans cœur qui vont spéculer sur leurs nourrissons. Douces dans les premiers jours, elles prendont peu à peu de l'autorité à mesure que l'enfant pourra moins se passer d'elles. Si un moment critique se présente dans l'existence du petit être, elles le saisiront pour augmenter leurs prétentions; le mari viendra même du pays pour faire accepter les conditions nouvelles, et si vous n'accédez à ces injonctions, n'attendez pas de sa

part un mouvement compatissant : votre enfant fût-il à l'agonie, il emmènera sa femme pourvue du magot qu'il convoite pour acheter un champ.

Et, de fait, a-t-on le droit de se plaindre de pareil désastre ? N'est-il pas la conséquence d'un contrat commercial ? N'a-t-on pas acheté la nourrice comme une marchandise susceptible de hausse ou de baisse, suivant qu'elle est plus ou moins nécessaire? Heureuses les mères qui choisissent une des rares nourrices ayant du cœur !

J'ai voulu me rendre compte de la provenance des nourrices qui affluent à Marseille ; j'ai fait le relevé de toutes les nourrices qui ont été placées par les différents bureaux de notre ville, de 1871 à juillet 1872.

En voici le résultat réduit au plus petit chiffre proportionnel pour chaque provenance :

Seine.....	1	Rhône.....	2	Savoie.....	30
Basses-Pyrénées	1	Aveyron.....	3	Ardèche.....	33
Bas-Rhin.....	1	Gard.....	4	Basses-Alpes...	43
Doubs.....	1	Alpes-Maritimes	4	Ariège..... ..	44
Isère.....	1	Corse.....	4	Hautes-Alpes..	61
Espagne.....	1	Var.....	8	Marseille.....	77
Suisse.....	1	Drôme.....	12	B.-du-Rhône ..	101
Haut.-Pyrénées	2	Vaucluse.....	25	Piémont.....	315

Ainsi, c'est le Piémont qui fournit la moitié des nourrices à Marseille (je parle des nourrices inscrites dans les bureaux de placement). L'ensemble des nourrices placées par les bureaux s'élève en moyenne à 2000 par an. Leur âge varie de 16 à 40 ans dans les proportions suivantes :

16 ans..	1	23 ans..	36	29 ans..	21	35 ans..	27
17 » ..	1	24 » ..	99	30 » ..	65	36 » ..	8
18 » ..	4	25 » ..	129	31 » ..	4	37 » ..	1
19 » ..	3	26 » ..	64	32 » ..	34	38 » ..	8
20 » ..	33	27 » ..	81	33 » ..	8	39 » ..	1
21 » ..	10	28 » ..	85	34 » ..	22	40 » ..	4
22 » ..	42						

Notons que les plus jeunes et les plus vieilles nourrices sont toutes Piémontaises. J'en ai trouvé une âgée de 52 ans ! Elle venait pour la septième fois nourrir à Marseille. Jetons un voile sur la faiblesse d'esprit des mères qui prennent des nourrices de 16 ans ou de 52 ans, et constatons avec plaisir que la moyenne des nourrices a de 24 à 30 ans.

Bureaux de placements. — Inspection médicale.

Ces femmes, à leur arrivée à Marseille, se font inscrire, moyennant cinq francs qu'elles versent, dans l'un des bureaux de placement (1).

Elles se gardent bien d'apporter l'extrait de naissance de leur enfant, qui indiquerait l'âge exact de leur lait; elles ont quelquefois un certificat du maire ou du curé de leur commune; trop souvent les parents des nourrissons préfèrent se fier à leur bonne mine que les faire examiner sérieusement par un médecin.

Puisqu'il est de mon devoir de tout dire, j'ajouterai que les nourrices sont souvent examinées

(1) Au nombre de 12, sur lesquels 4 ou 5 présentent quelques garanties !

avec peu de soin à Marseille; le microscope n'y est employé qu'exceptionnellement, etc., etc....; à tel point que des femmes n'ayant pas de lait ont pu se placer jusqu'à quatre et six fois en huit et quinze jours et faire ainsi souffrir, quatre, cinq, six nourrissons. Ceci est dû à la concurrence des placeuses et, plus encore, à ce que des boutiques bien achalandées tiennent des bureaux supplémentaires échappant au contrôle de la police.

L'intérêt de l'Etat, l'hygiène, l'humanité réclament à la fois une réforme de cette branche d'industrie. Il faut que la mère de famille qui s'adresse à un bureau de placement, dont l'Administration municipale a autorisé l'ouverture, y trouve des nourrices saines et pourvues du lait nécessaire au petit être. Combien ne voit-on pas de nourrissons victimes du changement forcé coup, sur coup, de nourrices !

Une sage inspection médicale des femmes qui se font inscrire chez les placeuses, obvierait, dans la majeure partie des cas, à tous ces graves inconvénients, et les parents des nouveau-nés ne recourraient plus à des officieux qui spéculent sur tous les embarras de la vie privée, sans autre mobile que leur intérêt.

Après avoir subi l'inspection médicale, la nourrice recevrait une carte portant ses nom, âge, pays d'origine et domicile, état de santé, qualité et âge du lait. Le médecin de la famille n'aurait qu'à vérifier les constatations de son confrère, et les duperies préjudiciables à la santé de l'enfant seraient moins fréquentes.

Allaitement au dehors. — Meneuses.

Encore lorsque l'enfant est allaité au sein de sa famille, peut-on surprendre à temps la mauvaise nourrice; mais s'il est emporté loin des siens, que devient-il?

On ne peut tolérer dans une ville comme la nôtre, dont les sentiments philanthropiques sont bien connus, ce scandaleux trafic des nouveau-nés et il répugne de penser que les enfants trouvés sont entourés de plus de vigilance que les fruits légitimes du mariage. Le Gouvernement a créé pour les premiers, avec une sollicitude digne d'approbation, un service d'inspection; il leur a assuré les soins médicaux; il a pourvu de son mieux à leur existence. Pour les enfants légitimes dont les travailleurs sont obligés de se séparer, il n'a rien fait.

Voici une famille d'ouvriers; la mère se lève après les dernières douleurs de l'enfantement pour veiller aux soins du ménage; ses mamelles, taries par la misère, se refusent à nourrir le dernier né; elle se rend chez une placeuse, discute le prix du mois de nourrice, puis confie son enfant, à travers un nuage de larmes, à la meneuse qui doit l'emporter dans un hameau du département voisin où, dit-elle, elle connaît une bonne nourrice. La même meneuse emporte ainsi trois, quatre enfants qui vont... à la grâce de Dieu!

Est-ce bien en France, à Marseille que se passent

de tels faits? Quoi! rien pour garantir l'état civil de l'enfant? rien pour démontrer la vérité de ce qu'avance la meneuse? la probité, les qualités, l'état de santé de la nourrice promise? Cet être chétif, sans défense, va loin des siens et personne ne veillera sur lui? On répondra que l'enfant est inscrit à l'état civil; mais qui garantit contre la substitution? Rien. On dira que la meneuse est notoirement connue pour une honnête femme, et que la majesté de la loi couvre l'innocent. Quelques mois plus tard, l'avis de décès du pauvre exilé renverse tout ce fragile échafaudage d'illusions, ou mieux d'inventions. Mais ce terrible avis de décès ne dit pas ces paroles d'un de mes confrères et amis exerçant dans un département nourricier : « Lorsque le froid ne les prend pas en route, leur laissant un sclérème (1) inguérissable, les tortures de l'agonie famélique ne tardent pas à les raidir. »

De telles horreurs ne peuvent subsister. Si l'autorité ne veut pas s'immiscer dans les mesures à prendre, que l'initiative privée la remplace; il faut qu'un réseau serré de protecteurs de l'enfance se crée, rayonne dans le Midi et y rende d'aussi grands services que les Sociétés de Paris et de Lyon.

Il faut obtenir du Gouvernement qu'il accorde le titre de meneuse seulement à des femmes assermentées et ayant les connaissances nécessaires pour surveiller les enfants; il serait même bon de

(1) Maladie mortelle du jeune âge caractérisée par l'endurcissement du tissu graisseux, etc.

régler dans quelles conditions le voyage devrait s'effectuer; car si on a été obligé de renoncer à présenter les enfants aux mairies, à cause des maladies qui résultent du transport des nouveau-nés, on conçoit qu'un long parcours, par une température basse, doit fatalement amener leur mort.

Peut-être les Sociétés protectrices de l'enfance devront-elles, à ce point de vue, établir des voitures d'un modèle spécial, analogues aux voitures d'ambulance. Cette question qui demande à être étudiée est plus réalisable qu'elle ne le paraît de prime abord, car les enfants d'une ville sont envoyés en majeure partie dans une même localité. Par exemple, les Basses-Alpes et Vaucluse sont presque les seuls départements qui reçoivent les nourrissons de Marseille.

Les membres correspondants nombreux d'une Société protectrice de l'enfance rendraient des services signalés dans ces départements; ils surveilleraient, mieux encore que ne peut le faire un seul inspecteur, l'allaitement des nourrissons; ils surprendraient les femmes coupables qui considèrent comme un étranger l'enfant qui leur est confié.

« Dans les environs de la Seine, dit M. Brochard, souvent on entend le glas. Demandez au paysan : « Qui est mort? » — Ce n'est qu'un petit Parisien, » vous répondra-t-il.

Si la cloche funèbre tinte dans les hameaux des Basses-Alpes, le paysan aussi dit: « Ce n'est qu'un petit Marseillais. » Et elle doit être bien souvent mise en branle cette cloche qui annonce un décès sur trois enfants mis en nourrice au dehors...

MORTALITÉ DES ENFANTS ASSISTÉS MIS EN NOURRICE

DÉCÈS	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	Moyenne
de 1 jr à 1 an 1 sur	3.87	3.12	4.18	3.22	2.79	3.83	2.90	2.80	2.85	3.06	3.25
de 1 à 2 ans 1 sur	4.37	4.49	4.04	4.42	3.64	4.04	3.70	3.86	3.63	4.02	4.02

Combien n'ai-je pas vu de mères craindre pour leurs nourrissons l'air corrompu de Marseille, se priver de leur progéniture pour l'envoyer respirer l'air pur de la montagne ! Hélas ! c'est à la mort qu'elles l'envoient. Je trouve, dans le *Compte-rendu moral des hospices civils de Marseille pour l'année* 1855, cette phrase terrible : « La mortalité des enfants est en raison directe du temps qu'ils passent hors de l'hospice ; plus ils séjournent dans cet établissement, moins forte est la mortalité. » Il faut donc que les soins de propreté, la surveillance, l'alimentation manquent à la fois au nourrisson pour que les conditions les plus anti-hygiéniques (le maintien de l'enfant dans un hospice où il est exposé à toutes les contagions, à tous les méphitismes) soient encore plus avantageuses pour sa santé que le séjour chez sa nourrice, dans une ferme bien aérée, embaumée par les émanations saines et vivifiantes des champs.

Il me répugne de rassembler ici les drames du premier âge : enfants gorgés d'une nourriture indigeste, asphyxiés par leur nourrice, brûlés par

imprudence, tombés par négligence dans une mare croupissante... Les journaux rapportent chaque jour, sous la rubrique *accidents*, quelques-uns de ces faits connus; mais le silence assure l'impunité pour bien d'autres plus nombreux qui n'ont pour témoins que le coupable et la victime.

Le décret sur le service des enfants trouvés (1851) offre ici une lacune regrettable : il dit bien qu'avis devra être donné aux hospices de la mort de l'enfant placé en nourrice; mais je voudrais que cet avis de décès relatât la maladie ayant occasionné la mort, le nom de la nourrice et qu'une enquête fût toujours entreprise pour rechercher si les causes du décès sont naturelles ou si l'incurie, l'imprévoyance, la négligence et même l'inhumanité de la femme n'y ont pas contribué. Suspendre cette épée de Damoclès sur la tête de toutes les nourrices emportant les enfants chez elles, c'est le seul moyen d'éviter des malheurs et des crimes trop nombreux.

Lois françaises sur les nourrices et les bureaux de nourrices.

D'ailleurs, toutes ces dispositions que je demande ne sont pas nouvelles dans la loi française. On les retrouve depuis le XIIIe siècle (1) : Ce sont d'abord les règlements du prieuré de Saint-Eloi (1284) déterminant les conditions exigées des nourrices et

(1) Tous ces documents ont été recueillis par le docteur Boys de Loury; je les résume.

des recommanderesses. Puis l'ordonnance du roi Jean (30 janvier 1350) ainsi conçue : « Nourri-
» ces nourrissant enfant hors de la maison du
« père et mère, gagneront et prendront cent sols
« l'an, et non plus. Et celles que ja sont allouées
« reviendront au dit prix et seront contraintes
« faire leur temps, et qui fera le contraire, il sera
« à 60 sols d'amende, tant le donneur comme le
« preneur. »

« Les recommanderesses qui ont accoutumé à
« louer les nourrices, auront pour commander et
« livrer une nourrice 8 sols tant de partie comme
« d'autre et ne pourront les louer ni commander
« qu'une fois l'an et qui plus en donnera ou en
« prendra, il l'amendera de 10 sols, et la recom-
« manderesse qui deux fois l'an louera nourrice
« sera punie par prinse de corps au pillory. »

Arrêt de 1611 condamnant à 50 livres d'amende et à la prison, et à une punition corporelle en cas de récidive les meneurs conduisant les nourrices ailleurs qu'au bureau des recommanderesses, et à l'amende les aubergistes et les sages-femmes recevant, retirant ou plaçant des nourrices. Lettres patentes de Louis XIII (1615) confirmant à quatre le nombre des recommanderesses de Paris et renouvelant défenses à toutes autres personnes de se mêler de procurer des nourrices.

Sentences confirmatives du Châtelet (1685-1705) renouvelant défense à toutes autres personnes que les recommanderesses de procurer des nourrices.

Ordonnance de Louis XIV (1715) prescrivant la

tenue de registres soumis à l'inspection des commissaires du Châtelet et plaçant les recommanderesses dans les attributions du lieutenant de police.

Sentence du lieutenaut général de police (21 juillet 1724) donnant droit aux recommanderesses de saisir les chevaux, voitures, etc., des meneurs et des nourrices qui se retireraient ailleurs que dans leurs bureaux. — Défense aux nourrices d'avoir deux nourrissons à la fois, sous peine d'amende et de fouet; défense aux nourrices de changer de demeure sans en avertir les parents du nourrisson; défense de laisser partir aucun nourrisson sans sa nourrice; tout nourrisson doit être muni de son acte de baptême et dn billet de renvoi de la recommanderesse.

Sentence de police du 1er juin 1756 défendant aux nourrices de faire coucher leur nourrisson dans le même lit qu'elles. Il est ordonné aux recommanderesses de refuser toute nourrice qui ne justifiera pas de la possession d'un berceau.

Sentence de police (1757) enjoignant aux nourrices de déclarer leur état de grossesse, sous peine de 50 livres d'amende et du fouet.

Ordonnance de 1762 : défense aux nourrices de se charger d'un nourrisson avant le sevrage de leur propre enfant et de se louer avec un lait de plus de sept mois. — Veut que la nourrice puisse être visitée par les médecins toutes les fois que les parents l'exigent, les nourrices ayant même droit sur le nourrisson.— Réunit en un seul bureau général les quatre bureaux de recommanderesses.

Ordonnance de 1773 : règle la forme des voitures chargées dn transport des enfants, voulant que le plancher soit garni suffisamment de paille neuve, les ridelles exactement closes et qu'elles soient couvertes de toile d'un bout à l'autre ; défense aux voituriers de charger leurs voitures de marchandises autres que les layettes d'enfant.

Durant la période révolutionnaire, le service des enfants en nourrice fut bien négligé.

Le 30 juin 1806, un décret le fit placer sous la surveillance du Conseil général des hospices. De cette époque datent les soins particuliers accordés aux enfants assistés, plus directement patronnés par les administrateurs des hôpitaux.

En 1821, la surveillance des enfants légitimes est entièrement délaissée et depuis lors, l'Etat ne s'occupe que des enfants dont il a la tutelle.

L'accroissement de la mortalité des enfants en bas âge, depuis le commencement du XIXe siècle, démontre la nécessité de revenir aux anciennes lois protectrices des nouveau-nés. Modifiées suivant les données de la science actuelle et de l'état social, elles seront encore d'une incontestable utilité.

Biberon. — Changement de nourrices.

L'enfant peut-il être élevé au biberon ? Dans nos climats, avec les chaleurs excessives de l'été, les orages soudains, les difficultés inouïes de se procurer du lait d'une même source et jamais altéré,

l'élève au biberon est presque toujours funeste. Dans nos crèches, même, on a dû renoncer à donner des rations de lait aux enfants ; falsifié ou tout à coup fermenté, il y occasionnait de nombreuses maladies, principalement la cholérine et le choléra infantile. On conçoit donc pourquoi ces deux affections moissonnent, surtout pendant les mois caniculaires, les enfants élevés au biberon, ou même au demi-lait. Bien plus, il suffit que l'allaitement soit suspendu quelques jours pour que ces terribles maladies se déclarent. C'est ce qui rend le changement de nourrices si pernicieux. Combien de fois n'ai-je pas vu des nourrissons roses et replets conduits au tombeau parce qu'il avait fallu leur donner en quinze jours deux ou trois nourrices différentes et les élever au biberon dans l'intervalle de ces recherches précipitées !

Tous ces changements de nourrices se font, dans la classe moyenne, sans que le médecin en soit avisé, et la victime n'est remise en ses mains que lorsqu'il n'est plus temps de la sauver. Que les mères apprennent les conséquences fatales de leur négligence ; qu'elles comprennent la nécessité de consulter le médecin de la famille toutes les fois qu'il s'agit de changer la nourriture de l'enfant ; qu'elles fassent passer la santé du petit être avant leur irrascibilité, leurs froissements d'amour-propre, leur susceptibilité et bien souvent elles n'auront pas à déplorer une perte irréparable.

D'après les recherches auxquelles je me suis livré à Marseille, la moyenne de mortalité des en-

fants allaités à domicile par leur mère ou par une seule nourrice est de 1 sur 6 à 1 sur 7. Cette moyenne s'élève rapidement lorsque l'enfant a été allaité par plusieurs nourrices.

Influence du climat de Marseille sur les enfants.

Faut-il conclure de ce qui précède que le climat de Marseille est préjudiciable aux enfants?

Certainement non, mais il présente des conditions particulières dont il est urgent de tenir compte pour l'élève des nouveau-nés.

Mais, surtout les températures extrêmes sont toujours marquées à Marseille par une augmentation notable de la mortalité des enfants de 1 jour à 2 ans.

Le tableau schématique suivant le fait ressortir.

Les écarts de température, quelquefois de 10 à 14° dans les 24 heures, sont de puissantes causes morbides. Certains vents très froids, soufflant avec violence, occasionnent chez les enfants des maladies de poitrine.

RAPPORT DE LA TEMPÉRATURE

A la Mortalité des Enfants de 1 jour à 2 ans.

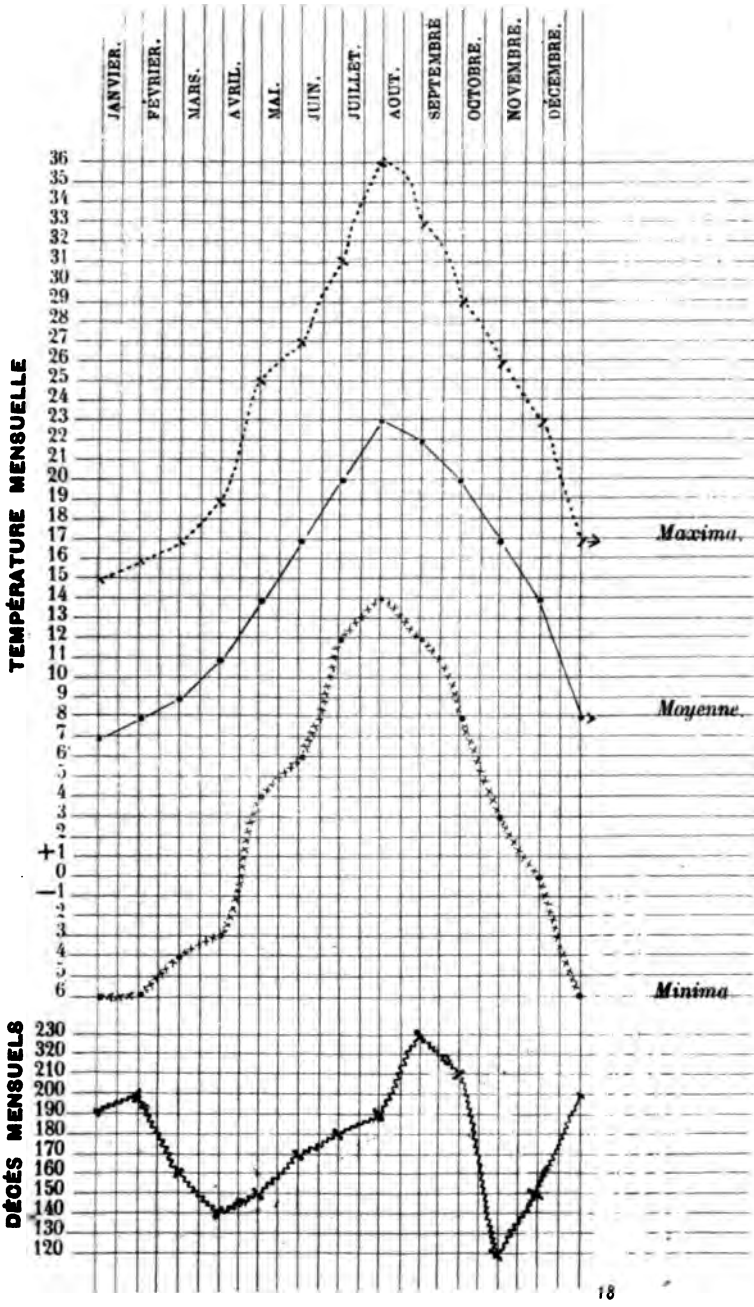

On le voit, les températures basses et plus encore les températures très élevées amènent les maxima de mortalité.

J'ai poursuivi cette étude en tenant compte de l'âge des enfants : or, jusqu'au quinzième jour environ, les nouveau-nés, maintenus dans la maison à l'abri des frimas et des grandes chaleurs, ne sont pas affectés des oscillations du thermomètre; mais, à partir du quinzième jour, comme ils partagent la vie extérieure de leurs parents, leur frêle organisation lutte avec peine contre les éléments et, plus ils sont exposés aux intempéries des saisons, plus souvent ils succombent.

Moyenne des décès. — Décès par âge. — Influence de l'état civil.

La moyenne des décès des enfants de 1 jour à 1 an est de 2,068 sur 9,081 naissances.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
267	161	148	149	170	171
Juillet	**Août**	**Septembre**	**Octobre**	**Novembre**	**Décembre**
235	216	110	136	126	199

Au point de vue de l'âge et de l'état civil, ce nombre de décès se décompose ainsi :

Enfants de :	Légitimes.	Illégitimes.	Proportions des légitimes.	Des illégitimes.
1 à 7 jours	166	82	$\frac{1}{48}$	$\frac{1}{16}$
8 » 15 »	174	116	$\frac{1}{45}$	$\frac{1}{11}$
16 » 1 mois	176	88	$\frac{1}{45}$	$\frac{1}{14}$

Enfants de :	Légitimes.	Illégitimes.	Proportions des légitimes.	Des illégitimes
1 à 3 »	258	92	$\frac{1}{30}$	$\frac{1}{14}$
3 » 6 »	238	72	$\frac{1}{34}$	$\frac{1}{18}$
6 » 12 »	588	138	$\frac{1}{13}$	$\frac{1}{9}$

La mortalité, si forte dans les premiers jours, est due aux accidents de la parturition, aux cas de faiblesse congénitale, etc. Mais il ressort surtout de ce tableau que l'illégitimité de la naissance quadruple jusqu'au sixième mois les chances défavorables à l'existence du nouveau-né. Preuve physique, d'une valeur absolue, en faveur de la constitution de la famille telle que les lois des nations civilisées l'ont établie.

Influence de l'agglomération.

Le séjour dans une grande ville est toujours préjudiciable à la santé des enfants en bas âge. Les contagions y sont plus fréquentes; l'air, moins pur, y prédispose à de nombreuses maladies.... L'élévation de la moyenne de mortalité en est la conséquence et, d'après M. Ch. Martins (1), cette moyenne étant de 15 sur 100 pour les enfants habitant la campagne, est de 19 sur 100 pour les enfants habitant les villes.

A Marseille, elle est de 21 sur 100; mais elle varie suivant les quartiers où l'enfant demeure. Le tableau suivant le prouve.

(1) *Patria*.

NOM DE LA PAROISSE.	BAPTÊMES.	DÉCÈS			POPULAT
		2 à 90 ans.	1 jour à 2 ans.	Morts-Nés.	MOYENN
Saint-Laurent.....	240	104	114	3	Ouvriers des marins .....
Saint-Martin.....	257	101	97	6	Ouvriers — ma
N.-D. du Mont-Carmel (Carmes)..	229	192	157	3	Ouvriers des marins .....
Saint-Lazare.....	482	282	217	11	Ouvriers d'usin digents.....
Sainte-Magdeleine (Chartreux)....	213	118	79	2	Ouvriers d'usi cultivateurs.
Saint-Jean-Baptiste.....	396	214	143	7	Ouvriers d'usin
Saint-Ferréol (Augustins).....	196	106	52	5	Ouvriers des employés ...
Saint-Théodore (Récollets).....	224	147	75	2	Ouvriers — em
Saint-Victor.....	322	212	109	3	Ouvriers d'usin ports .....
Saint-Cannat (Prêcheurs).....	345	180	88	9	Ouvriers — bou
Saint-Joseph.....	232	123	55	3	Ouvriers — emp rentiers.....
La Major.....	514	395	181	7	Ouvriers des p employés — n
Saint-Pierre Saint-Paul.....	194	127	54	2	Employés — pe tiers.....
Saint-Michel.....	360	283	114	7	Employés — pe tiers — artise
Sainte-Trinité (la Palud).....	295	187	78	8	Marchands — — employés..
Saint-Adrien et Saint-Hermès.....	222	146	55	5	Artisans — emp cultivateurs.
N.-D.-du-Mont.....	589	388	121	6	Employés — art petits rentiers
Saint-Charles.....	135	95	23	1	Bourgeois — né
Saint-Vincent-de-Paul (Réformés)..	360	287	53	4	Bourgeois — né — rentiers...

ROISSE.

CAUSES D'INSALUBRITÉ ou D'ASSAINISSEMENT	Sur 100 décès de 2 à 90 ans décès de 1 jour à 2 ans.
tion dans de vieux quartiers — misère — colonie italienne ropreté	110.05
tion dans de vieux quartiers plus abrités — misère — alienne — malpropreté — quelques rues nouvelles	103.12
tion dans de vieux quartiers — misère — colonie italienne — reté — quelques rues nouvelles	84.73
sans égoûts — misère — *Californie* de saltimbanques et de ts	78.57
sans égoûts — misère — colonie italienne — malpropreté.	72.72
sans égoûts — misère — colonie italienne — malpropreté — grandes voies	71.42
tion dans quelques vieilles rues — colonie italienne — reté — quelques rues nouvelles	54.54
tion dans quelques rues sans égoûts—*Californie* d'indigents.	53.33
tion dans certains docks convertis en maisons d'ouvriers—	52.38
tion dans quelques rues qui n'ont pas été coupées par la a République	50.12
tion rue des Romains et des Princes faisant monter la de 42, 24 à	50 »
tion dans de vieux quartiers où se loge le tiers de la on — quartiers neufs	48.72
de la rue Thomas — rues larges et bien percées	46.15
ues sans égoûts	42.85
suite de la cherté des loyers et des exigences de position	42.10
tion chemin de Toulon — quartier de Gibbes	40 »
de l'enclos Eydoux — quartiers bien percés — jardins	33.33
quartiers bien percés et bien entretenus	22.22
quartiers bien percés et bien entretenus — jardins	20.68

L'agglomération entre pour une telle part dans cette augmentation considérable de mortalité, qu'il a suffi, pour assainir certaines régions, de démolir les vieilles rues et de les remplacer par de larges voies. Après cette rénovation, même avec des conditions identiques de paupérisme, de misère, la mortalité a baissé de 20 à 30 0/0.

Dans les vieilles rues, on constate encore 110 décès d'enfants pour 100 décès de 2 à 90 ans; tandis que, dans les faubourgs plus spacieux, on trouve 80 décès d'enfants pour 100 décès de 2 à 90 ans.

La mortalité diminuerait encore si l'édilité faisait mieux respecter les règlements de voirie, et si la Commission des logements insalubres, prenant une initiative grave mais utile, obtenait de l'Administration la fermeture des cloaques d'infection, connus sous le nom de *Californies*, où se réfugient les mendiants, les vagabonds, les déclassés de toutes les nations.

Les voies sans ruisseaux et sans égouts, les maisons sans lieux d'aisance, les puisards infects connus sous le nom d'éponges, les baraques, les casernes déclassées, comme on en rencontre dans tous nos faubourgs, sont le nid de toutes les contagions. En temps normal, les impuretés physiques et morales y trouvent une retraite; les enfants subissent surtout l'influence de ce voisinage; en temps d'épidémie, c'est là que le mal établit son quartier général, c'est de là qu'il se répand sur la

ville après y avoir puisé le degré nécessaire de malignité.

Influence des conditions sociales, de l'ignorance et des préjugés.

Bien plus, suivant que la famille occupe tel ou tel rang social, les chances de mortalité de l'enfant augmentent dans les rapports de 1 jusqu'à 6.

Ainsi, la grande fortune et l'extrême misère sont préjudiciables aux nouveau-nés.

La grande fortune les livre à des mains mercenaires, à tous les écarts de la mode, aux raffinements de petits soins inintelligents des voies de la nature, les fait naître de parents efféminés, dont l'organisation a subi les rudes atteintes d'une vie moralement agitée et physiquement amollie, toutes conditions déplorables pour la santé du nouvel être.

L'extrême misère les prive du nécessaire, les fait naître de parents sur lesquels les vices ont souvent laissé leur empreinte indélébile, et surtout les abandonne à des matrones aussi hardies qu'ignorantes.

Or, ce qui tue le plus souvent l'enfant de naissance, c'est le préjugé ou l'ignorance chez ceux qui l'entourent.

Dès les premiers moments de la vie, l'enfant est exposé aux pressions, aux tiraillements que des mains inhabiles et cruelles exercent sur lui.

Quelquefois il résiste aux manœuvres imprudentes de ces trop nombreux praticiens routiniers, ignorant les principes de l'art qu'ils exploitent ; mais il devient la proie de médicastres improvisés, dont regorgent les carrefours, et qui le prédisposent à l'inflammation des entrailles, l'une des maladies les plus redoutables de l'enfance, en le gorgeant de substances indigestes, irritantes ou corrosives que les mères sont d'autant plus avides d'administrer à leur enfant qu'elles sont plus ignorantes.

Bientôt ce seront des vers, nés dans l'imagination des commères, et qu'il faudra chasser par des composés plus ou moins drastiques. Ainsi, certains petits êtres, fils de mères crédules, auront, à l'âge de six mois, l'estomac déjà ulcéré par le sirop de Pagliano ou la médecine Leroy.

Puis, on écoutera les conseils d'ineptes matrones qui, ne faisant aucune différence entre une maladie que l'on subit dans le jeune âge ou dans la seconde enfance, engageront à laisser cohabiter les nourrissons avec des malades atteints d'affections contagieuses.

Toujours sous les mêmes influences et avec cette suffisance qui couvre le non savoir, on mettra toutes les maladies au compte de la dentition, attendant les derniers moments de l'agonie pour appeler un médecin qui constatera trop tard une affection des bronches ou du poumon, dès lors funeste.

C'est ainsi que, parés de la triple auréole de la

crédulité populaire qu'ils exploitent, du respect des préjugés qu'ils propagent, et de l'ignorance qu'ils entretiennent, certains pharmaciens, certaines sœurs, les rebouteurs, les charlatans, tout ce cortége de malins des deux sexes qui ont à leur disposition de prétendues panacées merveilleuses, font chaque année une hécatombe d'innocents.

Toutes ces pratiques que j'ai signalées dans mes *Conférences sur les Préjugés en Médecine,* accumulent les cadavres. Il est impossible de dresser, à ce sujet, une statistique précise; mais elle est inutile, la magistrature sait bien qu'il n'est pas de grande ville en France où l'exercice illégal de la médecine se fasse plus en plein jour, soit mieux assis et mieux organisé qu'à Marseille. L'augmentation du nombre des avortements, l'accroissement de la mortalité sont ici les conséquences naturelles de l'inobservation de la loi de l'an IX sur l'exercice de la médecine et de la pharmacie. Fourcroy, dans l'exposé des motifs de cette sage loi, avait démontré la nécessité de veiller, dans l'intérêt public, à ce que l'art médical fût exercé seulement par des praticiens honnêtes et instruits. Les résultats désastreux de la liberté de l'exercice de la médecine, de l'an III à l'an IX de la République, servaient de base à son dire; les faits qui se passent de nos jours, à Marseille, lui donnent une consécration nouvelle. Le jour où les efforts des magistrats pour remédier au mal seront connus du public, le public lui-même comprendra que la vie de ses enfants est en jeu dans les entreprises cupides ou

déraisonnables des charlatans ou des guérisseurs charitables. Et ce retour vigoureux au respect des lois établies sera même profitable à l'Etat.

Mortalité des enfants par genre de maladies.

Je me suis livré à un travail de statistique locale pour savoir dans quelles proportions les diverses maladies occasionnent la mort des enfants de 1 jour à 2 ans.

En voici le résultat : sur 1000 décès (1), on en compte :

318	par	maladies	des voies	digestives.
216	»	»	» »	respiratoires.
205	»	»	du cerveau et de ses annexes.	
120	»	»	de la peau (rougeole, scarlatine, etc.).	
131	»	»	diverses.	

J'ai comparé, en outre, la mortalité par ces divers genres de maladies chez les enfants de 1 jour à 2 ans, et chez les habitants de 2 à 90 ans ; en voici le tableau :

(1) Cette relation n'est qu'approximative ; la plupart des certificats de décès ne portant pas la désignation de la maladie qui a causé la mort, j'ai du n'opérer le dépouillement que de 1000 billets complets.

Mortalité comparée par genres de maladie.

Genres de maladies.	Mortalité de 1 jour à 2 ans	Mortalité de 2 à 90 ans
Entérite.... ...	1033	1173
Diphthérite.....	128	168
Fièvre muqueuse	149	53
Bronchite.....	333	366
Pneumonie.....	224	220
Méningites, etc..	1659	2376
Rougeole.....	146	150
Variole.....	261	295
Scarlatine.. ...	196	286
Syphilis.....	41	413
	4169	5500

Douze genres de maladies communes à tous les âges de la vie entraînent la mort de 4,169 enfants de 1 jour à 2 ans et ne causent le décès que de 5,500 personnes de 2 à 90 ans. C'est dire qu'en tenant compte de la proportion des habitants de Marseille de 1 jour à 2 ans et de 2 à 90 ans, les mêmes maladies se terminent environ 29 fois plus souvent d'une manière funeste chez les jeunes enfants que chez les personnes plus âgées.

Il faut donc éviter, dans le premier âge surtout, les causes qui pourraient occasionner ces maladies d'où proviennent, d'après l'un des précédents tableaux, les neuf dixièmes de la mortalité des nourrissons.

Causes des maladies des nourrissons.

Dans ce rapide mémoire, je ne peux que signaler les causes occasionnelles les plus certaines de ces diverses maladies. Je me borne à les indiquer analytiquement.

Entérite. — L'entérite est provoquée :

1° Par le changement fréquent de nourrices, l'enfant ayant à s'accoutumer chaque fois à un lait nouveau pour ses organes.

2° Parce que le lait de la nourrice n'est pas en rapport avec l'âge de l'enfant; souvent les mères sont heureuses de trouver pour leur nouveau-né de plantureuses nourrices ayant un lait de 9 à 10 mois; cette alimentation, trop substantielle pour des êtres débiles, détermine l'inflammation des entrailles.

3° Parce que des nourrices, habituées à une nourriture plus végétale qu'animale et à peine suffisante pour les substanter, sont placées dans des maisons où le vin et la viande leur sont prodigués avec excès; le lait acquiert alors des propriétés irritantes.

4° Parce que l'enfant est, avant que ses organes ne puissent le supporter, gorgé (c'est la cause la plus commune) de matières alimentaires grossières, de féculents, de légumes, quelquefois même de sauces épicées et aromatisées au goût des gens de travail.

5° Parce que les organes digestifs de l'enfant ont

été corrodés par des vermifuges, des purgatifs, des drastiques ordonnés par les commères et les empiriques.

La *bronchite*, la *pneumonie*, les *maladies graves des voies respiratoires* proviennent :

1° De ce que les parents veulent élever leurs enfants d'après des idées utopiques d'endurcissement au froid et à la fatigue ; autant ce qu'on appelle l'éducation virile, l'entraînement sont choses bonnes et hygiéniques après le premier âge, autant elles sont redoutables dans les premières années de la vie. L'enfant habitué à supporter pendant neuf mois une température égale de 38° ne doit pas être soumis tout à coup à l'intempérie des saisons; il faut laisser aux organes le temps de se développer et ne pas exposer de frêles êtres à des épreuves au-dessus de leurs forces.

2° De ce que les nourrices, les gens de travail exposent leurs enfants aux frimas, par suite des nécessités de la vie, et qu'ils les portent dans la rue, à peine levés du berceau, sans tenir compte ni de leurs cris (1) ni de leur sueur.

3° De ce que les gens pauvres laissent trop longtemps leurs enfants couchés sur le dos, dans des chambres étroites, dont l'air, vicié, est insuffisamment renouvelé et qu'ils négligent les soins de propreté.

(1) Ces cris, congestionnant les voies respiratoires, sont une cause occasionnelle puissante de fluxion de ces organes.

4° De ce que les maladies des voies respiratoires sont souvent méconnues au début par les parents qui, sous l'influence des commères, mettent la toux sur le compte des vers ou de la dentition.

Les maladies du *cerveau et de ses annexes* ont pour causes :

1° L'habitude, si enracinée dans le Midi, de bercer les enfants.

2° La fréquente dégénérescence tuberculeuse du cerveau ou de ses enveloppes, due à une influence héréditaire.

3° L'insolation qu'on observe communément dans nos climats.

4° Les coups, les chutes, les émotions vives, surtout la colère chez la nourrice.

5° La répercussion des maladies de la peau engendrées par la malpropreté et mal soignées par des guérisseurs ou des commères.

La *diphthérite*, la *rougeole*, la *variole*, la *scarlatine*, la *coqueluche*, toutes maladies essentiellement contagieuses, feraient bien moins de victimes si les parents savaient :

1° Que ces maladies se transmettent presque toujours aux nourrissons lorsqu'ils cohabitent avec des personnes qui en sont atteintes ;

2° Que les vêtements, l'air de la chambre, les linges du lit du malade servent au transport des germes;

3° Que ces affections sont moins redoutables dans la seconde enfance, parce que les complica-

tions du côté du cerveau, de la poitrine ou du ventre, y sont alors moins fréquentes;

4° Que, contrairement au dire des commères, une affection fébrile de la peau bénigne et parcourant normalement son cours chez un enfant peut occasionner à son frère une maladie du même genre, mais maligne et mortelle.

Quant à la *syphilis*, triste preuve de la culpabilité d'un parent, elle frappe d'autant plus la nature débile de l'enfant qu'elle met dans l'obligation presque absolue de l'élever au biberon. C'est le condamner à mort après de cruelles souffrances.

Nécessité d'instruire les mères.

Pourquoi toutes ces questions d'hygiène domestique, que j'esquisse à peine dans ce rapport, ne forment-elles pas l'objet d'un cours spécial dans les pensionnats de demoiselles? On cache à nos ménagères les notions les plus élémentaires de la science de la santé, et l'on s'étonne de les voir se livrer, sans discernement, aux commères et aux empiriques dont l'audacieuse ineptie est couverte par une popularité de carrefour. Mais la crédulité n'est-elle pas la fille de l'ignorance?

Eclairer les mères par l'instruction sagement entendue, tel est le devoir de l'Etat, s'il veut remédier au plus triste fléau dont nous soyons menacés depuis un siècle : l'infériorité d'accroissement de la population française.

Il est des hommes de cœur qui, par patriotisme et philanthropie, aideront le Gouvernement dans cette voie de restauration. Déjà Paris, Lyon, Tours, Bordeaux, les ont vus à l'œuvre; à Marseille, ils trouveront des émules dont le zèle et la charité seront au niveau de la cause à défendre.

CONCLUSIONS

Pour diminuer la mortalité des enfants à Marseille,

Nous dirons à nos concitoyens :

Créons une Société protectrice de l'enfance qui, par sa puissante organisation, inaugure enfin les réformes les plus nécessaires et rappelle que l'initiative privée à Marseille ayant devancé de deux siècles l'œuvre de saint Vincent de Paul, il appartient à nos contemporains de reprendre les traditions de nos ancêtres.

ANNIBAL

ET

PUBLIUS CORNELIUS SCIPION

PAR

I. GILLES
Membre actif.

« La marche d'Annibal, depuis Illiberis jusqu'à Turin, a été toute simple; elle a été celle d'un voyageur; il a pris la route la plus courte; il n'a été gêné en rien par les Romains, et l'armée de Scipion qui était en marche pour l'Espagne n'est entrée pour rien dans ses calculs. »
(MONTHOLON et GOURGAUD, *v.* II, *p.* 162.)

§ I.

Plus de deux cents écrivains ont recherché, dans des études généralement appréciées, la marche d'Annibal d'Espagne en Italie à travers la Gaule, et cependant le lieu où ce général traversa le Rhône et les Alpes est encore incertain ; si bien que les discussions continuent, et qu'un arrêté ministériel du 3 mars 1870 a chargé M. le capitaine du génie Hennebert, « d'une exploration relative à l'histoire du passage d'Annibal dans les Alpes. »

Le premier volume, d'environ mille pages, de cet immense et remarquable travail a été publié la

même année à l'imprimerie impériale, mais la question reste encore indécise, l'auteur adoptant sans autre justification l'opinion de M. Martin (de Bagnols), qui fait traverser le Rhône au passage de l'Ardoise en face d'Orange, laquelle opinion n'avait pas fait cesser les controverses.

Comment se fait-il que tant de travaux n'aient pu résoudre ce double problème? C'est que tous ces écrivains, sans exception, se copiant les uns les autres, ont concentré leur attention sur Annibal, au lieu de la porter sur Scipion, dont il est si aisé de trouver le port de débarquement, de suivre les traces, et sur le compte duquel toute incertitude est impossible.

Ce point déterminé, il devient facile d'en déduire l'inconnue, le camp d'Annibal sur le Rhône, le lieu précis où s'arrêtent à l'île ses quatre journées de marche, et par conséquent la route que l'armée carthaginoise suivit à travers les Alpes jusqu'à Turin.

Le port de débarquement de Scipion n'est cependant pas le seul fait avéré que nous connaissions; nous savons, de plus, que la voie romaine allant d'Espagne en Italie traversait le Rhône à Tarascon où elle bifurquait, continuant d'une part sur l'Italie par Glanum, pour rejoindre la voie qui prit plus tard le nom de Julia-Augusta, tandis que, de l'autre, elle se dirigeait vers le nord en remontant le Rhône par Bellinto (Barbentane) et Avignon, d'où très probablement, après quatre journées de marche, elle se dirigeait sur les Alpes pour arriver en

Italie par le col le plus praticable et la voie la plus courte, celle qu'avaient dû suivre les envoyés Boïens pour arriver au camp d'Annibal.

La route d'Espagne au Rhône eut plus tard une bifurcation de Nîmes sur Arles, dont les bornes milliaires portent le nom d'Hadrien ; mais Polybe ne nous dit pas qu'il en existât une pareille, soit de Nîmes sur Remoulin et Avignon, soit de Beaucaire sur la rive droite du Rhône jusqu'à Pont-Saint-Esprit, et cette multiplicité de voies était même chose impossible à cette époque.

Annibal a par conséquent suivi la route directe jusqu'à Beaucaire, car il n'y en avait pas d'autre, et on doit regarder ce fait comme positif, puisque Polybe et Tite-Live n'ont pas dit le contraire, ce qu'ils n'auraient pas manqué de faire si Annibal s'était jeté à l'aventure, à la recherche d'une route non frayée, pour trouver un passage qui aurait considérablement allongé son trajet et multiplié ses difficultés.

Le passage de la Durance à son confluent est le troisième fait sur lequel on peut s'étayer avec certitude pour déterminer le passage du Rhône. En effet, quelque part qu'on loge les deux armées, il faut absolument que l'une d'elles traverse cette rivière dans la partie inférieure de son cours : l'armée carthaginoise, pour remonter le Rhône si elle était campée au-dessous de cette rivière, et l'armée romaine pour atteindre le camp d'Annibal, si, comme on le prétend, celui-ci avait traversé le Rhône au-dessus de la Durance. Dans aucun

cas, le passage de cette rivière par Annibal au-delà du pays des Tricoriens, suivant la version généralement admise, ne saurait remplacer celui que doit effectuer vers son confluent l'une ou l'autre des deux armées, puisque ce passage au pied des Alpes aurait eu lieu en dehors des mouvements précités.

Nos prédécesseurs ne se contentent pas de négliger Scipion , de faire prendre à Annibal une route non tracée pour arriver au Rhône et de supprimer le passage de la Durance ; les uns proposent de corriger les textes, d'autres déclarent les récits de Tite-Live inconciliables avec ceux de Polybe, d'autres enfin veulent modifier les circonscriptions géographiques pour donner raison à leurs systèmes. Nous reconnaissons au contraire qu'il y a peu à redire sur les écrits de ces deux historiens ; Polybe est obscur parce qu'il manque de détails, mais Tite-Live y supplée en comblant toutes ses lacunes, et il n'est pas possible de s'égarer, si on a des lieux qu'ils décrivent une connaissance suffisante pour les bien comprendre.

Nous avons donc pour retrouver la marche d'Annibal, indépendamment du texte précis des historiens, trois points de repère dont nos prédécesseurs n'ont pas suffisamment tenu compte. Le port où débarqua Scipion, les routes établies, les seules sur lesquelles Annibal pouvait passer, et enfin la Durance que l'une des deux armées devait forcément traverser.

Polybe d'abord, et Tite-Live ensuite, ont longue-

ment décrit cette mémorable guerre qui mit Rome à deux doigts de sa perte : le premier, écrivant soixante ans seulement après le passage du Rhône, parle « avec assurance de toutes ces choses parce qu'il les a apprises de témoins oculaires, et qu'il a été lui-même aux Alpes pour en prendre une exacte connaissance. » Mais, trop occupé de l'ensemble de son récit, il en a négligé les détails qui lui paraissaient superflus.

Le second écrivait 141 ans plus tard, et si, comme le dit Montesquieu, « on doit regretter de lui voir jeter des fleurs sur les colosses de l'antiquité, » ce n'est pas une raison pour rejeter entièrement son témoignage sur des faits historiques ou géographiques dont la précision et la sécheresse nous garantissent la sincérité.

Tite-Live copie le plus souvent son devancier, mais souvent aussi le complète et le rectifie : on peut même affirmer, surtout pour la partie qui nous occupe spécialement, qu'il la décrit avec plus de clarté que Polybe, quoique, faute de le comprendre, on ne lui accorde généralement pas une aussi grande autorité.

Pour douter des documents que Tite-Live ajoute à ceux de son prédécesseur immédiat, il faudrait supposer qu'il les a inventés comme il aurait pu inventer une harangue : tandis que nous savons qu'il les a puisés dans Fabius, Cincius, Cœlius et quelques autres qui étaient antérieurs à Polybe (1),

(1) Voir, pour la comparaison des textes de Polybe et de Tite-Live, l'édition des œuvres de ce dernier, par Nisard, aux notes.

contemporains de Scipion, ayant fait peut-être eux-mêmes cette campagne, ou en tenant les détails de témoins oculaires.

C'est pourquoi, ajoutant une égale confiance à ces deux écrivains puisqu'ils ont puisé aux mêmes sources et qu'ils n'ont pas plus l'un que l'autre intérêt à nous tromper, nous les citerons alternativement, les complétant l'un par l'autre, en nous étayant du texte qui nous paraîtra le plus exact et en restituant la ponctuation de Tite-Live, qui, dans un passage important, est évidemment fautive; nous puiserons également dans les récits poétiques de Silius Italicus, qui donne une description plus complète du passage de la Durance. On sera moins surpris des obscurités de la narration de Polybe et des quelques erreurs qu'elle contient, en lisant les notions de géographie qui servent de prolégomènes à son histoire.

§ II.

Les nombreux écrivains qui se sont occupés de cette question sont loin de s'entendre sur le lieu où Annibal traversa le Rhône.

1° Pierre de Quiqueran, natif d'Arles et évêque de Senez, dans un poème qui est à la suite de son

livre *De Laudibus Provinciæ* (1), et Raymond de Soliers, pensent qu'Annibal passa le Rhône à Arles ou un peu plus haut dans le territoire de cette ville.

Le père Fabre, religieux de l'ordre des Grands-Carmes de Tarascon, dans les remarques historiques ajoutées au panégyrique de la ville d'Arles, qu'il prononça dans l'église collégiale de Notre-Dame-la-Major, le 25 avril 1743, dit « qu'Annibal arrive devant Arles ; le peuple de cette ville l'arrête au passage ; il remonte au-dessus de la Durance et traverse le Rhône à Avignon, tandis qu'Hannon traverse le fleuve à Roquemaure (2). »

Le prédicateur arlésien est sans doute dans l'erreur, puisque Polybe dit positivement qu'Annibal passa le Rhône là où il était arrivé ; mais, le premier de tous les écrivains, il reconnaît que si Annibal traverse le Rhône à Orange, il n'est pas possible qu'il puisse être rejoint en trois jours de marche par la cavalerie de Scipion, et en quatre jours par toute son armée, car il faudrait le double de temps aux uns et aux autres pour faire ce trajet ; observation capitale dont nous ferons ressortir plus tard toute l'importance.

Doujat opine aussi pour Arles ; il fait débarquer Scipion à l'embouchure du Rhône, au Grau de Passon, et il place l'île où s'arrêta Annibal entre le Rhône et la Durance (3).

(1) Fol. 100.
(2) Page 167.
(3) Vol. II, p. 31, aux no es.

De Marca (1) et Mandajors (2) pensent d'abord que c'est à Tarascon qu'Annibal traverse le Rhône; mais, changeant plus tard d'avis, ils se rangent à l'opinion la plus accréditée (3).

M. Générat croit que c'est entre Aramon et la montagne des Issards, d'une part, et, d'autre part, entre Barbentane et l'embouchure de la Durance, tandis qu'Hannon serait remonté entre Roquemaure et le rocher de Montfaucon, où se trouve l'île de Miémart. Dans cette hypothèse, Annibal, quittant la route décrite par Polybe, se serait dirigé de Nîmes sur Montfrin et Aramon. M. Générat reconnaît que Scipion débarqua à la plage de Fos (4), et c'est de là qu'il compte « les trois jours de marche jusques au camp d'Annibal, s'il n'y en apas quatre. »

Cet écrivain, s'en tenant au récit de Polybe, qui ne mentionne pas le passage de la Durance, suppose qu'à cette époque toutes les eaux de cette rivière, au lieu de se jeter dans le Rhône au-dessous de Barbentane, allaient directement à la mer, en tirant au sud entre Châtau-Renard et Rognonas, par Ernaginum (Saint-Gabriel), et suivaient ensuite le bas-fond de la plaine d'Arles, ainsi que nous l'avons dit nous-même pour une partie des eaux de cette rivière, dans notre *Campagne de Marius dans la Gaule* (5).

(1) *Hispanica*, p. 18.

(2) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, hist., vol. 3, p. 99, 1723 et 1725, vol. 5, p. 192 et 198.

(3) *Histoire critique de la Gaule Narbonnaise.*

(4) *Annuaire du département de Vaucluse*, 1860, p. 83 et suiv.

(5) Page 40 et suiv.

Mais ce qui était vrai pour une partie l'était-il pour la totalité des eaux de la Durance? Nous ne le pensons pas, et nous en avons pour preuve les récits de Tite-Live et de Silius Italicus, qui veulent que cette rivière soit traversée par l'armée carthaginoise.

M. Générat place l'île où arriva Annibal entre Donzère et Montélimart, à quatre-vingt-huit kilomètres de Barbentane, ce qui donnerait une moyenne de vingt-deux kilomètres par journée de marche. Cette opinion se rapproche de la vérité; mais, comme toutes les autres, elle supprime le passage de la Durance, fait remonter Annibal au-dessus des Tricoriens, et le force par conséquent à dévier de sa route.

M. Félix de Beaujour, ancien député de Marseille, partage l'opinion la plus accréditée du passage du Rhône à la hauteur d'Orange, mais il ajoute dans une note :

« Quelques militaires très instruits, parmi lesquels on pourrait citer un nom célèbre, croient qu'Annibal passa le Rhône devant Tarascon, sans passer la Durance vers son embouchure, parce que cette rivière allait alors se jeter d'Orgon dans la mer par la Crau d'Arles, et qu'il alla ensuite, par la route d'Apt, passer la Durance vers Sisteron, et les Alpes au col de l'Argentière, ou au Mont-Viso. Mais cette opinion est purement conjecturale et ne peut être étayée du témoignage de l'histoire (1). »

(1) Page 13, aux notes.

Ces quelques militaires instruits, parmi lesquels on pourrait citer un nom célèbre, ne connaissaient pas mieux l'hydrographie de ce département que le député de Marseille, sans quoi ils n'auraient pas commis cette énormité de diriger la Durance d'Orgon à la mer, en passant par la Crau d'Arles; mais, à part cette grave erreur qu'ils avaient puisée dans la *Statistique* de M. le comte de Villeneuve, cette opinion se rapprocherait de celle de M. Générat.

L'un et l'autre auraient dû comprendre cependant que, si par une cause quelconque, Annibal ne traverse pas la Durance à son embouchure, il faut que Scipion la traverse pour aller trouver l'armée carthaginoise, puisqu'ils sont séparés par cette rivière.

3° La *Statistique* du département (1) le lui fait traverser à peu près dans le même lieu que M. Générat, entre Saint-Pierre-du-Terme et l'embouchure de la Durance, tandis qu'Hannon serait remonté à l'île de Piboulette, vis-à-vis Caderousse, et que Scipion aurait établi son camp autour de Gradus Massilitanorum.

Larauza (2) suppose que ce passage a eu lieu entre Aramon et Avignon, et celui d'Hannon en face de Montfaucon. L'abbé Ducis (3) le fait marcher « de Nîmes droit sur Beaucaire, sans faire, « dit-il, le détour par Arles, qui aurait allongé sa

(1) Vol. II, p. 175, aux notes, et p. 121.
(2) *Histoire critique.*
(3) *Passage d'Annibal.*

« route, puisqu'il ne voulait pas y traverser le « Rhône »; il lui fait traverser le fleuve en face d'Avignon et fait remonter Hannon à vingt-cinq milles plus haut, entre Baix et Cruax.

M. de Cambis-Velleron (1) et Devoux (2) le font camper à Villeneuve, passer le fleuve à Avignon et Hannon aux îles d'Oiselon et d'Oiselet, à deux lieues au-dessus d'Avignon, vis-à-vis le pont de Sorgues.

Le chevalier de Folard (3) pense qu'Annibal traversa le Rhône entre Avignon et Sorgues, et que Hannon s'arrêta entre Roquemaure et Pont-Saint-Esprit. Le Père Du Puy partage cette opinion (4), Danville (5), Berlier (6), Bouche (7), Mandajors, natif d'Arles (8), de Luc (9), font aller Annibal de Nîmes à Tarascon, pour lui faire remonter ensuite le Rhône pendant quatre jours et traverser ce fleuve entre Orange et Avignon; de Luc reconnaît que l'ancienne plage de la mer est à Fos.

Ce dernier s'est aussi occupé de Scipion et,

(1) *Annales manuscrites à la Bibliothèque d'Avignon*, 1re note du Ier vol., à la fin de la dissertation sur l'endroit où Annibal passa le Rhône.

(2) *Carte de Provence* de 1757.

(3) *Abrégé des Commentaires sur Polybe*, vol. II, p. 44, 45 et 70.

(4) *Carte du Comtat Venaissin.*

(5) *Notice sur l'ancienne Gaule.*

(6) *Précis historique de l'ancienne Gaule.*

(7) Volume Ier, p. 396.

(8) *Académie des Inscriptions*, histoire, 1723, vol. III, et 1729, vol. V, p. 198. On voit qu'il a changé d'avis.

(9) *Histoire du Passage des Alpes.*

plus que tout autre, il s'est approché de la vérité ; il fait partir l'armée romaine de Fos, et tirant une ligne droite par Salon, Senas, Orgon, Sorgues, vis-à-vis Roquemaure, il lui fait parcourir une distance de vingt-cinq mille toises (cinquante kilomètres) en quatre jours.

Mais, d'abord, de Luc a mal compté ; il y a plus de cinquante kilomètres à vol d'oiseau de Fos à Roquemaure; il y en a plus de cent, ce qui doit faire rejeter son opinion, qui n'est basée que sur cette erreur.

Cette version, que nous préférons à toutes les autres, parce qu'elle tient compte du texte des historiens et du campement de Scipion à Fos, n'est cependant pas satisfaisante, puisque la distance qui sépare les deux armées est trop grande, et surtout parce que, au lieu de faire effectuer le passage de la Durance par Annibal, il fait traverser cette rivière à Scipion, contrairement au récit de Tite-Live.

Rollin (1) le fait passer entre Roquemaure et Pont-Saint-Esprit. Les PP. Catrou et Rouille (2) font camper Scipion dans la Camargue, traverser le Rhône entre Avignon et Orange et remonter Hannon au-delà de Pont-Saint-Esprit, à la hauteur de Viviers.

Dom Vaissette (3) fait traverser le fleuve à Anni-

(1) *Histoire Romaine*, vol. III, liv. XIII, p. 102.
(2) *Histoire Romaine*, vol. VII, p. 164.
(3) *Histoire générale du Languedoc*.

bal un peu au-dessous de Pont-Saint-Esprit, entre cette ville et Orange.

De Fortia d'Urban (1) lui fait passer le Rhône à Roquemaure, tandis qu'Hannon remonte à Sauveterre.

Pour expliquer le peu de chemin qu'aurait fait en quatre journées de marche l'armée d'Annibal, de Roquemaure à l'île où cette armée s'arrêta, Fortia d'Urban alambique le texte de Polybe et lui fait dire qu'Annibal, au lieu de quatre journées de marche effective, avait divisé son armée en quatre corps, lesquels, ayant marché chacun une journée, auraient ainsi mis quatre jours pour effectuer un trajet de quelques kilomètres (2).

Cette subtilité, inventée mal à propos pour justifier le lieu où il place avec raison le terme des quatre journées de marche d'Annibal, ne saurait justifier son système, car elle contredit un texte formel, et n'explique ni la marche de Scipion, ni le passage de la Durance.

Napoléon Ier, le juge le plus compétent des questions militaires, se laisse égarer par l'opinion généralement adoptée, qui fait traverser le Rhône à la hauteur d'Orange; cette première erreur le conduit à se tromper aussi sur le passage des Alpes, puisque, d'après Montholon, « il pen-

(1) *Antiquités du département de Vaucluse*, p. 228.
(2) *Dissertation sur la marche d'Annibal*, p. 23.

« cherait pour le mont Cenis (1). » Mais il rectifie cette erreur dans le coup-d'œil général sur la marche d'Annibal, qui résume sa pensée bien mieux que les étapes qu'il fait parcourir à son armée : « La « marche d'Annibal, depuis Illibéris jusqu'à Turin, « dit-il, a été toute simple : elle a été celle d'un « voyageur ; il a pris la route la plus courte ; il n'a « été gêné en rien par les Romains, et l'armée de « Scipion, qui était en route pour l'Espagne, n'est « entrée pour rien dans ses calculs (2).

M. Martin (de Bagnols) (3) fixe la traversée d'Annibal à l'ancien passage de l'Ardoise, à une lieue au-dessus de Roquemaure. Daudé de Lavalette, un des plus sérieux historiens de cette campagne, adopte cette version, et, dans ce cas, dit-il, la ligne suivie par Annibal doit être par Remoulins et le petit village de Roquefort (4).

Le capitaine du génie Hennebert adopte aussi l'opinion de M. Martin (de Bagnols) (5). « A Nîmes, « dit-il, s'arrêtait la voie phénicienne, et le jeune « général avait à se frayer une route ; il est pro- « bable qu'il ne s'écarta guère de celle de Nîmes à « Remoulins par Besonce et Saint-Bonnet (6). »

Letrone (7) affirme qu'on ne conserve plus de

(1) Montholon et Gourgaud, vol. II, p. 162.
(2) *Ibidem.*
(3) *Travaux de l'Académie du Gard*, 1811, vol. Ier, p. 155 et 57.
(4) Page 372.
(5) Page 433.
(6) Page 441.
(7) *Journal des Savants*, 1819, p. 22.

doute sur le lieu où Annibal passa le Rhône; c'est, dit-il, un peu au-dessus de Roquemaure, à neuf ou dix mille toises au nord d'Avignon.

Larenaudière, dans l'édition de Tite-Live de Lemaire, partage cette opinion, qui est, dit-il, la plus généralement accréditée (1).

Le marquis de Saint-Simon choisit Saint-Paul-Trois-Châteaux; le général Rogniat, Montélimart, et Withaker, Loriol

Enfin, Donat Acciaïuoli, le continuateur de Plutarque dans la vie d'Annibal (2), le Père Menestrier (3) et Symphorien Champier (4), lui font passer le Rhône à Lyon, tandis qu'une tradition confuse le fait remonter vers la terre du Passage en Dauphiné, sur la route de Lyon qui mène en Italie (5).

Ainsi, autant d'hommes autant d'opinions, s'appuyant toutes, quoique divergentes, sur un même fait très incertain, et dans tous les cas, très insignifiant : la distance d'Arles à la mer.

(1) *Ex omnium consensu, flumen illud Pœni propè Rupem Mauram transierunt, cui nomen Ardosiâ.*

(2) *Continuateur de Plutarque, vie d'Annibal.*

(3) *Introduction à la lecture de l'Histoire.*

(4) *De origine civitatis Lugdunensis.*

(5) *Académie des Inscriptions*, histoire, 1736, p. 136, et *journal des Savants* 1697, p. 400.

§ III.

La destruction de Sagonte et le refus du sénat carthaginois de donner satisfaction aux ambassadeurs romains furent les causes déterminantes de la seconde guerre punique, l'an 534 de Rome (218 av. J.-C.).

Annibal, qui avait attaqué cette ville alliée de Rome, pour faire naître de cette querelle l'occasion de porter la guerre en Italie, s'était préparé de longue main à la lutte; il avait contracté des alliances, embauché des auxiliaires, recueilli enfin tous les renseignements nécessaires pour parcourir, dans ces contrées encore fort incomplètement connues, les neuf mille stades qui séparaient Carthagène de l'Italie.

Le printemps venu, il réunit son armée à Barcelone, et pendant que les Romains apprennent par les espions marseillais (1), qu'il a passé l'Ebre, Annibal franchit, moitié de force moitié par ruse,

(1) Marseille fut, dès les premiers temps, le plus utile auxiliaire de Rome dans les Gaules, ce qui fait dire à Cicéron : « Lorsque les nations étrangères ont été subjuguées, pour faire voir que leur empire et leur domination étaient éteints, nous avons vu porter en triomphe la ville de Marseille, sans laquelle nos capitaines n'eussent jamais triomphé. » Cicéron, II, *Livre des Offices*.

les Pyrénées, entre Juncaria et Ruscino. Ce premier obstacle surmonté, il se précipite, à marche forcée, vers le Rhône par les lieux que nous nommons de leurs noms modernes : Perpignan, Narbonne, Béziers, Montpellier, Nîmes et Beaucaire (1).

Incertain encore de la route qu'il suivra lorsqu'il aura franchi ce fleuve rapide, une des grandes difficultés de sa marche audacieuse, Annibal doit prendre, pour y arriver, le chemin le plus court, et faire ses diligences pour y devancer son ennemi, le succès de la guerre pouvant dépendre de la réussite de cette périlleuse opération.

En arrivant sur les bords du Rhône avant Scipion, Annibal avait non-seulement la certitude de traverser ce fleuve en sûreté, mais il lui restait encore le choix de ses mouvements ultérieurs. Il pouvait marcher sur l'Italie par la route facile et sûre du bord de la mer, si l'armée romaine n'arrivait pas à temps pour s'y opposer ; dans le cas contraire, il lui restait le choix d'accepter ou de refuser la bataille que ne manquerait pas de lui offrir Scipion et, enfin, comme dernière ressource,

(1) Il convient de remarquer que Polybe, pas plus que Tite-Live, ne cite un seul nom de ville sur la route que parcourent les deux armées; d'où il paraîtrait résulter qu'il n'y avait réellement pas à cette époque reculée d'agglomération qui méritât ce nom, et que les colonies marseillaises de Tarascon, d'Avignon, de Glanum, etc., etc., seraient postérieures au passage d'Annibal et ne dateraient probablement que de la campagne de Marius.

il pouvait prendre par les grandes Alpes pour arriver en Italie sans combattre.

N'ayant pas de parti pris, pas de plan arrêté, ses décisions étaient subordonnées au passage du Rhône et aux événements ultérieurs, et c'est pourquoi il devait forcément se diriger sur Beaucaire, qui était devant lui, en ligne droite, le seul point où il fut complètement libre de ses mouvements. Le faire remonter plus haut, entre Avignon et Orange, comme on le fait communément, c'est lui supposer un parti pris, un plan arrêté, c'est l'engager d'avance dans la route des Alpes, qu'il ne se décidera à prendre qu'au dernier moment, qu'après son entrevue avec Magile et lorsqu'il aura appris par ses coureurs l'arrivée de Publius, qui lui barre le passage avec son armée; c'est enfin lui faire faire un grand détour pour éviter un ennemi qu'il est certain de devancer, dont il n'a pas encore de nouvelles, et qui le croit même encore en Espagne.

L'histoire comme la logique nous forcent donc à reconnaître qu'Annibal n'a pu passer le Rhône autre part qu'à Beaucaire, seul point où il soit maître de ses mouvements, puisque ce n'est qu'après cette opération qu'il doit choisir sa route pour aller en Italie.

Il n'y avait pas, en effet, d'autre route pour aller d'Espagne au Rhône par le bord de la mer. Les Romains la firent paver plus tard, dès le temps de la deuxième guerre d'Afrique, pour communiquer de l'Espagne et des monts Pyrénées à travers

la Gaule Narbonnaise jusqu'aux Alpes. C'est celle dont Polybe fait mention dans son troisième livre, comme ayant été faite du temps qu'il écrivait ; les Romains la distinguaient, avec soin, par des espaces de huit stades, et les Barbares que détruisit Marius devaient sur les traces d'Annibal, la suivre, 116 ans plus tard.

Mais cette voie, la voie Phénicienne, ne s'arrêtait pas à Nîmes, comme le ferait supposer l'interprétation judaïque du texte de Polybe ; elle allait jusqu'au Rhône (1) qui était la limite du territoire de cette ville. Nîmes étant « une ville de la Gaule Narbonnaise, située à l'embouchure du Rhône (2), et Ugernum (Beaucaire) étant, d'après Pline et d'autres auteurs, une des 24 petites villes ou bourgades qui dépendaient de Nîmes (3). »

On n'a pas assez réfléchi aux difficultés de toute nature qu'aurait rencontrées une armée à se jeter, à pareille époque, en dehors des voies établies. Sa marche en aurait été considérablement ralentie ; elle aurait perdu un temps précieux et ce ne serait pas Annibal qui se serait lancé dans de pareilles aventures.

Faire remonter le cours du fleuve à Annibal par une route autre que celle existant alors, et qui traversait les grandes vallées découvertes, pour le jeter dans la montagne en pays ennemi, est donc une œuvre de pure fantaisie, ne s'appuyant sur

(1) *Ex* Sallengre, vol. I, p. 1868.
(2) L'abbé Expilly, *Dict. des Gaules*, *verbo* Beaucaire.
(3) Vol. I, p. 269.

aucun texte, et ne pouvant, par conséquent, conduire à une solution scientifique.

Cette route serait, en effet, la plus longue, la plus difficile. En passant par Tarascon, Annibal prend la plus courte, la plus sûre, celle conduisant au passage de tous les gués, sur laquelle il rencontrera les ambassadeurs gaulois, qui doivent guider sa marche et éclairer sa conduite. S'il s'en était écarté pour remonter vers Avignon par Nîmes, l'historien n'aurait pas manqué de le faire remarquer, aucune raison stratégique ne justifiant cette déviation, et Publius n'aurait pas été surpris de voir Annibal se diriger vers les Alpes, s'il lui avait vu prendre cette route.

Annibal est donc allé d'Espagne à Tarascon par la voie la plus courte, la plus facile, afin de devancer son ennemi qui ne manquerait pas de venir l'attendre en Provence, où le Rhône, la Durance et les marais rendaient le passage difficile et dangereux.

§ IV.

La connaissance exacte du lieu où Annibal traversa le Rhône est d'une importance capitale pour déterminer la route qu'il suivit jusqu'aux Alpes, puisque les journées de marche qui servent à mar-

quer le point de départ de l'armée carthaginoise peuvent varier du simple au double, suivant l'endroit où on lui fait traverser ce fleuve.

Pour déterminer le lieu où s'effectua ce passage, tous nos devanciers ont pris pour point de départ le récit de Polybe, qui le fixe à quatre journées de marche de l'embouchure du fleuve; or, comme d'après Ammien Marcellin (1), l'embouchure du Rhône n'est qu'à dix-huit milles d'Arles, en suivant la voie Aurélienne (environ cinq lieues), on en a inféré que les quatre journées de marche remontaient entre Avignon et Orange (2).

Nous croyons que c'est là une erreur, et qu'on a mal interprété Polybe.

Pour l'historien romain qui décrivait cette campagne, comme pour nous qui cherchons à l'expliquer en nous plaçant à son point de vue, l'objectif, c'est l'armée romaine; l'embouchure du Rhône, c'est celle auprès de laquelle est campé Scipion, et non celle qui est au plus près d'Annibal, comme on l'a cru jusqu'à ce jour. C'est ainsi qu'en se plaçant au méridien de Rome, Polybe dit: « Le Rhône coule vers l'occident de cette partie des Alpes qui regarde le septentrion; il prend son cours

(1) Livre XV, ch. 11, p. 45.

(2) Un historien arabe, qui a écrit l'*Histoire de l'Invasion des Sarrasins dans le Midi de la France*, dit que la ville d'Arles était à deux parasanges de la mer, soit 11 kilomètres 24 mètres, la parasange étant, d'après Bescherelle, de 5 kilomètres 5 mètres 12 centimètres (H. Clair, *les Monuments d'Arles antique et moderne*, p. 86).

dans le couchant d'hiver, etc., etc. » ; il faut donc, si nous voulons comprendre Polybe, nous placer à son point de vue, compter les distances, les jours de marche, non d'un point idéal, indéterminé, mais du camp de Scipion où était Rome, ses enfants et ses étendards.

Suivant donc une marche inverse à celle de tous les auteurs, nous allons rechercher en quel lieu débarqua et campa Scipion ; quel était alors l'état physique du pays, et quel chemin l'armée romaine dut forcément suivre pour aller sur les bords du Rhône à la rencontre d'Annibal.

Au moyen de ces données nouvelles, il nous sera facile de prouver que Scipion a débarqué et a campé à Fos, et qu'Annibal a traversé le Rhône entre Tarascon et Beaucaire, à quatre journées de marche de l'embouchure du Rhône la plus rapprochée du camp de Scipion, qui est le point où doivent être rapportées toutes les distances; suivons donc pas à pas le récit des deux historiens.

« Dès que ses préparatifs sont terminés (1), Publius quitte Rome, et se met en mer avec soixante vaisseaux à cinq rangs de rames, pour aller à la rencontre d'Annibal en Espagne, où on le croyait encore ; il côtoie l'Etrurie, la Ligurie, et ayant ap-

(1) Le texte porte : « au commencement du printemps, » ce qui est une erreur de Polybe que Tite-Live s'est gardé de répéter, puisque Annibal arrive sur les bords du Rhône à l'équinoxe d'automne, et que Publius, ayant fait la traversée en cinq jours, débarque sur les montagnes des Saliens deux jours après l'arrivée d'Annibal. La flotte était partie de Pise sur l'Arno.

pris devant Marseille qu'Annibal a déjà passé les Pyrénées, il accoste le cinquième jour les montagnes des Saliens, à peu de distance de cette ville, et, ayant abordé près de l'embouchure du Rhône, qu'on appelle l'embouchure de Marseille, qui était la plus voisine, il met ses troupes à terre et y place son camp. »

Il n'est pas difficile de reconnaître que c'est à Fos, au pied des montagnes des Saliens que débarqua Publius, après avoir appris, à son passage devant Marseille, qu'Annibal avait passé les Pyrénées ; c'est sur ce groupe de collines peu élevées, où l'on trouve tant de débris romains, et où nous avons signalé les traces du passage de Marius, qu'il établit son campement; car il n'est pas possible d'admettre qu'il ait atterri à l'embouchure même du Rhône et sur les sables de la mer, quel que fût le lieu où était alors cette embouchure. L'armée romaine y aurait été placée, contrairement à toutes ses habitudes, dans un lieu bas, marécageux, sujet aux débordements du Rhône et de la mer, et elle se serait trouvée, quoique sur une côte amie, dans un lieu inhabité, alors qu'elle devait chercher au contraire à se renseigner sur les mouvements de l'ennemi.

C'est donc sur le groupe des collines de Fos, station militaire la plus voisine de l'embouchure du Rhône, appelée l'embouchure de Marseille, que débarqua Publius, et c'est de là, par conséquent, que doivent être comptées les quatre journées de marche dont nous parlerons bientôt, qui séparaient

l'embouchure du Rhône du camp d'Annibal; car, de Marseille à Cette, il n'y a pas d'autre lieu où Scipion ait pu débarquer.

Ce point admis, et il nous paraît difficile qu'il puisse être contesté, nous allons facilement retrouver le camp d'Annibal dans la partie basse du Rhône qu'il traversa entre Beaucaire et Tarascon.

§ V.

« Lorsque Publius eut appris par les espions marseillais qu'Annibal se disposait à traverser le Rhône, incertain du lieu où il s'opposerait à sa marche, craignant que ses soldats ne fussent pas encore assez bien reposés des fatigues de la mer, il envoie trois cents cavaliers d'élite avec les Marseillais qui doivent leur servir de guides et les Gaulois auxiliaires, pour tout observer et reconnaître l'ennemi sans se hasarder; pendant ce temps, il fait rafraîchir son armée et délibère avec les tribuns quels postes on pourrait occuper, et où il fallait donner bataille aux ennemis. » Toutes dispositions qu'il était inutile de prendre, si Annibal eût été déjà au-dessus d'Avignon et engagé, par conséquent, dans la route des grandes Alpes, car il eût été, dès lors, impossible de lui barrer le passage et de le forcer à accepter la bataille, puisque Annibal aurait eu déjà huit jours d'avance sur lui.

Avant de rechercher quelle route ont suivie ces trois cents cavaliers, il importe de connaître d'abord l'état physique du pays qu'ils doivent parcourir, pour savoir s'ils avaient le choix entre plusieurs directions, s'il y avait plusieurs voies praticables ; car, s'il n'y en avait qu'une seule qu'ils dussent forcément suivre pour aller à la recherche de l'armée carthaginoise, nous aurions alors, avec le camp de Fos, ce passage obligé, qui nous ferait retrouver les quatre journées de marche séparant le camp d'Annibal de la mer.

Nous savons, par notre *Campagne de Marius dans la Gaule* (1) et par *Marius et Jules César* (2), qu'Arles était bâtie entre le Rhône et la mer, c'est-à-dire que toute la partie inférieure de la plaine, depuis Fos passant par Arles, Ernaginum (Saint-Gabriel), Saint-Remy et Eyragues, était couverte, sur 80 kilomètres de long, d'immenses étangs alimentés par des sources nombreuses, et surtout par les eaux de la Durance, qui ont recouvert la plaine de leurs alluvions. Ces immenses étangs, formant une ligne continue, interceptaient toutes communications entre la mer et les lieux supérieurs ; de telle sorte que, pour aller de Fos à Tarascon par la voie de terre, il n'y avait qu'un seul chemin, par Istres, le Merle, Aureille, Tericias (Mouriès), Glanum, Eyragues, Maillane et Tarascon (3).

(1) 1 vol. in-8°. Paris, Thorin, 1870.

(2) 1 vol. in-4°. Camoin, Marseille, 1871.

(3) Il existe au nord de Saint-Remy, entre le territoire de cette ville et celui d'Eyragues, un plateau dépendant de la Crau

Il résultait de cet état des lieux, que le marais du pont de Crau à Arles était infranchissable pour une armée, et que, jusqu'à Constantin, qui construisit l'aqueduc et le viaduc qui le franchissent, ce marais ne pouvait être traversé qu'en bateau.

Quant à suivre les bords du Rhône, pour aller de Fos, soit à Tarascon, soit aux lieux supérieurs, il n'y fallait pas songer, le fleuve se confondant en quelques endroits avec le marais ; et, en admettant que cette voie fût praticable, la bande de terre qui séparait les deux cours d'eau était trop étroite pour qu'une armée pût s'y engager.

Les trois cents cavaliers de Scipion partis de Fos prennent donc, puisqu'il n'y a pas d'autre route, par Istres, le Merle, Aureille, Mouriès, Saint-Remy, Eyragues, où ils traversent le gué du Moulin-du-Val et se dirigent de là sur Tarascon, par Maillane, où nous les trouverons aux prises avec les Numides d'Annibal (1).

qu'on nomme les Scipionnes. Ce nom rappellerait-il celui de Publius et consacrerait-il le souvenir de quelque campement du consul? Nous ne saurions le prétendre, quelque concordance qu'il y ait entre les noms. Nous notons ce fait pour ce qu'il vaut, sans en tirer d'autre conséquence ; mais, dans l'affirmative, c'est par Aureille, la Vallongue et le château de Lagoy que l'armée romaine serait arrivée sur ce plateau, pour aller traverser le marais au Moulin-du-Val.

(1) Le gué du Moulin-du-Val porte des traces de haute antiquité ; nous y avons trouvé, outre des tombeaux romains, des haches en silex ou cailloux roulés de Crau ; nous plaçons en cet endroit le passage de l'armée romaine plutôt qu'au Touret, qui est plus près de Saint-Remy, où l'on trouve aussi des tombeaux romains, mais où le sol plus bas rendait le passage plus difficile.

La distance entre ces points extrêmes étant d'environ soixante-dix kilomètres, donne une moyenne de dix-sept à dix-huit kilomètres pour chacune des quatre journées de marche qui séparaient les deux camps, ce qui concorde parfaitement avec la distance qu'il y avait, d'après les historiens, entre le camp d'Annibal et l'embouchure du Rhône.

§ VI.

« Annibal, arrivé à environ quatre journées de l'embouchure du Rhône, et ayant à sa droite la mer de Sardaigne, entreprit de le passer, parce que ce fleuve n'avait là que la simple largeur de son lit; pour cela, il commença par se concilier l'amitié de tous ceux qui habitaient sur les bords, et acheta d'eux tous les canots et chaloupes dont ils ont un grand nombre à cause de leur commerce. Il y joignit les batelets qui servaient à la communication des deux rives (1). »

Le camp d'Annibal est donc dans la partie inférieure du fleuve, puisque ce général achète aux

(1) Polybe dit : μονοξύλα πλοῖα, καὶ τοὺς λίμβους c'est-à-dire des bateaux faits d'un seul morceau de bois et des canots, tandis qu'il dit τας ναοῦς, les navires, lorsqu'il s'agit de la flotte de Scipion; ce qui montre l'immense différence qu'il y avait entre des transports aussi dissemblables.

peuplades qui habitaient ces bords leurs canots et chaloupes « dont elles ont un grand nombre à « cause de leur commerce par mer; » et puisque ce camp ne peut être à Arles, qui était entouré d'étangs et de marais et où aucune route n'aboutissait, il faut qu'il soit à Tarascon ou le plus près possible de cette ville, et on s'éloignera d'autant plus de la probabilité qu'on remontera davantage le cours du fleuve, puisqu'on sera d'autant plus éloigné de la mer.

Il convient de remarquer, en effet, l'insistance que met Polybe à rappeler qu'Annibal est au plus proche de la mer; il a dit précédemment qu'il arriva au Rhône avec son armée ayant à sa droite la mer de Sardaigne, et il répètera bientôt, pour la troisième fois, qu'Annibal porte, au moment où il règle l'ordre de départ de ses troupes, sa cavalerie du côté de la mer. Cette insistance d'un historien qui n'est point verbeux et ne se perd jamais en détails inutiles, n'est-elle pas la preuve évidente qu'il appuie sur ce fait parce qu'il a de l'importance, parce qu'il veut qu'on s'y arrête, qu'on en tienne grand compte? Ce qu'il n'aurait pas fait si Annibal eût été réellement aux environs d'Orange.

« Tout était déjà préparé pour le passage du Rhône, lorsqu'un grand nombre de Barbares de la nation puissante des Volsques s'assembla sur l'autre bord, pour s'opposer à son passage. Cette nation, qui habite les deux rives du fleuve, étant dans l'impossibilité de défendre contre les Carthaginois la partie de son territoire en deçà du fleuve,

les habitants, pour se faire du Rhône un rempart formidable, s'étaient presque tous réunis sur la rive opposée. »

« Il semblerait, d'après cela, que les Cavares, qui étaient séparés des Volcæ par le Rhône du temps de Strabon, ou n'existaient pas sous ce nom du temps d'Annibal, ou étaient une division des Volces; peut-être aussi, comme on observe dans la plupart des noms des villes et des peuples de la Gaule, une origine teutonne ou germanique, le nom de Volcæ, donné à plusieurs peuples, est-il celui de Volk des Allemands, qui signifie peuple, et alors on aurait confondu du temps d'Annibal les Volcæ Tectosages, les Volcæ Arecomici et les Volcæ Cavares; ce dernier sentiment me paraît le plus probable. Ce qu'il y a de certain, c'est que Tite-Live n'est pas le seul auteur qui étende les Volcæ à l'orient du Rhône; Caton le censeur, au rapport de Pline, dit qu'une colonie d'Anomani s'était établie près de Marseille chez les Volcæ (1). »

Cette nation puissante des Volsques n'était donc autre que les Cavares, qui occupaient les deux rives du Rhône; ils étaient depuis longtemps les alliés des Marseillais. C'est à ce titre, principalement, qu'ils s'opposaient au passage d'Annibal, et on peut prévoir que l'issue de cette campagne eût été toute autre, si l'armée romaine fût arrivée à temps pour soutenir ces milliers d'auxiliaires.

(1) *Propè Massiliam.* PLINE, lib. III, cap. 19, et WALCKENAER, *Géographie des Gaules*, p. 132.

« Annibal, alors, faisant réflexion qu'il n'était pas possible d'agir par force contre une grande multitude d'ennemis et que cependant il ne pouvait rester là sans courir risque d'être enveloppé de tous côtés, détacha, à l'entrée de la troisième nuit, un corps de troupes composé pour la plus grande partie d'Espagnols, sous le commandement d'Hannon, fils du suffète Bomilcar, et lui donna pour guides quelques gens du pays ; il devra remonter le fleuve pendant un jour entier ; dès qu'il sera possible, le traverser dans le plus grand secret, et envelopper l'ennemi de façon à charger, lorsqu'il en sera temps, son arrière-garde. Les Gaulois qu'on lui a donnés pour guides, lui apprennent qu'à environ vingt-cinq milles au-dessus, le Rhône se partage pour former une petite île, et que là, plus large, mais moins profond, il peut offrir un passage. »

Cette île était certainement celle de la Barthelasse entre Villeneuve et Avignon, ainsi que toutes les indications qui précèdent et celles qui vont suivre, concourent à le prouver.

La route que suivit Hannon se déduit naturellement du lieu qu'occupait le camp d'Annibal ; parti de Beaucaire, il suit, non les bords du Rhône, qui n'étaient certainement pas plus viables alors qu'aujourd'hui dans tout leur parcours, mais la route ordinaire par Remoulin, la seule praticable, tracée dans l'intérieur du pays, laquelle, par ses détours n'avait pas moins de 37 kilomètres, quoique les routes actuelles n'en mesurent que 29, c'est-à-dire un tiers en moins environ.

« On s'empresse d'abattre du bois, de construire des radeaux pour le transport des hommes, des chevaux et des bagages. Les Espagnols « qui étaient les plus nombreux », sans aucun apprêt, ont jeté leurs vêtements sur des outres, se sont placés eux-mêmes sur leurs boucliers et déjà touchent l'autre rive; ils s'emparent ensuite d'un poste avantageux (le Rocher d'Avignon) et gardent tout ce jour-là pour se délasser (1) et exécuter l'ordre qu'Annibal leur avait donné.

« A la cinquième nuit, qui fut la nuit suivante, les Espagnols, qui avaient traversé les premiers et qui n'avaient eu aucune fatigue à supporter » puisqu'ils avaient traversé le Rhône sur leurs boucliers, « s'étaient avancés sur l'autre bord vers les Barbares », c'est-à-dire étaient arrivés sur le rocher de Barbentane; « ils allument, au point du jour, des feux » à la Roque-d'Acier, qui est sur le Rhône et parfaitement en vue de Beaucaire, « pour annoncer que l'opération avait réussi. A cette vue, Annibal,

(1) *Quiete unius diei reficitur*. Nous traduisons : se reposa le restant du jour; au lieu de dire, comme les autres traducteurs, qu'il se reposa un jour entier, c'est-à-dire le jour suivant; ce qui ferait repartir Hannon la sixième nuit et non la cinquième, comme le dit Polybe, qui ajoute, pour plus de clarté et de précision : Καταλαβόμενοι δὲ τόπον οχυρὸν, ἐκείνην μὲν τὴν ἡμέραν διεμείναν : s'étant emparés d'un lieu sûr, ils y restèrent jusqu'à la fin du jour. Polybe, liv. III, chap. VIII, XLII.

Hannon n'a pu rester un jour entier au repos, si près de l'ennemi, quand la réussite du passage du Rhône et le salut de l'armée carthaginoise dépendaient de la rapidité de ses mouvements.

dont les soldats étaient prêts, disposa tout pour le passage.

« Hannon ayant suivi avec le reste de sa troupe les Espagnols qui avaient pris les devants, Annibal voit sur l'autre bord, « c'est-à-dire sur la Montagnette qui est en face de lui et à deux kilomètres environ du lit du Rhône actuel », une fumée s'élever : c'était le signal que devaient donner les Espagnols qui étaient passés les premiers, lorsqu'ils seraient près des ennemis ; il ordonna en même temps que l'on se mît sur la rivière. » D'après ce récit, les premiers feux auraient été allumés par les Espagnols à la Roque-d'Acier, de cinq à six heures du matin ; ceux du revers sud-ouest de la Montagnette, à sept ou huit, ce qui porterait l'attaque d'Hannon entre neuf ou dix heures.

Le corps d'Hannon aurait donc mis quatre à cinq heures pour venir d'Avignon à Tarascon, en passant par Bellinto (Barbentane) délai plus que suffisant pour opérer ce trajet, d'environ vingt kilomètres, tandis que la veille il lui avait fallu toute la nuit pour parcourir les vingt-cinq milles séparant Beaucaire d'Avignon. Cette différence de distance provient des contours que fait le Rhône et de la situation des lieux, et ne saurait mieux se rencontrer autre part, ce qui est une nouvelle preuve en faveur de notre opinion.

« Les Barbares, effrayés par l'attaque d'Hannon, prennent la fuite et vont se cacher dans leurs bourgs *(in vicos)*, laissant Annibal libre d'effectuer son passage; il campa donc la nuit sur la rive

gauche du fleuve, que la majeure partie de ses troupes avait traversé. »

Pour ceux qui connaissent le pays ou qui ont seulement sous les yeux une carte du Rhône, la concordance du paysage avec le récit de Polybe est d'une vérité saisissante ; on y voit la longueur de la marche nocturne d'Hannon déterminée par les coudes du fleuve et par les contours du chemin dans l'intérieur du pays ; le passage du Rhône à Avignon et le poste avantageux dont les troupes s'emparent ; le retour d'Hannon plus rapide, parce qu'il s'effectue en ligne droite par Barbentane, et enfin les feux de la Roque-d'Acier et ceux de la Montagnette vus tous deux de Beaucaire, quoique à des distances inégales.

Ces lieux parlent si clairement, qu'aucun argument ne vaut leur éloquence ; et on peut affirmer que c'est parce qu'ils n'ont pas rencontré de situation concordant aussi bien avec le texte, que nos prédécesseurs se sont abstenus de chercher dans leurs comparaisons la preuve palpable de la véracité de leurs récits.

§ VII.

« Le lendemain matin qui était le sixième jour, ayant appris que la flotte des Romains était arri-

vée à l'embouchure du Rhône (1), et avant de s'occuper du passage des éléphants, Annibal détacha cinq cents Numides pour reconnaître où étaient les ennemis, ce qu'ils faisaient, puis après il donna des ordres pour le passage des éléphants. Annibal était incertain s'il continuerait sa route vers l'Italie ou s'il livrerait bataille à la première armée romaine qui se présenterait à lui. L'arrivée des ambassadeurs Boïens et du petit roi Magilè récemment venu des plaines qu'arrose le Pô, le détournaient de combattre en ce moment ; ils affirmaient qu'ils seraient ses guides, et qu'ils partageraient ses dangers ; ils pensaient que l'Italie devait être attaquée en commençant la guerre, et sans avoir fait le moindre essai de ses forces. Le plus grand nombre, qui n'avait pas encore oublié la guerre précédente, redoutait les ennemis ; et c'est pourquoi Annibal, lorsqu'il se fut déterminé à continuer sa route et à prendre le chemin de l'Italie, convoqua ses soldats pour faire expliquer par un interprète les dispositions que les Gaulois avaient prises, toutes propres à donner du cœur et de la confiance à ses troupes. Ils promettaient de partager avec eux la guerre contre les Romains ; qu'ils ne manqueraient de rien, et que leur marche serait courte et sûre ;

(1) Cette indication, à défaut de toute autre, suffit pour nous fixer sur le jour de l'arrivée de Scipion à Fos, et sur la distance qui le sépare du camp d'Annibal ; car il faut admettre que le consul a fait partir ses cavaliers le lendemain de son arrivée, et que ceux-ci ont parcouru en trois jours la distance des quatre journées de marche qui les séparait du camp d'Annibal.

ils vantaient surtout la disposition où étaient les peuples de prendre les armes en leur faveur contre les Romains. »

Ainsi, Annibal ne savait pas encore par où il pénètrerait en Italie avant le passage du Rhône, avant son entrevue avec les ambassadeurs Boïens et le roitelet Magile ; ce furent leurs promesses et leurs conseils qui le décidèrent pour la route des Alpes. Nous avons donc eu raison de soutenir que le général carthaginois n'avait pu s'engager d'avance sur cette voie, en allant passer le Rhône au-dessus d'Avignon; car il n'aurait plus eu le choix de sa direction, et il aurait inutilement perdu un temps précieux pour revenir sur ses pas, s'il s'était décidé à suivre la route la plus courte et la plus facile par les bords de la mer de Sardaigne.

« A peine le discours d'Annibal prononcé, arrivent les Numides qui avaient été envoyés à la découverte. La plupart avaient été tués, le reste mis en fuite ; à peine sortis du camp, ils étaient tombés dans la marche des coureurs romains envoyés aussi par Publius pour reconnaître les ennemis, et ces deux corps s'étaient battus avec tant d'opiniâtreté, qu'il périt environ cent quarante cavaliers romains et plus de deux cents Numides (1). »

(1) Amédée Thierry place, comme nous, Annibal dans la partie inférieure du fleuve : « L'issue du combat d'avant-garde, dit-il, jeta de l'indécision dans l'esprit d'Annibal, et, pour éviter l'armée romaine, il prit un détour et se dirigea immédiatement vers le cours du Rhône supérieur. » Annibal était donc, avant

Quelle route avaient, de leur côté, prise les Numides pour aller reconnaître l'armée de Publius?

Le capitaine Hennebert veut que la rencontre ait eu lieu sur les bords de la Durance (1) ; mais cette opinion est invraisemblable si Annibal a traversé le Rhône au passage de l'Ardoise, comme il le prétend, puisque « les Numides, à peine sortis de leur camp; étaient tombés dans la marche des coureurs romains, et avaient été ramenés. » Le combat de ces deux avant-gardes avait donc eu lieu à une très petite distance du camp d'Annibal, et comme il y a environ 40 kilomètres de Caderousse aux bords de la Durance, on ne peut supposer, quelle que fût la vitesse de leurs chevaux, que les Numides aient fait 80 kilomètres, aller et retour, pendant le peu d'instants que mit Annibal à haranguer ses troupes. Il faut donc que le capitaine Hennebert renonce au passage de l'Ardoise, ou qu'il change le lieu de ce combat d'avant-garde, qui est trop éloigné du camp d'Annibal.

La *Statistique* (2) dit qu'ils se dirigèrent le long du Rhône en descendant vers la mer, tandis que les cavaliers de Publius, venant du côté opposé, auraient remonté le fleuve, et que dès lors l'action se serait engagée entre Arles et Tarascon.

le combat d'avant-garde, dans le cours inférieur du fleuve et en face de l'armée de Scipion, puisque ce n'est qu'après cet escarmouche, et non avant, comme on le prétend, qu'il se dirigea vers le cours du Rhône supérieur, pour éviter Scipion.

(1) Vol. Ier, p. 454.

(2) Tome II, p. 240.

Nous avons exposé les difficultés de toute nature que ces deux corps auraient rencontrées sur cette voie, qui n'était indiquée que par la poursuite d'une idéale embouchure du Rhône ; en prenant, au contraire, le camp de Scipion à Fos pour point de départ, et pour direction la ligne la plus courte de ce camp au Rhône, les éclaireurs d'Annibal marchant droit à l'Est, rencontrent les cavaliers Romains entre Tarascon et Maillane. En admettant que les Numides aient mis une heure pour aller; que le combat ait duré une demi-heure et qu'ils aient opéré leur retraite en une demi-heure, ce qui est le maximum de durée supposable, ceux-ci ont pu être de retour au camp d'Annibal de huit à dix heures du matin, au moment où ce général venait de finir sa harangue. Les cavaliers romains, de leur côté, après avoir reconnu l'armée d'Annibal, ont pu retourner le même jour à Glanum et le surlendemain à Fos, pour rendre compte de leur reconnaissance.

« Les Romains étaient déjà très fatigués lorsqu'ils dûrent la victoire à la frayeur et à la fuite des Numides (1). » Il n'est pas surprenant que les Numides aient battu en retraite ; c'était leur manière de combattre, et de plus, leur armée étant sur la défensive, car elle se trouvait à cheval sur le fleuve, leur mission était de reconnaître l'ennemi ;

(1) C'est probablement à l'occasion de cet escarmouche que Cornélius Népos (Annibal, p. 317) dit qu'Annibal s'était déjà trouvé aux prises avec le consul P. C. Scipion, sur les bords du Rhône, et l'avait repoussé.

l'ayant rencontré à proximité de leur camp, leur devoir était de retourner au plus tôt auprès de leur général pour l'en informer, parce qu'ils ignoraient si leurs adversaires étaient une simple reconnaissance ou une avant-garde de l'armée romaine.

La cavalerie romaine était dans une situation toute différente ; elle était tenue à prendre l'offensive ; il fallait donc que ses éclaireurs reconnussent l'armée ennemie ; aucun sacrifice ne devait leur coûter pour arriver à ce but.

Voilà pourquoi, indépendamment de leur bravoure et de toutes les autres causes de supériorité ou d'infériorité, chacun des corps fit exactement ce qu'il devait faire.

Le capitaine Hennebert ne partage pas cette opinion : « La reconnaissance romaine, dit-il, fut menée d'une façon pitoyable. L'officier romain fit un rapport inexact, et Scipion, abusé, espéra pouvoir arriver à temps pour défendre la ligne du Rhône (1). » Rien n'est moins fondé que cette supposition. L'officier qui conduisait la reconnaissance ne put dire à Scipion autre chose que ce qu'il avait vu, c'est-à-dire que l'armée d'Annibal avait déjà traversé le Rhône, et Scipion lui-même n'aurait pas eu la pensée de pouvoir empêcher cette opération en arrivant six jours après qu'elle était effectuée.

Ce fut Scipion qui se trompa, en croyant qu'Annibal n'avait d'autre route à suivre que la voie du

(1) Page 455.

littoral; aussi marcha-t-il droit sur lui en ordre de bataille, croyant à chaque pas le rencontrer sur sa route, mais sans avoir en aucune façon la pensée d'empêcher le passage du Rhône, puisqu'il savait que l'armée carthaginoise l'avait déjà traversé.

« Après cela, les Romains, poursuivant les fuyards, s'approchèrent du retranchement des Carthaginois, examinèrent tout de leurs propres yeux, et coururent aussitôt pour informer le consul de l'arrivée des ennemis, sans être inquiétés dans leur retraite. » Ils avaient ainsi mis trois jours pour aller, deux pour retourner, ce qui fait cinq jours depuis leur départ et six depuis le débarquement de l'armée.

On se demande comment la cavalerie romaine, qui était déjà fatiguée, a pu s'approcher des retranchements carthaginois et examiner tout de ses propres yeux, sans qu'Annibal ait lancé à sa poursuite des chevaux frais pour l'envelopper; mais ce sont là des questions auxquelles il est difficile de répondre d'une manière satisfaisante, en l'état de nos agissements qui, sur bien des points, diffèrent sensiblement de ceux des anciens.

Quoi qu'il en soit, le détachement romain eut tout le temps de se rendre compte des forces des Carthaginois sans être inquiété dans sa retraite.

---

§ VIII.

« Publius, sans perdre du temps, mit tous ses bagages sur les vaisseaux et fit marcher, tout le long du fleuve, son armée dans le dessein d'attaquer les Carthaginois. » Cette erreur de Polybe, qui fait suivre les bords du Rhône à l'armée romaine, a dû tromper tous les historiens. Nous avons dit que cette voie était impraticable à cause des marais qui la longeaient et des solutions de continuité qu'elle présentait; mais cette marche de l'armée romaine sur les bords du Rhône est encore plus impossible, si elle a lieu de conserve avec la flotte ; car il faut, pour mettre celle-ci en mouvement, le concours du vent, qui n'est pas toujours, quoi qu'il fasse, aux ordres d'un général. Si pourtant cette marche combinée de la flotte et de l'armée avait chance d'être vraie, elle ne pourrait s'expliquer que si la flotte s'arrête à Tarascon, où les navires de mer ont toujours pu remonter, tandis qu'ils n'ont jamais pu dépasser cette limite.

Du reste, Polybe ne parle plus de la flotte lorsque Scipion eut donné l'ordre de retour à son camp primitif, où l'armée se rendit pour se rembarquer pour l'Italie, ce qui prouve que le consul avait pu faire embarquer ses bagages avant son premier

départ, mais que la flotte n'avait pas quitté le mouillage de Fos.

Tite-Live ne mentionne pas ce mouvement de la flotte ; et nous tenons d'autant plus volontiers compte de son silence, que si Polybe a suivi la trace d'Annibal dans les Alpes, rien ne prouve qu'il ait suivi pareillement celle de Scipion du lieu de son débarquement au Rhône. De ce qu'Annibal avait à traverser ce fleuve, de ce que Scipion ayant débarqué à l'une de ses embouchures, avait dû se porter à quatre journées de marche au-dessus, où son ennemi devait le traverser, l'historien en a conclu, par voie de déduction, que ce qui était probable avait dû être fait, la route par cette voie étant bien certainement la plus courte, si elle avait pu être suivie.

« Le lendemain, à la pointe du jour, Annibal porta sa cavalerie du côté de la mer et donna ordre à l'infanterie de se mettre en marche ; pour lui, il attendit que les éléphants et les soldats, qui étaient restés sur l'autre bord du fleuve, fussent tous passés. »

L'ordre d'obliquer à droite donné à la cavalerie, n'avait pour but que de dégager la route pour l'infanterie, qui devait ouvrir la marche, et de faire prendre la droite, le côté de la mer, à la cavalerie devant former la réserve. Ainsi, cet ordre n'implique pas une mesure de précaution contre les ennemis qui pouvaient venir du côté de la mer, comme quelques-uns l'ont cru, mais un simple mouvement pour déterminer un ordre de marche,

comme le prouve la suite du récit. « Quand les éléphants furent passés, Annibal fit d'eux et de la cavalerie son arrière-garde, et marcha le long du fleuve, prenant sa route de la mer vers l'orient, comme s'il eût voulu entrer dans le milieu des terres européennes. »

Cette marche « de la mer vers l'orient, » est la continuation de l'erreur de Polybe, ou plutôt, comme nous l'avons dit, l'expression du méridien où il se place, tandis que pour nous, habitants de la Provence, Annibal se dirige vers le nord en remontant le Rhône, le quitte après l'avoir suivi pendant quatre jours pour se diriger de là par l'est sur les Alpes.

Nous n'avons qu'à suivre cette route, pour connaître la marche d'Annibal : les bords du Rhône n'étant pas praticables, l'armée carthaginoise fait d'abord une pointe à l'est d'environ huit kilomètres jusqu'à Frigolet proche de Graveson, et traverse la Montagnette pour se rendre par Bellinto (Barbentane) à Avignon. C'était la voie romaine qui, venant d'Espagne, remontait le Rhône après l'avoir franchi à Beaucaire ; elle suivait la rive gauche du fleuve, et non la rive droite, qui a toujours été impraticable.

Mais si Annibal a traversé le Rhône à Tarascon, il a dû, pour remonter ce fleuve, franchir immédiatement après la Durance qui est là à son confluent, et pourtant Polybe ne parle pas de cette rivière ; nous répondrons, avec M. de Folard, que le passage de la Durance n'avait pas une grande importance,

après le passage du Rhône qui était une des opérations les plus considérables de cette marche : que l'historien grec ne mentionne, depuis Carthagène jusqu'aux Alpes, que trois cours d'eau, l'Ebre, le Rhône et le Σκώρας, quoiqu'il y en eût un grand nombre d'autres qui eussent, comme la Durance, mérité d'être cités ; toutefois, si Polybe n'en dit rien, il n'en est pas de même de Tite-Live. Celui-ci parle au contraire très longuement de la Durance, et d'après son récit, qui ne nous paraît pas avoir été bien compris, le passage de cette rivière n'aurait pas été effectué sans de grandes difficultés. Mais à quel endroit ce passage a-t-il eu lieu? Est-ce, comme nous le soutenons, à son confluent auprès de Barbentane, ou, comme on le croit généralement, après le pays des Tricoriens? Le doute n'est pas permis si on examine le texte qui est incontestablement vicié par une faute de ponctuation : « *Inde* « *per extremam oram Vocontiorum agri tetendit in* « *Tricorios ; haud usquam impeditâ viâ, priusquam* « *ad Druentiam flumen pervenit. Is et ipse Alpinus* « *amnis*, etc., etc. »

Les traducteurs ont généralement suivi la ponctuation qui précède : ils ont lié les deux premières parties comme étant deux membres de la même phrase, et ont traduit par : « Il arriva sur le terri- « toire des Tricoriens, et n'éprouva aucune difficulté « avant d'être arrivé à la Durance. Cette rivière, « etc., etc. » Mais il est facile de voir que le « *haud usquam* » n'est pas une phrase incidente; qu'elle ne tient à la précédente que par les deux points qui

lui servent de liaison ; qu'elle est, au contraire le commencement d'une phrase nouvelle, d'une nouvelle pensée : *Is et ipse Alpinus,* » à laquelle elle sert d'introduction et dont elle fait partie; il faut donc, pour rétablir le texte, pour le rendre compréhensible et ne pas lui faire dire une absurdité, rectifier la ponctuation qui a dû être altérée par un copiste (1), en remplaçant par un point les deux points suspensifs de *Tricorios*, et en reportant ces deux points à la place du point qui suit *pervenit*. Cette transposition change le sens de la phrase qui se traduirait ainsi : « Annibal n'éprouva aucune difficulté (dans tout ce trajet depuis le Rhône jusqu'aux Alpes), si ce n'est au passage de la Durance : ce fleuve, etc., etc. » La suite du récit s'explique dès lors d'une façon logique, naturelle, et on n'a plus à chercher la Durance après le pays des Tricoriens, puisque c'est à Barbentane qu'elle a été traversée.

« Les Allobroges ayant été pacifiés par son entremise, Annibal s'avança vers les Alpes, mais non par le chemin direct ; il se détourna sur la gauche dans le pays des Tricastins, et côtoyant l'extrémité de celui des Voconces, il arriva sur le territoire des Tricoriens. Il n'éprouva aucune difficulté depuis son départ du Rhône, si ce n'est au passage de la Durance ; cette rivière qui vient aussi des Alpes, est certainement celle de toute la Gaule dont le passage est le plus difficile, car quoiqu'elle ait

(1) L'usage des signes de la ponctuation n'était pas général à Rome.

une grande quantité d'eau, elle ne peut porter bateau, parce que, n'étant resserrée par aucun rivage, elle coule dans plusieurs lits différents, ayant toujours de nouveaux gués et de nouveaux gouffres ; aussi le chemin même des gens de pied est incertain, d'autant plus que, roulant avec elle une foule de gros cailloux arrondis, elle n'offre rien de stable ni d'assuré à celui qui entreprend de la traverser. Des pluies venaient alors de l'augmenter, en sorte qu'elle causa de grands désordres lorsqu'il fallut la passer ; chacun était troublé non-seulement par sa propre frayeur, mais par l'embarras et les cris des autres. » Silius Italicus ajoute : « qu'elle entraîna dans les tourbillons de ses ondes écumantes, les guerriers avec leurs armes, et engloutit dans ses abîmes leurs cadavres meurtris et défigurés (1). »

« Annibal en s'éloignant de la Durance, trouva une route dont la plus grande partie était en plaine, et parvint tranquillement jusqu'aux Gaulois qui habitent le pied des Alpes. »

Cette dernière phrase de Tite-Live serait incompréhensible s'il fallait chercher la Durance après le pays des Tricoriens au pied des Alpes, où elle coule toujours entre deux montagnes escarpées, tandis que l'assertion s'explique naturellement si on l'applique à la partie inférieure de son cours

(1) *Les Puniques*, t. I, p. 191, Panckoucke. *Polybe*, liv. III, LVI, dit aussi, en parlant des pertes éprouvées dans cette longue marche par l'armée carthaginoise : *Multis mititibus amissis, quos toto itinere, partim hostes, partim flumine extinxerunt.*

à Barbentane où elle coule dans la plaine. Mais une preuve plus convaincante encore ressort des récits de Tite-Live et de Silicus Italicus. Si Annibal traverse la Durance au moment où elle est grossie par les pluies, au risque de perdre du monde, c'est qu'il est à Barbentane, et qu'il doit, coûte que coûte, mettre cette barrière entre lui et Publius qu'il veut éviter, et alors pas de retard, il faut la franchir, quelque danger qu'il y ait à le faire. Il n'en serait pas de même au pied des Alpes, les ennemis ne sont plus à ses trousses, il n'y a plus le même motif de précipitation, et si la rivière grossit, on attendra la fin de la crue qui n'est jamais de longue durée.

Le capitaine Hennebert, qui ne partage pourtant pas notre opinion sur cette question, observe très judicieusement que « si la description du passage de la Durance n'a pas été exagérée par Tite-Live, comme plusieurs critiques et entre autres Folard l'ont pensé, il faut admettre que l'auteur qui le premier a fourni ces données a eu en vue un endroit plus rapproché d'Avignon, là où le fleuve est plus large (1). »

Or, Tite-Live accentue trop fortement le récit du passage de la Durance, pour qu'on le prenne pour un épisode inventé à plaisir; il n'avait aucun intérêt à en exagérer les difficultés et les dangers, puisqu'il grandissait d'autant l'énergique décision d'Annibal, en même temps qu'il montrait la faute

(1) P. 879.

énorme de Publius, qui n'avait pas marché droit à l'ennemi à la suite de ses éclaireurs.

Le doute n'est donc plus permis : c'est à Tarascon qu'Annibal a traversé le Rhône ; c'est à Barbentane qu'il a traversé la Durance grossie par les eaux des pluies automnales, et il n'a pas attendu la fin de la forte crue de cette rivière, pour éviter Publius, qui aurait pu arriver à temps pour lui barrer le passage.

De cette manière, Annibal aurait réellement traversé la Durance, comme le dit Tite-Live, « ce qu'il ne ferait pas s'il la traversait à Briançon (comme on l'a toujours cru), car ce n'est pas traverser une rivière que de la traverser à sa naissance, lorsque son cours n'est pas encore formé (1), » et si ce passage n'avait présenté aucune difficulté, comme ce serait le cas à Briançon, Tite-Live ni Silicus Italicus n'en auraient pas parlé aussi longuement.

Ainsi se trouveraient conciliés les récits de Polybe et de Tite-Live, ce dernier suppléant au laconisme de son prédécesseur, qui avait pu ignorer ou négliger quelques-uns des détails de cette mémorable campagne.

(1) *De Luc, loco cit.*

---

§ IX.

« Annibal conduisit cette grande affaire avec beaucoup de prudence ; il était informé exactement de la nature et de la situation des lieux où il s'était proposé d'aller ; il savait que les peuples chez lesquels il devait passer n'attendaient que l'occasion de se révolter contre les Romains ; enfin, pour n'avoir rien à craindre de la difficulté des chemins, il s'y faisait conduire par des gens du pays qui s'offraient pour guides d'autant plus volontiers, qu'ils avaient les mêmes intérêts et les mêmes espérances. »

Cet éloge d'Annibal, échappé à la plume d'un ennemi, renferme implicitement la critique des actes du Sénat et de la conduite de Publius.

« Les Romains, aveuglés par le danger qui les menaçait, ne prirent que des mesures insuffisantes (1) » et le consul perdit aussi, soit en temporisation, soit à attendre ses coureurs, des jours précieux qui lui eussent permis d'atteindre, avec chance de l'anéantir, la seconde moitié de l'armée carthagi-

(1) Le général de Vaudoncourt, *Dict. de la conversation*, verbo Annibal.

noise au passage de la Durance, et de faire avorter peut-être cette grande entreprise. Il fallait donc, au lieu de faire reposer ses troupes et de préparer des plans de campagne avec ses tribuns dans un pays désert et éloigné de toute voie de communication, se porter rapidement sur Glanum, où fut plus tard se poster Marius pour attendre les Barbares. Là seulement, Scipion pouvait surveiller son ennemi et s'opposer à ses desseins, tandis qu'il lui laissait le chemin libre en se confinant à Fos.

« Trois jours après le décampement des Carthaginois, le consul romain arriva à l'endroit du fleuve par où les ennemis l'avaient passé. Sa surprise fut d'autant plus grande, qu'il était persuadé que jamais ils n'auraient la hardiesse de prendre cette route pour aller en Italie, tant à cause de la multitude des Barbares dont ces régions sont peuplées, que du peu de fond qu'on peut faire de leurs promesses. Comme cependant ils l'avaient fait, il retourna au plus vite à ses vaisseaux et embarqua ses troupes. » Celles-ci n'avaient donc pas plus suivi les bords du Rhône que la flotte n'avait convoyé l'armée; elle était restée au mouillage de Fos, à l'anse du Repos, à proximité du camp, prête à appareiller au premier signal. C'est de là que Publius était parti, c'est là qu'il retourna, en suivant dans ces deux trajets la même route, par Glanum, puisqu'il n'y en avait pas d'autre.

La preuve de notre opinion ressort encore du nombre de journées de marche employées par le consul : Annibal se met en marche le lendemain du

jour du combat des deux reconnaissances ; son armée défile pendant deux jours ; si Publius est arrivé trois jours après son départ, c'est-à-dire cinq jours depuis que l'armée carthaginoise s'est mise en marche et six jours depuis la rencontre des deux cavaleries, il faut que la cavalerie romaine ait mis deux jours pour retourner à Fos, tandis que Scipion en mettait quatre avec son armée pour arriver jusqu'au Rhône ; d'où la conséquence qu'Annibal était à Tarascon et non à quatre jours de marche au-dessus, entre Avignon et Orange ; auquel cas il aurait fallu à Scipion et à sa reconnaissance le double de temps pour opérer ce trajet, à moins qu'on ne suppose que Scipion eût déjà quitté les bords de la mer pour entrer dans l'intérieur du pays, ce que personne encore n'a prouvé, quoique quelques-uns aient essayé de le soutenir.

La lenteur de toutes les opérations de Scipion s'explique par l'hésitation que signale Tite-Live lui-même après le retour de ses éclaireurs. « Scipion, dit-il, ne pouvait former de projets que sur ceux de l'ennemi dont les entreprises devaient diriger ses efforts, » et par la certitude où il était qu'Annibal ne pouvait prendre d'autre route que celle des bords de la mer, pour aller en Italie. Cette erreur du consul fut la cause de toutes ses lenteurs, et on comprend dès lors pourquoi il n'est plus question de ces milliers de Volsques qui avaient arrêté Annibal sur les bords du Rhône, et qui s'étaient tellement dispersés sous l'effroi de leur défaite, que pas un

n'était resté pour annoncer à Scipion le départ précipité de son ennemi.

« Scipion envoya son frère en Espagne et revint lui-même par mer en Italie, pour arriver aux Alpes par la Thirrénie avant Annibal; celui-ci, après quatre jours de marche, arriva à un endroit appelé l'Ile, lieu très fertile et très peuplé, et à qui on a donné ce nom parce que le Rhône et le Σκώρας coulant des deux côtés, l'étreignent en pointe au confluent de ces deux rivières.

§ X.

Ici s'arrête notre tâche, notre intention n'étant pas de suivre Annibal au-delà de notre département. Observons toutefois que quatre journées de marche, effectuées à partir de Tarascon, n'ont pu conduire Annibal jusqu'à l'Isère, ainsi qu'on le croit généralement, et encore moins jusqu'à la Saône, comme quelques-uns l'ont pensé.

M. de Folard trouvait déjà « que depuis Orange jusqu'à l'Isère il y a quatre journées de marche, même très fortes, pour ne pas dire trop, pour une armée (1); » que sera-ce si cette armée part de Tarascon au lieu de partir d'Orange? La distance en

(1) Fortia Durban, *Antiquités du départ. de Vaucluse*, p. 209

sera augmentée de quatre nouvelles journées, rendues plus laborieuses encore par le passage de la Durance et des autres cours d'eau; « et comme ce n'est point la distance (ajoute le même auteur) qui règle la possibilité de la marche d'une armée, mais le nombre et la nature des difficultés joints au nombre des troupes et des bagages, » il en résulterait que l'opinion la plus probable sur l'emplacement de cette île serait celle de M. de Fortia, qui croit reconnaître dans l'Eygues le Σκωρας de Polybe, et le Bisarat de Tite-Live.

« Cette rivière, limitrophe des Cavares et des Tricastins, est l'Eygues, qui se divise précisément en deux branches au village de Travaillons. La première, qui est la plus grosse et la plus courte, passe au-dessous de Beaulieu, de Crochant et de Coyrol; la seconde, connue sous le nom de la Meyne, passe au-dessous de Camaret et d'Orange, et va se jeter dans le Rhône à la Caironette, ancien bras du Rhône. Il résulte de cette division une île qui renferme tout le territoire de Caderousse et celui d'Orange; cette île est très fertile et très peuplée, comme le dit fort bien Polybe.

« Le camp où Annibal s'arrêta et se fortifia est placé au-dessus de l'île et au-delà de l'Eygues; la tradition est ici conforme à l'histoire. Dans l'endroit où Annibal campa quatre jours avec son armée, dit l'historien de la ville d'Orange (1), il y avait un bourg appelé Aréarbonia, qui ne peut être

(1) *Histoire de la ville et principauté d'Orange*, p. 533.

qu'Arboux, bourg anciennement renfermé dans la principauté d'Orange, et qui est aujourd'hui (1741) réduit à quelques métairies érigées en fief auprès du Lez.

« Quant au nom de la rivière Σκώρας en grec, *Bisarar* (1) en latin, il n'est évidemment ni celui de l'Isère, ni celui de la Saône; et, comme il y a deux branches portant aujourd'hui deux noms différents, il est tout simple que Polybe et Tite-Live, si leur texte n'a point été altéré en cet endroit, aient aussi donné deux noms différents à la même rivière. Celui que Suarès donne à l'Eygues, et qui est *Bicarus*, a l'avantage de ressembler à *Bisarar* et d'avoir une signification en langue celtique ou galloise. En effet, *car*, dans la langue du pays de Galles (2), signifie embouchure, confluent; *Bicarus* désigne donc un fleuve qui a deux embouchures.

« Le rocher de Montfaucon, qui borde le Rhône au-delà de cette île, la montagne d'Orange qui la côtoie aussi presque au Lampourdier, donnent le dernier trait de ressemblance au portrait qu'a tracé Polybe (3). »

La distance qui sépare Tarascon d'Arboux, au-dessous de Montdragon, est d'environ soixante-sept kilomètres, ce qui donne une moyenne de dix-sept kilomètres pour chacune des quatre journées de marche.

(1) Ou Isar, d'après l'opinion de Drakenbork.

(2) *Mémoire sur la langue celtique*, par Bullet, vol. II, p. 274, v° Car.

(3) Fortia Durban, *Antiquités du dép. de Vaucluse*, p. 203 à 205.

L'Aliquantulum agri, de Tite-Live, s'applique parfaitement à cette petite île plutôt qu'à toute autre; et lorsqu'Annibal la quitte pour se diriger sur les Alpes, il a les Tricastins à gauche, il côtoie l'extrémité de celui des Voconces et entre dans celui des Tricoriens, exactement comme dans le texte. Cette île était donc au-dessous des Tricastins, dans le pays des Cavares; c'était, ce ne pouvait être que le delta de l'Eygues.

Du camp d'Arboux, en tirant à l'est, Annibal se dirige vers les Alpes par Nyons, Gap, Embrun, les traverse au mont Genèvre et arrive à Turin par Fenestrelles, toujours en prenant la voie la plus facile, celle qui doit le conduire dans le temps le moins long en Italie.

Il n'est, dès lors, plus nécessaire de torturer les textes, ni de faire faire une pointe à Annibal jusqu'au dessus de l'Isère, pour le faire ensuite rétrograder vers les Tricastins, ni enfin de modifier l'habitat de tous les peuples qui se trouvent sur son passage, chacun d'eux se trouvant à la place que leur ont marquée les historiens et les géographes.

Si, au lieu de s'arrêter au camp d'Arboux, on fait remonter Annibal jusqu'à l'Isère, les journées de marche, même en partant d'Orange, sont de vingt-huit kilomètres, ce qui est exorbitant; on ne retrouve plus le passage de la Durance; Annibal n'a plus les Tricastïns à sa gauche, mais à sa droite, en tirant vers les Alpes, si bien que de nombreux commentateurs proposent cette variante, que la

science n'a pourtant pas osé sanctionner (1). « Il y a en outre, ajoute le capitaine Hennebert, des choses qu'il serait difficile d'expliquer; par exemple qu'Annibal, qui n'employait que de bons guides, soit revenu sans motif raisonnable de deux cent vingt milles en arrière (2), » pour retrouver les Tricastins à sa gauche.

On allègue, pour justifier cette pointe inexplicable jusqu'à l'Isère, qu'Annibal n'est remonté si haut vers le nord, que pour échapper à la poursuite de Scipion; mais cette explication n'est pas soutenable : en mettant la Durance entre lui et son ennemi, Annibal était suffisamment à l'abri de ses poursuites et il aurait perdu, à faire un trajet inutile et à fuir un danger imaginaire, un temps qui lui était précieux pour éviter les périls certains d'une saison déjà fort avancée.

Annibal a par conséquent pris pour faire sa route, le chemin le plus court, et, par la même raison, il a traversé les Alpes par le col le plus proche, le moins élevé, par le mont Genèvre, qui n'est qu'à 2,000 mètres d'altitude, tandis que le petit Saint-Bernard est à 2,192, ce qui établit une différence d'environ deux degrés (3).

(1) *Ego ad dextram malim legere* Drakenbork, vol. III, p. 418. Glareanus substitue sans hésiter : *ad dextram;* Juste Lipse corrige *a leva*.

(2) Page 877.

(3) Daudé de la Valette, *Note de M. Marcel de Serres*, p. 422, note C.

§ XI.

Rendons-nous compte, en terminant, de l'emploi des journées de chacun des deux généraux ; cette étude comparative nous dira quel est celui qui les a le mieux mises à profit, et si nous ne nous sommes pas trompé dans les calculs qui servent de bases à nos appréciations (1).

Scipion part de Pise, le 25 septembre, la veille du jour de l'arrivée d'Annibal sur les bords du Rhône, et met cinq jours à faire cette traversée.

Tandis qu'Annibal, arrivé déjà sur les bords de ce fleuve, emploie les trois premiers jours, 26, 27 et 28, à faire ses préparatifs pour le traverser, Scipion arrive à Fos le même jour 28, et fait rafraîchir son armée.

Pendant que Scipion se repose, Annibal fait partir Hannon le soir de la troisième nuit du 28 pour aller passer le fleuve à Avignon, et tourner les Volsques qui lui barrent le passage.

Le quatrième jour, 29, Hannon traverse le Rhône

(1) Nous prenons les dates de de Luc, qui place l'équinoxe d'automne de l'an 354 de Rome au 14 septembre, et non celles de Fortia Durban, *l'Art de vérifier les dates avant l'ère chrétienne*, vol. IV, p. 206, qui les place au 14 octobre, différence énorme en cette saison, pour une armée qui va traverser les Alpes.

et vient prendre position sur les derrières des Gaulois, tandis que Scipion, au lieu de marcher droit à l'ennemi, envoie ce jour-là, qui est le lendemain de son arrivée, trois cents cavaliers à la découverte.

Le cinquième jour, 30, une partie de l'armée d'Annibal traverse le fleuve, tandis que les soldats de Scipion se rafraîchissent et que ses éclaireurs vont à la recherche de l'ennemi.

Le sixième jour, 1er octobre, Annibal, ayant appris que la flotte romaine était arrivée (depuis trois jours) aux embouchures du Rhône, détache 500 Numides qui retournent bientôt annonçant l'approche de 300 cavaliers romains, lesquels reconnaissent le camp carthaginois le troisième jour depuis leur départ de Fos.

Pendant cette même journée, les cavaliers romains reprennent la route de Fos, tandis qu'Annibal, ayant pris ses dernières dispositions pour le passage des éléphants, fait entendre à ses soldats les promesses de concours du roi Magile; et leur ayant fait lui-même une harangue, il se décide à éviter la bataille que ne peut manquer de lui offrir Scipion, et donne ordre de se tenir prêt pour décamper le lendemain matin.

Septième jour, 2 octobre, le quatrième de l'arrivée des Romains, départ de l'armée carthaginoise pour les Alpes, et traversée de la Durance par la première partie de cette armée; passage des éléphants et des soldats restés sur l'autre bord du Rhône, qui forment l'arrière-garde, et retour des

cavaliers romains au camp de Fos ; ils avaient mis trois jours pour aller, ils n'en mettent que deux pour retourner.

Huitième jour, 3 octobre, le cinquième depuis son débarquement, Scipion se met en route, et arrive le douzième jour, 6 octobre, trois jours après le départ d'Annibal, à l'endroit du fleuve où celui-ci l'avait passé, ayant ainsi perdu cinq jours à attendre ses coureurs et mis quatre jours pour parcourir les soixante-dix kilomètres qui séparent Fos de Tarascon, tandis qu'Annibal arrive à l'Ile avec trois jours d'avance sur son ennemi.

Il ne nous est pas difficile de trouver l'emploi des journées d'Annibal et de Scipion, s'ils sont campés comme nous l'avons dit, l'un à Tarascon, l'autre à Fos ; mais ce compte n'est plus possible, si on place Annibal dans les environs d'Orange ; car, à cette distance, la cavalerie romaine mettra le double de temps, soit dix jours au lieu de cinq, pour faire sa reconnaissance, tandis qu'il faudra à l'armée huit jours pour faire le même trajet qu'elle a parcouru en quatre ; Scipion serait, d'après ce calcul, arrivé sur le bord du Rhône, non plus trois jours, mais neuf jours, après le départ d'Annibal, ce qui est contraire au récit de Polybe.

On voit, d'après cela, qu'Annibal n'a perdu ni un jour ni une heure ; tout était prévu, et dans tous les cas les décisions ne se faisaient pas pas attendre. Il n'en est pas de même de Scipion ; s'il était parti en même temps que ses éclaireurs,

il pouvait arriver à la même heure qu'eux, trouver l'armée carthaginoise à cheval sur le Rhône ou sur la Durance, et la forcer à accepter la bataille dans des conditions désavantageuses. Peut-être même aurait-il rencontré dans leur fuite et rallié les Volsques, ces clients de Marseille, qui auraient été pour l'armée de puissants auxiliaires, tandis que, livrés à leurs propres forces, ils avaient été battus par un ennemi supérieur en nombre et en tactique, et ils avaient si complètement disparu, que la reconnaissance même n'en rencontrant pas un seul, se tait absolument sur leur compte.

L'Italie paya par dix-sept années de dévastation et de ruines l'indécision du Sénat et les fautes de son général ; les historiens romains l'ont si bien compris, qu'après avoir longuement énuméré ce que fit chaque jour Annibal, ils se taisent sur l'emploi des journées de Scipion, afin que ce parallèle n'en fût pas à sa honte ; mais si, par patriotisme, ils ont caché les fautes de leur général, Marius, qui aura, cent dix-huit ans plus tard, à combattre les Teutons-Ambrons qui avaient pris la même route que les Carthaginois, profitera de ces leçons de l'expérience, et pour que son ennemi ne lui échappe pas, il ira l'attendre et camper à Glanum (Saint-Remy), pour surveiller ses mouvements et le combattre à son heure.

—

§ XII.

Nous avons dit précédemment que Scipion débarqua à Fos, et cependant il ne reste sur ce plateau aucun vestige de camp ni de fortifications qu'on puisse raisonnablement lui attribuer.

On pourrait, à la rigueur, expliquer cette absence de toutes traces de son passage par le court séjour qu'il y fit avec ses troupes (cinq ou six jours, au plus), aussi bien qu'à la situation exceptionnelle de ce plateau, naturellement défendu contre toute attaque au sud, par la mer, tandis qu'entouré de marais des trois autres côtés, il n'est abordable que par une étroite langue de terre qui se relie à la Crau, du côté du nord.

Si on considère cependant que les armées romaines ne campaient jamais dans une station fiévreuse, comme Fos l'est encore de nos jours, à la saison d'automne; qu'elles s'abritaient toujours, même pour passer une seule nuit, derrière des retranchements, et que le sol conserve éternellement, quoi qu'on fasse, la trace des populations qui l'ont foulé, on sera forcé de reconnaître que ce n'est pas sur le plateau de Fos qu'il faut chercher le camp de Scipion, mais à quelques kilomètres nord-est au delà, sur le plateau de Saint-Blaise.

Scipion aurait, dans ce cas, débarqué dans le même golfe et au pied des mêmes collines des Saliens, mais un peu plus au sud, au Pont-du-Roi, où la *Statistique* place Stomalimné, et où l'on trouve, comme sur la plage de Fos, de nombreux débris de l'occupation romaine (1).

Le plateau de Saint-Blaise, le Castel-Veïré des actes notariés, où la *Statistique* place à tort, croyons-nous, *Colonia maritima Avaticorum* (2), est un habitat celtique, situé dans la commune de Saint-Mitre, à 58 mètres au-dessus du niveau de la mer, défendu par sa position exceptionnelle, entre l'étang de Lavalduc (3) et celui de Citis (4), il l'est encore par des murs à base cyclopéenne, surmontés de tours et de remparts construits à pierre sèche, comme tous ceux que nous connaissons de l'époque celtique.

Pour en défendre plus fortement l'approche du côté du nord, le seul par où il pût être attaqué par Annibal, Scipion aurait ajouté aux constructions existantes un mur en maçonnerie romaine de moellons smillés formant un angle rentrant vers le centre, grossièrement établi, comme celui de Marius à Glanum, sur une longueur de 170 mètres sur 2 mètres de haut et 1 mètre 25 centimètres d'épaisseur, coupé vers le milieu par une ouverture

(1) *Stat*, vol. II, p. 223.
(2) Ibid. » » p. 293.
(3) Qui est à 9 m. 40 c. au dessous du niveau de la mer.
(4) Ibid., 2 ibid.

oblique pour le passage de la voie qui traverse le camp.

Les cinq journées pendant lesquelles l'armée se reposa dans ce camp pour attendre le retour de la reconnaissance, auraient suffi pour établir ce mur, et à défaut, il put être achevé par les hommes qui y séjournèrent encore huit jours pour la garde du camp et de la flotte, pendant l'aller et le retour de l'armée, à la recherche d'Annibal.

Ce mur d'enceinte, au lieu de suivre les sinuosités du plateau, comme l'habitat celtique, va au contraire en ligne droite de l'est à l'ouest, ce qui a été fait en vue d'abréger le travail, une ligne droite étant plus courte et plus facile à établir que les nombreux raccordements des courbes multipliées qui entourent l'habitat celtique.

L'établissement de ce mur transforma l'habitat celtique en camp romain, et les populations qui se sont succédé n'ayant pas trouvé profit à l'abattre, car ce serait une rude besogne, l'ont laissé subsister dans son entier jusqu'à ce jour (1).

La *Statistique du département* suppose que ce mur avait été construit pour défendre *Maritima Avaticorum*, mais il est facile de comprendre que c'est une nouvelle erreur ajoutée à celles que nous avons déjà signalées. L'établissement d'une colonie n'avait pas sa raison d'être sur un sommet escarpé, loin de toute terre cultivable; aucune autre ville

(1) Voir sur cette question spéciale notre mémoire lu à la Société de Statistique, le 11 juillet 1872.

grecque ou romaine, et elles étaient nombreuses dans ces parages, ne conserve des traces de mur d'enceinte ni de fortifications d'aucune sorte. Enfin, et cet argument est péremptoire, la mer, depuis les temps historiques, ne communique plus avec la Valduc; d'où la conséquence que les Romains n'ont pu y fonder une colonie maritime, c'est à dire établie sur le bord de la mer.

Le camp retranché de Saint-Blaise est dans une position tellement isolée, tellement éloignée de toutes voies de communication, qu'il n'y a qu'une expédition venant par mer, du sud, et allant au nord, comme celle de Scipion, qui ait pu s'y arrêter. On a beau fouiller le passé, l'occupation marseillaise, qui n'a commencé qu'après Marius, n'a rien pu édifier de pareil. L'époque romaine et gallo-romaine, qui lui a succédé, n'a pas eu, plus que la première, besoin de construire des fortifications qui gênaient l'habitat celtique puisqu'elles le coupaient en deux; enfin, dans un travail fait à loisir, la construction serait plus soignée, les moellons mieux assemblés; le plateau aurait été entièrement ceinturé, et on n'aurait pas laissé en dehors de l'enceinte les trois silos qu'on voit à fleur de terre et le temple dont les débris attestent la magnificence.

L'habitat celtique de Saint-Blaise est assez spacieux; l'eau y est très abondante sur les versants est et ouest; il est à cheval sur la route d'Istres que suivit l'armée romaine et sur celle de Castillon qui conduit à la mer. On peut donc admettre que

Scipion a pu en faire son camp retranché; la situation et la haute antiquité du mur qui le défend justifient cette opinion.

Deux ou trois auteurs seulement ont parlé du débarquement de Scipion à Fos, mais aucun n'est allé à la recherche de son camp, parce que ce village n'était jadis qu'un misérable hameau, dépeuplé par les fièvres paludéennes. On n'y arrivait qu'en traversant l'aride désert de la Crau, ce qui n'était pas une petite affaire; cet isolement a conservé à Fos, et surtout à Saint-Blaise qui n'est habité que par une brigade de douaniers, et ses remparts celtiques et ce mur romain que le temps à lui seul n'a pu que faiblement ronger.

§ XIII.

Il n'est resté aucune tradition, aucune légende du passage d'Annibal en Provence, et il n'est pas difficile d'expliquer l'oubli de ce grand fait historique.

Les populations n'étant menacées ni dans leur existence ni dans leur indépendance par l'armée carthaginoise, laissèrent passer sans s'émouvoir ce flot tumultueux grondant au-dessus de leur

tête, et elles ne comprirent pas que le sort de Rome pût se jouer sur les bords du Rhône, puisqu'il ne s'y livrait pas un de ces grands combats, une de ces sanglantes batailles qui, comme à Pourrières, couchent toute une nation dans la tombe, en laissant de ces horribles massacres un éternel souvenir.

Au dire, cependant, des auteurs les plus autorisés, on aurait trouvé à Maillane une épave de cette mémorable campagne. D'après le *Dictionnaire géographique* d'Achard (1), « un habitant de Maillane aurait découvert, il y a environ dix ans (en 1788), dans la cave de sa maison, un tombeau renfermant un squelette entier de douze pieds de long, que l'on crut être celui d'un géant; on nous a montré deux de ses dents molaires (Achard était médecin) que nous avons reconnues être celles d'un éléphant. Celui qui fit cette découverte trouva une médaille de cuivre auprès de ce squelette; il en orna le manche de sa bêche et détruisit le monument qui aurait pu servir à faire connaître l'époque de la sépulture de cet animal et à qui il appartenait; il brisa aussi les os en les arrachant du cercueil. »

Ce fait, énoncé par un médecin, témoin presque contemporain de cette découverte et qui paraît avoir vu lui-même l'objet dont il parle, est affirmé par les auteurs de la *Statistique* (2) qui cherchent à en expliquer la portée.

(1) *Verbo* Maillane.
(2) T. II, p. 1153.

« C'est dans la maison de Barthélemy Daillan qu'a été trouvé ce squelette; la veuve Daillan en a conservé une dent molaire, et M. Toulousan, l'auteur de cet article, a vu à une ferme des environs de Saint-Etienne-du-Grès une portion de fémur qui venait de Maillane et qui était bien d'un éléphant. L'explication la plus probable de ce fait est que ce squelette a appartenu à un éléphant laissé en arrière par Annibal, après son passage du Rhône. »

Cette anecdote, si elle était vraie, ajouterait une preuve nouvelle à toutes celles que nous avons déjà données ; car d'où pourrait venir ce pachyderme, si ce n'est de l'armée d'Annibal? Mais le docteur Monge, médecin à Tarascon, aux mains de qui a passé la molaire, a maintes fois affirmé qu'elle avait appartenu à un simple mortel.

Quant au fémur que M. Toulousan aurait vu à Saint-Etienne, les voisins, les héritiers de Barthélemy Daillan et Achard lui-même affirment qu'il n'est pas sorti un ossement de la maison où ils furent trouvés; Daillan les aurait pulvérisés au moment de la découverte, pour n'être pas exposé à une descente judiciaire. Le squelette était donc celui d'un homme de taille élevée... La renommée en a fait celui d'un éléphant!

§ XIV.

Annibal a donc traversé le Rhône à Tarascon; cette opinion explique seule le lieu de débarquement de Scipion, dont on ne s'était pas suffisamment occupé, la distance qui sépare le camp d'Annibal de la mer, le temps que met la reconnaissance et l'armée de Scipion pour arriver au Rhône, le mouvement tournant d'Hannon et enfin le passage de la Durance et l'île où Annibal s'arrêta. Ce point de départ fixé, il devient facile de déterminer la route que suivit l'armée carthaginoise pour se rendre en Italie par le mont Genèvre, laquelle est la plus courte, la plus facile, celle qu'adopte de préférence la majorité des écrivains.

DOCUMENTS STATISTIQUES

CONCERNANT LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

RELEVÉS

Sur les feuilles officielles du recensement de 1872

PAR

M. Alfred SAUREL

Membre actif.

Arrondissement de Marseille

	Sexe masculin	Sexe féminin	Totaux
Population totale	180,337	171,979	352,316
Catholiques	171,133	164,168	335,301
Protestants	6,566	6,124	12,690
Israélites	1,463	1,217	2,680
Sachant lire et écrire	116,415	110,800	227,215
Agriculture	12,521	12,264	24,785
Industrie	35,171	25,121	60,512
Commerce	57,308	61,197	118,500
Transports, crédits, banques, commissions	28,014	26,141	54,155
Professions diverses	2,569	2,487	5,056
Professions libérales	25,984	16,764	42,748
Personnes vivant de leurs revenus	9,675	10,520	20,195
Individus sans profession	4,426	10,267	14,693
Population non classée	3,168	2,703	5,871
Professions non constatées	1,506	4,215	5,721
Aliénés, idiots, goitreux, aveugles, sourds-muets	189	123	312

Arrondissement d'Aix

	Sexe masculin	Sexe féminin	Totaux
Population totale.....	59,244	54,794	114,038
Catholiques.....	58,459	54,249	112,708
Protestants.....	325	295	620
Sachant lire et écrire.....	34,295	25,787	60,082
Agriculture.	32,363	28,407	60,770
Industrie.....	11,305	10,644	21,949
Commerce.....	4,175	4,563	8,738
Transports, créd., banq., com..	1,772	1 313	3,085
Professions diverses.....	488	450	938
Professions libérales.....	4,612	3,362	7,974
Personnes vivant de leurs revenus	2,725	4,063	6,788
Individus sans profession.....	40	847	887
Population non classée..... ...	1,763	1,145	2,908
Professions non constatées.....	1	»	1
Aliénés, idiots, goîtreux, aveugles, sourds-muets	408	358	766

Arrondissement d'Arles

	Sexe masculin	Sexe féminin	Totaux
Population totale.....	45,543	42,864	88,407
Catholiques.....	45,189	42,520	87.709
Protestants.....	257	258	515

	Sexe masculin	Sexe féminin	Totaux
Sachant lire et écrire.....	26,072	17,146	43,218
Agriculture.....	27,654	23,951	51,605
Industrie.....	4,364	4,896	9,260
Commerce.....	6,207	4,461	10,668
Transports, créd., banq., com...	1,092	1,125	2,217
Professions diverses	294	364	658
Professions libérales.....	2,780	2,405	5,185
Personnes vivant de leurs revenus	1,484	2,375	3,859
Individus sans profession	133	157	290
Population non classée.....	362	238	600
Professions non constatées	1,173	2,892	4,065
Aliénés, idiots, goîtreux, aveugles, sourds-muets.....	214	211	425

RÉCAPITULATION

Département des Bouches-du-Rhône

	Sexe masculin	Sexe féminin	Totaux
Population totale.....	285,124	269,637	554,761
NATIONALITÉ			
Français.....	259,515	252,391	511,906
Étrangers	25,609	17,246	42,855
RELIGION			
Catholiques	274,781	220,937	495,718
Protestants	7,148	6,677	13,825

	Sexe masculin	Sexe féminin	Totaux
Israélites	1,736	1,470	3,206
Autres cultes	324	24	348
Cultes non constatés	1,135	529	1,664
INSTRUCTION			
Ne sachant ni lire ni écrire	81,630	88,771	170,401
Sachant lire seulement	21,650	21,855	43,505
Sachant lire et écrire	176,782	153,733	330,515
Individus dont on n'a pu constater l'instrnction	5,062	5,278	10,340
PROFESSIONS			
Agriculture	72,538	64.622	137,160
Industrie	50,840	40,961	91,801
Commerce	67,685	70,281	137,966
Transports. crédit, banque, commission	30,878	28,579	59,457
Professions diverses	3,351	3,301	6,652
Professions libérales	33,386	22,531	55,917
Personnes viv. de leurs revenus	13,884	16,958	30,842
Individus sans profession	4,599	11,271	15,870
Population non classée	5,293	4,086	9,379
Professions non constatées	2,670	7,047	9,717
INFIRMES			
Aliénés	311	176	487
Idiots et crétins non goîtreux	114	92	206
Goîtreux crétins ou non crétins	58	106	164
Aveugles	224	111	335
Sourds-muets	104	80	184

SOCIÉTÉS

SAVANTES ET LITTÉRAIRES

CORRESPONDANTES

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

AU 1er AVRIL 1873

Aix (Bouches-du-Rhône), Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres.
Abbeville (Somme), Société Industrielle d'Émulation.
Agen (Lot-et-Garonne), Société d Agriculture, Sciences et Arts.
Amiens (Somme), Société des Antiquaires de Picardie.
» Académie des Sciences, Belles-Lettres, Arts, Agriculture et Commerce.
Angers (Maine-et-Loire), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
» Société Industrielle d'Angers et du département.
Angoulême (Charente), Société Archéologique et Historique.
Annecy (Haute-Savoie), Association Florimontaine.
Apt (Vaucluse), Société Littéraire, Scientifique et Artistique.
Arras (Pas-de-Calais), Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Avallon (Yonne), Société d'Etudes.
Autun (Saône-et-Loire), Société Eduenne.
Auxerre (Yonne), Société des Sciences Historiques et Naturelles.
» Société de Médecine.
» Société de Commerce et d'Agriculture.

Beauvais (Oise), Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts.

Besançon (Doubs), Société d'Émulation.

» Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres.

Béziers (Hérault), Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.

Bordeaux (Gironde), Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

» Société Linnéenne.

» Société de Médecine.

Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), Société Académique.

» Société d'Agriculture de l'arrondissement.

Brest (Finistère), Société Académique.

Caen (Calvados), Société Linnéenne de Normandie.

» Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres.

Cambrai (Nord), Société d'Émulation.

Cannes (Alpes Maritimes), Société des Sciences Naturelles et Historiques, des Lettres et des Beaux-Arts.

Castres (Tarn), Société Littéraire et Scientifique.

Châlons-sur-Marne (Marne), Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts.

Châlons-sur-Saône (Saône-et-Loire), Société d'Histoire et d'Archéologie.

Chambéry (Savoie), Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

» Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

Château-Thierry (Aisne), Société Historique et Archéologique.

Cherbourg (Manche), Société des Sciences naturelles.

Compiègne (Oise), Société d'Agriculture de l'arrondissement.

Dijon (Côte-d'Or), Société Académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

» Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or.

» Société d'Agriculture.

Douai (Nord), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Draguignan (Var), Société d'Etudes Scientifiques et Archéologiques.

*

Dunkerque (Nord), Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Arts, Sciences et Belles-Lettres.
Epinal (Vosges), Société d'Emulation.
Havre (Seine-Inférieure), Société Havraise d'études diverses.
Joigny (Yonne), Société d'Agriculture.
Laon (Aisne), Société de Médecine du département.
» Société Académique.
Le Mans (Sarthe), Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.
Lille (Nord), Société des Sciences, d'Agriculture et des Arts.
» Société Centrale de Médecine du département du Nord.
» Commission Historique du département du Nord.
Limoges (Haute-Vienne), Société Archéologique et Historique du Limousin.
Lyon (Rhône), Académie.
» Société Littéraire, Historique et Archéologique.
» Société d'Agriculture, Histoire Naturelle et Arts utiles.
Mâcon (Saône-et-Loire), Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Marseille, Chambre de Commerce.
» Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
» Société de Médecine.
» Société d'Agriculture.
» Société Industrielle.
» Société d'Horticulture.
» Comité Médical des Bouches-du-Rhône.
Meaux (Seine-et-Marne), Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts.
Melun (Seine-et-Marne), Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts.
Mende (Lozère), Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts.
Montbéliard (Doubs), Société d'Émulation.
Moulins (Allier), Société d'Émulation.
Nancy (Meurthe), Société Archéologique Lorraine.
» Académie de Stanislas.
Nantes (Loire-Inférieure), Société Académique.
» Société Archéologique.

Nevers (Nièvre), Société Nivernaise des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Nîmes (Gard), Académie du Gard.
Niort (Deux-Sèvres), Société de Statistique, Sciences et Arts.
Orléans (Loiret), Société Archéologique de l'Orléanais.
Paris (Seine), Société Météorologique de France.
» Société de Statistique de Paris.
» Société Philotechnique.
Perpignan (Pyrénées-Orientales), Société Agricole, Scientifique et Littéraire.
Poitiers (Vienne), Société des Antiquaires de l'Ouest.
» Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Poligny (Jura), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Le Puy (Haute-Loire), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Rennes (Ille-et-Vilaine), Société Archéologique.
» Société des Sciences Physiques et Naturelles.
Rodez (Aveyron), Société des Sciences, Lettres et Arts.
Rouen (Seine-Inférieure), Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie.
Saint-Étienne (Loire), Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), Société Historique et Scientifique.
Saint-Omer (Pas-de-Calais), Société des Antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin (Aisne), Société Académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie.
» Comice Agricole de l'arrondissement.
Sémur (Côte-d'Or), Société des Sciences Historiques et Naturelles.
Sens (Yonne), Société Archéologique.
Soissons (Aisne), Société Archéologique et historique.
Troyes (Aube), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Toulon (Var), Société Académique du Var.
Tours (Indre-et-Loire), Société Médicale du département.
Toulouse (Haute-Garonne), Société Archéologique du Midi de la France.
» Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Valence (Drôme), Société d'Archéologie et de Statistique.
Valenciennes (Nord), Société Agricole, Industrielle, Littéraire et Artistique.
Vannes (Morbihan), Société Polymathique.
Versailles (Seine-et-Oise), Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.
Alger, Société de Climatologie Algérienne.
Constantine (Algérie), Société Archéologique.
Alsace-Lorraine, Société d'Histoire naturelle de Colmar.
» Société Archéologique et Historique de Metz.
» Société des Sciences, Agriculture et Arts de Strasbourg.
Autriche, Société d'histoire Naturelle, à Brünn (Moravie).
» Société Impériale de Géographie, à Vienne.
Belgique, Académie de Gand.
» Institut Archéologique liégeois, à Liège.
» Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, à Mons.
» Cercle Archéologique, à Mons.
Suisse, Société d'Histoire et d'Archéologie, à Genève.
» Société Vaudoise des Sciences naturelles, à Lausanne.
» Société des Sciences naturelles, à Neuchâtel.
Italie, Société de Géographie Italienne, à Florence.
Brésil, Institut Historique et Géographique, à Rio-de-Janeiro (Fernandez Pinheiro).

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1873

MM. MÉNÉCIER, ✻, président.
ROUSSIN, vice-président.
VIDAL, secrétaire-général.
SAUREL, vice-secrétaire.
LAUGIER, SICARD, ✠, THÉRAIZOL, } annotateurs.
KOTHEN, conservateur.
FALIU, O. ✻, trésorier.

MEMBRES D'HONNEUR DE DROIT

(DÉLIBÉRATION DU 7 JUILLET 1853).

LE GÉNÉRAL commandant la 9e Division Militaire.
LE PRÉFET du département des Bouches-du-Rhône.
L'EVÊQUE de Marseille.
LE MAIRE de Marseille.

MEMBRES HONORAIRES

MM. MIGNET, ✻, secrét. de l'Acad. des sciences morales à Paris.
MÉRY, Louis, ✻, ancien professeur à la Faculté des Lettres, à Marseille.
BEUF, retraité, à Marseille.

Bouis, ✻, juge au Tribunal Civil, à Marseille.
De Caumont, ✻, Direct. de l'Inst. des Provinces, à Caen.
Freslon, ✻, ex-ministre de l'Instruction Publique, à Paris.
Guillory, ✻, président de la Société Industrielle d'Angers.
Passy, ✻. ex-ministre, à Paris.
De Suleau, ✻, ancien préfet, à Paris.
De Villeneuve, ✻, ingénieur des Mines, à Roquefort.
Coste, ✻, architecte, à Marseille.
Matheron, Philippe, ✻, ingénieur civil, à Marseille.
De Bausset-Roquefort, ✻, juge au Tribunal Civil, à Lyon.
Flavard, docteur en médecine, à Marseille.
Marcotte, ✻, receveur principal des Douanes, à Paris.
Vidal, Léon, O. ✻, insp. gén. hon. des Prisons, à Paris.
Legoyt, ✻, ex-chef de Div. au Min. de l'Agricult, à Paris.
Lucy, ✻, ex-receveur général des Finances, à Paris.
Toulouzan, chef de Division à la Préfecture, à Marseille.
Sapet, ancien inspecteur de l'Octroi, à Paris.

MEMBRES ACTIFS

au 1er avril 1873

1. Mortreuil, ✠, juge de paix, rue Montaux, 45, nommé le..... 3 juillet 1845.
2. Prou-Gaillard, négociant, rue Villeneuve, 2..... 16 avril 1846.
3. Dugas, ✻, ✠ ✠, docteur en médecine, rue Montgrand, 22..... 7 juin 1849.
4. Gentet, ingénieur, rue des Petits-Pères, 22..... 1er avril 1850.
5. Timon-David, chanoine-honoraire, boulevard de la Magdeleine, 88 a..... 7 septembre 1854
6. Jubiot, O. ✻, médecin principal à l'hôpital militaire, rue Saint-Savournin, 18..... 5 mai 1859
7. Blancard, archiviste du département rue Sylvabelle (Préfecture)..... 20 décembre 1860.
8. Maurin, O. ✠, docteur en médecine, rue Longue-des-Capucins, 39..... 3 avril 1862.

9. Roussin, pharmacien, rue Noailles, 21. 7 août 1862.
10. Penon, conservateur du Musée des Antiques, à Bonneveine ..... 4 septembre 1863
11. Ménécier, ✻, docteur en médecine, rue Curiol, 34 ..... 3 février 1864.
12. Boyé, négociant, place de la Bourse, 4. 2 mars 1865.
13. Camoin, bibliothécaire de la ville, rue Mérentié, 10..... ..... 5 avril 1865.
14. Laugier, conservateur du cabinet des Médailles, boulevard du Musée, 19.. . 7 septembre 1865
15. Latil, propriétaire, rue Estelle, 13..... 3 octobre 1865.
16. L. de Crozet, propriétaire, rue Sénac, 66. 3 octobre 1865.
17. Kothen, propriétaire, rue Saint-Basile, 27 5 décembre 1865.
18. Vidal, rue de la République, 11 ..... 5 janvier 1866.
19. Faliu, O. ✻, capitaine d'état-major en retraite, place de la Rotonde, 33.... 18 janvier 1866.
20. Regnier, peintre d'histoire, rue Montgrand, 49..... 17 mai 1866
21. Sigard, O. ✠ ✠, doct. en médecine, rue d'Arcole, 4..... 21 mars 1867.
22. Roux, fabricant de savon, rue Sainte, 81. 5 mars 1868.
23. Verdillon, propriétaire, rue de la Rotonde, 61 ..... 7 mars 1868.
24. Stéphan, ✻, directeur de l'Observatoire, à l'Observatoire ..... 10 juin 1869.
25. Saurel, vérificateur des douanes, rue Saint-Sépulcre, 19 a..... 2 septembre 1869
26 Leveno, architecte, rue Puget, 8 a..... 7 avril 1870.
27. Théraizol, négociant, allées de Meilhan, 18..... 3 mai 1870.
28. Croset, propriétaire, boulevard Longchamp, 96..... 15 février 1872.
29. Gilles, propriétaire, rue Papéty, 10... 15 février 1872
30. Guichenné, vérificateur des douanes, boulevard National, 10..... .... 11 avril 1872.
31. Dussaud, docteur en médecine, pharmacien de première classe, rue Lafon, 1 24 octobre 1872.
32 Louche, docteur en théologie, vicaire à Saint-Charles, rue Puget, 12 ..... 24 octobre 1872.

ORGANISATION DES COMMISSIONS

AU 1er AVRIL 1873

Première Section. — STATISTIQUE PHYSIQUE :

Topographie : MM. Gentet, Mortreuil, Saurel.
Météorologie : MM. Dugas, Jubiot, Stéphan, Verdillon.
Hydrographie : MM. Maurin, Roussin, Sicard.
Géologie : MM. Latil, Levenq, Timon-David.
Botanique : MM. Dugas, Dussaud, Roussin, Sicard.
Zoologie : MM. Jubiot, Maurin, Ménécier, Sicard, Vidal.

Deuxième Section. — STATISTIQUE POLITIQUE :

Division politique et territoriale : MM. Gentet, Guichenné, Saurel.
Population : MM. Levenq, Regnier, Saurel.
Histoire : MM. Blancard, Camoin, Croset, Gilles, Guichenné, Kothen, Laugier, Louche, Mortreuil, Penon, Timon-David.
Organisation politique et administrative : MM. Mortreuil, Sicard, Timon-David.
Institutions : MM. Laurent de Crozet, Sicard, Timon-David.
Travaux publics : MM. Croset, Gentet, Gilles, Verdillon.
Etablissements industriels : MM. Latil, Ménécier, Prou-Gaillard, Sicard.
Nécrologie : MM. Kothen, Laurent de Crozet, Saurel, Sicard.
Législation : MM. Blancard, Latil, Mortreuil.

Troisième Section. — STATISTIQUE INDUSTRIELLE :

Agriculture : MM. Gilles, Latil, Sicard.
Industrie : MM. Gentet, Latil, Roux, Sicard, Vidal.
Commerce : MM. Boyé, Prou-Gaillard, Saurel.
Navigation : MM. Boyé, Faliu, Guichenné, Latil, Saurel, Théraizol.
Finances : MM. Faliu, Latil, Saurel.

TABLE

Pag.

Extrait des procès-verbaux des séances pendant l'année 1872. — *Séance du 4 janvier* 1872. — Discussion relative à une collection de types de matières commerciales. — Lecture par M. Saurel du *Rapport sur les actes de présence pendant le deuxième trimestre de l'année* 1871. — Discussion relative aux jetons de présence. — *L'Ambulance Bourjac*, par M. Sicard. — Nomination des auditeurs des comptes. — *Le culte de Sainte-Madeleine à Rome*, par Mr X. Barbier de Montault. — Candidature de M. Paul Croset..... 5

Séance du 1er février 1872. — M. Louis Audiat et la bibliothèque de Saintes. — Candidature de M. Gilles. — Lecture du *Rapport des auditeurs des comptes*, par M. Segond-Cresp. — Lecture par M. Latil du mémoire intitulé : *De la principale cause du paupérisme chez l'ouvrier et de l'entretien de la misère chez le peuple dans la ville de Marseille*. — Versement de cent francs pour la libération du territoire..... 8

Séance du 15 février 1872. — Lettre de félicitations du Ministre de l'Intérieur. — Lecture du *Compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année* 1871, par M. Alfred Saurel. — Rapports sur les mémoires probatoires de MM. Paul Croset et Gilles, par MM. Segond-Cresp et Mortreuil. — Réception de MM. Croset et Gilles. — *Histoire des Albiciens*, lecture par M. Alfred Saurel..... 12

Séance du 7 mars 1872. — Démission de M. Gras. — Nomination des délégués aux réunions de la Sorbonne. — Installation de M. Paul Croset. — *Rapport* de M. Laugier *sur les mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*. — *Remarques sur le catalogue de l'Exposition du Cercle artistique*, par

Pag

M. Segond-Cresp. — *Étude sur quelques poissons de Chine nouvellement introduits à Marseille*, par M. Sicard..... 15

Séance du 21 *mars* 1872. — Installation de M. Gilles. — *Rapport* par M. Sicard *sur la Démographie figurée du Dr Bertillon*. — M. Bertillon nommé membre correspondant. — *De la culture de l'Oranger en Provence et du commerce des Oranges à Marseille*, lecture par M. Saurel. — *Les Boissons, ressources financières pour l'État*, lecture par M. Latil. — Candidature de M. Guichenné..... 19

Séance du 11 *avril* 1872. — Commission pour examiner le filtre du sieur Ponchon. — Achat de 350 volumes du *Répertoire*. — Rapport sur le mémoire probatoire de M. Guichenné, par M. Kothen. — Admission de M. Guichenné. — *Les Heures de René d'Anjou à l'évêché d'Angers*, par Mgr Barbier de Montault. — L'*Obituaire de Saint-Victor*, par M. Kothen. — *Vuelna*, par M. Alfred Saurel..... 25

Séance du 2 *mai* 1872. — Installation de M. Guichenné. — *Rapport sur le Musée gallo-romain de Sens*, par M. Penon. — *Le Camp de Scipion*, par M. Gilles. — Rapport sur les réunions de la Sorbonne, par M. Sicard. — Délibération au sujet de la séance publique de 1872..... 30

Séance du 6 *juin* 1872. — Lettre relative à la Vierge Noire de Saint-Victor et aux Heures de René d'Anjou, par Mgr de Montault. — Quelques mots au sujet des statues de Velaux. — L'*Ambulance Saint-Ferréol*, par M. Sicard. — *Une excursion à la Garde-Freinet*, par M. Saurel. — *Quelques mots au sujet de la Pennelle*, par M. Gilles. — Adoption du programme de le séance publique..... 36

Séances du 11 *juillet* 1872. — Démission de M. Magnan. — Messe de *Requiem*. — *Rapport sur le filtre Ponchon*, par M. Sicard. — *Saint-Blaise et Maritima Avaticorum*, par M. Gilles. — *La fabrication des Bouchons*, par M. Saurel. — Discussion relative aux Halles centrales. — Candidature de M. Eugène Paringault et de M. l'abbé Louche..... 43

Séance du 1er *août* 1872. — M. Paringault nommé membre correspondant. — *Le palais de Longchamp*, par M. Verdillon. — *Histoire de la dix-huitième chaise de la Société*, par M. Saurel. 48

Séance du 5 *septembre* 1872. — Communication des œuvres présentées au concours. — *Les Ambulances de Marseille*, par M. Segond-Cresp. — *Lettres d'un évêque de Marseille*, par

Pag.

Mgr Barbier de Montault. — Le pain à l'eau de mer. — Candidature de M. Le Jolis. — *Le 2 septembre*, par M. Alfred Saurel 50

Séance du 10 octobre 1872. — La Société de Statistique de Paris. — Mémoires probatoires de MM. Dussaud et Louche. — *Étude sur la mortalité des enfants en bas âge à Marseille*, par M. Maurin. — Les filets traînants, de M. Léon Vidal. — Élection des membres du Conseil d'Administration pour l'année 1873. — Décision relative à la vente du titre de rente de la Société 56

Séance du 24 octobre 1872. — Rapports de MM. Sicard et Kothen sur les mémoires probatoires de MM. Dussaud et Louche. — Réception de ces deux membres. - Élection de M. Ménécier, en remplacement de M. A.-G. Boyé, non acceptant. — *Rapport sur le filtre Ponchon*, par M. Ménécier. 61

Séance du 7 novembre 1872. — Installation de M. Dussaud. — *Rapport sur l'encre délébile de M. Bontoux*, par M. Ménécier. *Rapport sur l'usine de M. Bouis*, par M. Sicard. — Élection de M. Roussin, vice-président pour l'année 1873 — *Monographie de Notre-Dame-de-Lourdes*, par M. Guichenné. — *Précis des monuments triomphaux dans les Gaules*, par M. Gilles. 63

Séance du 20 novembre 1872. — Installation de M. Louche. — *Rapport sur les coffres-forts de M. Aurran*, par M. Gentet.— *Rapport sur les réservoirs à pétrole de M. Ckiandi*, par M. Ménécier. — *Salvator Rosa*, par M. Latil..... 65

Séance du 5 décembre 1872. — *Compte-rendu des travaux de la Société pendant les quatre dernières années*, par M. Alfred Saurel. — *Rapport général sur le concours d'Industrie*, par M. Sicard..... 69

Séance du 19 décembre 1872. — *Rapport sur les concours de Statistique et de Commerce*, par M. Louis Camoin. — Allocation des récompenses aux concurrents. — *Le Cantharus de l'église de Bolsène*, par Mgr Barbier de Montault. — *Étude archéologique sur la Vierge noire de Saint-Victor*, par M. Guichenné..... 71

Séance publique du 22 décembre 1872. — Procès-verbal et compte-rendu 75

Séance du 30 décembre 1872. — Délibération par laquelle la Société charge spécialement M. Saurel de l'impression du 35e volume et des échanges avec les Sociétés savantes. — Discours de

Pag.

M. Mortreuil et installation du nouveau bureau. — Votes de remerciement en faveur de MM. Mortreuil et Saurel..... 77
Compte-rendu des travaux de la Société pendant les années 1869, 1870, 1871 et 1872, par M. Alfred Saurel.. 82
Rapport général sur les concours de Statistique, de Littérature et de Commerce, par M. Louis Camoin..... 101
Rapport général sur le concours d'Industrie, par M. Sicard..... 111
Documents statistiques concernant la ville de Marseille, recueillis sur les feuilles officielles du recensement de 1872, par M. Alfred Saurel..... 124
Les Heures du roi René d'Anjou à la cathédrale d'Angers, par Mgr Barbier de Montault..... 132
La Vierge Noire de Saint-Victor, par M. Guichenné..... . 143
Les Ambulances religieuses, civiles et militaires de Marseille, pendant la guerre de 1870-1871, par M. Segond-Cresp..... 152
Quelques mots sur l'obituaire du XIIe au XIIIe siècle, conservé dans l'église du monastère de Saint-Victor à Marseille jusqu'en 1793, par M. Ch. Kothen..... 172
Le nouveau Palais de Justice de Marseille, par M. Verdillon... 184
De la Culture de l'oranger en Provence, par M. Alfred Saurel.. 199
L'Ambulance de la rue Saint-Ferréol, le 4 avril 1871, par M. Adrien Sicard..... 240
De la mortalité des enfants en bas âge à Marseille, par M. Maurin. 552
Annibal et Publius Cornelius Scipion, par M. Gilles..... 289
Documents statistiques concernant le département des Bouches-du-Rhône, relevés par M. Alfred Saurel..... .. 356
Liste des Sociétés savantes correspondantes de la Société de Statistique de Marseille..... 360
Composition du bureau pour l'année 1873..... 365
Membres d'honneur de droit et membres honoraires..... 365
Membres actifs au 1er avril 1873.. 366
Composition des Commissions..... 368

GRAVURES

La Vierge noire de Saint-Victor..... 143
L'Obituaire de Saint-Victor 177

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE

RÉPERTOIRE

DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

Fondée le 7 février 1827

Autorisée par ordonnance du 2 avril 1831 et déclarée d'utilité publique par ordonnance du 22 mars 1852

TOME TRENTE-SIXIÈME

MARSEILLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE CAYER ET Ce

IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

rue Saint-Ferréol, 57

—

1873

BULLETINS

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ

DURANT L'EXERCICE 1873

BULLETINS DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ

DURANT L'EXERCICE 1873

Séance du 9 janvier 1873.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MÉNÉCIER

M. LÉON VIDAL, SECRÉTAIRE

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 30 décembre dernier, M. le Secrétaire général demande à présenter quelques observations au sujet de la partie de ce procès-verbal où il est dit que la Société, ratifiant certaines délibérations du Conseil d'administration sortant d'exercice, charge spécialement M. Saurel, Vice-Secrétaire, de surveiller jusqu'à la fin l'impression du XXXVe volume du *Répertoire*, conformément au plan arrêté.

2. D'activer et de mener au plus tôt à bonne fin les échanges avec les diverses Sociétés savantes, de façon à compléter autant que possible les collections actuellement déposées à la bibliothèque de la Chambre de Commerce.

Ces observations que M. le Secrétaire général croit devoir réserver pour le procès verbal manuscrit, ne lui sont inspirées que par le désir qu'il a de conserver dans leur intégrité les fonctions qui lui ont été confiées, et d'éviter tout ce qui pourrait être une atteinte à l'unité du fonctionnement admi-

nistratif de la Société. Il a d'ailleurs déclaré qu'il était, dans le fond, de l'avis de ses honorables collègues, et qu'il ne s'agissait pour lui que de préciser clairement sa pensée à l'égard des mesures sanctionnées par la Société, après le double vote du Conseil d'administration, ainsi que le fait remarquer M. Segond-Cresp, mesures au sujet desquelles il n'avait, au préalable, reçu aucune communication de la part de ses collègues.

M. Saurel se borne à renvoyer M. le Secrétaire général au passage du procès-verbal de la séance du 30 décembre dernier, où *il est dit qu'il est bien entendu que la Société n'entend nullement restreindre les fonctions du Secrétaire général titulaire.*

La correspondance écrite contient :

1. Une lettre de la Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord (Douai), annonçant réception d'un volume du *Répertoire.*

2. Une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, fixant l'époque du Congrès des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne, aux 16, 17 et 18 avril, et indiquant : qu'*une somme de 3,000 fr. serait mise, à partir de 1873, à la disposition de chacune des sections du Comité, pour être distribuée, à titre d'encouragement, soit aux Sociétés savantes des départements, soit aux savants dont les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès de l'histoire, de l'archéologie et des sciences.*

Cette promesse paraît être un stimulant sérieux pour tous, et attirer l'attention de la plupart des Membres de la Société.

La désignation des délégués à ce Congrès est renvoyée à la prochaine séance de février.

Monsieur le Président avant de donner suite à l'ordre du jour, croit devoir présenter à ses collègues M. Esmieu, lauréat et membre correspondant de la Société à Marignane.

La Société de statistique, dit-il, est toujours heureuse quand quelqu'un de ses estimables Membres correspondants veut bien lui faire l'honneur de prendre personnellement part à ses travaux, et il espère que grâce à la proximité de sa résidence, M. Esmieu pourra fréquemment honorer de sa présence les séances de la Société.

M. Esmieu veut bien promettre un travail relatif à Marignane, pour la prochaine séance.

M. le Président adresse ensuite des félicitations au nom de la Société, à M. Saurel, pour la distinction (médaille d'argent) que vient de lui décerner la Société des sciences, lettres et arts d'Apt, pour son travail sur la *Culture des orangers et le commerce des oranges.*

M. le Trésorier a la parole pour la lecture de son rapport sur la situation financière arrêtée à la fin décembre 1872.

Le rapport sommaire de M. le Trésorier est remis entre les mains de M. le Secrétaire général, et il est immédiatement procédé à la nomination, au scrutin, des trois auditeurs des comptes, chargés de l'examen des comptes fournis par M. le Trésorier.

MM. Guichenné, Louche, Segond-Cresp, après plusieurs tours, obtiennent la majorité absolue des voix, et sont proclamés auditeurs des comptes de l'exercice 1872.

M. Saurel donne lecture d'une note relative à l'histoire des jetons de présence de la Société et aux actes de présence des Membres actifs, dans le dernier semestre de 1872.

Il résulterait, des moyennes établies par l'auteur de cette note, que le nombre des Membres présents aux séances, à l'époque où existaient les jetons de présence, était plus considérable qu'il ne l'a été et qu'il ne l'est encore depuis la suppression de ces jetons.

La proportion moyenne actuelle serait de dix présents environ par séance, tandis qu'elle était précédemment de quatorze; et M. Saurel regrette que les circonstances actuelles soient un obstacle au rétablissement de ce mode d'encouragement à l'exactitude et à l'assiduité, si minime que soit son importance (Remerciments).

M. Léon Vidal prend à son tour la parole pour exposer avec quelques épreuves à l'appui, un procédé de polychromie photographique dont il est l'inventeur, pour lequel il a pris un brevet le 23 décembre 1872, et au sujet duquel il se propose de faire ultérieurement une communication plus étendue avec l'indication des voies et moyens par lui employés pour arriver à l'obtention d'images polychromes, sans l'aide du dessin ou de la couleur employés ainsi qu'on le fait, soit en peignant au pinceau, soit en imprimant en couleur par la lithographie.

Dans le procédé qu'il analyse sommairement, la lumière donne à la fois le dessin et le modelé dans la couleur, et il y a lieu d'espérer que ce mode d'impression photo-chromique, aprés avoir été l'objet de quelques perfectionnements nouveaux, et surtout après avoir été quelque temps expérimenté d'une manière industrielle, ouvrira à l'art photochromique, déjà si vaste et si répandu, une voie toute nouvelle en remplaçant dans bien des cas la monotonie des images monochromes par l'attrait bien plus puissant d'images en couleurs diverses, et possédant à un égal degré l'exactitude des lignes et de la perspective.

M. Léon Vidal, se proposant de revenir sur cette importante question, s'en tient à ces quelques indications qu'il rendra bientôt plus complètes avec la conviction d'exciter de nouveau l'intérêt de ses honorables collègues, toujours heureux d'ap-

plaudir aux moindres progrès scientifiques, et à ceux surtout qui ont leur berceau à Marseille même.

La séance est levée à dix heures.

Séance du 6 février 1873.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MÉNÉCIER

M. LÉON VIDAL, SECRÉTAIRE

Après lecture et approbation du procès-verbal, sauf deux légères rectifications qui sont opérées séance tenante, M. le Secrétaire général dépouille la correspondance écrite qui contient :

1° Une lettre de M. le Président de la Société scientifique industrielle de Marseille, accompagnant l'hommage du premier bulletin des travaux de la Société, et demandant l'échange de bons rapports de confraternité.

2° Une lettre de MM. Robineau-Sorin frères, de Paris, faisant à la Société des offres de services pour la fourniture des médailles dont elle pourrait avoir besoin et envoyant, gratis et franco, des types que la Société est priée d'accueillir.

Des remerciements sont adressés à MM. Robineau-Sorin frères. Il est ensuite procédé à la désignation des publications adressées à la Société et déposées sur le bureau.

Parmi ces publications se trouve la 5e série du tome IV du *Recueil des travaux des Sociétés sa-*

vantes. M. le Secrétaire général signale l'existence, dans cet ouvrage, d'un article de M. Paul Lacroix, où il est question assez longuement des travaux de la Société de Statistique de Marseille. La Société étant d'avis qu'il y a lieu d'accorder une attention toute spéciale à cet article, M. le Président prie M. Régnier de vouloir bien faire, à ce sujet, un rapport pour l'une des prochaines séances.

M. A. Sicard fait hommage du feuilleton n° 6 de *l'Association des Anciens Elèves du Lycée de Marseille*.

M. Bœuf fait offrir à la Société, une brochure intitulée : *Pétition des héritiers bénéficiaires de MM. Pin frères, anciens receveurs de la Viguerie à Aix*.

Des remerciements sont adressés par M. le Président, aux auteurs de ces hommages divers.

M. le Secrétaire général communique à l'Assemblée le budget de prévision arrêté par le Conseil d'administration à la somme égale pour dépenses et recettes de 3,148 90 pour 1873.

M. Guichenné, rapporteur de la Commission des auditeurs des comptes, donne lecture de son rapport.

Ce travail consciencieux passe successivement en revue les divers chapitres de l'actif et du passif du budget de la Société, exercice 1872, et la conclusion du rapport est qu'il y a lieu d'accorder à M. le trésorier Faliu un *quitus* complet pour sa gestion du 1er janvier au 31 décembre 1872, et de lui adresser des remerciements et des éloges pour le zèle et l'exactitude avec lesquels il s'est acquitté de sa mission.

M. le Président remercie M. Guichenné de son remarquable rapport ; il s'associe à ses conclusions, qui sont acceptées à l'unanimité par l'Assemblée.

M. Gentet, à l'occasion des indications fournies par le rapport qui vient d'être lu, fait remarquer

que l'on devrait clore l'exercice engagé conformément au budget, avant d'empiéter sur un exercice nouveau. Dans son opinion, le mode actuel d'opérer n'est pas administrativement régulier. Il rappelle, à ce sujet, que la Société de Statistique étant une Société d'utilité publique est tenue à un fonctionnement financier régulier, tel qu'il se pratique au sein des administrations publiques.

A l'occasion de la présentation du budget et du rapport de MM. les auditeurs des comptes, M. le Secrétaire général donne à la Société quelques explications qui lui paraissent nécessaires à la décharge de la part de responsabilité personnelle qui lui incombe comme membre du Conseil d'administration, entrant en exercice.

Cette question d'ordre intérieur est vidée sans discussion, mais non sans que la question relative à la suppression des tirages à part ne soit réservée, et il est entendu qu'elle sera mise à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

L'ordre du jour appelle la désignation des délégués au Congrès des Sociétés savantes.

Les membres actifs et correspondants désignés sont: MM. M. Chaumelin, à Paris, Mortreuil, Gentet, Roussin, Ménécier, Vidal, Regnier et Gilles, à Marseille.

M. Esmieu, membre correspondant, a la parole pour la lecture d'un intéressant travail qu'il a fait au sujet d'un camp gallo-romain à Marignane.

Le fruit des patientes recherches de M. Esmieu a donné lieu à une sérieuse étude archéologique qui est attentivement écoutée.

Des débris de poteries ramassés par l'auteur sur les lieux décrits, sont communiqués à l'Assemblée. M. le Président remercie l'honorable M. Esmieu de cette intéressante communication.

M. Saurel lit un compte-rendu en vers de la dernière séance de l'Académie de Marseille.

Cette lecture humoristique termine la séance close à une heure avancée, bien que deux des articles à l'ordre du jour aient dû être ajournés à la séance suivante.

Séance du 6 mars 1873.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MÉNÉCIER

M. LÉON VIDAL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

La correspondance écrite contient une lettre de M. Mortreuil qui s'excuse de ne pouvoir se rendre à la séance à cause d'une indisposition.

La correspondance imprimée est déposée sur le bureau. Monsieur le Secrétaire général énumère toutes les publications adressées à la Société.

L'honorable M. Dugas fait hommage à la Société, d'une brochure de M. Gouin, capitaine de port, intitulée : *Statistique des Ports de Marseille en 1872.*

M. Emile Arnaud, d'Apt, présenté par M. Saurel, adresse à la Société quatre travaux différents, à l'appui de sa candidature au titre de membre correspondant.

Monsieur le Secrétaire dépose sur le bureau,

pour être remis à M. Laugier, conservateur du musée des médailles de la ville et membre actif de la Société, les types de médailles qui ont été offerts à la Société par MM. Robineau et Sorin.

Monsieur le Président se fait un devoir d'accorder à MM. Blancard et Mortreuil un témoignage de sympathie à l'occasion de la distinction que vient de leur accorder Monsieur la ministre de l'instruction publique, en les nommant membres titulaire et honoraire, à Marseille, du Comité archéologique. Il le fait dans les termes suivants :

« MM. Mortreuil et Blancard ont été désignés officiellement par le ministre, comme membres titulaire et honoraire, à Marseille, du Comité archéologique.

« Lorsqu'une distinction flatteuse et si bien méritée est accordée à un des membres de notre famille scientifique, la Société a le droit d'en être flattée; aussi, Messieurs, je suis heureux, en son nom, de pouvoir exprimer à nos deux savants collègues, toute la joie que nous a fait éprouver cette nomination.

« Monsieur le Président rappelle le souvenir bien douloureux de la perte que vient de faire la Société dans la personne de l'un de ses membres fondateurs les plus actifs et les plus dévoués, l'honorable M. Segond-Cresp, et qui naguère encore siégeait parmi nous en apportant au sein de la Société un savoir bien grand et une admirable acuité d'esprit.

« Messieurs, il n'est personne qui, ce soir, à l'ouverture de cette séance, n'ait remarqué l'absence de l'un de nos membres les plus distingués, vous avez tous nommé Segond-Cresp, notre doyen d'ancienneté, celui qui, par la vivacité de son esprit, la douceur de son caractère, ses connais-

sances solides et variées sur toutes choses et principalement sur le droit et la justice, nous charmait toutes les fois qu'il prenait la parole dans nos réunions. Cet excellent collègue, la mort est venue nous le ravir inopinément, et nous n'avons pu, même sur sa tombe, lui dire un dernier adieu. Sa volonté devait être respectée; cependant, j'ai dû en cette circonstance, comme Président, porter à la famille l'expression de vos regrets.

« D'ailleurs, Messieurs, le lendemain vous avez vous-mêmes témoigné par votre présence au cortège, de la grande sympathie dont jouissait notre honorable ami. Je vous disais tantôt que Segond-Cresp n'avait point voulu du discours d'usage; modeste il avait vécu, plus modestement encore il a voulu être porté à sa dernière demeure. La Société de Statistique n'a pas perdu pour cela ses droits, et mieux qu'un discours fait à la hâte sur des notes incomplètes, notre Secrétaire général, conformément au règlement, vous donnera, dans une de nos prochaines séances, la notice biographique de ce collègue aimé et regretté de tous. »

L'estimable M. Dugas remercie la Société au nom de la famille, des honneurs et des témoignages de regret et de sympathie qu'elle a cru devoir accorder à ce collègue, son parent et son ami.

M. Saurel a la parole pour la lecture d'un travail intitulé: *Une phrase du Cartulaire de Saint-Victor.*

Cette lecture terminée, Monsieur le Secrétaire général demande le dépôt entre ses mains du manuscrit, ainsi que le veut le règlement. Il ajoute qu'il lui sera difficile de fournir une analyse de ce travail s'il n'a en mains le manuscrit.

M. Saurel répond qu'il se conformera au règlement, en remettant son manuscrit en temps opportun. Mais aucune pièce ne lui ayant été remise, Monsieur le Secrétaire général, bien à regret, ne

peut que mentionner le titre de la lecture de M. Saurel.

M. Léon Vidal lit une note intitulée : *Projet de statistique du mouvement de la population dans le département des Bouches-du-Rhône.*

Il s'agirait de demander aux communes du département le mouvement annuel de leur population et d'en déduire les conséquences morales et matérielles, en tenant compte de toutes les considérations corrélatives.

M. Vidal est convaincu que ce travail n'entraînerait, pour la Société, aucuns frais supplémentaires et qu'il aurait pour effet de justifier une fois de plus le titre de Société de Statistique et la qualité de Société d'utilité publique; il est, dit-il, assuré du concours de l'administration supérieure.

La Société, en principe, admet l'idée émise par M. L. Vidal.

M. Saurel demande la parole. Il a fait, à la préfecture, le relevé quinquennal de la statistique du mouvement de la population dans le département, et il met ce relevé à la disposition de la Société.

Il est répondu à M. Saurel qu'il ne s'agit pas seulement de chiffres empruntés à une source dont on ne conteste pas l'authenticité ; mais qu'il y a lieu de se préoccuper, par commune, des causes d'accroissement et de diminution, des circonstances coïncidentes, ainsi que le demande M. Vidal, et que la Société, en s'occupant de ce travail, ne voudrait pas se borner à faire de simples tableaux de chiffres qui n'indiqueraient rien, qui ne seraient qu'un ensemble de renseignements stériles. La Société peut faire mieux et davantage, et c'est pourquoi elle veut, à l'appui des chiffres, indiquer les considérations qui doivent en être déduites, et faire, à côté de la statistique matérielle, de la statistique morale et sociale.

La Société, consultée, est d'avis qu'il y a lieu de donner suite au projet exposé par M. Léon Vidal, et la réalisation de ce projet est confiée aux soins de M. le Président et de M. le Secrétaire général.

Toutes questions épuisées, la séance est levée.

Séance du 3 avril 1873.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MÉNÉCIER

M. LÉON VIDAL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La correspondance écrite présente :

1. Lettre de M. le Bibliothécaire de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, remettant un bon pour opérer le retrait du volume de 1872 des publications de ladite Société.

2. Lettre de M. Joseph Garnier, secrétaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, demandant de lui faire connaître à quel volume s'arrête la collection des mémoires reçus par nous, afin de nous faire parvenir les volumes qui peuvent manquer à cette collection.

3. Lettre de M. l'Archiviste de la Société des Sciences de l'Yonne, annonçant l'envoi à notre Société de divers volumes manquant à notre collection.

4. Lettre de M. Gouin, capitaine des ports de Marseille, accompagnant l'envoi de trois exemplaires de la *Statistique des ports de Marseille en 1872 :*

5. Lettre de M. Pawilowski, sollicitant le concours de la Société pour une carte agricole qu'il vient de dresser.

L'assemblée, consultée au sujet de cette demande, regrette de ne pouvoir concourir à l'œuvre utile entreprise par M. Pawilowski, les fonds disponibles devant être affectés aux frais de publication des travaux de ses membres actifs.

6. Programme du concours de 1873, de la Société Littéraire, Scientifique et Artistique d'Apt.

7. Lettre de M. le Consul général d'Autriche-Hongrie, annonçant l'envoi du volume X des procès-verbaux de la Société des Naturalistes de Brünn et transmettant reçu des publications adressées à cette Société.

M. le Consul général offre, de plus, avec bienveillance, son concours pour faire parvenir à ladite Société les volumes I à XXVII et le fascicule du XXVIIIe, si l'on veut bien les mettre à sa disposition.

M. le Secrétaire général fait ensuite l'appel de toutes les publications déposées sur le bureau et reçues depuis la dernière séance. La nomenclature en sera publiée.

M. le Président appelle l'attention de l'assemblée sur la question des tirages à part; il exprime le regret qu'il ressent d'avoir à en proposer la suppression, au moins temporaire, jusqu'à ce que les ressources dont la Société est privée, notamment la subvention de 1,200 fr. de la ville de Marseille, lui soient rendues. La question a été déjà présentée au Conseil d'Administration dont la majorité a été pour la suppression momentanée de ces tirages, fort onéreux pour la Société, puisqu'ils augmentent

d'environ un tiers les frais d'impression d'un volume du *Répertoire*.

M. le Président ajoute que le maintien des tirages à part rendrait toute publication mensuelle impossible et ajournerait à une époque indéterminée non seulement les travaux de l'année courante, mais encore ceux des années suivantes.

M. Saurel demande le renvoi de cette question au Conseil d'Administration, l'assemblée n'ayant pas qualité pour en décider.

M. le Président croit devoir faire remarquer que le Conseil d'Administration n'étant qu'une délégation de l'assemblée générale, des membres actifs, peut bien prendre la responsabilité des actes ordinaires de la vie normale de la Société; mais il s'agit ici d'une circonstance exceptionnelle et au sujet de laquelle, ne serait-ce que par déférence, à défaut d'autres motifs sérieux, il serait convenable de consulter la Société. D'ailleurs, c'est là une règle de conduite dont il ne veut pas se départir durant son année de présidence ; toujours il considèrera comme un devoir impérieux de soumettre à la décision de tous ses collègues, les mesures de nature à modifier sensiblement les usages et les traditions de la Société. C'est pourquoi la question pendante a été mise à l'ordre du jour, et c'est aussi pourquoi il espère que l'assemblée voudra bien prendre une décision à ce sujet.

M. le Secrétaire général rappelle que le Conseil d'Aministration s'est déjà prononcé dans le sens de la suppression; il y a lieu d'espérer que l'assemblée, consultée, sanctionnera ce vote.

MM. Saurel et Mortreuil font opposition à la mesure proposée. Enfin, la question est mise aux voix au scrutin secret, et il est décidé, à la majorité de 8 voix contre 5, que les tirages à part seront temporairemeut supprimés.

M. le Secrétaire général fait un rapport sommaire sur les œuvres de M. Emile Arnaud, secrétaire perpétuel de la Société Littéraire, Scientifique et Artistique d'Apt, présenté par M. Saurel comme candidat au titre de membre correspondant de la Société.

Les ouvrages adressés par M. Emile Arnaud, à l'appui de sa candidature, sont les suivants : *Etude géologique sur le gisement de soufre des Tapets (Vaucluse).* — *Etudes pré-historiques sur les premiers vestiges de l'industrie humaine et la fin de la période quaternaire dans le sud-est de Vaucluse.* — *Catalogue des espèces minérales des environs d'Apt.* — Et enfin *Notice sur un saurocephalus de l'étage aptien des environs d'Apt.* — Ce sont là des travaux remarquables.

M. le Secrétaire général les a lus avec soin, et il résulte pour lui de cette lecture, que M. Emile Arnaud est un savant consciencieux ; qu'il a non seulement fait une étude approfondie de la géologie du milieu même qu'il habite, mais qu'il est digne d'être rangé parmi nos géologues les plus érudits. Il est d'ailleurs membre de la Société Géologique de France et de plusieurs autres Sociétés savantes françaises et étrangères.

M. Saurel ajoute que M. Arnaud vient d'être nommé membre correspondant de l'Institut des Provinces.

M. le Secrétaire général conclut donc en faveur de la nomination de M. Emile Arnaud comme membre correspondant de la Société de Statistique de Marseille.

M. le Président met aux voix, et M. Emile Arnaud est nommé membre correspondant, à l'unanimité.

M. Saurel demande la parole pour faire remarquer à ses collègues qu'il n'a plus rien reçu de M. le Secrétaire général depuis le 1er mai. Il déclare, d'ailleurs, sa mission terminée, c'est-à-dire, qu'il ne s'occupera plus désormais ni de l'envoi du volume

XXXVe du *Répertoire*, ni de compléter nos collections des travaux des Sociétés savantes.

M. le Président prend acte de la déclaration de M. Saurel.

M. le Secrétaire général répond qu'il a encore, en effet, les publications reçues en février, et que celles reçues de février en mai sont déposées sur le bureau.

Avant de remettre à qui de droit ces ouvrages, il lui paraissait urgent d'en faire un relevé détaillé, et, d'ailleurs, c'est à M. le Conservateur de la Société qu'il remettra ces ouvrages contre un récépissé dûment signé, afin d'agir en toute régularité. Il a bien, il est vrai, remis à M. Saurel les publications reçues en janvier, sans aucun récépissé, mais il regrette cet oubli, contraire à tout fonctionnement administratif régulier, et ce à l'exclusion de toute question personnelle.

M. Latil a la parole. Il lit une étude fort intéressante, intitulée : *La Camaraderie*, et dans laquelle il essaie de démontrer combien la jalousie dans les lettres, les sciences et les arts, est souvent funeste au vrai mérite.

« La camaraderie, dit-il, chose honteuse s'il en fut jamais, est ainsi définie par l'Académie : Connivence littéraire, coterie d'auteurs qui sont intéressés à se soutenir, à se faire valoir au préjudice des vrais intérêts des lettres et des arts; des écrivains et des artistes qui voudraient s'efforcer de réussir en dehors de cette camaraderie. Se dit encore de toutes les espèces de coteries dans lesquelles on cherche à se faire valoir trop souvent au détriment des étrangers et de la Société dont on est membre. »

Telle est la définition académique, on l'excusera de l'avoir ici rappelée.

L'auteur entre aussitôt en matière et critique ce

qu'il appelle l'EFFRONTÉE. Il se prévaut de l'opinion de Dumersan, qui dit : « La secte philosophique du XVIIIe siècle était une véritable camaraderie, comme l'hôtel de Rambouillet avait été une camaraderie littéraire. » L'une et l'autre avaient été fatales à la philosophie et à la littérature, en repoussant de leur cercle étroit tout ce qui pouvait l'élargir.

Aujourd'hui, les choses seraient-elles changées; les hommes de lettres seraient-ils moins exigeants, plus faciles dans leurs rapports; les auteurs seraient-ils moins prétentieux, plus indulgents pour leurs camarades en métier? Ne le croyez pas. Aujourd'hui, sauf rares exceptions, la camaraderie étouffe, si elle le peut, le génie à sa naissance, comme une mère dénaturée détruit le fruit de ses entrailles à sa venue dans le monde.

Sur cette donnée, l'auteur, prenant pour exemple les jalousies, les misères, les malheurs qui poursuivirent, frappèrent et tuèrent le jeune poète Malfilatre de Clinchamps, établit son argument. Il prouve que le vrai talent souvent est sacrifié pour satisfaire une médiocrité avide, audacieuse et méchante, et il finit en disant : Gilbert avait raison de s'écrier :

La faim mit au tombeau Malfilatre ignoré :
S'il n'eût été qu'un sot, il aurait prospéré.

Des applaudissements unanimes accueillent cette lecture, et M. le Président, au nom de la Société, remercie M. Latil de ce remarquable travail.

La parole est ensuite à M. Regnier, qui lit une note relative à l'étude de M. Paul Lacroix, membre du Comité des travaux historiques, insérée dans le tome IV de la *Revue des Sociétés savantes de 1872*,

étude analysant les travaux de la Société de Statistique de Marseille, au point de vue archéologique.

L'honorable M. Regnier espère, en concluant, que la Société comblera avec honneur le vide qui est signalé dans une branche de ses travaux, et qu'elle méritera d'une manière complète, les éloges qui lui sont décernés par l'éminent rapporteur.

M. le Président, en remerciant M. Regnier des considérations intéressantes dont il vient d'entretenir la Société, exprime la pensée qu'il faudrait à ce travail une conclusion pratique, laquelle consisterait dans la recherche faite par une Commission désignée dans la Société, des richesses artistiques anciennes ou contemporaines, actuellement existant dans Marseille.

Cette pensée étant accueillie favorablement, M. le Président nomme, pour faire partie de la Commission chargée de visiter les collections et d'en faire un relevé, MM. Mortreuil, Blancard, Regnier, Laugier et Levenq.

M. Gilles a la parole pour lire un travail intitulé : *Les Saliens avant l'occupation romaine*, travail destiné à être lu dans le Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne.

Durant cette lecture, M. Blancard proteste contre certaines assertions qu'il déclare inexactes, et qui le concernent; il demande l'insertion au procès-verbal de sa protestation.

M. le Président prie M. Blancard de laisser achever la lecture de M. Gilles. La Société, dit-il, ne peut être juge de ces contestations qui ont un caractère purement personnel; c'est à M. Gilles et à M. Blancard qu'il appartient de vider le débat. Néanmoins, il est pris acte de la protestation, et elle figurera au procès-verbal.

Cette lecture terminée, la Société approuve dans son ensemble le travail de M. Gilles, et il est décidé

qu'il sera adressé à M. le Ministre de l'instruction publique pour le Congrès des Sociétés Savantes, accompagné du vote d'approbation de la Société.

M. Léon Vidal, vu l'heure avancée, se met à la disposition de ses collègues, pour renvoyer à la prochaine séance, si cela leur convient, sa lecture inscrite à l'ordre du jour; mais il désire seulement leur communiquer une épreuve polychrome de grande dimension, qu'il destine à l'Exposition universelle de Vienne.

Cette épreuve, d'un format de 38 sur 42, résulte de la combinaison entre elles de douze monochromes ou teintes isolées.

Pour obtenir, dès le début, une épreuve de cette dimension, M. Vidal a dû rencontrer quelques difficultés à vaincre, mais dont il est venu à bout heureusement,

La richesse du coloris obtenu y est très grande, et ce spécimen permet de préjuger ce que l'on peut attendre des procédés de photographie polychrome, quand ils seront entre les mains de praticiens réunissant, à une adresse manuelle indispensable, un goût véritablement artistique.

Toutes questions épuisées, la séance est levée.

Séance du 1er mai 1873.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MÉNÉCIER

M. LÉON VIDAL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

La correspondance écrite contient :

1. Une lettre de M. le Directeur général des Douanes, accompagnant l'envoi à la Société d'un exemplaire du *Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année 1870*. Remerciement.

M. le Président charge M. Latil de faire un rapport sur ce document important et plus spécialement sur les indications relatives à Marseille.

2. Lettre de M. le Consul de Belgique relative à la transmission du *Répertoire* des exemplaires destinés à des Sociétés savantes belges.

3. Lettre de M. Goujon, directeur général du recueil intitulé *Exposition de Toulon 1873*, et sollicitant l'abonnement à ce recueil.

4. Lettre de M. Marius Chaumelin, membre correspondant à Paris, s'excusant de n'avoir pu, pour cause de maladie, représenter la Société dans le dernier Congrès de Sociétés savantes à la Sorbonne.

5. Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique accusant réception des deux exemplaires du XXXVe volume destiné au Comité de travaux historiques.

6. Lettre de M. O. Lorenz, libraire à Paris, demandant les volumes 22 à 27 du *Répertoire des travaux de la Société*.

7. Lettre de M. le Maire de Toulon demandant à M. le Président de la Société la désignation d'un membre pour faire partie du jury du concours de poésie, archéologie et histoire, et le priant de vouloir bien lui répondre à cet égard dans le plus bref délai possible, la réunion des membres du jury étant fixée à une époque très prochaine.

A ce propos, M. le Président dit que, faute d'un temps suffisant pour une convocation extraordinaire, il s'est empressé de déléguer M. le Secrétaire général qui a bien voulu accepter la mission de

représenter la Société de Statistique dans ledit concours; mais que néanmoins, puisque le jury ne doit fonctionner que le 4 mai, il soumet cette délégation à la ratification de l'assemblée.

M. le Secrétaire général prie ses collègues de remarquer qu'il a accepté cette mission immédiate dans le but de satisfaire au plus tôt par l'envoi d'un nom à M. le Maire de Toulon ; mais qu'il est prêt à céder cet honneur et cette charge à tel de ses collègues certainement plus compétent que lui dans les matières à juger et qui serait désireux de se rendre à Toulon pour figurer dans le jury comme représentant et délégué de la Société.

Le choix de M. le Président se trouvant ratifié à l'unanimité, M. Léon Vidal donne à ses collègues l'assurance qu'il mettra tout son zèle à remplir en conscience la mission, aussi honorable que délicate, qui lui est confiée.

8. Deux lettres de M. Saurel, vice-secrétaire, dont l'une énumère les divers objets appartenant à la Société dont il fait remise entre les mains de M. le Président, et l'autre notifie à la Société sa démission des fonctions de vice-secrétaire.

La réponse à ces deux lettres est purement et simplement renvoyée au Conseil d'administration et plus spécialement à M. le Président, avec mission de faire auprès de M. Saurel une démarche de nature à modifier son intention regrettable d'abandonner le Conseil d'administration.

La correspondance imprimée, très considérable, est déposée sur le bureau et l'appel successif des envois est fait par M. le Secrétaire général. La nomenclature en sera publiée.

M. le Président, au nom de M. Pierre Revest, commis chargé du contrôle administratif de l'Octroi, fait hommage à la Société d'une brochure in-

titulée : *Recherches historiques sur l'ancienne législation marseillaise relative au privilége du vin.*

Des remerciements sont adressés à l'auteur de cet important travail rempli de données intéressantes et de renseignements précieux.

A propos de ces travaux de toute nature adressés à la Société, plusieurs membres, notamment MM. Gilles et Laugier, expriment le regret de voir tant de documents s'entasser dans les bibliothèques, sans qu'il ait été procédé au préalable à un examen, quelque sommaire qu'il pût être, de ces œuvres parmi lesquelles il en est fréquemment qui présentent un très haut intérêt et qui pourraient alors être renvoyées à l'analyse des membres compétents, suivant la nature des travaux.

Ces regrets sont partagés par tous, et il est décidé qu'à l'avenir un relevé mensuel des études les plus remarquables contenues dans la correspondance imprimée serait présenté mensuellement à la Société et que quand il y aurait lieu, M. le Président renverrait à l'examen plus approfondi de tel ou tel membre spécialiste ceux des travaux qui sembleraient mériter, de la part de la Société, une attention plus spéciale.

L'ordre du jour mentionne l'opportunité d'un échange de rapports avec une Société savante de Vienne, à l'occasion de l'Exposition universelle qui vient d'être inaugurée.

M. le Président pense que la Société de Statistique de Marseille ne peut demeurer indifférente ou étrangère à une manifestation aussi grandiose du génie humain, et qu'il conviendrait que les délégués de la Société fussent mis en rapport avec un corps savant similaire du nôtre dans cette ville, afin d'y recevoir un accueil et des facilités de nature à rendre leur visite plus fructueuse et leurs rapports plus intéressants.

L'assemblée abonde dans cet ordre d'idées, et il est décidé que des démarches seront faites dans ce sens soit auprès de M. le Consul général d'Autriche à Marseille, soit auprès de l'Académie des sciences ou de tel autre corps savant.

M. Léon Vidal lit une note intitulée : *De l'actinométrie au point de vue météorologique.*

« Dans les observatoires, dit M. Vidal, on note avec soin et d'une manière constante tous les phénomènes météorologiques dont l'observation comparée permet d'établir des moyennes utiles aux diverses applications de l'industrie humaine : à l'agriculture, à la navigation, par exemple; tandis que l'on relève avec exactitude la température, la pression barométrique, le degré d'humidité contenu dans l'air, les variations des marées, les quantités d'eau de pluie tombées, la force et la direction des vents, les quantités d'ozone, etc., on néglige d'observer un élément météorologique dont la puissance est considérable sur les divers règnes, mais principalement sur les règnes organique, animal et végétal.

« Il s'agit de la lumière; tout le monde sait en effet quelle est l'influence de cet agent physique sur la vie des êtres organisés, soit que la lumière émané directement du soleil, soit qu'elle agisse indirectement pendant la nuit, alors qu'elle est réfléchie par la lune.

« Il y a certainement une lacune à combler en introduisant dans les observations météorologiques la notation régulière et constante du degré de lumière.

« Des instruments propres à l'actinométrie existent déjà. Ils suffisent pour débuter dans cette voie d'observations nouvelles, et après une série d'expériences pratiques, on arriverait certainement à améliorer ces appareils. »

Dans la pensée de M. Vidal, un congrès devrait déterminer avec unité le mode à adopter pour indiquer l'orientation et les règles les plus convenables, sauf à perfectionner avec le temps ces indications premières, et il se propose de soumettre la question, par la voie d'une circulaire spéciale, aux hommes les plus compétents, de manière à avoir leurs avis précieux et à poursuivre, s'il y a lieu, la création de tout un système de notation régulière et constante des degrés de lumière, au moins dans le plus grand nombre des observatoires météorologiques de France.

« En vous communiquant nos idées sur ce point de la science, chers collègues, dit en terminant l'auteur de cette note, nous n'avons pas cru sortir du cadre de nos travaux. Qu'est-ce en effet que la météorologie, si elle n'est la statistique des phénomènes physiques de la nature; si elle n'a pour objet de recueillir, pour les comparer entre elles, des moyennes sur tous les faits de la nature extérieure qui influent sur les divers organismes et à l'aide desquelles on peut tracer des règles à suivre pour créer des conditions meilleures aux principales applications du génie humain? »

A l'appui de cette étude, M. Vidal communique un actinomètre de son invention, grâce auquel il est aisé d'obtenir des observations continues assez exactes des divers degrés de lumière pour des actions très rapides; toutefois il ne s'agit pas ici d'adopter tel ou tel instrument, mais de prouver seulement qu'il est des moyens de mesurer la lumière; le choix des appareils dépendra de l'examen comparé qu'en feront les hommes spéciaux, et ce n'est pas plus l'actinomètre de M. Vidal que celui de tel autre inventeur qu'il faudra appliquer aux observations à faire, c'est celui qui sera jugé comme

offrant les meilleures garanties de sensibilité, d'uniformité comparative et de précision.

Le travail et les explications de M. L. Vidal sont écoutés avec intérêt, et M. le Président se fait l'organe de ses collègues en le remerciant de cette communication.

M. Blancard demande la parole pour une question étrangère à l'ordre du jour, mais qui a trait à un travail communiqué précédemment à la Société de Statistique.

« J'ai manifesté, dit-il, dans mon rapport sur les *Campagnes de Marius*, certaine tendance à partager l'opinion de l'auteur en ce qui touche la relation qu'il a signalée dans ce livre, c'est la tradition des Saintes-Maries et les monuments des Baux, qu'il attribue à Marius, à Marthe et à la femme de Marius. Mais un examen attentif de ces monuments m'a forcé de renoncer à ces tendances. Ce ne sont, en effet, que des cippes funéraires élevés, l'un, par Leisa, fille de Servus, à la mémoire de..... Biacu...., et l'autre, par Caldus et sa femme, à la fille de Caldus, dont le nom a disparu.

« Chaque inscription a trois lignes, mais il manque dans la stèle de Caldus le commencement des 1re et 2me lignes et la fin de la 3me. »

M. Gilles répond qu'aucune des stèles du Musée d'Arles ne saurait être comparée à la stèle principale des Baux ni pour la forme, ni pour le costume des personnages, ni pour l'exécution, qui a beaucoup d'analogie avec celle du trophée de Saint-Remy.

Le nom de Caldus est aussi bien du Ier siècle que du IVe, et quant à suppléer par le mot de *noverca* la partie fruste de cette incription, pour prouver que le personnage qu'il croit être Marthe la prophétesse n'est qu'une marâtre ; outre le peu de probabilité que la place d'honneur fût ainsi réservée à

celle qui, dans l'antiquité comme de nos jours, est qualifiée de cette dure épithète; M. Blancard eût pu attendre, pour proposer cette correction, qui n'est jusque là qu'une simple supposition, l'estampage qu'il se propose de faire.

M. Gilles n'attache pas du reste à cette discussion plus d'importance qu'elle n'en mérite; les suppositions de M. Blancard, fussent-elles confirmées, n'infirmant en rien la *Campagnes de Marius dans les Gaules*, qui est la partie vraiment historique de son travail.

M. Blancard est de l'avis de M. Gilles qu'avant de proposer une lecture définitive, il est nécessaire d'étudier l'inscription sur l'estampage, et il ajourne jusqu'à ce moment toute communication définitive, à la Société, sur l'inscription de Saint-Remy.

Dans l'explication de sa pensée, M. Blancard ayant émis cette opinion que la tradition ne constitue pas une preuve certaine, mais une simple hypothèse, un simple commencement de preuve, M. l'abbé Louche s'élève contre cette opinion. Selon lui, la tradition peut servir de preuve, et en ce qui concerne la tradition des Saintes-Maries, il invoque les monuments du Ve siècle. Il ajoute que cette tradition se lie à d'autres, à celle d'Arles, d'Aix, et que d'ailleurs si l'on voulait toujours des preuves matérielles immédiates, contemporaines, il faudrait anéantir l'histoire qui sert de preuve, pourtant, bien que souvent les faits matériels à invoquer fassent défaut.

M. Blancard déclare qu'il respecte la tradition et que, d'ailleurs, il est d'accord en cela avec M. l'abbé Louche; la question purement religieuse est absolument écartée du débat; il maintient son opinion que tout ce qui ne s'appuie sur une preuve certaine ne mérite pas d'être classé parmi les faits probables, dans les hypothèses.

Il veut, en matière de science, qu'elle soit archéologique; en outre, la vérité mathématique, et c'est cette vérité scientifique qui lui paraît faire défaut dans la tradition qui a donné lieu à cet échange d'idées.

Vu l'heure avancée, le travail de M. Laugier, sur les monnaies récemment acquises par le cabinet des médailles de Marseille, est renvoyé à la séance prochaine.

La séance est levée.

Séance du 5 juin 1873.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MÉNÉCIER

M. LÉON VIDAL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Blancard demande la parole pour une rectification relative au procès-verbal de la séance du 3 avril; il exprime le désir de voir indiquer avec précision quels sont les faits par lui déclarés inexacts dans les assertions de M. Gilles, et cela lui importe d'autant plus que le travail de M. Gilles a été imprimé et répandu, qu'il a été lu au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne avec l'approbation de la Société de Statistique de Marseille.

Ce retour vers une question épuisée n'est pas approuvé par quelques-uns des membres de la

Société. D'autres émettent cet avis qu'il ne peut y avoir de prescription en ce qui touche aux vérités scientifiques et qu'il est toujours opportun, dans l'intérêt de la science pure, de demander une addition ou une rectification à un procès-verbal antérieur à celui d'une dernière séance.

M. Blancard insiste d'ailleurs pour lire sa note rectificative, décidé à s'en rapporter, après l'appréciation, au vote de l'assemblée.

Aucune objection à cette motion ne s'étant produite, M. Blancard lit la note ci-après.

« Dans la séance du 3 avril 1873, M. Gilles ayant commencé la lecture qu'il se proposait de renouveler au Congrès de la Sorbonne et qu'il y a faite en qualité de délégué de la Société de Statistique de Marseille, a dit dès le début :

« M. Blancard, archiviste en chef du département, membre de l'Académie de Marseille, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux archéologiques, est allé à Velaux; il y a vu les statues dont je vais parler; il a prétendu qu'elles étaient phéniciennes et ensuite... il a écrit sur les bas-reliefs de Saint-Remy; il a prétendu que les soldats y représentés étaient romains...

« M. Blancard l'interrompt disant que, sans préjuger le mérite du travail de M. Gilles, il est de son devoir de déclarer qu'il n'est jamais allé à Velaux; qu'il n'y a pas vu les statues en question; qu'il n'a jamais dit qu'elles étaient phéniciennes; qu'il n'est pas vrai qu'acte lui soit donné de ses réclamations et qu'il en soit fait mention au procès-verbal.

« Le procès-verbal imprimé n'ayant pas mentionné les susdites réclamations, M. Blancard demande que le procès-verbal soit complété, c'est-à-dire que la note ci-dessus y soit insérée.

« L'utilité de cette insertion lui paraît évidente, non à un point de vue personnel mais scientifique.

« Il lui semble en outre que cette insertion est, pour la Société de Statistique, un devoir strict auquel, en conscience, elle ne peut se refuser; correspondant du ministère non pour les travaux archéologiques mais historiques, il n'a jamais écrit sur les monuments de Saint-Remy et n'a par conséquent jamais pu dire que les soldats y représentés étaient romains.

« M. Gilles réplique que M. Quicherat l'a avancé dans une brochure intitulée le *Pilum*, et que M. Blancard a collaboré à cette brochure.

« M. Blancard répond qu'il n'a pas eu cet honneur, et ajoute qu'il partage toutefois et entièrement l'opinion de M. Quicherat.

« En conséquence, M. Blancard prie M. Gilles de modifier sa lecture conformément à la vérité des faits. M. Gilles répond que son travail est imprimé.

« M. Blancard exprime le regret que ce travail ait été imprimé avant d'avoir été communiqué à la Société. »

M. Gilles, après cette lecture, déclare, d'une façon trop vive, maintenir ses assertions premières.

M. le Président clot le débat en déclarant que la recherche de la vérité des faits avancés n'appartient pas à la Société et qu'acte est donné à chacun de sa déclaration et sous sa propre responsabilité.

M. le Secrétaire général dépouille la correspondance manuscrite ; elle contient :

1° Une lettre de M. le Secrétaire de la Société géographique italienne, qui nous informe qu'elle a établi désormais son siége à Rome et que cette Société tient beaucoup à renouer et à continuer avec les associations scientifiques françaises les meilleurs rapports de bonne confraternité.

2° Une lettre de M. Emile Arnaud, membre correspondant de la Société à Apt, remerciant de sa nomination en cette qualité.

3° Une lettre de M. Aug. Meulemans, membre correspondant de la Société à Bruxelles, accompagnant l'hommage de la traduction du discours que le général Salozar a prononcé en langue espagnole, à Guayaquil, lors de l'installation du Comité qui poursuit l'érection d'une statue en l'honneur de *Simon Bolivar*.

La correspondance imprimée contient de nombreux envois dont la nomenclature sera publiée.

M. l'abbé Jules Louche, membre actif de la Société, fait hommage d'une brochure ayant pour titre *Saint-Just-les-Marseille*, histoire ecclésiastique de ce quartier.

Des remerciements sont adressés au nom de la Société à M. l'abbé Louche.

M. Verdillon dépose sur le bureau un travail intitulé : *Nouveau système pour la désinfection de l'air et pour la destruction des agents de contagion*, par M. Marc-Aurèle des Marquis Aurinetà, à l'appui de sa candidature au titre de membre correspondant de la Société, à Naples.

Le bulletin de présentation par M. Verdillon accompagne le dépôt de ce travail qui est renvoyé à l'examen de M. le Secrétaire général.

MM. A. Verdillon, Laugier et Penon présentent comme candidat au titre de membre actif, M. Sellier, homme de lettres, conseiller municipal.

M. le Secrétaire général a la parole pour lire un compte-rendu sommaire sur les publications diverses adressées à la Société dans le dernier mois, et il le fait précéder des considérations suivantes :

« Plusieurs d'entre vous, dit-il, ont exprimé le désir de connaître par voie d'analyse sommaire les

travaux les plus importants, les plus propres à vous intéresser chacun suivant ses spécialités respectives, contenues dans les publications si nombreuses des Sociétés savantes et les autres hommages divers adressés à notre Société.

« Evidemment, l'énumération de documents destinés à notre bibliothèque ne peut suffire pour faire apprécier tout l'intérêt que présentent ces documents. La plupart des annales des Académies et Sociétés savantes contiennent des travaux très remarquables et qui méritent mieux que d'être enfouis, dès leur arrivée, dans une bibliothèque, sans avoir obtenu seulement un instant de votre attention bienveillante, une seule remarque de votre appréciation éclairée.

« Il serait fort difficile en vérité de prétendre tout lire, tout analyser ; la besogne serait, je l'avoue, hors de proportion non pas avec le bon vouloir de chacun de nous, mais avec le temps qu'il nous serait possible de consacrer à l'examen de ces travaux sans nombre. Mais, ce que nous pouvons faire à tour de rôle, c'est de parcourir tous ces ouvrages, c'est de noter en passant les œuvres qui nous paraitront les plus dignes d'intérêt ; c'est, après ce premier examen tout à fait superficiel, de distribuer à chacun des spécialistes éminents qui constituent l'ensemble de notre compagnie, l'œuvre qui sera de sa compétence, celle sur laquelle il sera le plus apte à fournir un rapport précis fait en toute connaissance de cause.

« De la sorte, nous aurons de continuelles occasions de travail et nous aurons de plus la vive satisfaction de ne pouvoir laisser passer inaperçus des travaux remarquables de nos confrères des autres Sociétés savantes.

« Nos relations avec le monde savant, avec les

administrations diverses, auxquelles nous devons de précieux documents, seront de la sorte plus intimes et, tout en nous instruisant davantage, nous arriverons à rendre plus appréciables les services rendus par notre Compagnie et la reconnaissance justement acquise pour son zèle et l'être collectif atteindra en même temps chacun des membres qui la composent.

« Telle est la pensée émise, j'en ai indiqué les conséquences probables. Il reste maintenant à réaliser cette idée.

« Votre Secrétaire général ne prétend pas se charger toujours d'un travail qui, parfois, peut être considérable et dont il serait heureux de voir prendre une part à ses autres collègues tour à tour; pourtant, il a proposé au Conseil d'administration qui a approuvé, et il vous propose à vous tous de vous charger de ce labeur pour qu'il vous soit présenté régulièrement un rapport mensuel. »

A la suite de cette lecture, qui met en relief les travaux les plus importants contenus dans les divers recueils de plusieurs Sociétés savantes, sont renvoyés à l'examen de M. Laugier des travaux relatifs aux monnaies, contenus dans le *Bulletin* de la Société Académique de Brest, dans celui de la Société des Sciences historiques de l'Yonne, de la Société départementale d'Archéologie de la Drôme et, enfin, de la Société d'Archéologie de Soissons.

Un travail relatif au questionnaire de la Commission d'assistance publique, contenu dans le *Bulletin* de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, est confié à l'examen de M. A. Sicard.

M. Laugier lit une notice importante sur quelques monnaies et médailles acquises par la ville de Marseille, en 1870, 1871 et 1872.

« Les monnaies, médailles, jetons qui sont entrés dans notre Musée numismatique depuis 1870, dit

M. Laugier, s'élèvent à un nombre assez considérable. Bien de curieuses pièces ont trouvé place dans leurs séries respectives, mais celle qui a le plus largement profité, c'est celle de la Provence. Parmi ces dernières, il décrit celles qui, par leur rareté ou leur intérêt historique, méritent d'être citées d'une manière spéciale.

Cette description, accompagnée des faits histoques relatifs à l'époque de la création de ces médailles, présente le plus grand intérêt et est écoutée fort attentivement par les membres de l'asssemblée.

Le nombre des acquisitions s'élève à plus de 350 pièces, dont chacune a une importance historique plus ou moins grande. Evidemment, l'auteur de la notice ne pouvait les détailler toutes. Son but, en faisant connaître les principales pièces dont ont été enrichis les cartons du Musée, a été de démontrer que le cabinet des médailles de Marseille ne demeure pas stationnaire et que si, grâce à l'intérêt que lui porte la municipalité, il jouit d'une certaine réputation dans le monde des numismates, il tient non-seulement à la conserver, mais à la grandir encore.

M. le Président remercie M. Laugier de ce remarquable travail que viennent d'applaudir les membres de la Société, et l'invite à remettre le manuscrit à M. le Secrétaire général, pour qu'il le tienne à la disposition de la Commission du *Répertoire*.

Une seule observation a lieu sur le travail de M. Laugier; elle émane de M. l'abbé Louche qui plaide la cause de Constantin, un peu trop vivement attaqué, selon lui, par M. Laugier.

Cette observation ne fournit matière à aucune discussion.

M. le Président explique à l'assemblée les motifs qui ont déterminé le Conseil d'administration à

entreprendre l'impression du XXXVIme volume du *Répertoire* destiné à contenir surtout l'ensemble des procès-verbaux de 1873 et les principaux travaux communiqués en séance mensuelle durant cet exercice.

Ce volume devra être restreint, parce qu'il y a lieu de ménager les ressources de la Société, et pour que le choix des matériaux à y enfermer présente toutes les garanties de la plus stricte impartialité, il a, d'accord avec le Conseil d'administration, pris la détermination de désigner, hors du Conseil, une Commission de cinq membres chargée de présider à ce choix.

Les membres de cette Commission sont : MM. Dugas, président; Latil, Régnier, Stéphan et Louche.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

Séance du 3 juillet 1873.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MÉNÉCIER

M. LÉON VIDAL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général analyse la correspondance manuscrite.

1° Lettre de l'honorable M. Laurent de Crozet, remettant entre les mains de M. le Président sa démission de membre actif. Il le fait à regret, dit-il, mais l'affaiblissement de sa vue et l'heure

des séances lui rendent impossible aucune coopé ration.

Les regrets de M. Laurent de Crozet sont partagés par tous ses collègues; ils espèrent qu'il pourra revenir sur cette décision fâcheuse.

2° Lettre de M. Gilles qui exprime à la Société ses excuses pour la vivacité extrême de sa réponse à M. Blancard, dans la séance du 5 juin.

Ces excuses sont acceptées.

3° Lettre de M. le Secrétaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, remettant un bon pour retirer les tomes XV et XVI, 2me série, des Mémoires de l'Académie.

4° Lettre de M. le Président de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, annonçant l'envoi du bulletin de la Société académique pour les années 1870-1872.

La nomenclature des publications imprimées sera publiée..

Le programme des questions mises au concours par la Société d'émulation de Cambrai, pour l'année 1874, est déposé sur le bureau.

L'examen de ces publications a été fait par M. le Secrétaire général. Il signale des planches de médailles gravées, contenues, dans le bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, tome X, 4me livraison.

Il appelle surtout l'attention de la Société sur le beau volume si bien rempli de travaux intéressants, de la Société nationale Havraise d'études diverses, 1870-1871.

Parmi ces travaux, il a remarqué un mémoire relatif aux couleurs en photographie ; il se propose de le lire avec soin et d'en faire un rapport spécial.

L'ordre du jour appelle le rapport de M. le Secrétaire général sur le travail de M. Marc-Aurèle des Marquis Aurineta, à l'appui de sa candidature

au titre de membre correspondant de la Société à Naples.

Ce travail a pour titre : *Nouveau système pour la désinfection de l'air et la destruction des agents de contagion.*

Les idées émises par M. Marc-Aurèle ne paraissent pas susceptibles d'une application sérieuse. L'auteur de ce système ne se borne pas d'ailleurs à vouloir désinfecter tel ou tel espace limité ; il prétendrait désinfecter des régions entières et l'air des wagons en mouvement.

Les moyens indiqués pour atteindre ces résultats sont d'une nature telle que, sans être le moins du monde spécialiste en pareille matière, on peut les juger et conclure à leur non-valeur.

L'opinion de M. le Secrétaire général se trouve d'ailleurs confirmée par une lettre de M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, adressée à M. Aurineta. Il y est dit en substance que *le Comité consultatif d'hygiène publique, institué auprès dudit Ministère, après avoir élevé des doutes sur la possibilité de faire fonctionner un semblable appareil, a fait observer qu'il ne s'agissait que d'un plan, d'un projet dont l'expérimentation paraît n'avoir pas encore eu lieu et il a émis l'avis que, dans cette situation, il n'y avait pas de suite à donner à cette communication.*

M. le Ministre termine sa lettre en ajoutant *qu'il ne peut qu'adopter cet avis.*

N'ayant pas l'honneur de connaître M. Aurineta et n'ayant pour le juger que cette œuvre imparfaite assurément, il est malheureusement impossible à M. le Secrétaire général de formuler une conclusion favorable à la candidature proposée, ce travail peu sérieux n'offrant pas un titre suffisant à l'admission.

La Société, consultée, passe à l'ordre du jour.

M. A. Sicard a la parole pour une lecture sur le rapport de la Commission chargée de répondre au questionnaire de la Commission d'assistance publique dans le département de la Sarthe.

Dans ce rapport, fait très consciencieusement, M. Sicard passe rapidement en revue les diverses parties du travail de la Commission.

1° De l'assistance publique considérée comme moyen d'obvier à la mendicité;

2° Assistance médicale et pharmaceutique;

3° Enfants orphelins ou abandonnés;

4° Moyens de prévoyance.

Cette analyse terminée, il conclut en exprimant la certitude de voir approuver par ses collègues la proposition d'adresser des félicitations à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe qui s'est rendue digne des récompenses qu'elle a reçues maintes fois du Ministre de l'instruction publique.

Ces conclusions sont approuvées et il est décidé qu'une lettre de félicitation sera adressée à cette Société.

M. le Président remercie M. A. Sicard de son intéressant rapport.

La parole est donnée à M. Léon Vidal pour rendre compte de sa mission aux concours littéraires de Toulon en qualité de membre du jury, délégué par la Société de Statistique de Marseille.

M. Vidal se plaît à reconnaître que ces concours littéraires ont dépassé son attente. De nombreux et importants travaux ont été envoyés dans chacune des branches distinctes et les pièces couronnées sont, en général, fort remarquables.

Le succès de ces concours est dû certainement à l'intelligente initiative de la Société Académique du Var, dont l'appel a été entendu sur tous les points de la Provence.

Les noms des lauréats divers, les titres de leurs

œuvres ont été publiés, il serait trop long d'y revenir; il importe seulement de constater que l'ensemble des œuvres couronnées sera ultérieurement imprimé aux frais de la ville de Toulon et formera un recueil assez considérable de beaux travaux : poésie provençale et française, archéologie, histoire et biographie.

Outre les œuvres admises au concours, parce qu'elles se trouvaient réaliser les conditions du programme, il en était quelques-unes qui ont dû être exclues du concours. Au nombre de celles-ci était un mémoire sur la *question des filets traînants.*

Le jury a cru devoir demander à quelques-uns de ses membres des rapports sur ces travaux des concours, et c'est ainsi qu'a été déféré à M. Léon Vidal le mémoire traitant d'une question de pêche.

Lecture du rapport de M. Vidal est faite. La conclusion de l'auteur est celle qu'il a formulée dans d'autres circonstances sur ce même sujet. Il croit que le dépeuplement de la mer est une chose impossible et à laquelle ne contribuent guère les filets traînants. D'ailleurs, c'est là une question grave sur laquelle on peut bien avoir telle ou telle opinion, mais on ne doit se hâter, comme le fait l'auteur du mémoire examiné, comme le font tant de personnes peu initiées à ce qui a trait à la pêche et aux mœurs des poissons, d'exprimer à cet égard des idées absolues.

Les moyennes citées par M. Vidal prouvent que s'il y avait diminution constante, le prétendu dépeuplement de la mer serait un fait accompli depuis longtemps.

Or, les engins de pêche sont sans cesse perfectionnés et le nombre des bateaux pêcheurs suit une marche ascendante telle qu'il y a aujourd'hui 510 bateaux, grands et petits, exerçant la pêche

dans une localité où, en 1840, il n'y avait que 127 bateaux exerçant la même industrie.

Cette progression est la même partout, et pourtant on pêche toujours des poissons et en nombre plus considérable dans l'ensemble, la part relative à chaque embarcation fût-elle aujourd'hui moindre qu'il y a trente ans, ce qui n'est même pas prouvé.

M. le Président remercie M. Léon Vidal de tous ses efforts pour représenter dignement la Société au concours de Toulon et de la lecture de son rapport relatif à une question qui intéresse Marseille et plusieurs localités de notre département.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

Séance du 7 août 1873.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MÉNÉCIER

M. LÉON VIDAL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépouille la correspondance manuscrite ; elle contient :

1° Une lettre de M. le Conseiller d'Etat, Directeur général des Douanes, annonçant l'envoi d'un exemplaire du tableau général des mouvements du cabotage en 1870, par l'entremise de M. le Directeur des Douanes de Marseille.

2° Lettre de M. le Directeur des Douanes, accompagnant l'exemplaire sus-indiqué.

3° Lettre de M. le Secrétaire général de la Société de médecine et de chirurgie de Bordeaux, annonçant que, dans un intérêt scientifique, les Sociétés de médecine et médico-chirurgicales des hôpitaux et hospices de Bordeaux ont cru devoir fusionner en une seule Société, et qui demande en outre le complément des volumes du Répertoire de notre Société.

4° Lettre de M. le Secrétaire de la Société géographique italienne, accompagnant l'envoi du premier bulletin de la nouvelle série que cette Société se propose de publier mensuellement.

5° Lettre des membres du bureau de l'Association française pour l'avancement des sciences, annonçant que cette association tiendra sa deuxième session à Lyon, du 22 au 28 août, et priant la Société de se faire représenter au Congrès de Lyon.

Deux cartes d'invitation sont mises à sa dispotion. Les noms des délégués doivent être indiqués avant le 20 juillet.

M. le Président, en présence de l'obligation de donner une réponse avant la séance mensuelle, a cru devoir désigner M. Léon Vidal et lui-même, sauf à faire modifier ces désignations par l'Assemblée, s'il en était temps. Ne pouvant aller à Lyon, il serait bien aise d'indiquer un autre nom que le sien. M. Levenq déclarant se trouver en mesure d'aller à Lyon en temps opportun, M. le Président, d'accord avec l'unanimité de l'Assemblée, désigne définitivement comme délégués au Congrès de Lyon MM. Vidal (Léon) et Levenq (Paul). Il sera écrit en conséquence à M. le Secrétaire du Conseil de l'Association française.

Appel est fait des publications imprimées, y compris celles remises chez M. Saurel durant les mois de mai, juin et juillet.

M. le Président, au nom de M. Bœuf, dépose sur

le bureau le mémoire de M. le Dr E. Rivière, sur les résultats des fouilles de Menton.

M. Bœuf a joint à cet hommage la copie manuscrite d'une autre note de M. Rivière, et il promet d'offrir à la Société tout ce qui sera ultérieurement publié par le même auteur.

Des remerciements sont adressés à l'honorable M. Bœuf.

La parole est à M. Faliu pour l'exposé financier afférent au 1er semestre de l'exercice courant.

Il résulte du rapport de M. le Trésorier, que l'encaisse actuel s'élève à la somme de fr. 1,830 45.

Depuis le début de cet exercice, en prélevant la somme de 100 fr. qui incombe à l'exercice antérieur, il n'a été dépensé que la somme de fr. 148 50 pour les frais courants.

Des remerciements sont votés à M. le Trésorier pour sa bonne gestion.

M. A. Latil donne lecture de son rapport sur le commerce général de la France et le commerce marseillais en 1870.

Ce travail plein d'intérêt est écouté avec une grande attention.

Il résume parfaitement l'immense tableau du commerce et de la navigation en 1870, et il s'attache surtout à faire ressortir quelle a été la part de Marseille dans ce mouvement.

« Marseille, dit-il, occupe une place des plus « honorables; disons plus vrai, dans le grand mou- « vement du commerce général de la France, elle a « su conquérir le second rang, comme Paris occupe « le premier.

« Dans le mouvement national maritime, elle « prend le premier, c'est-à-dire que notre cité s'est « constituée, par un labeur incessant, le premier « port français dans le commerce international; « comme Jaumont est la première porte du com-

« merce général; car par elle, s'importent en « France 13,018,711 quintaux métriques de mar- « chandises de toute espèce et de toute nationalité, « et il s'exporte 544,022 quintaux métriques de « marchandises françaises ou francisées.

« Cet immense mouvement de va-et-vient repré- « sente la valeur importante de 54,485,771 francs à « l'ENTRÉE, 29,465,192 francs à la SORTIE.

« Total : 83,950,963 francs donnant an trésor pu- « blic plus de 25,000,000 de francs. »

M. Latil regrette de ne pouvoir, cette fois, compléter son travail par un rapport sur le mouvement spécial du cabotage ; ce dernier tableau ne lui ayant pas été remis, il s'empressera d'ajouter à son rapport une note complémentaire dès qu'il aura en mains le document en retard.

M. le Président remercie M. Latil, au nom de ses collègues, de l'exposé si consciencieux et si lucide qu'il vient de leur présenter. Il est heureux de pouvoir remettre à M. Latil le tableau du cabotage, qui vient d'être envoyé à la Société.

M. Léon Vidal communique un portrait en polychromie photographique qu'il a obtenu par le procédé dont il a eu déjà l'honneur d'entretenir la Société.

Il fait ensuite un rapport sur un mémoire qu'il a lu dans le *Bulletin* de la Société Havraise d'études diverses, intitulé : *Des couleurs naturelles en photographie*, par M. Letellier.

M. Vidal s'attendait à trouver là une donnée offrant quelque intérêt, mais il regrette de ne pouvoir rien découvrir d'utile dans les idées exposées par l'auteur de ce mémoire.

Ce dernier pense que le problème de l'impression directe des images de la nature avec leurs couleurs est chose possible; il espère que l'on arrivera à l'heureuse solution d'une question qui paraît pourtant si complexe aux savants qui s'en occupent.

D'après lui, il y aurait un moyen d'arriver à produire une substance sensible susceptible de recevoir toutes les influences colorées et de fournir toutes les couleurs de la nature. Ce moyen consisterait dans l'isolement des végétaux, de tous les principes qui concourent à la formation des couleurs. Ces principes isolés et combinés ou mélangés constitueraient la couche sensible et cette dernière prendrait, sous les divers rayons colorés qui la frapperaient, toutes les couleurs correspondant à ces rayons.

C'est là une idée qui ne repose sur aucune donnée sérieuse, sur aucune base expérimentale.

Il ne s'agit pas d'émettre tel ou tel avis, encore faut-il qu'il y ait quelque possibilité de réaliser l'idée émise, sauf à voir ensuite si le résulat attendu se manifesterait.

L'auteur du mémoire en question semble ignorer qu'il n'existe pas de substances organiques représentant en principe la matière colorante. Les composés organiques subissent, sous l'influence du soleil et en présence des diverses conditions de leurs évolutions vitales, des actions que l'on ne saurait analyser; encore moins pourrait-on séparer tels ou tels principes plus ou moins susceptibles de fournir la matière colorante. Ils n'existent pas dans l'état où les suppose l'auteur et une pareille théorie n'est rien moins qu'une pure utopie.

M. Léon Vidal regrette d'avoir à formuler de semblables conclusions ; il aimerait mieux pouvoir partager les idées de M. Letellier; mais, en vérité, cela lui est absolument impossible.

M. le Président remercie M. Vidal de sa communication.

Toutes questions épuisées, la séance est levée.

Séance du 4 septembre 1873.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MÉNÉCIER

M. LÉON VIDAL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la dernière séance et lu et adopté.

La correspondance écrite contient :

Une lettre du Président de la Commission d'organisation du Congrès Médical et Scientifique spécial à l'enfance, qui aura lieu à Marseille, le 2 février 1874.

Cette lettre accompagne l'envoi d'un programme de ce Congrès et prie M. le Président de la Société de désigner des délégués pour participer aux travaux du Congrès.

M. le Président communique ledit programme et indique que les délégués seront nommés ultérieurement et en temps opportun.

L'appel des publications est fait. Rien de saillant n'est signalé dans les envois du mois de septembre.

M. le Président accueille la présence de M. L. Ménard, notre membre correspondant à Montpellier et l'un de nos anciens membres actifs les plus dévoués, par quelques paroles de sympathie. Il le remercie, au nom de la Société, d'avoir bien voulu, durant son séjour à Marseille, venir prendre part à une de ses séances.

M. Ménard répond qu'il est sensible à ce témoignage tout confraternel. Toujours il a conservé un bon souvenir de ses anciens collègues et il est heureux de pouvoir leur consacrer quelques instants.

M. Latil étant absent, la lecture à l'ordre du jour est renvoyée à la prochaine séance.

M. Léon Vidal, délégué au Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences à Lyon, rend compte de sa mission.

Il fait un tableau complet de l'accueil sympathique qui a été fait aux membres du Congrès, soit à Lyon, soit dans les diverses localités où il s'est rendu.

Cette réunion, présidée par M. de Quatrefages, de l'Institut, a été, dit-il, des plus brillantes, et les travaux présentés des plus sérieux, ainsi qu'il a pu s'en assurer en fréquentant, avec son collègue Levenq, les diverses sections; ils étaient nombreux autant qu'importants et leur publication ultérieure formera un énorme volume.

Les sections diverses étaient au nombre de quatorze. Elles ont travaillé pendant toute la durée du Congrès, qui a été de douze jours.

Durant ce laps de temps, le Congrès a fait diverses excursions fort intéressantes, l'une à Solutré, l'autre aux usines de la Voulte, et une enfin, à Genève où il a été reçu magnifiquement par des délégués du Conseil d'Etat Suisse et par diverses Sociétés savantes.

Marseille, en outre des délégués de la Société, MM. Vidal et Levenq, était encore représentée par M. Barthélemy, président du Comité Médical.

Une communication sur son invention relative à la polychromie photographique a été faite par M. Vidal, à la section de chimie, et écoutée avec beaucoup d'intérêt.

En terminant son exposé, M. Vidal indique que cette Association, appelée par plusieurs villes du Nord, se rendra l'année prochaine à Lille, puis au Havre. Rien ne fait malheureusement présager que Marseille, de longtemps, reçoive l'honneur d'une semblable visite; il faudrait pour cela que l'initiative vînt du Conseil municipal, et que des fonds fussent votés pour permettre au Congrès de se réunir dans les conditions les plus convenables.

La municipalité lyonnaise, il faut le dire très haut, a été fort généreuse à l'égard de l'Association française, et c'est grâce à ce concours que ce corps savant a pu réaliser, au-delà de toute espérance, la mission qu'il s'est donnée en faveur de l'avancement des sciences. Pourquoi la ville de Marseille ne tiendrait-elle à honneur d'imiter l'exemple que lui a donné Lyon? Il appartiendrait à la Société de Statistique de prendre l'initiative d'une démarche dans ce sens auprès de notre municipalité.

M. le Président remercie MM. Vidal et Levenq, d'avoir si consciencieusement rempli leur mission, au nom de la Société.

Toutes questions épuisées, la séance est levée.

Séance du 2 octobre 1873.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MÉNÉCIER

M. LÉON VIDAL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire-Général fait l'appel des publications diverses adressées à la Société, et il indique que dans aucune d'elles, il n'a trouvé des travaux de nature à solliciter l'attention spéciale de la Société.

Au nom de M. Latil, absent, M. le Secrétaire-Général lit le rapport sur le cabotage en 1870.

Ce travail, fait aussi consciencieusement que le rapport sur le tableau général du commerce en 1870, par le même auteur, se termine par la récapitulation ci-après :

« En l'année 1870, Marseille, grand et petit cabotage réunis, comme port d'expédition, a vu sortir 3,190 navires français chargés et sur lest, jaugeant 452,000 tonneaux, portant 29,274 hommes d'équipage.

« Comme port de DESTINATION, Marseille a reçu 2,944 navires français chargés et sur lest, jaugeant 388,961 tonneaux, portant 25,529 hommes d'équipage.

« Peut-on le dissimuler? L'agitation dans nos rues a eu pour premier résultat d'éloigner des ports marseillais, bon nombre de cargaisons et des plus riches, des plus lucratives pour notre com-

merce, comme des plus utiles au travail de nos quais. Pour échapper au danger qui les menaçait, elles ont été incontinent dirigées sur les ports de Bordeaux, dont elles ont augmenté les arrivages. Ces regrettables résultats ont été les fruits amers d'un état de choses pouvant, dans l'avenir, avoir des conséquences plus fâcheuses encore que celles que nous signalons présentement pour la prospérité commerciale de la côte; car, un courant d'affaires commerciales ne s'ébranle point impunément. Les hommes sérieux qu'il intéresse, ne le regardent pas comme un jeu d'enfants.

« Cependant, ne nous affligeons point outre mesure. Si nous avons la tristesse, d'une part, de constater que les ports de Marseille, du second rang qu'ils occupaient en l'année précédente, dans le mouvement général du grand et petit cabotage réunis comme PORT DE DESTINATION, reculent au quatrième rang en l'an 1870, par la diminution du nombre des navires chargés, ils n'en conservent pas moins le deuxième rang par le tonnage, qui est de 305,119 tonneaux en l'année 1869; ils avaient reçu 3,107 navires, jaugeant 403,202 tonneaux.

« Si, comme PORT D'EXPÉDITION, Marseille conserve encore, en 1870, comme en 1869, le second rang, elle n'en voit pas moins diminuer d'une centaine le nombre des navires chargés, sortis de ses ports.

« En 1869, sortis des ports de Marseille 2,820 navires, jaugeant 377,901 tonneaux; en 1870, 2,734 navires, jaugeant 364,129 tonneaux.

« Rappelons ici, encore une fois, avec une satisfaction bien sentie, que malgré tous les malheurs qui ont frappé la cité, Marseille ne cesse point, par son travail incessant, d'occuper le premier rang comme PORT de DESTINATION; car, sur les 1,798,825 tonnes de marchandises transportées en cabotage,

les ports de Marseille en ont reçu 153,195 tonnes, lorsque Bordeaux, qui occupe le deuxième rang, n'en a reçu que 127,345 tonnes.

« Nous avons pensé qu'en ces temps de décadence, nous pouvions négliger les tableaux constatant par un grand nombre de faits, le nombre des voyages, car ils en peuvent parfaitement constater la prospérité ou la déchéance maritime d'un port. La crainte, d'une part, et la prudence, de l'autre, ne peuvent représenter dans leurs combinaisons forcées, l'état réel du commerce dans sa valeur et sa quantité.

« Nous dirons pourtant, sans entrer dans de longs détails, que le grand cabotage de l'Océan dans la Méditerranée, est compris pour 32 voyages et 7,301 tonneaux, et de la Méditerranée dans l'Océan, pour 212 voyages et 36,463 tonneaux.

« Ces chiffres, en les rapprochant de ceux de 1869, font ressortir une diminution de 15 voyages et 853 tonneaux pour les expéditions de l'Océan dans la Méditerranée, et une augmentation de 26 voyages et 1,044 tonneaux en faveur des expéditions des ports de la Méditerranée pour l'Océan.

« En 1870, le petit cabotage dans les deux mers, présente les résultats suivants : 54,874 voyages de navires, jaugeant ensemble 2,798,588 tonneaux.

« C'est, relativement à l'année 1869, une différence en moins de 13 ponr cent sur le nombre de navires et de 2 4/100 pour cent sur le tonnage.

« Des 55,118 navires expédiés avec chargement, en 1870, Marseille en a vu sortir de ses ports 2,734, et elle n'occupe que le second rang, Bordeaux occupant le premier rang, ayant expédié 9,965 navires.

« Conclusion. Le mouvement maritime dans les ports de l'Océan, diminué de 12 4/100 pour cent

pour le nombre de navires employés au petit cabotage et 1 pour cent sur le tonnage.

« Dans les ports de la Méditerranée, il y a eu diminution de 10 7/100 pour cent sur le nombre de navires et de 5 4/100 pour cent sur le tonnage.

VAPEUR

« Si nous résumons le livre de la douane pour la navigation à vapeur, nous constatons que le nombre des bâtiments à vapeur chargés qui ont pris part, en 1870, au mouvement du cabotage, a été, dans les deux mers, de 7,915 navires, jaugeant 945,617 tonneaux. Ce résultat, comparé à celui de l'année 1869 (8,741 navires, 948,654 tonneaux), présente une diminution de 826 navires et de 2,937 tonneaux.

« Ces navires à vapeur, en 1870, ont transporté 12,806,006 tonnes de marchandises, entrées et sorties réunies.

« Les ports de Marseille sont compris pour 2,665,324 tonnes.

« Le Havre, pour 1,702,559 tonnes.

« Bordeaux, pour 1,334,601 tonnes.

« Les ports de Marseille occupent donc le premier rang dans ce mouvement. »

Des applaudissements unanimes accueillent cette lecture, et des remerciements sont adressés à M. Latil par M. le Président.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 6 novembre 1873.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MÉNÉCIER

M. LÉON VIDAL, SECRÉTAIRE

L'ordre du jour de la dernière séance est lu et adopté.

La correspondance écrite contient :

1° Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, priant M. le Président de vouloir bien désormais lui faire connaître les noms des membres de la Société appartenant à l'ordre national de la Légion-d'Honneur, qui viendraient à décéder soit en France, soit à l'étranger.

2° Une lettre de M. Stéphan, déclinant, à son grand regret, toute candidature à une des fonctions dans le Conseil d'administration, ses devoirs professionnels lui interdisant d'une façon permanente la liberté de ses soirées.

M. le Secrétaire général fait l'appel de toutes les publications reçues dans le mois d'octobre ; il a parcouru ces divers travaux au sein desquels il ne saurait indiquer rien qui soit de nature à exciter l'intérêt spécial de la Société.

M. Saurel fait hommage du Manuel de l'étranger dans la ville de Tarascon et son territoire, et du Manuel dans la ville d'Arles et son territoire. Des remerciements pour cet hommage lui sont adressés par M. le Président.

M. le Secrétaire général a la parole pour donner lecture de l'éloge de l'honorable Segond-Cresp, décédé dans l'année.

Il s'exprime ainsi qu'il suit :

Il est une tâche qui m'incombe réglementairement, mais que j'ai le droit de n'accomplir qu'avec un douloureux regret, puisqu'il s'agit d'accorder en votre nom à tous un témoignage de sympathie et un tribut d'éloges bien mérités à l'un de nos plus chers collègues, enlevé prématurément, il y a quelques mois, à sa famille et à de nombreux amis parmi lesquels chacun de vous aimait à se compter.

Notre Société, considérée comme être collectif, a fait, en perdant l'honorable M. Segond-Cresp, une de ces pertes que l'on répare difficilement.

Nul d'entre vous n'a oublié avec quelle assiduité il s'associait à nos travaux, avec quel dévouement, je pourrais presque dire avec quel amour, il s'occupait de tout ce qui concernait les intérêts de notre Société, où il fut admis en novembre de l'année 1853 et dont il était un des doyens.

Les collègues auxquels j'ai l'honneur de m'adresser ont tous connu trop particulièrement Segond-Cresp pour qu'il me soit possible de dire au sujet de ce regretté collègue rien qu'ils ne connaissent déjà.

Je dois pourtant retracer rapidement les principaux faits relatifs à l'existence entière de cet homme de bien afin que soient consignés dans nos annales ces souvenirs d'un de nos membres actifs les plus zélés.

Privé de bonne heure de ses parents par la mort de sa mère et par l'établissement de son père en Amérique, Segond fut recueilli par son grand père l'avocat Cresp, dont le nom fut désormais lié au sien. C'est dans cette maison qu'il fut élevé au contact de plusieurs notabilités de l'ancien Marseille et c'est sans doute dans cette fréquentation qu'il puisa les germes de son affection toute

spéciale pour l'antique Phocée, pour les traditions du vieux Marseille. De là sans doute son goût pour toutes ces collections relatives à notre cité et dont il ne cessa, jusqu'au dernier jour de sa vie, d'enrichir son cabinet.

Son éducation fut presque naturelle, plutôt négligée que suivie, par suite d'une absence complète de méthode; pourtant il parvint à acquérir une connaissance suffisante de nos langues-mères et à posséder dans la science philosophique une érudition assez approfondie.

Après avoir fait son droit et conquis sa licence, il voulut compléter son éducation par un voyage destiné spécialement à l'étude des mœurs des divers pays qu'il visiterait. C'est ainsi qu'il se rendit en Italie, puis en Suisse, qu'il parcourut la Belgique, qu'il s'arrêta dans les diverses villes des bords du Rhin et notamment à Cologne où il eut la chance de recueillir un plan unique de la ville de Marseille pour cette collection dont nous aurons bientôt à parler. Il visita aussi les divers points de la France ; puis, rentré dans son foyer, il se livra à la noble profession d'avocat consultant, qu'il ne devait jamais abandonner. Il est bon de rappeler pour mémoire qu'il ne plaida qu'une seule fois pour être agréable à un de ses amis.

En ce qui concerne la carrière professionnelle de Segond-Cresp, j'aurai tout dit, sans rien dire de nouveau pour aucun de vous, en mentionnant le talent dont il a fait preuve, sans peut-être avoir son pareil dans les questions testamentaires et hypothécaires. Il est bon de citer également la remarquable aptitude dont il jouissait pour la rédaction des actes, excellant surtout dans la prévision des côtés faibles, des éventualités dont il y avait lieu de tenir compte.

Aussi est-il arrivé à disposer, pour le compte de ses clients, de sommes considérables consacrées par ses

soins à des placements généralement avantageux, mission dont on sait toutes les difficultés et de laquelle il s'acquittait du reste, en dehors d'une habileté incontestable, avec une rare probité, car nous pourrions citer maints exemples de nature à démontrer la parfaite honorabilité de notre ancien collègue.

En quelques traits rapides nous venons d'esquisser sa vie ; mais il est temps de parler du membre actif de notre société, de l'homme que ne distinguaient pas seulement ses talents professionnels et à qui ses goûts éclairés donnaient une place élevée parmi les élus de notre monde intellectuel.

Second-Cresp, vous le savez, fréquentait les Congrès scientifiques; il joua même un rôle très actif dans le dernier Congrès tenu à Aix et dont il fut un des secrétaires généraux à Marseille. A cette occasion, il fut nommé membre correspondant de l'Académie d'Aix. Il était inspecteur divisionnaire de la Société d'Archéologie, membre de la Société d'Horticulture et d'Agriculture de Marseille. Toujours d'ailleurs il était prêt à subventionner et à aider de son concours les institutions intellectuelles de notre ville.

Si nous avions à faire la nomenclature des œuvres de ce regretté collègue, nous en aurions bientôt épuisé la liste. Le Répertoire de nos travaux contient bien des notes spirituelles de ce chercheur infatigable, qui ne craignait pas de fouiller dans nos vieux souvenirs pour en faire jaillir un simple trait de mœurs, un rien historique relatifs à notre passé ; mais il ne produisit, en dehors de ces quelques notes, remarquables de concision, aucune œuvre spéciale, aucun travail complet d'une certaine importance.

Il était, il fut toujours collectionneur; aussi, son cabinet mérite-t-il notre sérieuse attention.

Il contenait une collection assez considérable de livres

relatifs à notre Provence en bons exemplaires, parmi lesquels quelques pièces fort rares.

Certains recueils de pièces diverses qu'il serait très difficile de trouver ainsi assemblées.

Il y avait en outre une collection de livres intéressants sur divers sujets : religion, histoire, philosophie et statistique, variétés qui s'harmonisaient, comme bien vous pensez, avec l'originalité d'esprit que nous connaissions à Segond-Cresp.

Il serait très long de tout énumérer, pourtant ce sont là les titres de notre ex-collègue ; permettez-moi, au moins, de les résumer : des collections variées de journaux, des revues concernant l'archéologie, les sciences principalement, publées en Provence, formaient un corps de bibliothèque particulière.

Enfin, une autre série importante se composait de livres de droit, ceux surtout publiés dans ces deux derniers siècles.

De nombreux cartons, une centaine environ, contenaient une multitude de brochures et de pièces diverses classées méthodiquement et constituant une série de documents, la plupart très importants.

Mais la collection la plus précieuse et probablement unique en son genre était celle des plans et vues de Marseille. Segond-Cresp avait mis tous ses soins à la former et il n'avait reculé ni devant les dépenses d'argent, ni devant aucune peine pour la compléter, en correspondant soit avec Paris, soit avec d'autres villes.

Nous l'avons vu tantôt se procurant un de ces plans même à Cologne.

L'utilité pratique d'une collection pareille était telle que, bien souvent, notre municipalité, infiniment moins riche en documents de ce genre, eut recours pour consulter certains plans de Marseille à l'obligeance de notre ami.

Quiconque a fréquenté son cabinet a pu y voir, encadrées, les plus belles d'entre ces pièces. C'est là que se trouvaient les gravures, publiées jusqu'en 1800, des plans du XVIe siècle, des vues à vol d'oiseau et autres pièces dont beaucoup sont d'une grande rareté.

Enfin, plusieurs cartables contenaient un nombre presque infini de gravures et de lithographies depuis les premiers essais lithographiques de Beisson : l'entrée du port, des frégates dans le port de Marseille, jusqu'à nos belles lithographies modernes.

Cette énumération, pour être complète, exige que je signale encore un recueil assez original et qui pourrait surprendre au premier abord toute personne qui, comme nous, ne saurait quelle était l'originalité de l'esprit de notre ami.

Je veux parler de sa collection de billets de faire part des décès.

En réalité, c'était là une œuvre fort utile pour rappeler la date des décès de ses amis, pour connaître ensuite la généalogie des familles de Marseille et le degré de parenté des divers membres de chaque famille.

Le côté pratique d'un semblable recueil ne pouvait échapper à un homme aussi habile dans les questions hypothécaires, et sans doute l'homme d'affaires a-t-il puisé dans ces documents maints renseignements précieux qu'il n'eût pu aisément se procurer par une toute autre voie.

Telle est, dans son ensemble, l'importance du cabinet de M. Segond-Cresp. C'est là son œuvre sérieuse, en dehors de la vie professionnelle; c'est là qu'est l'homme tout entier ; c'est là ce qui lui a conquis toutes les sympathies et tous les éloges des amis des sciences. C'est à cette collection, précieusement conservée sans doute, que son nom devra de surnager très longtemps encore au dessus de l'oubli

J'arrive au terme de ma tâche. Implicitement je n'ai fait que louer notre ex-collègue, puisque je n'ai pu, en étudiant cette vie honnête et laborieuse, y découvrir que des faits honorables, que des travaux utiles. C'était le meilleur moyen de consacrer son souvenir, de combler, un instant au moins, le vide qu'a fait au milieu de nous cette perte cruelle ; en vivant de sa vie, en causant entre nous de ce membre de notre famille, de cet homme aimable et modeste, d'un esprit si fin et si original, dont les saillies égayaient chacune de nos séances, dont les conseils nous aidaient si souvent à suivre la vraie voie, à respecter si religieusement l'esprit et la lettre de notre règlement. Toujours simple et détaché de tout faste, il voulut que, même après sa mort, il n'y eut antour de sa tombe aucune pompe ; il savait que l'amitié saurait bien lui rendre les derniers devoirs, sans qu'il fût besoin de l'y aider par aucun acte d'apparat.

C'est pourquoi notre digne Président fut empêché d'exprimer alors, à cet ami qui venait de nous quitter, nos témoignages de douloureux regrets et de notre sympathie.

Ce qu'il lui a été interdit de faire pour obéir à une volonté sacrée, je le fais aujourd'hni moins bien, en vérité, et avec l'expression de sentiments, qu'il eût bien mieux rendue pour qu'elle fût l'écho des vôtres.

Puissé-je n'avoir jamais plus une pareille mission à accomplir !

Au règlement qui m'impose le devoir de faire l'éloge de nos collègues décédés, combien je préfèrerais, par sympathie naturelle et par légitime admiration, avoir, ce soir, à faire de certain d'entre vous l'éloge qu'il mérite si bien, dût sa modestie en souffrir !

Ma tâche serait douce alors à remplir, tandis qu'elle est fort pénible, puisqu'il fallait louer un collègue qui n'est plus dire un dernier adieu à Segond-Cresp !

L'Assemblée s'associe aux regrets exprimés par M. Léon Vidal, à qui M. le Président adresse des remerciements pour cette notice nécrologique.

Il est procédé à l'élection au scrutin des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 1874.

Sont élus :

MM. Roussin, président.
Blancard, vice-président.
Regnier, vice-secrétaire.
Laugier, Sicard, Mortreuil, } annotateurs.
Kothen, conservateur.
Faliu, trésorier.

M. Gilles a la parole pour une lecture sur les voies romaines et spécialement sur l'interprétation du quatrième vase apollinaire.

M. Gilles vient de parcourir le département ; il prétend que les armées romaines pourraient encore suivre ces voies ; qu'elles retrouveraient les bornes milliaires, les mutations, les temples et les tombeaux qui les bordaient, mais qu'elles ont été mal tracées par les auteurs de la *Statistique;* que la Commission de la carte des Gaules, s'appuyant sur ce premier travail, n'a pas été plus heureuse dans ses appréciations, et qu'enfin M. Desjardins, dans les notes qui suivent sa belle édition de la carte de Peutinger, publiée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, a encore exagéré toutes les erreurs émises par ses devanciers, ni les uns ni les autres n'ayant tenu compte des bornes milliaires.

Toutes ces voies seraient donc mal tracées, les mutations mal indiquées. M. Gilles en donne la preuve en expliquant le quatrième vase apollinaire, qu'on confond communément avec les trois pre-

miers, quoiqu'ils indiquent une direction toute différente.

La voie désignée par le quatrième vase va de Nîmes à Clano-Saint-Remy, passe par Ugernum, Beaucaire, Trajectus, Rhodani et Tarascon où existait une borne milliaire d'Hadrien, laquelle est au musée d'Avignon, et allait de là en ligne droite à Clano, en passant par Maillane, où existe encore une borne milliaire de Tibère.

M. Desjardins, ne tenant pas compte de ce dernier milliaire, fait passer la voie de Tarascon à Ernaginum, et de là à Clano par le nord des Alpines, tandis que M. Aurès la conduit de Beaucaire à Arles par la rive droite du Rhône, pour aller traverser les deux bras du fleuve sur les ponts de Constantin, et fait remonter ensuite cette voie par la rive droite jusqu'à Ernaginum et de là à Clano, toujours par le nord des Alpines.

Nous avons donc eu raison, ajoute M. Gilles, de faire passer par Maillane l'armée de Scipion marchant à la rencontre d'Annibal et celle des Teutons-Ambrons, venant se heurter contre l'armée de Marius qui les attendait dans le camp de Clano.

M. le Président remercie M. Gilles de son intéressante communication et il profite de l'occasion pour féliciter notre érudit collègue de la médaille d'or de 2me classe que lui a décernée la Société d'Horticulture de Marseille pour son *Manuel de culture maraîchère spéciale à l'arrondissement de Marseille.*

Il est heureux de pouvoir féliciter aussi M. Léon Vidal pour la médaille de mérite qui lui a été décernée par le jury international de l'Exposition universelle de Vienne, pour les travaux polychromiques dont il a déjà à plusieurs reprises entretenu la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 4 décembre 1873.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MÉNÉCIER
M. LÉON VIDAL, SECRÉTAIRE

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est approuvé après quelques observations de M. Saurel.

M. le Secrétaire dépouille la correspondance manuscrite. Elle contient :

1° Une lettre de M. Roussin, qui remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant Président pour l'exercice 1874.

2° Une lettre de M. Blancard, dans le même sens, pour sa nomination aux fonctions de Vice-Président.

3° Une lettre de la Société protectrice de l'Enfance, demandant des délégués à la séance d'inauguration qui aura lieu le 15 décembre à deux heures. Sont désignés : MM. Blancard, Croset, Regnier, Ménécier et Vidal.

4° Une lettre de la Société protectrice de l'Enfance, demandant deux délégués pour faire partie du jury de l'Exposition des objets utiles au premier âge. Sont désignés : MM. Vidal et Laugier.

Il est procédé à l'appel des publications. Il y a lieu de signaler l'*Epigraphie historiale du canton de la Guerche*, contenue dans le tome VI° (2° série) du *Bulletin de la Société nivernaise des Sciences et Arts.*

M. le Président charge M. Levenq de faire un rapport sur ce travail.

M. Laugier a la parole pour un rapport sur diverses notices relatives à des monnaies contenues dans des recueils de diverses Sociétés savantes. Il le fait dans les termes suivants :

« Dans les dernières publications que la Société de Statistique de Marseille a reçues de ses Sociétés correspondantes, parmi une foule de sujets divers traités avec le plus grand soin, se trouvent plusieurs articles ayant trait à la numismatique, dont plusieurs sont de véritables ouvrages et méritent d'être lus avec le plus vif intérêt; en effet, le travail de M. André Perrin, intitulé *le Monnayage en Savoie sous les Princes de cette maison*, qui se trouve dans le tome XIII des *Mémoires et Documents publiés par la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, ce travail, disons-nous, n'est pas une publication ordinaire : l'auteur s'est livré à de longues et laborieuses recherches ; quoique, dans des publications antérieures, ce sujet ait déjà été traité, les documents inédits et très importants relatifs aux ateliers monétaires de la Savoie et à leurs monnayeurs, que M. Perrin a été assez heureux pour retrouver au cours de son travail, lui ont permis d'ajouter des pages intéressantes aux publications de ses prédécesseurs.

« Le but principal de son travail, dit l'auteur, était de faire connaître les ateliers monétaires ouverts par les princes de Savoie en deçà des monts, et de relier l'histoire de la numismatique de son pays aux savantes études publiées sur les monnaies des anciennes provinces de la France, à laquelle elle est unie depuis douze ans.

« Les diverses divisions de cet ouvrage font connaître qu'il ne s'agit point ici d'un simple travail de compilation, mais bien de recherches

minutieuses formant un ensemble véritablement intéressant.

« Comme point de départ, l'auteur traite de l'origine de la puissance de la maison de Savoie, droit de battre monnaie, premiers ateliers ouverts par ces princes, monnaies des évêques de Maurienne.

« Les premières monnaies portent les noms des princes de Savoie, les derniers de Suze.

« Viennent ensuite les ateliers monétaires en deçà des monts, Saint-Maurice-d'Agonne, en Valais; Chambéry, Saint-Symphorien-d'Ozon, Bourg, Pont-d'Ain, Saint-Genix, Yenne, Pierre-Chatel, Cornavin, Aix-les-Bains, Montluel, Gex et Bielle.

« Les ateliers monétaires de la branche de Vaud, Thierrens et Nyon.

« Ceux des comtes de Gennevoy, Poiry et Annecy.

« Puis vient le chapitre très intéressant sur les monnayeurs, où l'auteur passe en revue les maîtres généraux, maîtres particuliers, gardes, contre-gardes et essayeurs, et à propos des priviléges dont jouissaient les monnayeurs, il parle aussi des vicissitudes qu'ils éprouvaient par rapport à ces mêmes priviléges.

« Ce que nous venons d'énumérer donne déjà une idée de tout ce qu'a d attachant le travail de M. Perrin; mais il est curieux de lire ce qu'il dit sur l'association des ouvriers monnayeurs du Saint-Empire romain et de leur parlement, et qu'il accompagne d'une liste désignant les dates des parlements généraux, villes où ils ont été tenus et monnaies de Savoie qui y ont envoyé des représentants.

« Ensuite, noms des officiers des monnaies et des graveurs de coins (Savoie et Piémont).

« Maîtres particuliers, gardes, ouvriers mon-

nayeurs et leurs procureurs aux parlements généraux (atelier de Savoie) et une note sur le matériel des ateliers monétaires.

« Après la nomenclature des pièces rares et inédites des médailles de Savoie qui font partie du musée départemental de Chambéry, qu'accompagnent quatre planches admirablement dessinées, l'auteur termine son travail par une série de documents qui, dit-il, présentent le double intérêt de faire connaître les principales conditions auxquelles était soumise la fabrication des monnaies de Savoie, et de donner, pour diverses époques, des spécimens de la langue française, telle qu'elle était parlée et écrite dans ces pays.

Dans le *Bulletin de la Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme* (année 1873), nous lisons sous la rubrique : *Réflexions sur les monnaies anonymes des évêques de Valence*, une lettre de M. Roman, à M. Valentin, relative aux monnaies que les évêques de Valence ont frappées longtemps avant le XIIIe siècle. Cette lettre est relative à la légende que portent ces monnaies, VRBS VALENTIAI, où M. Roman prétend que la lettre I, qui termine la légende, pourrait bien être un E dégénéré et qu'il faudrait lire alors VRBS VALENTIAE, et discutant ensuite sur le type que la dégénérescence a rendu barbare, il conclut, et cela d'après une monnaie qu'il a publiée il y a quelques années, qu'au lieu d'un aigle à deux têtes, il faut y voir un ange, type primitif de ces monnaies épiscopales.

M. Roman rectifie ensuite la légende mal interprétée par Poey d'Avaut, sur un gros d'argent d'Amédée de Saluces, administrateur des évêchés de Valence et de Die, et termine sa lettre en signalant un florin d'or unique, qu'il attribue à Aymar le Gros, comte de Valentinois et de Diois (1345-1373),

et seul spécimen connu jusqu'à ce jour des espèces d'or émises par les Poitiers.

Vient ensuite la réponse de M. Valentin à M. Roman, où, à propos des monnaies des évêques de Valence, il dit que c'est incidemment et en rendant compte à la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme de la trouvaille de Saint-Martin l'inférieur, qu'il a traité sommairement quelques-unes des questions relatives à ce monnayage d'un vif intérêt local. « Je me suis réservé, dit-il, d'aborder plus tard les autres questions que je désire approfondir encore, et j'espère pouvoir profiter, pour le travail d'ensemble que je projette, des observations qui me seront faites sur ces articles préliminaires. » M. Valentin sait combien sont grandes les difficultés que l'on rencontre lorsqu'il s'agit des monnaies du moyen-âge; que d'investigations, d'études et de recherches il faut pour établir une bonne classification, et revenant aux monnaies épiscopales, il prétend que la légende VRBS VALENTIA est probablement celle du proto-type, et, qu'en tout cas, elle est la seule grammaticale.

Dans le *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, M. l'abbé Laureau publie un savant mémoire sur diverses monnaies émises à Auxerre, Sens et Tonnerre. Quant à Avallon, quoiqu'il y ait eu un atelier monétaire dans cette ville, on ne connaît encore aucun exemplaire des pièces qui y ont été frappées. M. l'abbé Laureau accompagne son mémoire de réflexions et d'éclaircissements historiques qui rendent son travail extrêmement intéressant.

Le *Bulletin de la Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons*, nous fait connaître une trouvaille qui a eu lieu à la ferme du Foret, près Morsain (Aisne), se composant de 1,100 monnaies romaines, représentant en tout quatorze

types de têtes, dont sept d'empereurs et sept d'impératrices, et appartenant à la première moitié du deuxième siècle. A cela est jointe une petite notice sur cette trouvaille. On ne saurait trop faire connaître les découvertes des monnaies, car ce sont là des monuments historiques très précieux pour les localités; malheureusement, on n'a pas toujours l'avantage de connaître tout ce qui est mis à jour. La science a à lutter contre denx ennemies terribles : la cupidité et l'ignorance.

En résumé, les diverses publications dont nous venons de parler sont toutes très intéressantes. Il y a certainement profit à étudier avec attention les travaux de MM. Perrin, Valentin et Roman, mais nous ne pourrions en dire autant du mémoire sur les vingt-une monnaies, médailles et jetons offerts à la Société Académique de Brest. Il est vraiment regrettable qee le cabinet d'antiquités de cette société accepte des jetons sans aucune valeur pour se créer un musée numismatique.

M. Laugier indique en quelques mots combien est peu importante la série des monnaies décrites, et il termine en exprimant le souhait que le cabinet d'antiquités de la Société Académique de Brest s'enrichisse de pièces nn peu plus intéressantes que celles dont elle a donné la description, car si ses acquisitions à venir sont toutes dans le même genre, elles n'arriveront jamais à former une collection sérieuse et encore moins utile.

M. le Président remercie M. Laugier de cet intéressant et important rapport.

M. Vidal présente de nouvelles études de polychromie photographique qui sont examinées avec intérêt.

Des remerciements sont adressés à M. Vidal pour cette commuication.

Un bulletin de présentation d'un candidat au

titre de membre actif, M. l'abbé Ténougy, signé par MM. Sicard, l'abbé Louche et Roussin, est déposé sur le bureau.

M. le Président, fort de la prise en considération unanime de cette candidature, désigne pour faire le rapport du travail à présenter : MM. l'abbé Timon-David, président; Latil et Levenq.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

Séance du 30 décembre 1873.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MÉNÉCIER.

M. LÉON VIDAL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La correspondance imprimée est déposée sur le bureau. Elle contient, entre autres publications, un hommage de M. le marquis de Blosseville, membre-correspondant de la Société. Cet ouvrage a pour titre : *Les Puységur*. M. le Président prie M. Blancard de vouloir bien faire un rapport sur cette étude historique.

M. le Secrétaire général signale un ouvrage intitulé : *L'Empire du Brésil à l'Exposition de Vienne*. Ce recueil paraît contenir une foule de détails instructifs et intéressants et il mérite l'attention de la Société. M. le Président charge M. Latil de faire un rapport sur cet ouvrage.

M. Edouard Thomas fait hommage à la Société

de l'*Annuaire de la ville de Cette* et il sollicite de la Société des renseignements sur Marseille.

Il lui sera demandé de vouloir bien préciser la nature des renseignements qu'il désire.

Des remerciements sont adressés aux auteurs de ces divers hommages.

M. le Président rend compte des impressions de la délégation de la Société, au sujet de l'inauguration qui a eu lieu le 15 décembre dernier, de l'exposition des objets propres au premier âge, organisée par la Société protectrice de l'enfance qui a pour Président et Vice-Président deux de de nos collègues, MM. Maurin et Sicard.

M. Ménécier se plaît à reconnaître les efforts couronnés de succès qui ont été faits par les organisateurs de cette intéressante et utile exposition, accueillie si favorablement par le public. Il aime à espérer qu'encouragé par ce début heureux, la Société protectrice de l'enfance ne fera que progresser dans son œuvre méritoire et il donne encore à cette Société, au nom de la Société de Statistique, l'assurance que son concours, en tant que faire se pourra, ne lui fera jamais défaut dès qu'il sera adressé un appel soit au bon vouloir, soit à la compétence de ses Membres.

M. le Secrétaire général abonde dans le même sens et il se plaît, lui aussi, à reconnaître le zèle déployé par MM. les Membres de la Société protectrice de l'enfance.

La désignation des délégués pour le Congrès médical de cette Société est renvoyée à la séance suivante de janvier.

M. le Secrétaire général a la parole pour la lecture de son compte-rendu général de fin d'année.

M. Léon Vidal regrette, entre autres choses, que la suppression forcée des tirages à part, ait été la

cause d'une production moindre. La Société, cette année-ci, a dû se borner à la publication de ses seuls procès-verbaux; en les parcourant, on verra qu'en dépit de tout, la Société a pu encore déployer une certaine activité et produire quelques travaux utiles.

Les dernières paroles de M. le Secrétaire général demandant un vote de remerciement en faveur de M. Ménécier, Président sortant, sont accueillies par les applaudissements unanimes de l'Assemblée.

M. Ménécier prend, à son tour, la parole et s'exprime ainsi qu'il suit :

« Messieurs,

« En quittant le fauteuil de la présidence, où vos suffrages m'avaient élevé, permettez-moi de vous remercier de l'appui que vous n'avez cessé de me prêter. Je n'ai eu qu'une pensée en siégeant à cette place, celle de conserver l'excellente harmonie qui toujours a fait le charme des réunions scientifiques. Comme administrateur, ma tâche a été considérablement facilitée par tous nos collègues du Conseil, qui ont apporté le plus grand zèle dans l'exercice de leurs fonctions. Permettez-moi de réclamer pour eux vos remerciements. Il s'agissait de conduire au port un navire à peu près sans agrès, dans une situation assez difficile, le Conseil s'est imposé les plus grands sacrifices et a pu gagner ce rivage que quelques-uns n'espéraient plus atteindre. Mes remerciements particuliers et sincères à M. Léon Vidal, Secrétaire général, dont je n'ai pas à rappeler ici l'amour désintéressé pour tout ce qui a trait aux arts et aux sciences.

« M. Roussin, en vous appelant à la présidence, nos collègues ont fait un excellent choix. Vous êtes un des anciens de la Société ; votre assiduité

aux séances, vos mérites personnels, l'intérêt avec lequel on vous voyait suivre nos travaux, alors qu'une maladie grave vous retenait éloigné, tout me donne la ferme conviction que notre Société trouvera en vous le pilote prudent et ferme qui la garantira contre tous écueils. »

M. Roussin, en prenant place au fauteuil de la présidence, résume en quelques mots la situation actuelle de la Société. Il pense qu'on aurait tort de se décourager, en dépit de la crise que nous traversons par suite de l'absence des ressources sur lesquelles il y avait lieu de compter précédemment. Il est certain d'avoir le concours du Conseil d'Administration et il espère que, grâce aux efforts combinés de tous, on arrivera, durant cette année 1874, à maintenir encore la Société à la hauteur dont elle est digne, sauf à faire plus et mieux quand les circonstances le permettront. Il engage enfin ses collègues à travailler, à travailler quand même.

M. le Vice-Président, de son côté, donne à la Société l'assurance de ses intentions de remplir avec zèle la mission qui lui a été confiée.

Ces diverses allocutions donnent lieu aux applaudissements sympathiques de toute l'Assemblée.

M. le Président, avant de clore la séance, croit devoir faire remarquer que c'est sans doute par erreur que l'on a omis le nom du Prince de Joinville, Président d'honneur de la Société, dans les listes qui ont été publiées. Il demande la rectification de cet oubli lors des publications ultérieures et le maintien de cette observation dans le procès-verbal de la séance.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

SOCIÉTÉS

SAVANTES ET LITTÉRAIRES

CORRESPONDANTES

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

AU 1er AVRIL 1874

Aix (Bouches-du-Rhône), Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres.
Abbeville (Somme), Société Industrielle d'Émulation.
Agen (Lot-et-Garonne), Société d Agriculture, Sciences et Arts.
Amiens (Somme), Société des Antiquaires de Picardie.
» Académie des Sciences, Belles-Lettres, Arts, Agriculture et Commerce.
Angers (Maine-et-Loire), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
» Société Industrielle d'Angers et du département.
Angoulême (Charente), Société Archéologique et Historique.
Annecy (Haute-Savoie), Association Florimontaine.
Apt (Vaucluse), Société Littéraire, Scientifique et Artistique.
Arras (Pas-de-Calais), Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Avallon (Yonne), Société d'Etudes.
Autun (Saône-et-Loire), Société Eduenne.
Auxerre (Yonne), Société des Sciences Historiques et Naturelles.
» Société de Médecine.
» Société de Commerce et d'Agriculture.

Beauvais (Oise), Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts.

Besançon (Doubs), Société d'Émulation.

» Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres.

Béziers (Hérault), Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.

Bordeaux (Gironde), Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

» Société Linnéenne.

» Société de Médecine.

Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), Société Académique.

» Société d'Agriculture de l'arrondissement.

Brest (Finistère), Société Académique.

Caen (Calvados), Société Linnéenne de Normandie.

» Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres.

Cambrai (Nord), Société d'Émulation.

Cannes (Alpes-Maritimes), Société des Sciences Naturelles et Historiques, des Lettres et des Beaux-Arts.

Castres (Tarn), Société Littéraire et Scientifique.

Châlons-sur-Marne (Marne), Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts.

Châlons-sur-Saône (Saône-et-Loire), Société d'Histoire et d'Archéologie.

Chambéry (Savoie), Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

» Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

Château-Thierry (Aisne), Société Historique et Archéologique.

Cherbourg (Manche), Société des Sciences naturelles.

Compiègne (Oise), Société d'Agriculture de l'arrondissement.

Dijon (Côte-d'Or), Société Académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

» Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or.

» Société d'Agriculture.

Douai (Nord), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Draguignan (Var), Société d'Etudes Scientifiques et Archéologiques.

Dunkerque (Nord), Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Arts, Sciences et Belles-Lettres.
Epinal (Vosges), Société d'Emulation.
Havre (Seine-Inférieure), Société Havraise d'études diverses.
Joigny (Yonne), Société d'Agriculture.
Laon (Aisne), Société de Médecine du département.
» Société Académique.
Le Mans (Sarthe), Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.
Lille (Nord), Société des Sciences, d'Agriculture et des Arts.
» Société Centrale de Médecine du département du Nord.
» Commission Historique du département du Nord.
Limoges (Haute-Vienne), Société Archéologique et Historique du Limousin.
Lyon (Rhône), Académie.
» Société Littéraire, Historique et Archéologique.
» Société d'Agriculture, Histoire Naturelle et Arts utiles.
Mâcon (Saône-et-Loire), Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Marseille, Chambre de Commerce.
» Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
» Société de Médecine.
» Société d'Agriculture.
» Société Industrielle.
» Société d'Horticulture.
» Comité Médical des Bouches-du-Rhône.
Meaux (Seine-et-Marne), Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts.
Melun (Seine-et-Marne), Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts.
Mende (Lozère), Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts.
Montbéliard (Doubs), Société d'Émulation.
Moulins (Allier), Société d'Émulation.
Nancy (Meurthe), Société Archéologique Lorraine.
» Académie de Stanislas.
Nantes (Loire-Inférieure), Société Académique.
» Société Archéologique.

Nevers (Nièvre), Société Nivernaise des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Nîmes (Gard), Académie du Gard.
Niort (Deux-Sèvres), Société de Statistique, Sciences et Arts.
Orléans (Loiret), Société Archéologique de l'Orléanais.
Paris (Seine), Société Météorologique de France.
» Société de Statistique de Paris.
» Société Philotechnique.
Perpignan (Pyrénées-Orientales), Société Agricole, Scientifique et Littéraire.
Poitiers (Vienne), Société des Antiquaires de l'Ouest.
» Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Poligny (Jura), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Le Puy (Haute-Loire), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Rennes (Ille-et-Vilaine), Société Archéologique.
» Société des Sciences Physiques et Naturelles.
Rodez (Aveyron), Société des Sciences, Lettres et Arts.
Rouen (Seine-Inférieure), Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie.
Saint-Étienne (Loire), Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), Société Historique et Scientifique.
Saint-Omer (Pas-de-Calais), Société des Antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin (Aisne), Société Académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie.
» Comice Agricole de l'arrondissement.
Sémur (Côte-d'Or), Société des Sciences Historiques et Naturelles.
Sens (Yonne), Société Archéologique.
Soissons (Aisne), Société Archéologique et historique.
Troyes (Aube), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Toulon (Var), Société Académique du Var.
Tours (Indre-et-Loire), Société Médicale du département.
Toulouse (Haute-Garonne), Société Archéologique du Midi de la France.
» Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Valence (Drôme), Société d'Archéologie et de Statistique.
Valenciennes (Nord), Société Agricole, Industrielle, Littéraire et Artistique.
Vannes (Morbihan), Société Polymathique.
Versailles (Seine-et-Oise), Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.
Alger, Société de Climatologie Algérienne.
Constantine (Algérie), Société Archéologique.
Alsace-Lorraine, Société d'Histoire naturelle de Colmar.
» Société Archéologique et Historique de Metz.
» Société des Sciences, Agriculture et Arts de Strasbourg.
Autriche, Société d'histoire Naturelle, à Brünn (Moravie).
» Société Impériale de Géographie, à Vienne.
Belgique, Académie de Gand.
» Institut Archéologique liégeois, à Liège.
» Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, à Mons.
» Cercle Archéologique, à Mons.
Suisse, Société d'Histoire et d'Archéologie, à Genève.
» Société Vaudoise des Sciences naturelles, à Lausanne.
» Société des Sciences naturelles, à Neuchâtel.
Italie, Société de Géographie Italienne, à Florence.
Brésil, Institut Historique et Géographique, à Rio-de-Janeiro (Fernandez Pinheiro).

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

BUREAU POUR L'ANNÉE 1874

MM. ROUSSIN, président.
BLANCARD, vice-président.
VIDAL, Léon, secrétaire-général.
REGNIER, vice-secrétaire.
LAUGIER, SICARD, ✠, MORTREUIL, ✠ } annotateurs.
KOTHEN, conservateur.
FALIU, O. ❋, trésorier.

MEMBRES D'HONNEUR

Président d'honneur, M. le Prince de JOINVILLE.

Membres d'honneur de droit

(DÉLIBÉRATION DU 7 JUILLET 1853).

LE GÉNÉRAL commandant la 9e Division Militaire.
LE PRÉFET du département des Bouches-du-Rhône.
L'EVÊQUE de Marseille.
LE MAIRE de Marseille.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Mignet, ✻, secrét. de l'Acad. des sciences morales à Paris.
Méry, Louis, ✻, ancien professeur à la Faculté des Lettres, à Marseille.
Bouis, ✻, juge au Tribunal Civil, à Marseille.
Fresslon, ✻, ex-ministre de l'Instruction Publique, à Paris.
Guillory, ✻, président de la Société Industrielle d'Angers.
Passy, ✻, ex-ministre, à Paris.
De Suleau, ✻, ancien préfet, à Paris.
De Villeneuve, ✻, ingénieur des Mines, à Roquefort.
Coste, ✻, architecte, à Marseille.
Matheron, Philippe, ✻, ingénieur civil, à Marseille.
De Bausset-Roquefort, ✻, juge au Tribunal Civil, à Lyon.
Flavard, docteur en médecine, à Marseille.
Marcotte, ✻, receveur principal des Douanes, à Paris.
Legoyt, ✻, ex-chef de Div. au Min. de l'Agricult, à Paris.
Lucy, ✻, ex-receveur général des Finances, à Paris.
Toulouzan, chef de Division à la Préfecture, à Marseille.
Sapet, ancien inspecteur de l'Octroi, à Paris.

MEMBRES ACTIFS

AU 1er AVRIL 1874

1. MORTREUIL, ✠, juge de paix, rue Montaux, 15, nommé le..... 3 juillet 1845.
2. PROU-GAILLARD, négociant, rue Villeneuve, 2..... 16 avril 1846.
3. DUGAS, ❋, ✠ ✠, docteur en médecine, rue Montgrand, 22..... 7 juin 1849.
4. GENTET, ingénieur, rue des Petits-Pères, 22..... 1er avril 1850.
5. TIMON-DAVID, chanoine-honoraire, boulevard de la Magdeleine, 88 A..... 7 septembre 1854
6. JUBIOT, O. ❋, médecin principal à l'hôpital militaire, rue Saint-Savournin, 18..... 5 mai 1859
7. BLANCARD, archiviste du département rue Sylvabelle (Préfecture)..... 20 décembre 1860.
8. MAURIN, O. ✠, docteur en médecine, rue Longue-des-Capucins, 39..... 3 avril 1862.
9. ROUSSIN, pharmacien, rue Noailles, 21. 7 août 1862.
10. PENON, conservateur du Musée des Antiques, à Bonneveine..... 4 septembre 1863
11. MÉNÉCIER, ❋, docteur en médecine, rue Curiol, 34..... 3 février 1864.
12. BOYÉ, négociant, place de la Bourse, 4. 2 mars 1865.
13 CAMOIN, bibliothécaire de la ville, rue Mérentié, 10..... 5 avril 1865.
14 LAUGIER, conservateur du cabinet des Médailles, boulevard du Musée, 19.. . 7 septembre 1865
15. LATIL, propriétaire, rue Estelle, 13..... 3 octobre 1865.
16 KOTHEN, propriétaire, rue Saint-Basile, 27 5 décembre 1865.
17. VIDAL, rue de la République, 11..... 5 janvier 1866.
18. FALIU, O. ❋, capitaine d'état-major en retraite, place de la Rotonde, 33.... 18 janvier 1866.

19. Regnier, peintre d'histoire, rue Montgrand, 49 ..... 17 mai 1866
20. Sigard, O. ✠ ✠, doct. en médecine, rue d'Arcole, 4 ..... 21 mars 1867.
21. Roux, fabricant de savon, rue Sainte, 81. 5 mars 1868.
22. Verdillon, propriétaire, rue de la Rotonde, 61 ..... 7 mars 1868.
23. Stéphan, ✠, directeur de l'Observatoire, à l'Observatoire ..... 10 juin 1869.
24. Saurel, vérificateur des douanes, rue Saint-Sépulcre, 19 A..... 2 septembre 1869
25 Levenq, architecte, rue Puget, 8 A..... 7 avril 1870.
26. Théraizol, négociant, allées de Meilhan, 18 ..... 3 mai 1870.
27. Croset, propriétaire, boulevard Longchamp, 96..... 15 février 1872.
28. Gilles, propriétaire, rue Papéty, 10... 15 février 1872.
29. Guichenné, vérificateur des douanes, boulevard National, 10..... .... 11 avril 1872.
30. Dussaud, docteur en médecine, pharmacien de première classe, rue Lafon, 1 24 octobre 1872.
31 Louche, docteur en théologie, vicaire à Saint-Charles, rue Puget, 12 ..... 24 octobre 1872.
32. Ténougy, François, chanoine honoraire, rue Paradis, 54..... 5 mars 1874.

TABLE

Pag.

Séance du 9 *janvier* 1873. — Rapport du trésorier. Nomination des auditeurs des comptes. — *Histoire des jetons de la Société*, par M. A. Saurel. — *Photochromie*, par M. Léon Vidal..... 7

Séance du 6 *février* 1873. — Rapport des auditeurs des comptes. — Délégation au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. — Lecture sur un travail relatif à *un camp gallo-romain à Marignane*, par M. Esmieu..... 11

Séance du 6 *mars* 1873. — Lecture sur *une phrase du Cartulaire de Saint-Victor*, par M. A. Saurel. — Projet relatif à la Statistique du mouvement de la population dans le département des Bouches-du-Rhône, par M. Léon Vidal..... 14

Séance du 3 *avril* 1873. — Suppression des tirages à part. — Rapport sur les œuvres de M. Emile Arnaud, d'Apt, candidat au titre de membre correspondant, scrutin d'admission. — Lecture intitulée *la Camaraderie*, par M. A. Latil. — Considérations relatives à un article du *Recueil des Sociétés savantes des départements*, concernant la Société de Statistique de Marseille, par M. A. Régnier. — Nomination d'une Commission pour visiter les collections artistiques de Marseille; elle est composée de MM. Mortreuil, Blancard, Levenq, Régnier et Laugier. — Lecture de M. Gilles, intitulée *les Saliens avant l'occupation romaine*. — Communication des épreuves de photochromie destinées à l'Exposition de Vienne, par M. Léon Vidal..... 19

Pag.

Séance du 1er mai 1873. — Rapports à établir avec une Société savante de Vienne au sujet de l'Exposition universelle. — De l'actinométrie au point de vue météorologique, par M. Léon Vidal. — Explication relative à la tradition des Saintes-Maries et aux monuments des Baux, par M. Blancard et réplique de M. Gilles..... 25

Séance du 5 juin 1873. — Discussion entre MM. Blancard et Gilles au sujet d'une demande de rectification du procès-verbal. — Lecture d'une note sur quelques monnaies récemment acquises par le cabinet des médailles de Marseille, par M. Laugier. — Nécessité de restreindre le XXXVIe volume. 33

Séance du 3 juillet 1873. — Rapport sur un travail de M. Marc-Aurèle des Marquis Aurineta, par M. le Secrétaire Général. — Lecture sur le rapport de la Commission chargée de répondre au questionnaire de la Commission d'assistance publique dans le département de la Sarthe, par M. A. Sicard. — Compte-rendu de la mission de M. Léon Vidal et lecture de son rapport au jury des concours littéraires de Toulon..... 40

Séance du 7 août 1873. — Délégation de MM. Léon Vidal et P. Levenq au Congrès de l'association française pour l'avancement des sciences à Lyon. — Rapport du trésorier sur la situation financière semestrielle. — Rapport sur *le tableau du commerce en* 1870, par M. A. Latil. — Communication de M. Léon Vidal sur la photochromie et rapport sur un article intitulé *des couleurs naturelles en photographie* contenu dans le Bulletin de la Société Havraise d'études diverses..... 45

Séance du 4 septembre 1873. — Compte-rendu de la mission des délégués au Congrès de l'association française pour l'avancement des sciences à Lyon, par MM. Léon Vidal et Levenq 50

Séance du 2 octobre 1873. — Lecture du *rapport sur le cabotage* en 1870, par M. A. Latil. 53

Séance du 6 novembre 1873. — Eloge de M. Segond-Cresp, membre actif, décédé dans l'année, par M. Léon Vidal. — Nomination du bureau pour l'année 1874. — Lecture de M. Gilles sur *les Voies Romaines* et sur l'interprétation du 4e *Vase apollinaire*..... 57

Séance du 4 décembre 1873. — Rapport de M. Laugier sur diverses notices relatives à des monnaies contenues dans des recueils de plusieurs Sociétés savantes. — Communication d'épreuves polychromiques, par M. Léon Vidal. — Présen-

Pag.

tation de M. l'abbé Ténougy, candidat au titre de membre actif..... 66

Séance du 30 décembre 1873. — Compte-rendu de fin d'année, par le Secrétaire-Général. — Installation du nouveau Conseil d'administration, par le président sortant, M. Ménécier. — Réponse de MM. Roussin, président, et Blancard, vice-président..... 72

Liste des Sociétés savantes correspondantes de la Société de Statistique de Marseille..... 76

Composition du Bureau, pour l'année 1874..... 81

Membres d'Honneur de droit..... 82

Membres Honoraires..... 82

Membres Actifs au 1er avril 1874..... 83

EXTRAIT

DU

RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Art. 1. — Les travaux de la Société ont pour objet les faits physiques et moraux qni concernent Marseille et le département des Bouches-du-Rhône.

La Société a plus spécialement en vue de constater les besoins de Marseille, et d'accueillir tout ce qui peut tendre à l'amélioration de son commerce, de ses manufactures, de son agriculture, des lettres, des sciences et des arts.

Elle accueille cependant tous les renseignements qui peuvent servir à la science, quelles que soient les contrées qui les aient fournis.

Art. 8. — Nul ne pourra être élu Membre actif, s'il n'a sa résidence dans la commune de Marseille ; celui des Membres actifs qui cesserait de remplir cette condition entrera de plein droit dans la classe des Membres correspondants. Dans le cas où il reviendrait de nouveau habiter Marseille, il reprendrait la première place vacante.

Art. 30. — Tout Membre qui fera une lecture sera tenu d'en remettre au Secrétaire le manuscrit séance tenante.

Art 35. — La Société déclare ne donner aucune sorte d'approbation aux ouvrages publiés par ses Membres. Tout travail imposé à l'un, ou à plusieurs d'entre eux, devient la propriété de la Société et ne pourra être publié qu'avec son agrément.

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE

AVIS

—

Toutes lettres et paquets concernant la Société doivent être adressés (*franco*) au Secrétariat-Général, rue d'Arcole, 4.

On s'abonne au *Répertoire des travaux de la Société de Statistique*, au Secrétariat-Général ; le prix de chaque volume a été fixé à 5 fr. 50, reçu *franco* en France, les frais de poste en sus pour l'étranger.

RÉPERTOIRE

DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

Fondée le 7 février 1827

Autorisée par ordonnance du 2 avril 1831 et déclarée d'utilité publique par ordonnance du 22 mars 1852

TOME TRENTE-SIXIÈME

1re de la 8e série

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. le Docteur Adrien SICARD

Secrétaire-Général.

MARSEILLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE CAYER ET Cie

IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

rue Saint-Ferréol, 57

—

1877

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 1. — Les travaux de la Société ont pour objet les faits physiques et moraux qui concernent Marseille et le département des Bouches-du-Rhône.

La Société a plus spécialement en vue de constater les besoins de Marseille, et d'accueillir tout ce qui peut tendre à l'amélioration de son commerce, de ses manufactures, de son agriculture, des sciences, des lettres et des arts.

Elle accueille cependant tous les renseignements qui peuvent servir à la science, quelles que soient les contrées qui les aient fournis.

Art. 8. — Nul ne pourra être élu Membre actif, s'il n'a sa résidence dans la commune de Marseille ; celui des Membres actifs qui cesserait de remplir cette condition entrera de plein droit dans la classe des Membres correspondants. Dans le cas où il reviendrait de nouveau habiter Marseille, il reprendrait la première place vacante.

Art. 30. — Tout Membre qui fera une lecture sera tenu d'en remettre le manuscrit au Secrétaire séance tenante.

Art. 35. — La Société déclare ne donner aucune sorte d'approbation aux ouvrages publiés par ses Membres. Tout travail imposé à l'un ou à plusieurs d'entre eux devient la propriété de la Société et ne pourra être publié qu'avec son agrément.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

PENDANT L'ANNÉE 1875.

Séance du 7 janvier 1875.

PRÉSIDENCE DE M. BLANCARD.

M. LÉON VIDAL, SECRÉTAIRE.

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 1874 est lu et adopté.

La correspondance contient :

Une lettre de Monsieur le Directeur des Douanes, annonçant l'envoi à la Société du tableau général du commerce en 1873.

Ce document est déposé sur le bureau. M. le Président prie M. Latil de vouloir bien se charger de faire un rapport à ce sujet.

Les publications offertes à la Société sont passées en revue. Parmi elles, se fait remarquer un beau volume des *Mémoires et Bulletins de la Societé de médecine et de chirurgie de Bordeaux*, 1er et 2me fascicule de 1874.

M. Sicard veut bien accepter la mission d'examiner ce recueil important et de présenter à son sujet un rapport à la Société.

Dans le *Bulletin des travaux de la Société scientifique et industrielle de Marseille*, se trouve un mémoire sur l'alizarine artificielle. M. Léon Vidal pense que ce mémoire peut fournir l'objet d'une note intéressante à présenter à la Société, et il offre de se charger de cette mission. La proposition de M. Vidal est acceptée.

M. Ménécier, trésorier, donne lecture de son rapport sur la situation financière, ainsi qu'il résulte de l'examen des livres de caisse fait par MM. Latil, l'abbé Ténougi et par lui-même au moment où a eu lieu la transmission des fonds de la Société, des mains de Mme veuve Faliu, entre celles des membres de la Commission de trésorerie, qui les lui a confiés.

Le rapport fort complet de M. le Trésorier, indique un encaisse de fr. 1201,05 et il se termine par ces mots : *Nous pouvons affirmer aujourd'hui, que la Société de Statistique sort de la crise où elle avait été engagée. Les sacrifices, hélas! très grands, qu'elle s'était imposés, vont ne plus être rigoureusement indispensables. Elle pourra, si les encouragements du passé lui reviennent, reprendre dans une certaine limite ses publications et faire revivre ainsi, grâce à des finances plus prospères, son ancienne réputation de Société savante et laborieuse.*

Les comptes de M. le Trésorier sont approuvés. M. le Président le remercie de son travail si précis et des espérances par lesquelles il le termine. A cet égard, il y a lieu de se demander s'il ne serait pas opportun de reprendre, au moins, la publication des Bulletins mensuels des séances.

MM. Latil et Vidal accentuent la proposition de M. Ménécier faite dans ce sens.

M. le Secrétaire-général expose que les ressources de la Société lui permettront, en 1875, non-seulement de payer le solde de la dette vis-à-vis

de l'imprimeur, mais encore de conserver un excédant de recettes sur les dépenses.

M. le Président est aussi de cet avis, et il propose de renvoyer l'examen de cette question au Conseil d'administration, ce qui est accepté à l'unanimité.

M. le Président fait remarquer qu'il n'y a pas lieu, cette année, de nommer des auditeurs de comptes, puisque la situation financière vient d'être examinée par une Commission de trois membres, dont la mission était, en somme, équivalente à celle des auditeurs de comptes. C'est l'avis unanime des membres de la Société.

Monsieur le Président formule ensuite la proposition suivante :

« Le 27 février 1850, le Préfet des Bouches-du-Rhône autorisa la Société de Statistique de Marseille, à créer dans toutes les communes du département des Commissions permanentes de statistique.

« Dans le courant de cette année-là et de la suivante, quelques Commissions communales furent établies en vertu de l'arrêté précité.

« L'institution des Commissions cantonales, qui eut lieu en 1852, arrêta le mouvement qu'avait provoqué la Société, et le privilége de 1850 tomba en désuétude.

« On sait quels ont été les résultats de l'institution des Commissions cantonales.

« Un fait évident et saillant, c'est qu'aucun lien ne les unit et que ce défaut d'organisation nuit aux bons effets qu'elles pourraient avoir.

« Un autre désavantage qui pèse sur ces Commissions cantonales, c'est qu'elles n'ont aucun but précis et défini.

« En l'état, il conviendrait peut-être de prier l'autorité préfectorale de faire revivre l'arrêté de

1850. La Société de Statistique offrirait aux Commissions communales le lien et le centre d'action qui manque aux cantonales et le but de la Société pourrait devenir celui des Commissions qu'elle aurait à diriger, ce but serait la continuation de la *Statistique* de M. de Villeneuve.

« Je désire que la Société discute cette question et la décide par un vote. »

Cela fait, il consulte personnellement chacun des membres de la Société, afin de recueillir les avis de tous.

L'on est unanime à approuver la pensée exprimée par M. Blancard. Il paraît évident à chacun, que la Société se doit de continuer une œuvre pour laquelle elle a été fondée. Ce sera non-seulement un titre sérieux en sa faveur, aux yeux de l'administration et du public, mais encore une occasion de faire en commun un travail de première utilité. Il s'agit de continuer et compléter la remarquable *Statistique* de M. de Villeneuve et l'on ne saurait trop applaudir à l'idée de M. Blancard.

M. le Président, fort de l'opinion favorable de tous ses collègues, propose de charger le Conseil d'administration, de faire, auprès de M. le Préfet, toutes les démarches nécessaires à la création des Commissions communales de statistique.

M. Blancard prend la parole pour lire une note des plus intéressantes, relative à l'abbaye de Saint-Gervais, située dans les environs de Fos et fondée, à la fin du Xe siècle, par un prêtre nommé Pation, lequel demanda à l'archevêque d'Arles l'autorisation de convertir en couvent l'église de Saint-Gervais, sise au dessous du château de *Fossas* et sur le bord de la mer, d'y rassembler quelques frères, d'y vivre sous la règle de saint Benoît, et de la dîme des pêches du pont Saint-Giniez à Martigues. La charte, qui fut octroyée en témoignage de cette

donation, est inscrite dans les divers cartulaires de l'archevêché d'Arles.

Le point de départ de M. Blancard, quand il a fait des recherches relatives à cette abbaye, est une chapelle romane, *d'une architecture sans prétention,* pour employer ses propres termes, *portant les amorces de constructions également romanes, sur ses murs latéraux, et n'ayant d'autres attraits que sa situation et son antiquité.*

La plupart des membres de la Société ont vu cette ruine sur le chemin qui conduit à Fos, et il est d'un grand intérêt pour eux de remonter dans le passé avec l'honorable M. Blancard et d'assister à l'histoire complète de cette abbaye, depuis sa fondation, jusqu'au XIIIe siècle, époque où le monastère ainsi que l'église paraissent avoir été abandonnés.

Le manuscrit de ce remarquable travail est remis entre les mains de M. le Secrétaire-général.

M. le Président expose que la Commission des travaux historiques, instituée près le ministère de l'Instruction publique et des Cultes, a exprimé le désir qu'il fût fait un éloge de M. P.-M. Roux, ancien Secrétaire-perpétuel, fondateur de la Société et qui lui a rendu de si grands services. Cet éloge devrait, en effet, exister dans le recueil de nos travaux, et comme il ne s'y trouve pas, il y a lieu de combler cette lacune tout en satisfaisant aux vœux du ministère.

M. Sicard veut bien se charger de cette honorable mission.

Une proposition d'ajouter au titre de la Société les mots *d'Histoire et d'Archéologie,* est faite par divers membres.

M. le Président demande le renvoi de cette proposition au Conseil d'administration. Accepté.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

Séance du 4 février 1875.

PRÉSIDENCE DE M. BLANCARD.

M. LÉON VIDAL, SECRÉTAIRE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. Tournaire, premier adjoint du Maire : Barthélemy, président du Comité Médical ; Thoulouzan, membre honoraire, et Octave Teissier, membre correspondant, honorent la séance de leur présence.

La correspondance contient :

1. Une lettre de M. le Commissaire général du Congrès international des sciences géographiques, indiquant que la date définitive de l'Exposition est fixée au 15 juillet 1875 et celle de la session du Congrès au 1er août.

M. le Secrétaire général, après réception de cet avis, l'a fait insérer dans les journaux de Marseille.

2. Lettre de M. le Commissaire général du Congrès international des sciences géographiques, remerciant la Société du concours empressé qu'elle a bien voulu donner à l'œuvre du Congrès et de l'Exposition qui y est annexée.

3. Lettre de M. Arnaud accompagnant l'hommage à la Société (à double exemplaire) d'une étude sur la *Boucherie et le commerce du bétail à Marseille*, et d'un numéro du *Sémaphore* contenant une partie de cette étude.

Des remerciements sont adressés à M. Arnaud.

4. Lettre-circulaire de la Société Bibliographique offrant à la Société le concours de sa publicité, si

elle consent à lui faire parvenir le répertoire de ses travaux.

Il est décidé que les publications seront adressées à la Société Bibliographique.

5. Une lettre du Président de la Société Linnéenne de Normandie sollicitant notre concours pour l'érection d'une statue de M. Elie de Beaumont sur une place publique de la ville de Caen.

Renvoi au Conseil d'administration.

6. M. le Secrétaire général dépose sur le bureau le programme du concours de 1875, organisé par les soins de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt.

7. Circulaire ministérielle relative au Congrès des Sociétés savantes des départements, à la Sorbonne, fixé au 31 mars, 1er et 2 avril prochain.

M. le Président pense qu'il convient de renvoyer la désignation des délégués de la Société à une séance spéciale qui aurait lieu dans la deuxième quinzaine de février, et il invite ceux des membres actifs qui désireraient être délégués à en faire la demande en l'appuyant du titre du mémoire qu'ils se proposent de lire au Congrès.

Adopté.

8. Circulaire de M. le chef de division des sciences et lettres, demandant une série de renseignements nécessaires à la publication d'un Annuaire général des Sociétés savantes, publication entreprise en 1846 et interrompue depuis cette époque.

M. le Président propose le renvoi de cette question au Conseil d'administration, auquel seront adjoints MM. Camoin et Sicard.

Adopté.

Par suite de la démission de M. Saurel du titre de membre actif, il y a lieu de pourvoir à son remplacement comme délégué de la Société au sein de la Commission permanente, scientifique et médi-

cale de la Société Protectrice de l'Enfance. M. Dussaud est désigné pour cette délégation, qu'il accepte.

M. le Président rend compte de diverses décisions prises par le Conseil d'administration et au sujet desquelles il demande l'avis de l'Assemblée.

L'impression du bulletin mensuel des séances à été votée par le Conseil. L'Assemblée, consultée, sanctionne ce vote à l'unanimité.

Les démarches faites par MM. les membres du bureau auprès de M. le Préfet, en vue d'obtenir son assentiment à la continuation, par la Société de Statistique, de la *Statistique* de M. de Villeneuve, ont été couronnées d'un plein succès. M. le Préfet a bien voulu promettre son concours à la Société, et cela résulte d'ailleurs d'une circulaire insérée au *Recueil des actes administratifs du département* et dont M. le Président donne lecture.

M. le Président est d'avis, et son opinion est partagée par l'Assemblée, qu'il y a lieu de constituer pour le moment le Conseil d'administration en Commission départementale de statistique, en lui laissant la faculté de s'adjoindre tous ceux d'entre MM. les membres dont la collaboration lui paraîtra utile à l'œuvre complète de la statistique de toutes les communes du département.

M. l'abbé Ténougi a la parole pour lire un rapport sur un projet de *Légende internationale pour les cartes archéologiques et préhistoriques*, présenté par M. Chantre, de Lyon.

« Ce projet a été pris en considération par le Congrès d'archéologie préhistorique de Stockholm, en 1874. Les seize lignes qui composent cette légende indiquent les objets ayant appartenu aux différents âges préhistoriques. Chaque âge est désigné par une couleur particulière. Une légende simple et uniforme, appliquée à des cartes paléon-

tologiques, servira à expliquer les migrations des premiers peuples, avec leurs mœurs et leurs usages. Il y a donc lieu, pour la Société de Statistique de Marseille, d'adhérer à la résolution du Congrès de Stockholm, qui a adopté en principe le projet de M. Chantre, en exprimant le vœu que la nature des terrains géologiques où se trouvent les objets préhistoriques soit indiquée avec la faune et la flore correspondantes.

Ce rapport est écouté avec intérêt, et les conclusions en sont votées à l'unanimité.

M. le Secrétaire général est chargé de transmettre à M. Chantre, l'adhésion de la Société à son projet et l'expression du vœu formulé par l'honorable rapporteur.

M. l'abbé Ténougi lit ensuite un rapport sur les *Résultats des études préhistoriques.*

Le degré de civilisation des peuples primitifs s'apprécie par la masse des matériaux dont ils confectionnaient leurs armes, leurs outils et leurs instruments. De là est venue la division des temps préhistoriques en quatre âges : âge de la pierre taillée, âge de la pierre polie, âge du bronze, âge du fer forgé. Cette division ne préjuge nullement la chronologie précise de ces divers âges. — L'homme a vécu et a lutté avec les animaux paléontologiques sur les terrains tertiaires et quaternaires. Il a établi sa première demeure dans les cavernes des rochers granitiques, dans le calcaire. Il s'est abrité d'abord dans le creux des troncs d'arbres, dans des cabanes posées entre les branches des arbres. Plusieurs de ces grottes sont des objets d'un art réel, mais primitif. L'homme a été le témoin des grandes transformations que la surface du globe a subies. Il a vu la faune et la flore générales se modifier avec les divers changements de l'état climatérique. La configuration géographique des diverses régions

explorées, a également varié aux diverses époques préhistoriques, et la population n'a pu étendre ses conquêtes que par la connaissance pratique des arts et une lutte incessante contre le monde minéral, végétal et animal. — Description des cavernes de l'Auvergne, des tumuli de *Gourgaux*, des enceintes fortifiées de l'ancienne Pologne et de la Russie, de l'Oural, des cités lacustres de la région haute et moyenne du bassin du Rhône. — Quelque informes que soient les monuments primitifs de l'industrie humaine, il est clair que les premières tribus qui vinrent peupler l'Europe n'étaient point composées de sauvages. Tout semble indiquer, d'ailleurs, une similitude parfaite de mœurs et d'usages et, en définitive, une même origine. La conformation physique des hommes était identique à la nôtre, sauf les différences qu'amènent le genre de vie au milieu de la nature brute, la prédominence des appétits physiques, surexcités par des besoins incessants et une plus grande sensibilité du corps humain, que rien ne garantit contre les impressions et les influences du dehors. — Les tumuli de l'âge de bronze nous révèlent généralement les secrets de la cruelle théurgie qui s'imposait aux sépultures des grands, l'incinération du cadavre et d'une partie des richesses du défunt, précédée de l'immolation d'animaux et de la mort violente d'un esclave et d'une femme.

Les dolmens, les *menhirs*, les *crulechs* sont les monuments du culte primitif chez les peuples menant encore une vie errante; on les dressait sur la tombe d'un guerrier illustre ou en souvenir d'un événement important. On remarque l'analogie de ces monuments gaulois, slaves, siamois, avec les monuments de l'Inde, de l'Egypte et de l'Amérique primitive, en tenant compte des développements

divers du talent artistique et des moyens d'exécution.

Cette savante étude provoque les applaudissement de l'assemblée et mérite à son auteur les remerciements de M. le Président, au nom de la Société.

M. Blancard fait ensuite l'histoire des variations du taux de l'intérêt chez les Grecs et les Romains, d'après les textes anciens.

Chez les Grecs, où la loi laissait toute liberté au prêt, et à une époque où la rareté de l'argent devait en augmenter la valeur, le taux de l'intérêt fut en moyenne de 12 0/0 l'an.

A Rome, et dans les provinces romaines, aussi longtemps que les édits, les lois et les sénatus-consultes prohibèrent un taux supérieur à 12 0/0, les usuriers exigèrent 24, 36, 48 et même 60 0/0; et le taux descendit à 5 et 4 0/0, dès qu'aux lois restrictives de l'usure, succéda la liberté absolue du prêt, protégée contre les excès par la sauvegarde légale des patrimoines.

Le travail de M. Blancard s'arrête au règne de Constantin, et commence par l'étude d'une législation « tellement libérale, qu'elle est encore au« jourd'hui l'idéal de nos économistes les plus « avancés. Ce sera peut-être, dit-il, la loi de de« main, car c'est une loi de progrès; c'était celle « des premiers Athéniens, la loi de Solon. »

Une lecture trop rapide a empêché de noter au passage toutes les révélations piquantes ou curieuses que nous a faites M. Blancard, archiviste; mais il en est quelques-unes qui nous ont particulièrement frappé. Ici, c'est une ville, Salamine, de Chypre, qui emprunte à 48 pour 0/0 l'an. Là, un roi, Ariobarzane, qui ne trouve à emprunter à aucun prix, et qui, entouré de toutes les splendeurs royales, n'a pas une drachme dans son coffre, par-

ce que les usuriers l'ont entièrement dépouillé. Plus loin, ce sont les créanciers des provinces tributaires de Rome, qui s'en font nommer les gouverneurs, afin de pouvoir appuyer de l'armée romaine leurs réclamations usuraires. A Rome, c'est un magistrat qui, voulant appliquer la loi sur l'usure, est aussitôt assassiné par les usuriers, en plein tribunal, sans qu'aucune autorité s'en émeuve. C'est plus tard un sénat qui, réuni pour juger les usuriers de condition, ne peut fonctionner, parceque ses membres sont tous poursuivis pour usure, et se trouvent à la fois juges et accusés. C'est Tibère qui ramène le crédit à l'aide du prêt gratuit; et, comme contraste, Caligula qui ouvre un emprunt public dans une maison de prostitution, afin d'y attirer le client. Enfin, ou plutôt avant eux, ce sont les derniers chefs du parti de la République qui, sur leur fortune à venir, empruntent des millions, par l'entremise d'agents opérant sous le péristyle de Janus.

M. Blancard, dont la lecture a été écoutée avec une faveur marquée, l'a terminée en remerciant M. le premier Adjoint d'avoir bien voulu assister à la séance, et en le priant d'ajouter quelques mots en faveur des conclusions qu'il sait être approuvées par son esprit libéral.

M. Tournaire est certain d'être l'interprète de tout l'auditoire en remerciant M. Blancard de l'étude sérieuse et si intéressante dont il vient de donner lecture. On ne pouvait traiter en un meilleur style une pareille question. Elle est de celles qui s'imposent à l'heure actuelle, et c'est pourquoi l'on doit savoir gré à l'honorable et savant Président de la Société de Statistique d'en avoir fait l'objet de ses recherches.

M. le premier Adjoint entre dans quelques développements sur cette question, qu'il connaît à

fond, et qui prouvent bien qu'il l'a sérieusement étudiée.

D'après lui, les conditions de crédits sont telles aujourd'hui que les anciens scrupules, soit de certains législateurs, soit de l'Eglise, à l'encontre des limites imposées au prêt à intérêt, ne sauraient plus exister. D'ailleurs, la situation faite aux capitaux immobilisés diffère essentiellement des valeurs pécuniaires.

« Tandis qu'une limite est assignée au prix de l'argent, les loyers des immeubles sont dégagés de toutes entraves légales. Or, cela ne devrait pas être, et il faut reconnaître que la seule voie à suivre est celle indiquée par M. Blancard, soit celle de la liberté du prêt à intérêt, en face de conditions économiques essentiellement différentes de celles qui auraient pu amener des restrictions à cette liberté.

« L'Eglise, d'ailleurs, ne saurait méconnaître les nécessités actuelles, et sans doute les résolutions qui résulteront du futur Concile œcuménique seront de nature à rassurer les consciences, tout en s'appropriant à cette puissance de crédit qui impose la liberté absolue du prêt à intérêt. »

Ces paroles sont vivement applaudies.

M. le Président, après avoir félicité l'honorable M. Tournaire des preuves d'érudition qu'il vient de donner dans cette remarquable improvisation, ajoute que ce serait pour la Société de Statistique un grand honneur de compter au nombre de ses membres actifs un homme de sa valeur et si apte à traiter des questions spéciales et d'une aussi sérieuse actualité.

La motion de M. Blancard est appuyée par la plupart des autres membres.

M. Tournaire veut bien mettre gracieusement au service de la Société tout le concours de son bon vouloir et de ses lumières.

Les conclusions de MM. Blancard et Tournaire, au sujet de la liberté du taux de l'intérêt, amènent un débat auquel prennent part MM. les abbés Ténougi et Louche.

M. le Président présente comme candidats au titre de membres actifs :

MM. Rivoire (François), président du Tribunal de Commerce;
Tournaire, premier adjoint du Maire ;
Teissier (Octave), membre du Comité des Travaux historiques, archiviste de la ville ;
Letz, architecte en chef du département ;
Magaud, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts ;

Les bulletins de présentation, signés chacun par trois membres actifs, sont déposés sur le bureau.

De plus, il exprime au nom de M. Bernard, Ingénieur en chef du Service maritime, ancien membre actif de la Société, son désir d'être réintégré dans la liste de ses membres.

M. Bernard est immédiatement admis à reprendre le titre qu'il avait précédemment, et M. le Secrétaire-général est chargé de lui notifier au plus tôt cette décision.

M. le président informe la Société que M. Léon Vidal lui a offert sa démission de Secrétaire-général en lui expliquant qu'il était conduit à agir de la sorte pour tenir une promesse par lui faite au moment des élections pour le renouvellement du bureau.

Il fit alors la proposition d'ajourner à un mois plus tard l'élection du Secrétaire-général, élection dont l'ordre du jour de convocation ne faisait nullement mention, mais la majorité fut d'avis de procéder immédiatement à cette élection.

M. Vidal crut alors devoir promettre à ceux de ses collègues, que cette résolution privait de tout moyen de se concerter en vue du choix d'un nouveau Secrétaire-général ; que, quant à lui, s'il était nommé, il n'en resterait pas moins disposé à se démettre dès que, par suite d'une entente, on arriverait à pouvoir procéder à une élection après s'être suffisamment entendus à cet égard.

La réunion étant nombreuse, il paraît opportun à M. Vidal de se mettre, ce jour même, à la disposition de la Société.

M. le Président n'est pas d'avis d'accepter la démission offerte aussi loyalement par M. Vidal, mais il n'en consulte pas moins l'Assemblée.

Hors la présence de M. Vidal, il est décidé, à l'unanimité, qu'il n'y a pas lieu d'accepter sa démission.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

Séance du mois de mars 1875.

PRÉSIDENCE DE M. BLANCARD.

M. LÉON VIDAL, SECRÉTAIRE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La correspondance est dépouillée par M. le Secrétaire-général.

1. Circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, relative à la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, réglant les condi-

tions auxquelles sera accordée la réduction de moitié sur le prix du parcours d'aller et de retour.

2. Lettre du Secrétaire-archiviste de l'Académie de Metz, accompagnant l'envoi du volume des Mémoires de cette Académie, pour l'année 1872-1873.

3. Lettre du Président de la Société d'Émulation du département des Vosges, demandant l'adhésion de la Société au Congrès international des Américanistes.

4. Lettre du Trésorier de la Société française de Numismatique et d'Archéologie, offrant de compléter notre collection des publications de cette Société, et nous demandant l'envoi de ce qui a paru de notre Répertoire, depuis le 1er fascicule du tome XXXVIIIe.

5. Lettre de M. le Président de la Société protectrice de l'Enfance, accusant réception de notre lettre du 25 février, et annonçant que l'installation de M. Dussaud, en remplacement de M. Saurel, dans la Commission Scientifique et Médicale de la Société protectrice, a eu lieu le 17 février dernier.

6. Lettre de la Société d'Histoire naturelle de Colmar, annonçant l'envoi du XIe volume de son Bulletin (années 1873-1874).

7. Lettre de M. Gouin, capitaine du port, accompagnant l'envoi à la Société de dix exemplaires de la *Statistique du port*, pour l'année 1874.

Des remerciements sont adressés à M. Gouin.

8. Lettre de M. Verdillon, pour s'excuser de ne pouvoir se rendre à la séance de ce jour, par suite d'une indisposition.

9. Programme du Concours de 1875, organisé par la Société Florimontane d'Annecy.

10. Copie signifiée par M. Saurel à M. le Président de la Société, au sujet d'une question d'ordre intérieur. Après lecture de ce document, le soin

d'en finir avec cet incident est confié au Conseil d'Administration.

Les publications des Sociétés savantes, offertes à la Société, sont déposées sur le bureau.

M. le Président, s'adressant à M. Bernard, lui exprime toute la satisfaction qu'éprouve la Société à le compter de nouveau parmi les membres actifs; il dit les regrets qu'avait occasionnés son éloignement. Il exprime l'assurance que M. Bernard voudra bien prendre une large part à la communauté de vœux et de dévouement qui fait actuellement le principal fonds de la Société et qui fera, il l'espère, sa croissante prospérité.

M. Bernard remercie M. le Président des marques de sympathie qu'il veut bien lui témoigner. Il est heureux de reprendre sa place parmi ses confrères, dont il s'était éloigné bien à regret. Tout ce qu'il pourra faire pour prendre sa part de leurs travaux, il le fera. Aussi, peuvent-ils compter sur son dévouement, qui déjà leur était acquis depuis longtemps et qu'il s'efforcera de rendre encore plus entier et plus utile à l'œuvre sérieuse que poursuit la Société.

M. Ménécier donne lecture d'une analyse qu'il a faite des appréciations du Comité des travaux historiques près le ministère de l'instruction publique relatives aux travaux des membres de la Société, contenues dans les derniers volumes de notre Répertoire.

Le rapport de M. Desnoyer, publié dans le tome VIIe (1874), de la *Revue des Sociétés Savantes*, ne contient pas moins de 36 pages consacrées à l'examen des travaux de nos collègues, et c'est ce qui est la preuve évidente, dit M. Ménécier, de l'importance que l'on attache à nos études. Et d'ailleurs, ajoute-t-il, les critiques courtoises du rapporteur nous prouvent en même temps que nos œuvres ont

mérité toute son attention et qu'elles ont su lui inspirer un grand intérêt.

Des remerciements sont adressés à l'honorable M. Ménécier, pour cette intéressante analyse.

La parole est à M. Sicard, pour un rapport relatif aux *Mémoires et Bulletins de la Société de Médecine et de Chirurgie de Bordeaux* (1er et 2e fascicule, 1874).

Les conclusions de M. Sicard sont favorables en tous points aux travaux qu'il a examinés, lesquels lui paraissent mériter les félicitations de la Société de Statistique.

Des remerciements sont adressés à M. Sicard.

M. Verdillon, ne pouvant assister à la séance, a néanmoins remis à M. le Secrétaire-général le manuscrit de sa notice archéologique, relative à la Major.

Il est donné lecture de cet important travail que l'auteur a terminé, en exprimant le vœu que la partie de cet ancien monument, qui a échappé au marteau des démolisseurs, puisse être conservée et classée au nombre des monuments historiques.

La Société est priée d'examiner la question dans ce sens, et de voir s'il n'y aurait pas lieu de donner suite, dans la mesure de ses moyens d'action, au vœu formulé par l'honorable M. Verdillon.

M. le Président pense qu'il conviendrait d'examiner cette question hors séance et désigne, pour s'en occuper, une Commission composée de Messieurs Ténougi, Guichenné, M. Verdillon, se proposant de s'adjoindre lui-même à cette Commission.

M. Blancard donne lecture du Mémoire historique qu'il destine au Congrès des Sociétés Savantes à la Sorbonne. C'est sous le titre de : *Une Confrérie de libres-penseurs*, un épisode fort curieux de l'histoire d'Arles au XIIIe siècle (1235). Dans cette répu-

blique, placée sous le protectorat de l'archevêque, une grande partie de la population se constitua en confrérie, prit les armes contre l'archevêque, le chassa de son palais, défendit tout rapport des habitants avec le clergé et pratiqua enfin le mariage laïque ou civil. Cette émeute fut de courte durée et passa inaperçue. Mais elle prouve qu'au XIIIe siècle, dans le siècle de foi par excellence, il y avait des hommes qui pensaient librement et agissaient de même, et il faut en conclure que les manifestations actuelles de la libre-pensée ne doivent être considérées comme un progrès ni dans la vérité, ni dans l'erreur.

Cette lecture terminée, il est décidé, à l'unanimité et hors la présence de l'auteur, que ce travail est digne d'être lu en Sorbonne, et qu'il sera adressé à M. le Ministre de l'instruction publique, accompagné de l'approbation de la Société.

Avant la clôture de la séance, il est décidé que le service annuel pour les Membres de la Société décédés, aura lieu le 10 mars prochain, à 10 heures du matin.

Séance du 22 avril 1875.

PRÉSIDENCE DE M. BLANCARD.

M. LÉON VIDAL, SECRÉTAIRE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Président indique les motifs du renvoi à ce jour de la séance mensuelle qui, règlemen-

tairement, aurait dû avoir lieu le 1er jeudi d'avril. Ils sont basés sur l'absence de Marseille de plusieurs membres de la Société, et notamment de M. le Secrétaire général, délégué au Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne.

La correspondance ne contient que des circulaires diverses, dont il est donné lecture, et au sujet desquelles il est pris des décisions d'ordre intérieur dont l'exécution est renvoyée aux soins de M. le Secrétaire général.

Les publications des Sociétés savantes adressées à la Société sont déposées sur le bureau. La plupart sont dignes de l'attention de la Société, mais l'on remarque surtout le *Bulletin* de la Société Eduenne, dont l'importance frappe de prime-abord, et dans lequel se trouvent des travaux sérieux et de nombreuses planches d'archéologie.

L'examen de cet ouvrage est confié à l'honorable M. Penon, qui voudra bien faire à la Société un rapport sur les travaux d'archéologie qu'il contient.

La parole est ensuite donnée à M. Ménécier, qui rend compte de la mission dont il a été chargé pour amener à un dénouement conforme aux inrêts et à la dignité de la Société, l'incident soulevé par M. Saurel dans la précédente séance. Il résulte des faits indiqués par M. Ménécier que les réclamations de la Société étaient fondées. D'ailleurs, M. Saurel a remis entre les mains de M. le Trésorier la somme de cinquante-neuf francs soixante-dix centimes dont il était débiteur.

L'Assemblée vote des remerciements à M. Ménécier pour son utile concours dans cette affaire.

M. Vidal, prié de rendre compte de sa mission comme délégué de la Société au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, expose que le Congrès a été assez brillant. Huit cents délégués en-

viron s'étaient rendus à Paris de tous les points de la France. Les lectures y ont été nombreuses, parmi lesquelles un grand nombre sont remarquables.

Il a été heureux, lors de la distribution des récompenses, d'entendre proclamer parmi les lauréats un de nos collègues, le savant directeur de l'Observatoire de Marseille, M. Stéphan, et M. Marion, professeur de zoologie, chargé du cours à notre Faculté des sciences, tous deux honorés d'une médaille d'or pour leurs récents travaux.

M. Vidal insiste sur le bon accueil fait aux délégués par M. le Ministre de l'Instruction publique et sur les espérances qu'il a emportées de Paris en vue du reclassement de la Société de Statistique de Marseille parmi les Sociétés subventionnées.

M. le Président remercie M. Vidal de sa communication, et il demande à combler une lacune dans ce récit, M. Vidal ayant parlé du rôle de chacun, à l'exception d'un seul, de celui qu'il a joué lui-même dans le Congrès.

Les journaux qui lui sont parvenus lui ont indiqué, en effet, que M. Vidal avait eu la bonne chance de présenter le résultat de ses travaux dans la séance générale de toutes les sections réunies, et que les découvertes de M. Vidal avaient attiré l'attention de tous et mérité à son auteur de nombreuses félicitations. M. le Président ne croit pouvoir faire mieux que de donner lecture d'un extrait d'un des journaux de Paris qui ont mentionné la lecture faite par notre honorable Secrétaire général au Congrès de la Sorbonne. Le voici textuellement :

« Une communication des plus importantes vient d'être faite au Congrès des Sociétés savantes qui tient en ce moment ses réunions à la Sorbonne, sous la présidence de Monsieur le Ministre de l'instruction publique.

« M. Léon Vidal, secrétaire-général de la Société de Statistique de Marseille, a entretenu l'Assemblée du procédé de *photochromie* dont il est l'inventeur et qui permet d'obtenir les images photographiques en couleurs.

« Il nous est impossible de reproduire ici les détails intéressants fournis par l'inventeur au sujet de sa découverte et du parti que pourront en tirer à la fois l'art et la science ; nous nous bornerons à lui emprunter la comparaison suivante pour faire bien connaître sa pensée et donner une idée exacte de son invention.

« L'art photochromique dont vous voyez les premières productions, a-t-il dit, est à l'art des impressions mécaniques en couleur, tel qu'on le pratiquait jusqu'ici, ce qu'est au dessin exécuté par le crayon d'un artiste habile, l'art des impressions photographiques en noir.

« Mon invention consiste à confier à la lumière, dirigée convenablement, le soin de disposer et de modeler la couleur; rien n'est laissé au hasard, à l'interprétation d'un artiste, car même le choix des tons dans lesquels la lumière prend, suivant qu'il le faut, plus ou moins de matière colorante, peut s'effectuer avec une sorte de précision mathématique.

« A l'appui de sa communication, M. Vidal a fait passer sous les yeux des assistants une série de spécimens qui ont produit une vive sensation. Ces images photochromiques prouvent, mieux que tout ce qu'on pourrait dire, à quel degré de perfection on peut atteindre jusque dans les moindres détails en usant de la merveilleuse puissance que possède la lumière.

« C'est non-seulement un immense progrès réalisé, c'est aussi tout un vaste champ d'applications nouvelles qui s'ouvre pour la photographie. Il

manquait la couleur aux images si parfaites que lui demandent la science, l'art et l'industrie. Aujourd'hui, il ne lui manque plus rien, grâce à la découverte de M. Léon Vidal. »

M. Blancard sait encore que M. Vidal a parcouru, après le Congrès, diverses villes de la Belgique et de l'Allemagne, et que partout il a été accueilli avec une grande sympathie, et au nom de la Société, il le félicite de ses succès divers.

La séance est levée.

Séance du 30 décembre 1875.

PRÉSIDENCE DE M. BLANCARD.

M. LÉON VIDAL, SECRÉTAIRE.

M. Blancard rend compte à la Société du résultat de la séance du 4 décembre, dans laquelle ont été élus comme membres actifs.

MM. Aubert, Barthélemy, Bonnet, Letz, Magaud, Teissier.

Après cette communication, il est procédé au renouvellement du bureau, conformément à l'ordre du jour.

Le vote effectué, M. le Président en proclame le résultat comme suit :

MM. Latil, président ; l'abbé Ténougi, vice-président ; Aubert, secrétaire-général ; Ménécier, trésorier ; Dussaud, secrétaire-adjoint ; Kothen et Verdillon, conservateurs des archives ; Crozet, Sicard, Teissier, annotateurs.

La séance est levée.

Séance du 13 janvier 1876.

PRÉSIDENCE DE M. BLANCARD.

M. LE Dr A. SICARD, SECRÉTAIRE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Blancard procède ensuite à la réception des membres nouvellement admis qui sont présents à la réunion : MM. Aubert, Barthélemy, Bonnet, Letz, Magaud.

Il adresse à chacun d'eux des paroles de bienvenue, qui trouvent un écho de sympathie dans l'assistance.

Sur l'invitation de M. le président et en l'absence de M. Tournaire, 1er adjoint, empêché d'assister à la séance, M. Sicard donne lecture d'un mémoire composé par ce magistrat municipal, sur le système des eaux à Marseille sous l'ancien régime et à l'époque actuelle.

Ce mémoire, nourri de faits, de citations, de preuves historiques contrôlés à la lumière des archives, des documents, des plans anciens, qui ont trait à la matière, expose quels ont été les efforts successifs de la cité depuis les premiers âges de son histoire, pour combattre le fléau de la sécheresse sur son sol, et donner à une population sans cesse en voie d'accroissement, les moyens de se pourvoir d'une eau nécessaire à ses besoins. Marseille ayant acquis maintenant, par l'œuvre de M. de Montricher, la puissance fécondante qui provient de l'irrigation, la puissance industrielle que pro-

cure la force hydraulique et les moyens d'hygiène publique, que fournit un large approvisionnement d'eau, il était à propos de rappeler que ce grand travail, aux embranchements multiples qui a fait naître autour de nos murs une véritable *huerta* provençale, n'a pas été une pensée particulière à notre époque et que, longtemps avant l'âge présent, les administrations locales d'autrefois avaient doté Marseille de toute la quantité d'eau utilisable que les ressources et les moyens d'alors avaient permis d'y amener.

La lecture de ce travail, qui était digne d'attirer l'attention d'un esprit exercé au maniement des affaires administratives et ayant qualité, par son autorité personnelle, pour juger des entreprises et des travaux exécutés par la ville de Marseille, a été écoutée avec le plus grand intérêt.

M. Blancard, président sortant, avant de quitter le fauteuil, prononce une allocution, pour faire valoir les titres sérieux de zèle, d'activité et de savoir, qui ont désigné aux suffrages de ses collègues M. Latil, comme son successeur à la présidence. Il formule le vœu que la Société mette à profit la capacité, la bonne volonté et l'excellent esprit de son nouveau président, afin de continuer la chaîne de ses travaux, qui sont pour elle une tradition d'honneur.

Après avoir proclamé les noms des membres élus qui doivent composer le Conseil d'Administration, M. Blancard a quitté le fauteuil de la présidence, que M. Latil a ensuite occupé.

Le bureau ayant été installé, M. Latil a pris la parole pour déclarer qu'il se ferait un devoir, dans l'exercice de sa présidence, de s'inspirer des bons exemples qui lui étaient transmis par son prédécesseur, et il a affirmé son intention de seconder, par tous ses moyens, les efforts individuels et col-

lectifs qui tendront à maintenir la Société de Statistique dans la voie de travail et d'activité qu'elle doit se proposer.

M. Bonnet communique ensuite à la Société une série de tables udométriques de la Société de Météorologie des Bouches-du-Bhône, en les accompagnant d'explications scientifiques qui ont captivé l'attention de l'assemblée.

Cette communication a été, avec juste raison, hautement appréciée, surtout à une époque où les observations de la météorologie tendent à se relier, de plus en plus, aux travaux de l'agriculture et aux entreprises de la navigation.

La Société de Statistique trouvera dans cette nouvelle conquête de la science contemporaine, des éléments particuliers d'études, tels que : caractères climatériques, régime pluvial, régime des vents, tables de température moyenne et annuelle qui sont propres à caractériser ethnologiquement les conditions de l'*habitat* humain, en Provence.

La séance est levée à dix heures et demie.

Séance du 10 février 1876.

PRÉSIDENCE DE M. LATIL.

M. AUBERT, SECRÉTAIRE.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente est faite et ledit procès-verbal adopté sans observation.

M. le Président, s'adressant à M. Octave Teissier,

lui souhaite la bienvenue dans la Société. Son allocution fait ressortir les mérites du récipiendaire, les titres divers qui l'ont recommandé aux suffrages des membres de la Compagnie et qui ont attiré sur lui l'attention des principales Société savantes.

M. le Trésorier présente le compte financier pour l'exercice de l'année 1876.

A la suite de cet exposé, MM. Tournaire, Barthélemy et Magaud sont nommés auditeurs de comptes.

M. Blancard donne lecture d'un travail sur une monnaie arabe, fabriquée à Marseille, dans le cours du moyen-âge.

Exposer ce qu'était au XIIe et au XIIIe siècle une sorte d'industrie internationale de faux monnayage chez les nations riveraines de la Méditerranée ; établir sur des données précices, à l'aide de documents minutieusement scrutés, les types divers de cette monnaie arabe, appelée *millarès;* déterminer son titre variable d'année en année, sa valeur d'échange, ses caractères de frappe, les inscriptions qu'elle recevait, les lieux de production qui servaient à la répandre, les règlements d'administration, soit régionale, soit seigneuriale, qui présidaient à sa fabrication, était une tâche naturellement dévolue à l'auteur de ce mémoire qui, tout en y développant sa science de numismate et de médiéviste, a su très élégamment encadrer son travail dans l'histoire d'une conspiration ourdie à Marseille, dont les archives départementales gardaient le secret.

Ce mémoire, en nous initiant à une branche de l'industrie marseillaise, aux siècles passés, nous trace le tableau des rapports variés qui unissaient notre ville aux autres foyers d'activité des régions voisines. On y suit avec intérêt les relations qui se nouaient entre la place et les grandes maisons de

banque de Catalogne, de Gênes, de Pise ; on assiste à un mouvement d'affaires habilement menées ; on surprend, dans le détail, les secrets d'une entreprise considérable de fausse monnaie, qui a occupé de grands personnages, prélats, comtes, barons, tous intéressés au succès de cette fabrication, qui leur assurait de très beaux bénéfices.

Cette étude, par une solution donnée à divers points laissés dans l'ombre par ceux qui ont déjà abordé le sujet, a tous les droits à être citée comme une œuvre de conclusion qui, outre l'adhésion des hommes compétents, recueillera les suffrages des hommes de goût, auxquels advient la bonne fortune de trouver une œuvre aussi instructive que bien écrite.

M. le Secrétaire fait part d'une lettre de M. Dussaud qui se trouve empêché, par un deuil de famille, de lire un rapport porté à l'ordre du jour.

Après quelques paroles de M. le Président, à cette occasion, on décide que ce rapport sera lu à une séance ultérieure, pour permettre à M. Dussaud d'en donner lui-même la lecture.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 9 mars 1876.

PRÉSIDENCE DE M. LATIL.

M. AUBERT, SECRÉTAIRE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture d'uue circulaire de M. le

ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, invitant les Sociétés savantes des départements à désigner leurs candidats pour la réunion générale, qui doit avoir lieu à Paris, dans le courant du mois d'avril.

Conformément à cette invitation officielle, les noms de M. Latil, de M. le docteur Barthélemy, de M. Louis Blancard, de M. Léon Vidal, sont proposés pour être adressés à M. le Ministre de l'instruction publique. Cette proposition est adoptée.

En outre, sur la motion d'un de ses membres, la réunion décide d'accorder la sanction de la Société au travail de M. Blancard sur la monnaie arabe *millarès*, lu à la séance précédente.

Le chapitre de la correspondance s'achève par la lecture d'une lettre adressée à la Société par une maison suisse de fabrication de lait concentré, à l'effet d'obtenir un rapport favorable à ses produits, dont trois échantillons ont été présentés à l'appui de la demande.

Après un échange d'observations et pour le motif que de telles demandes sont faites le plus souvent pour lancer une réclame commerciale à l'aide d'une recommandation honorable, la réunion décide de déclarer, en réponse, que la Société se considère comme incompétente relativement aux fins de la susdite requête.

M. le docteur Dussaud présente son rapport sur deux brochures communiquées, dont le sujet appartient à cette littérature politico-humanitaire, qui fait les frais d'un grand nombre de publications et qui ne gagne des lecteurs que par la conception de nouvelles formules et la mise en jeu de quelques vaines chimères, pour résoudre en ce monde le problème de la félicité humaine.

Faire du genre humain une sorte de confrérie, vouée au culte de la vertu et de la raison, mode-

lant ses lois sur les sympathies mystiques des cœurs purs, façonnant ses institutions selon les vœux d'un apostolat philosophique, paraît être une question qui hante de plus en plus les amateurs de réformes et les dilettanti de progrès. Toutefois, sans se méprendre sur les louables efforts de l'auteur des brochures, qui rêve pour la société française une constitution presque paradisiaque et tout en rendant hommage aux bonnes intentions de l'écrivain, la réunion remercie M. Dussaud d'avoir analysé dans un rapport impartial et judicieux, ces deux écrits qui donnent la note des spéculations sociales contemporaines et qui auront du moins le mérite de représenter un des signes du temps dans la sphère circonscrite où la Société de Statistique reçoit les échos des agitations du monde.

A la suite de ce rapport, M. Dussand a l'obligeance de communiquer à la Société une étude d'analyse chimique de l'eau minérale de Saint-Félix de Pallières (Gard).

En ce temps d'inquiétudes générales, de fatigues professionnelles et d'occupations dévorantes, qui retentissent sur les ressorts les plus intimes de l'organisme, M. le docteur Dussaud, pour subvenir aux besoins de plus en plus croissants de l'humanité qui souffre, par tant de causes accumulées de troubles, a le bon esprit de nous présenter un remède concret et réparatenr, sous l'espèce d'une eau digestive et agréablement sapide, qui s'adresse aux estomacs paresseux et aux santés chancelantes.

On ne peut que savoir gré à M. Dussaud de nous révéler, par une bonne étude scientifique, un de ces trésors de la nature, qui, en sa qualité d'*Alma mater*, livre si généreusement des sources de vie et de santé, lorsqu'on sait l'interroger et la consulter.

Après les vertus de l'eau minérale, en quittant cet agent des bonnes digestions, ce stimulant de l'appétit, qui redonne vigueur à l'estomac et rafraîchit salutairement les organes de la vie, l'auditoire passe, par une transition bien ménagée, à la lecture de M. le docteur Barthélemy, sur un traité d'approvisionnement passé entre M. le comte de Tende et le sieur Mathurin Lequint.

L'assistance, déjà bien préparée par le philtre magique de l'eau de Saint-Félix, a pris part à un dénombrement homérique de fournitures de bouche, consignées dans un vénérable document du XVIe siècle, dressé par Me François Mottet, notaire à Aubagne.

Ce document de grande valeur, exhumé par M. le docteur Barthélemy, est de la même époque qui vit sortir des presses de M. François Juste, libraire à Lyon, les joyeuses chroniques pantagruélines et, malgré la poussière de trois siècles, il exhale encore un parfum très-prononcé de venaison et de marée.

C'est un acte passé en due forme entre M. le comte de Tende, gouverneur de Provence, sous François Ier, et le sieur Mathurin Lequint, pour l'approvisionnement de la maison du noble comte.

On était au temps de l'invasion de la Provence par les troupes de Charles-Quint.

Pendant que les dames de Marseille illustraient la cité par une défense mémorable, pendant que l'armée royale s'avançait vers la Durance pour arrêter l'effort de l'ennemi, pendant qu'Antonius Arena bafouait, dans son épopée macaronique, les exploits de l'envahisseur, le comte de Tende se précautionnait prudemment, avec son maître d'hôtel, pour ne pas être pris au dépourvu dans le cas où les chances de la guerre lui auraient coupé ses communications. En laissant à de plus

ardents les fumées de la gloire et le cliquetis des armes, et sans fermer absolument l'oreille au grand fracas que l'on appelle pompeusement les foudres de Mars et de Bellone, M. le gouverneur préférait s'entendre avec Mercure, le dieu des marchands, qui, par les soins de M. Lequint, homme entendu au métier, devait lui épargner, sinon les horreurs de la famine, au moins les soucis de l'attente et les tourments de la gêne, grâce à des convois réguliers de provisions, grâce à des caravanes de vivres ponctuellement expédiées.

L'acte de Me François Mottet nous donne le détail de ces fournitures de bouche.

Des rives de la Durance au littoral de la Méditerranée, de la chaîne des Alpes à la vallée du Rhône, tous les domaines de la terre et des eaux, tous les espaces utiles devaient être mis à contribution : fleuves, lacs, étangs poissonneux, gouffres marins, qui cèdent aux filets une proie abondante; bois et vallons giboyeux, pâturages nourriciers de gros troupeaux, devaient livrer un butin frais et de premier choix.

Voilà le tribut de la Provence, un tribut riche de viande et de chair de gibier et de fruits de mer, et ce n'était pas assez.

Par un chapitre additionnel, maître Lequint était tenu de pourvoir son noble client en provisions empruntées à grands frais aux autres provinces de la monarchie. L'activité de ce fournisseur infatigable devait, peu à peu, s'étendre au-delà des Cévennes, dépasser les monts d'Auvergne et ne s'arrêter que devant les flots de l'Océan. A cette limite, maître Mathurin Lequint trouva le moyen de reculer encore le champ de ses opérations; car il mit très habilement à profit les voyages hardis des navigateurs de Saint-Malo, de ceux qui suivirent les

traces de Jacques Cartier, pour procurer au prévoyant gouverneur de Provence les morues salées, enlevées aux plages du Nouveau-Monde.

Or, ce n'est pas tout que d'amener chez soi l'abondance, il faut encore payer cet avantage et le payer à juste prix. M. le gouverneur n'a eu garde de négliger cette précaution, car le contrat de Me François Mottet porte en termes précis, en monnaie stipulée, en dimensions convenues, en volumes déterminés avec prix en rapport, la nomenclature minutieusement détaillée des volatiles de basse-cour, du gibier à plumes et à poil, des poissons de mer et d'eau douce, des animaux de boucherie que M. le comte devait recevoir pour le service de sa table. M. le docteur Barthélemy a accompagné ce document d'un commentaire clair et précis sur les prix stipulés en monnaie du temps, sur les volumes et les dimensions des pièces de gibier, de pêche et de boucherie donnés en mesures de l'époque. Il a donné ainsi un tableau très instructif du prix de chaque chose. Cette étude, qui nous fait remonter dans les annales du passé, nous fournit des indications très précieuses sur l'état économique de la Provence au seizième siècle, et nous révèle la valeur vénale de certains produits; ce qui, en comparaison des prix pratiqués aujourd'hui sur les objets similaires, nous montre tout le développement suivi par la valeur de quelques denrées.

On a écouté avec la plus vive attention cette lecture, qui nous a mis en rapport avec une des époques les plus intéressantes de l'histoire de Provence, et la réunion a adressé de chaleureuses félicitations à M. Barthélemy.

La séance s'est terminée par une lecture de M. Latil sur un tableau que M. Magaud, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts et membre actif de la Société, a envoyé au Salon de cette année, à Paris,

où il est sûr d'y trouver un succès digne de son grand talent.

La séance est levée à dix heures.

Séance du 11 mai 1876.

PRÉSIDENCE DE M. LATIL.

M. AUBERT, SECRÉTAIRE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Bernard, chargé de faire un rapport porté à l'ordre du jour, s'excuse par lettre de ne pouvoir s'acquitter de son mandat.

Il est décidé, en conséquence, d'ajourner cette lecture à la séance suivante.

M. le docteur Sicard lit ensuite un rapport sur un robinet soumis aux appréciations de la Société, par M. Chevret, industriel à Marseille.

Ce rapport explique tous les avantages réalisés par l'appareil présenté et, conformément à ces conclusions, la réunion est d'avis d'admettre le robinet de M. Chevret à l'honneur du concours annuel.

Sur l'initiative de M. le chanoine Ténougi, qui développe le but et la portée de sa proposition, la réunion décide de faire porter la Société de Statistique au nombre des souscripteurs du Congrès provincial des Orientalistes qui aura lieu à Marseille au mois d'octobre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures.

Séance du mois de juin 1876.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ TÉNOUGI.

M. AUBERT, SECRÉTAIRE.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans observations.

M. le chanoine Ténougi lit la seconde partie d'un mémoire sur *l'Etat des études préhistoriques*. Ce travail, de grande étendue et largement développé présente la revue des résultats laborieusement acquis de la science contemporaine relativement aux traces des peuples primitifs, aux conditions matérielles des anciennes peuplades, au développement historique des langues et des institutions, à l'évolution ethnographique des grandes agglomérations humaines, qui ont créé des empires sur les plages maritimes de la Méditerranée et dans les principales vallées des fleuves qui y portent leurs eaux.

Cette lecture, des plus instructives, a été suivie de quelques explications de l'auteur, en réponse à des questions qui lui avaient été adressées par divers membres présents, sur les points les plus importants de son mémoire.

M. Bernard lit ensuite un rapport sur une brochure concernant *l'acclimatation des Français en Algérie*.

Ce rapport commente très-clairement les données scientifiques de la brochure et fournit un résumé explicatif des questions très-complexes qui s'y trouvent débattues.

Après un échange d'explications sur le sujet traité, la séance est levée à dix heures et demie.

Séance du 10 juillet 1876.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ TÉNOUGI.

M. LE D' DUSSAUD, SECRÉTAIRE.

En l'absence de M. le Secrétaire-Général, M. Dussaud est prié de tenir la plume.

Lecture d'une lettre de M. le Maire, invitant la Société à nommer un de ses membres pour prendre part aux travaux du jury désigné, pour décerner le prix BEAUJOUR.

Le scrutin est ouvert.

M. Bernard est nommé à l'unanimité des membres présents.

A l'occasion du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, qui doit se tenir à Clermont-Ferrand, M. Blancard fait la proposition de désigner M. Ouvré, recteur d'Académie, en résidence à ladite ville, comme représentant la Société de Statistique à ce Congrès. Cette proposition est adoptée.

Correspondance imprimée.

Bulletin de la Société académique de Brest.

Bulletin de la Société académique de Saint-Quentin, de Nantes et de Poitiers.

Bulletins de la Société archéologique du Limousin, de la Société d'agriculture de Valenciennes, et de la Société de Statistique de Niort.

Archives de la Chambre des comptes de Bayeux, description géologique et paléontologique sur Chambéry.

Annales de la Société d'acclimatation du département des Vosges.

Mémoires de l'Académie du Var.

Bulletin archéologique de la Charente, année 1875.

Mémoires de la Société littéraire de Lyon, années 1874-1875.

Mémoire de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, années 1874-1875.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture de l'Eure, années 1873-1874 et 1875.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, années 1874-1875.

Mémoires et bulletins de la Société de médecine de Bordeaux, troisième et quatrième fascicule, année 1875.

Mémoires de la Société nationale des sciences naturelles de Cherbourg, tome IX.

Revue des Sociétés savantes des départements, 2e série, tome II et III, septembre à décembre 1875, janvier 1876.

Annales de la Société historique de Château-Thierry 1874.

Mémoires de l'Académie des sciences arts, et belles lettres de Caen 1875-1876.

Bulletin d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, tome XVI et XV.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, tome IX, 2e partie.

Bulletin de la Société d'archéologie et de Statistique de la Drôme, 1876.

Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, volume 13e.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de la Savoie, tome III et IV.

Bulletin de la Société des sciences d'Alger 1876.

Après diverses discussions intéressantes, sur plusieurs sujets d'actualité, auxquelles prennent part tous les membres présents, la séance est levée à dix heures du soir.

Séance du 9 novembre 1876.

PRÉSIDENCE DE M. LATIL.

M. AUBERT, SECRÉTAIRE.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance qui précède.

Le procès-verbal est adopté après quelques observations de M. le docteur Sicard, relativement à un rapport dont on l'avait chargé.

M. le trésorier donne l'exposé financier de la Société depuis son entrée en fonctions jusqu'à ce jour.

Après cet exposé, M. le Président fournit quelques explications à la Société sur les mesures qui ont été prises pour éteindre ses dettes et ses charges. Il en résulte que le compte ancien est complètement liquidé et que les dépenses courantes sont soldées jusqu'à la date de ce jour.

M. le Président annonce ensuite qu'il recevra bientôt de M. Barthélemy le rapport général de contrôle sur le compte financier de M. le trésorier; il termine ses explications en faisant savoir que la Société a maintenant en caisse un excédant de ressources qui peuvent lui permettre de publier un bulletin mensuel et un volume pour la fin de l'année, si elle décide cette proposition.

Une délibération s'engage sur la question d'un concours, proposé par M. le Président.

L'assemblée ayant décidé en principe de créer un concours, M. le Président désigne MM. Dussaud, Sicard et Barthélemy, comme membres de la Commission chargée de faire un rapport sur cette proposition.

Conformément à une motion de M. le chanoine Ténougi, qui a rappelé que la Société, pour conserver à Marseille un de ses plus anciens monuments historiques, avait résolu de nommer une Commission ayant le mandat d'agir auprès des autorités compétentes et de lui exprimer le vœu au nom de la Société, qu'il ne soit pas procédé à la démolition de l'église de la Major, M. le Président, après un vote unanime des membres présents qui ont déclaré accepter la motion présentée, prie MM. Ténougi, Teissier et Blancard de constituer la Commission pour la conservation de la Major.

Cette Commission, ainsi formée, commencera incessamment ses démarches.

La séance est levée à 10 heures du soir.

Séance extraordinaire du 23 novembre 1876.

PRÉSIDENCE DE M. LATIL.

M. AUBERT, SECRÉTAIRE.

Cette séance extraordinaire a été fixée pour procéder aux élections du bureau.

Après quelques paroles de M. le Président, les

membres présents, au nombre de neuf, décident de passer immédiatement au scrutin.

A la suite de plusieurs votes successifs et individuels, le Bureau se trouve constitué ainsi que suit :

MM. le Chanoine Ténougi, président ; Blancard, vice-président ; le Dr Adrien Sicard, secrétaire-général ; le Dr Dussaud, Trésorier ; Aubert, vice-secrétaire ; Octave Teissier, conservateur ; Kothen, bibliothécaire ; le Dr Barthélemy, Bonnet, Letz, annotateurs.

M. le Président avait annoncé à l'Assemblée, avant l'ouverture du scrutin, que M. le docteur Ménécier lui avait adressé sa démission de trésorier. M. Aubert, secrétaire-général, déclarait ensuite qu'il résignait les fonctions de secrétaire auxquelles il avait été appelé l'an passé, parce que ses occupations personnelles ne lui permettaient plus de les continuer.

Le scrutin étant terminé, M. Dussaud se déclare prêt à lire son rapport sur la proposition du concours, rapport dont il avait été chargé par la Commission nommée à cet effet, M. le Président invite M. le rapporteur à communiquer la décision prise par la Commission.

La discussion s'étant engagée sur les termes et les propositions de ce rapport, la Société décide, après vote, de n'admettre que deux concours : un concours ayant pour but : statistique d'une commune, d'un canton ou d'un arrondissement du département des Bouches-du-Rhône, aux choix des concurrents, et un concours basé spécialement sur les nouvelles industries établies à Marseille, ou les anciennes industries qui y ont pris un nouveau développement.

Il est voté qu'on attribuera un prix de 200 francs au lauréat de statistique communale, et qu'on

accordera une médaille de la valeur de 200 francs à l'auteur du travail sur l'industrie marseillaise jugé digne du prix.

M. le docteur Barthélemy émet le vœu que les séances de la Société soient fixées à cinq heures du soir, au lieu de huit heures. Cet avis étant partagé par la majorité des membres présents, il est décidé que les convocations se feront à 5 heures du soir, à partir du 1er janvier 1877.

Séance extraordinaire du jeudi 28 décembre 1876.

PRÉSIDENCE SIMULTANÉE DE MM. LATIL ET TÉNOUGI.

M. LE Dr SICARD, SECRÉTAIRE.

Présents : MM. Latil, Magaud, l'abbé Ténougi, Kothen, Bonnet, Letz, Octave Teissier, Blancard, docteur Ménécier, docteur Sicard.

M. le docteur Dussaud s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, pour cause de maladie.

Cette séance étant spécialement destinée à l'installation du Bureau, la correspondance est renvoyée à la suivante.

M. Latil, président sortant, prend place au fauteuil ; il rend compte, en peu de mots, des efforts qu'il a faits pour rétablir l'ordre dans les finances de la Société; il rend pleine justice à M. Ménécier, trésorier sortant, qui l'a aidé de tout son pouvoir; remercie les membres du bureau de l'appui qu'ils lui ont donné et la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant président.

Passant à un autre ordre d'idées, M. Latil souhaite la bienvenue à M. l'abbé Ténougi qui va prendre le fauteuil de la présidence et à l'Administration qui va succéder à celle qui vient de terminer ces pouvoirs, assuré, dit-il, que la Société de Statistique reprendra le rang qui lui est dû parmi les Sociétés savantes.

Les applaudissements qui ont suivi l'allocution du président, prouvent combien il était sympathique à l'assemblée.

Procédant ensuite à l'installation du bureau, M. Latil donne l'accolade à M. l'abbé Ténougi et cède le fauteuil au nouveau président.

M. l'abbé Ténougi appelle auprès de lui les nouveaux fonctionnaires et, prenant la parole, il remercie la Société de l'avoir placé à sa tête, affirmant qu'avec l'aide du bureau que la Société a désigné il espère que, tous ensemble, ils tiendront haut le drapeau de la Société de Statistique de Marseille; il en a pour gage l'appui que lui prêteront toujours tous les membres.

M. Blancard, vice-président, demande la parole, qui lui est accordée. Cet honorable collègue remercie la Société de l'avoir appelé de nouveau à la vice-présidence et lui promet le concours le plus dévoué.

M. le docteur Sicard, en prenant les fonctions de secrétaire-général et tout en remerciant ses collègues de leurs votes, les assure de son parfait dévoûment à l'œuvre entreprise, mais demande l'appui de tous ses collègues, pour remplir à la satisfaction de tous les délicates et pénibles fonctions qui lui sont dévolues.

Chacune des paroles prononcées ont été suivies d'applaudissements prolongés et la séance est levée à sept heures du soir.

RAPPORT

SUR

LE TABLEAU GÉNÉRAL

DU

COMMERCE DE LA FRANCE

Pour l'année 1875

Publié par la Direction générale des Douanes en 1876.

PAR

M. ADOLPHE LATIL

Membre actif.

Ce tableau présente l'énumération détaillée du mouvement du commerce général de la France avec ses colonies et les puissances étrangères, pour l'année 1875. Il atteint 9 milliards 269 millions, importation et exportation réunies.

C'est, sur l'année 1874, une augmentation de 139 millions.

A l'importation, les valeurs atteignent 4 milliards 462 millions : 39 millions d'augmentation sur l'année 1874.

A l'exportation, les valeurs atteignent 4 milliards 807 millions : 105 millions d'augmentation sur l'année 1874.

Recherchons les chiffres du commerce de **mer** et du commerce de **terre** : Tableau n° 2.

Par **mer**, marchandises de toutes sortes, importation et exportation réunies : 6 milliards 99 millions 800 mille francs. C'est, sur l'année 1864, une augmentation de 80 millions.

Par **terre**, marchandises de toutes sortes, importation et exportation réunies : 3 milliards 169 millions de francs. C'est, sur 1874, une augmentation de 61 millions de francs.

On doit faire remarquer que, dans le transport des marchandises par mer, les navires étrangers entrent dans le mouvement pour 3 milliards 573 millions 800 mille francs, et les navires français pour 2 milliards 526 millions. Tableau n° 3.

Si, du commerce général nous passons aux tableaux du commerce spécial, c'est-à-dire à l'examen des chiffres concernant les marchandises françaises ou encore celles importées étrangères, mais ayant reçu dans nos manufactures un supplément de main-d'œuvre, à les réputer françaises, et plus les marchandises étrangères sorties de nos entrepôts, destinées à la réexportation, nous constatons les chiffres suivants :

Commerce spécial, importation et exportation réunies :

Année 1875,	7	milliards	409	millions	de francs.
» 1874,	7	»	209	»	»
Augmentation	»	»	200	millions	de francs.

Cette augmentation porte :

Pour 29 millions, marchandises importées.
» 161 » » exportées.

Dans ces jeux de chiffres importants, quel est l'apport du commerce de la ville de Marseille? Nous allons le constater par les tableaux 7, 8, 9, 10, 11, 12 du livre que nous analysons.

En 1875 : *Commerce général*, Marseille voie de **terre** et de **mer**, marchandises de toutes natures.

Importation.....	1,727,839	tonnes	de 1,000	kilog.
Exportation.....	826,474	»	»	»
Total.....	2,555,313	tonnes	de 1,000	kilog.

importation et exportation réunies, marchandises de toutes sortes.

Elles représentent une valeur actuelle de 1 milliard 807 millions 100 mille francs, soit :

Importation.	1 milliard	20	millions	700	mille francs.
Exportation.		786	»	400	» »

Le tableau n° 21 nous apprend, par un relevé, qu'en 1875, les droits perçus par l'Administration des Douanes ont produit la somme de 267 millions 907 mille 791 francs pour la France entière.

En 1874, ils ne s'étaient élevés qu'à 222 millions 583 mille 596 francs. C'est une augmentation de revenus, pour le Trésor public, de 45 millions 324 mille 195 francs.

Quelle est la part contributive du commerce marseillais dans cette importante colonne du bilan de l'Etat? Nous la trouvons dans les tableaux des comptes spéciaux, relatifs au mouvement des marchandises pour chacune des principales douanes de France.

Marseille a payé :

Importation.....	F.	38,705,618
Exportation.....		2,408
Total.....	F.	38,708,026

Dans ce tableau des droits de Douane, Marseille occupe la deuxième place et Paris la première. Cette ville a payé 53,452,150 francs; le Havre, 23,882,707 francs; Nantes, 23,226,639 francs; Bordeaux n'occupe que la cinquième place, n'ayant payé que 19,914,713 francs.

Dans le tableau des poids, Marseille occupe la première place, avec 25,553,112 quintaux métriques marchandises de toutes sortes, soit 2,555,313 tonnes de 1,000 kilog., importation et exportation réunies, dont :

Importation.....	17,278,391	quint. métr.
Exportation.....	8,274,741	»

Le Havre présente le chiffre de 13,557,337 quintaux métriques; Bordeaux, 12,552,062 quintaux métriques, et Rouen, 5,003,913 quintaux métriques.

Le trafic du commerce marseillais est des plus riches, les tableaux inscrits aux pages 88, 89, le prouvent d'une manière irréfragable.

Soies et bourres.....	Poids : quintaux métriques.. 63,143
	Valeur actuelle..... F. 188,508,518
Céréales, grains et farines	Poids : quintaux métriques 4,713,712
	Valeur actuelle..... F. 117,134,519
Graines oléagineuses et fruits oléagineux....	Poids : quintaux métriques 1,458,566
	» » 852,525
	Valeur actuelle..... F. 82,612,698

Café.....	Poids : quintaux métriques. 244,583 Valeur actuelle..... F. 52,843,857
Sucre brut.....	Poids : quintaux métriques. 554,236 Valeur actuelle..... F. 28,332,875
Minerai fer.....	Poids : quintaux métriques 4,211,844 Valeur actuelle..... F. 9,266,059
Cotons et laine...	Poids : quintaux métriques. 192,222 Valeur actuelle..... F. 22,910,783
Huiles fine pures.....	Poids : quintaux métriques. 262,736 Valeur actuelle..... F. 30,119,444

Un regard sur le tableau de l'exportation.

Tissus coton.....	Poids : quintaux métriques. 117,818 Valeur actuelle..... F. 69,696,453	
Soies, bourre de soie, tissus passementerie de soie.....	Poids : quintaux métriques.. 23,645 Valeur actuelle..... F. 104,135,928	
Sucres raffinés.....	Poids : quintaux métriques. 540,960 Valeur actuelle..... F. 38,408,222	
Sucre brut de toute provenance.....	Poids : quintaux métriques.. 69,773 Valeur actuelle..... F. 4,078,765	
Tissus passementeries et rubans de laine, laines en masse.....	Poids : quintaux métriques.. 48,005 » » 34,251 Val. actuel. 60,717,180 » » 10,079,118	70,796,290
Café.....	Poids ; quintaux métriques. 153,078 Valeur actuelle..... F. 33,524,192	
Peaux préparées	Poids : quintaux métriques.. 25,913 Valeur actuelle..... F. 29,074,306	
Ouvrages en peaux et cuirs.....	Poids : quintaux métriques... 9,379 Valeur actuelle..... F. 23,712,938	
	TOTAT..... F.	52,784,244

Peaux et pelleteries brutes	Poids : quintaux métriques.. 76,854 Valeur actuelle ..... F. 17,757,388

Vins.....	Poids : quintaux métriques. 388,279 Valeur actuelle..... F. 21,845,204
Eau-de-vie, liqueurs, esprits.....	Poids : quintaux métriques. 118,516 Valeur actuelle..... F. 12,902,314
Céréales, grains et farines.....	Poids : quintaux métriques. 443,771 Valeur actuelle..... F. 14,243,192

Je me suis appliqué, Messieurs, à faire ressortir d'une manière convenable l'importance de l'apport du commerce marseillais, dans le total de celui de la France, et de rechercher les chiffres qui pouvaient le distinguer au milieu des tableaux et des innombrables colonnes composant cet utile et magnifique travail, intitulé : *Tableau général du commerce de la France*. Ce sont 750 pages apportant des chiffres d'une importance plus ou moins grande, dont les rapprochements établissent des points de comparaison d'une année à l'autre, offrant encore des moyennes quinquennales et décennales capables de présenter un intérêt majeur, soit au point de vue des importations, et plus encore au point de vue des exportations et des réexportations.

Mais, malgré la longueur fastidieuse de ce rapport, il n'est point possible de le terminer sans dire un mot des tableaux concernant la navigation, l'armement et le transport maritime.

Si les **importations** des marchandises étrangères, nécessaires à la consommation française, ont offert un excédant sur les **exportations** des marchandises **similaires** et ont atteint 2,352,745,426 francs, valeur actuelle; les excédants de la production française sur les besoins de la consommation intérieure, soit excédant des **exportations** sur les **importations** de marchandises similaires, ont été de 2,613,469,317 francs, valeur actuelle.

C'est donc 260,723,891 francs en faveur des exportations sur les importations, marchandises étrangères nécessaires à la consommation (commerce spécial).

Ceci nous conduit naturellement de la partie commerciale à la partie maritime, comprenant l'armement, le transport et la navigation ; la question, à cette heure, est des plus opportunes, car elle est à l'étude dans les hautes sphères du Gouvernement et dans les Chambres de commerce, où divers systèmes, plus ou moins réalisables, sont en présence.

NAVIGATION.

Si les ports de Marseille, comme ports d'armement pour la pêche de la morue sont nuls, ils n'en demeurent pas moins les premiers de France comme ports d'exportation des produits de cette pêche.

Ils ont exporté sous bénéfice de primes :

2,239,794 kilog. de ces poissons salés sur 3,104,451 kil., produit total de la pêche.

Les tableaux 23, 24, 25 et 26 nous font connaître le nombre de voyages qui se sont effectués sous tous pavillons et par navires chargés, soit à voiles, soit à vapeur, entre les ports de France et les colonies, la grande pêche ou l'étranger. Il a été de 54,089 en 1875, soit 13,470,000 tx.

C'est une augmentation de 26 voyages et de 369,000 tx sur l'année 1874.

La marine française a pris part à ce mouvement dans la proportion de 36 1/4 pour 0/0. Quant au tonnage, elle figurait, dans les chiffres de l'année précédente, pour 36 3/4 pour 0/0, elle est donc en diminution d'un quart pour cent sur l'année précédente.

Qu'il me soit permis d'entrer dans quelques détails.

NAVIRES CHARGÉS A VOILES.

Entrées et sorties réunies.

NOMBRE

Français.....	10,601	en 1875	—	10,975	en 1874
Etrangers....	18,285	»		19,293	»
Réunis...	30,991	en 1875	—	32,506	en 1874

TONNAGE

Français....	12,560,000 tx	en 1875	—	13,332,000 tx	en 1874
Etrangers...	29,100,000 »	»		29,530,000 »	»
Réunis....	45,270,000 tx	en 1875	—	46,890,000 tx	en 1874

C'est, pour les ports français, une diminution, en 1875, de 1,620,000 tx sur 1874, navires à voiles chargés.

NAVIRES CHARGÉS A VAPEUR.

Entrées et sorties réunies.

NOMBRE

Français. . ..	4,239	en 1875	—	4,192	en 1874
Etrangers....	16,821	»		15,479	»
Réunis....	23,098	en 1875	—	21,557	en 1874

TONNAGE

Français....	21,610,000 tx	en 1875	—	20,530,000 tx	en 1874
Etrangers...	56,760,000 »	»		53,330,000 »	»
Réunis...	89,430,000 tx	en 1875	—	84,120,000 tx	en 1874

C'est une augmentation de 5,319,000 tx sur l'année 1874 en faveur de l'année 1875. Cette augmentation est principalement obtenue par la marine française.

J'ai remarqué le tableau 27me, il offre l'effectif de la marine marchande française au 31 décembre 1875.

NAVIRES A VOILES

Total des navires **14,904** jaugeant **822,308** tonnes
Portant ..... **86,064** hommes d'équipage.

Dont	10,339	de 30	à 50	tonneaux	de jauge.
	2,399	60	100	»	»
	1,441	100	300	»	»
	493	300	500	»	»
	204	506	800	»	»
	15	800	1,200	»	»
	12	au dessus de	1,300	»	»
	1	»	1,650	»	»

NAVIRES A VAPEUR

Total des navires **537** jaugeant **205,428** tonneaux portant **6,588** hommes d'équipe et **3,517** mécaniciens et chauffeurs.

De cette flotte, marchande à vapeur et à voiles :

9,086 navires ont été employés à la petite pêche.
393 à la grande pêche.
2,748 au cabotage.
1,197 à la navigation d'une mer à l'autre.
1,162 au long cours.

L'état de développement, par ports français, me permettra de faire paraître d'une manière distincte les chiffres concernant l'importance de l'armement du commerce maritime de la ville de Marseille.

Je dois me borner seulement à quelques rapprochements de chiffres. Ils permettront de juger aussi brièvement que possible, en les comparant à ceux des principaux port de l'Océan et de la Méditerranée, le mouvement des armements marseillais.

D'après l'état fourni par le livre de la Douane, année 1875, les ports marseillais possédaient 204 navires à vapeur, jaugeant 116,580 tx, au 31 décembre 1874.

L'année 1875 a vu augmenter ce nombre de 9 navires, jaugeant 5,034 tx, de construction française, et 3, de construction étrangère, francisés, jaugeant 680 tx; un seul navire a changé de port d'attache.

Il y a donc eu augmentation, en 1875, de 10 navires à vapeur dans les bassins de Marseille, comme port d'attache, et un tonnage de 7,157 tx en plus du tonnage accusé en 1874.

MARINE MARCHANDE. — NAVIRES A VOILES.

Dans cette partie de l'armement maritime, on ne peut constater un tel accroissement. Hélas ! je dois le dire, elle est en décadence marquée.

Comme port d'attache, Marseille présente, au 31 décemcembre 1874, un total de 530 navires à voiles, jaugeant 80,041 tx.

L'année 1875 voit seulement 13 navires de 2,258 tx de jauge, construction française, et 19, construction étrangère, francisés, augmenter la flotte marseillaise.

Mais on remarque que cette année n'est point heureuse pour les armateurs marseillais, attendu que 18 navires, jaugeant 2,338 tx, se sont soumis à un changement de port d'attache. Cette mesure de détresse a rendu presque nulle la différence en augmentation de tonnage pour l'année

1875 ; car on constate, au 31 décembre 1875 et en fin de compte, seulement 524 navires à voiles, ne jaugeant plus que 79,398 tx.

Si nous portons nos investigations sur les tableaux n°s 25, 26, 27, nous remarquons que la navigation de concurrence n'est point favorable pour la navigation à voiles. Les armateurs français peuvent, dans certaines échelles, obtenir à grand peine, pour le pavillon national, une suprématie vivement disputée. On peut affirmer que, sauf les échelles du Levant, Turquie, Egypte, Etats Barbaresques, possessions anglaises d'Afrique, Japon, Mexique, Nouvelle-Grenade, Rio-de-la-Plata et le Sénégal, on remarque pour toutes les autres parties du globe une défaillance dans l'armement des navires à voiles français.

Ainsi je ferai remarquer que le commerce français avec les Etats-Unis (Océan Atlantique), n'est représenté que par 154,881 tonneaux, contre 575,152, représentant le commerce étranger. L'Angleterre seule nous prime pour plus de 55,800 tonneaux.

Nous sommes en décadence dans la Baltique où, en 1873, nous nous présentions avec 51,281 tonneaux : en 1875, nous n'y avons été représentés que par 37,882 tonneaux.

Il en est de même en Norwège, avec Malte et Gibraltar, avec le Portugal ; en Italie, de 491,863 tonneaux en 1870, nous n'arrivons plus qu'à être représentés par 341,136 tonneaux, dans un pays où nous obtenions la préférence pour 2/3 des transports.

Dans l'Inde anglaise, nous n'opposons que 42,878 tonneaux, contre 128,350 étrangers. L'Américain nous prime.

Dans les colonies hollandaises, Java, Sumatra, nous ne nous présentons qu'avec 4,020 tonneaux, contre 12,000 tonneaux étrangers, bien pourtant qu'en 1875 les chiffres soient pour cette escale en augmentation sur les années précédentes.

Nous avons abandonné plusieurs des escales de l'Amérique-Méridionale et nous sommes en décadence pour plusieurs autres.

L'île de la Réunion ne voit plus apparaître le pavillon de la métropole que pour 37,872 tonneaux en 1875, lorsqu'en 1872 nous y paraissions pour 43,143 tonneaux.

Le défaut d'espace, dans notre répertoire, ne nous permet point de prolonger cet examen analytique, pourtant si intéressant pour une ville commerciale de premier ordre. Nous ne le terminerons pas cependant sans présenter les chiffres concernant spécialement le commerce maritime marseillais. Ces derniers aperçus se présentent à votre appréciation avec quelques rapprochements de chiffres des plus opportuns.

En 1875, les ports de Marseille ont reçu 5343 navires de tout tonnage et de toutes nationalités. Cette flotte a présenté 2,020,562 tonneaux et porté 103,478 hommes d'équipage. Elle se décompose ainsi :

Navires chargés : 5,251, jaugeant 1,988,802 tonneaux, portant 101,866 hommes d'équipage.
» sur lest : 92 navires, jaugeant 31,760 tonneaux, portant 1,612 hommes d'équipage.

En 1875, les ports de Marseille ont expédié 5610 navires de tous tonnages et de toutes nationalités.

Ils jaugeaient 2,098,699 tonneaux, portant 111,135 hommes d'équipage.

Cette flotte se décompose ainsi :

Navires chargés : 4,127, jaugeant 1,669,294 tonneaux, portant 93,369 hommes d'équipage.

Navires sur lest : 1,483, jaugeant 429,405 tonneaux, portant 17,766 hommes d'équipage.

Dont :

Navires français chargés : 2,229, jaugeant 145,552 tonneaux, portant 68,389 hommes d'équipage.
» » sur lest : 134, jaugeant 63,194 tonneaux, portant 3,160 hommes d'équipage.
Navires étrangers chargés : 1,898, jaugeant 523,742 tonneaux, portant 24,980 hommes d'équipags.
» » sur lest : 1,349, jaugeant 366,211 tonneaux, portant 14,606 hommes d'équipage.

Je négligerai les navires sur lest pour ne m'occuper que des navires chargés, soit à voiles, soit à vapeur.

En 1875, les ports de Marseille ont reçu, navires à voiles et à vapeur, chargés réunis :

De Turquie.....	143	navires,	jaugeant	103,362	tonneaux.
D'Italie.....	267	»	»	90,948	»
D'Espagne.....	176	»	»	72,346	»
D'Angleterre.....	74	»	»	39,956	»
D'Egypte.....	94	»	»	89,025	»
Japon.....	26	»	»	55,992	»
Des possessions anglaises d'Afrique.	66	»	»	26,601	»
Indes anglaises.....	43	»	»	22,866	»
Etats-Unis, Océan Atlantique.....	4	»	»	1,974	»
Gorée.....	42	»	»	14,997	»

En 1875, les ports de Marseille ont expédié, navires à voiles et à vapeur, chargés réunis :

Italie.....	482	navires,	jaugeant	136,863	tonneaux.
Turquie.....	141	»	»	105,362	»
Espagne.....	119	»	»	60,788	»

Egypte.....	86	navires,	jaugeant	80,710	tonneaux.
Etats Barbaresques .	75	»	»	38,257	»
Possessions anglaises d'Afrique occidentale et Orient....	69	»	»	25,946	»
Angleterre.....	34	»	»	29,110	»
Gorée.....	36	»	»	14,402	»
Chine.....	21	»	»	45,740	»

Par ces deux tableaux, on obtient les résultats suivants :

Les ports de Marseille ont développé le mouvement maritime le plus considérable comme port de destination (entrée).

Avec l'Italie, comme nombre de navires.

Avec la Turquie, comme nombre de tonneaux chargés.

Avec le Japon, comme importance d'armement.

Les ports de Marseille ont développé le mouvement maritime le plus considérable comme port de provenance (sortie).

Avec l'Italie et la Turquie, comme nombre de navires et tonneaux de chargements.

Avec la Chine, comme importance d'armement.

Le commerce maritime avec les Antilles françaises présente les résultats suivants. Ils sont peu satisfaisants :

Année 1875. — Navires français *arrivés* dans les ports de Marseille :

Guadeloupe.	Nombre de navires :	35,	tx de chargement :		9,502
Martinique..	»	»	46	»	»	13,980

Année 1875. — Navires français. *Départ* des ports de Marseille :

Guadeloupe.	Nombre de navires :	19,	tx de chargement :		5,897
Martinique.	»	»	30	»	»	8,874

La question de navigation à voiles étant, entre toutes, celle présentant le plus vif intérêt, je me permets d'établir les chiffres comparatifs de l'année 1875 contre ceux des années précédentes, concernant la navigation avec les colonies :

Année 1868. — Navires français *entrés* dans les ports de Marseille :

Guadeloupe.	Nombre de navires	20,	tx de chargement :	5,140
Martinique.	» »	41	» »	12,104

Année 1868. — Navires français *sortis* des ports de Marseille :

Guadeloupe.	Nombre de navires :	16,	tx de chargement :	4,336
Martinique.	» »	28	» »	8,149

Année 1870. — Navires français *entrés* dans les ports de Marseille :

Guadeloupe.	Nombre de navires :	30,	tx de chargement :	7,864
Martinique.	» »	14	» »	12,657

Année 1870. — Navires français *sortis* des ports de Marseille :

Guadeloupe.	Nombre de navires :	14,	tx de chargement :	3,801
Martinique.	» »	20	» »	5,461

Année 1873. — Navires français *entrés* dans les ports de Marseille :

Guadeloupe.	Nombre de navires :	25,	tx de chargement :	7,747
Martinique.	» »	24	» »	6,756

Année 1873. — Navires français *sortis* des ports de Marseille :

Guadeloupe.	Nombre de navires :	19,	tx de chargement :	5,843
Martinique.	» »	33	» »	8,768

Comme conclusion à ce travail, il me reste un vœu à formuler : c'est que les réunions des armateurs français où se débattent et se formulent les diverses opinions, ayant pour objet unique l'amélioration de la marine marchande, naviguant à voiles (grand et petit cabotage) puissent s'entendre au plus tôt, et que les décisions arrêtées soient définitivement mises en pratique et puissent voir ainsi terminer un débat qui intéresse et le trafic et l'armement, deux choses intimement liées, pour affirmer d'une manière durable et stable le commerce maritime de la France.

NOTICE

SUR

VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON.

PAR

M. l'abbé TÉNOUGI

Membre actif.

Villeneuve-lès-Avignon, aujourd'hui chef-lieu de canton, jadis ville frontière du royaume de France, posée en face d'Avignon et sur les limites de la Provence et du Comtat, est une cité pleine d'intérêt et de charmes pour le touriste, par la richesse et la variété de ses paysages. Villeneuve mérite aussi l'attention de l'archéologue et de l'artiste par ses monuments et les tableaux de son musée. Elle domine le cours du Rhône jusqu'à l'embouchure de la Durance : devant elle se déploient les prairies ombragées de la Barthelasse, enlacées dans les deux bras du Rhône et les plaines fertiles qui s'étendent de Carpentras à Cavaillon et à Château-Renard ; de l'autre côté, de vastes coteaux s'élèvent en amphithéâtre jusqu'aux montagnes de l'Ardèche et de la Lozère, et l'œil se plaît à contempler tantôt le mont Ventoux avec son sommet couvert de neiges, tantôt les riantes Cévennes aux flancs verdoyants. Les édifices majestueux de la ville des papes se dressent en face dans un ciel serein. L'ensemble du tableau offre à la vue un spectacle enchanteur qui défie la comparaison avec les plus beaux sites que les voyageurs vont admirer au loin.

La ville elle-même est très curieuse à visiter dans ses détails. D'un côté, le Puy-Andaon, dominé par la forteresse aux belles tours, dont Napoléon des Ursins entoura l'antique abbaye de Saint-André ; de l'autre, la grande et importante tour de Philippe-le-Bel avec sa vaste salle d'armes ogivale. Puis la chartreuse d'Innocent VI, les anciens palais des cardinaux de Lorraine et de Monterac. du prince de Conti, de Saint-Pierre de Luxembourg nous montrent les restes éteints de leur grandeur : de pauvres agriculteurs, de modestes artisans y ont pris la place des seigneurs, des prélats et des religieux.

L'ancienne collégiale de Notre-Dame, aujourd'hui église paroissiale, est d'un style gothique simple et de bon goût ; le chœur est surmonté d'une grande tour carrée fort élégante. Dans la chapelle de l'hôpital s'élève le tombeau d'Innocent VI, chef-d'œuvre de l'art du XIVe siècle, et dans la chartreuse se trouve la chapelle du même pape, rotonde ogivale, décorée de fresques par le Giotto. La chapelle des pénitents mérite aussi l'attention du voyageur.

Mais ce qui place Villeneuve au premier rang des villes de province, sous le rapport des arts, c'est son musée contenant environ cent cinquante tableaux, tous signés de la main de grands maîtres.

Le plus ancien est un tableau du XVe siècle, peint par le roi René sur toile collée sur bois. Il représente la gloire de la Sainte-Vierge, couronnée par la sainte Trinité en présence des trois églises, militante, souffrante et triomphante. Le dessin en est parfait et la couleur n'a rien perdu de sa fraîcheur et de son éclat.

Une autre toile collée sur bois représente la *Descente de Croix*, par Simon de Châlons ; on y reconnaît au premier plan les portraits du pape Innocent VI et du cardinal de Monterac, évêque de Pampelune et bienfaiteur de la chartreuse.

Philippe de Champagne, qui tient le premier rang parmi les peintres français, nous offre une *Visitation* et un *Christ en Croix*. La vue de son dernier tableau suffirait à récompenser le voyageur de sa fatigue et de son temps.

On voit un autre *Christ* et une *Vierge à l'agneau*, œuvres de Raymond Levieux, célèbre peintre nîmois du XVIIe siècle.

Mignard, une des gloire d'Avignon, artiste original et puissant, malgré son excessive délicatesse, a laissé à Villeneuve, deux *Saint Bruno :* les *Noces mystiques de Sainte Catherine, Jésus au milieu des docteurs*, tableau plein de vie et tracé avec vigueur, et le portrait incomparable de *Sainte Roseline*.

Nous signalons encore la *Sainte-famille*, de Parocel. *Jésus dînant avec les disciples d'Emmaüs*, *les quatre évangélistes*, plusieurs portraits de personnages illustres ; mais nous nous arrêtons devant la *Fuite en Egypte* et l'*Annonciation* de frère Imbert, Marseillais, religieux chartreux de Villeneuve, mort à quatre-vingt-quatre ans, après avoir formé une brillante école de peintres.

Nous admirons la *Nativité*, l'*Annonciation*, l'*Adoration des Mages*, œuvres du Guerchin ; la *Pieta*, de Jean Bellin, et la *Statue en ivoire de la Vierge*, précieux travail du XIVe siècle, conservée dans l'église paroissiale, digne rivale du *Christ* des pénitents d'Avignon. N'oublions pas l'*armoire monumentale*, due au talent d'un chartreux, où étaient renfermés les bustes en vermeil de Marie de Médicis et de ses deux filles.

Villeneuve a dû ses richesses artistiques et ses monuments à la générosité des papes et des cardinaux qui venaient s'y délasser dans le recueillement, et les restes échappés à tant de ruines attestent ce que peuvent pour l'embellissement du monde la science et le talent joints à la puissance et à la piété.

Jusqu'à la fin du XIIIe siècle, c'était le modeste bourg de Saint-André, bâti au pied de la montagne, où dès le VIe siècle un monastère s'était établi sur le tombeau de Sainte Casarie, princesse espagnole, qui avait renoncé aux grandeurs pour vivre en solitaire sur le Puy-Andaon.

Phillippe-le-Bel fit du bourg Saint-André une ville qu'il combla de priviléges ; il exempta les habitants d'impôts, créa des foires et des marchés, bâtit des forteresses et assura à Villeneuve la même protection qu'à sa bonne ville de Paris. Les papes, les cardinaux, les prélats y fondèrent des couvents, y bâtirent des églises, y traitèrent les grandes affaires de la chrétienté. De leur côté, les rois de France y établirent leur cour et y déployèrent leur magnificence ; les rois de la chrétienté et jusqu'aux empereurs s'y donnèrent rendez-vous.

La Chartreuse de Bénédiction, fondée par Innocent VI, devint une pépinière de savants.

La prospérité de Villeneuve alla croissant jusqu'au milieu du XVIIe siècle. C'était un centre militaire, commercial et administratif, où siégeaient des gouvernements royaux et plusieurs juridictions importantes. Il y avait un hôtel des monnaies, une maîtrise générale des ports, un bureau général des fermes de France, une juridiction des sels, une viguerie ou cour royale.

Le roi de France était, avec l'abbé de Saint-André, seigneur en *Paréage* de Villeneuve. L'établissement religieux n'avait pas une moindre importance. C'était l'abbaye de aint-André, la chartreuse de Bénédiction, le prieuré de Montaut, la collégiale de Notre-Dame, l'église paroissiale dédiée à Saint-Pons, abbé de Saint-André, mort à Villeneuve, en 1087, le couvent des Récollets, les religieuses de Sainte-Elisabeth , plusieurs confréries puissantes, une vingtaine d'églises et chapelles, huit maisons religieuses, une centaine de prêtres séculiers ou réguliers.

La Révolution enleva successivement à Villeneuve ses priviléges, ses franchises, sa garnison, ses juridictions, ses établissements religieux; mais disons à l'honneur des habitants qu'aucun meurtre ne souilla de sang son territoire. Les communautés religieuses ne disparurent que sous la pression du gouvernement central; les monuments et les objets d'art furent respectés; les églises furent presque constamment ouvertes, et non seulement une foule de prêtres, mais une partie de la population avignonnaise vinrent chercher un refuge dans les murs de Villeneuve.

Le XIXe siècle a diminué l'importance de ses marchés et de ses foires; les riches plaines de la Barthelasse ont été annexées à la commune d'Avignon. D'autre part, la maladie de la vigne et la dépréciation de la garance ne laissent à Villeneuve d'autre industrie lucrative que le tissage du taffetas destiné à la confection des robes de luxe.

Je ne donnerais qu'une notion incomplète de ce qu'est Villeneuve aujourd'hui, si je ne parlais de l'établissement de sourds-muets, qu'y a fondé M. l'abbé Grimaud. Ce digne ecclésiastique a mis à profit les travaux de ses devanciers dans l'art de la démutisation, a perfectionné leurs procédés et y a ajouté les résultats de ses propres recherches. Il développe la pensée des sourds-muets et son expression par la mimique et la dactylographie selon la méthode de l'abbé de l'Épée et de l'abbé Girard, par l'écriture et le dessin selon la pratique de M. Martin de Schaffouse, par la parole articulée selon la méthode de M. Martin de Schaffouse et de M. Léon Vaïsse, directeur de l'Institut des sourds-muets du département de la Seine. Enfin il applique, en les perfectionnant, les procédés de démutisation de l'école allemande et de M. Forcade, de Toulouse.

Il a réalisé la pensée du docteur Blanchard, en établis-

sant le premier une institution mixte, où le sourd-muet et l'entendant parlant reçoivent une éducation commune et sont mis continuellement en contact dans l'étude, dans les jeux et dans tous les détails de la vie. L'établissement renferme aussi des bègues à qui la parole régulière est rendue, et des idiots qui deviennent capables de réfléchir et de raisonner.

J'ai entendu plusieurs fois les élèves sourds-muets de M. Grimaud lire très aisément et d'une voix parfaitement articulée les signes mimés, les phrases dictées à la main, les phrases écrites à la craie et à la plume. Les plus grands lisent à haute et distincte voix dans les livres et dans les manuscrits; ils lisent la parole sur les lèvres d'autrui, la répètent et y répondent. Le premier venu peut donc les interroger sur le catéchisme, la géographie, sur les autres matières de leurs études et les entendre répondre avec une précision étonnante. A part les avantages du sens de l'ouïe qui leur sont refusés par l'atrophie de l'organe, ces infortunés sont mis en rapport avec leurs semblables et peuvent prendre part à la vie commune et à tous les travaux de l'intelligence et du commerce.

Tous ces enfants ont répondu par la parole aux questions que je leur ai adressées de vive voix et par écrit, d'une manière satisfaisante et proportionnée à leur âge et à la durée de leurs études. Ils ont écrit sous ma dictée avec une orthographe parfaite; ils ont fait de vive voix l'analyse grammaticale; de plus, l'enseignement mutuel par la parole est pratiqué dans l'établissement; les plus anciens et les plus instruits donnent les explications et les moins avancés les répètent. Enfin, ce qui ajoute à l'étonnement, les élèves sourds-muets et entendant parlant lisent tous à la fois un même texte, gardant la même tonalité et s'élevant avec accord dans l'échelle diatonique des notes basses aux notes supérieures.

J'invoque à l'appui de ce que j'avance le rapport de MM. Mallet, Boucher et Bosc, conseillers généraux du Gard pour les cantons de Bagnols, Roquemaure et Villeneuve (1er mai 1873), et la délibération du Conseil général du Gard, qui constate que « M. l'abbé Grimaud est un « novateur heureux dont les modes d'enseignement, à « tous les points de vue, méritent d'être répandus et « acceptés, aussi bien dans les établissements de même « nature que le sien en ce qui concerne la démutisation « des sourds-muets, que dans les écoles ordinaires en ce « qui concerne sa méthode simplement pédagogique. »

Par ce simple aperçu, on peut juger de la place que Villeneuve occupe dans la région des arts et de l'intelligence. Elle a perdu l'importance que lui donnait sa qualité de place frontière et la protection des rois et des grands dignitaires de l'Église; mais sa situation avantageuse sur les bords du Rhône, son musée de peinture, ses ruines monumentales et l'établissement de démutisation de M. l'abbé Grimaud la recommandent encore à l'attention des voyageurs et des personnes studieuses.

INDUSTRIE NATIONALE

DES BOUTONS

PAR

M. Adolphe LATIL

Membre actif.

Nommé par la Société de Statistique de Marseille, pour faire un rapport sur le livre de la Direction des Douanes, intitulé : TABLEAU GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LA FRANCE, pour l'année 1875, et publié en 1876, j'ai pensé qu'il me serait facile d'utiliser les renseignements fournis par ce livre précieux pour compléter mon étude sur l'industrie nationale des boutons que j'ai publiée en 1870. Son développement, depuis cette époque jusqu'à aujourd'hui, peut intéresser les économistes.

En effet, les chiffres admis dans cette étude ont présenté cette industrie française, si pauvre à son début, atteignant par un accroissement successif jusqu'en l'année 1869, un total de :

7 milliards 708 millions 241 mille boutons de toutes sortes, pesant 849,492 kilog.

Représentant, valeur actuelle, 17,500,000 fr., dont 658,482 kilog., valeur actuelle, 3,685,674 francs ont été exportés.

On a constaté aussi que c'est par les ports de Marseille que sont sorties les expéditions les plus considérables de ce produit industriel.

Depuis cette époque, si un temps d'arrêt a pu être constaté pour les expéditions à l'étranger pendant les dernières années, le progrès de cette industrie ne demeure pas moins un fait avéré.

Le luxe dans les objets de mode, l'intelligente création du fabricant n'ont cessé de pousser à la consommation de l'article, en prodiguant dans les vêtements du fashionable et les confections destinées aux vêtements des coquettes, une diversité vraiment incroyable de boutons devenus indispensables dans la toilette.

Le bouton dit de PASSEMENTERIE, par sa préciosité artistique et son exagération, augmente la valeur du produit de cette industrie et en fait un article à part.

L'ANNÉE 1873 offre les résultats suivants :

Boutons passementerie.

Exportation :	par navires français.....	9,607	kilog.
»	» étrangers.....	44,046	»
»	par terre.....	2,978	»
	Total brut.....	56,631	kilog.
	Total net.....	51,772	»

représentant une valeur actuelle de 711,416 fr.

Boutons autres de toute sorte.

Exportation :	par navires français....	330,716	kilog.
»	» étrangers...	714,013	»
»	par terre.....	127,560	»
	Total brut.....	1,172,289	kilog.
	Total net.....	1,079,103	»

représentant une valeur actuelle de 8,091,582 fr. (commerce général).

Total poids net, 1,130,875 kilog., représentant une valeur actuelle de 8,802,998 fr.

Quant au commerce spécial, il nous offre les chiffres suivants :

Boutons marchandises françaises ou francisées par un supplément de main-d'œuvre :

Boutons passementeries.

Exportation : par navires franç.	Net	43,727 kil.
» » étrang.	Val. act.	655,905 fr.
» par terre.....		

Boutons autres.

Exportation : Net.....		838,676 kilog.
» Valeur actuelle....		6,793,276 fr.

On conclut par l'examen de ces deux tableaux, que cette masse de marchandise exportée et réexportée, présente :

Boutons passementerie et autres.

Produits des fabriques françaises.

Exportation : poids net, 882,403 kilog.; valeur actuelle, 7,449,181 fr.

Boutons passementerie et autres.

Produits des fabriques étrangères sortant des entrepôts.

Réexportées : poids net, 248,472 kilog.; valeur actuelle 1,353,817 fr.

On doit faire remarquer que le transit qui s'opère sur cette marchandise, est par la France, surtout dirigé des fabriques suisses et allemandes sur l'Espagne, la Turquie. Ce transit représente une valeur de 900,000 fr.

On doit remarquer encore que, si le poids de la marchandise n'augmente pas en proportion de l'augmentation des valeurs, ceci s'explique par la richesse des étoffes employées aux boutons dits de passementerie et des boutons de chemises d'hommes et des lingeries de femmes, boutons transformés, en certains cas, en objet d'art.

On conclut donc :

Pour cette année 1873, l'exportation des produits des fabriques françaises ou de marchandises étrangères ayant reçu un supplément de main-d'œuvre sous la déduction des sommes de celles traversant la France en transit, a été de plus de 5,500,000 fr., sur un total de 18,300,000 fr., chiffre auquel s'est élevée la fabrication des boutons en France, pour cette année.

La consommation intérieure a donc été de plus de 13,000,000 de francs, et les fabricants ont pu écouler les produits que les années précédentes avaient entassés dans leurs magasins.

Marseille a expédié pour plus de 3,500,000 fr. de ce produit industriel. La Prusse, le Canada et l'Amérique du Nord ont augmenté leur consommation en boutons de luxe.

En 1875, la fabrication du bouton a vu s'accroître considérablement ses produits. Elle a, dans son développement, atteint le chiffre de 23,000,000 de francs, ce qui affirme pour obtenir ce chiffre élevé, une manipulation de plus de 11 milliards de boutons profitant à la classe ouvrière : la mise en cartes, en paquets et en liasses de cette masse de marchandises, occupe hommes, femmes et enfants.

L'exportation devient un objet dont l'importance est réelle dans les colonnes du bilan de la richesse de la France. Le tableau suivant permettra d'apprécier :

Boutons passementerie.

1875. Exportation :	par navires français.	13,201	kilog.
»	» étrangers.	77,793	»
»	par terre.....	23,097	»
	Total.....	114,096	kilog.
	Net.....	103,664	»

Valeur actuelle : 1,475,742 fr.

Boutons de toute sorte.

1875. Exportation :	par navires franç.	304,072	kilog.
»	» étrang.	991,155	»
»	par terre.....	272,928	»
	Total.....	1,568,155	kilog.
	Net.....	1,428,872	»

Valeur actuelle : 11,100,477 fr.

On doit remarquer que cette masse de marchandise est, presque au total, le produit des fabriques françaises ou francisés par un surcroît de main-d'œuvre; car, la réexportation de marchandises étrangères similaires, ne présente que les chiffres suivants :

Boutons passementerie.

March^{ses} étrangères.	9,664 kil.	Valeur act. F.	67,482
» autres...	175,328 »	»	1,014,362
Total....	184,992 kil.		1,081,844

C'est donc une quantité de boutons exportés représentant une valeur de 9,500,000 fr. de marchandises françaises, sous déduction faite du transit, contre 1,014,362 fr. de boutons de provenance étrangère réexportés. (Commerce spécial.)

Comme les années précédentes, les ports de Marseille ont été le canal par où s'est écoulée la plus importante part des articles de cette remarquable industrie :

L'Angleterre en a demandé	370,950	kilog.
Les Etats-Unis	»	530,000	»
L'Espagne	»	150,600	»

La Belgique a réclamé de nos fabricants les produits de leur industrie, les plus riches, les plus artistiques. Ils ont atteint, en poids, plus de 100,000 kilog., et d'une valeur de plus de 2,000,000 de francs. (Constatation des bureaux de Douane de Emberménil, Lille et Pagny, pour l'importance de la sortie de ces produits.

On excusera l'auteur d'avoir repris à nouveau cette étude. En la continuant jusqu'en 1876, il a voulu prouver d'une manière irrécusable que, désormais, l'industrie des boutons, comme objet de consommation et comme objet d'exportation, a su conquérir un rang honorable parmi les grandes industries françaises.

Elle est d'autant plus précieuse pour l'intérêt général du pays, qu'elle ne réclame point de grands capitaux pour se procurer les matières premières, généralement de peu de prix, et que ce n'est que par le travail et l'habileté de l'ouvrier, que cette fabrication acquiert de la valeur, qui sans cela n'en aurait aucune.

La seconde ville commerciale de France pourrait-elle ne point s'intéresser à son développement? La chose est impossible.

RÉGIME DES EAUX

A MARSEILLE

PAR

M. H. TOURNAIRE

Membre actif.

Au milieu des ardeurs de la température torride que les étés de ces dernières années ont fait régner sur le sol de l'ancienne Provence, il nous a paru bien difficile de ne pas songer aux rudes souffrance que la population d'une grande ville comme Marseille avait à supporter à une époque où l'eau lui était parcimonieusement distribuée.

Il fallait alors ne compter bien souvent que sur l'intervention d'une pluie providentielle. On interrogeait l'horizon embrasé, comme le font les navigateurs attardés dans leur courses par les calmes plats de l'Océan ; on suivait avec anxiété la marche trop souvent trompeuse des nuages qui disparaissaient sans répondre aux ardents désirs d'une population altérée.

Il nous a donc semblé que l'étude du régime des eaux de Marseille, avant la création du canal de la Durance, pouvait ne pas être dépourvue d'intérêt. On aura, dans cet aperçu, l'occasion de juger des efforts que durent tenter les générations des siècles passés, pour conjurer le fléau de la sécheresse, et on appréciera tous les avantages que nous a procurés l'établissement du canal actuel.

Plus heureux que nos pères, nous avons pu, par un

généreux effort accompli dans le second tiers de ce siècle, nous procurer l'élément nécessaire, indispensable au développement de la ville de Marseille dans les temps présents.

Il y a cinquante ans à peine, les cent mille habitants agglomérés dans l'enceinte, alors bien restreinte, de la vieille ville et des quartiers des Allées et de Paradis, se voyaient périodiquement exposés à manquer d'eau. L'Administration publique se trouvait réduite à la dure extrémité de ne distribuer qu'avec la plus grande parcimonie les ressources procurées par le mince filet d'eau débité par l'Huveaune et le Jarret réunis.

En temps de sécheresse, toutes les concessions particulières étaient suspendues, les propriétaires riverains de l'Huveaune et du Jarret étaient tenus de cesser l'arrosage de leurs propriétés. Les fontaines publiques ne coulaient que quelques heures dans la journée, dit un témoin de l'aspect désolant qu'offrait l'abord des fontaines.

« C'est alors, c'est dans ces jours vraiment calamiteux, que l'on voit la foule assiéger, du matin au soir, les fontaines qui n'ont pas tari ; on se presse, on se culbute, les rangs sont retenus, disputés ; chacun veut conserver la place qui le rapprochera un peu plus tôt du filet d'eau qui tombe sans bruit ; ce liquide, recueilli avec avidité, on craint d'en laisser perdre quelques gouttes, on dirait d'un vin précieux.

« A ce tumulte viennent se joindre les cris des matelots chargés de faire la provision journalière de leurs bords ; l'empressement, l'impatience augmente le trouble, et nous avons vu plusieurs fois, pour les fontaines placées près des corps de garde, des sentinelles maintenir l'ordre des rangs, et l'eau distribuée avec régularité et parcimonie.

« Tel est le spectacle que présente une ville de cent

mille âmes ; tel est le spectacle dont nous avons été témoins en 1817, en 1822, enfin en 1824. »

(Dessolliers. — *Mémoire en défense pour la ville.*)

Comme les temps sont changés!

Aujourd'hui la ville et son territoire sont abondamment pourvus d'une eau presque limpide, grâce aux nombreux bassins d'épuration établis sur tout le parcours du canal ; ce n'est plus sous le canon de ces rares fontaines *hydrophobes*, comme les appelait Méry, que les trois cent mille habitants de la nouvelle Marseille attendent la distribution parcimonieuse de ce mince filet d'eau dont on se disputait la jouissance goutte à goutte ; c'est dans tous les étages des maisons modernes que cette eau bienfaisante leur est amenée à portée de la main de chaque ménagère ; les rues, par les cent bouches ouvertes au coin de leurs angles et dans tous les carrefours, sont, deux fois par jour, arrosées à pleine eau ; les bornes-fontaines coulent jour et nuit ; les places publiques sont transformées en squares élégants, où le vert gazon amortit la réverbération du soleil ; le sommet des plus arides collines reverdit sous l'action d'un arrosage presque journalier ; de nombreuses et immenses usines sont mises en mouvement par des forces hydrauliques savamment ménagées, et les habitants de notre grande ville sont, à jamais, affranchis de l'obligation où ils se trouvaient dans les temps anciens, d'envoyer moudre leurs grains sur les bords de la Durance ; c'est la Durance, au contraire, qui arrive jusques dans nos murs. Enfin, comme couronnement à ce splendide édifice hydraulique, du sommet de Longchanp, à travers cette riche colonnade, imitée du Bernin, et sous les roues symboliques du char de la Durance, aujourd'hui domptée par le génie des temps modernes, s'échappe une

immense nappe d'eau dont l'aspect commande l'admiration de l'étranger qui traverse ses vastes pelouses, où les plantes du tropique et le palmier de l'Afrique croissent à l'aise à côté de nos arbustes indigènes.

Voyons ce qu'était autrefois le régime des eaux à Marseille, et comment il se trouve établi aujourd'hui.

CANAL DE L'HUVEAUNE.

Avant l'établisssement du Canal de la Durance, les eaux qui alimentaient les fontaines de la ville et des particuliers, étaient fournies par l'Huveaune.

Cette rivière entre sur le territoire de Marseille, un peu en dessous du village de la Penne, près Aubagne.

La prise des eaux nécessaires à la grande métropole du Midi de la France consiste en un bâtiment en maçonnerie, avec escalier pour descendre à une sarrazine, qui facilite ou repousse l'introduction des eaux, suivant qu'elle est ouverte ou fermée.

Il y avait, pour l'époque des basses eaux, deux autres prises : l'une sur le petit béal, l'autre sur le grand béal.

La ville avait acquis une petite propriété sur la prise, où se trouvait établi le logement du gardien des eaux.

De ces trois prises, réunies dans un bassin commun, les eaux étaient conduites par un aqueduc presque toujours souterrain; à travers les campagnes jusqu'au village de la Pomme, aujourd'hui première station du chemin de fer de Marseille à Toulon.

De ce village, et se tenant à la droite du chemin, ou petite route d'Aubagne, l'aqueduc traversait le quartier de Saint-Jean-du-Désert, de Saint-Pierre, et venait, un

peu au-dessous de la traverse dite « Pierre-du-Moulin, » franchir le ruisseau du Jarret, où l'on avait établi une prise supplémentaire qui devenait d'un secours précieux pour les besoins des Marseillais, en temps de sécheresse.

De ce point, en fléchissant à droite, pour éviter la butte de la Croix-de-Reynier, et arriver cependant à un point culminant, l'aqueduc de l'Huveaune traverse l'ancienne propriété Jourdan, acquise, il y a plus de trente ans, par l'abbé Fissiaux, pour y établir le Pénitencier des jeunes détenus, et sur laquelle a été ouvert le boulevard Sébastopol.

Cet aqueduc traverse ensuite le boulevard de la Magdeleine.

Il y avait, avant 1830, au nord du boulevard et du chemin de la Magdeleine, les propriétés Paul-Isoard et Clapier-Gazielle, sur l'emplacement desquelles on a ouvert, depuis lors, le boulevard Longchamp et les rues adjacentes. C'est au travers de ces propriétés que passait l'aqueduc de l'Huveaune, qui, du cours du Chapitre, se rend sur le chemin de Saint-Charles, longe la rue Bernard-du-Bois, en traversant les maisons situées à la gauche de cette rue, et arrive à l'impasse du Bernard-du-Bois.

C'est là que, pour la première fois, l'aqueduc se montre à découvert ; il était ensuite conduit, par les tristes arcades qui ont longtemps fermé la ville sur la place de l'Arc-de-Triomphe, dans un grand réservoir situé dans l'ancien local des Présentines. De ce point, l'aqueduc traversait la ville et se rendait auprès de l'église Saint-Sauveur.

La distribution des eaux se faisait en divers points :

1° Près l'abbaye de Saint-Sauveur, aujourd'hui collége Belsunce, pour la partie de la ville dite du Midi ;

2° Aux Présentines, pour la ville centrale et septentrionale ;

3° A Saint-Laurent, pour le quartier de Saint-Jean et les environs.

La longueur totale de l'aqueduc, depuis la prise de l'Huveaune jusqu'à la place Saint-Laurent, est de 7,328 mètres.

Ce grand ouvrage est partout souterrain ; il est plus ou moins profondément enfoncé, suivant l'élévation des terres qu'il parcourt ; il est percé de 96 poternes, depuis l'origine jusqu'à son arrivée à Marseille.

La construction de l'aqueduc consiste en un plafond renfermé par deux murailles en briques. Ces murailles latérales sont réunies par une voûte construite de la même manière et destinée à soutenir les terrains sous lesquels passe l'aqueduc.

Indépendamment de ce long parcours de 7 kilomètres, des poternes et des bassins, d'autres ouvrages d'une importance non moins grande venaient compléter le vaste système hydraulique, qui, jusques vers la moitié de ce siècle, était destiné à fournir des eaux potables à la ville de Marseille.

Ces ouvrages consistent en de nombreux déversoirs, pour dégager le canal des graviers et des sables que les crues de l'Huveaune y amenaient, et dans un plus grand nombre de canaux particuliers et de conduites qui vont alimenter les nombreuses fontaines établies dans diverses maisons particulières, sur les places publiques et sur quelques boulevards.

Il y avait aussi quelques sources en ville, que l'on avait eu le soin de ne pas négliger ; celle du Grand-Puits était la plus considérable. On avait essayé du forage sur la place Saint-Ferréol en 1827 ou 1828 : le résultat n'avait pas pleinement répondu aux sacrifices que l'on s'était imposés.

Après avoir tracé le parcours du canal de l'Huveaune,

il y aurait quelque intérêt à connaître vers quelle époque cet aqueduc a pu être construit. Son établissement a toujours paru fort ancien ; il ne remonte pourtant pas aux Romains. L'aqueduc de Fréjus, le pont du Gard, pour alimenter le Forum Julii et la ville de Nîmes, portent dans leur construction un caractère bien autrement relevé et révèlent la pensée souveraine du peuple-roi.

Les historiens fixent l'époque de la construction de l'aqueduc de l'Huveaune vers le commencement du Xe siècle ; c'est l'opinion de l'historien de Ruffi.

Il fut d'abord construit par les soins et aux dépens des habitants de la ville supérieure.

Il faut se souvenir que Marseille était, à cette époque, soumise à trois juridictions différentes, qui constituaient, chacune d'elles, une ville séparée :

La ville haute ou épiscopale ;

La ville basse ou ville vicomtale ;

La ville abbatiale.

La ville épiscopale, soumise à la juridiction de l'évêque et de son chapitre, comprenait les quartiers de Saint-Laurent et de la Major.

La ville basse reconnaissait l'autorité des comtes de Provence, qui déléguèrent leurs pouvoirs aux membres de la branche cadette de la maison de Boson, et ceux-ci, sous le titre de vicomtes, administrèrent la vieille cité phocéenne avec l'assistance d'un Conseil municipal ; son enceinte s'étendait depuis les limites de la ville épiscopale jusqu'à la Canebière, au Cours et à la Porte-d'Aix.

Enfin, on donnait le nom de ville abbatiale à quelques agglomérations de maisons qui formaient plusieurs faubourgs situés dans le voisinage de l'abbaye de Saint-Victor, près l'ancienne Porte-Paradis, de Saint-Etienne, aujourd'hui Notre-Dame-du-Mont, et qui restaient sou-

mis à l'autorité de l'abbé de Saint-Victor, de ses vicaires et de ses chanoines.

L'aqueduc fut donc primitivement construit pour les habitants de la ville haute ou épiscopale, que sa position privait de l'usage que pouvaient avoir ceux de la ville inférieure de quelques sources particulières.

Cependant, en 1310, on trouve une transaction intervenue entre les habitants des deux villes, en vertu de laquelle, moyennant 150 livres royaux, les deux tiers de l'eau de l'aqueduc furent acquis aux citoyens de la cité inférieure.

Mais il n'est pas admis par les historiens que la prise de cet aqueduc fût d'abord placée sur l'Huveaune ; c'est l'opinion de Ruffi, adoptée par les auteurs de la *Statistique des Bouches-du-Rhône.*

En effet, il est plus naturel de penser que, lorsque les puits ou les sources, trouvés sur l'enceinte de la vieille ville, devinrent insuffisants pour satisfaire aux besoins de sa population, on dut chercher dans les campagnes environnantes de nouvelles sources et les amener vers la ville sans aller jusqu'à l'Huveaune.

Le cours d'eau le plus rapproché de Marseille était le ruisseau de Jarret, qui fut dérivé de son cours naturel, à cause des eaux stagnantes qu'il amenait sous les remparts de la ville, alors limitée par la rue des Fabres. En principe, Jarret avait son embouchure dans le port de Marseille, au lieu anciennement appelé « Plan Fourmiguier. » aujourd'hui, la Canebière. Ce point est admis par les auteurs de la *Statistique* et par tous les historiens qui les ont précédés. Il y a, de nos jours, parmi les érudits, une opinion qui contesterait cette donnée de notre histoire locale ; mais, sans trop nous y arrêter, et suivant en cela l'idée généralement adoptée, nous pouvons dire que le cours naturel de Jarret était de l'est à l'ouest, à partir du

hameau de Saint-Just ; il est aujourd'hui du nord au sud ; il suivait le bassin qui est au pied du coteau de Saint-Charles, le long des prairies, à gauche de la promenade de la Magdeleine, il arrivait au Chapitre, descendait jusques sur le Cours actuel, suivait le pied des remparts et, de là, traversant le plan Fourmiguier (la Cannebière), venait se jeter dans le port.

L'importance du port de Marseille allant en grandissant, on dut bientôt s'apercevoir des inconvénients d'un pareil affluent qui tendait à l'encombrer chaque jour de plus en plus ; d'où naquit la pensée de dériver le cours de Jarret vers l'Huveaune.

Cette dérivation était un fait accompli vers le commencement du onzième siècle. Ce fait ressort de diverses chartes conservées dans les archives de la Préfecture, et notamment de la donation faite par Guillaume, vicomte de Marseille en 1020, avec le consentement de son frère Fulcon, de leurs femmes et de leurs enfants, à l'abbaye Saint-Victor, d'un moulin, situé auprès de l'Huveaune, à l'endroit où Jarret se décharge dans le béal de ce moulin (1).

La même année, Pons, évêque de Marseille, fils du vicomte Guillaume, fait concession, au même monastère, du droit de pêche sur l'Huveaune, à partir du confluent de Jarret jusqu'à la mer (2).

(1) Ego in Dei nomine Guillelmus, vice comes Massilie, simul et frater meus Fulco, unà cum filiis nostris et uxoribus, facimus donationem omnipotenti Deo et Sancto Victori glorioso martyri, ejusque monasterio, de molendino qui est situs juxta fluvium Uvelne, in eâdem Uvelnâ ubi Jarrenus fluvius cadit in bedallo de supradicto molendino, ad gadum Uvelne per quod itur ad Carvilianum terras Sancti-Victoris.

(2) Ego Pontius, Massiliensis urbis episcopus et domnus Guillemus pater meus, et domnus Fulco avunculus meus, utrique vice comites Massilienses, cum uxoribus suis et filiis, pro remedio nostrarum ani-

Enfin, on trouve dans une délibération du Conseil de la ville, en date du 28 décembre 1598, la preuve, en quelque sorte authentique, que les eaux furent introduites dans l'aqueduc avant que l'on songeât à prolonger cet aqueduc jusqu'à l'Huveaune (1).

De Ruffi écrivait, en 1640, que la ville alimentait son aqueduc des eaux de Jarret et de l'Huveaune, il y avait plus de cent ans, ce qui placerait l'époque de l'établissement de la prise vers le milieu du XVIe siècle.

Voilà tout ce que l'on sait de plus précis sur l'établissement du canal de l'Huveaune et sur l'époque présumée de sa construction, qui n'a pu être que successivement entreprise, à raison des besoins toujours croissants de la ville, et qui, comme celle du canal de la Durance, n'a pas été faite d'un seul coup.

On conçoit aisément qu'avec les sécheresses qui se produisaient presque périodiquement sur le territoire de Marseille, l'autorité dut, à toutes les époques, prendre des

marum, donamus Domino Deo et Sancto Victori Massiliensis monasterii, et habitatoribus ejusdem loci tam presentibus quàm futuris, ab eo loco quo influit Jerrenus in Uvelnâ, aquam de Uvelnâ, usque ad eum locum quo ipsa Uvelnâ intrat in mare, ad piscandum omni tempore; ita ut nullus presumat piscari in eâ sine jussione eorum. Si quis autem hanc donationem annulare presumpserit aut piscare temptaverit sine eorum jussione quibus datam habemus, non valeat obtinere quod voluit, sed ira Dei maneat super eum.

(1) ..... Finalement s'est présenté au Conseil Jehan de Cepede, escuyer de cette dite ville, lequel a remontré avoir cy-devant présenté requête céant au Grand-Conseil, tenu le jour de saint Simon dernier, remontrant que nos prédécesseurs avaient fait les recherches de plusieurs sources de bonnes eaux, dresser, conduire de beaux aqueducs, par ce moyen jouy de très bonnes eaux saines; mais par nonchalance, le tout ruynés, il y a environ 40 ans, en plusieurs endroits, et les sources .... .. et perdues, ce que astreignit cette ville se servir de l'eau de la rivière de Jarret et depuis de celle de l'Uveaume, eaux crasses, immondes, limoneuses, qui ont engendré et excité plusieurs maladies, etc....

mesures sévères pour obtenir le débit régulier des eaux de l'Huveaune et de Jarret dans le Canal, à cet effet édifié par une suite d'efforts tentés par les habitants, dans une période de plusieurs siècles.

Ainsi, toutes les concessions particulières étaient suspendues en ville, et les ressources dont pouvait disposer l'aqueduc étaient réservées pour les fontaines publiques, le collége, les hôpitaux, les casernes et les forts.

Les propriétaires riverains de l'Huveaune et de Jarret, qui avaient droit à l'usage des eaux, étaient obligés de réduire et de cesser même l'arrosage de leurs prairies.

Voilà pour la ville.

Mais si l'inclémence du ciel se prolongeait, si l'Huveaune, presque tarie dans ses sources et privée de ses affluents, laissait l'aqueduc à sec, alors un arrêté préfectoral réduisait les arrosages des communes riveraines de l'Huveaune, la Penne, Aubagne, Roquevaire et Auriol.

Ces arrêtés préfectoraux n'étaient, au surplus, que le renouvellement de ceux rendus autrefois par les intendants de la province.

L'ordonnance la plus ancienne est celle de M. l'intendant de Mercœur, du 16 octobre 1681, qui faisait défense aux habitants d'Aubagne d'arroser plus de deux fois par semaine. Ces ordonnances furent renouvelées en 1748, par M. l'intendant de Latour et par M. l'intendant Sénac de Meilhan, en 1775.

Mais ces ordonnances visaient des titres encore plus anciens, notamment une sentence entre la ville de Marseille et l'abbaye de Saint-Victor, en 1229, un rapport d'experts du 14 mars 1569, et des lettres patentes du roi René, du 15 janvier 1475.

Le débit du canal de l'Huveaune était évalué à 1000 deniers environ, destinés à alimenter, à l'époque de la création du canal de la Durance, 20 fontaines publiques,

145 bornes-fontaines, 26 lavoirs publics, 3 hôpitaux, 2 forts, 3 casernes, les théâtres, l'abattoir, le lazaret, diverses fabriques, les établissements de bains, les lavoirs et les maisons des particuliers.

Voici le tableau de ces divers services, dressé par M. de Saint-Ferréol, ancien chef de section du canal de Marseille, devenu plus tard agent-voyer en chef du département du Gard :

20 fontaines publiques	100	deniers.
145 bornes-fontaines	145	»
20 lavoirs publics	80	»
3 hôpitaux	20	»
2 forts	5	»
1 abattoir	6	»
2 théâtres	8	»
224 fabriques	184	»
20 établissements de bains	26	»
49 lavoirs particuliers	55	»
815 maisons d'habitation	335	»
Concessions non soumises à redevances annuelles.	30	»
	1000	»

A ces ressources, il fallait joindre celles provenant de quelques sources particulières, celle du Grand-Puits, de trois puits artésiens, la source de la Rose, celle de Mal-Passé et celle de la place Royale, pouvant fournir 150 deniers environ et formant un total disponible, pour l'alimentation de Marseille, de 1150 deniers environ.

On évaluait le denier à 10,000 litres par 24 heures, et on obtenait ainsi un volume de 11,500,000 litres ; en y ajoutant 600,000 litres extraits des puits particuliers, on arrivait à un total de 12,100,000 litres.

En établissant, en 1846, la population de Marseille au

chiffre de 160,000 habitants, la consommation habituelle et journalière se trouvait, à cette époque, fixée à 75 litres par jour et par habitant.

Mais il fallait que le chiffre maximum du débit se maintînt, pour le denier, à 10,000 litres par 24 heures, et il arrivait souvent, trop souvent, hélas ! que la sécheresse tarissait ou diminuait les sources particulières et celles qui alimentaient le canal de l'Huveaune, et alors la disette d'eau devenait telle que la consommation de la ville se trouvait réduite au cinquième, et alors aussi chaque habitant n'avait plus à compter que sur quinze litres environ par chaque 24 heures.

Dans un mémoire présenté à M. le Préfet de la Seine, par M. l'ingénieur Guillaume, on trouve décrits avec le plus grand détail, les immenses travaux entrepris dans l'antiquité, pour la conduite et la distribution des eaux de Rome.

D'après Frontin, curateur des eaux sous Néron et Trajan, sept dérivations ou aquedus couverts, de 418 kilomètres de longueur, dont plusieurs sur arcades, amenaient chaque jour à Rome, 1,488,000 mètres cubes d'eau, ou soit près de quinze cent millions de litres (1).

(1) 1° Aqueduc *Appia*.
2° » *Anio*.
3° » *Marcia*.
4° » *Repula*.
5° » *Julia*.
6° » *Virgo*.
7° » *Alsietina*.

Le 1er, établi par les censeurs Appius Claudius et Plautius, en 442. f. de Rome.

Le 2e, par le censeur Curius Dentatus, pris sur l'Anio, en 488.

Le 3e, établi par le préteur Q. Marcius, en 608.

Le 4e, établi par Cl. Servilius Cæpion et Cassius Langinus, en 627.

Le 5e, par Agrippa, en 719, nommé Julia, en l'honneur de la famille J. C.

La population de Rome, la cité souveraine, était d'après les évaluations modernes les plus larges, de douze cent mille habitants environ ; c'était donc mettre journellement à la disposition de chaque habitant environ 1250 litres d'eau.

Cette masse d'eau, ajoute le rapport, équivaut à neuf fois le débit total du canal de l'Ourcq ; elle est à peu près égale à celui de la Marne, en été.

Aujourd'hui même, la population de Rome use de quelques vieux aqueducs restaurés et les trois dérivations qui subsistent donnent encore plus de 180,000 mètres cubes pour une population de 170,000 habitants, ou soit 1,060 litres par habitant.

En 1858, pour une population de 1,200,000 habitants, Paris ne pouvait disposer que de 123 litres par individu. Depuis lors, de grands travaux et de nouvelles dérivations ont été entrepris pour augmenter les ressources hydrauliques de cette immense cité ; mais, de nos jours même, la capitale de la France, ni même celle de l'Angleterre, suivant l'observation faite par M. le Préfet de la Seine, ne peuvent comparer leurs richesses en eaux publiques à celles qu'avaient réunies les anciens Romains, à celles mêmes qui ont été recueillies, comme débris d'héritages, par leurs successeurs.

De nos jours, la ville de New-York a fait arriver dans ses murs les eaux de la rivière de Croton, pour disposer de 568 litres d'eau par habitant.

Marseille, ne pouvait, sans déchoir du rang qu'elle occupe depuis sa fondation sur les bords de la Méditerranée, se tenir au rationnement de l'eau que lui imposait

Le 6e, nommé Virgo, parce qu'une jeune fille en indiqua l'origine en 632.

Le 7e, établi par l'ordre d'Auguste, en 752, dénommé Alsietina, du nom du lac Alsietinus, aujourd'hui Martignano, en Etrurie.

le mince débit des eaux du Jarret et de l'Huveaune réunis Après plusieurs siècles d'un pareil régime, et en vue de la prospérité que notre populeuse cité était destinée à atteindre dans les temps modernes, elle devait tenter un effort suprême, pour élever la consommation journalière de ses habitants au chiffre exigé par les données de la science moderne et les besoins d'une sage hygiène. Après l'air, l'eau est un des éléments les plus indispensables à la bonne tenue d'une grande ville et à l'alimentation des citoyens qu'elle renferme.

Adam de Craponne avait eu, le premier, en 1558, l'idée d'une dérivation des eaux de la Durance. Après lui, l'ingénieur Floquet, en 1750, conçut aussi le projet et commença l'exécution d'un canal, qui, prenant ses eaux à la Durance, au rocher de Canteperdrix, devait venir se jeter dans le bassin de Marseille, après avoir arrosé le territoire d'Aix; mais tous ces projets échouèrent devant des embarras financiers.

En 1820, M. Garella, ingénieur des ponts-et-chaussées, étudia un projet de canal de Provence; en 1834, M. Bazin présenta un nouveau projet; mais le département, que l'on intéressait ainsi dans cette fertile et puissante dérivation des eaux d'une rivière, considérée, dans des temps encore rapprochés de nous, comme l'un des trois fléaux de la Provence, refusa son concours pécuniaire et ajourna l'étude du projet.

Ce fut alors que fut résolue l'idée de créer, non pas un canal de Provence, mais un canal de Marseille; ce fut la gloire des édiles de notre ville, de son Conseil municipal, qui décida que la création du canal de Marseille était une résolution irrévocable, et que, quoi qu'il advînt, quoi qu'il en coûtât, le canal s'exécuterait.

Un nouvel appel fut fait à la science et à l'industrie. Deux ingénieurs des Ponts-et-chaussées, M. Kermaingant

et M. de Mont-Richer, furent chargés d'examiner les projets présentés, et de rechercher eux-mêmes s'il n'existait pas un tracé meilleur que tous ceux étudiés jusqu'à ce jour.

M. de Mont-Richer attacha son nom au canal qui fut alors exécuté.

TRAITÉ D'APPROVISIONNEMENT

Passé à Aubagne le 1er juin 1550

ENTRE

Le COMTE de TENDE, gouverneur de Provence

ET

Le sieur Mathurin LEQUINT

PAR

M. BARTHÉLEMY
Membre actif.

Le comte Claude de Tende, gouverneur de Provence, obligé par les devoirs de sa charge de quitter souvent le siége de son gouvernement pour cause de soulèvements populaires, ou par nécessité politique, prévoyant peut-être aussi l'obligation pressante d'entrer en campagne à cause du mouvement de certaines localités de la Provence, parcourues par les Vaudois et leurs partisans, voulut éviter les ennuis d'un ravitaillement difficile pour son train ou sa famille, en traversant des pays ennemis, dont la plupart se ressentaient encore des ruines et dévastations occasionnées par les troupes de Charles-Quint et de François Ier ; il était absent de Provence, lorsqu'il donna l'ordre à la comtesse Françoise de Foix, sa femme, qu'il avait laissée au château d'Aubagne, sous la garde de Jacques de La Barben, maréchal des logis de sa compagnie, de traiter avec Mathurin Lequint, *provisateur* de Marseille, pour la fourniture journalière des victuailles nécessaires à sa maison.

MARCHÉ FAICT ET CONVENTION ENTRE MONSEIGNEUR LE COMTE DE TENDE D'UNE PART, ET MATHURIN LEQUINT D'AULTRE

(Reg. des actes extensoires de F. Motet, n° d'Aubagne.)

Le premier jour du mois de juing (1550), en présence de moy notaire royal, etc., establye aulte, puissante dame, Madame Françoise de Fouis, comtesse de Tende, laquelle tant en son nom que comme femme et procuratrice de Monseigneur, Monseigneur Claude, comte de Tende, Gouverneur et Lieutenant-général pour le roy au présent pays de Provence, pour lequel a promis, et se faict forte, que le dict seigneur comte ratifflera tout le contenu au présent acte dans ung moys; de son bon gré, certaine science, franche et libérale vollunté, pour elle et les siens, et au nom que dessus, a faict marché, pacti et convention avec Maturin Lequint, provisateur, habitant à Marseille, present et stipulant, etc.; et aussi le dict Maturin Lequint, de son bon gré et certaine sciences, a faict marché, pacte et convention avec le dict Seigneur Comte et Madame, Dame Françoise de Fouis, la dicte dame presente tant en son nom que du dict Seigneur Comte, stipulant, etc., à scavoir que le dict Maturin Lequint sera teneu fournir et bailler au maistre d'oustal du dict seigneur, ou aultre par luy député, toutes et chascunes viandes yssi au present marché définies et descriptes, apréciées par le dict Seigneur Comte et le dict Lequint son serviteur, accordées ensemble, pour l'espace de troys années du jour present en là comptant, durant tout et partout ounté le dict Seigneur yra, et madame, tant en France, comme au pays de Provence, et toutes foys que le dict Seigneur se trouvera de là la Durance vers Cavailhon, et de part de là Sault, et de part de là rivière du Val, le dict Lequint tiendra, ou sera teneu bailler les dictes viandes au prix du marché de France; aultrement sera teneu les bailler

pour le pris entre heulx convenus en Prouvence, qu'est comme s'en suit.

Et premierement baillera toute chair de bœuf pour chacune livre à neuf deniers. — Chair de veau, cinquante sols. — Chair de moton, vingt-sept sols et six deniers. — Chair de chevreau, dix sols. — Couchon de laict, pièce sept sols et six deniers. — Chappon gras, pièce douze sols. — Chappon de paillier, pièce six sols. — Chapponeaulx, pièce cinq sols. — Poulles, pièce quatre sols. — Poullets et pigeons, pigeone, pièce vingt deniers. — Poulettes faisandées, pièce deux sols et six deniers. — Conils et lappareaux, pièce quatre sols. — Perdis et perdigaulx et bécasses, pièce quatre sols. — Oyseaux de rivière et canes, pièce troys sols et six deniers. — Cercelles, pièce deux sols et six deniers. — Lièvres et levreaux, pièce six sols. — Ramiers, pièce deux sols et six deniers. — Bizets (1), pièce deux sols. — Tourtorelles, cailles, pièce deux sols. — Pluviers et vaneaulx, pièce deux sols et six deniers. — Bécassines et ralles, pièce dix-huict deniers. — Douzaine de grives, huict sols. — Douzaine de alouettes, troys sols, six deniers. — Douzaine de petits oyseaux, troys sols. — Faisan, pièce trente sols. — Hérons et butorts, pièce dix sols. — Berges (2) et corlis (3), pièce cinq sols. — Hostardes et hostardeaux, pièce vingt sols. — Oyes et oysons, pièce sept sols, six deniers. — Eygrettes (4) et palles (5), pièce dix sols. — Plat de tripes de beuf, troys sols. — Langue de beuf, pièce troys sols. — Tetine de vache, pièce deux sols, six deniers. — Douzaine de pieds, langues et cailhetes de

(1) Biset, espèce de pigeon.
(2) Bergeronnettes.
(3) Courlis ou courlieu.
(4) Aigrette, espèce de héron blanc.
(5) Palles ou spatules, oiseaux échassiers.

moton, quatre sols. — Douzaine d'andoilhes, pied de long douze sols. — Douzaine de saulcisses et boudins, demi pied de long huict sols. — Pièce de costellettes de porceau, troys sols. — Pieds, groins et oreilles de porceau, pièce dix deniers. — Jambon de porceau, pièces six sols. — Fresseure de veau, quatre sols et six deniers. — Vantre et pieds de veau, quatre sols. — Teste de veau, deux sols. — Foye de veau, deux sols. — Fresseure de porceau, quatre sols. — Foye de porceau, deux sols. — Teste et fresseure de chevreau, pièce dix-huit deniers. — Vantre et pieds de chevreau, dix-huict deniers. — Livre de lard et toute graisse, deux sols. — Livre d'huille, ung sol et six deniers. — Toille de moton (1), ung sol et six deniers.

MARCHÉ DU POYSSON AU PAYS DE PROUVENCE.

Et premièrement cent d'escaraiguots, deux sols. — Cent de grenoilles, six sols. — Cent d'escrevisses, six sols. — Cent de huitres en escaille, cinquante sols. — Tortues, pièce deux sols, six deniers. — Cent de arancs blancs et sorets, quarante sols. — Lamproyes, pièce dix-huict sols. — Merlus, pièce six sols. — Saumon sallé, livre deux sols. — Plat de chavrettes, deux sols. — Plat de couquilhes de mer, deux sols. — Tout menu poysson, livre un sol. — Tout gros poysson, tous esturgeons, pallamides, solles, turbeaux, brochets, carpes grosses, maquareaulx, grosses anguilhes, rougets, plyes, truyes (2), et tanudes (3), supis et seches, pageaux, tanques (4), truites, gros loups, gros muges, daurades et tanudes, tout ledit poysson se pesera, et aura pour chacune livre, deux sols. —

(1) Crépine.
(2) Espèce de chien de mer.
(3) Espèce de chien de mer.
(4) Tanches.

Langestes, pièce deux sols. — Tonine (1) grasse, livre deux sols. — Tonine maigre, ung sol. — Chandelles, pour chacune livre deux sols, — Ledit Maturin sera tenu de fornir le tout jornellement ce que le maistre d'hostel, ou aultre pour luy lui demandera, et non aultrement des dites marchandises dessus escriptes, que seront nécessaires au dit Seigneur et Dame.

MARCHÉ DE CHAIR AU PAYS DE FRANCE.

Et premièrement toute chair de bœuf, pour chacune livre neuf deniers. — Chair de veau, cinquante sols. — Chair de moton, vingt-sept sols, six deniers. — Chair de chevreau, — dix sols. — Couchon de lait, pièce dix sols. — Chappons gras, pièce douze sols. — Chappons de pallier et houstardeau, pièce six sols. — Poulles, pièce quatre sols. — Poullets et pigeons, pièce vingt deniers. — Poullettes faisandées, pièce deux sols, six deniers. — Conils et lapareaulx, pièce cinq sols. — Perdis et perdigaulx et becasses, pièce cinq sols. — Cercelles, pièce quatre sols. — Oyseaux de rivière et canes, pièce cinq sols. — Lièvres et levreaulx, pièce dix sols. — Ramyers, pièce quatre sols, six deniers. — Rizets, pièce trois sols, six deniers. — Tourtorelles et cailhes, pièce deux sols, six deniers. — Pluviers et vaneaulx, pièce trois sols. — Becquassines et railhes, dix-huit deniers. — Douzaine de merles et grives, douze sols. — Douzaine de alouettes de terre, quatre sols. — Douzaine de petits oyseaux, trois sols. — Faisan, pièce, quarante sols. — Herons et hutors, pièce douze sols. — Berges et corlis, pièce dix sols. — Hostardes et hostardeaulx, pièce trente sols. — Grues, pièce quinze sols. — Poulles et poullettes d'Inde, pièce

(1) Thonine, chair de thon salée et coupée.

trente sols. — Oyes et oysons, pièce sept sols, six deniers. — Aigrettes et palles, pièce quinze sols. — Plat de tripes de bœuf, trois sols. — Langue de bœuf, pièce trois sols. — Tetine de vache, pièce deux sols, six deniers. — Douzaine de cailhetes et langues de moton, quatre sols. — Douzaine de andouilles, de pied de long, douze sols. — Douzaine de saucisses et boudins, demi pied de long, huict sols. — Pied de porceau et aureilhes, pièce six deniers. — Pièce de cotelettes de porceau, trois sols. — Jambon de porceau, six sols. — Fresseure de veau, quatre sols, six deniers. — Fresseure de porceau, sept sols, six deniers. — Vantre et pied de veau, cinq sols. — Foye de veau, trois sols. — Teste de veau, trois sols. — Teste et fresseure de chevreau, pièce dix-huit deniers. — Livre de chandelles, lard, graisse, beurre et huille, pour chacune livre deux sols.

MARCHÉ DE POYSSON AU PAYS DE FRANCE.

Et premièrement brochet de deux pieds, soixante sols. brochet de pied et demi, quatre doigts, cinquante sols. — Brochet de pied et demi, trente sols. — Brochet de pied et quatre doigts, vingt sols — Brochet de pied et deux doigts, dix sols. — Lanceron (1), pièce cinq sols. — Carpe de deux pieds, soixante sols. — Carpe de pied et demi, quatre doigts, quarante sols. — Carpe de pied et demi, trente sols. — Carpe de pied et quatre doigts, quinze sols. — Carpe de pied et deux doigts, huict sols. — Carpe de pied, cinq sols. — Barbeau de deux pieds, quarante cinq sols. — Barbeau de pied et demi et quatre doigts, trente sols. — Barbeau de pied et demi, vingt sols. — Barbeau de pied et quatre doigts, douze sols. — Barbeau de

(1) Jeune brochet.

pied et deux doigts, sept sols et six deniers. — Barbeau de pied, quatre sols. — Villeurs (1) et Garneaux (2), pièce trois sols. — Truite de deux pieds, soixante sols. — Truite de pied et demi et quatre doigts, cinquante sols. — Truite de pied et demi, trente sols. — Truite de pied et quatre doigts, vingt sols. — Truite de pied et deux doigts, douze sols. — Truite de pied, sept sols, six deniers. — Truytaut, pièce cinq sols. — Cent de barbillons de compte, vingt cinq sols. — Plat de friture, cinq sols. — Plat de louche (3), sept sols, six deniers. — Cent d'escravisses, dix sols. — Cent de grenoilhes, sept sols, six deniers. — Lamproye, pièce vingt cinq sols. — Brasines (4), pièce sept sols, six deniers. — Grand saulmon salé, quarante sols. — Moyen saulmon salé, vingt cinq sols. — Plezes (5) fresches, pièce vingt sols. — Plezes salées, pièce six sols. — Molues salées, pièce huict sols. — Merlus salé, pièce six sols. — Seiches et alotz (6), pièce trois sols. — Arancs blancs et saures, pièce six deniers. — Cent de lamproyons, cinquante sols. — Grande perche, sept sols, six deniers. — Moyenne perche, cinq sols. — Patelles (7), pièce cinq sols. — Tanches, pièce cinq sols. — Darne (8), de saulmon frays, huit sols. — Anguilles de pasté, six sols. — Anguilles de rost, dix sols. — Cent de dars et gardons (9), vingt sols.

(1) Viele, petit poisson.
(2) Gourneau ou gournal
(3) Loche, petit poisson.
(4) Brancine (*voir* Cavier).
(5) Poisson ressemblant au turbot.
(6) Alose.
(7) Lépas, coquillage univalve.
(8) Darne ou dalle, tranche de poisson.
(9) Petits poissons d'eau douce.

POYSSON DE MER EN FRANCE.

Rayyes (1), pièce dix sols. — Solles, pièce huit sols. — Plyes, pièce cinq sols. — Grand turbaut, soixante sols. — Moyen turbaut, quarante sols. — Petit turbaut, vingt sols. — Rougets, vimies (2) et merlus, pièce deux sols, six deniers. — Taubes (3) et gornaulx, pièce sept sols, six deniers. — Cent d'esparlans, vingt sols. — Cent huitres en escailles, cinquante sols. — Cent huitres sans escailles, cinq sols. — Cent de molles (4), troys sols. — Livre de balleine, cinq sols. — Livre de marssoyn, dix sols. — Macareaulx frais, pièce troys sols. — Macareaux salés, pièce dix-huit deniers. — Livre de esturgeon, vingt sols. — Mullets, pièce sept sols, six deniers.

Ledit Mathurin Lequint sera teneu de fornir du tout jornellement quand par le maistre d'hostel Jehan de Lusignan, escuyer du Comte, ou aultre par lui sera requis et non aultrement, selon que sera nécessaire audit maistre d'hostel pour le service des dits Seigneur et Dame.

Item, (5) ledit Mathurin Lequint sera teneu bien et deubvement fornir les dits Seigneur et Dame de toutes les viandes, à leur parcelle escriptes jornellement, qui lui seront demandées par le dit maistre d'hostel, ou aultre pour lui et non plus.

Item, quant le maistre d'hostel, ou aultre pour lui trouveront aulcunes viandes deues et convenables aux dits Seigneur et Dame, et que le dit Lequint non en aura point

(1) Raies.
(2) ?
(3) ?
(4) Moules.
(5) Les articles qui suivent ne se trouvent que dans le registre des protocoles.

baillé, les porront acheter au pris que porront, et ledit Mathurin sera teneu les payer ce que coustera.

Item, quant les dicts Seigneur et Dame seront en Avignon, ou aultres leurs maisons, porront prendre et user de leur creu, comme de larts, huilles, pollailles, pigeons, sans contradiction du dict bochier, tant que les dicts Seigneur et Dame en auront à leur dict creu.

Item, les dicts Seigneur et Dame porront employer et user de tous les présents de quelle sorte que ce soyent que leur seront faits et baillés sans aucune contradiction.

Item, a esté de pacti que les dicts Seigneur Comte de Tende et madame la Comtesse seront teneus payer au dict Mathurin au bout de chacung moys, ce que le dict Mathurin leur aura forni, et à ses maistres d'hostel, sans aulcune contradiction.

Item, a esté de pacti que les dicts Seigneur et Dame seront teneus bailler et expédier tous les ans au dict Mathurin, oultre le pris et paiement des dictes viandes ; à scavoyr est, cinquante escus d'or sol (1), payables comme s'en suyt ; à scavoyr, maintenant et comptant, cinquante escus pour la première année, lesquels a eus et receus, comme en quitte, etc.; et les aultres cinquante au bout de chacung an.

Promettans, etc., obligeans, etc. ; à scavoyr, la dicte Dame tous ses biens et du dict Seigneur ; et le dict Mathurin sa personne et tous et chascuns ses biens, etc., jurans, etc.

Faict à Aubaigne en la maison de Jacques Albert, présent le dict Jacques et Anthoine Isnard, dict Roulx, du dict Aubaigne.

La teneur de ce prix fait d'approvisionnement pourrait

(1) 585 f. de notre monnaie actuelle.

donner matière à une étude d'économie domestique fort intéressante par la comparaison des prix actuels avec ceux des denrées qui y sont mentionnées, et par la recherche des causes multiples qui en ont amené la variation depuis le XVIe siècle; ce qui nous conduirait à constater les causes de l'augmentation ou diminution de nos produits alimentaires des champs, abstraction faite de la variation du prix de l'argent, qui est encore une des causes de l'élévation de celui des mêmes denrées. Nous ne parlerons pas non plus des produits de nos fleuves et de nos mers, nos pères en abandonnèrent l'accroissement aux soins de la Providence, car il n'était pas question alors de pisciculture.

L'étude attentive de notre convention nous apprend que la vie animale était sensiblement moins chère en Provence que dans d'autres parties de la France; que, pour beaucoup d'articles, les prix sont bien inférieurs aux prix actuels ; mais il est à remarquer aussi que celui des viandes de veau, mouton, chevreau et de certains poissons d'une longueur déterminée est relativement supérieur, ou égal aux prix actuels.

Cette supériorité du prix de vente des viandes de boucherie sur le gibier et la volaille n'est qu'apparente, et tient uniquement à ce que le notaire, en rédigeant son acte, a oublié d'indiquer que le prix donné pour ces viandes, destinées à la consommation journalière du Comte, était celui de l'animal entier, privé cependant, suivant toute probabilité, de la peau et des abattis qui sont l'objet de prix déterminés dans le marché. Cette opinion devient une certitude, en présence de nos recherches et des données qui nous sont fournies par les archives du Département, par certaines délivrances de la ferme de la boucherie d'Aubagne données à la même époque, dans lesquelles nous voyons vendre la livre de mouton, chevreau et bœuf

au prix moyen de cinq patacs (3 sous de notre monnaie actuelle) ; et surtout par les termes d'un contrat passé le 7 janvier 1544 (notaire F. Conte d'Aubagne), dans lequel Jean Ortholan achète de Jean Baissade du Languedoc, maître boucher à Marseille, la quantité de 8000 moutons pour l'armée du Grand Seigneur, se trouvant alors dans le port de Toulon, à raison de 32 sous tournois pour chaque mouton, et à la condition qu'ils seront livrés sans frais au dit port par Bessade.

La différence du prix de 32 sous du marché de Jean Ortholan avec celui de notre convention, qui est de 27 sous et 6 deniers, trouve son explication toute naturelle en ce que, dans le premier cas, l'animal est vendu tout entier et vivant, et dans le second, il est dépouillé et privé de ses abattis, c'est-à-dire de la tête, pieds, entrailles, foie, cœur et poumons, regardés comme bas morceaux, qui n'étaient certainement pas tous servis à la table du Comte, mais avaient encore une certaine valeur représentée, suivant nous, par la différence des deux prix.

Cette dépréciation de la viande est un phénomène assez curieux pour attirer notre attention et nous obliger à en chercher la cause ; nous pensons qu'elle est le résultat du défaut de développement de l'agriculture en Provence, et de la facilité de dépaissance dans des terres incultes qui en furent la conséquence ; ce qui permit aux habitants de nos communes de se livrer à l'élève du bétail qui leur procurait, avec moins de travail, la possibilité de satisfaire à tous leurs besoins d'existence.

Quelle fut à son tour la cause de cette négligence des travaux des champs à travers le XVIe siècle ? Ne faut-il pas l'attribuer en grande partie aux troubles qui désolèrent notre pays, aux vices de notre organisation communale, et peut-être aussi au manque de bras occasionné par les pestes nombreuses qui régnèrent presque d'une

manière endémique dans notre région pendant une centaine d'années.

Dans ce malheureux siècle, que l'on pourrait appeler l'âge de fer de la France, le commerce d'importation et d'exportation était à peu près nul ; chacune de nos communautés vivait sous un régime de protection qui ne permettait aux habitants l'exportation des vins et céréales qu'à des conditions onéreuses ; le prix des denrées était réglé par les conseils et obligatoire pour les administrés, sous peine de saisie ; toutes circonstances peu propres au développement de l'agriculture, mère nourricière des peuples. Plus la propriété produisait, plus elle payait aux décimateurs du clergé et aux collecteurs de dixains, vingtains et rèves de la commune. Les impôts se multipliaient alors, comme de nos jours, sous les prétextes les plus variés ; cependant, il faut dire à la louange de nos ancêtres, que ces impositions consulaires, consenties par les habitants, étaient nécessitées par l'obligation de pourvoir à la conservation des champs, à l'entretien des hôpitaux et à tous les besoins du peuple, trop souvent imprévoyant.

Ces causes toutes locales qui rendaient le travail des champs peu rémunérateur ne furent pas les seules qui contribuèrent à la misère générale en Provence. Les guerres de rivalité de Charles-Quint et de François Ier, celles de religion, de la Fronde et de la Ligue achevèrent notre ruine, en multipliant les tailles communales, les emprunts et les nombreuses contributions de guerre pour l'entretien et le logement de troupes sédentaires, ou de passage ; car alors, l'intendance militaire était dans l'enfance; aussi, n'était-il point rare à cette époque déplorable de voir des terres restées incultes, abandonnées par les propriétaires à la commune pour défaut de paiement des tailles et autres charges communales.

Ces malheurs cessèrent à la fin du siècle avec les der-

niers ligueurs ; la paix amena le développement du commerce, et nos populations agricoles trouvèrent dans le défrichement de leurs terres, avec le relèvement du prix des denrées alimentaires, une prospérité qu'elles n'avaient pas connue depuis longtemps.

Les terres livrées à l'agriculture contribuèrent à l'augmentation du prix des viandes par la diminution du bétail qui ne trouvait plus aussi facilement sa nourriture ; mais e prix exagéré de certains poissons dut rester le même pendant longtemp encore; car il ne dépendait pas de l'homme d'en accroître la production. Le brochet et le turbot, la carpe et la truite de deux pieds de long au prix de 60 sous pièce (10 francs 80 centimes de notre monnaie) étaient de vrais poissons de luxe qui ne devaient paraître que sur la table des riches ; car chacun d'eux avait presque la valeur d'un veau et celle de deux moutons.

Bien d'autres remarques curieuses pourraient être faites sur la qualité du gibier, de la volaille et de quelques poissons qui ne paraissent plus aujourd'hui snr nos tables ; nous laissons aux curieux d'études gastronomiques le soin de s'en occuper, et nous terminerons notre travail en indiquant, pour faciliter l'intelligence du texte, la valeur des mesures de longueur qui ne sont plus usitées aujourd'hui, et celle de l'argent à l'époque dont il est question dans notre marché.

Le pied représente 32 centimètres et 1/2.

Le doigt représente 9 lignes de pied de roi, la ligne 2 cent.

L'Écu d'or sol évalué d'après le prix actuel de l'or, compté en argent vaudrait aujourd'hui 11 fr. 70 centimes.

La livre 3 fr. 60 centimes.

Le gros de 16 deniers, 44 centimes.

Le sou, 18 centimes.

Le patac de 2 deniers, 3 centimes.

Le denier, 1 centime 1/2.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1876.

MM. LATIL, président.
L'abbé TÉNOUGI, vice-président.
AUBERT, secrétaire-général.
DUSSAUD, secrétaire-adjoint.
CROSET, } annotateurs.
Dr A. SICARD, } annotateurs.
TEISSIER, Octave, } annotateurs.
Dr MÉNÉCIER, trésorier.
VAN-KOTHEN, bibliothécaire.
VERDILLON, conservateur des archives.

MEMBRES ACTIFS

AU 31 DÉCEMBRE 1876

1. PROU-GAILLARD, négociant, rue Villeneuve, 2, nommé le ..... 16 avril 1846.
2. GENTET, ingénieur, rue des Petits-Pères, 22 ..... 1er avril 1850.
3. TIMON-DAVID, chanoine-honoraire, boulevard de la Magdeleine, 88 A ..... 7 septembre 1854
4. JUBIOT, O. ✻, médecin principal à l'hôpital militaire, rue Saint-Savournin, 18 ..... 5 mai 1859.
5. BLANCARD, archiviste du département rue Sylvabelle (Préfecture)..... 20 décembre 1860.
6. PENON, conservateur du Musée des Antiques, à Bonneveine ..... 4 septembre 1863
7. MÉNÉCIER, ✻, docteur en médecine, rue Curiol, 34..... 3 février 1864.
8. BOYÉ, négociant, place de la Bourse, 4.. 2 mars 1865.
9. CAMOIN, bibliothécaire de la ville, rue Mérentié, 10..... 5 avril 1865.

10. Laugier, conservateur du cabinet des Médailles, boulevard du Musée, 19, nommé le..... 7 septembre 1865
11. Latil, Ad., propriétaire, rue Estelle, 13. 3 octobre 1865.
12. Croset, propriétaire, boulevard Longchamp, 96..... 3 octobre 1865.
13. Van-Kothen, propriétaire, rue St-Basile, 27 5 décembre 1865
14. Vidal, Léon, rue de la République, 11.. 5 janvier 1866.
15. Regnier, peintre d'histoire, rue Montgrand, 49..... 17 mai 1866.
16. Sigard, A. O. ✠ ✠, docteur en médecine, rue d'Arcole, 4 ..... 21 mars 1867.
17. Roux ❋, fabricant de savon, rue Sainte, 81 5 mars 1868.
18. Verdillon, propriétaire, rue de la Rotonde, 61..... 7 mars 1868.
19. Stéphan, ❋, directeur de l'Observatoire, à l'Observatoire..... ..... 10 juin 1869.
20. Théraizol, négociant, allées de Meilhan, 18..... ..... 3 mai 1870.
21. Gilles, propriétaire, rue Papéty, 10.... 15 février 1872.
22. Dussaud, docteur en médécine, pharmacien de première classe, rue Lafon, 1. 24 octobre 1872.
23. Ténougy, François, chanoine honoraire, rue Paradis, 54..... 5 mars 1874.
24. Tournaire, ancien premier adjoint au Maire de Marseille, rue Tapis-Vert, 35. 4 décembre 1875.
25. Aubert, commissaire-priseur, rue Sénac, 47..... 4 décembre 1875.
26. Barthélemy, docteur en médecine, villa Doria, extrémité du boulevard Chave. 4 décembre 1875.
27. Bonnet, ❋, agent-voyer en chef du département, grande rue Marengo, 8. 4 décembre 1875.
28. Letz, ❋, architecte en chef du département, place de la Rotonde, 8 ..... 4 décembre 1875.
29. Magaud, Directeur de l'école des Beaux-Arts, rue de la Bibliothèque, 1..... 4 décembre 1875.
30. Teissier, Octave, archiviste de la Mairie de Marseille, boulevard National, 16 . 4 décembre 1875.

TABLE GÉNÉRALE

DES

MATIÈRES CONTENUS DANS LE XXXVIe VOLUME.

PREMIÈRE PARTIE

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PENDANT L'ANNÉE 1873.

Pages.

Séance du 9 *janvier* 1873 — *Rapport sur la situation financière en* 1872. — Nomination des auditeurs des comptes. — Note relative à l'*histoire des jetons de présence de la Société et aux actes de présence des membres actifs*, par M. Saurel. — *Nouveau procédé de polychromie photographique*, par M. Léon Vidal..... 7

Séance du 6 *février* 1873. — *Budget de prévision arrêté par le Conseil d'administration*. — *Rapport des auditeurs des comptes*, par M. Guichenné. — Nomination des délégués aux réunions de la Sorbonne. — Lecture d'un travail sur un *Camp gallo-romain à Marignane*, par M. Esmieu. — *Compte-rendu en vers, de la dernière séance de l'Académie de Marseille*, par M. Alfred Saurel..... 11

Séance du 6 *mars* 1873. — Candidature de M. Arnaud, d'Apt. — Félicitations à MM. Mortreuil et Blancard pour leur nomination par le ministre, de membre titulaire et honoraire à Marseille, du Comité archéologique. — Décès de M. Segond-Cresp, *Regrets* exprimés par le président. — Lecture d'un travail intitulé : *Une phrase du cartulaire de Saint-Victor*, par M. Alfred Saurel. — Note sur un *projet de statistique du mouvement de la population dans le département des Bouches-du-Rhône*, par M. Léon Vidal..... 14

Séance du 3 *avril* 1873. — Suppression des tirages à part. —

Pages.

Rapport sur les Mémoires probatoires de M. Emile Arnaud. — Réception de M. Emile Arnaud comme membre correspondant. — Lecture de M. Latil, *la Camaraderie*. — Note de M. Régnier, relative à une *étude de M. Paul Lacroix*. — Lecture sur : *les Saliens avant l'occupation Romaine*, par M. Gilles. — Communication de M. Léon Vidal sur une *épreuve polychrome de grande dimension*..... 18

Séance du 1er *mai* 1873. — Décision de la Société portant qu'à l'avenir le secrétaire présentera à la Société une *étude sur la Correspondance Imprimée*. — Note sur *l'actinométrie au point de vue météorologique*, par M. Léon Vidal. — Quelques notes relatives à la *tradition des Saintes-Maries* et les *monuments des Baux*, par MM. Blancard, Gilles et Louche..... 25

Séance du 5 *juin* 1877. — Rectification à une note relative à la tradition des *Saintes-Maries* et les *monuments des Baux*, par M. Blancard ; réponse de M. Gilles. — Compte-rendu sommaire sur les *publications reçues par la Société*, par M. le Secrétaire-Général. — Notice sur *quelques monnaies et médailles acquises par la ville de Marseille en* 1870, 1871 et 1872, par M. Laugier..... 33

Séance du 3 *juillet* 1873. — Démission de M. Laurent de Crozet. — *Examen des publications reçues* par le Secrétaire-Général. — Rapport sur le travail de M. Marc-Aurèle, des marquis Aurineta, de Naples, intitulé : *Nouveau système pour la désinfection de l'air et la destruction des agents de contagion*, par M. Léon Vidal. Ce candidat au titre de membre correspondant, n'est pas admis. — Rapport de la Commission chargée de répondre au *questionnaire de la Commission de l'Assistance publique*, dans le département de la Sarthe, par le docteur Adrien Sicard. — Compte-rendu de la *mission relative au concours littéraire de Toulon*, dû à l'initiative de la Société académique du Var, par M. Léon Vidal. — *Décision* de la Société de Statistique de Marseille, relative à l'emploi des *filets traînants*..... 40

Séance du 7 *août* 1877. — *Invitation par l'Association française pour l'avancement des sciences*, priant la Société de Statistique de *déléguer* deux membres au Congrès de Lyon. Désignation des délégués. — Rapport de M. Faliu, trésorier, sur *l'exposé financier* du 1er semestre de l'exercice courant. — Rapport sur le *commerce général de la France et le commerce marseillais*

Pages.

en 1870, par M. Latil. — Communication *sur un portrait en polychromie photographique*, par M. Léon Vidal. — Rapport sur un mémoire de M. Letellier, intitulé : *Des couleurs naturelles en photographie*, par M. Léon Vidal..... 45

Séance du 4 septembre 1873. — *Invitation* de la Société protectrice de l'enfance de Marseille, pour aider à *l'organisation d'un Congrès médical et scientifique spécial à l'enfance*, qui aura lieu à Marseille en 1874. Nomination de délégués. — Rapport sur le *Congrès* de l'Association française, pour l'avancement des sciences, à Lyon, par M. Léon Vidal, délégué..... 50

Séance du 2 octobre 1873. — Rapport sur le *cabotage à Marseille* en 1870, par M. Latil..... 53

Séance du 6 novembre 1873. — *Notice historique sur M. Segond-Cresp*, membre actif, décédé, par M. le Secrétaire-Général. — *Élection* du Conseil d'administration pour l'exercice 1874. Lecture sur les *voies romaines* et spécialement sur *l'interprétation du quatrième vase Apollinaire*, par M. Gilles..... 57

Séance du 4 décembre 1873. — Désignation des délégués à *l'Exposition* de la Société protectrice de l'enfance de Marseille, qui doit s'ouvrir *le* 15 *courant*, et de deux membres du *jury*. — — *Rapport* de M. Laugier sur *diverses notices relatives à des monnaies* et contenu dans les publications reçues par la Société. — Présentation d'un candidat au titre de membre actif et nomination de la Commission chargée de faire un rapport sur le travail projeté 66

Séance du 30 décembre 1877. — Compte-rendu de l'exposition des objets propres au premier âge, faite à Marseille, par la Société protectrice de l'enfance, par le docteur Ménécier. — *Compte-rendu* de fin d'année, par M. le Secrétaire-Général. — Allocution de M. Ménécier, en remettant la présidence à M. Roussin. — Allocution de M. Roussin, prenant la présidence de la Société..... 72

Liste des Sociétés savantes et littéraires, correspondant avec la Société de Statistique de Marseille..... 76

Bureau de la Société, pour l'année 1874..... 81

Liste des membres honoraires..... 82

Table des membres actifs, au 1er avril 1874..... 83

Table des matières de la première partie du tome XXVIe..... 85

DEUXIÈME PARTIE

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PENDANT L'ANNÉE 1875.

Pages.

Séance du 7 janvier 1875. — Rapport de M. Ménécier, trésorier, *sur la situation financière*, au 31 décembre 1874. — Proposition de M. Blancard, relative à la reprise de divers travaux statistiques. — Note sur *l'abbaye de Saint-Gervais*, par M. Blancard 5

Séance du 4 février 1875. — Rapport sur un projet de *légende internationale, pour les cartes archéologiques et préhistoriques*, présenté *par M. Chantre, de Lyon*, par M. l'abbé Ténougi. — *Résultat des études préhistoriques*, par M. Ténougi. — *Histoire des variations du taux de l'intérêt chez les Grecs et les Romains*, d'après les textes anciens, par M. Blancard. — Développement sur la question précédente, par M. Tournaire. — présentation de divers membres, au titre de membres actifs de la Société..... 10

Séance du mois de mars 1875. — Réception de M. Bernard au nombre des membres actifs. — Analyse des *appréciations* du Comité des travaux historique , par le Ministère de l'instruction publique, relative aux *travaux des membres de la Société*, par M Ménécier. — Rapport sur les *mémoires et bulletins de la Société de médecine de Bordeaux*, 1er et 2e fascicules, 1874, par le docteur Adrien Sicard. — *Notice archéologique, relative à la Major*, par M. Verdillon. — Lecture du mémoire que M. Blancard doit présenter au Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, intitulé : *Une conférence de libres-penseurs au XIIIe siècle* 19

Séance du 22 avril 1875. — Compte-rendu du *Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne*, par M. Léon Vidal. — Observations sur ce travail, par M. Blancard..... 23

Séance du 30 décembre 1875. — A la suite du rapport des Commissions, MM. Aubert , docteur Barthélemy , Bonnet , Letz, Magaud et Teissier sont admis au nombre des membres actifs de la Société. — Élections des membres du bureau, pour l'année 1876..... 27

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PENDANT L'ANNÉE 1876.

Pages.

Séance du 23 *janvier* 1876. — Réception de MM. Anbert, docteur Barthélemy, Bonnet, Letz, et Magaud, comme membres actifs de la Société. — Lecture d'un mémoire de M Tournaire, sur le *système des eaux à Marseille, sous l'ancien régime et à l'époque actuelle*. — Allocution de M. Blancard, en quittant le fauteuil de la présidence. — Installation du nouveau Bureau. — Discours de M. Latil, en prenant la présidence de la Société. — Communication, par M. Bonnet, d'une *série de tables udométriques*, de la Société de météorologie des Bouches-du-Rhône 28

Séance du 10 *février* 1876. — M. Latil, président, souhaite la bienvenue à M. Octave Teissier, membre actif. — Compte financier, prévu pour l'année 1876. — Nomination des Auditeurs des comptes — Lettre de M. Blancard, relative à une *monnaie arabe*, MILLARÈS, *fabriquée à Marseille*, dans le Moyen-Age, du XIIe au XIIIe siècle..... 30

Séance du 9 *mars* 1876. — Désignation des membres de la Société, délégués aux réunions savantes de la Sorbonne, et autorisation à M. Blancard d'y lire son étude sur la *Monnaie arabe* MILLARÈS. — Rapport de M. Dussaud, sur deux brochures politico-humanitaires. — Etudes *d'analyses chimiques de l'eau minérale de Saint-Félix, de Palliers (Gard)*. — Lecture d'un *traité d'approvisionnement passé à Aubagne le* 1er *juin* 1550, *entre le comte de Tende, Gouverneur de la Provence, et le sieur Mathurin Lequier*, études par M. le docteur Barthélemy. — Note de M. Latil sur un tableau de M. Magand, envoyé au salon, à Paris..... 32

Séance du 11 *mai* 1876. — Lecture, par M. Sicard, d'un rapport de la Commission chargée de rendre compte d'un *robinet* nouveau, présenté par M. Chevret, pompier-plombier à Marseille 38

Séance du mois de juin 1876; M. le chanoine Ténougi lit la seconde partie de son travail sur *l'état des études préhistoriques*. — Rapport de M. Bernard sur une brochure relative à *l'acclimatation des Français en Algérie*..... 39

Séance du 10 *juillet* 1876. — Désignation des membres de la Société, qui doivent la représenter *au Congrès de l'association*

Pages.

française pour l'avancement des sciences, tenu à Clermont-Ferrand. — Discussions diverses..... 40

Séance du 9 novembre 1876. — Rapport du trésorier sur les finances de la Société — Nomination d'une Commission chargée d'étudier la création des nouveaux concours de la Société..... 42

Séance extraordinaire du 23 novembre 1876, élection des membres du bureau pour 1877. — Programme du concours ouvert par la Société pour l'année 1877. — *Fixation à 3 heures* du soir *des séances de la Société*..... 43

Séance extraordinaire du jeudi, 28 *décembre* 1876. — Installation du bureau pour l'année 1877. — Discours de MM. Latil et Ténougi..... 45

Annexes, à la fin du volume.

Bureau pour l'année 1876..... 105

Industrie nationale des boutons, par M. Adolphe Latil..... 70

Membres actifs, au 31 décembre 1876..... 105

Notice sur Villeneuve-lès-Avignon, par M. l'abbé Ténougi..... 63

Rapport sur le tableau général du commerce de la France pour l'année 1875, publié par la direction générale des Douanes, en 1876, par M. Adolphe Latil..... 47

Régime des eaux à Marseille, par M. H. Tournaire..... 76

Traité d'approvisionnement passé à Aubagne le 1er juin 1550, *entre le comte de Tende, Gouverneur de la Provence et le sieur Mathurin Liquint*, par M. Barthélemy..... 92

Annexes. — Polyptychum caroli primi, Comitis provinciæ, 3 feuilles, — *Rapport sur l'état des études concernant les temps préhistoriques*. lu à la Société de Statistique de Marseille par M. l'abbé François Ténougi, 41 pages.

Le XXXVIe volume des *Travaux de la Société de Statistique de Marseille* a été publié en deux fascicules ; le premier a été imprimé en 1873, et le second en 1877. Ces deux fascicules ayant une pagination différente, nous avons dû diviser la table générale en deux parties : la première comprend le bulletin publié en 1873, et le second celui de 1877.

POLYPTYCHUM CAROLI PRIMI, COMITIS PROVINCIÆ.

LIBER I.

I. — PARS NICIENSIS.

CAP. I.

§ I. —(1) Jenoeta, uxor condam Laurenscii, tenet quandam terram parvam ad Fontem Jordani Requirii, banniti domini Comitis, sine causa; que Jenoeata constituta in Curia dixit quod mortuo marito suo..... et super viam..... Castrum Turbia (*).

Item, Gafre interrogatus, confessus fuit se cepisse dictam terram occasione doni xxv l. jenuensium quas dominus Raimundus Berengarius comes (2) conssignaverit sibi in possessionibus Jordani de Cannabascello, quam credebat esse de illis pocessionibus, et quod eam tenuerat per tres annos et inde habuisse xviij s.

§ II. — *De Castro de Comptos* (3). C. Comptes.

Predictum castrum fuit dominorum de Baucio et illud castrum cum quibusdam aliis fuit obligatum dominis

(1) § cancellat. in codd.

(2) Raimundus Berengarius V, comes Provinciæ.

(3) Vide infra II, § 30.

(*) Hujus castri nomen deest in codd., sed ad castrum Turbiam hunc § referend. conjicimus. Vide infra, II, § 29 et III, § 6. et cf.

de Castronovo, ut continet in notula (1) R. Trini, pro v^{m} vij s.; postmodum transacto magno tempore, venit Guillelmus de Baucio (2) qui ivit in Sardeniam, nomine suorum et aliorum dominorum de Baucio et recuperavit castrum de Comptos et illud vendidit Bertrando Richerio; qui Bertrandus Richerius fuit bannitus domini Comitis per sententiam latam a P. Bota, judice (3), et ejusdem bona confiscavit; et tunc elapso uno anno vel circa, dominus Raymundus Berengerius cepit castrum de Comptes (4) et tenuit et habuit bene per iiij^{or} annos; postmodum habuit Milo et alii domini de Castronovo, et nescitur ex qua causa; tamen dictus dominus Raymundus Berengerius, quamdiu vixit, habuit ibi x l. pro cavalcatis et alia adempra et justicias ad usum aliorum castrorum; quo domino Comite mortuo, ex tunc Curia nil percepit in dicto Castro.

14 cal. sept. a° 1245

C. Roca.

§ III. (5) — *De quarta parte Castri de Roca* (6), dirruti, supra Sanctum Poncium; quam quartam partem emit Milo, inrequisito domino Comite et ejus bajulis, a Rufrege et uxore; confitetur se emisse ut infra Carascius et in modum infrascriptum.

Carascius pater Fulconis Carascii emisse aliam quartam partem dicti Castri de Roca a Petro Johannis de Roca, inrequisito domino, confitetur.

(1) Voces *in notula* erasæ in cod. A, desunt in cod. C, sed leguntur in cod. B.

(2) Guillelmus II, princeps Aurasicæ.

(3) Vide infra, § 16.

(4) Super hac voce obliterata in cod. A, manu haud recentiore exaratum est *Carces*, sed male. — Idem codd. B et C mendum præbent.

(5) § cancell. in codd. A et C omittitur in cod. B.

(6) Infra, II, § 14.

Item, dictus Carascius eandem quartam partem dicti castri de Roca vendidit F. Carascio, filio suo, nesciente domino Comite; et quod dari debeat trezenium probatur per Gillelmum..... cum emit aliam quartam partem et eciam cum vendidit eamdem; confitetur tamen dictus quod illa quarta pars tenetur sub dominio domini... de Baucio. Cui Carascio patri Hugo Robaudus... dicto Carascio... sibi... seu xij dies, alioquin ipse dictam quartam partem... quando emisset... dominus comes habuit trezenium seu alia adempra..... parte dicti castri et territorii. P. Ranaccas dicit quod sic..... dominus comes..... pasqueria in dicto territorio...

§ IV. — (1) *De Castro de Berera* (2). C. Berra.

Percipiebat Curia tempore domini Raymundi Berengerii comitis, pro alberga, xxx s.

Item, pro cavalcatis vij l. et quistas et adempres et justicias. Modo nil soluti sunt (*sic*); — Raymundus Berengerius, Rostagnus d'Eza et eciam dominus Amalricus habent.

Balberirius de Berera debet dare curie vj d. pro domo que fuit Rostagni Badati, banniti.

Gillelmus Porquerius, vj d. pro alia domo.

Item Gillelmus Ymperator, 1 cestarium de castaneis pelatis et perdicem 1, vel iij d.

P. de Berera, 1 gallinam vel xij d., pro quibusdem figeriis.

Domina Ermelina tenet quemdam ortum qui fuit R^{i} Badati, circa cartairadam.

(1) Hic §, usque ad vocem *habent*, cancellat. in codd. C et A. omitt. in cod. B.

(2) In cod. C: *Berra*. Infra II, § 20.

C. Cosarasa. § V. (1)— *De Cosarasa* (2) percipiebat dominus Comes pro cavalcatis x l. et quandoque plus et pro alberga l s. et alia adempra et justicias; cujus castri sunt domini Milo et filii B[i] de Monbruno.

C. Luceramum. § VI. — *In Castro de Luceramo* (3) et ejus territorio require quod, tempore domini Comitis, dabant pro cavalcatis, viij l.; modo tantum dant c s.;— item, c s. pro alberga. — In quo quidem castro et territorio dominus Comes habet multas ermarias (4) sive terras et prata que modo possident homines dicti castri injuste.

(5) P. Bausa tenet quandam terram R. Aidebrardi subtus Costam Canonice.

Item uxor condam P. Baudati tenet ibidem quandam terram.

R. Berengerius tenet quoddam casale quod fuit B. Badati de Ysia, juxta domum ipsius.

(1 A v°) C. Levens § VII.— *In Castro de Levens* (6) dominus Comes percipiebat pro cavalcatis x l. et modo recipit tantum c s.; — item, pro alberga c. s. et alia usatica.

C. Podium Redon § VIII.— *Castrum de Podio Redon*, dirrutum, est domini Comitis, quicumque illud teneat; et est prope castrum de Luceran.

Castrum de Brau, dirrutum, est domini Comitis, quicumque teneat.

(1) Cancellat. in cod. A omitt. in cod. B.
(2) Infra, II, § 22 et III, § 7.
(3) Infra, II, § 16.
(4) In codd. B et C. *Sermarias*, sed male. Legend. est *Hermarias*, ol. gall. *Terres hermes*.
(5) Cancellat. in cod. A omitt. in cod. B.
(6) Infra. II, § 21.

Castrum de Manquel, ibidem, est dirrutum et est domini Comitis, quicumque illud teneat.

§ IX. — *De Castronovo* (1) percipiebat dominus Comes adempra per Romeum (2), cujus castri Milo emit terciam partem a domina Aicarda, sine consensu. C. Castrum novum.

§ X. (3) — Raymundus Chabaudus tenet *Castrum de Aspermont* (4) injuste, cum illud emerit sine assensu domini Comitis, a dominis de Castronovo, scilicet a R° Rostagno et ejus uxore domina Aicarda, terciam partem; item, aliam terciam a Gillelmeta et a Gaufrido ejus filio; item, aliam terciam a G° de Castronovo et Bertrando et Isnardo, ut constat per instrumenta emptionis. C. Aspermont.

R. de Bernis, catalanus, confitetur se habere quandam domum ex sufferta, quam sperabat habere ex dono, que fuit Raibaudi Baraterii, juxta domos Bargodani. Interrogatus, confitetur quod dictam domum habuerat ex sufferta.

§ XI. *De Bansono* (5) quare dominium totum et immediate debet esse domini Comitis, quamvis modo teneatur sub dominio dominorum de Pujeto et de Crocquis et Johannis de Glaneses, quare dictum dominium fuit concessum supra dictis pro salvataria de gerra (*sic*) Bugeriorum et dicunt quod Gaufridus Belleuda, F. de Bonso, Laugerius de Bonso et Hugo de Ilancha fecerunt homenaginm Isnardo de Monbruno; tamen testes non viderunt. C. Bansonum

Item, B. R^us^ et Joan Lombardus et Rostagnus Fumas fecerunt homenagium Raibaudo et Gaufrido de Crocquis.

(1) Infra II, 31.
(2) Romeum de Villanova.
(3) § cancellat. in cod. A omitt. in cod. B.
(4) Infra II, § 25 et 61.
(5) Infra II, § 7.

Item, si qui fecerunt homenagium G°, Petro et P. Balbo fratribus et hoc pro salvataria, tamen non hoc viderunt testes et nilhominus Laugerii fecerunt gerram et etiam destruxerunt castrum Sancti Suspicii quod est in eodem territorio.

Nomina testium... R^us^ Feraudus,
B. Gaufridus
R. Bonifacius.

C. Sanctus Sulpicius.

§ XII. — Est in eodem territorio *Castrum Sancti Suspicii*.

C. Torreta.

§ XIII. — R^us^ de Gileta, Rostagnus de Todono dicunt quod senioria *Castri de Torreta* fuit facta dominis de Crocquis per vim et cum receperant eam; et inde sunt testes.

C. Revesterum.

§ XIV. — Item, *de Castro Revestéri* (1); et hec omnia sciunt Rostagnus de Cadeneda et R. de Gileta senior; in quo castro dominus Comes percipiebat unam vaccam talliam.

C. Tondo.

§ XV.—Item, requirantur de dominio *de Tondone*, quod est domini Comitis et specialiter de affari Lioncii de Candeneda. Et hec sciunt Picho de Sancto Benedicto, Austruga de Bonsono et Gaufridus Laber et Gillelmus Aldebert et Raymundus Laugerius et Gillelmus Laugerius et Laugerius de Roca.

Nomina exsulum.

§ XVI. — Hec sunt nomina forestatorum per dominum R. Berengerium, Dei gracia comitem Provincie, de civitate Nicie (2), qui fuerunt condempnati, ut subsequitur :

(1) Infra II, § 8 et 46.
(2) Infra III, § 3.

In Christi nomine, notum sit omnibus hominibus tam presentibus quam futuris quod nos, Raymundus Berengerius, Dei gracia comes et marchio Provincie et comes Forcalquerii, una cum consilio proborum hominum nostre Curie, per nos et per nostros successores presentes et futuros, promittimus et juramus quod, de cetero in aliquo tempore, Jordanum Riquerium nec filios ejus, B. Riquerium nec filios ejus, nec Lanfrancum Riquerium nec fratres ejus, neque Gillelmum Riquerium de Ysia nec fratrem ejus, nec B. de Ysia nec fratres ejus, nec Aldebertum Bermundum nec P. Bermundum nec heredes eorum, nec B. Bermundum, nec Raibaudum Baraterium nec filiam ejus, nec Augerium Badatum nec filium ejus, nec Dulciam sororem ejus, nec nepotes ejus, nec Gillelmum Badatum nec filium ejus, nec fratrem ejus, nec Fulconem Raibaudum nec P. Raibaudum nec heredes eorum, nec Paulum de Solerio nec heredes ejus, nec Poncium de Solerio, nec Rainaudum Primairandum nec P. Primairandum nec liberos eorum, nec B. Martinum nec heredes ejus, nec Rostagnum Badatum nec heredes ejus, nec Matheum nec fratrem ejus, nec Gillelmum de Berniscio nec filios ejus, nec R. Raibaudum nec filios ejus, nec P. Raibaudum nec filios ejus, nec Obertum de Pujeto nec fratres ejus permitemus stare vel habitare in civitate Nicie, nec in toto episcopatu Nicie, nec in toto episcopatu Ventie, nec in toto episcocopatu Antipolitano, salvis dotibus uxoribus (1) supradictorum quas salvemus in pocessionibus, et omnes homines suprascriptos eiciemus, infra mensem, de civitate Nicie et de tribus episcopatibus supradictis, etc. Que similia sunt in instrumento quod habet Gillelmus Riquerius.

A° 1230 P.

(1) Pauli sentent., 2, 21, § 2.

C. Becdeju. § XVII. — *Becdeju* est castrum dirutum et est in confinibus de Castronovo et de Cosarasa; cujus territorium tenent domini de Castronovo, sine causa.

A° 1250 § XVIII.—Anno domini M°. CC°. L°., juni die vij^a, in sala Raimundi Chabaudi, in presentia Salomoni jurisperiti et magistri P. de Daransono et R. Chabaudi, Gillelmus Feraudus et R. Feraudus de Rocasparveria (1) fecerunt fidelitatem Miloni Chabaudo, junctis manibus; et hanc fidelitatem fecerunt, habito tractatu et promissione quod dictus Milo debuit juvare predictos in causis quas Bertrandus Feraudus movebat eis, quod quidem tractaverunt Salomo et magister P., ut R^us Jordanus notarius suo sacramento dixit.

(2 A, r°.) (2) Uxor, nomine Astruga, Oberti de Rocabruna, tenet terram Rainaldi de Pilia, banniti, supra Sanctum Poncium; confitetur quod bene tenuit dictam terram quam sibi et marito suo, pro emenda armorum ammissorum, dominus condam Comes sibi dedit, et dicunt quod illam ipsam Austruga propria auctoritate restituit R^a Primarande, uxori Petri Primairan quondam, faiditi.

Item, figairetum Rostagni Badati de Cerro Arqueti quod fuit Rostangni Badati, faiditi.

Raibaudus Bermundus tenet crotam in platea ubi solet teneri capitulum, que fuit Oberti Bermundi, banniti domini Comitis, qui interrogatus dicit suo sacramento quod in dicta turri habet medietatem, occasione successionis patris sui qui habebat ibi medietatem.

Item, asserit quod dominus Romeus dedit sibi aliam medietatem pro cambio domorum (3) suarum quas habebat infra cortinam palacii.

(1) Infra I, § 23 et II, § 23.
(2) Cancellat. in codd. usque ad finem §.
(3) In cod. C. *denariorum suorum*, sed falso.

§ XIX.—*Castrum de Revel* est dirrutum, et est domini Comitis; quod tenet Milo Chabaudus, quod quidem dirruit Raimundus Laugerius et Gillelmus Laugerius et Laugerius et Raibaudus Laugerius; quod castrum est in confinibus Castri-novi. C. Revel.

§ XX. — *Castrum de Codol* est castrum dirrutum quod est domini Comitis et illud tenent Joan de Glaneses et Fulco et Rostagnus et Isnardus de Tondo; quod est in confinibus de Tondone, et hec sciunt predicti et Gaufre de Tondo. C. Codol.

§ XXI.— *Castrum de Cotaro* est territorium ipse (*sic*) quod tenent Bertrandus Berengerius et Fulco Berengerius et sine causa; et non est ibi castrum, et hec sciunt homines de Vuens et de Carrascio antiqui. C. Cotaro.

(1) R^us^ Carestia Tanestrier tenet quoddam patium ubi facit gipum, quod est domini Comitis, quod petebat G. Riquerius.

Gillelmus de Cania tenet quandam terram, ubi est teuleria in Campolongo que fuit forestatorum, quam habuit ex cambio concesso a domino Comite et probavit per instrumentum.

Item Moniales domus de Olivo tenent campum in Campolongo, quem tenuit P. de Torretis.

Uxor alicujus nomine P. Medici tenet quandam vineam de qua dare debet quartonum in cavailonis (2) ad issaros; que fuit Lanfranqui Riquerii qui, interrogatus, dixit quod bene tenebat dictam vineam; et quod dare tenetur quartonum Curie negat et non dedit, quare non credebat teneri, quare ignorabat quod teneretur dare.

(1) Quæ ad vigesimam usque lineam inclusive sequuntur, in cod. A cancellata sunt.

(2) *Cavailonis*, gallice : cabas, paniers, et *issaros*, in vulgari Provinciæ sermone : eissaris, gallice: bât à poches.

Sicardus de Barjamo tenet unum operatorium quod fuit Obberti Bermundi, et locatur lx. s.

Item, tenet quandam vineam que fuit Anfurii Giraudi.

Ber. Ruffus, notarius, tenet quedam servicia et domos que fuerunt G. Raibaudi Stricti; habet instrumentum domini Comitis.

Pecollus tenet quamdam terram que fuit R^i Audebrandi, sitam subtus Costam Cannonice.— Supra, confitetur quod ei emit R. de Auria unum furnum juxta quod faceret; sciatur si dictus [R. de] Auria habebat jus.

Guillelmus Belbras tenet quandam terram v cestariatarum ad passum de Pezo, que fuit Gillelmi Raibaldi Stricti, faiditi.

Bajulia Piliæ.

§ XXII.— *In Bajulia de Pilia*, que sunt dirruta : — in primis,

C^a. Ungran superius et Ungran inferius.

1. — *Castrum Ungran superius* quod fuit Borillianorum et *Ungran inferius* quod fuit dominorum dUngran, quorum territoria tenent homines de Pilia qui *interfecerunt dominum dUngran* ut possent habere territorium; post vero ex composicione, fecerunt unam salam dominis dUngran in villa de Pilia, ubi starent predicti domini; et sic habuerunt dictum territorium; et cartam inde factam habuit Jaucerandus Bermundus de Pilia et modo habet filius.

C. Castrum viera.

2. — *Castrum Viera* est castrum dirrutum, cujus territorium tenent homines de Pilia.

C. Laus.

3.—*Castrum de Laus* (1), cujus territorium (2) tenent homines Ysie Turbie et aliam tenent homines de Pilia; et hoc dixit frater R^us Testa, qui fuit de Asperello.

(1) Infra, § 24 et II, § 13.
(2) Corrige : *territorii partem*.

4.—*Castrum de Mirendol* (1), cujus territorium tenent Rostagni Astecqui et homines de Ysia. C. Mirendol.

§ XXIII. — Gillelmus Riquerius confessus fuit se emisse, tempore domini Raymundi Berengerii, octavam partem dominii castri et territorii de *Rocasparviera* (2) inrequisito domino Comite ab initio; sed post factum scivit et annuit sine instrumento ; item, pretio xv l.— Item, post mortem ejus, aliam viij^{am}, inrequisito domino, pretio lx l. ;—Item, in alio cartono, vij^{am} partem ; — Item, dominium alterius cartonis (3). Ca Rocasparveria

Patium positum juxta pontem de Pallio lapideum, est domini Comitis, ratione comunitatis, et hec scit Gillelmus de Caia (4) et Stephanus Rolandinus et etiam cognitum per predictas (*sic*) et Cost. Roma, arbitratores Nicie; et etiam ibidem est torcular.

§ XXIV. (5) — *Castrum de Mirendol*. *Castrum de Laus* (6) } sunt dirruta et eorum territoria tenent homines de Ysia. C. Mirendol et Laus.

§ XXV.— *Castrum de Lescarena*, disoastitum, servit vj cestaria domino Comiti , quod percepit Gillelmus de Belvezer qui stat al Toent C. Lescarena.

Gillelmus de Caia tenet domum Jordani Riquerii juxta domum suam , et placarum ante hostium (7) domus sue et alaterie (8).

(1) Infra I, § 24 et II, § 12.
(2) Supra I, § 18 et Infra II, § 23.
(3) Hic §, usque ad hanc ultimam vocem, in cod. A cancellat. est.
(4) Sic pro *Cania*.
(5) § cancellat. in cod. A. Supra, § XXII, 4 et Infra II, § 12.
(6) Supra I, § 22, 3 et Infra II, § 13.
(7) Ostium.
(8) Pro *alatoris*, portique.

Item, terram Raibaudi Baraterii in Campolongo.
Bregeda,) tenent ortos in Lo Peza supra
H. de Marcellia) Blaconam.

(2 A v°) C. S. Columbar. § XXVI.—*San Columbar* est castrum dirrutum, cujus territorium tenent homines de Lantoscha.

C. Montezes. § XXVII.— *Montezes* fuit castrum, cujus territorium tenent homines de Lantoscha et Mosterium de Gordolo.

C. Mons. § XXVIII. — *Mons* fuit castrum, cujus territorium tenent supradicti.

C. Corolles. § XXIX. — *Corolles* fuit castrum, cujus territorium tenent homines de Lantoscha.

C. Castelletum. § XXX.—*Castelletum* fuit castrum, cujus territorium tenent homines de Lantoscha.

C. Mannoini. § XXXI. — *Castrum de Mannoinis* (1) fuit dirrutum per Romeum; quod tenet prior de Gordolo.

C. Gordolo. § XXXII.— *Gordolo* fuit castrum, cujus territorium tenent homines de Belvezer e de Lantoscha.

Castrum vetus. *Castrum vetus*, ibidem.

§ XXXIII. — De nemore domini Comitis quod est in territorio Lucerami, de quo dominus Comes percipiebat, de quolibet honere hominis, 1 d. et de saumata ij d.

(2) F. Chabaudus tenet domos et casalia que fuerunt Rostagni Badati in cortina, faiditi domini Comitis.

Triquier tenet quamdam (*sic*) ortos qui fuerunt Lanfranqui Riquerii ad Lo Pezan.

Pecol interrogatus quare percipit ipse et Laugerius c s. in bonis B[i] de Ysia, dicit quod ex dono domini Co-

(1) Infra II, § 11.
(2) Cancellat. in cod. A.

mitis, in cujus doni carta continetur quod dictos c s. assignavit eisdem in serviciis predicti affaris (1) et non dominium ; interrogatus si habuit hoc anno trezenum a G° Petro, de vinea vendita de qua prestantur xxx liche (2), confitetur quod sic habuit ipse Laugerius.

De quartinis (sic) que tenebantur tempore domini Comitis et tempore domini Amalrici et vendebantur vj l. et illud tenebat P. de Toussans.

§ XXXIV. — Hec sunt bona revocata per Hug. Robaudum, procuratorem domini Comitis : (3 A r°) Bona revocata per Comitem.

Domum Raibaudi Baraterii, quam tenebat R^us de Bernis, juxta palacium.

Item, domum seu botigam de mari, quam Laugerius et Pecol tenebant, que fuit Raibaudi Baraterii.

Item , vineam de Monbonos , quam tenebat Gillelmus Belbraus, que fuit B. Marti, que post fuit assignata domine Sibilie.

Item, terram de Carabascel, quam tenebat Gafur, ubi sunt iij eminate.

Item, affare Gillelmi Raibaudi quod tenebat Salmon, de quo habebantur ix l. annuatim, quod est assignatum *dominabus pro dotibus*.

Item , vineam et terram quam tenebat Bacco, que fuit B. Marti, que sunt assignate pro dotibus.

Sullias (3) quas tenebat Gil. Riquerius subtus Camars.

Item, vineam de Gipbis, quam tenebat uxor Petri Medici, que fuit Lanfranqui Riquerii, que est assignata pro dote.

Item, figairetum Rostagni Badati, de Cerro Arqueti, quod est assignatum pro dote.

(1) *Affar*, vox provinc., gall. *domaine rural*.
(2) Sic pro *lisse*, charges.
(3) In cod. C. *Sylverne*, sed male.

Item, casalia Rostagni Badati, que tenebat F. Chabaudus.

Item, terram de Oliverio de Gavillia, que fuit Rostagni Badati, quam tenebat Obertus de Rocabruna.

Item, casalia que fuerunt B^i de Ysia, que tenebat B. Beregerius.

Item, terram subtus Costam Canonice, quam tenebat Pecol et uxor Gillelmi Badati, vij cesteriatarum de quibus habetur medietas libere.

Item, quandam terram parvam subtus Rocamplanam, que fuit R^i Audebrandi, quam tenebat B. Borre.

Item, vineam in Boccanira, quam tenebat Suszanna.

Item, aliam vineam ad Ginolient.

Item, sala villici Jordani Riquerii, ubi est operatorium, ubi posset fieri aliud.

II.

(3 A v°.) HEC SUNT CASTRA NICIENSIS EPISCOPATUS.

C. Ylonsa. § I. — *De Ylonsa* (1). — Juraverunt P. de Ylonsa, Gil. Steve, Austran Sicardus et dixerunt quod castrum tenetur pro Raibaudo de Balio, tamen sub dominio domini Comitis, et dominus Comes habet ibi, pro quolibet focco, xij d. pro alberga et xij d. pro cavalcatis; quistas, justicias, secundum statuta.

C. Lieucha. § II. — *De Liucha* (2). — 1. — Juravit R^us Autrandus; Gill. Clericus, Gill. Bonifacius juraverunt quod castrum est proprium domini Comitis et habet ibi turnum; in quolibet focco, xij d. jenuensium pro alberga,

(1) Infra II. § 55.
(2) Infra III, § 1.

xij d. jen. pro cavalcatis; modo solverunt xx s.; quistas, justicias, in omnibus.

2.— R. Baudoi facit 1 albergum seu recipere dominum cum sociis suis ad voluntatem, et eminam de civata. Caslani.

P. Jorda, similem et simili modo albergum, em. civate.
R. Baisa, albergum, em. civate.
Poncius de Porta, albergum, em. civate.
Bo. Isseu de Porta, albergum, em. civate.
Gill. Clericus, albergum, em. civate.
R. Autrandus, albergum, em. civate.
Filii de Molseira, albergum, em. civate.
Durandus Jorda, albergum, em. civate.
Is. Blachas, albergum, em. civate.
Rostagnus Steve, albergum, em. civate.
R. Rainardus, albergum, em. civate.
R. Blacardus, albergum, em. civate.
Gill. Gaufre, albergum, em. civate.
Elziarius, albergum, civatam.
R^us Autrandus, albergum et civatam.
Rostagnus Agassa, albergum et civatam.
P. Nier, albergum et civatam.
R. Baille, albergum et civatam.
Rostagnus Autran de Toeto, albergum et civatam.
Feraudus Tacil de Tire, albergum et civatam.
R. Blacius, albergum.
Guil. Miquel, albergum, eminam civate.
Poncius Alois, albergum, em. civate.
R^us Boc, albergum, em. civate.
Isn. de Terracia, albergum et em. civate.
Poncius Davit, albergum, em. civate.
Alammana, albergum, em. civate.
P. Blachas, albergum, em. civate.

Feraudus Broc, albergum, em. civate.

Poncius Broc, albergum, em. civate.

B. Pael, filius Romei de Villanova.

Bo. Pael, albergum, em. civate; tamen libere tenebatur, quare dicebatur habuisse libertatem a patre suo Romeo de Villanova.

Rostagnus de Porta, albergum, eminam civate.

G. Bonifasi, albergum, eminam civate.

Feraudetus, albergum et civatam.

Hu. de Porta, albergum et civatam.

Gill. Feraudus, albergum et civatam.

Jacobus, albergum et civatam.

P. Agassa, albergum et civatam.

Raimundus Bergius, albergum, civatam.

B. Lautaudus, albergum et civatam.

Gill. Lions de Tire, albergum et civatam.

Beatrix, uxor *Bo. Pael*, albergum, civatam.

Filii Petri Miquel, albergum et civatam.

R^us^ Peirona, albergum, civatam.

Peirona, albergum et cestarium.

3. — **Isti sunt de quista, ad arbitrium domini :**

R^us^ Maurel servit iii em. de civata, ij cestaria annone, et albergum, et capram pascal si habet oves vel capras, corroada de meire, aliam de bobus, et 1 fais de feno, et de pullis 1 quando habebat, et porquetum 1 quando habebat porquetos, et cupam vini.

Isn. Audebertus, ij cestaria annone et iij em. de civata, albergum, capram, corroadam de meire et aliam de bobus, et fais de feno, et pullum, et porquetum et cupam de vino.

P. Audebertus, similiter et simili modo.

Gil. R^us^, simili modo.

Gil. Asabert, simili modo, tamen ij cupas vini.

Ponc. Audebert, simili modo, tamen 1 solam cupam vini.

P. Azalbert, simili modo.

Ferauda Bellegena, simili modo, tamen ij cupas.

Joan de Maria, simili modo.

P. Maria, simili modo.

Is. Verdoli, simili modo, tamen 1 cupam.

Lotier, simili mòdo.

Miqueleti de Tire, simili modo.

R. Blacus, albergum, em. civatam (*sic*), corroadam de meire.

R. Peirona, simili modo.

Peirona simili modo et cestarium de civata.

Fornerii, albergum, em. civatam et corroatam de meire.

R. Bernardus, i cest. annone, xviij d.

R. Foucher, xviij d.

Miqueleti, i cestarium de annona, ij s.

Summa albergorum, lix.

Summa eminarum civate iiij^{xx} iiij.

Summa: xx cestaria annone.

Summa coroadarum de meire, xv.

Summa denariorum de minimis serviciis, v s.

Summa hominum qui dant capras pascales, si habent capras vel [oves] a xx supra; et sunt xi et sunt de quista ad arbitrium.

Item, dant pullum, porquetum, si pullos vel porquetos habuerint, quotcumque habuerint.

Summa cuparum vini, xiiij.

Summa faisorum feni, xij.

Summa corroadorum bovum, xij.

§. III. — *De castro superiori de Massoins* (1). C. Massoins superius.

(1) Infra, C. III, § 1, 2.

1. — Juraverunt P. Milo, Massoins, R^us^ Rostagnus, R^us^ Creices, P. Scofier, R^us^ Mounerius qui dixerunt quod castrum est domini Comitis ex comicione (1), (tres partes sunt proprie domini Comitis, alie sunt sub dominio ejus) (2), in quo est turnum (3); et habet ibi dominus Comes pro alberga, pro quolibet focco, xij d., et pro cavalcatis, tantumdem : (tamen solverunt xxi s. iiij d. jenuensium); justicias, quistas generales.

Caslani. 2. — **Caslani** :

Gill. Mauri facit albergum domino cum sociis, et eminam de civata.

Is. Berart, albergum et em. de civata.

R. Gabarel, albergum et em. de civata.

P. Sibieuda, albergum et em. de civata.

P. Gacho, albergum et em. de civata.

P. Dozo, albergum et em. de civata.

Ausilen, albergum et em. de civata.

Affare P. Marques quod tenet R^us^. Pautrier, albergum et civatam.

Gaufredus Jaubert, albergum et em. de civata.

R. Vera, albergum et em. de civata.

Jaumar, albergum et em. de civata.

Manfre, albergum et em. de civata.

Summa eminarum civate, xij.

Summa albergorum, xij.

Censiti. 3. — **Scensati** :

Massoins, 1 cestarium annone, 1 cupam vini et corroadam in vineis, et, quando porcum habebat, alber-

(1) Sic pro *commissione*, i. e. commisso.

(2) Verba inter uncos, inter cod. A lineas addita sunt sed antiquissime.

(3) Scilicet *albergum* ; infra, § IX.

gum ad duos homines, vel desconbladam (1) et coroadam de bobus.

Malbec, 1 cestarium annone et cestarium de civata et albergum duorum hominum et corroadam in vinea et aliam de bobus.

Rostagnus Mont, 1 cestarium annone et aliud de civata, corroadam in vinea et aliam cum bobus et desconbladam.

Rostagnus Tornafort, pro affari uxoris, servit ij s. et i d., cupam vini, desconbladam, corroadam in vinea et cum bobus.

Usuardus Marques, pro affari suo, em. de civata. (4 A, r°)

Gill. Pairolier, desconbladam et corroadam in vinea et aliam de bobus.

Po. Pairolier, desconbladam et corroadam in vinea, aliam de bobus.

Summa cestariorum annone, iij.
Summa cuparum vini, ij.
Summa corroadorum de bobus, vj.
Summa denariorum minutorum, ij s. vj d.
Summa corroadorum in vineis, vj.
Summa albergorum, si porcum habent, vj.
Summa cestariorum civate, ij cestaria et emine (sic).

4. — De quista denariorum ad arbitrium :

R. Rostagnus, eminam de civata comol (2), ad mensuram de Pujeto, aliam de annona, albergum duorum hominum cum porcum habet, corroadam in vinea et

(1) *Desconbladam* seu *descobladam*, a vocibus *de* et *copulare*, gall. découpler.

(2) *Comol*, a verbo *cumulus*, gallice *comble*.

aliam de bobus et quistam denariorum annuatim ad arbitrium.

R. Ruffus, cestarium leal annone et cestarium iij em. de civata, cupam vini, albergum cum porcum habet, corroadam in vinea et aliam de bobus, quistam denariorum ad arbitrium.

B. Pallia, cestarium de civata lial, albergum, corroadam in vinea et aliam de bobus, quistam denariorum.

Lions Pallia, i cestarium de civata lial, albergum, corroadam in vinea et aliam de bobus, quistam denariorum.

Flasira, eminam de civata et eminam de annona, ad mensuram de Pujeto, corroadam in vinea et aliam de bobus, albergum si porcum habet, quistam denariorum.

Gill. Mannace, 1 cestarium annone et aliud de civata ad lial, albergum, corroadam in vinea et aliam de bobus, quistam denariorum.

Steve Pautrier, 1 cestarium de civata et aliud annone, ij cupas vini, albergum, corroadam in vinea, aliam de bobus, quistam denariorum.

Gillelmus de Lierta, corroadam in vinea, aliam de bobus, albergum, quistam denariorum.

Rostagnus Raineut, 1 cestarium de civata et eminam annone, cupam vini, albergum, corroadam in vinea et aliam de bobus, quistam.

Rus Pejerus, albergum, corroadam in vinea, aliam de bobus, cupam vini, quistam.

Ymbertus, 1 cestarium annone, duas cupas vini et cestarium de civata et albergum et coroadam in vinea et aliam de bobus et quistam denariorum.

Gill. Mounerius, 1 cestarium de civata et em. de annona, albergum, coroadam in vinea et aliam de bobus, quistam.

Item, pro affari uxoris sue, ij cestaria annone et tria de civata, ij cupas vini.

R. Mounerius, 1 cestarium de civata et eminam de annona, corroadam in vinea et aliam de bobus. albergum, quistam denariorum.

P. Scofier, 1 cestarium annone et aliud de civata, ij cupas vini, albergum, corroadam in vinea et aliam de bobus, quistam denariorum.

R. Lambert, em. de civata, albergum, corroadam in vinea et aliam de bobus et quistam.

R^us^ Gai, em. de civata, aliam de annona, cupam vini, albergum, corroadam in vinea, aliam de bobus, quistam denariorum.

Gill. Jagan, cestarium de civata et em. de annona, albergum, corroadam in vinea et aliam de bobus, quistam denarierum.

Lambertus, em. de civata, albergum, corroadam in vinea, aliam de bobus, quistam denariorum.

Columba, nesciunt nisi quare dat quistam.

Rostagnus Laugerius, em. de annona et aliam de civata, albergum, corroadam in vinea, aliam cum bobus et quistam.

Jacobus Tornafort, 1 cestarium annone et aliud de civata, cupam vini, corroadam in vinea, aliam de bobus et quistam.

Gill. Textor, albergum, corroadam in vinea, aliam de bobus et quistam.

P. Milo, pro affari de Denaines, 1 cestarium de annona et aliud de civata; cupas ij de vino, uno anno, et alio, iiij; albergum et corroadam in vinea et aliam de bobus et quistam.

Anfos, cestarium de civata et aliud de annona, cupam de vino, albergum, corroadam in vinea, aliam de bobus, quistam.

R^us^ Ruffus et P. Ruffus I cestarium de annona et iij em. de civata, cupam vini, albergum, corroadam de vinea, aliam de bobus, quistam.

P. Faber, ij cesteria de annona, iii de civata, iiij cupas vini, albergum, corroadam in vinea, aliam de bobus et quistam.

5. — In furno, iij partes.

Item, in uno molendino tres partes, quid (1) appellatur molendinum de Valfrigida.

Item, molendinum de Spaiala est proprium.

Item, aliud quod appellatur molendinum de Lunel.

Item, parador.

6. — Vinea una in Albaric, viij foisoiratarum.

Item, aliam in traversa de Gardiola, ix foisoiratarum.

Item, vinea P. Laugerii, vij fosoiratarum.

Item, alia in Viial (2), xx fosoiratarum.

Item, aliam in Cervaireto, ix fosoiratarum, quam sibi obligatam habebat G. R^us^ pro xv s. raymundensium.

Ortum unum in Costa, juxta ortum Jacobi Tornafort.

Item, alium in Spaiala, juxta ortum Gillelmi Mannace.

Item, alium ante hostium domus Tornafort.

Item, alium ad Collam.

7. — **Terre :**

Condamina in Lunel, viij cestaratarum, et est quarteria.

Item, aliam in Cornialeda, iiij cestaratarum et est quartira.

(1) Sic pro *quod*.

(2) Forte *Unal*.

Item, aliam ad Fulient, v cestaratarum et est quarteria.

Item, aliam condamina [m] als Champs, xviij cestaratarum et est tercira.

Item, alia in Bagons, xv cestaratarum in tribus locis qui sunt tascales communiter.

Item, alia ad Viletam, trium cestaratarum et est tascalis.

Item, aliam a la Solca, v cestaratarum et est tascalis.

Item, alia ad Campum del Preire, v cestaratarum, que est tascalis.

Item, alia in Campo de Baudo, unius cesterate, que est quarteria.

Item, alia in Crosa de Rota, trium cestaratarum, que est tascalis.

Item, alia ad Clotum dAselme, trium cestaratarum, tascalis.

Pratum unum in Bagons, trium cechoratarum.

Item aliud in Dolzinis, v cechoratarum.—

Item..... (1).

§ IV.— *De Castro Massoins inferioris.* (2)

(4 A, v°) C. Massoins inferius.

1.— Gillelmus Miquel, Isn. Mauri juraverunt et dixerunt quod dictum castrum est totum proprium domini Comitis, in quo habet domum ubi tenentur vegetes (3) duo et habet pro alberga xij d. in quolibet focco et pro cavalcatis tantumdem et solverunt xvi s. viij d.; quistas, justicias omnes.

(1) Cætera desideratur.

(2) Infra, C. III, § 1, 2.

(3) i. e. dolia.

Caslanus. 2. — **Caslanus** :

Bonus filius, in quo habet albergum dominus cum sociis suis et bestiis, quibus dat civatam.

Censiti. 3. — **Scensati** :

P. Jaucerandus, 1 cestarium civate de cavallaie, cupam vini, corroadas duas in vinea et de quolibet porcellaia 1 porquetum, et de qualibet coaia (1) de pullis 1 pullum, et capram unam a xx supra, (silicet, postquam quis habebat xx capras dabat unam tantum quotcumque haberet), in Pasca ; et qualibet septimana, 1 caseum a qualibet mejeria de suis bestiis, (2) usque ad festum Sancti Johannis, et post, de qualibet cella (3), a festo Sancti Johannis ultra (4), 1 caseum ; et corroadam de bobus ; quistam denariorum ad arbitrium domini.

Gill. Jaucerandus facit eadem ;

Laures (5) fratres (6) facit eadem ; et isti tres fratres serviunt i em. annone.

P. Garac facit eadem; em. annone.

P. Toetas facit eadem et cestarium annone.

Miquel facit eadem ; tamen nullus infrascriptorum dat annonam.

Gill. Pelestoi facit
Lions Pelestoi facit } eadem.
Lions Mauri facit

(1) Coaia, couvée.

(2) Subaudi *a Pascha*.

(3) Cella, domuncula (gallice *cellier*) ubi casei asservandi reponuntur.

(4) Supplendum est : *usque ad Pascham*.

(5) *Laurens Jaucerandus*.

(6) Sic pro *frater*.

P. Pijo servit eadem ;
R. Baudot,
Gill. Borja,
Doneuta,
P. Gregorius,
P. Gili,
Guil. Brunus,
Blacardus,
Dalmascius,
Laugerius,
P. Vaca,
Po. Vezianus,
R^a Laugeria,
Johanna Pijo,
} eadem.

Steve Gregori,
Marti Huguo,
P. Barata,
R. Mauri,
Miquel Mauri,
R^us Martel,
Poncius Giraldus,
Rostagnus Porquerius,
Aimericus,
P. Mauri,
Gill. Garaniam,
Marti Chabonel,
Milo,
Gill. Gregorius,
R^us Pijo,
Bernardus Gregorius,
plus 1 cestarium de civata et 1 cupam vini.
Oliverius,
} omnes eadem.

Sibieuda Blacha,
Gill. Chabrier,
Laures Chabrier,
Po. Martel,
Po. Giraldus,
P. Chabrier,
Gill. Miquel, iiij d. pro vineis.
} omnes eadem.

Omnes dant desconbladam v costarum.

Omnes dant annuatim quistam denariorum ad arbitrium.

4. — Ortum juxta ortum Veziane.

Item, ortum juxta [ortum] Gill. Miquel, quod fuit Marti Rostagni.

Item, ortum juxta ortum B. Gregorii.

Item, ortum juxta ortum Gill. Bruni.

Prata nulla.

Vinea una in cloto de Cornu, juxta vineam P. Cabrier

Item, alia in eodem loco, justa vineam Pel Stort.

Item, alia ad puteum de Cornu ; — in quibus vineis sunt xvj foisaratis *(sic)*.

Terre nulle.

Furnum.

Summa cuparum vini, xlvij.

Summa corroadarum, ix^{xx} viij.

Summa desconbladarum, xlvij.

Summa eminarum de annone (*sic*)....

Summa de civata, eminas... (1).

De pullis, capris, porquetis, caseis non potest fieri summa.

(1) Annonæ et avenæ mensurarum numerus vacat.

IV. — *De Castro Vilari.*

1.—Juraverunt Lautaudus, R^us^. Gardoli, R. Gabarel, et dicunt quod majus dominium est domini Comitis et habet ibi pro alberga, in quolibet focco, xij d.; — item, pro cavalcatis xxij d.: — solverunt xj s.; justicias, quistas secundum statuta.

Item, habet ibidem quedam spalia pro dominio G. R^l^ de Massoins, quod est aplicatum domino Comiti.

2° — In quo castro Gill. R^us^ habebat quosdam homines, scilicet:

Hugo Borrella, i cestarium annone et aliud civate, corroada in vinea et aliam de meire, desconbladam.

Borel, idem et eadem.

B. Crespi et Rostagnus Crespi, idem et eadem.

Laures, idem et eadem.

P. Duran, ij cestaria de civata, ij annone, desconbladam, ij corroadas.

Joan Gaufre, ij corroadas, desconbladam.

P. Gaufre, ij corroadas et desconbladam.

Jacobus, xij d., em. de civata, albergum trium hominum.

Et isti viij dant quistam ad arbitrium.

3. — Perronella, gallinam.

Domus Petri de Leusira, iij s. vj d., et em. de civata.

Joan Ganella, em. de civata.

Rostagnus Balbus, em. de civata.

Marti Arnaudus, pro vinea, vj d.

Item, 1 terram que vocatur terra Andree, circa mediam cartairatam.

Item, habet in hominibus suis bannum et in bonis

hominum Prioris duas partes et in illis duabus partibus Poncius de Massoins habet iiij^{tam} partem.

Summa de annona, vj cestaria.
Summa de civata, vij et eminam j.
Summa de corroadis, xiiij.
Summa de desconbladis, viij.
Summa denariorum, v. s., excepto de albergis et cavalcatis.
Item, 1 gallinam.

(5 A r°)
C. Turreta.

§ VI. — *De Castro de Turreta* (1).

R. de Gileta, Rostagnus de Todono juraverunt et dixerunt quod castrum tenetur sub dominio dominorum de Pujeto; tamen dominus Comes habet ibi majus dominium et pro alberga in quolibet focco, xij d. et pro cavalcatis, xij d., annuatim; justicias, quistas secundum statuta.

C. Bonsonum.

§ VII. — *De Castro de Bonsono* (2).

Juraverunt Rostagnus de Bansono, Raimundus Bertrandus, qui dixerunt quod castrum tenetur sub dominio domini [de] Pujeto et dominis (*sic*) de Crocquis et Johannis de Glaneses; tamen majus dominium est domini Comitis et habet ibi pro cavalcatis l. s. annuatim; albergam dicunt quod nunquam dederunt; item, habet ibi justicias, quistas, secundum statuta.

C. Revestetum.

§ VIII. — *De Castro Revesteti* (3).

Juraverunt P. Andreas et Marinus et dixerunt quod

(1) Supra, C. I, § 13 et Infra, C. II, § 45.
(2) Supra, C. I, § 11.
(3) Supra, C. I, § 14 et infra, C. II, § 46.

majus dominium est domini Comitis. Tamen domini de Crocquis habent 1 albergum pro *salvataria*, et sunt ibi qui de novo viderunt facere homenagium predictis dominis de Crocquis, cum nil haberent ibi; — et habet ibi dominus Comes pro cavalcatis xx s.; albergam non dant; justicias, quistas, secundum statuta.

§ IX. — *De Castro de Bellovidere.* C. Bellumvidere.

1. — Tornafort miles juratus, dixit quod dominus Comes habet ibi albergum sive tornum et castrum est suum et habet ibi pro albergua iiij^{or} libras et pro cavalcatis iiij^{or} libras, justicias omnes et quistas.

2. — Item, David, R^{us} Crespel frater, Bertrandus Botin, Ysoardus Botin, Petrus Botin, Jocerana uxor Jocerani, Galvagii tres fratres, R^{us} Flazaut, R^{us} Galian, Petrus Domingo, Petrus Ayraut et Azales Faraudessa; isti omnes fiscales dant, sive magis vel minus, annuatim iiij^{or} libras.

Gill. R^{us} et P. Pascal dant i gallinam iij d. et fogassam ij d.

3. — Duo molendina in quibus molunt homines de Belvezer et homines de Rocabellgeria.

Furna duo.

Unum parador.

4. — **Vinee** : — Una vinea ad Marcelli, ubi sunt viij foisoirate; item alia ad granicam Bermundorum, iiij^{or} foisoiratarum; item, ij vinee viij foisoiratarum juxta vineam Cordelliorum; item, alia ad Balmassam, viij foisoiratarum; item, una vinea a La Pira, ij foisoiratarum; item, una vinea a Truls, xviij foisoiratarum; item, una in cloto ospitalis, trium foisoratarum.

5.—**Prata** :—Unum pratum ad rivum Dospalliare, v

cechoratarum ; item , aliud ad Murans , trium cechoratarum; item, aliud ad molendina de Gordolo , ij cechoratarum ; que sunt in territorio de Rocabellgerira.

6. — Tres cabane ubi reponuntur casei, de quibus habentur ix casei , valentes xv s. (1)

7. — Ortum unum subtus barrium.
Item, alium ad fontem de Belvezer.

8. — **Terre** : — Una in Goutro , vj cestaratarum. Item, alia ad Salsam, v cestaratarum de quibus potest haberi sexta pars.—Item, alia in Termeuzl, x cestaratarum, et est sexta.—Item, alia in Costa de Gastets, trium cestaratarum, et est quintira , — Item , alia ad Rocas dels Paulis , trium cesteratarum , et est quintira. — Item , alia ad Saorzina, vj cestaratarum, et est quintira. Item, alia ad Samoel, trium eminatarum, et est quintira. — Item, medietatem campi de Palsia, trium cestaratarum, et est sexta.—Item ad Solcam dAutes, aliam, et est quartira. — Item, alia ad Solquetam, i cestarate, et est quartira. — Item, aliam juxta terram Bermundorum, ij cestaratarum, et est quintira. — Item , alia, in Berteumon, ix cestaratarum, et est quartira.— Item, unus Campus de Lauza, v cestaratarum, et est quintira. — Item, aliam in Autes, vj cestaratarum, et est quintira. — Item, alia in Cerro trium, cestaratarum, et est quintera. — Item, alia ad Malam Aquam, iiij cestaratarum, et est quintira.

9. — Cassa del'squirals (2).
Multi nugerii de quibus possunt haberi xxx s.

(1) Ista vox *cabane* et illa *cellæ* castri *Massoins inferioris* unum et idem sonant. Supra, C. II. § 4, 3.

(2) Gall. *la chasse des écureuils.*

Pasquier de Nados (1) et de loco qui dicitur Lantuscella (1).

Pasquerium de Alpibus in estate.

Summa, xij l.

§ X. — *De Rocabellgira* (2). C. Rocabellgira.

1. — Paulus Bonifacius, Gill. de Gordolo, P. Matheus, juraverunt albergam iiij l. et pro cavalcatis iiij l.; justicias et quistas omnes.

2. — **Servicia** : — P. Matheus viij d. pro vinea; Borjesa, i cupam vini pro vinea.

3. — Item, furnum quod valet vx s. — Item, affare domini Comitis Gillelmi (3) quod valet c. s.

§ XI. — *Çastrum de Manoinas* (4) est castrum dirrutum, cujus territorii et castri (*sic*) emit dominus Romeus (5), nomine domini Comitis, ubi est bannum, pasquerium et tasqua. C. Manoinas.

§ XII. — *De Castro antiquo dirruto quod vocatur Mirendol* (6). C. Mirendol.

Gill Galiana, Gill. Sigaudus juraverunt dicere veritatem de dominicaturis quas domini de Ysia tenebant in territorio de Mirendol et de Roca, antiquo et diruto castro, contiguis.

In primis dixerunt quod Jordanus Riquerius tenebat

(1) Verba : *et de loco.... Lantuscella* in cod. A cancellata sunt.
(2) Infra, C. II, § 36.
(3) Guillemus Guillemini, comes Vintimilii.
(4) Supra, C. I, § 31.
(5) Romeus de Villanova.
(6) Supra, C. I, § 22, 4 et § 24.

xv cestaratas in plano de Roca, ubi est crosum de Castello; datur sexta pars.

Item, domini de Ysia tenebant valleriam de Chabaudo, xv cestaratarum, et est quarteria.

Item, Enricus Riquerius, unam terram xx cestaratarum, et est quintira.

Item, molendina duo; banna, incultum et terra circumquaque, et est meigira.

Item, prope molendina, xv cestarate, et sunt sexteria.

Item, ca[m]pus de Tieulira et de Ruistint, xxv cesteratarum; dant (*sic*) sextam.

Item, terram de Yscla de Maigre, xxx cestaratarum; dant quartonum.

Item, terram de Poimaireda, xx cestaratarum, et est sexteria.

Item, Campus comu, ix cestaratarum, et sunt quarterie; — et sunt ibi multe terre tascales.

Item, dominus Episcopus tenet injuste xv cestaratas ad oliverium, et domini de Ysia percipiebant, inde, quintenum.

Item, ad Fraisse, v cestarate et sunt quinteria.

Pons Bertrandus de Nicia emit a quibusdam de Monte Olivo, scilicet Petro Coreroba et fratre, quoddam cerrum (1) in territorio predicto, quod tenebant domini de Ysia.

Gill. Riquerius occupavit de novo quamdam terram in territorio de Ysia, quam tenebant predicti domini ad Palliol.

Lacs. § XIII. — *Castrum de Lacs.*

Ubi predicti domini tenebant terras, ad oliverium,

(1) Pro *cerram* seu *serram*; hispanice *sierra*

ix cestaratarum, et sunt sexteria. Item, campus de Baisadondas, vj cestaratarum, et [sunt] quinteria. Item, pratum juxta molendina, vij sechoiratarum.

Unum pratum in Cebola, unius sechoirade.

§ XIV. — *De Castro de Roca, dirruto* (1). (5 A v°.) C. Roca.

In cujus territorio dominus Comes habet pasquerium.

Item, vinea que fuit Gill[i] Pissa-Mol, unius cestarate.

Item, vinea de Pererier, quam excolit Gill. Sebolla.

Item, habet ibi palacium in montanea.

Item, habet patium supra ecclesiam sancti Sufferiani, ubi dominus comes Sancho fecit turrem.

Item, domum Leoni, juxta ecclesiam, quam emit dominus Raimundus Berengerius comes.

§ XV. — *Castrum de Pilia.* C. Pilia.

Juraverunt Gill. Barreria, Aubertus Batull, Joan de Roca et R. Bau, qui dixerunt quod dominus Comes habet ibi, pro quolibet fuco (2), de alberga xij d.; item, pro cavalcatis, xij l. de consuetudine, tamen secundum statuta, x servientes armatos; justicias omnes, quistas.

Vinea una ad Piolar, juxta vineam Frontier, xij foisairatarum.

Terra una ad passum de Trul, vj cesteratarum, et est tascalis.

Item, alia in Rancurel, v cestaratarum, et est tascalis.

Item, alia ad Callam de Figuet, viij cestaratarum, et est quintira.

Ortos duos in Valle, quos excolit B. Pellicerius.

Item, tascam de Trastornart et de Saletis.

(1) Supra, C. I, § 3.

(2) Corr. *foco.*

C. Luceramum. § XVI (1). — *Castrum de Luceramo* (2).

Gill. de Pilia juravit, qui dixerunt *(sic)* quod dominus Comes habet ibi pro alberga c s., pro cavalcatis c s. usque ad adventum regiminis Romei; post, viij l.; justicias, quistas, banna et multas hermenias (3) et nemora que concluduntur.

C. Brau. § XVII. — Item, ibidem est *Castrum dirrutum quod vocatur Brau*,

Et confiniatur cum territorio Aspezelli, quod est Comitum Vintimilii, et cum territorio Pilie, qui dictum territorium ex comanda habuerunt ab Anfonsio, comite Provincie, et cum territorio de Luceram et cum pluribus aliis, ubi dominus Comes percipit tascas et fenum et pasquerium.

C. Luceramum. § XVIII. — *De Castro de Luceramo.*

Gill. de Pilia (4).... juraverunt, qui dixerunt quod dominus Comes habet ibi pro alberga c s., pro cavalcatis viij l., justicias omnes, quistas, banna omnia (5) et terciam partem de perceptione camperiorum, pasqueria, scilicet de averi extraneo de l bestiis, v s., et sic de singulis quinquagenariis.

Item, de grege, i multonem usque ad numerum x quinquagenariorum, et ultra, ij multones, quantumcumque averis fuerit.

Item, in mascello, de qualibet bestia grossa, vj d.

(1) § in cod. A cancell.

(2) Supra, C. I, § 6.

(3) *Hermasta* seu *hermalia* : agri inculti.

(4) Cetera nomina desunt.

(5) Prima lectio, sed ab ipso scriptore cod. A cancell. : *in bannis duas partes.*

Item, de minuta, i d.

In turno, in albergo R. Folardi, unum palinum (1).

Multas hermenias et terras cumenals, de quibus habentur tasque, que confrontantur, sicut inveni per cartularium Gill. Terii,.....

Item, xij^{am} partem de pretio molarum que venduntur.

§ XIX.— Hec remanent inquirere:

1. *Castrum de Gileta* quod dicitur nihil dare. C. Gileta.
2. *Castrum de Ferris* (2). C. Ferri.

§ XX. — *In Castro de Berera* (3). (6 A r°) C. Berera

Joan Aslo, R^{us} Rainaudus, P. Rei, jurati, dixerunt quod majus dominium habet dominus Comes, albergam xxx s., cavalcatam vij l.

Item, habet ibi quedam servicia pro Rostagno Badato, faidito: — Ballinier, iij d.; Gill. Porquier et frater, vj d.; Gill. Ymperator, xviij d.; item, iij d.; P. de Berra, ix d. — Item, Ermelina tenet i ortum; — quistas, justicias, pasqueria, secundum statuta.

§ XXI. — *In Castro de Levens* (4). C. Levens.

R. de Navis, P. Ybaudus, Asalbert, Gill. Marti, Maurinus, jurati, dixerunt quod majus dominium habet, albergam c s., cavalcatam unius militis cum equo armato vel x l.; justicias, quistas, pasquerium.

§ XXII. — *In Castro de Cosarasa* (5). C. Cosarasa

Gill. Brunus, Joan Roquier, Gill. Maurel, jurati,

(1) Scriptores codd. B. et C. legerunt *palmum*, sed male; legendum puto *palinum* pro *palisum*, *grenier à paille*.
(2) Infra, C. II, § 49.
(3) Supra, C. I, § 4.
(4) Supra, C. I, § 7.
(5) Supra, C. I, § 5 et infra, C. III, § 7.

dixerunt quod majus dominium habet, albergam l s., calvacatam unius militis cum equo non armato vel c s.; justicias, pasquerium, quistas.

C Roquasparvira § XXIII. — *In Castro Roquesparvire* (1).

Gill. Rasaudus, Gill. Milo, B. Ymbertus, jurati, dixerunt quod majus dominium, albergam xx s., cavalcatam xx s., justicias, quistas, pasquerium, quedam alia.

. C. S. Blazius. § XXIV. — *In Castro sancti Blazii* (2).

Rostagnus Manda, P. Creiso, P. Faber, jurati, dixerunt quod majus dominium, albergam iiij l., cavalcatam iiij l., justicias, quistas, pasquerium et quedam alia, si remanet, domino Comiti.

C. Aspermont. § XXV.— *In Castro de Aspermont* (3).

Gill. Mauri, P. Tasquier, Gill. Bonaudus, jurati, dixerunt quod majus dominium, albergam l s, cavalcatam l s., justicias, quistas, pasquerium et quedam alia, si remanet.

C. Torretæ. § XXVI. — *In Castro de Torretis.*

R. Boiso, Bonaudus, Steve Laurens, jurati, dixerunt quod majus dominium, albergam l s., cavalcatam l s., justicias, quistas, pasquerium.

Item, affare de Gairondis, ex delicto B. Riquerii, faiditi, qui tenebat dictos homines quos post dejescit de castro Milo Chabaudus.

C. Roqueta. § XXVII. — *In Castro de Roqueta.*

Rainaudus de Roqueta, Po. Marti, P. Blac, jurati.

(1) Supra, C. I, § 18 et 23.
(2) Infra, C. II, § 62.
(3) Supra, C. I, § 10, et infra, C. II, § 61.

dixerunt quod majus dominium, cavalcatam pro quolibet focco xij d., justicias, quistas, pasquerium; de alberga sunt liberi ex privilegio quod vidi.

§ XXVIII. — *In Castro de Pelliono.* C. Pellionum.

Philipus Juvenis, R^us Clericus, F. Ricardus, jurati, dixerunt quod majus dominium, albergam lx s., cavalcatam lx s., quistas, justicias, pasquerium.

§ XXIX. — *In Castro de Turbia* (1). C. Turbia.

B. Barel, Joan Azalfre, Joan Jaucerandus, P. Figira, jurati, dixerunt quod majus dominium, albergam c s., cavalcatum c s., justicias, quistas, pasquerium.

Item, sunt ibi multa querenda superius notata.

§ XXX.— *In Castro de Co[m]ptes* (2). C. Comptes.

R. Beregerius, R. Saurina, R^us del Serre, Rostagnus de Castel, jurati, dixerunt quod majus dominium, cavalcatam x l.; albergam non donant; justicias, quistas, pasquerium. Tamen est questio de dominio et proprietate, ratione B^i Riquerii qui illud tenebat.

§ XXXI. — *In Castro novo* (3). C. Castrumnovum

Rostagnus de Porta, Joan Auteman, P. Boniaudus, jurati, dixerunt quod majus dominium, cavalcatam unius militis cum equo armato vel x l.; de alberga non dederunt; justicias, quistas, pasquerium secundum statuta.

§ XXXII. — *In Castro de Toeto.* C. Toetum.

Gill. de Belvezer, Rostagnus Canbrier, Hu. Arlont,

(1) Supra C. I, § 1, et infra, C. III, § 6.
(2) Supra, C. I, § 2.
(3) Supra C. I, § 9.

jurati, dixerunt quod majus dominium habet, albergam xx s., cavalcatam xx s., justicias, quistas, pasquerium.

C. Abolena. § XXXIII. — *In Castro de Abolena.*

B. Dalfi, P. Oliverius, B. de Claus, jurati, dixerunt quod majus dominium, albergam l s., cavalcatam l s., justicias, quistas.

C. S. Dalmascius. § XXXIV. — *In Castro Sancti Dalmascii.*

R^us^ Oliverius, R. Joan, R. Textor, G. Miquel, jurati, dixerunt quod majus dominium, albergam c s., cavalcatam c s., justicias majores, quistas, et in justiciis minimis que sunt dominorum, terciam partem.

Ca. S. Martinus et Vennaisonum. § XXXV. — *In Castro Sancti Martini et Vennaisoni.*

P. Milo, Gill. Riquelmo, Gill. R^us^, jurati, dixerunt quod majus dominium, albergam iiij l., calvacatam iiij l., justicias majores, quistas, pasquerium.—Que duo castra tenet dominus Comes occasione delicti domini Guillelmi comitis (1), propter juras (*sic*).

C. Rocabellgira. (2) § XXXVI. — Supra est. *In Castro de Roca Bellgira* (3). Gill. Bernardus, R. Peletus, Iusuardus Bernardus, Joan Coc, jurati, dixerunt quod majus dominium, albergam iiij l., cavalcatam iiij l.

C. Turris. § XXXVII. — *In Castro de Turri.*

P. Gillemus, R^us^ de Croquis, R^us^ Grec, jurati,

(1) Guillelmus Guillelmini, comes Vintimilii.
(2) § cancell. in cod. A.
(3) Supra, C. II, § 10.

dixerunt quod majus dominium, albergam lx s., cavalcatam lx s., justicias, quistas majores.

§ XXXVIII. — *In Castro seu villa de Lantoscha.* C. seu villa Lantoscha.

Hu. Chabannaudus, Rainardus de Roca, Gaufridus Mauran, Hu. Rolandus, jurati, dixerunt quod (1) villa est domini Comitis propria, ubi dominus Comes habet albergam iiij l., de quibus diminutur (*sic*) vj s. pro priore de Gordolono; calvacatam lxx s., justicias, quistas et banna.

§ XXXIX. — *In Castro de Loda.* C. Loda.

R. de Loda, Gill. Serenus, F. de Loda, jurati, dixerunt quod majus dominium, albergam xx s., cavalcatam x s., justicias, quistas majores.

§ XL. — *In Castro de Alog.* C. Alog.

P. de Sala, juratus, dixit quod majus dominium, albergam v s., justicias, quistas, calvacatas secundum posse.

§ XLI. — *In Castro Marie.* C. Maria.

Bo. Dies, Gill. Clericus, jurati, dixerunt quod majus dominium, albergam xxx s., calvacatam xxx s., justicias, quistas.

§ XLII. — *In Castro de Claus.* (6 A v°) C. Claus.

Gill. Bajulus, P. Boisira, Maurinus Steve, jurati, dixerunt quod majus dominium, albergam lxx s., cavalcatam lxx s., justicias, quistas majores.

(1) Verba *majus dominium*, quæ in cod. A linea signata habentur, cod. B scriptor merito suppressit.

C. Duels. § XLIII. — *In Castro Duels.*

Passeronus, R^us Tizanus, R. Rostagnus, F. de Pirllis, jurati, dixerunt quod est proprium domini Comitis; albergam x l., cavalcatam secundum posse, quistas, justicias omnes.

C. Mons Olivus. § XLIV. — *In Castro de Monte Olivo* (1).

B^us Laugerius, B. de Castel, P. Montolieu, jurati, dixerunt quod majus dominium habet; albergam donant Gillelmo Riquerio et sociis, ex venditione facta sub *lege comissoria* (2); cavalcatam secundum posse, justicias, quistas majores, pasquerium.

C. Turreta. § XLV. — *In Castro de Turreta* (3).

Bo. Clemens, Armericus, Gill. Baudoi, Hu. Camarant, jurati, dixerunt quod majus dominium, albergam xij d. pro quolibet focco, cavalcatam xij d. pro focco quolibet, justicias, quistas.

C. Revestetum. § XLVI. — *In Castro de Revesteto* (4).

Rostagnus de Revest[et]o, P. Andreas, P. de Along, jurati, dixerunt quod majus dominium, albergam x s., cavalcatam x l., justicias, quistas.

C. Todum. § XLVII. — *In Castro de Todo.*

Gill. de Todo, Rostagnus, F. de Bonsono, P. Chaufer, jurati, dixerunt quod majus dominium, albergam l s., et est querendum de aliis; sed tamen per adempre

(1) Infra, C. II, § 63.
(2) Digest. 18. 3; 8 ff. Scævol. et Cod. l. 4, tit. 54, leg. 4.
(3) Supra, C. II, § 6.
(4) Supra, C. I, § 14 et C. II, § 8.

veniunt in cavalcatis servientes vel s. (1) secundum statuta ; justicias , quistas , pasquerium.

§ XLVIII. — *In Castro de Felicono.* C. Feliconum.

Giraudus Mauri, Airicus Laurens, Ponc. Jorda, Manquel Bordel, jurati, dixerunt quod majus dominium, albergam x s., cavalcatam xxx s., quistas , justicias , pasquerium.

§ XLIX. — *In Castro de Ferris* (2). C. Ferri.

R. Laugerius, juratus, dixit quod majus dominium ; albergam non dedit; cavalcatam xv s., justicias. quistas.

§ L. — *In Castro Sancti Dalmascii salvage.* C. S. Dalmascius Salvage.

Albergam l s., cavalcatam l s., justicias, quistas.

§ LI. — *In Castro seu villa Sancti Stephani.* C. seu villa S. Stephanus.

Albergam ix l., cavalcatam ix l., justicias, quistas.

§ LII. — *In Castro Lieuzole.* C. Lieuzola.

Albergam, lx s., cavalcatam lx s., justicias, quistas.

§ LIII. — *In Castro Sancti Salvatoris.* C. S. Salvator.

Albergam l s., cavalcatam l s., justicias, quistas.

§ LIV. — *In Castro de Raiplas.* C. Raiplas.

Albergam xx s., cavalcatam xx s., justicias, quistas.

§ LV. — *In Castro Ylonse* (3). C. Ylonsa.

Albergam lx s., cavalcatam lx s., justicias, quistas.

(1) Solidorum quantitas desideratur.
(2) Supra, C. II, § 19.
(3) Supra, C. II. § 1.

C. Tire. § LVI. — *In Castro de Tire.*

Albergam l s., cavalcatam l s., justicias, quistas.

C. Toetum. § LVII. — *In Castro de Toeto.*

Albergam lxxv s., cavalcatam lxxv s., justicias, quistas.

C. Bairols. § LVIII. — *In Castro de Bairols.*

Albergam xv s., cavalcatam xv s., quistas, jnsticias.

C. Tornafort. § LIX. — *In Castro de Tornafort.*

Albergam x s., cavalcatam x s., justicias, quistas.

C. Malausena. § LX. — *In Castro Malausene.*

Albergam xx s., cavalcatam xx s., quistas, justicias.

(7 A r°.)
C. Aspermont. § LXI. — *In Castro de Aspermont* (1).

1. Gill. Mauri, Gaufridus Oliverius, R. Bonifacius, jurati, dixerunt quod castrum est proprium domini Comitis et habet ibi palacium, furnum.

Vinea una xxx fosoiratarum que est nova. Pratum unum medie sechoirate.

Colonmars. 2. **Terre in Colonmars :**

Duas terras xx cesteratarum.
Item, aliam ad furnos, xiij cestaratarum.
Item, aliam in Maians, xx cestaratarum.
Item, aliam in Peraireda, xx cestaratarum.
Item, aliam in colla de monegas, x cestaratarum.
Item, aliam in Porcills, xxxv cestaratarum.
Item, aliam in Mont Ausor, vij cestaratarum.
Item, condaminam de Malcor, ix cestaratarum.
Item, aliam ad Collum, iiij cestaratarum.

(1) Supra, C. I, § 10, et C. II, § 25.

De quibus habetur tasca solum, propter defectum populi.

3. **Servicia hominum** :

Servicia hominum.

Quilibet foccus, xij d.

Item, quilibet habens porcum, si interfecerit illum, donat cambam [seu] v d.

Corroadam in seminibus, scilicet de bobus quilibet qui boves habet, alioquin de persona.

Banna, justicias omnes, pasquerium totum et est magnum.

Item, homines ejusdem loci donant de omnibus terris suis tascam, scilicet xiij^am^ partem; similiter et extranei donant tascam.

Item, de omnibus vineis et figairetis suis donant tascam similiter, scilicet de vino et ficubus xiij^am^ partem; (habuerunt xl saumate (*sic*) (1), xviij cestaria de ficubus).

Item, de ortis, tascam.

Albergam l s., cavalcatam l s.

§ LXII. — *De Castro sancti Blazii* (2).

C. S. Blazius.

Dixerunt quod similia servicia et usatica habet dominus et tamen plus, quare quilibet habens capras donat edum (3) i; albergam iiij l., cavalcatam iiij l.

(4) § LXIII. — *In Castro de Mont-Olivo* (5).

C. Mons Olivus.

1. G. Fulco, juratus, dixit quod dominus Comes habet ibi affaria B. de Ysia, forestati; in quo affari sunt vinea una, juxta vineam Folcorum, quam tenet Rostanetus de Porta, que fuit Joan Morre.

(1) Intelligend. *saumatas vini*.
(2) Supra, C. II, § 24.
(3) Hædum.
(4) Hic § in cod. A cancellatus est.
(5) Supra, C. II, § 44.

2. In Castro de Mont-Olivo habet dominus Comes hec servicia pro B. de Ysia, faidito, et Riquerio :

Bermundus servit vj d., pro vinea de Pauseta.

P. Baudran, pro alia vinea ibidem, x d.

Item, Bertradecqui, i d., ut dicunt; tamen, Prior de Belloloco dicit quod vj d. debent servire, pro vinea juxta viam publicam.

Item, Rostagnus Saurina, ij s. pro vinea juxta vineam Gill^i. de Rigaido.

Gill. Fulco servit ij s.

Gill. Morre vendidit unam vineam P. Corobe, que servit vj d.; et illam vineam dictus P. Corroba vendidit Rostagno de Porta et dictum servicium non solvitur, nec fuit solutum diu est.

Gill. Lions vendidit unam vineam Gill^e Montolivo, que servire debet x d.

Qui B. de Ysia et Riquerii (1), faiditi, habebant xij^m partem in dominio dicti castri de Mont-Olivo, tam in bannis, justiciis, ribagiis, pasqueriis et aliis.

(11 A r°) C. Ysia. § LXIV. — *In Castro de Ysia.*

1. Gill. Galiana, R. Brassuc, Callia, R. Ricardus juraverunt quod castrum est domini Comitis, ubi habet palacium; tamen, domini de Ysia faciunt ibidem querelam.

Furnum est domini Comitis, tamen inde nil habetur.

Tria molendina in territorio de Mirendol, dirruta.

Pratum in Cebola i sechorate; item, aliud ante villam, iij sechoratarum.

2. **Vinee :**

Vinea de mari, xiij fosoiratarum; item, aliam ad morier, v foisoratarum; item, aliam ad sorboriam, viij foisoratarum.

(1) Corr. *Riquerius*

Item, una ad Campus ros, xviij foisoiratarum; item, aliam ad Salam, x foisoiratarum.

Item, aliam ad Balmetam, x foisoiratarum.

Item, aliam ad pinum, viij foisoratarum.

Item, aliam ad mare, c foisoratarum.

Item, aliam supra viam, vj foisoiratarum.

Item, aliam in vallono, xiiij foisoratarum; aliam ad mesieg, xxv foisoratarum.

Summa: ij^{c} viij foisorate, ubi sunt multe ficulnee et in aliis terris que sunt proprie.

3. **Vinee forestatorum :**

Una vinea R. Baudo, in costis, vj fosoiratarum.

Pratum unum ante Villam, trium sochoiratarum.

Terre :

Una terra v cestaratarum, ad condaminam de pratis.

Item, ibidem, aliam iiij cestaratarum.

Item, una terra, ibidem, iiij cestaratarum que sunt tercire.

Item, aliam ante Villam, xij cestaratarum, de qua habetur medietas et ultra, x cestaria.

Item, ibidem, duas terras iiij cestaratarum, que est (1) megira.

Item, unam terram, ante Villam, ij cestaratarum, que est megira.

Item, aliam, in territorio de Montolieu, viij cestaratarum, de qua habetur quinta pars.

Item [aliam] ad fontem de Ulmo, vj cestaratarum, que est tascalis.

Item, aliam ad Fraice, viij cestaratarum, que est quartira.

Item, terra Gill^{i}. Millo, ij cestaratarum, donat quartonum.

(1) Lege : *sunt megire.*

Item, omnes habentes bestias deferunt saumatam de lignis, in natale Domini.

4. **Terre forestatorum :**

Unam terram super Balmam, que fuit R^{i}. Baudo, iiij cestaratarum, que est tascalis.

Item, ad collam, [aliam] unius eminate.

Item, omnes donant tascam de figairetis et vineis.

Item, donant tascam de omnibus terris, masatis (1) et de novo aquisitis.

5. **Vinee :**

A. — Titulus de vineis de mari :

B. Luca, R^{us} Luca donant sinque, unam v^{tam} partem de vineis de mari.

P. Englès, v^{tam} partem, de vinea de Ortigier.

R^{us} Preire sinque.

B. — Vinee que donant quartonum :

P. Arnaudus donat quarto.

Johan Reu, quarto.

Gill. Azo, quarto.

P. Engles, de vinea de Salis, quarto.

R. Asson, cartonum.

Danasso, quarto de omnibus fructibus vinee sue.

C. — Vinee de Noutorira, que donant sinque, unam v^{am} partem :

R. Bresca, v^{am} partem.

Rostagnus Bau, sinque.

R. Tardieu, sinque.

R. Ricardus, sinque.

Mandina Girmana, sinque.

(1) Pro *mansatis*, a verbo *manere*.

Alasays Camellina, sinque.
R. Meie, sinque.
Danoba, sinque.
Mateuda Sigauda, sinque.
Gill. Maurec, sinque.

6. **Servicia ejusdem castri et sunt jenuensium:** Servicia.

Barnoinus, xiiij d. et ob.

Pons Espeuta, xv d., scutellam de civata, corroadam de bobus si habet boves, et si non, de persona, et ita fit de omnibus aliis.

Paulus, iij d.

R. Sigaudus, iiij d.; item, viij mouturals de frumento.

Gill. Rei, i d.; item, i moutural frumenti.

Bertrandus Ledou, ix d.; item, i moutural de frumento; item, aliud moutural de ordeo.

Callianus, ix d., moutural de frumento, aliud ordei; iij^{cio} anno, corroatam de bobus vel persona.

Bertran Magal, per ij anno, quolibet anno, iij ob.; iij^{cio} vero anno, i d.

Gill. Ace, xij d.; item, iiij mouturals de frumento.

Rostangnus Masuc, xxi d., moutural de frumento; per ij anno corroadam, iij^{cio} est liber.

Gill. Capel, xviij d., iiij mouturals de frumento, iiij ordei, corroadam.

P. Arnaudus, xij d., ij mouturals annone.

Domina Luca, uno anno, x d.; alio, xj d. et ob.; iij^{cio} anno, corroadam.

R. Perire, iiij d. et ob., moutural ordei.

(1) ..... ix d., moltural annone, aliud ordei, corroadam.

(1) Nomen deest.

Gill. Arnaudus, v. d. et ob.

Bertran Arnaut, x d. et ob., ij mouturals ordei, coroadam quolibet anno, tam ipse quam P. Arnaudus.

Rogerius Luqua, quolibet anno, x d.; item, per ij annos, i d. et ob.; iij^{clo} vero anno, i d.; item, ij mouturals annone, aliud ordei.

R^{us} Figura, uno anno, xv d.; item per ij annos, xv d. et i ob.; ij mouturals ordei.

Bertran Girma, ij d.; ij moutural ordei.

Rostagna Meullesa; uno anno, iij s. iij d. et ob., plenam scutellam annone; alio anno, iij s. iiij d., scutellam ordei.

Joan Calvi, vij d., moutural mixture.

Bertran Luqua, ix d. et ob. per ij annos; iij^{o} vero anno, viij d.; annuatim, scutellam annone.

R^{us} Gestoi, ij s. vj d.; moutural ordei ad *ras*, uno anno; alio vero, annone.

P. Calvi, ii d.; iiij^{to} vero anno, partem corroade.

R^{us} Poicella, uno anno, ix d; alio vero anno, ix d. et ob.; et sic uno anno, scutellam annone; alio, scutellam ordei.

Bertranda Rustege, ij s. vj d., iiij moutural annone, iiij moutural ordei, duas corroadas [de bobus] si boves habet, aliter de persona.

R. Breca, xviij d. et ob., iiij molturals ordei; uno anno, corroadam; alio, non.

Gill. Comptes, vj d. et ob., iiij mouturals annone; uno anno, corroadam; alio, non.

Ademarius (1).....

Joan Comptes, iij ob. per ij annos; iij^{clo} vero, i d.; tantumde[m] donat frater ejus.

R^{us} Eve, xviij d., ij mouturals annone et ij ordei: iij^{clo} anno, corroadam.

(1) Lacuna in cod. A.

RAPPORT

SUR L'ÉTAT DES ÉTUDES CONCERNANT

LES TEMPS PREHISTORIQUES

LU A LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

PAR

M. L'ABBÉ FRANÇOIS TENOUGI

Chanoine honoraire de Marseille.

1. — Apparition et développement des êtres vivants jusqu'à la création de l'homme.
2. — Première occupation de la terre par les nations primitives. — Ages de la pierre, du bronze et du fer.

FÉVRIER ET JUIN 1875

MARSEILLE

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE V• P. CHAUFFARD

RUE DES FEUILLANTS, 20.

1876.

Limitation des Connaissances Physiques.

Rien n'est plus étonnant que la facilité avec laquelle les mêmes données géologiques ont formé la matière des systèmes cosmogoniques les plus opposés. Des savants ont cru que le monde a été produit par l'énergie essentielle, nécessaire de la matière ; que des révolutions, des catastrophes nombreuses, ont tour à tour détruit et enfanté de nouvelles séries d'êtres. D'autres ont admis des transformations successives amenées paisiblement à travers une série incalculable de siècles. D'autres ont attribué aux atomes une vie intime qui procédant avec choix et développant les aptitudes et les organes, par une proportion exacte avec les milieux où ils s'agitent et les êtres avec lesquels ils sont en contact, est parvenue, de l'état d'insensibilité absolue, jusqu'à la pleine activité de l'intelligence. Ces nombreuses théories, qui succèdent à des milliers de systèmes déjà ensevelis dans l'ombre, prouvent que les données de la science sont insuffisantes et incomplètes, malgré de nombreuses découvertes, et l'application de tant d'esprits distingués

Mais rien ne montre davantage l'obstination que mettent certains savants à soustraire le monde à l'action d'une intelligence supérieure et à réduire les actes intellectuels de

l'homme à une pure élaboration d'éléments matériels. Cependant le passage de la matière brute, soumise au mouvement, à la matière pensante, n'a jamais pu être constaté et rien dans les couches sédimentaires, rien dans la physique, rien dans l'anatomie et la physiologie comparées ne fournit une base quelconque à cette opinion.

Il y a plus : supposons que « le but de la philosophie « naturelle consiste à ramener les modifications du monde « à des mouvements d'atômes produits par leurs forces cen- « trales constantes, ou, en d'autres termes, à résoudre les phé- « nomènes de la nature en mécanique des atômes. On est obligé d'avouer que « la conception, d'après laquelle l'univers « serait éternellement composé des mêmes parties mises en « mouvement par des forces centrales, n'est qu'un simulacre « d'explication. (1) »

« Des contradictions insolubles révèlent dans tous les « temps l'écueil de la philosophie atômistique ; non-seulement « dans l'état présent de nos connaissances, la pensée n'est pas « explicable à l'aide de ses conditions matérielles, ce dont tout « le monde tombera d'accord ; mais en vertu de la na- « ture des choses, elle ne le sera jamais. L'opinion que ce pro- « blème pourra un jour être résolu par l'esprit humain, grâce « aux conquêtes intellectuelles qu'il aura faites, et qu'on ex- « pliquera enfin la pensée, à l'aide des connaissances matériel- « les, est une erreur. »

Celui qui parle ainsi est un partisan de la libre pensée, pour qui Dieu, l'âme, le libre arbitre, la loi morale sont des mots vides de sens! Etant sorti, de propos délibéré, de la voie battue par tout le genre humain, il préfère se heurter à des contradictions, à des erreurs, et livrer son esprit à des études sans règle et sans résultat définitif.

Il avoue « qu'aucun arrangement, ni aucun mouvement de « parties matérielles ne peut servir de pont pour passer dans « le domaine de l'intelligence. Le mouvement ne peut pro-

(1) Les bornes de la philosophie naturelle, discours prononcé par M. Du ois-Reymond, au sein de l'Association des Naturalistes. 1873 Leipzig.

« duire que le mouvement ou rentrer à l'état d'énergie « potentielle : l'énergie potentielle, à son tour ne peut rien, « hormi de produire du mouvement, maintenir l'équi- « libre, exercer pression et traction : la quantité d'énergie « reste la même. Dans le monde matériel rien ne peut arriver « au delà de cette loi, et il ne peut arriver moins qu'elle « n'exige. » C'est dire, d'une façon obscure, que rien dans le monde matériel ne se fait librement et avec connaissance: « l'ef- « fet mécanique est toujours égal à la cause qui s'épuise à le « produire. »

« L'humanité, depuis deux mille ans, et malgré toutes les dé- « couvertes de la science, n'a pas fait de progrès essentiel « dans l'explication de l'activité intellectuelle, à l'aide de ses « conditions matérielles. Vis-à-vis de la question : qu'est-ce « que force et matière ? et comment donnent-elles naissance « à la pensée ? Il faut que le philosophe se résigne, une fois « pour toutes, à ce verdict humiliant : *Ignorabimus* »

Malgré une sentence si sévère, M. Dubois Reymond réclame encore « le droit d'examiner librement et d'établir par « voie d'induction les rapports entre l'esprit et la matière, « sans se laisser entraver par des mythes, par des dogmes, « par des systèmes qui n'empruntent leur autorité qu'à l'an- « cienneté de leur origine. »

Passe pour les systèmes qui ne sont après tout que de purs jeux de l'esprit; passe encore pour les mythes qui ont obscurci la vérité en la voilant et donné des fantômes à la place de la réalité. Mais pourquoi, dans cette ignorance absolue à laquelle nous condamne la recherche scientifique livrée à elle-même, ne pas s'abriter sous la croyance universelle qui, en tout temps comme en tout lieu, admet une intelligence suprême, distincte de ce monde qu'elle gouverne en souveraine ? Pourquoi ne pas reconnaître dans l'homme une intelligence distincte des organes mais admirablement unie à ces organes ?

Si l'on voit, en effet, « les conditions matérielles modifier « souvent l'activité intellectuelle ; si l'on voit, dans le cours de « la vie, l'esprit humain croître, pour ainsi dire, et décroître avec « l'organe qui en est le siége: si l'on voit l'âme dépendre, dans une « foule de circonstances, de l'état permanent ou transitoire de

« l'encephale : » est-ce que l'union intime de l'âme avec l'instrument de son activité ne donne pas une explication satisfaisante de ces accidents et de ces faiblesses? La raison est-elle plus satisfaite d'entendre notre auteur nous dire : « La théorie de « l'évolution et de la sèlection naturelle me porte à admettre « que l'âme a pris d'abord naissance, à la suite de *certaines* « *combinaisons* de la matière, et que *peut-être* étant devenue « héréditaire comme tant d'autres facultés, elle s'est élevée et « perfectionnée dans sa lutte pour l'existence, par d'innom- « brables opérations ? »

Ainsi, par un peut-être, par une possibilité, par une supposition, on s'élève contre les impossibilités, contre les contradictions qu'on a signalées : on soumet son esprit, non à l'autorité d'un dogme antique, mais à la frivolité d'un système à peine éclos du cerveau de Darwin. M. Dubois-Reymond soutient que : « La théorie de Charles Vogt qui regarde les actes in- « tellectuels comme une fonction du cerveau, en sorte que la « pensée est au cerveau, ce que la bile est au foie et l'urine aux « reins, est exempte de critique. » D'autre part il nie la possi- « bilité « d'expliquer l'activité intellectuelle par la structure du « cerveau, comme l'action sécrétoire est expliquée par la « structure de la glande. La connaissance la plus intime de « l'encéphale, à laquelle nous puissions aspirer, ne nous révèle « que de la matière en mouvement ; mais aucun arran- « gement, ni aucun mouvement de parties matérielles, « ne peut servir de pont pour passer dans le domaine de l'intel- « ligence. »

Après un avœu si formel d'impuissance, confirmé par le vague des théories qu'enfante la libre pensée, la sagesse consiste à restreindre le cercle des investigations scientifiques, conformément aux données de l'expérience, et à ne demander à la nature que ce qu'elle peut nous donner, c'est-à-dire la connaissance exacte des faits et la succession des phénomènes mais non la solution des questions de première origine et de fin dernière.

« Tout repousse la théorie qui attribue aux seuls agents « physiques l'origine des êtres organisés ou même la dérivation

« des flores et des faunes actuelles, par la transformation con-
« geniale des flores et des faunes précédentes.

« Les produits de ce qu'on appelle les agents physiques
« sont les mêmes sur toute la surface du globe ; ils ont
« été toujours les mêmes dans toutes les périodes géologi-
« ques. Au contraire, les êtres organisés différent par-
« tout et ont toujours différé à tous les âges. Entre deux
« séries de phénomènes si bien caractérisés, il ne peut y avoir
« ni rapport de causalité, ni rapport de filiation. (1). »

Au point de vue de la morale, le système de plusieurs époques et de plusieurs centres de création est par lui-même indifférent. Il en est de même de la question des bouleversements généraux ou partiels, du passage de certaines espèces d'êtres vivants d'une époque à une autre, de la variation de certaines espèces. Mais il est nécessaire d'admettre l'intelligence présidant à l'origine des choses, et l'action des forces physiques sous l'influence de l'intelligence créatrice.

La pensée d'une intelligence souveraine est la clé de voûte de tout système raisonnable du monde et donne seule à l'ensemble des phénomènes physiques, la simplicité, la clarté, la précision. Otez la clé, tout système régulier est impossible.

L'exégèse biblique est désintéressée dans la question des créations successives. Elle nous enseigne que la flore et la faune actuelle ne remontent pas au-delà du tohu-bohu qui a précédé l'œuvre des six jours ou des six époques. (2)

Mais ce tohu-bohu peut avoir été produit par une catastrophe géologique qui aurait anéanti complètement les organismes antérieurs. Le difficile est de déterminer la démarcation entre les mondes primitifs ou intermédiaires et le monde actuel.

L'ordonnateur suprême a pu dans chaque période créer des séries nombreuses d'êtres pourvus d'intelligence et d'amour,

(1) Agassiz.

(2) *St Thomas en job. C.* 40 *lect* 2 admet, comme très-orthodoxe, la pensée de St Augustin, que les jours de la genèse désignent moins la succession du temps que les divers genres des choses produites.

en état de le louer et de le glorifier ; il a pu se proposer aussi de préparer le sol pour les êtres intelligents qui devaient l'occuper dans la suite et y trouver des trésors de chaleur, de vie, de lumière et d'activité. Dieu varie infiniment le système de ses magnifiques créations, il transforme les mondes et en renouvelle les habitants. Dieu n'a pas eu besoin de milliers de siècles pour former la terre, mais en la formant lentement il a offert à l'intelligence de l'homme un magnifique sujet d'études. Qui oserait nier qu'un être intelligent et raisonnable manquait à ces œuvres admirables et terribles pour les comprendre, s'en servir et en exprimer l'hommage au créateur !

Quoiqu'il en soit de toutes ces suppositions où la pensée humaine s'élance sans pouvoir s'arrêter, il importe de ramener les études scientifiques à leur domaine propre, qui est la connaissance exacte des faits et de la succession régulière des phénomènes, avec les avantages que l'homme peut en retirer.

RAPPORT

SUR L'ÉTAT DES ÉTUDES CONCERNANT

LES TEMPS PRÉHISTORIQUES

I.

L'apparition et le développement des êtres vivants jusqu'à la création de l'homme.

La science découvre peu à peu la série naturelle des êtres, l'ordre de leur apparition, l'enchaînement des phénomènes vitaux, la corrélation des organismes, les rapports des divers êtres animés avec la nature et avec l'homme. Elle voudrait arriver à connaître comment la vie s'est manifestée au sein de la matière, par quel procédé les diverses espèces d'êtres vivants ont apparu ? Mais Dieu s'est réservé la connaissance exacte de ce grand secret contenu dans l'infinité de sa puissance créatrice. La science peut toutefois se flatter d'approcher toujours de la solution parfaite du problème. Mais la divergence des avis et le conflit d'affirmations et de négations contraires nous prouvent que la connaissance de la nature est encore bien incomplète. Cependant tout nous indique un ordre, résultat d'une force intelligente qui a su ce qu'elle voulait faire et pourquoi elle le voulait faire.

La terre, nébuleuse condensée, masse incandescente refroidie, solide dans ses fondements, liquide et boueuse à sa surface,

agitée par des vent, simpétueux, travaillée par l'électricité, par la chaleur, fécondée par la lumière : voilà l'état primitif. Des soulèvements produits par des feux internes, des refroidissements à la surface, font émerger les montagnes, creusent le lit des mers, établissent les inclinaisons des couches stratifiées.

L'observation nous révèle l'état présent des roches qui constituent le sol et les rapports des divers dépôts, mais elle ne nous apprend point comment les uns et les autres ont été formés ; elle n'explique point les grands phénomènes dont la surface du globe a gardé les traces, ni les influences qui ont modifié la structure des roches et leurs minéraux. Nous savons seulement que les roches changent encore d'état et de composition, que le sol se transforme incessamment, que les dépôts les plus puissants se modifient sous l'influence combinée de la chaleur et de l'eau, de l'électricité et de l'affinité chimique, des attractions moléculaires et des mouvements mécaniques. Ainsi nous nous rendons raison du passage graduel des terrains de sédiment aux roches cristallines, du contournement des couches, de leur structure schisteuse, du striage glaciaire des roches, de la formation du sable, des galets et du limon, de l'influence des eaux à de grandes profondeurs, de la décomposition des silicates par les eaux agitées.

La terre s'offre à nous comme un tout aux mille parties articulées, ayant une corrélation parfaite. Les terrains primitifs et de transition sont comme le squelette et les cartilages de ce grand corps : Les terrains secondaires et tertiaires en sont comme la chair et les muscles ; enfin le diluvium revêt le monde comme la peau revêt le corps de l'animal ; l'ordre et la symétrie se montrent jusque dans les chaînes de montagne et dans les cours des fleuves.

Si l'on veut calculer par siècles le temps qu'il a fallu, d'après notre faible expérience, pour que les sédimens secondaires et tertiaires aient été déposés par les eaux, l'imagination s'égare dans une durée sans terme appréciable : mais si l'on considère la puissance infinie de la Cause première, de la souveraine Intelligence, de la Vie éternelle, on comprend que le grand Archi-

tecte, ayant prévu toutes choses pour une fin déterminée, a pu donner au monde sa forme actuelle dans moins de temps.

L'inspection des fossiles nous apprend que la terre n'a pas toujours eu la même enveloppe, car les êtres, dont ils sont les débris, ont vécu à la surface, avant d'être enfoncés dans les profondeurs. Les restes d'animaux marins contenus dans des dépôts qui recouvrent d'autres dépôts renfermant des ossement d'animaux terrestres, prouvent que la mer a occupé plusieurs fois les mêmes régions. D'autre part, les mêmes formes animales ne semblent pas persister dans la succession des couches. Les espèces primitives font place à de nouvelles espèces; on en conclut que des catastrophes soudaines ont détruit à diverses époques une partie des êtres animés.

Ces perturbations physiques coïncident avec la disparition des flores et des faunes anciennes et avec l'apparition de flores et de faunes nouvelles. Ces bouleversements semblent aussi avoir été séparés les uns des autres par de très-longs intervalles, jusqu'à ce que le monde s'est arrêté à la condition de son état présent : tout semble indiquer une série de périodes ou de créations. L'ensemble de la flore et de la faune actuelle, avec tout l'ensemble des races humaines actuelles, appartient à une même période, sans qu'aucune espèce descende par évolution, des êtres ayant vécu dans les périodes antérieures.

Les premiers êtres organisés renfermés dans les couches les plus profondes marquent l'époque où la vie apparut sur la terre.

Par un acte subit, indépendant des forces physiques de la matière dont les produits n'ont jamais varié sur aucun point ni à aucune époque, la vie apparut un jour snr la terre. Une multitude d'êtres organisés, différents d'espèces et de nature, se sont montrés successivement, qu'aucun lien de causalité, aucune filiation ne rattache aux phénomènes physiques. Puis, avec la vie s'est montrée l'intelligence, la volonté, la liberté, indices d'une nature supérieure et étrangère à toute la série des êtres qui ont précédé l'homme.

Une première vie se manifeste, dès les premières formations: de nombreuses espèces d'êtres vivants, aux formes diverses, persistent, avec leurs caractères propres, à travers les formations postérieures. C'est d'abord la vie des plantes primitives, algues immenses, forêts de fougères gigantesques, plantes marines à consistance ligneuse, renfermant pour l'avenir d'immenses dépôts de chaleur, de lumière et de mouvement que l'industrie humaine exploitera. Puis la vie animale au degré inférieur, dans les roches les plus profondes, (1) mollusques, crustacés, zoophytes, annelides, radiaires, en un mot des représentants de toutes les classes d'animaux non vertèbrés, d'animaux marins, destinés à former, par leurs débris, d'immenses blocs de silicates et de calcaires, des schistes et des marnes que le génie humain utilisera pour les arts.

Ainsi la vie brille au milieu des êtres insensibles, mobiles et variables dans leur forme et leur composition intime. La matière solide, liquide, aériforme, impondérable, prête à la vie ses éléments qu'elle transforme, qu'elle absorbe, qu'elle s'assimile, qu'elle soumet à son activité inépuisable. Les êtres vivants de leur côté élaborent des couches entières de terrains, et rendent aux élémens leurs atômes dissous et divisés.

Les poissons, d'abord petits et peu nombreux, se développent à mesure que les mers gagnent en profondeur: (2) Dans les formations suivantes, les plantes terrestres se montrent nombreuses mais éparses sur des îles basses et de peu d'étendue. Ce sont des conifères des lepidodendron, des lycopodiacés, des prêles ou équisetacés, des fougères. Ce sont les plus élevés d'entre les végétaux dépourvus de fleurs, les moins élevés d'entre ceux qui fleurissent. Les premiers persistent dans toute la série des houilles jusqu'aux dernières couches des terrains de transition ou Dyas ; mais de grands arbres qu'ils étaient, ils sont devenus de simples herbacés. Les forêts vierges du Brésil donnent une faible idée de la végétation exubérante de cette époque.

(1) *Formation Cambrienne et Silurienne.*

(2) *Formation Devonienne*, calcaire carbonifère, grès rouge, schiste anthraciteux.

Les poissons ont acquis un développement prodigieux. Leur squelette est cartilagineux, leur corps recouvert de plaques osseuses et brillantes ; leur bouche est armée de dents formidables ; le lobe supérieur de la queue, où se continue la colonne vertébrale, dépasse le lobe inférieur.

Les végétaux fossiles fournissent des indications sur l'histoire physique et le climat des premiers âges de la terre, vu l'influence de la lumière, de la chaleur et de l'humidité sur les plantes et les arbres. La température paraît avoir été uniforme sur la surface de la terre jusqu'à l'époque de la houille. La chaleur a ensuite diminué près des pôles et la différence des saisons s'est manifestée : le changement devient encore plus sensible au milieu de l'époque tertiaire.

La disposition des madrépores et des polypiers fossiles, dans les anciens terrains, indique aussi une température élevée ; la chaleur était plus uniforme sur la surface de la terre et s'élevait au degré de nos mers tropicales. On trouve, en effet, dans les régions polaires, des polypiers fossiles, semblables à ceux qui vivent aujourd'hui dans les eaux de l'Equateur, vers lesquelles les corallaires sont descendus.

Sur la terre ferme on trouve des quadrupèdes à sang-froid, des sauriens qui se rapprochent des poissons, les premiers mollusques *pulmonés* et quelques insectes *névroptères*. De nombreux végétaux de la famille des *Labiés* se développent jusqu'à la fin des dépôts jurassiques.

La vie semble s'affaiblir dans les dernières couches des terrains de transition. Seule, la classe des reptiles prend un développement prodigieux et caractérise, par ses formes gigantesques (1), les premières formations secondaires. En même temps les végétaux conifères se multiplient avec les palmiers et la classe des monocotyledonés. On découvre les premiers oiseaux et les premiers mammifères, des marsupiaux, des insectivores, des oiseaux d'une taille supérieure à la taille

(1) *Labyrinthodon, Rhyncosaurus, Thecodontosaurus* et dans l'Afrique Australe, *Ondenedon, Galeosaurus*.

de l'autruche. Avec les terrains jurassiques (1), le nombre des animaux fossiles s'est accru ; reptiles gigantesques et bizarres, tortues, poissons, crustacés supérieurs, insectes de tous ordres sauf les *lepidoptères*.

La faune de l'époque crétacée ne montre aucune classe nouvelle, il n'y a pas de mammifères ; les classes inférieures prédominent. D'innombrables *foraminimifères* fournissent la silice et la chaux de ces dépôts.

Le règne végétal a changé aussi dans les formations secondaires : immenses dépôts de végétaux de la classe des scrofulaires, des orobanches, dont la graine est enfermée dans un pericarpe distinct, monocotylédonés, ou dicolytedonés : mais les premiers ne prédominent à aucune époque et n'ont point atteint leur développement parfait avant l'apparition des seconds.

Dès les premiers dépôts de l'époque tertiaire se montre une foule de mammifères carnassiers et herbivores de moyenne grandeur, des pachydermes, des chauves souris, des rongeurs, de nombreux oiseaux et des tribus d'insectes. Dans la région moyenne les espèces sont plus nombreuses, plus variées, et de plus amples dimensions : avec le mastodonte, le dinothérium, l'hyparion, se trouvent le chameau, la girafe, le singe, le bœuf, le mouton, le chat, le cochon. Dans les embouchures des fleuves de l'Europe moyenne, qui ont formé nos golfes et nos bassins inférieurs, nageaient de nombreux Cetacés. La région tertiaire supérieure contient des genres éteints de cerfs, de chèvres, de lièvres, de loups, d'ours.

L'ordre et la succession des dépôts sedimentaires, leur superposition, la qualité de leurs fossiles sont à peu près déterminés en Europe, mais dans les autres parties du monde, des dépôts attribués, à cause de leurs fossiles, à des époques distinctes et éloignées l'une de l'autre, ou à une même épo-

(1) *Formation Iurassique*, dépôts alternatifs d'argiles sablonneuses et de Calcaires oolithiques — grès du Lias, Calcaires compactes, marnes feuilletées.

que de formation, sont disposés dans un ordre différent de superposition ou de juxtaposition. Ainsi la chronologie, la succession, ou le synchronisme des formations géologiques sont incertaines touchant l'ensemble de la surface terrestre. Des fossiles d'une même espèce, provenant de points très-éloignés l'un de l'autre, appartiennent à des âges différents et a des formations distinctes. On ne peut donc établir avec certitude la répartition des fossiles entre les roches de formations différentes. Enfin la distinction des terrains secondaires et tertiaires est loin d'être incontestable, puisque, en certaines régions, les premiers presque entièrement oblitérés semblent se confondre avec les derniers.

D'autre part l'ordre de succession des espèces animales n'est point fixé : des espèces attribuées à des époques différentes, dans une région, seront peut-être reconnues comme ayant été contemporaines sur l'ensemble de la surface du globe. A mesure que les recherches s'étendent à des régions plus éloignées et à une plus grande portion des Continents, on trouve réunies sur le même point, dans une même couche, bien des espèces qui avaient été attribuées a des formations d'époques différentes. L'ordre des formations et leur âge relatif ne peuvent donc être fixés d'après le caractère de leurs fossiles, surtout quand on compare des régions éloignées.

A mesure que la température s'abaissa, la flore et la faune prirent les caractères de l'époque actuelle. Les animaux et jusques aux mollusques descendirent des pôles vers l'Equateur. Ceux qui y demeurèrent prirent le type des pays froids: (1) chaque région eut sa flore et sa faune appropriées à son climat.

Quand les dépôts des transports fluviatiles superposés aux terrains tertiaires formèrent le terrain diluvien, les terres émergées avaient à peu près la forme et le relief actuel, avec une flore et une faune semblables à celles d'aujourd'hui : peu d'espèces alors vivantes se sont perdues, malgré l'extension momentanée des glaciers.

(1) De Saporta *Température des temps géologiques*, Marcou, *carte géologique du monde* 1873.

Les restes organiques de cette époque dite quartenaire se trouvent dans les cavernes, dans les comblements des vallées et des plaines. Depuis ce temps aucune nouvelle espèce végétale et animale n'a été créée. L'Europe, l'Asie, les deux Amériques, l'Australie avaient une faune dont les animaux actuels sont les descendants directs ; seulement elle était plus variée, car plusieurs genres et espèces, surtout de grands animaux, ont été détruits depuis l'apparition de l'homme dont les débris et les monuments primitifs sont associés à leurs ossements.

La paléontologie nous montre l'apparition successive d'êtres doués d'une organisation de plus en plus parfaite. Elle nous apprend que le degré de perfectionnement n'a porté ni sur les organes isolés, ni sur chaque groupe d'animaux ; le même plan organique ne s'est pas toujours perfectionné. On ne saurait donc considérer l'ensemble du règne animal, ni chaque genre ou espèce, comme une série d'êtres ayant passé de l'état rudimentaire à un état plus élevé, pour aboutir à un être complet et parfait. Les types plus compliqués sont venus après les types plus simples, mais non par dérivation, par transformation, par évolution naturelle de ceux-ci. Les mollusques et les corallaires de transition etaient aussi bien doués, aussi parfaits que ceux qui peuplent nos mers : les espèces supérieures des mollusques ont paru avant les inférieures.

Les animaux vertèbrés, les mieux doués quant à leur espèce, sont venus, il est vrai, les derniers, mais les mammifères, dont on a trouvé les restes dans les premiers dépôts secondaires (le *Trias*), (1) offrent beaucoup d'analogie avec des espèces que nous avons sous les yeux. La plupart des espèces éteintes se rangent naturellement dans l'intervalle des espèces vivantes. Plusieurs de celles-ci sont supérieures aux espèces éteintes, d'autres ont rétrogradé ou sont demeurées stationnaires. Pour la plupart

(1) *Trias*. Terrain keuprique, grès-bigarrés, avec marnes irisées séparées par des dépôts calcaires. Calcaire conchylien, muschelkalks upper new *red sandstone and red marl*. *Vosges*, *Rhin*, *Var*.

l'ensemble des caractères s'est perfectionné, mais rien n'indique une évolution constante et progressive d'un type à un autre. On peut dire, au contraire, que les types des végétaux et des animaux ont successivement remplacé les types antérieurs à mesure que ceux-ci disparaissaient. Le même pays a été habité, à divers âges, par une succession de types dont les espèces et les genres ont varié, dans chaque ordre zoologique, d'un âge à un autre.

L'homme ne descend pas d'un animal inférieur, en vertu de la transmutation des espèces. L'invariabilité des espèces est le fait. En admettant la variabilité de certaines espèces, on ne serait pas tenu de l'admettre pour tous les types : il faudrait, d'ailleurs, prouver que l'homme vient du singe. Est-ce du chimpanzé ou du gorille, mais on les trouve d'une organisation trop inférieure aux races humaines les moins développées ! On a supposé la variété éteinte des anthropoïdes, êtres mythologiques dont rien ne justifie l'existence, sinon *la loi inévitable de toute formation naturelle* : mais cette loi imaginaire n'est point observée par la nature.

Les diverses espèces de singes ne produisent pas entr'elles. L'homme serait donc sorti d'un singe anthropomorphe, né d'une souche commune, mais les formes intermédiaires ne se montrent nulle part. Huxley avoue que, « les différences structurales de l'homme et du singe sont consi-« dérables et significatives, que chaque os du gorille porte une « empreinte par laquelle on peut le distinguer de l'os humain « correspondant et que, dans la création actuelle, tout au « moins, aucun être intermédiaire ne comble la brèche qui « sépare l'homme du troglodyte » (1). D'autres à bout de raisons attendent de l'avenir les preuves que le présent leur refuse.

Vogt remplit l'intervalle par des microcéphales, des idiots de naissance, dont le cerveau a subi un arrêt dans son développement. Ce monstre par arrêt de développement comblerait le vide que ne remplit aucun type normal ; « son anomalie mar-« que une conformation intermédiaire qui, à une époque inter-« médiaire, était normale. »

(1) *Place de l'homme dans la nature*, traduit Par Pally

Cette théorie ne repose sur aucune preuve et Vogt reconnaît que le microcéphale est incapable de se perpétuer, ne vivant que par les soins que lui donnent les autres hommes. Les premiers hommes devaient, au contraire, avoir plus de force et d'intelligence pratique, pour résister aux causes de destruction. La conformité plus grande d'organisation entre certaines espèces n'est pas une preuve de filiation. L'être moral de l'homme lui est propre et M. Wallace soutient avec raison que la selection naturelle ne s'applique pas à l'homme : selon lui, le « passage de l'animal s'est effectué, sous l'influence d'intelli« gences supérieures qui, s'ajoutant à la selection naturelle, « auraient produit l'homme, comme l'homme produit des varié« tés dans chaque espèce d'êtres vivants. »

L'homme a été créé tel que nous le voyons par le Souverain être. L'intelligence suprême a donné à la matière sa substance, ses formes, ses mouvements, ses attractions, ses répulsions et les règles invariables dont elle ne s'écarte jamais. L'impuissance de l'esprit humain à découvrir les secrets de la nature intime des corps et le principe immédiat de leurs attributs, prouve l'infinité de la Puissance qui a formé le monde.

Cette vérité ressort plus claire encore de l'observation des sciences biologiques. Quelque progrès que fasse l'esprit humain dans l'ordre des faits physiologiques et anatomiques, il se demandera toujours comment les premiers éléments d'Azote, de Carbone, d'Oxigéne, d'Hydrogène, peuvent produire un commencement d'organisation ? Comment une cellule, une fibre, un tube, doués d'une puissance inouïe d'assimilation, de rejection, de jonction, parviennent-ils à façonner les divers tissus, à construire tant d'organes compliqués et doués de tant de puissance ? D'où vient qu'ils y procédent d'après un plan déterminé, invariable, uniforme, allant toujours au plus pressé, mais arrêtant leur travail de formation quand chaque individu a pris son développement spécifique, et ne travaillant dès lors qu'à le conserver et à le recomposer ?

Il est vrai qu'aux forces physiques et chimiques on associe les forces vîtales circulant dans les nerfs et dans les muscles.

Cette circulation des forces vitales explique à peine le jeu de la vie, elle ne nous apprend point comment le corps à pu se former et se développer d'après un plan invariable. Il faut toujours remonter à une première force, à une intelligence suprême qui a donné le premier mouvement, qui maintient la fixité, la régularité des mouvements, la fixité, la régularité de la constitution des corps, la fixité, la régularité des lois qui regissent les êtres.

Première occupation de la terre par les tribus primitives. — âges de pierre, de bronze et de fer.

Depuis vingt ans, les archéologues n'ont cessé d'explorer les couches terrestres, afin d'y découvrir des monuments et des objets propres à suppléer au silence ou à la confusion des historiens et des chronologies, touchant les temps préhistoriques. C'est là sans doute un vaste champ ouvert aux études scientifiques, puisque les temps historiques des peuples illustres ne remontent guères au-delà du VIIIme siècle avant l'ère chrétienne et, pour de nombreuses nations, l'espace qui appartient à l'histoire proprement dite est encore plus restreint.

I° La première règle à suivre, dans cette étude, est de distinguer et de séparer l'archéologie des époques préhistoriques de l'archéologie des époques historiques : car on trouve souvent juxtaposés, dans le même sol, des ruines et des débris, restes des divers peuples qui l'ont occupé à des époques différentes.

II° La seconde règle consiste à apprécier le degré de civilisation des peuples anciens par la nature des matériaux

dont ils confectionnaient leurs armes, leurs outils et leurs instruments. De là est venue la division des temps préhistoriques en quatre âges: — 1° L'âge de la pierre taillée où les instruments tranchants sont le silex dont on sépare les lames par le choc, ou qu'on aiguise par le frottement; — 2° l'âge de la pierre polie où l'équarrissage et le polissage de la pierre est soumis à des procédés artificiels; — 3° l'âge de bronze ou de cuivre mêlé à l'étain. Ce mélange a été une des premières découvertes de l'homme; — 4° l'âge du fer forgé, qui touche à l'âge du fer ciselé des temps historiques.

III° La troisième règle porte que la division en quatre âges ne préjuge nullement la chronologie précise de ces âges et n'établit point de synchronisme; elle sert seulement à classer les objets qui appartiennent à chaque âge.

La question préhistorique présente des éléments complexes.

1° Il y a la question du terrain où se trouvent les objets ayant servi à l'homme et les produits de ses mains et de son intelligence; 2° Il y a la question de la faune et de la flore contemporaines; 3° Il y a enfin la recherche des mouvements géologiques et des forces immédiates qui ont amené la surface du globe à un état qui permettait à l'homme d'y vivre et de s'y perpétuer. (1)

Deux faits sont constatés: 1° Ces faunes et ces flores n'ont pas toujours changé brusquement, à la suite des divers phénomènes physiques qui se sont manifestés sur le globe: mais dans bien des cas, les modifications de la vie animale et végétale se sont produites lentement, à mesure que s'opérait le soulèvement des diverses chaînes de montagnes, l'émersion des plaines, l'exhaussement du fond des mers; à mesure aussi que la lumière du soleil agissait avec plus de puissance sur la surface de la terre, — 2° L'homme a vécu et lutté avec les animaux paléontologiques sur les terrains tertiaires et quaternaires.

(1) Barande, *système silurien du centre de la Bohême.*

L'homme a établi sa première demeure (2) dans les cavernes des roches granitiques, dans les coulées de Basalte, dans le Calcaire, dans les boues agglutinées que les feux souterrains ont amoncelé dans les anciens bassins hydrauliques.

Il s'est abrité dabord dans le creux des troncs d'arbres, dans des cabanes posées entre les branches des arbres.

Les grottes les plus anciennes de l'Auvergne sont presque inhabitables : plusieurs sont de vrais objets d'art primitif ; on y reconnait des excavations qui ont servi de buffet, de lit, de crèche. Il y à des appartements complets avec cuisine, étable, chambres à deux étages, percées de fenêtres irrégulières, mais de manière a éclairer le second plan. Il y a des grottes à ciel ouvert, sur le flanc d'une colline ou sur un plateau, dans des sites sauvages et froids, contre des pentes difficiles et abruptes : il en est qui ont deux cents mètres de long sur trente mètres de large et sept mètres de profondeur. A côté de chacune d'elles est un carré de terre d'un mètre de hauteur.

Quand ces grottes sont groupées en hameaux, elle ne sont point disposées sur deux lignes parallèles, mais les côtés sont comme découpés d'après une série de figures ovales rentrant les unes dans les autres. On trouve dans ces grottes des charbons éteints, des tuiles à rebords des hâches en serpentine, des lampes en terre cuite, surmontées d'un buste de guerrier coiffé d'un turban, sur le modèle de certaines médailles byzantines : ce qui prouve qu'elles ont été longtemps habitées.

Il nous suffit pour le moment de constater que l'homme a été témoin d'une partie de grandes transformations que la surface du globe a subies. L'homme a vécu sur les hauteurs des Alpes Suisses, à une époque ou la flore indiquait une température identique à la température des îles Canaries, tandis que d'un autre côté ces mêmes alpes servaient de limite à la région glaciale et aux mers Polaires.

(2) M. Matthieu. *L'auvergne préhistorique.* M. Bertrand, de M. Germain.

La configuration géographique des diverses régions explorées a varié aux diverses époques préhistoriques. La Méditerranée pénétrait dans l'intérieur de l'Afrique et couvrait les basses terres de l'Europe méridionale. Les lacs, les marécages, les mers intérieures, occupaient une grande place ; les rivières et les fleuves roulaient d'immenses nappes d'eau qui laissaient à peine libres les coteaux des montagnes entre lesquelles s'étendent maintenant de vastes plaines; plusieurs îles tinrent longtemps au continent.

La plupart des plaines ont été occupées après leur desséchement progressif et à la suite d'immenses travaux d'écoulements, de canaux et de digues. La population n'a pu étendre ses conquêtes que par la connaissance et la pratique des arts. Des monstres paléontologiques règnaient en souverains au bord des lacs immenses, au milieu desquels s'elevaient de nombreux volcans, comme en Auvergne; les mastodontes, les mammouth, les grands éléphants primitifs, les lions, l'hyppopotame, le renne, les grands ours, les gigantesques sauriens sont contemporains de leurs dernières conflagrations. (1)

Le bassin du Rhône contient des mammifères, réprésentants de presque toute les espèces fossiles des divers gisements de l'Europe. Il en est de même de l'Auvergne et des terrains de l'ancienne Pologne. Les figures de ces divers animaux se voient encore dessinées sur des cailloux, sur des bois de cerf, au moyen d'os taillés en pointe. Ces dessins sont quelquefois d'une pureté et d'une précision parfaites. Dans les gisements de l'ancienne Pologne (*goutsi*) on a trouvé les ossements de mammouth mêlés à des coquillages de l'époque dite glaciale. (2)

3° Il importe de considérer la superposition ou la juxtaposition des objets qui ont appartenu soit à divers âges, soit à des civilisations différentes et qui servent à éclaircir la question chro-

(1) D'orbigny, *Paléontologie française*. — Puten, traité de Paléontologie.

(2) *Puppa muscarum, succinea oblonga, Hœlix hyspida.*

nologique. C'est ainsi que dans la province de Novogorod on a trouvé, dans les tombeaux de peuples qui ne figurent pas dans l'histoire, des monnaies bysantines du IXe et du Xe siècles. Ces tombeaux sont antérieurs à Rurik le tartare, ils appartiennent aux slaves de l'ilmen, fondateurs de Novogorod, maîtres des grands lacs de la Baltique et colonisateurs des déserts du Nord. L'époque préhistorique descend donc bien bas, dans l'ère moderne, pour ces peuples.

4° Il faut tenir compte du mélange d'objets ayant appartenu à des peuples étrangers venus dans la contrée pour le commerce. Ainsi on a trouvé, dans les divers gisements de l'Europe, des objets égyptiens, phéniciens, orientaux, grecs, romains, jusque dans les régions germaniques et slaves. (1)

5° La question la plus difficile à résoudre est de pouvoir distinguer les objets ayant appartenu aux peuples autochtones ou aborigénes, qui les premiers s'établirent dans une contrée, des objets appartenant aux peuples qui s'émigrèrent plus tard parmi eux. Il est probable que la race humaine, dès son origine s'est répandue peu à peu sur la surface de la terre, année par année ; puis sont venues les migrations qui supposent dans les peuples un degré d'organisation plus élevé. Puis sont venues les conquêtes des grands empires, où la civilisation avait atteint son apogée et où les affaires étaient dirigées par des gouvernements savamment constitués et d'après un plan et une méthode régulière. (2)

5° Nous devons remarquer enfin la persistance des usages antiques chez des peuples qui connaissent les progrès des arts ou

(1) Joseph Vandermoële, *cartes archéologiques de la Belgique.* — Ferdinand Keller *carte prehistorique de l'Ouest de la Suisse.* — Ollier de Marichaud, *carte préhistorique Gallo-Romaine de l'Ardèche* — de Bonsteten, *Carte Archéologique du Var.*

(2) Carte de la Gaule dans les temps les plus reculés, par la commission topographique Boisse *Carte des monuments d'origine celtique de l'Aveyron.* — *Antiquités Gallo-romaines* de Clermont-Ferrand.— *Buttes des environs de Laon*, xx vol. de l'Académie de Laon. — *Excursion archéologique au village souterrain de Comys*, par Fleury.

qui en sont les témoins. Aujourd'hui encore, le paysan auvergnat se fabrique un pilon rond ou carré, en quarzite ou en porphyre; un marteau de silex emmanche une hâche de bazalte; sa charrue est ferrée de fragments de quartz. Combien donc il est difficile de fixer *à priori* des ères paléolithiques à pierres non polies et de les distinguer des ères néolithiques à pierres polies.

Il faut rapporter à ces temps difficiles où l'homme s'établissait en conquérant sur des régions inexplorées, à travers les difficultés et les obstacles que lui suscitait le monde minéral, végétal et animal, l'origine des cités lacustres dont on découvre encore les pilotis avec les débris des huttes superposées, avec les poteries brisées, les detritus d'alimens et de poissons, les écailles de mollusques. (1)

Ces constructions élevées au milieu des marais et des lacs étaient un refuge assuré contre les monstres qui disputaient à l'homme l'empire du monde. Elles ont été constatées dans toute la région moyenne et supérieure du Rhône, dans les lacs de Savoie, en Suisse et aussi en Auvergne, dans le lac de la *Landie*, dans le lac de Servière formé à la suite d'une éruption volcanique.

Pour les constructions qu'on peut rapporter à l'âge de pierre, les pilotis sont supportés par des amas artificiels de pierre ou de boue, avec des couches horizontales ou perpendiculaires de pierres destinées à faire du tout une masse compacte. Les pilotis proprement dits s'élevaient de quatre à six pieds au-dessus de l'eau: ils portent encore a l'extrémité enfoncée dans la vase, les traces de la hache de pierre et du feu qui les a réduits en pointe. Plusieurs des cités Lacustres de la Suisse sont ensevelies dans des tourbières. Elles abondent en armes et en instruments de pierre; d'autres renferment des instruments de bronze.

6° Quelque informes que soient les monuments primitifs de l'industrie humaine, il est incontestable que les premières

(1) Lubock. *L'homme des temps primitifs.*

tribus qui vinrent peupler l'Europe n'étaient point composées de sauvages ; elles possédaient les principes des arts et de la civilisation : mais obligés sans cesse de combattre et de lutter contre les éléments et les forces de la nature brute ou animée, les hommes se contentaient de produits rudimentaires. Ils avaient des ateliers dont on trouve encore les ruines avec les amas d'objets fabriqués. Il y avait donc des ouvriers spéciaux, et des ateliers pour les bois de construction, pour les armes et les outils en pierre ou en bronze. L'art de coudre était connu, on faisait des aiguilles en os de rennes. On tissait la laine, on en faisait des manteaux, des chemises, des bonnets. On trouve plus tard des bottes en cuir. Peu à peu l'art de couler le bronze est exercé partout : mais l'usage de la pierre dura longtemps encore.

Ces tribus connaissaient la céramique et le moulage, l'art de colorier la poterie, d'y tracer des ornements, d'embellir de dessins linéaires les enduits qui recouvraient le clayonnage des cabanes. On savait faire des fromages dans des faiscelles qui se trouvent encore. On buvait le *Kurma*, *kourmi*, *ζυθος*, *cervisia* fait avec l'orge, le froment, les noyaux de fruits sauvages. Ces grains et ces noyaux, mêlés encore aux ossements des cités lacustres et des plateaux à cavernes, servent à déterminer la faune et la flore de ces anciens temps. La pierre, le bronze et le fer se rencontrent dans tous ces gisements et tout semble indiquer une similitude parfaite de mœurs et d'usages et, en définitive, une commune origine.

La conformation physique des hommes était identique à la nôtre, sauf les différences qu'amène le genre de vie, la prédominance des appétits physiques surexcités par les besoins incessants, la vie au milieu de la nature brute, enfin une plus grande sensibilité du corps humain que rien ne garantit contre les impressions et les influences du dehors.

Le système osseux des hommes est développé, les tuberosités et les crêtes rugueuses, pour l'attache des muscles fléchisseurs du dos, des jarrets et des pieds sont très-fortes, très-saillantes et indiquent de grands marcheurs. La tête est

ovale, les crêtes occipitales sont très-développées, les crânes brachicephales, la tête est petite, les pommettes sont saillantes, les mâchoires non proeminentes. Toutefois on trouve, même en Angleterre, des crânes arrondis qui indiquent une origine finnoise ou touranienne et des crânes *Kumbecéphales* ou en forme de bateau.

Les ossements des femmes généralement moins nombreux, parce que leur sépulture était moins soignée, indiquent une forte musculation, mais pas toujours une vie fort rudé. Il en est surtout ainsi pour la race slave découverte dans les tumuli à Wladimir et à Rostor. Les hommes sont enveloppés de tissus grossiers de laine ou de toile. Sur l'épaule se trouve la trace oxydée d'une agrafe de bronze ; à côté sont des ceintures de métal ; au quatrième doigt de la main gauche est un anneau. Les bracelets et les parures abondent dans les sépultures des femmes ; ce sont des grains de collier en cristal de roche, en ivoire, en terre cuite coloriée ; des plaques de bronze, des bracelets ouverts, de la passementerie de bronze avec grelots, des tissus végétaux, des étoffes de soie couleur canelle. Les unes ont les bras nus avec bracelets au coude et au poignet; les autres ont des manches larges. Tout prouve que ces tribus étaient en relation avec l'Orient.

C'est l'antique peuple des *Meriens* couché dans ses *Gorganes*. Les défenses des animaux sont enfilées en colliers ; une dent humaine est garnie de bronze. Les squelettes sont couchés, tournés vers l'Orient, ayant une grande pierre à aiguiser sous la tête. On trouve avec le squelette, des marteaux de granit, dont on brisait les os du mammouth pour en sucer la moëlle : on trouve des haches en diorite, des rasoirs en silex, des aiguilles en os, des colliers multicolores, des bracelets, des pendants d'oreille aux formes étranges.

Les tumuli de la Russie et de l'Altaï renferment des armes de bronze, des masses de métaux, cottes de maille, casques, glaives brûlés ensemble.

La province de Norogorod explorée par M. Iwanowski, professeur à l'Université de Varsovie, nous révèle les secrets

de la théurgie cruelle qui s'imposait aux sépultures des grands. les Kourganes ou Tumuli ont à leur base un autel de sacrifice. Dans un cercle de grandes pierres (Kromlech), se trouve un autel de sacrifice. Le squelette du mort est assis au côté oriental de l'autel, tourné vers l'Orient, selon la position du soleil. A côté on trouve une cendre grasse, et des os d'animaux domestiques brûlés : souvent se trouve le squelette d'une femme portant la trace d'une mort violente. Quand aux femmes, elles sont toujours enterrées seules, les plus pauvres ont une aiguille en os. Les enfants jeunes étaient tués et enterrés avec leur mère.

Quand il n'y a pas d'autel daus la fosse, l'homme est couché recouvert de la terre qu'on en a extraite et qui s'élève en monticule : sur ce monticule on immolait la victime. Il y a encore ici des cendres grasses et des os d'animaux ; sur ces débris on élevait un tumulus dans lequel on trouve des vases d'argile contenant des aliments, du gruau, des graines, des os d'animaux. On immolait la femme sans la brûler. Les animanx seuls étaient réduits en cendre. Toutefois, à une époque antérieure, le mort était brûlé avec ses armes, ses animaux et sa servante. Dans l'âge de pierre, le corps n'était point brûlé, mais enterré assis. Là, comme partout ailleurs, on trouve sur les pierres tumulaires les caractères runiques ou glagolitiques avec leur expression magique.

Ces tombes renferment les restes de la race slave qul commerçait avec l'Orient : les cheveux sont chatains et la chevelure des femmes a deux pieds de long. C'est dans plusieurs de ces tumuli qu'ont été trouvées les monnaies bysantins mentionnées plus haut.

MM. Samokatoff et Ouvarof, professeurs à Varsovie, ont exploré les provinces de Tchernikoff et de Koursk. Ces provinces étaient habitées par les Dreusiens et les Sevériens dont les écrivains du Xe siècle nous ont fait un portrait affreux. C'étaient des tribus féroces habitant les forêts et les marais. Elles avaient néanmoins des villes enceintes d'une levée de terre (*go-*

rodchie). C'étaient des places fortes primitives: on en a découvert 160 à *Tchernikoff* ; 60 à *Koursk*, 50 à *Toula* ; elles remontent à la plus haute antiquité. Ces villes sont placées sur une rive escarpée, au coude d'une rivière, protégées par la rivière ou les ravins, entourées de fossés et de palissades : elles ont de 200 à 1000 pas de circonférence. Leur surface intérieure a été aplanie et nivelée. — On y trouve des tessons, des instruments de pêche, des filets avec leurs pierres : on y trouve des bronzes. Autour sont des Korganes et des cimetières. Tous les objets découverts sont antérieurs à l'invasion tartare. On a trouvé un squelette avec 4 pierres, 2 casques de fer et d'airain plaqué en cuivre, 2 cornes d'auroch ornementées, des monnaies bysantines du Xe siècle à l'effigie des empereurs Bazile et Constantin, des ciseaux, des dés à jouer, une serrure de fer.

L'usage portait que trois quarts des objets ayant appartenu au défunt étaient brûlés avec lui. Un esclave garotté dès le décès était égorgé, puis une femme lavée, fêtée, était placée avec le défunt dans une barque, sur le bûcher, pendant que le bruit des armes et des instruments assourdissait les spectateurs. Enfin elle était étranglée et brûlée avec le mort. A côté de la sépulture on élevait une colonne sur une tertre. Ces colonnes sont échelonnées avec des kourganes, depuis le nord du Caucase, le long du Bosphore, dans le kouban ; elles suivent les cours d'eau où les voies à mi-côtes par lesquelles ces tribus arrivèrent jusqu'en Serbie.

C'est le moment de parler des Dolmen, des Menhir, des Cromlech, c'est-à-dire des diverses espèces de monolithes, les uns informes, les autres à facettes, se terminant en aiguilles comme les Menhirs, supportant de grandes pierres horizontales comme les Dolmen, ou rangés en cercle autour d'une enceinte, ayant à l'Orient un tumulus ou un autel de pierres non cimentées. A ces monuments se rapportent, et les cônes que l'on trouve à côté de chaque caverne et ces pierres polygonales, coniques, à mamelons, et ces grosses femmes de pierre, statues ébauchées de personnages réels ou allégoriques.

Il s'agit ici des monuments du culte primitif, chez les peuples à peine établis, exerçant la vie errante des chasseurs, des guerriers, des pêcheurs et donnant encore peu de soin à l'agriculture. On les dressait sur la tombe d'un défunt illustre ou en souvenir d'un évènement important.

Ces monolithes échelonnés, le long des routes sillonnées par les peuplades venues de l'Orient vers nos contrées indiquent les conquêtes successives des races humaines sur les monstres paléontologiques. Il y a une analogie parfaite entre ces monuments des Gaulois et des Slaves, avec les monuments de l'Inde, de l'Egypte et de l'Amérique primitive, en tenant compte du développement divers du talent artistique et des moyens d'exécution. Citons comme rappelant les pyramides d'Egypte, la pyramide de Montgaçon (Auvergne) formée d'assises superposées ayaut 100 mètres de hauteur sur 100 mètres de base.

La partie haute et moyenne du bassin du Rhône est une des contrées de la Gaule qui a été le plus habitée dans les temps reculés; on y trouve de nombreux vestiges de l'âge de la pierre taillée rudimentaire, dans les cavernes et les abris, dans les alluvions et les tourbières, dans les foyers en plein air et dans les sépultures.

On trouve de nombreuses stations de l'âge de la pierre polie dans les vallées de la Savoie et les plaines du Dauphiné : foyers à air libre, cavernes sépulcrales, palafittes et cités lacustres, dolmen, tombeaux, ateliers d'armes et d'instruments en pierre.

Les objets de l'âge de bronze abondent dans les tombeaux et les cités lacustres de la Suisse et de la Savoie.

Les nombreux débris de l'âge de fer forgé nous dévoilent l'état de la civilisation gauloise dans les tumuli de la Bourgogne, de la Franche-Comté, et dans les cimetières des Alpes.

Ces contrées émergées de bonne heure à l'air libre présentaient un sol riche et fertile : elles furent convoitées, tout aussitôt, par de nombreuses tribus, et toujours disputées par des luttes incessantes.

Les débris de la pierre polie se trouvent principalement sur les plateaux élevés et sur les côtes des montagnes ; les débris

de l'âge du bronze sont échelonnés le long des anciennes voies de communication, sur les flancs des montagnes ou sur les bords des fleuves. (1)

Pour constater les modes primitifs d'habitations, il n'est pas nécessaire de remonter à une haute antiquité. Aujourd'hui encore il y a en France des grottes habitées : les tribus de l'Afrique Australe se construisent des cabanes sur les grands arbres, pour s'y garantir de l'attaque des lions. Les tribus lothophages de Tripoli se creusent des demeures à sept mètres au dessous du sol. Les peuplades de l'Asie, au delà l'Indus, se creusent, dans les flancs de l'Hymalaïa, des cavernes qui les abritent contre les rigueurs du froid et contre l'excessive chaleur.

Les Aquitains poursuivis par César, se réfugiaient dans des cavernes : Tacite, Florus, Strabon mentionnent les cavernes souterraines des Gaulois, arrondies, couvertes de claies, de chaumes et de fumiers. On voit encore d'anciennes fosses disposées en lignes emblématiques le long des routes romaines, On en voit autour des châteaux Mérovingiens ; Pépin le Bref dût s'emparer de cavernes habitées en Aquitaine. Au XIIme siècle Clermont-Ferrant avait tout un quartier de grottes habitées : l'Evêque Etienne II en fit creuser de nouvelles, pour y loger les familles qui avaient fui devant l'invasion des Normands.

Des cités lacustres ont abondé en Norwége, en Angleterre, jusqu'au XIIIme siècle de notre ère. Hérodote mentionne les cités, lacustres des Pœoniens (1). Ce genre d'habitations est encore en usage dans les îles de la mer des Indes et la ville de Bornéo est toute bâtie sur des pilotis.

Les relations de ces peuples primitifs s'étendaient fort loin et le commerce s'y faisait par échanges, avec des pays très-éloignés. On trouve en effet des silex, là où la terre n'en fournit point. On a trouvé à Concise, en Poitou, du corail de la Méditerrannée et à Meilen, en Suisse, de l'ambre de la Baltique. Une chose plus remarquable est la présence à

(1) M. Chantre. *Projet de légende préhistorique.*

(1) Therpsychore.

Wauwil de la Néphrite, roche qui n'existe pas en Europe. De même dans les tumuli de la vallée du Mississipi, on voit à côté du cuivre natif du lac supérieur, le Mica des Alleghanis, les coquillages du Golfe, l'obsidienne et le porphyre du Mexique. On trouve des représentations du Morse à mille lieues des côtes fréquentées par cet animal, et dans les tumuli voisins des grands lacs, les coquilles du *perula perversa* qui vit à deux mille lieues de là, sous les tropiques. Des barres d'étain de Cornouaille ou de la Saxe se trouvent dans les cités lacustres de la Suisse: Aujourd'hui encore les jeunes filles de Novogorod portent sur leurs tabliers les empreintes d'animaux étrangers à la Russie, et l'image de la croix gammée, *swaliska* des Boudhistes, image que l'on découvre dans les antiquités de Troie, de la Grèce et de la Toscane.

Tel est le simple exposé et le résumé fidèle des études et des recherches, entreprises depuis vingt ans, pour découvrir les monuments et les traces des peuples qui n'ont pas d'histoire et les évènements qui ont signalé les annales primitives de l'homme et du monde.

L'examen des terrains et des fossiles ne nous apprend point l'époque précise où l'homme a paru sur la terre : à peine pouvons nous découvrir sur quel terrain il a d'abord vécu en Europe, avec quels animaux il a du lutter, quelles plantes il a du arracher pour assurer son existence. L'Asie nous est inconnue, la Géologie n'a aucune donnée sur les plateaux de la Bactriane et de l'Arménie, d'où les races humaines se sont disséminées dans le monde.

Or tout démontre qu'il y a eu là une civilisation primitive; mais l'histoire est muette, les traditions sont nulles, ou défigurées par la fable et par la poësie. La Genèse de Moïse nous donne seule une série de générations humaines, une généalogie et une chronologie naturelles. Mais cette chronologie n'est point présise. Moïse parlant en théologien, en moraliste, en législateur, n'a touché aux questions d'histoire et d'archéologie, qu'autant que cela lui était nécessaire pour éclairer les grandes questions religieuses; il a laissé de côté tout ce qui intéresse la curiosité humaine et l'a abandonné aux discus-

sions, aux études, aux recherches des savants. Il a affirmé l'unité spécifique de l'espèce humaine issue d'un seul couple, la déchéance de l'homme avec ses suites morales et physiques, le déluge universel, le monde repeuplé par trois familles issues d'une même souche. Ces grands faits historiques sont en effet des vérités religieuses de la plus haute importance et M. de Humboldt en a trouvé le souvenir chez tous les peuples.

Ces faits sont encore, pour la connaissance scientifique des temps préhistoriques, comme de grands jalons posés sur une route hérissée d'obstacles et enveloppée de ténèbres.

Migrations Celtiques dans les Gaules.

Le soulèvement des Alpes principales a été le grand fait géologique de la période moderne. Ce soulèvement, d'après M. Elie de Beaumont, a coïncidé avec le soulèvement de la chaîne de l'hymalaia; il est postérieur à l'apparition de l'homme sur la terre et contemporain du déluge. Tout fait supposer que la Cordilière, qui longe l'Amérique et traverse l'Asie, du Kamkchatka à la Birmanie, est le résultat d'une révolution plus récente. Puis viennent les formations du Ténare, du Vésuve, de l'Etna et les volcans plus récents encore de l'Auvergne, du Velay et du Vivarais. Les derniers terrains quartenaires ne remontent pas au-dela du XIVme siècle avant l'ère chrétienne. Nous ne pouvons faire remonter l'état actuel du globe, par les considérations géologiques plus loin que par l'histoire et établir une durée de plus de 6 a 8000 ans. M. de Beaumont confirme pleinement, à ce sujet, les affirmations de Cuvier. Quant au niveau actuel des mers, il ne paraît pas avoir changé depuis trois mille ans.

Ces observations servent à nous rendre compte de l'émigration des premières tribus qui sont venues en Europe, en longeant les flancs des montages, à travers les masses d'eau boueuse qui joignaient la mer Noire à la Baltique et faisaient une île de l'Europe Centrale et Occidentale.

Le pays qui s'étend de la Crimée jusqu'au Danube fut toujours le point de relâche des peuplades orientales en marche vers l'Occident. Le cours des émigrations est venu en effet en Europe de l'Orient ; il a été produit soit par l'excès de la population, soit par la recherche d'un pays neuf, soit par le désir de fuir loin des conquérants. Un courant semblable est descendu en sens inverse des hauteurs de l'hymalaia vers l'Inde qui n'était point alors configurée comme elle l'est aujourd'hui. La presqu'île de l'Indoustan s'est formée en effet postérieurement aux premières migrations.

D'autres peuples sont descendus par les gorges de l'Arménie, dans l'Asie Mineure, dans la Grèce, dans l'Italie et, d'un autre côté, dans l'Egypte. D'autres sont arrivés par la Perse et par la Scythie de l'Oural, jusque dans la Germanie. C'est le grand courant qu'on nomme Indo-Germanique, dont le caractère s'est perpétué dans une foule de langues à racines identiques et à constructions semblables. A ce courant ont concouru sans doute des peuples de races diverses, mais ayant tous une même origine, qui se trahit par la similitude des usages et des mœurs. Ces peuples, bien qu'ayant la même religion, des lois et des institutions semblables, portaient cependant des noms divers et étaient séparés en un grand nombre de sociétés particulières. Chaque chef de famille donnait son nom à sa tribu et aux tribus qui se rangeaient sous ses ordres et le même nom, souvent traduit en plusieurs langues, ou remplacé dans l'usage ordinaire par des qualificatifs ou des sobriquets, semblait multiplier les races et les nations. D'autrefois au contraire le même significatif est donné a des tribus diffrentes. De là naît l'extrême difficulté que l'on éprouve aujourd'hui à classer par ordre et par souches les innombrables tribus qui se mêlent ou se remplacent sur le même sol.

Ce grand mouvement des peuples s'explique par plusieurs causes. Il y eut d'abord les invasions des peuples conquérants ; les peuples vaincus, chassés en fugitifs, deviennent envahisseurs à leur tour: en second lieu, les guerres intestines obligent les proscrits à chercher une nouvelle patrie ; troisièmement

les peuples navigateurs et commerçants établissent leurs ports de refuge, leurs stations et leurs comptoirs. Enfin le trop plein des cités se déverse dans les Colonies.

La colonisation était le moyen employé par les anciens, pour prévenir les maux qu'engendre l'excès de la population. A cet effet on consacrait au Dieu Souverain tout ce qui naissait dans un printemps, hommes et animaux : on appelait cette consécration *ver sacrum*. Parvenue à l'âge de l'adolescence, cette jeunesse, ardente et confiante dans l'avenir, partait, sous la conduite d'un des principaux membres du corps sacerdotal, à la recherche de nouveaux foyers. Arrivés chez des tribus ordinairement peu civilisées, les Prêtres bâtissaient un temple, élevaient des autels, accomplissaient les rites sacrés. Le peuple étonné se rassemblait tout autour, et une partie des anciens habitants s'unissait aux nouveaux venus: des mariages cimentaient cette union.

La religion était le lien principal et même l'unique lien de ces tribus; elle était la base des cités qu'elles fondaient. Ces tribus ayant au fond la même religion avaient, dès leur origine, des lois et des institutions identiques. Des féries solennelles étaient communes aux peuples confédérés, elles servaient à maintenir leur union; mais chaque cité réglait souverainement ses propres affaires. De cette indépendance réciproque naissaient des troubles et des difficultés dont le remède se trouvait dans des réunions solennelles, telles que l'assemblée des Amphyctions chez les Grecs, des Lucumons chez les Etrusques.

Tous les actes de la vie humaine étaient unis à des rites mystérieux et sacrés, dont le sens éminemment pieux et moral se perdit peu à peu, en sorte que le symbolisme religieux dégénéra en superstitions, en fables, en idolâtrie

1600 ans avant Jésus-Christ la Gaule versa l'excédant de sa population sur l'Espagne et l'Italie; elle-même était poussée par les étrangers qui venaient de l'Est, tandis que les Colonies pélasgiques venaient de l'Orient s'établir au milieu des peuplades sauvages de la Grèce.

Il est probable que ces tribus refoulées loin du sol des Gaules appartenaient à la race Finnoise dont les restes sont encore

debout dans certaines provinces, notamment dans les pays basques.

Quoiqu'il en soit, ces nouveaux venus, Celtes, Galls, Arvènes, appartiennent à la race Caucasique. *Celte* et *Gall* signifient également vaillant, courageux : ils furent appelés d'abord *Gomariens*, *Gomarites*, *Chomariens* comme descendant de *Gomer*.(1)

Ils commencèrent par s'établir aux environs du Pont Euxin et du Caucase : ils descendaient des pays situés entre la Mëdie; la Bactriane et la mer Caspienne, c'est-à-dire, de la *Sogdiane* et de l'*Iaxarte*.

La race Celtique ou Gauloise a été de tout temps la race la plus remuante et la plus féconde, amie du changement, mais capable de résister aux révolutions et aux orages qui ont fait disparaître tant de peuples. Elle a jeté, dans tous les temps et en tout sens, ses rameaux en mille contrées, en Angleterre, en Espagne, en Italie, en Germanie, en Asie et, sous le nom des Scythes, en Egypte. Les branches Celtiques qui s'arrêtèrent en route et tournèrent vers le Danemarck, prirent le nom de Cimmeriens, Cimbres, Kimri.

Les Celtes s'étant établis au-dessus du Pont Euxin, au nord du Danube, envahirent successivent la Thrace, la Grèce, l'île de Crète. Là on leur donna le nom de Titants (*tit* signifie *terre* comme *Gomara* ou *Kimmara* racine de leur nom primitif). Ces mêmes Celtes ayant chassé les Parthes en reçurent le nom de Saques (vilains ou méchans) et ces Parthes qui sont les Mèdes allèrent fondre sur Babylone.

Les Celtes ont encore chassé de chez eux les *Caramaniens* qui, venus en Europe, y ont été appelés *Germains*. Les Titans Saques, ou Celtes (*celtæ titanum sera progenies*) passent (1) de Cappadoce en Phrygie, pays d'*Askènès* de la Genèse; ils en chassent les *Sueboï* (*Seboim* de la Genèse) qui passent en Europe sous le nom de *Suèves*, *Gètes*, *Massagètes*. Les Phrygiens venus jusqu'en Gaule s'appellent *Teutons*. Les Saques et les Gètes envahirent la vallée inférieure de l'Inde, vers le commence-

(1) *Antiquités des Gaulois*, Peyron.
(1) Callimaque.

cement de l'ère chrétienne, ils y dominèrent longtemps et n'en ont jamais été chassès, ce sont les Stee et les Youei-ti des auteurs chinois.

Ces migrations premières des Titans sont contemporaines d'Abraham. Les Titans viennent en Grèce, en Crète, en Italie. là (1) mille ans, avant la fondation de Rome, les Celtes prennent le nom d'*Ombriens* (*umbros gallorum veterum propago.*) Les Ombriens avaient une origine commune aux Spartiates qui étaient de race Celtique.

Au reste la région Celtique, chez les anciens, comprenait le Nord et le Couchant du monde, et se divisait en Celtoscythie d'un côté, Celtoïberie de l'autre : le Cap Oby à l'extrémité de la Russie, est appelé Cap Celtique, tout comme le Cap Finistère.

Au VII^mo^ siècle avant l'ère chrétienne, la nation des Cimmériens, *Kimri*, est chassée de la Crimée et du Caucase par les Scythes, chassés eux-mêmes par des peuples venus de plus loin. Ces Cimmériens suivent les étapes que leurs devanciers avaient déjà suivies et colonisées. Ils s'étendent sur les bords de la mer Baltique, le long de l'Elbe et jusque dans les îles des Bataves : puis, entraînant avec eux les peuplades de ces diverses contrées, ils remontent l'Escaut et se disséminent dans les bassins de la Seine, de la basse et moyenne Loire, jusqu'à l'Océan d'un côté, jusqu'à la Garonne de l'autre.

Enfin, au IIme siècle, des peuplades venues du Caucase, les Scythes de Panticapée, arrivèrent dans le Couban, par le Bosphore Cimmérien et s'étendirent jusqu'en Serbie. Ils ont élevé de nombreuses colonnes et des statues informes de trois à sept mètres de hauteur, le long des voies qu'ils ont parcourues.

On attribue aux Celtes l'introduction des sacrifices humains dans l'Occident, et l'organisation des colléges Druidiques. Ils avaient pris des Scythes l'usage de boire dans les crânes de leurs ennemis, d'embaumer la tête des vaincus et d'immoler les étrangers.

(1) Micali. *Origines des peuples de l'Italie.*

Avant cette époque, la croyance commune à toutes les peuplades était la croyance à un Dieu suprême et à l'immortalité de l'âme. Le culte de la Divinité fut d'abord anonyme. Dieu n'avait pas de nom propre : on l'invoquait et on le désignait sous le nom de Ciel, de soleil, de feu, et sous mille autres expressions emblématiques, dont les images servaient à représenter sa puissance, sa fécondité, sa lumière, etc. On lui offrait en sacrifice toutes sortes d'objets de la nature, ou servant aux usages de l'homme.

Le culte consistait dans l'offrande des végétaux et l'immolation des animaux, avec des cérémonies symboliques. On trouve, il est vrai, une diversité infinie d'usages : cependant rien ne prouve que les diverses races, qui se sont croisées en tout sens dans le monde, Scythes, Assyriens, Pélasges, Celtes, Egyptiens, n'aient point eu une origine commune et unique. On trouve, en effet, partout une croyance identique, et une manière identique, quand au fond, d'honorer la Divinité.

Plus tard vinrent les sacrifices humains dont la pratique fut générale. Peu à peu, les noms et les figures sous lesquels on adorait la Divinité, devinrent la désignation de Divinités particulières que chaque peuple adora. Les fondateurs des cités, les guerriers fameux, les patriarches des nations devinrent, par la suite, autant de divinités ; les noms symboliques par lesquels la foule les désignait, donnèrent naissance à des divinités abstraites, telles q'Uramus Chronos. D'autre part le Ciel, la Terre, où la divinité manifestait sa puissance, et par lesquels on désignait la divinité, finirent aussi par être adorés. On adora les ancêtres qu'on honorait d'abord d'un Culte de respect ; enfin tous les objets animés ou inanimés reçurent des hommages superstitieux et idolatriques. On crût que la divinité suprême, trop élevée au dessus du monde, et d'une nature trop subtile, avait besoin, pour se mettre en rapport avec le monde, de s'écouler, de se diviser, de se propager en mille divinités subalternes desquelles l'homme devait tout espérer et tout craindre.

Bien des usages communs aux Celtes, aux Egyptiens,

aux Indiens, indiquent l'unité primitive de la grande famille humaine. On trouve encore aujourd'hui, dans l'Inde, des mœurs, des pratiques identiques aux mœurs, aux pratiques de nos ancêtres, dans les temps les plus reculés.

Les Khasiens, peuple de pasteurs à demi sauvages, au delà de l'Indus, élèvent, comme monuments et en souvenir d'évènements importants, des Dolmens (1), des Menhirs, des Kromlech.

La Grèce, jusqu'au temps de Périclès, n'eut pas d'autres simulacres de la divinité, que des pierres informes. Au rapport de Tacite, Titus, revenant de Jérusalem, voulut voir la Vénus de Paphos. On lui montra une pierre ronde et longue, dressée comme une borne, diminuant de la base au sommet, et se terminant en pointe arrondie.

Or, il y a une ressemblance parfaite entre les bornes sacrées de la Grèce primitive et les *pierres fichées* de la Gaule. Ce sont des figures représentant, par uue image anthropomorphique, la puissance créatrice. On en érige encore de semblables chez les Khasiens, ce sont des pierres brutes, généralement en granit, comme les Dolmens, les Menhirs, les pierres branlantes. Les unes sont l'œuvre de l'homme, les autres ont été trouvées dans la nature.

Il faut rapporter à ces formes les hermés et les priapes des Grecs et des Romains, les mendès Egyptiens, les Linghams de l'Inde. Ce sont toujours des pierres et des pieux, emblêmes de la puissance génératrice qui s'exerce dans le monde. Les obélisques de l'Egypte ont la même origine et la même expression religieuse et naturelle. Ils sont multipliés à l'infini sous toutes les formes, comme les menhirs et les pierres branlantes en Bretagne. Cambyse étonné de ce grand nombre d'aiguilles qui couvraient la face de l'Egypte, fit massacrer les prêtres qui refusèrent de lui en expliquer le sens.

Voici d'autres ressemblance entre l'Inde, l'Egypte et la Gaule Le bœuf et la vache ont eu leurs adorateurs en Auvergne, comme en Egypte. On en a exhumé une foule d'images en

(1) *Man* en souscrit, signifie *Pierre*, comme *Men* en breton.

bronze et en terre cuite. Dans l'Inde, le bœuf et la vache sont adorés en compagnie du dieu *Chivà*, des déesses *Parawadi* et *Lachmi* qui rappellent *Cybèle* et *Cérès*. On a trouvé dans le Lambron des statues de *Chiva* en gré.

Les Gaulois comme les Egyptiens, portaient des colliers à figures phalliques, avec la différence que ceux des premiers étaient en bronze et ceux des seconds en bois de figuier.

Sur les côtes du Finistère, aux iles de Sayn, s'élevait un collége de Vestales, gardiennes des mystères, pratiquant les mêmes cérémonies que pratiquaient les Cabires de Samothrace, de Lemnos, de Prhygie et d'Egypte. La divinité y était présentée aux hommages des adorateurs, sous la forme d'un tronc d'arbre, d'une pierre brute et conique.

Mentionnons encore l'identité du costume Gaulois et du costume Egyptien, tel qu'il est représenté dans les dessins des monuments primitifs. C'était, dans les deux pays, une tunique serrée par une ceinture, un large pantalon se rétrécissant en bas, se confondant avec les brodequins, serré d'un lien sur le coude-pied et au-dessus du genou.

Enfin les fragments de quartz ferrugineux, de forme conique, hérissés de mamelons en saillie sur une de leurs faces, trouvés dans les cités lacustres, dans les grottes et les cavernes, ressemblent de tout point aux objets consacrés au culte par les Mexicains et les anciens habitants de l'Asie mineure.

Marseille.— Imp. Ve P. Chauffard, rue des Feuillants, 20.

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

SERIAL
NOV 22 1974
DEC 2 1974

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06353 7537

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD